This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.
TROISIEME PARTIE.

Hénault, Charles Jean François

NOUVEL ABRÉGÉ

CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

CONTENANT

Les Événemens de notre Hiſtoire depuis CLOVIS juſqu'à LOUIS XIV. les Guerres, les Batailles, les Siéges, &c. nos Loix, nos Mœurs, nos Uſages, &c.

NOUVELLE ÉDITION.

Revue, corrigée & augmentée.

Indocti diſcant, & ament meminiſſe periti.

TROISIEME PARTIE.

A PARIS,

Chez
- PRAULT pere, Quai de Gêvres, au Paradis.
- PRAULT fils, Quai de Conti, à la Charité.
- DESAINT, rue du Foin.
- SAILLANT, rue Saint Jean de Beauvais.
- DURAND, rue Saint Jacques.

M. DCC. LXVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

DC
35
.H49
1768
v.3

599074-128

Avénement à la couronne. 1643.

LOUIS XIV. *né à S. Germain en Laye le 5. ſeptembre* 1638. *parvient à la couronne le* 14. *mai* 1643. *Il fut tenu ſur les fonts de baptême par le cardinal Mazarin & la princeſſe de Condé. Il fut baptiſé par Dominique Seguier, évêque de Meaux, dans la chapelle du vieux château de S. Germain, le vingt-un avril* 1643.

Mademoiſelle dit dans ſes mémoires, qu'elle fut maraine du roi, & que Monſieur fut le parain; mais ce fut quand ce prince reçut la confirmation.

Le marquis de Villeroi fut ſon gouverneur, & l'abbé de Beaumont, connu ſous le nom de Perefixe, depuis archevêque de Paris, fut ſon précepteur.

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

1643.

ARREST du parlement, du 18. mai, prononcé au lit de juſtice par le chancelier, qui défere à la reine, ſans reſtriction, la régence & la tutelle. Le cardinal Mazarin fut ſurintendant de l'éducation du roi; ainſi la déclaration de Louis XIII. n'eut point lieu. La reine s'apperçut bien-tôt du peu de capacité du vieil évêque de Beauvais; il fut renvoyé, & le cardinal Mazarin eut toute ſa confiance: la reine Blanche en avoit fait autant à la mort de Louis VIII. & le jeune cardinal Romain, prit alors la place du vieil évêque de Senlis, nommé Guérin. Ces deux princeſſes ont de grands rapports.

On ôta les finances à Bouthillier, dont la femme avoit eu beaucoup d'empire ſur le cardinal de Richelieu, & Chavigni ſon fils reſta dans le conſeil, mais ſa place de ſecretaire d'état fut donnée à Brienne, qui l'avoit eue avant Chavigni; le nom de Brienne étoit Loménie; il avoit épouſé Louiſe de Luxembourg-Brienne. Châteauneuf, à qui on avoit ôté les ſceaux dès l'année 1633. & qui étoit reſté priſonnier à Angoulême, eut permiſſion de revenir dans ſa maiſon de Montrouge, d'où il cauſa beaucoup d'embarras au cardinal Mazarin. Le chancelier Seguier, que la reine & le cardinal ne pouvoient ſouffrir, ne conſerva les ſceaux que parce qu'ils vouloient l'oppoſer à Châteauneuf qui les redemandoit, & qui étoit ſoutenu par madame de Chevreuſe, dont il étoit, diſoit la reine, l'adorateur & le martir.

FEMMES.	ENFANS.	1715. MORT.	PRINCES contemporains.
Marie-Thereſe d'Autriche, fille unique de Philippe IV. de de ſon premier mariage avec Eliſabeth de France, & ſœur de Charles II. & de Marguerite-Thereſe, que Philippe IV. avoit eus de ſon ſecond mariage avec Marie-Anne d'Autriche. Marie Thereſe d'Autriche étoit née le 20. ſeptembre 1638. elle épouſa Louis XIV. par procureur à Fontarabie le 3. juin 1660. & le mariage fut célébré à Saint Jean de Luz le 9. Elle fit ſon entrée ſolemnelle à Paris le 26. août ſuivant, & mourut à	Louis Dauphin, dit *Monſeigneur*, meurt à Meudon le 14. avril 1711. Il avoit eu de Marie-Anne-Chriſtine-Victoire de Baviere, morte le 20. avril 1690. 1°. Louis duc de Bourgogne, mort le 18 février 1712. lequel eut de Marie-Adelaïde de Savoie, morte le 12. février 1712. N. duc de Bretagne, mort en 1705. Louis duc de Bretagne, mort le 8. mars 1712. & LOUIS XV. né le 15. février 1710. 2°. Philippe duc d'Anjou, roi d'Eſpagne, mort le 9. juillet 1746. 3°. Charles duc de Berri, mort le 4. mai 1710. Louis XIV. eut encore deux fils & trois filles morts jeunes.	LOUIS XIV *meurt à Verſailles le dimanche premier ſeptembre 1715. à huit heures & un quart du matin, âgé de ſoixante-dix-ſept ans moins quatre jours. Son corps a été porté à S. Denis, ſon cœur aux Jéſuites de la rue ſaint Antoine, & ſes entrailles à Notre-Dame. Son oraiſon funébre fut prononcée à ſaint Denis par M. Quiqueran de Beaujeu, évêque de Caſtres; à Notre-Dame par M. Maboul, évêque d'Alet; par le P. Maſſillon, à la ſainte Chapelle; par le P. Porée, en latin, aux Jéſuites, & par d'autres*	*Papes.* Urbain VIII. 1644. *Ce fut lui qui donna aux cardinaux le titre d'Eminence.* Innocent X. 1655. Alexandre VII. 1667. Clément IX. 1669. Clement X. 1676. Innocent XI. 1689. Alexandre VIII. 1691. Innocent XII. 1700. Clément XI. 1721. *Maiſon Othomane.* Ibrahim. 1649. Mahomet IV. 1687. Soliman III. 1691. Achmet II. 1695. Muſtapha II. 1703. Achmet III. dépoſé 1730. *Empereurs.* Ferdinand III. 1657. Léopold I. 1705. Joſeph I. 1711. Charles VI. 1740. *Rois d'Eſpagne.* Philippe IV. 1665. Charles II. 1700. Philippe V. 1746. *Rois de Portugal.* Jean, duc de Bragance. 1656. Alphonſe Henri, détrôné en 1667. mort en 1683. Pierre II. 1706. Jean V. 1750. *Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe.* Charles I. 1649. Charles II. 1685. Jacques II. détrôné en 1688. mort en 1701. Guillaume III. 1702.

Le duc de Beaufort, accuſé d'avoir attenté à la vie du cardinal, eſt mis à Vincennes. C'étoit un homme tout fait pour être aimé de la populace : auſſi l'avoit-on nommé *le roi des halles*, dont il parloit le langage : grand, bien fait de ſa perſonne, adroit aux exercices, infatigable, rempli d'audace, les manieres groſſieres, que l'on prenoit pour de la franchiſe, mais artificieux, & auſſi fin que le peut être un homme de peu d'eſprit. Il crut, & il le perſuada à toute la cour, qu'il alloit jouer un rôle dans les commencemens de la régence : il ſe ſauva de priſon, & fut depuis le héros de la guerre de Paris ; il étoit le ſecond fils de Céſar de Vendôme, fils naturel de Henri IV. Son frere aîné Louis duc de Vendôme & de Mercœur, fut cardinal après la mort de Laure Mancini ſa femme, dont il avoit eu le duc de Vendôme & le grand prieur. Madame de Chevreuſe, veuve du connétable de Luines, cette ancienne favorite de la reine, qui ne faiſoit que ſortir de ſon exil, & qui après une abſence de dix-huit ans vouloit juger de la Cour par ſes propres lumieres, & croyoit la connoître encore parce qu'elle l'avoit connue autrefois, fut enveloppée dans la diſgrace de M. de Beaufort. La reine, qui en étoit embarraſſée, la ſacrifia ſans peine au reſſentiment du cardinal Mazarin, dont madame de Chevreuſe avoit reçu les avances avec trop de froideur, & elle fut releguée à Tours : elle avoit épouſé en ſecondes nôces le prince de Chevreuſe de la maiſon de Lorraine, par qui le duché de Chevreuſe vint aux enfans de ſon premier lit. Elle joua depuis un grand rôle dans la Fronde. Madame d'Hautefort fut auſſi rappellée, & la reine, qui n'avoit pas oublié les ſervices qu'elle en avoit reçus dans le tems de ſa faveur auprès de Louis XIII. lui accorda toute ſa confiance ; mais madame d'Hautefort s'oublia, & traita la reine aſſez mal pour mériter l'exil où elle fut en-

1715.

FEMMES.

Verſailles le vendredi 30. juillet 1683. âgée de 45. ans. Son corps fut porté à S. Denis, & ſon cœur au Val-de-Grace. Le roi qui honoroit ſa vertu, dit en apprenant ſa mort, *Voilà le premier chagrin qu'elle m'ait jamais donné.*

ENFANS.

Enfans naturels & légitimés.

Louis XIV. eut *de madame la ducheſſe de la Valiere, laquelle s'étant rendue religieuſe Carmelite le 2. juin 1674. fit profeſſion le 4. juin 1675. & mourut le 6. juin 1710. âgée de ſoixante-cinq ans.*

Louis de Bourbon, comte de Vermandois. 1683.

Marie-Anne, *dite* Mademoiſelle de Blois, princeſſe de Conti. 1739.

Autres enfans naturels & légitimés.

Louis-Auguſte de Bourbon, duc du Maine 1736.

Louis-Céſar, comte du Vexin, abbé de S. Denis & de S. Germain des Prez. 1683.

Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouſe. 1737.

Louiſe Françoiſe de Bourbon, *dite* Mademoiſelle de Nantes, ducheſſe de Bourbon, *mariée à Louis III. duc de Bourbon*, morte en 1743.

Louiſe-Marie de Bourbon, *dite* mademoiſelle de Tours. 1681.

Françoiſe-Marie de Bourbon, *dite* mademoiſelle de Blois, *mariée à Philippe II. duc d'Orléans, régent de France*, morte en 1749.

Deux autres fils, morts jeunes.

MORT.

orateurs en différentes égliſes du royaume.

PRINCES *contemporains.*

Anne Stuart. 1714.
Georges I. 1727.

Rois de Dannemarc.

Chriſtiern IV. 1648.
Frédéric III. 1670.
Chriſtiern V. 1699.
Frédéric IV. 1730.

Rois de Suède.

Chriſtine abdique en 1654. meurt en 1689.
Charles Guſtave. 1660.
Charles XI. 1697.
Charles XII. 1718.

Rois de Pologne.

Ladiſlas-Sigiſmond. 1648.
Jean Caſimir abdique en 1667. meurt en 1672.
Michel Wieſno-Weski. 1673.
Jean Sobieski. 1696.
Frédéric-Auguſte, électeur de Saxe. 1733.
Staniſlas, duc de Lorraine.

Rois de Pruſſe.

Frédéric III. 1713.
Frédéric-Guillaume. 1740.

Czars.

Michel Fœderowitz. 1635.
Alexis Michaelowitz. 1676.
Fœdor Alexiowitz. 1682.
Iwan Alexiowitz. 1696.
Pierre Alexiowitz. 1725.

Rois de Sardaigne.

Victor, duc de Savoie, aux termes du traité d'Utrecht, proclamé roi de Sicile à Palerme, avec la princeſſe ſon épouſe, le 24. décembre 1713. s'étant démis de ſon royaume de Sicile

ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.
TROISIEME PARTIE.

& cette déciſion fut portée au roi qui étoit à Metz dans les bras de la mort : ce prince rappelle ſes forces, il décide en faveur du maréchal de Noailles, & ſe ſurvivant à lui-même, ordonne à ſon miniſtre (M. d'Argenſon) de mander au maréchal qu'il ſe ſouvienne que le prince de Condé gagna la bataille de Rocroi cinq jours après la mort de Louis XIII.

Le duc d'Anguien prit enſuite Thionville le 10. août ; de-là il s'empara de Sirk le 2. ſeptembre, & revint à la cour, qu'il quitta peu de tems après, pour mener du ſecours au maréchal de Guébriant. Celui-ci prend Rotwil le 19. novembre ; il y fut bleſſé à mort. La reine le fit enterrer dans l'égliſe de Notre-Dame de Paris, & voulut que les cours ſouveraines aſſiſtaſſent à ſes funérailles. La diviſion s'étant miſe entre les François & les Allemans par cette mort, le duc Charles de Lorraine, Merci & Jean de Wert battirent Rantzau à Tudelingen le 25. novembre. Cette déroute fit reprendre Rotwil. Du côté de l'Eſpagne, le maréchal de Brezé battit le 3. ſeptembre la flotte Eſpagnole à la vûe de Cartagêne, & le maréchal de la-Mothe remporta pluſieurs avantages en Catalogne. Le roi d'Eſpagne en perſonne prit Monçon, que la Mothe ne put ſecourir. Le prince Thomas n'ayant pû empêcher que les Eſpagnols ne priſſent le 27. mai la ville de Tortonne dans le Milanez, prit la ville d'Aſt, & celle de Trin le 24. ſeptembre, où le vicomte de Turenne mérita à trente-deux ans le bâton de maréchal de France : le comte du Pleſſis-Praſlin (depuis maréchal de Choiſeuil) prit le pont de Stures le 28 octobre. La reine diminua toutes les penſions d'un tiers. Edit contre les duels : il y en a eu pluſieurs à ce ſujet rendus ſous ce regne.

Avocats aux conſeils créés en titre d'office, par édit du mois de ſeptembre.

En Angleterre, bataille de Neuburi le 29. ſeptembre ;

MINISTRES.

Jules Mazarin, cardinal, premier miniſtre. 1661.

Surintendans des finances.

Cl. Bouthillier. 1651.

Abel Servien 1659.

Cl. de Meſmes, comte d'Avaux. 1650.

Nicolas Bailleul. 1652.

Charles de la Vieuville. 1653.

Emeri (ſon nom écrit Michel Particelli.)

René de Longueil de Maiſons. 1677.

Nicolas Fouquet. 1680

La charge de ſurintendant des finances fut ſupprimée.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Nic. de l'Hôpital de Vitri. 1644.

Honoré d'Albert de Chaulnes. 1649.

Gaſpard de Coligni, dit le maréchal de Châtillon, petit fils de l'amiral. 1646.

Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force. 1652.

François de Baſſompierre. 1646.

François Annibal d'Eſtrées. 1670.

Timoléon d'Epinai de S. Luc. 1644.

Urb. de Maillé de Brezé. 1650.

Charl. de Schomberg. 1656.

Charl. de la Porte de la Meilleraie. 1664.

Antoine de Gramont, 1678.

Jean-Baptiſte Budes de Gueſbriant. 1643.

Ph. de la Mothe Houdancourt. 1657.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Charles de l'Aubeſpine de Châteauneuf, G. D. S. 1653.

Pierre Seguier. 1672.

Mathieu Molé, G. D. S. 1656.

Etienne d'Aligre. 1677.

Mich. le Tellier. 1685.

Louis Boucherat. 1699.

Louis Phelypeaux de Pontchartrain exerce juſqu'en 1714. mort en 1727.

D. F. Voiſin. 1717.

Premiers Préſidens.

Mathieu Molé. 1656.

Pomponne de Bellièvre. 1657.

Guill. de Lamoignon. 1677.

Nicolas Potier de Novion. 1693.

Achilles de Harlai ſe démet en 1708. 1712.

Louis le Pelletier ſe démet en 1712.

SAVANS & Illuſtres.

Jacq. Abbadie. 1727.

Nic. Perrot d'Ablancourt. 1664.

Luc d'Acheri. 1685.

Joſ. Addiſſon. 1729.

Jean d'Aillé. 1670.

Noel Alexandre. 1724.

Nic. Abr. Amelot de la Houſſaie. 1706.

François Annat. 1670.

Le P. Anſelme. 1694.

Ant. Arnaud. 1694.

Rob. Arnauld d'Andilli. 1674.

Georg. d'Aubuſſon, archevêque d'Embrun. 1697.

Ger. M. Audran. 1703.

Hiacinthe-Robillard d'Avrigny. 1719.

Bachaumont. 1702.

André Baillet. 1706.

Etienne Baluze. 1718.

J. Louis Guez de Balzac. 1654.

Ch. Barbeyrac. 1699.

Barbier d'Aucourt. 1694.

Michel Baron, comédien. 1729.

Jean Bart. 1702.

H. Baſnage de Beauval. 1710.

Jacq. Baſnage. 1723.

Michel-Antoine Baudrand. 1710.

Pierre Bayle. 1706.

Iſaac de Benſerade. 1691.

Gui Bentivoglio. 1644.

Fr. Bernier. 1688.

Le Cavalier Bernin, peintre, ſculpteur & architecte 1680.

Jacq. Bernoulli. 1705.

Jean Bernoulli. 1748.

Nic. Bernoulli. 1726.

Le cardinal de Berulle. 1629.

Dav. Blondel. 1655.

entre Charles I. & les Parlementaires, qui ne fut pas plus déciſive que l'avoit été celle de Keinſton. Anne d'Autriche envoie le comte d'Harcourt en Angleterre, pour offrir la médiation de la France entre le roi & le parlement: cette démarche fut ſans ſuccès.

1644.

Meſſieurs d'Avaux & Servien étoient partis dès l'année précédente pour Munſter, avec les inſtructions néceſſaires pour conclure une paix dont l'Europe avoit tant de beſoin, & dont les préliminaires avoient déja été ſignés à Hambourg le 25. décembre 1641. entre les ambaſſadeurs de l'empereur, de la France, de l'Eſpagne & de la Suéde; mais il y avoit trop d'intérêts différens à ménager, pour ſe flatter que cette paix fût prochaine, & nos plénipotentiaires, qui s'étoient arrêtés à la Haye, y conclurent le premier mars de cette année, avant leur départ pour Munſter, un traité entre le roi & les Etats généraux, confirmatif de celui de 1635. en conſéquence duquel la guerre continua. Le roi leur accorde auſſi le titre de *Hauts & puiſſans Seigneurs*, comme ſept ans auparavant Louis XIII. avoit accordé le titre d'*Alteſſe* aux princes d'Orange, qui juſques-là n'avoient eu que celui d'*Excellence*. Renouvellement du traité de 1641. avec le Portugal.

La défaite de Rantzau à Tudelingen avoit forcé les débris de notre armée d'Allemagne à ſe mettre à couvert en deçà du Rhin, & dès la fin de l'année précédente on avoit tiré le vicomte de Turenne d'Italie pour lui en donner le commandement.

Turenne commence à réparer cette armée à ſes dépens, & paſſe le Rhin pour faire lever le ſiége de Fribourg au général Merci, mais la ville fut priſe le 28. juillet. Le duc

MINISTRES

lorſque M. Fouquet fut arrêté.

Henri-Auguſte de Loménie de Brienne. 1666.

Il a laiſſé des mémoires.

Cl. Bouthillier, ſurintendant. 1651.

Louis Phelypeaux de la Vrilliere 1681.

Abel Servien, ſurintendant. 1659

Secretaires d'état.

Léon Bouthillier de Chavigni. 1652.

Fr. Sublet Des-Noyers, ſurintendant des bâtimens. 1645.

H. de Guenegaud de Planci. 1676.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

François de l'Hôpital. 1660.

H. de la Tour de Turenne. 1675.

Jean de Gaſſion. 1647.

Céſar de Choiſeuil. 1675.

Joſ. de Rantzau. 1650.

Nicolas de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XIV. 1685.

Ant. d'Aumont. 1669.

Jacq. d'Eſtampes. 1668.

Ch. de Monchi d'Hocquincourt. 1658.

Henri de Scneterre de la Ferté. 1681.

Jacq. Rouxel de Grancei. 1680.

Armand Nompar de Caumont de la Force. 1675.

Louis Foucault. 1659.

Céſar Phœbus d'Albret. 1676.

Phil. de Clairambault. 1665.

Jacques de Caſtelnau. 1658.

MAGISTRATS.

Premiers Préſidens.

Jean-Antoine de Meſmes. 1723.

Procureurs généraux.

Blaiſe Meliand. 1661.

Nicolas Fouquet. 1680.

Baſile Fouquet, reçu en ſurvivance de ſon frere : Baſile Fouquet n'exerça point, & mourut en 1680.

Achilles de Harlai. 1671.

Achilles de Harlai. 1712.

Jean-Arnauld de la Briffe. 1700.

Henri-François Dagueſſeau, depuis chancelier. 1750.

Avocats généraux.

Omer Talon. 1652.

Etienne Briquet. 1645.

Jérôme Bignon exerce une ſeconde fois à la mort de ſon gendre, n'ayant

SAVANS & Illuſtres.

Sam. Bochart. 1667.

Herm. Boerhave. 1738.

Nicolas Boileau Deſpréaux. 1711.

Phil. Goiſbaud du Bois. 1694.

Joannes Bollandus. 1665.

J. B. du Bos. 1742.

René le Boſſu. 1680.

Jacq. Benigne Boſſuet. 1704.

Jean Boucher, ligueur. 1644.

Le préſident Bouhier. 1746.

Dominique Bouhours. 1702.

Em. Théodore de la Tour de Bouillon, cardinal. 1715.

Nicolas de Bourbon. 1644.

Louis Bourdaloue. 1704.

Antoinette Bourignon. 1680.

Edme Bourſault. 1708.

Guil. de Brebeuf. 1661.

Brueys. 1723.

Pierre Brumoi 1741.

Ch. le Brun, peintre. 1690.

J. de la Bruyere. 1696.

Cl. Buffier. 1737.

Roger de Rabutin de Buſſi. 1693.

Dom Calmet. 1757.

Gautier de la Calprenede. 1663.

Jean Galbert de Campiſtron. 1723.

And. Campra. 1744.

Ch. du Cange. 1688.

Jacq. Caſſagnes. 1679.

Jean Dom. Caſſini. 1712.

Nic. Cauffin, confeſſeur de Louis XIII. 1651.

d'Anguien, qui avoit été envoyé au ſecours de Turenne, n'avoit pû arriver aſſez tôt pour ſauver cette place, & ayant paſſé le Rhin, il ſe joignit au Vicomte, ayant ſous lui le maréchal de Gramont; ce fut alors que ſe paſſerent les trois fameuſes journées de Fribourg, l'une le 3. août, l'autre le 5. & la troiſiéme le 9. ſi pourtant on peut regarder comme un combat cette troiſiéme journée, qui ne fut qu'une pourſuite de l'armée ennemie, & la priſe du canon & du bagage. Le général Merci, qui fut obligé de décamper avec perte de près de neuf mille Bavarois, n'en conſerva pas moins la réputation de grand général, par l'habileté de ſa retraite, & le duc d'Anguien & Turenne y acquirent celle de premiers capitaines de l'Europe. Sans s'amuſer à reprendre Fribourg, les généraux ſe déterminerent à ſe rendre maîtres de tout le cours du Rhin; Spire n'attend pas la ſommation que le marquis d'Aumont avoit ordre de lui faire, & envoie ſes clefs au duc d'Anguien le 29 août. Ce prince prend Philiſbourg le 9. Septembre; Mayence lui ouvre ſes portes le 17. après que Vormes & Oppenheim ſe furent rendus. Le maréchal de Turenne prend Benghen, Creutznac & Landau.

Du côté de la Flandre, M. le duc d'Orléans ayant ſous lui les maréchaux de la Meilleraie & de Gaſſion, prit le 28. juillet Gravelines, défendue vaillamment pendant deux mois par dom Fernando Solis. Ce fut à ce ſiége où ſe ſignala tout ce qu'il y avoit de grands dans le royaume, que s'éleva la conteſtation entre le maréchal de la Meilleraie & le maréchal de Gaſſion, à qui prendroit poſſeſſion de la ville: on alloit en venir aux mains, quand Lambert, maréchal de camp, défendit aux troupes, au nom de M. le duc d'Orléans, de les reconnoître ni l'un ni l'autre, & donna le tems au prince de décider, ſuivant la regle, que c'eſt le droit du régiment des Gardes, à la tête deſquels étoit le maréchal de la Meil-

MINISTRES

Secretaires d'état.

Michel le Tellier, chancelier. 1685.
Louis Phelypeaux de la Vrilliere ſe demet en 1669.
Hugues de Lionne. 1671.
Henri L. de Loménie de Brienne. 1698.
J. B. Colbert, contrôleur général. 1683.
J. B. Colbert de Seignelai. 1690.
Fr. Michel le Tellier de Louvois. 1691.
Ch. Colbert de Croiſſi. 1696.
Sim. Arnauld de Pomponne. 1699.
Balth. Phelypeaux de Châteauneuf. 1700.
Louis-Fr.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Jean de Sculemberg de Mondejeu. 1671.
Abraham de Fabert. 1662.
Franç. de Créqui. 1687.
Bernard Gigault de Bellefonds. 1694.
Louis de Crevant Humieres. 1694.
Godefroi d'Eſtrades. 1686.
Ph. de Montault Benac de Navailles. 1684.
Louis-Armand de Schomberg. 1690.
J. Henri de Durfort de Duras. 1704.
Louis-Victor de Rochechouart, nommé le duc de Vivonne. 1688.
François d'Aubuſſon de la Feuillade. 1691.
François-Henri de Montmorenci de Luxembourg. 1695.
H. Louis d'Alor-

MAGISTRATS.

Avocats généraux.

plus que le rang de ſecond avocat général. 1656.
Jerôme Bignon, fils du précédent. 1697.
D. Talon. 1698.
Chrétien-François de Lamoignon. 1709.
Achilles de Harlai. 1717.
Henri-François Dagueſſeau, depuis chancelier. 1750.
Joſeph-Omer Joli de Fleuri. 1704.
Antoine Portail, depuis premier préſident. 1736.
Jean le Nain. 1709.
Guillaume-Franç. Joli de Fleuri, depuis procureur général. 1756.
Guillaume de Lamoignon de Blancmeſnil, depuis préſident du parlement, premier préſident de la cour des aydes,

SAVANS & Illuſtres.

F. de la Chaize, confeſſeur du roi. 1709.
Marin Cureau de la Chambre. 1669.
Pierre Cureau de la Chambre. 1693.
Claude-Em. Luillier Chapelle. 1686.
Chardin. 1713.
Guillaume Amfrye de Chaulieu. 1720.
Thim. Cheminais. 1689.
Urb. Chevreau. 1700.
Jean-Jacques Chiffl et. vers 1660.
P. Fr. Chiffl et. 1682.
Pierre Chirac. 1732.
Fr. Tim. de Choiſy. 1724.
Jean Claude. 1687.
Jean le Clerc, miniſtre. 1736.
Seb. le Clerc, graveur. 1714.
Memnon Cohorn. 1708.
Char. le Cointe. 1681.
Paſc. Colaſſe, muſicien. 1709.
Paul Colomiez. 1692.
Jean Commire. 1702.
Val. Conrart. 1675.
Gerard de Cordemoi. 1684.
Pierre Corneille. 1684.
Th. Corneille. 1709.
Pierre Coſte. 1747.
Louis Couſin. 1707.
Antoine Coyſevox, ſculpteur. 1720.
Pr. Jolyot de Crébillon. 1762.
André Dacier. 1722.
Me. Dacier. 1720.
Ant. Danchet. 1748.
Dancourt. 1726.
Pierre Danet. 1709.
Gabriel Daniel. 1728.
René Deſcartes. 1650.
André Deſtouches, muſicien. 1749.

leraie, d'entrer le premier dans les places conquiſes. Le prince d'Orange prit de ſon côté le Sas de Gand le 7. ſeptembre. Au-delà des Alpes, le prince Thomas, général des troupes Françoiſes, prit la ville de Santia.

Au-delà des Pyrénées, le ſort des armes fut différent : dom Philippe de Selve battit le maréchal de la Mothe, qui vouloit empêcher la priſe de Lérida. Le roi d'Eſpagne prit cette place & Balaguier, & fit lever le ſiége de Taragone au maréchal, qui fut rappellé & mis à Pierre-Enciſe. On a dit que le Tellier, ſecretaire d'état de la guerre à la place de Des-Noyers, eut beaucoup de part à cette diſgrace, parce qu'il haiſſoit le maréchal de ſes liaiſons avec Des-Noyers, qui n'avoit pas encore donné la démiſſion de ſa charge. Le cardinal voulut lui faire ſon procès; mais après avoir été traîné à pluſieurs tribunaux, le parlement de Grenoble l'ayant pleinement juſtifié, il ſortit du château de Pierre-Enciſe en 1648.

La guerre civile continue en Angleterre avec divers ſuccès. Olivier Cromwel bat le prince Robert à la bataille d'Yorck le 12 juillet. La reine d'Angleterre ſort d'Exceſter, que le comte d'Eſſex ſe préparoit à aſſiéger, ayant à peine eu le tems de faire ſes couches. Croiroit-on bien qu'on ſe fût porté juſqu'à l'accuſer de haute trahiſon, pour avoir procuré du ſecours à ſon mari ? Elle arrive à Paris, où leurs majeſtés la logerent au Louvre, & où elle reçut les reſpects de toutes les cours ſouveraines. La guerre entre le pape & le duc de Parme fut terminée cette année par le cardinal Bichi. L'année précédente Lyonne avoit entamé cet accommodement par ordre du roi. Caſtro fut rendu au duc, qui en fit hommage au Saint Siége.

Le cardinal Pamphilio, malgré l'oppoſition de la France, ſuccéde à Urbain VIII. ſous le nom d'Innocent X. par les intrigues des Barberins, qui eurent tout le tems de s'en repen-

MINISTRES

Secretaires d'état.

Marie le Tellier de Barbeſieux. 1701.

Louis Phelypeaux de Pontchartrain, chancelier. 1727.

Denis-Fr. Voiſin, chancelier 1717.

Louis Phelypeaux de la Vrilliere. 1725.

Mich. Chamillard, controlleur général des finances. 1721.

Jerôme Phelypeaux de Pontchartrain ſe démet en 1715. mort en 1747.

Louis Phelypeaux, comte de Saint Florentin.

Jean-Frédéric Phelypeaux, comte de Maurepas, demis en

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

gni de Rochefort. 1676.

Gui Aldonce de Durfort de Lorges. 1702.

Jean d'Eſtrées. 1707.

C'eſt le premier qui a introduit la dignité de maréchal de France dans la Marine.

Cl. de Choiſeuil. 1711.

François de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XV. 1730.

Jean Arm. de Joyeuſe. 1710.

LouisFranç. de Boufflers. 1711.

Anne-Hilarion de Conſtantin de Tourville. 1701.

Anne-Jules de Noailles. 1708.

Nicolas de Catinat. 1712.

Louis-Hector de Villars. 1734.

Noel Bouton de Chamilli. 1715.

Victor-Marie d'Eſtrées. 1737.

MAGISTRATS.

Avocats généraux.

& enſuite chancelier.

Louis Chauvelin. 1715.

Germain-Louis Chauvelin, depuis préſident du parlement, ſecretaire d'état, & enſuite garde des ſceaux. 1762.

SAVANS & Illuſtres.

J. Domat. 1699.

J. Doujat. 1688.

Céſar d'Eſtrées, cardinal. 1714.

Gui Creſc. Fagon, premier médecin. 1718.

Charles Auguſte de la Fare. 1713.

Madel. de la Vergne de la Fayette. 1693.

Andr. Félibien. 1695.

Fr. de Salignac de la Mothe Fenelon, archevêque de Cambrai, précepteur de M. le duc de Bourgogne. 1715.

Tanegui le Févre. 1672.

Ch. Fevret 1661.

Ant. de Pas de Feuquieres. 1711.

Eſprit Flechier. 1710.

And. Herc. card. de Fleuri, principal miniſtre & précepteur de Louis XV. 1743.

Claude Fleuri. 1723.

J. de la Fontaine. 1695.

Fontenelle. 1757.

Charles Riviere du Freſni. 1724.

Antoine Furetiere. 1688.

Jean Gallois. 1707.

Pierre Gaſſendi. 1655.

Th. Germain, orfévre. 1748.

Pierre Giannone. 1748.

Fr. Girardon. 1715.

Ant. Godeau. 1672.

Den. Godefroi. 1681.

Jacq. Godefroi. 1652.

Theod. Godefroi. 1649.

Pierre Goudelin. 1649.

Hug. Grotius. 1645.

Du Gué-Trouin. 1736.

tir, & qui vinrent chercher un aſyle en France contre ce même pontife, qui leur devoit ſon élévation. La reine fut mécontente dans cette occaſion de la conduite de M. de Saint Chaumont, ambaſſadeur du roi, qui fut rappellé & diſgracié. Le cardinal Bentivoglio, connu par ſes ouvrages, mourut dans ce conclave. Il étoit chargé de la protection de la France, & on le regardoit comme devant être le ſucceſſeur d'Urbain VIII.

Les Théatins fondés dès 1594. s'établiſſent à Paris.

1645.

Le maréchal de Turenne, ayant appris la victoire remportée à Tabor le 6. mars par Tortenſon ſur les Impériaux, voulut en profiter pour s'avancer dans l'Allemagne, & empêcher Merci d'entrer dans la Franconie. Sa marche fut pénible; Roſen envoyé à la découverte, crut que les Impériaux étoient loin, & le maréchal cédant à l'importunité de la cavalerie Allemande, qui demandoit des quartiers pour ſe rafraîchir, la ſépara & prit le ſien à Mariendal: Merci profitant de cette faute, la ſeule que Turenne ait jamais pû ſe reprocher, vint l'attaquer avant qu'il eût pû raſſembler ſes quartiers, & le battit à Mariendal le 5. mai. Le duc d'Anguien quitta l'armée de Champagne qu'il commandoit, & accourût au ſecours de M. de Turenne, après avoir aidé en chemin le marquis de Villeroi, à prendre la forteresſe de la Mothe en Lorraine, qui fut raſée. Ce prince, joint à M. de Turenne & au maréchal de Gramont, s'avança vers la Baviere, prit Wimphen, qui lui ouvroit un paſſage ſur le Nekre, malgré la défection de Conigſmark, attaqua, contre l'avis de M. de Turenne, le général Merci le 3. août à Nortlingue, ville impériale de la Suabe, & le défit à plattes coutures: Merci y fut tué; & le maréchal de Gramont, qui

MINISTRES

Secretaires d'état.

1749. ſa place donnée à M. Rouillé.

Controlleurs généraux des finances.

J. B. Colbert. 1683.

C'eſt le premier qui, ſans être ordonnateur, a régi les finances en chef.

Cl. le Pelletier. 1711.

Louis Phelypeaux de Pontchartrain, chancelier en 1727.

Mich. Chamillard. 1721.

Nic. Desmaretz. 1721.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

François-Louis Rouſſelet de Château-Renaud. 1716.

Seb. le Prêtre de Vauban. 1707.

Conrad de Roſen. 1715.

Nic. du Blé d'Huxelles. 1730.

René Froulai de Teſſé. 1725.

Nic. Aug. de la Baume de Montrevel. 1716.

Camille d'Hoſtun de Talard. 1728.

Henri d'Harcourt. 1718.

Ferdinand de Marſin. 1706.

Jacques de Fitz-James de Berwik. 1734.

Charles-Auguſte Goyon de Matignon. 1729.

Jacques Bazin de Bezons. 1733.

Pierre de Monteſquiou. 1725.

MAGISTRATS.

SAVANS & Illuſtres.

Ed. Halley. 1741.

Jean-Baptiſte du Hamel. 1698.

J. Hardouin. 1729.

Guill. Harvée. 1657.

Dan. Heinſius. 1655.

Barthel. d'Herbelot. 1695.

Th. Hobbes. 1679.

Guil Fr. Antoine de l'Hôpital. 1704.

Pierre d'Hozier. 1660.

Antoinette de la Garde des Houlieres. 1694.

Dan. Huet. 721.

Touſſ. de Forbin de Janſon, cardinal. 1713.

Joſeph Jouvenci. 1716.

Jean Jouvenet, peintre. 1717.

Athan. Kirker. 1680.

Phil. Labbe. 1667.

Jean le Laboureur. 1675.

Michel Lambert, muſicien. 1696.

Me. de Lambert. 1733.

Bern. Lami. 1715.

Michel Richard de la Lande, muſicien. 1726.

Claude Lancelot. 1695.

Languet, Curé de S. S 1750.

Jean de Launoi. 1678.

De Lauriere. 1728.

Godefroi Guil. Leibnitz. 1716.

Claude de Liſle. 1720.

Jean Locke. 1704.

Louis de Longueruc. 1733.

J. Bapt Lulli. 1687.

Jean Mabillon. 1707.

Louis Maimbourg. 1686.

Louis-Iſaac le Maître de Saci. 1684.

avoit été fait priſonnier, fut échangé avec le général Gleſne. Le duc d'Anguien étant tombé malade des fatigues de la campagne, le maréchal de Turenne & le maréchal de Gramont continuerent le ſiége d'Hailbron, que ce prince avoit inveſti. L'archiduc Léopold, frere de l'empereur, & le général Galas, qui vinrent prendre le commandement de l'armée Impériale, dégagerent Hailbron, & reprirent tout ce qu'on leur avoit enlevé entre le Nekre & le Danube. M. de Turenne finit la campagne de ce côté par la priſe de Treves, le 19. Novembre, où il rétablit l'électeur, devenu libre par la médiation du roi, qui déclare que ſans cette condition il n'écouteroit aucune propoſition de paix.

Du côté de la Flandre, M. le duc d'Orléans, ayant ſous lui le maréchal de Gaſſion & Rantzau, prit le fort de Mardik le 10. juillet. Rantzau en obtint le bâton de maréchal de France. Le fort de Link eſt rendu le 23. à Gaſſion. Bourbourg eſt pris le 9. août, Bethune le 30. ainſi que Caſſel, Etaire, Merville & Saint-Venant. Le duc d'Orléans étant retourné à la cour, les maréchaux de Gaſſion & Rantzau prirent Lilers, la Mothe-aux-bois, Armentieres, Varneton, Comines, Marchiennes, le Pont-à-Vendin, Lens, Orchies, l'Ecluſe & Arleux. Le prince d'Orange ſe borna à la priſe de Hults, encore y fut-il engagé, comme malgré lui, par la facilité que Gaſſion y apporta. La jalouſie de la Hollande contre la Zélande empêcha de faire le ſiége d'Anvers, dans la crainte que le port d'Anvers ne fît tomber le commerce d'Amſterdam. Les ennemis reprennent Caſſel & le fort de Mardik.

Le comte d'Harcourt ayant remplacé le maréchal de la Mothe en Catalogne, tenoit la campagne, pendant que le comte du Pleſſis-Praſlin faiſoit le ſiége de Roſes, qui ſe rendit le dernier mai, après quarante-neuf jours de tranchée ou

SAVANS & Illuſtres.

Nicolas Malebranche. 1715.
François Manſard. 1666.
Hardouin Manſard. 1708.
Pierre de Marca. 1662.
Nicolas de la Mare. 1723.
Jacques Marſollier. 1724.
Jules Maſcaron. 1703.
Jean-Bapt. Maſſillon. 1743.
Claude Melan, graveur. 1688.
Gilles Menage. 1692.
Claude-François Meneſtrier. 1705.
Marin Merſenne. 1648.
Jean-Antoine de Meſmes, comte d'Avaux. 1709.
Franç. Eudes de Mezerai. 1683.
Pierre Mignard. 1695.
Jean Milton. 1674.
Jean-Baptiſte Poquelin de Moliere. 1673.
Michel Molinos. 1692.
Nicolas Hubert Mongault. 1747.
Bernard de la Monnoie. 1728.
Charles de Sainte Maure, duc de Montauſier, gouverneur de Monſeigneur. 1690.
De Monteſquieu. 1755.
Charles de Montchal. 1651.
Bernard de Montfaucon. 1741.
Louis Moréri. 1680.
Jean Morin. 1654.
François de la Mothe le Vayer. 1672.
Antoine Houdart de la Motte. 1731.
Françoiſe Bertaud de Motteville. 1689.
Muratori. 1750.
Baptiſte Nani. 1678.
Robert Nanteuil. 1678.
Gabriel Naudé. 1653.
Iſaac Newton. 1727.
Pierre Nicole. 1695.
Ninon Lenclos. 1706.

SAVANS & Illuſtres.

Antoine, cardinal de Noailles. 1729.
André le Nôtre. 1700.
Pierre Joſeph d'Orléans. 1698.
Antoine Pagi. 1699.
Daniel Pappebrock. 1714.
Jean Parocel, peintre. 1704.
Blaiſe Paſchal. 1662.
Gui Patin. 1672.
Olivier Patru. 1681.
Etienne Pavillon. 1705.
Jean Pecquet, médecin. 1674.
Paul Fontanier Peliſſon. 1693.
Hardouin de Péréfixe. 1670.
Charles Perrault. 1703.
Claude Perrault. 1688.
Denis Petau. 1652.
Paul Pezron. 1706.
Bernard Picard, graveur. 1733.
Louis-Elies du Pin. 1719.
Melchior de Polignac, cardinal. 1741.
Alexandre Pope. 1744.
Nicolas Pouſſin, peintre. 1665.
Samuel Puffendorf. 1694.
Pierre Puget, ſculpteur. 1695.
Pierre du Puis. 1652.
Paſquier Quesnel. 1719.
Philippe Quinault. 1688.
Jean de la Quintinie. 1686.
Honoré de Beuil de Racan. 1670.
Jean Racine. 1699.
Jean-Armand le Bouthillier de Rancé. 1700.
Prince Ragotski. 1732.
René Rapin. 1687.
Rapin de Thoiras. 1625.
Franç. Regnier Deſmarets. 1713.
Silvain Regis. 1707.
Jean-François Renard. 1709.
Euſ. Renaudot. 1720.
J. Franç. Paul de Gondi de Retz, cardinal. 1679.

SAVANS & Illuſtres.

Hyacinthe Rigaud, peintre. 1744.
François de la Rochefoucauld, cardinal. 1645.
François duc de la Rochefoucauld. 1680.
Jacques Rohault. 1675.
Charles Rollin. 1741.
Jean de Rotrou. 1650.
Jean-Bapt. Rouſſeau. 1741.
Charles de la Rue. 1725.
D. Thierri Ruinart. 1709.
Pierre du Ryer. 1656.
Charles de S. Denis de Saint-Evremond. 1703.
Céſar Vichard de Saint-Réal. 1692.
Abel-Louis de Sainte Marthe, général de l'Oratoire. 1697.
Claude de Sainte Marthe. 1690.
Louis de Ste. Marthe. 1650.
Sevole de Ste. Marthe. 1650.
jumeaux
Charles-Irenée Caſtel, abbé de Saint Pierre. 1743.
Denis de Salo. 1669.
Denis Salvaing. 1688.
Nicolas Samſon. 1667.
Jean-Baptiſte de Santeuil. 1697.
Jean-François Saraſin. 1654.
Claude Saumaiſe. 1653.
Paul Scaron. 1660.
Me. de Scuderi. 1701.
J. Renaud de Segrais. 1701.
Jean Selden. 1654.
Jean François Senault. 1670.
Marie de Rabutin de Sévigné. 1696.
Richard Simon. 1712.
Vittorio Siri. 1685.
Jacques Sirmond. 1651.
Benoiſt de Spinoſa. 1677.
Euſtache le Sueur, peintre. 1655.

verte : il fut fait maréchal de France. La priſe de cette ville donnoit la communication libre entre la Catalogne & le Rouſſillon. Le comte d'Harcourt, après s'être emparé d'Agrammont & de S. Aunais, paſſa la Segre, gagna la bataille de Liorens le 23. juin contre dom André Cantelme, & prit Balaguier.

Conjuration des Catalans, conduite par la baronne d'Albi, par l'abbé Gallicans, & par Onufre Aquilles, pour ſe remettre ſous l'obéiſſance des Eſpagnols. Elle eſt découverte & diſſipée par le comte d'Harcourt.

Du côté du Portugal, les Eſpagnols, ſous le commandement du marquis de Terracuſe, furent battus & contraints de lever le ſiége d'Elvas. Le jeune duc de Savoie, Charles-Emmanuel, étoit rentré dans Turin & dans les autres places où il y avoit garniſon Françoiſe, par le traité conclu dès le 3. avril. Le prince Thomas vouloit achever de chaſſer les Eſpagnols de ſon pays : il s'empara de Rocca di Vigevano ; enſuite ayant voulu joindre le maréchal du Pleſſis-Praſlin, qui lui amenoit du ſecours de France, il força les quartiers des Eſpagnols, & paſſa la riviere de Mora.

Le cardinal Mazarin ayant tenté en vain de faire oublier à Innocent X. l'oppoſition qu'il avoit miſe à ſon exaltation, ſe réconcilie avec les Barberins, que le pape maltraitoit, quoiqu'il leur dût le pontificat. Mazarin les reçoit à Paris, & donne à l'aîné, nommé Antoine, l'archevêché de Reims, & la charge de grand aumônier de France. Le duc de Saint-Simon ſe démet de la charge de premier écuyer, en faveur de Beringhem. Anne d'Autriche commence le bâtiment de l'Egliſe du Val-de-grace, dont François Manſard fut l'architecte.

Le 6. novembre la princeſſe Marie de Gonzague, fille du défunt duc de Mantoue, épouſa, dans la chapelle du Palais

SAVANS & Illuſtres.

Michel le Tellier, confeſſeur du Roi. 1719.
Guillaume Temple. 1698.
Louis Thomaſſin. 1695.
Sebaſtien le Nain de Tillemont. 1698.
Nicolas Toinard. 1707.
Joſeph Pitton de Tournefort. 1708.
René-Joſeph de Tournemine. 1739.
De Tourreil. 1715.
Jean Foi-Vaillant 1706.
Adrieu de Valois. 1692.
Henri de Valois. 1676.
Vander Meulen. 1690.
Antoine Varillas. 1696.
Louis le Vau, architecte. 1670.
François Vavaſſeur. 1581.
Claude Faure de Vaugelas. 1649.
René Aubert de Vertot. 1735.
Vincent Voiture. 1648.
Jean Warin. 1672.
Wolf. 1754.

royal, Ladiſlas IV. roi de Pologne. Elle ſe remaria depuis à Caſimir, frere & ſucceſſeur de ce prince. C'étoit elle que M. le duc d'Orléans avoit voulu épouſer, & qui ſe conſola enſuite avec Cinq-Mars, de l'oppoſition que la reine avoit miſe à ce mariage, & de l'inconſtance de Gaſton. La maréchale de Guébriant la conduiſit en Pologne, avec le titre d'ambaſſadrice. On ne doit pas omettre, à l'honneur de cette dame, que Ladiſlas, pour témoigner la haute eſtime qu'il faiſoit de ſa perſonne, voulut qu'on lui rendît les mêmes honneurs qu'avoit eus l'archiducheſſe d'Inſpruc Claude de Médicis en 1637. lorſqu'elle amena à Varſovie la reine Cécile, fille de l'empereur Ferdinand II. premiere femme de Ladiſlas. La maréchale de Guébriant mourut en 1659. on dit qu'elle devoit être dame d'honneur de Marie-Thereſe. Le titre de maréchale de France, dit le Laboureur, lui appartenoit autant qu'à ſon mari. Les rebelles d'Angleterre font trancher la tête à Guillaume Lawd, archevêque de Cantorberi. La guerre y étoit toujours auſſi vive, mais la bataille de Naerbi, donnée le 24. juin, où le chevalier Thomas Fairfax & Olivier Cromwel mirent en déroute l'armée de Charles I. fut déciſive contre lui.

1646.

En Allemagne, le vicomte de Turenne ne put faire de grandes entrepriſes faute de ſecours : s'étant joint aux Suédois & aux Heſſois, il forma le ſiége d'Auſbourg, qu'il fut contraint de lever, & ſe vit tout à coup arrêté par le traité de neutralité que la France avoit ſigné avec le duc de Baviere : la jalouſie que la régente commençoit à prendre des Suédois, & l'avantage que l'on trouvoit à ſéparer l'électeur du parti de l'empereur, en furent les motifs.

Chriſtine, reine de Suéde, devenue majeure, envoya en

France le comte de la Gardie, qu'elle avoit, dit-on, fort aimé, pour entretenir l'union entre le roi & elle. Jamais ambaſſade n'avoit eu plus d'éclat, par le deſir que l'on eut de bien recevoir un homme qui étoit dans la plus haute faveur auprès de ſa maîtreſſe; mais ſes ennemis, &, peut-être, ſon indiſcrétion le firent tomber par la ſuite dans la diſgrace.

En Flandres, M. le duc d'Orléans, ayant avec lui le maréchal de la Meilleraie, grand-maître de l'artillerie, & les maréchaux de Gramont & de Gaſſion, fit le ſiége de Courtrai, qu'il prit le 28. juin, malgré les inquiétudes que donnoit l'armée ennemie, commandée par le duc de Lorraine, Picolomini, & les généraux Bec & Lamboi. On comptoit que cette conquête faciliteroit celle de Gand ou d'Anvers que l'on projettoit : mais ſoit le grand âge du prince d'Orange, qui mourut l'année d'après, ſoit l'oppoſition d'intérêts entre la province de Hollande & celle de Zélande, ſoit la jalouſie des Hollandois qui méditoient déja de ſe ſéparer de l'alliance de France, ces projets n'eurent point d'effet. M. le duc d'Orléans marcha vers Bergues-Saint-Vinox, qu'il prit le premier d'août. De-là il vint aſſiéger Mardik, que les Eſpagnols avoient repris pendant l'hiver : le ſiége fut fort meurtrier, & dura dix-ſept jours, parce que Lamboi & Caracéne, campés ſous Dunkerque, rafraîchiſſoient cette place; mais la flotte Hollandoiſe, qui parut, avança le ſiége, & Mardik ſe rendit le 24. Le duc d'Orléans étant retourné à la cour, le duc d'Anguien ſe prépara à la priſe de Dunkerque par celle de Furnes. Cette ville ſe rendit le 7. de ſeptembre, & Dunkerque le 7. octobre. Le jeune roi avoit voyagé pour la premiere fois, & étoit venu le printems juſqu'à Amiens, où s'aſſembloit l'armée.

Il n'y eut rien de conſidérable en Savoie, où les Eſpagnols conſervoient toujours quelques places; mais le cardinal Ma-

zarin, qui vouloit venger les Barberins de l'ingratitude du pape, & qui avoit encore plus à cœur de venger l'inſulte perſonnelle que lui avoit faite Innocent X. en refuſant un chapeau à ſon frere l'archevêque d'Aix, fit le ſiége d'Orbitello en Toſcane, qui appartenoit aux Eſpagnols, afin de s'approcher de Rome. Le prince Thomas eut le commandement de l'armée de terre, & le duc de Brezé de celle de mer. Le prince Thomas ayant ouvert la tranchée, la flotte Eſpagnole, commandée par Pimentel, vint au ſecours, & l'amiral de Brezé livra le combat le 14. juin; il fut ſanglant, les Eſpagnols furent battus, mais l'amiral de Brezé y fut tué à l'âge de vingt-ſept ans, & le prince Thomas obligé de lever le ſiége. On ne donne le titre d'*Amiral* à M. de Brezé, que parce qu'il en faiſoit les fonctions: car cette charge ſupprimée en 1627. ne fut recréée qu'en 1669. & M. de Brezé avoit ſeulement le titre de *Surintendant des mers*: le duc d'Anguien ſon beau-frere, voulut lui ſuccéder en cette charge, mais la reine, pour éluder ſa demande, s'en fit expédier le brevet pour elle-même.

L'échec d'Orbitello fut réparé par la priſe de Piombino, qui ſe rendit le 8. octobre aux maréchaux de la Meilleraie & du Pleſſis, & par celle de Portolongone, dont ils s'emparent le 29. du même mois. La priſe de cette derniere place fut plus ſenſible au pape que ne l'eût été celle d'Orbitello, & que ne l'étoit celle de Piombino, parce que ſon neveu Ludoviſio en avoit le domaine utile. La réconciliation des Barberins avec le pape ſuivit bien-tôt ces expéditions, & le chapeau de cardinal fut envoyé à l'archevêque d'Aix, frere du cardinal Mazarin, qui ſe fit appeller cardinal de Sainte-Cécile.

Le duc de Modene ſe déclare pour la France. En Catalogne, le comte d'Harcourt fut battu par Leganès le 21. no-

vembre, & forcé de lever le ſiége de Lérida. Charles I. s'étoit jetté entre les bras des Ecoſſois, les deux chambres de Weſtminſter le déclarerent déchu de tous ſes droits à la couronne. Mort de Henri II. prince de Condé, le 26. décembre.

1647.

Cette année ne fut pas heureuſe pour la France. Les plénipotentiaires pour la paix continuoient leurs conférences, où ils avoient invité tous les princes & états de l'Empire, ce qui déplaiſoit fort à l'empereur, qui avoit peine à traiter d'égal à égal avec des puiſſances qu'il vouloit accoutumer à le regarder comme leur ſouverain : les Catholiques s'aſſembloient à Munſter, & les Proteſtans à Oſnabruc : on avoit envoyé le duc de Longueville à Munſter, en qualité de plénipotentiaire ; les deux autres étoient bien mal enſemble : Servien, grand homme d'état, avoit toute la confiance du cardinal, mais d'Avaux étoit un génie ſupérieur. On peut remarquer que la même diviſion étoit entre Salvius, créature de la reine, & Oxenſtiern, fils du chancelier, tous deux plénipotentiaires de Chriſtine.

Suſpenſion d'armes entre l'Eſpagne & les Hollandois, qui finit par le traité de paix ſigné entre ces puiſſances l'année d'après. Antoine Brun, Francomtois, procureur général au parlement de Dole, & plénipotentiaire de Philippe IV. ſervit bien ſon maître dans cette occaſion, où Servien ſe laiſſa abuſer. Priſe de Tubinge dans le Wirtemberg, par le maréchal d'Hocquincourt.

Le maréchal de Turenne, qui reçut ordre, en conſéquence du traité de neutralité ſigné avec la Baviere, de repaſſer le Rhin & d'entrer dans le Luxembourg, ne fut pas le maître de ramener avec lui la cavalerie Allemande, qui ſe

donna à Wrangel, général Suédois. L'électeur, délivré de la crainte que lui donnoit notre armée, ſe rejoignit à l'empereur.

En Flandres, l'archiduc Léopold, frere de l'empereur, inſtruit des diſpoſitions des Hollandois, & qui n'avoit plus à en craindre de diverſion, prit Armentieres le 31. mai, malgré la vigoureuſe réſiſtance de du Pleſſis-Belliere, après quatorze jours de tranchée ouverte, & s'empara enſuite de Comines; de-là, ayant fait le ſiége de Landreci, que la méſintelligence de Gaſſion & de Rantzau empêcha de ſecourir, il s'en rendit maître le 18. juillet. Rantzau, après s'être emparé du fort de la Kenoque, prit Dixmude le 13. juillet, & Gaſſion reçut la Baſſée à compoſition le 19. ayant appris que l'archiduc marchoit au ſecours. Rantzau prit le fort de Nieudam & de l'Ecluſe, & fut attaqué au retour par le marquis de Caracéne: l'avantage fut égal.

Le maréchal de Gaſſion fait le ſiége de Lens, il y fut bleſſé à mort le 28. ſeptembre, & mourut le 2. octobre. Lens fut pris le 3. *Et la France*, dit Monglat, *en gagnant une bicoque, perdit un grand capitaine.* Il répondoit à ceux qui lui propoſoient de ſe marier, *qu'il n'eſtimoit pas aſſez la vie, pour en vouloir faire part à quelqu'un.* Il étoit mal avec le cardinal quand il mourut: il fut enterré à Charenton: ſon gouvernement de Courtrai, où il s'étoit établi une eſpéce d'empire, fut donné à Paluau, & le maréchal de Rantzau lui ſuccéda dans le commandement de l'armée. La campagne finit par le ſiége de Dixmude, que les Eſpagnols reprirent le 14. novembre.

En Italie, le connétable de Caſtille reprit Nice de la Paille le 23. mai; mais le duc de Modene qui s'étoit déclaré pour la France, & la révolte des Napolitains, l'empêcherent de rien entreprendre.

Les Napolitains accablés d'impôts, ſe révoltent, ayant à leur tête un homme de la lie du peuple, nommé Mazanielle: cette premiere émeute fut calmée par le duc d'Arcos, vice-roi de Naples, qui fit aſſaſſiner Mazanielle. Environ deux mois après, dom Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV. étant entré dans la ville pour y punir les coupables, la révolte recommença, ayant pour chef le nommé Gennare, qui avoit pris la place de Mazanielle : cependant, plus prudent que Mazanielle, il fut d'avis que l'on ſe mît ſous la protection de la France ; en conſéquence le duc de Guiſe qui étoit à Rome, où il pourſuivoit la diſſolution de ſon mariage avec la comteſſe de Boſſu, fut invité à ſe mettre à la tête des rebelles : il ſe rendit à Naples, où il fut déclaré généraliſſime. La France ne profita point de cet événement : le duc de Richelieu ſe contenta d'inſulter la flotte Eſpagnole ſans la pourſuivre ; & M. de Guiſe ne reçut ni les vivres, ni l'argent qu'on lui avoit promis : on prétend qu'il avoit deſſein de ſe faire roi de Naples, mais étoit-ce une raiſon pour l'abandonner ?

En Catalogne, le duc d'Anguien, qui s'appella le prince de Condé depuis la mort de ſon pere arrivée le 26. décembre 1646. fut obligé de lever le ſiége de Lérida le 17. juin. Le parlement d'Ecoſſe livre Charles I. aux Parlementaires : ce prince ſe ſauve dans l'iſle de Wich, où il ſe croyoit en ſûreté, mais il y trouva une nouvelle priſon. Le roi fut attaqué de la petite vérole le 10. novembre, & en fut dangereuſement malade.

Le maréchal de Schomberg eut la charge de colonel des Suiſſes, vacante par la mort de Baſſompierre, dont on refuſa l'agrément au duc de Longueville. Ce fut vers cette année que commencerent les troubles à l'occaſion du Janſéniſme.

On vit paroître depuis en 1654. les *Lettres provinciales* ; époque de la fixation de la langue.

1648.

La paix de Munſter & la guerre de Paris feront les deux grands objets de cette année, après que l'on aura parcouru les opérations de la guerre : elle étoit auſſi vive en Allemagne, que ſi la paix n'avoit pas été prête à ſe faire. Le maréchal de Turenne ſe rejoignit aux Suédois, commandés par Wrangel & par Conigſmark, dont il s'étoit ſéparé l'année d'auparavant par ordre de la cour, & ſe jetta dans la Baviere, pour punir le duc de l'infraction qu'il avoit faite à la neutralité où il s'étoit engagé. Le général Mélander & Montécuculli furent battus à Summerhauſen près d'Auſbourg le 17 mai ; le duc de Baviere, âgé de ſoixante & dix-huit ans, & qui mourut en 1651. fut contraint de ſe ſauver de ſes états, qui furent ſaccagés ; les Suédois pillerent, le 26. juillet, le château de Prague & la petite ville, où Conigſmark fit un butin immenſe : les nouvelles de la paix mirent fin à cette guerre.

Traité de paix ſigné à Munſter le 30. janvier, entre l'Eſpagne & la Hollande, par lequel le roi d'Eſpagne renonce pour lui & ſes ſucceſſeurs, à tout droit ſur les Provinces-Unies, qu'il reconnut, après une guerre de quatre-vingts ans, pour états ſouverains & libres.

Cette paix qui privoit la France de l'alliance de la Hollande, malgré les aſſurances qu'avoit données cette république, de ne s'en jamais ſéparer, encouragea l'Eſpagne à de nouveaux efforts contre la France, affoiblie par les guerres civiles.

L'archiduc Léopold prend Courtrai le 19 mai ; le comte

de Paluau en avoit diminué la garniſon pour renforcer l'armée du prince de Condé, qui faiſoit le ſiége d'Ipres, & qu'il prit le 28. ayant ſous lui les maréchaux de Gramont & de Rantzau. Furnes ſe rend à l'archiduc le 3. août, & Lens le 19. du même mois. Le prince de Condé, qui n'avoit pû empêcher la priſe de cette derniere ville, attaqua l'archiduc dans la plaine de Lens, & remporta ſur lui une victoire complette le 20. août: le maréchal de Gramont commandoit l'aîle gauche, & le duc de Châtillon le corps de bataille. Cette victoire fut ſuivie du ſiége de Furnes, que le prince de Condé reprit le 10. ſeptembre, ayant ſous lui le maréchal de Rantzau; mais les *Barricades* de Paris le rappellerent à la cour, qui avoit beſoin de lui pour l'oppoſer aux Frondeurs.

En Catalogne, le maréchal de Schomberg prit Tortoſe le 10. juillet. La révolte de Naples finit par la priſe du duc de Guiſe, qui étant ſorti de la ville pour aller faire le ſiége de la petite ville de Niſitra, ne put y rentrer, & fut fait priſonnier le 6. avril; on le conduiſit en Eſpagne, où il reſta juſqu'en 1659. Les Eſpagnols craignoient que ce prince n'entretînt la révolte de Naples, en faiſant valoir les droits qu'il prétendoit avoir ſur cette couronne par Ioland d'Anjou, ducheſſe de Lorraine, fille de René roi de Sicile: ce fut le prince de Condé, qui ayant paſſé dans le parti des Eſpagnols, obtint d'eux ſa liberté. Il mourut en 1664.

Le duc de Modene, que le cardinal d'Eſte ſon frere, protecteur de la couronne de France à Rome, avoit gagné à la France, après avoir forcé, conjointement avec le maréchal du Pleſſis-Praſlin, les retranchemens du marquis de Caracéne, près Crémone, le 30. juin, fut obligé de lever le 6. octobre le ſiége de Crémone, dont la garniſon étoit rafraîchie inceſſamment par les Eſpagnols.

Traités de Munſter & d'Oſnabruc, ſignés, le premier à Munſter le 24. octobre avec les Catholiques, & le ſecond à Oſnabruc avec les Proteſtans, dès le 6. août précédent. Dans celui-ci, on laiſſa aux Suédois la diſcuſſion des affaires de Religion, & l'alternative de l'évêché d'Oſnabruc fut convenue entre les Catholiques & les Proteſtans. Le roi d'Eſpagne qui avoit ſigné le ſien dès le 30. janvier avec les Hollandois, ſe réſolut, comme nous l'avons dit, à la continuation de la guerre avec la France, qui ne finit qu'à la paix des Pyrénées. Les principaux articles du traité de Munſter furent, qu'il ſeroit créé un huitiéme électorat en faveur de la ligne Palatine de Baviere, nommée Rodolphine; & qu'au cas que la ligne Guillelmine ou l'autre vînt à manquer, alors le huitiéme électorat ſeroit ſupprimé; qu'il ne ſeroit rien fait dans l'Empire ſans l'avis & le conſentement d'une aſſemblée libre de tous les états de l'Empire; que chacun deſdits états jouiroit librement & à perpétuité du droit de faire entr'eux & avec les étrangers, des alliances pour leur ſureté & pour leur conſervation, pourvû qu'elle ne fuſſent point contre l'empereur & l'Empire; que par rapport à la France, la ſuprême ſeigneurie ſur les évêchés de Metz, Toul & Verdun, & ſur Moyenvic, lui appartiendroit; que l'empereur & l'Empire céderoient au roi tous leurs droits ſur Pignerol, ainſi que ſur Briſac, le Landgraviat de la haute & baſſe Alſace, le Sundgaw & la préfecture provinciale des dix villes impériales ſituées en Alſace; que le roi auroit droit de tenir une garniſon à Philiſbourg, &c. Il fut encore dit par ce traité, que ceux de la Confeſſion d'Auſbourg qui avoient enlevé les biens des égliſes catholiques, ſeroient maintenus dans leur poſſeſſion, mais ſous la condition eſſentielle que cette poſſeſſion fût antérieure à l'année 1624. & qu'il ſeroit libre aux autres princes de l'Empire, qui deſiroient d'embraſſer la même confeſ-

ſion, d'en pratiquer les exercices comme il leur paroîtroit convenable. La liberté des Suiſſes fut auſſi reconnue par ces mêmes traités, mais cependant d'une façon aſſez équivoque; il eſt dit qu'ils reſteront dans une *quaſi poſſeſſion* de toute exemption & liberté par rapport à l'Empire, à plus forte raiſon de la maiſon d'Autriche. Le duc de Lorraine ne fut point compris dans ce traité; on remit à diſcuter ſes intérêts lors de la paix avec l'Eſpagne.

Par le traité d'Oſnabruc entre la Suéde & l'Empire, on céda à perpétuité à la couronne de Suéde toute la Poméranie citérieure, l'iſle de Rugen, Stettin, & quelques autres places dans la Poméranie ultérieure, les embouchures de l'Oder, Wiſmar, l'archevéché de Bremen, & l'évéché de Ferden, &c. l'archevéché de Magdebourg, les évéchés d'Halberſtatt, de Menden, &c. ſont ſécularisés & donnés à l'électeur de Brandebourg, &c. Ces traités ſont regardés comme le code politique d'une partie de l'Europe, & ont été depuis le fondement de tous ceux qui ont été faits entre les mêmes puiſſances. Le pape & les Vénitiens avoient été les médiateurs de cette paix; Fabio Chigi (depuis Alexandre VII.) pour le pape, & Contarini pour les Vénitiens: cela n'empêcha pas le pape de proteſter contre quelques articles d'une paix qu'il avoit deſirée, mais qu'il n'eût pas voulu que les Catholiques euſſent payée de l'aliénation de tous les biens eccléſiaſtiques qui avoient été cédés aux Suédois.

Guerre civile. Voici quelle en fut l'occaſion. On avoit retenu les gages des officiers du parlement: le peuple accablé par les impôts, les excitoit, & entr'autres édits burſaux, l'édit de création de douze charges de maître des requêtes, auquel ceux de ce corps avoient formé oppoſition dès le 17. janvier, donna lieu aux premiers mouvemens. Le parlement de Paris rendit deux arrêts d'union avec les parlemens &

autres compagnies du royaume, l'un du 13. mai, l'autre du 15. juin. (On peut lire ces événemens dans les mémoires du tems, qui ſont curieux & en grand nombre.) Les préſidens Gayan & Barillon avoient été arrêtés dès le commencement de l'année, ſans que cela eût eu de ſuites : le cardinal crut que le jour que l'on chantoit le *Te Deum* à Notre-Dame, pour le gain de la bataille de Lens, qui étoit le 26. août, ſeroit une occaſion favorable pour faire arrêter deux autres membres du parlement. On fit donc arrêter le préſident Potier de Blancmenil & Brouſſel : le premier, neveu de l'évêque de Beauvais, ne pouvoit pardonner à la reine le dégoût qui lui avoit pris pour ſon oncle au commencement de la régence : le ſecond, n'ayant pour tout mérite que ſa pauvreté & beaucoup de hardieſſe, étoit mécontent de la régente qui avoit refuſé une compagnie aux gardes à ſon fils. Cet empriſonnement fit plus de bruit qu'on ne s'y étoit attendu. Le peuple les redemanda ; bientôt les chaînes furent tendues dans Paris, (c'eſt ce qu'on appelle la journée des *Barricades*,) & la reine fut forcée à rendre les priſonniers. Le bien public, comme il arrive preſque toujours dans les révoltes, n'étoit que le prétexte de ces troubles, excités par les mécontens du gouvernement, qui, ſans oſer attaquer la majeſté royale, s'en prenoient au miniſtre : c'eſt ce qui fit donner aux deux partis les noms de *Frondeurs* & de *Mazarins*. A la tête des Frondeurs étoient, le duc de Beaufort, ſauvé du château de Vincennes, où il étoit priſonnier depuis cinq ans, de Retz, coadjuteur de Paris, qui fut depuis cardinal, la ducheſſe de Longueville, le prince de Marſillac qui l'aimoit, le prince de Conti, le duc de Vendôme, ſon beau-frere le duc de Nemours, le duc de Bouillon qui étoit l'ame de ce parti, le maréchal de Turenne ſon frere, le maréchal de la Mothe, &c. du côté de la cour, étoient, le

prince de Condé, le maréchal de Gramont, le duc de Châtillon, &c. & ce qu'il y a de ſurprenant dans toutes ces révolutions, c'eſt qu'en moins de trois années on vit les intérêts changer totalement : le prince de Conti, chef des rebelles contre le cardinal, épouſer ſa niéce ; le prince de Condé aſſiéger Paris pour le roi, puis défendre Paris contre le roi ; ce même prince de Condé ramener le cardinal triomphant dans Paris, enſuite être mis en priſon par ce même cardinal ; enfin le maréchal de Turenne ſe ſéparer du prince de Condé, & donner contre lui la bataille de Saint-Antoine. Le duc d'Orléans flottoit entre les deux partis, & ſuivant ſon caractere, & les intérêts de l'abbé de la Riviere, il en changea plus d'une fois. Chavigni, devenu ſuſpect au cardinal, eſt mis à Vincennes, & puis transféré au Havre-de-Grace : le parlement, raccommodé avec la cour par la déclaration du 4. octobre, obtient ſa liberté, mais il ne fut point rétabli, & ne ſurvécut guéres à ſa diſgrace.

Marguerite de Rohan, fille de Henri duc de Rohan, dont le duché créé en 1603. avoit été éteint par ſa mort en 1638. faute d'hoirs mâles, conformément à la clauſe appoſée dans les lettres, obtient du roi de nouvelles lettres pour ſon mari Henri de Chabot & elle, & pour leurs deſcendans mâles ; elles ne furent enregiſtrées qu'en 1652.

Erection de la terre de Cœuvres en duché-pairie, ſous le nom d'Eſtrées ; les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1663.

Le comté de Guiche érigé en duché-pairie, ſous le nom de Gramont ; les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1663.

Comté de Treſmes érigé en duché-pairie en faveur de René Potier, fils de Louis baron de Gêvres, ſecretaire d'état ; il deſcendoit de Jacques Potier, conſeiller au parlement, qui

eut deux fils, dont l'aîné fut préſident à mortier, & le ſecond fils fut la tige des ducs de Treſmes ; les lettres de pairie ne furent enregiſtrées qu'en 1663.

En Angleterre, après diverſes rencontres entre les troupes reſtées fidéles à Charles I. & les rebelles, Cromwel qui apprend qu'il y a eu quelques négociations entre ce prince & les parlementaires, caſſe la plus grande partie du parlement, & fait transferer, le 28. de ſeptembre, Charles I. de l'iſle de Wich au château de Hurts. On eût dit que la contagion de la révolte avoit gagné toute l'Europe : l'Angleterre fait le procès à ſon roi ; la fidélité du parlement de Paris ſe trouve ébranlée par les ſéditieux, tandis que les Janiſſaires étrangloient environ dans le même tems le Sultan Ibrahim.

1649.

La déclaration de l'année précédente n'avoit produit qu'un calme apparent ; le parlement s'aſſembla ſous le prétexte des infractions faites à la déclaration.

Le roi ſe voit réduit par les Frondeurs à ſortir de ſa capitale, dans le même tems que la paix de Munſter faiſoit reſpecter ſa puiſſance dans toute l'Europe : il ſe retire à Saint-Germain la nuit du 6. janvier, & le 7. M. le prince, accompagné du duc d'Orléans, fait le blocus de Paris : il prend Charenton le 8. février ; le duc de Châtillon y fut tué. Tancrede, qui prétendoit être fils du duc de Rohan, avoit été tué quelques jours auparavant ; ſa mort mit fin au procès qu'il avoit intenté à Marguerite de Rohan Chabot, & qu'il avoit renouvellé cette année, quoi qu'il l'eût déja perdu en 1646. L'Eſpagne ſollicitée par les princes, prend part aux troubles civils pour les fortifier ; & l'archiduc, gouverneur des Pays-bas, ſe prépare à entrer en France à la tête de

quinze mille hommes. La reine, juſtement allarmée, écoute les propoſitions du parlement, qui de ſon côté étoit épuiſé d'argent, qui voyoit dépérir ſes troupes, & qui n'avoit guéres de confiance dans ſes généraux. Les troubles s'appaiſent, & les conditions de l'accommodement ſont ſignées le 11. mars, ſans qu'aucun des partis eût ſatisfaction : le parlement demeurant en liberté de s'aſſembler, ce que la cour avoit voulu empêcher, au moins pour le reſte de l'année, & la cour conſervant ſon miniſtre, dont le parlement & le peuple avoient demandé l'éloignement. Il y eut une amniſtie générale, dans laquelle furent compris & nommés tous les hommes conſidérables du parti rebelle ; mais le cardinal affecta, pour mortifier le coadjuteur, de ne l'y pas nommer, voulant le confondre dans la foule.

La reine ne voulut pas que le roi rentrât d'abord dans Paris ; elle le mena à Compiegne, ſous prétexte de s'approcher de l'armée de Picardie, & ce ne fut que le 18. août que leurs majeſtés rentrerent dans Paris, ayant dans leur caroſſe le prince de Condé & le cardinal Mazarin, contre lequel le parlement avoit rendu des arrêts ſanglans : cette paix n'empêcha pas les troubles dans le royaume, ſur tout en Provence & en Guyenne, où les parlemens s'étoient déclarés, à l'exemple de celui de Paris, contre leurs gouverneurs le comte d'Alais & le duc d'Epernon.

Les Eſpagnols profitant des troubles civils de France, reprirent Ipres le 8. mai, & Saint-Venant le 10. Le comte d'Harcourt défait un corps de troupes Lorraines près de Valenciennes le 10. juin, & taille en piéces huit cens chevaux entre Douai & Saint-Amand le 23. Il avoit inveſti Cambrai, dont il fut obligé de lever le ſiége le 3. juillet, & il finit cette campagne par la priſe de Condé, en deux jours de tranchée ouverte, le 25. août, mais il l'abandonna, ne ju-

geant pas que cette place fût en état d'être conſervée pendant l'hyver.

En Italie, le duc de Modene fit ſon accommodement avec les Eſpagnols, de l'aveu du cardinal Mazarin, qui n'étoit pas en état de le ſecourir.

En Catalogne, Dom Juan de Garai, après avoir eu quelques avantages, fut obligé d'abandonner l'idée qu'il avoit de faire le ſiége de Barcelonne, où Marſin fit entrer garniſon Françoiſe.

Charles I. a la tête tranchée à Witehal le 9. février, dans ſa cinquante-uniéme année. Son trop de confiance dans la reine ſa femme avoit contribué à ſes malheurs. La chambre des pairs fut ſupprimée, le ſerment de fidélité & de ſuprématie aboli, & tout le pouvoir remis entre les mains du peuple. Cromwel, déclaré général perpétuel des troupes de l'état, regna ſous le titre de Protecteur. La nation qui ſouffrit ce parricide, le déteſta ſi-tôt qu'il fut commis : les ennemis mêmes de Charles ne purent s'empêcher d'admirer ſa conſtance, & ſe contenterent de dire qu'il mourut avec bien plus de grandeur qu'il n'avoit vécu, & qu'il prouva ce que l'on avoit dit ſouvent des Stuarts, *qu'ils ſoutenoient leurs malheurs mieux que leur proſpérité.* La nouvelle république fut d'abord reconnue par le roi d'Eſpagne, enſuite par la Suéde, la Hollande, la république de Veniſe, & enfin par la régence de France. Charles II. reconnu en Irlande roi d'Angleterre, par le zéle du marquis d'Ormond, battu & défait, ſe retire en France près de la reine ſa mere. Les Anglois cherchoient la liberté par la mort de Charles I. & ils ne retrouverent qu'un tyran dans Cromwel ; ou pourroit leur appliquer ce qui fut dit lors de la mort de Céſar : ſa mort ne fut qu'un crime, puiſqu'elle ne rétablit pas la liberté ; avec cette différence que Charles I. étoit leur roi légiti-

me, & que ſa mort fut un parricide d'autant plus horrible qu'ils y mirent des formes.

1650.

Aſſemblée du Clergé, qui dura depuis le mois de mai de cette année juſqu'au mois de mars de l'année ſuivante. Il courut, pendant la tenue de cette aſſemblée, un livre ayant pour titre : *Remontrances de François Paumier au roi, ſur le pouvoir & autorité que ſa majeſté a ſur le temporel de l'état eccléſiaſtique, à Paris, chez Ant. Etienne*, 1650 *in*-4°. L'évêque de Comminges, dans le rapport qu'il fit de ce livre à l'Aſſemblée, fait entendre que Paumier n'étoit qu'un nom de guerre. Cet ouvrage, pour le fonds & pour les principes, eſt le même qui a paru de nos jours ſous le titre : *Lettres. Ne repugnate*, &c. juſtement cent ans après, & dans les mêmes circonſtances d'une aſſemblée du clergé : on ne connoît que deux exemplaires du livre de Paumier, & tous les deux ſont à la Bibliothéque du roi. Ce livre excita de grands troubles quand il parut ; l'aſſemblée s'en plaignit amérement à la reine régente, & il fut ſupprimé comme l'ont été en 1750. les Lettres *Ne repugnate*, &c.

Le prince de Condé, à qui l'état & le cardinal devoient, l'un ſa gloire, & l'autre ſa ſureté, mettoit ſes ſervices à trop haut prix, & devenoit rebelle à force de prétentions : il s'oppoſoit d'ailleurs au mariage de la niéce du cardinal avec le duc de Mercœur ; il fut réſolu de le faire arrêter, & l'occaſion étoit favorable par la brouillerie ouverte où ce prince étoit avec les Frondeurs. Il les accuſoit au parlement, & entr'autres le duc de Beaufort & le coadjuteur, d'avoir voulu le faire aſſaſſiner ; & pendant l'inſtruction du procès, les deux partis qui ſe rendoient au parlement, penſerent en venir

aux mains dans la grande ſale. La reine profitant des circonſtances, ſe réunit aux Frondeurs. La ducheſſe de Chevreuſe gagna le duc d'Orléans, après l'avoir détaché de l'abbé de la Riviere qui fut diſgracié ; elle excita ſa jalouſie contre le prince de Condé, & l'amena au point de lui faire deſirer qu'on l'arrêtât ; cela fut exécuté le 18. janvier par Guitaut, capitaine des gardes de la reine, Comminges ſon neveu, & Mioſſans, lieutenant des gendarmes du roi, (c'eſt le maréchal d'Albret.) Le prince de Condé, le prince de Conti & le duc de Longueville furent d'abord conduits à Vincennes, enſuite à Marcouſſi, puis au Havre-de-Grace : on peut juger par un ſeul trait, s'ils étoient bien gardés. De Bar qui en étoit chargé, vouloit forcer le prêtre à leur dire la meſſe en François, parce que ne ſachant pas le latin, il craignoit qu'on ne leur donnât quelques avis : ce qui eſt étonnant, c'eſt que le peuple en fit des feux de joie qu'on ne s'attendoit pas à voir renouveller pour ſon retour. A cette nouvelle, la ducheſſe de Longueville ſe ſauva en Normandie, où Marſillac la ſuivit ; M. de Bouillon à Turenne, & M. de Turenne à Stenai. Marſin, attaché au prince de Condé, fut arrêté en Catalogne, au milieu de l'armée qu'il commandoit. La reine, avec quelques troupes commandées par le comte d'Harcourt, part le premier février, & mene le roi en Normandie, pour affermir cette province contre les entrepriſes de madame de Longueville, qui ſe ſauva en Hollande, d'où elle revint à Stenai, où le maréchal de Turenne & elle firent leur traité avec les Eſpagnols. On ôte les ſceaux au chancelier Seguier, pour les donner à Châteauneuf, porté par la Fronde.

En Lorraine, Clermont, Stenai & Jametz, qui avoient été remis au prince de Condé, ſe ſoumettent au roi ; le marquis de la Ferté bat le comte de Ligneville le 9. octobre ;

les créatures du prince de Condé ne peuvent lui conſerver la ville de Bourges, ni la ville de Dijon, ni celle de Seurre en Bourgogne : cette derniere ſe rendit au roi le 21. avril ; & leurs majeſtés qui s'étoient avancés juſqu'à Dijon, arriverent à Paris le 3. mai ; elles en repartirent pour s'avancer vers la Guyenne, où leur préſence remit le calme dans Bordeaux. Le duc de Vendôme a la charge de ſurintendant des mers, dont la reine ſe démet en ſa faveur, avec la ſurvivance au duc de Beaufort.

Le maréchal de Turenne, qui avoit pris la qualité de lieutenant général de l'armée du roi pour la liberté des princes, ſe joignit à l'archiduc, conformément au traité conclu par madame de Longueville, & après s'être ſaiſi d'Aubenton & d'Irſon, prit le Catelet le 15. juin. Le maréchal du Pleſſis-Praſlin fait lever le ſiége de Guiſe le premier juillet à l'archiduc. M. de Turenne prend la Capelle le 3. août, & s'avance vers le château de Vincennes pour délivrer les princes, mais ils avoient été transférés à Marcouſſi. Monzon ſe rend au Eſpagnols le 6. novembre, après une vigoureuſe défenſe. Le maréchal du Pleſſis ayant pris Rethel le 13. décembre, le maréchal de Turenne qui étoit vainement accouru au ſecours, ſe réſout à une bataille où le maréchal du Pleſſis le battit le 15. décembre : c'eſt la bataille de Rethel. M. de Puyſegur, dans ſes mémoires, ſe donne tout le mérite de cette action. On doit dire, pour la juſtification de M. de Turenne, que Déliponti, qui commandoit dans Rethel, y tint ſix jours de moins qu'il n'avoit promis.

Le marquiſat de Mortemart érigé en duché-pairie ; les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1663.

Baronie de Villemor, érigée en duché en faveur du chancelier Seguier & de ſes ſucceſſeurs, tant mâles que femelles ; les lettres ne furent point enregiſtrées.

En Italie, les Eſpagnols reprirent Portolongone le 15. août : en Catalogne ils reprirent Flix ſur la Segre, Tortoſe, Balaguier, & toute la plaine d'Urgel. Cromwel défait les Ecoſſois du parti de Charles II. à Dumbar le 15. ſeptembre. Le malheureux Montroſe, ſujet auſſi fidéle que grand capitaine, ayant été fait priſonnier par les rebelles, fut pendu le 30. mai.

Mort de Deſcartes le 11. février à Stokolm. On a dit de Deſcartes qu'il avoit donné le ton à ſon ſiécle ; on pouvoit ajouter que ſon ſiécle avoit un autre ton qu'il lui a fait perdre, c'eſt celui d'une érudition dénuée des lumiéres de la philoſophie ; en ſorte que d'un ſiécle qui n'étoit que ſavant, il en a fait un vraiment éclairé ; car c'eſt le jugement que Bayle porte du ſeiziéme & du dix-ſeptiéme ſiécle : » Je crois, » dit-il, que le ſeiziéme ſiécle a produit un plus grand nombre » de ſavans hommes que le dix-ſeptiéme ; & néanmoins il » s'en faut beaucoup que le premier de ces deux ſiécles ait » eu autant de lumiéres que l'autre..... les gens ſont au» jourd'hui moins ſavans & plus habiles ». Hobbes enchérit bien ſur Bayle : ce philoſophe Anglois, qui avoit beaucoup plus médité qu'il n'avoit lu, ne faiſoit nul cas de la ſcience, & diſoit aſſez plaiſamment, que s'il avoit donné à la lecture autant de tems que les autres hommes de lettres, il auroit été auſſi ignorant qu'ils le ſont : on ſent combien cela eſt outré, mais c'eſt un philoſophe qui reproche à la ſcience le mauvais uſage qu'en faiſoient alors les ſavans, & qui s'éleve contre des hommes qui ne ſavoient raiſonner que par citations & autorités. A ces deux ſiécles en a ſuccédé un troiſiéme, où, loin d'adopter les opinions des autres, on a peut-être un peu trop affecté de ne puiſer que dans ſon propre fond, & où l'ambition de ce que l'on appelle *le bel eſprit*, a fait que l'on a abuſé quelquefois du véritable. Prenons garde que

le dix-huitiéme ſiécle ne décrie *l'eſprit* comme le ſeiziéme avoit décrié l'érudition. Newton parut après Deſcartes: ſans oſer régler les rangs, ne pourroit-on pas dire, que c'eſt à Deſcartes que nous devons Newton, comme c'eſt à ſa méthode admirable que l'on doit Locke, Mallebranche, Puffendorf & Clarke?

1651.

Le cardinal Mazarin s'étoit brouillé trop légerement avec les Frondeurs, dont il croyoit déſormais pouvoir ſe paſſer; il voulut faire un crime à Gaſton, d'avoir traité pendant l'abſence du roi avec un envoyé des Eſpagnols; & c'étoit en effet une grande faute que ce prince avoit commiſe, mais ce n'étoit pas le tems de la relever: il ſe prenoit auſſi de la conduite de Gaſton au coadjuteur, qui avoit remplacé l'abbé de la Riviere dans ſa confiance, & il lui ôta toute eſpérance de la nomination au cardinalat: les Frondeurs, de leur côté, ſe virent fortifiés par le duc de Nemours, qui fut attiré dans ce parti par la ducheſſe de Châtillon dont il étoit amoureux, & qui le força à ſervir M. le prince ſon rival: la princeſſe Palatine, amie de confiance de M. le prince, donnoit de la force à ce parti. Enfin le parlement ſoulevé par les Frondeurs, demande hautement la liberté des princes, que la cour ne fut plus en état de refuſer; il alla plus loin, & ayant intimidé le miniſtre au point de lui faire prendre le parti de s'abſenter du royaume, il rendit en même tems un arrêt qui le banniſſoit à perpétuité. La reine donne l'ordre de faire ſortir les princes de priſon; & le cardinal, ſans attendre cet ordre, alla lui-même les délivrer, comptant s'en faire un mérite auprès d'eux, mais il en fut mal reçu, & ſe vit réduit à ſe retirer du côté de Liége. Les princes rentrent dans

Paris, comme en triomphe, le 16. février, étant accompagnés du duc d'Orléans.

M. de Turenne, invité par une lettre du roi, quitte le ſervice des Eſpagnols, & revient à la cour où il obtient que le contrat d'échange de Sedan, conclu dès l'an 1642. ſeroit enfin ſigné. Il eſt dit dans ce contrat d'échange, que les terres d'Albret & de Château-Thierri échangées contre la ſouveraineté de Sedan, *paſſeront entre les mains du ſeigneur de Bouillon & ſes deſcendans mâles & femelles, avec tous les titres & dignités, & prééminences anciennes.... pour avoir leur effet du jour de leurs premieres créations.* Ce qui ſe rapportoit à l'an 1556. où ſe fit l'érection du duché d'Albret, en faveur du roi & de la reine de Navarre; ce contrat fut enregiſtré au parlement au mois de février 1652. mais ſous la condition que *leſdites pairies d'Albret & Château-Thierri ne pourroient avoir leur effet & rang que du jour du préſent arrêt, & en obtenant par ledit de la Tour d'Auvergne lettres dudit ſeigneur roi.* En effet, M. de Bouillon obtint des lettres d'érection des duchés d'Albret & de Château-Thierri au même mois de février 1652. mais comme il mourut la même année, avant de les avoir fait enregiſtrer, le duc de Bouillon ſon fils en obtint de nouvelles en 1662. dans leſquelles fut auſſi compris M. de Turenne ſon oncle. M. de Bouillon ne fut reçu qu'en 1665.

Le parlement enregiſtre la déclaration que la reine avoit été obligée de donner, par laquelle l'entrée du conſeil eſt interdite aux étrangers, & même aux cardinaux François; il rendit auſſi pluſieurs arrêts contre le cardinal Mazarin. La reine feint de ſe raccommoder avec le prince de Condé, en lui accordant des demandes qui alloient à la priver de toute l'autorité; mais en même tems elle cherche à le rendre ſuſpect aux Frondeurs qui faiſoient toute ſa force, & ſe prépare

par-là à rompre impunément tous les engagemens qu'elle venoit de prendre avec lui. La nobleſſe demandoit l'aſſemblée des états généraux ; elle perſuade au prince de Condé que cette aſſemblée eſt contre ſes intérêts, & il en détourne l'exécution : les Frondeurs vouloient le mariage du prince de Conti & de mademoiſelle de Chevreuſe ; on le fait appercevoir du crédit que ce mariage alloit donner au coadjuteur qui la gouvernoit, & il le rompt avec éclat ; ainſi la cour ſe trouve diviſée en trois partis : celui de la reine, qui avoit pour elle meſſieurs de Bouillon & de Turenne, &c. celui de M. le prince, que meſſieurs de Nemours, de la Rochefoucauld, &c. avoient ſuivi ; & celui des Frondeurs, ayant à leur tête M. le duc d'Orléans, le coadjuteur, madame de Chevreuſe, &c.

Le prince de Condé, en méfiance de tous les côtés, ne voulut point ſe rendre au lit de juſtice, où le roi déclara ſa majorité le 7. de ſeptembre. Le cardinal, qui étoit à Cologne, continuoit de gouverner la reine. Le prince de Condé ſe retire dans ſon gouvernement de Guyenne, d'où il ſe prépare à la guerre. Le comte d'Harcourt fait lever le ſiége de Cognac au prince de Condé. Le maréchal de la Ferté fait le ſiége de Chatté en Lorraine, qu'il prend le 13. ſeptembre, après quarante-trois jours d'attaque. Bergues-Saint-Vinox ſe rend aux Eſpagnols.

En Catalogne, les Eſpagnols reprirent Cervers, & formerent le ſiége de Barcelonne.

Nicolas de Neufville, ſecretaire d'état, ayant obtenu en 1610. des lettres patentes portant création de la ſeigneurie de Villeroi en châtellenie, ſon fils Charles, marquis d'Alincourt, en obtint en 1615. pour la faire ériger en marquiſat ; & le maréchal de Villeroi, fils de Charles, & gouverneur de Louis XIV. fut fait duc & pair par lettres du mois de

ſeptembre, qui ne furent enregiſtrées qu'en 1663.

1652.

Villars-Brancas, duché-pairie. Georges de Brancas, frere puîné de l'amiral, avoit obtenu en 1627. des lettres d'érection en duché. Il obtient de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie; mais comme il ne les avoit fait enregiſtrer qu'au parlement d'Aix, ſon arriere petit-fils, Louis-Antoine de Brancas, obtint en 1716. des lettres de ſurannation qui furent enregiſtrées au parlement de Paris, ſeul capable de réaliſer cette grace.

Le cardinal, que le maréchal d'Hocquincourt étoit allé prendre ſur la frontiére, revient trouver le roi à Poitiers, où la cour s'étoit avancée pour obſerver les mécontens de Guyenne: il ramene le roi à Angers.

M. le duc d'Orléans, que la reine avoit regagné, puis reperdu, & qui flottoit entre les deux partis, s'accorde avec les comtes de Fieſque & de Gaucourt, agens du prince de Condé, pour forcer la reine à renvoyer le cardinal. Gaſton envoie Mademoiſelle à Orléans pour maintenir cette ville dans ſon parti; les ducs de Nemours & de Beaufort, quoique beaux-freres & liés des mêmes intérêts, y eurent une querelle qui fut ſuivie peu après d'un combat où le duc de Beaufort tua le duc de Nemours. On prétend qu'il y avoit rivalité entr'eux.

Le prince de Condé enleve pluſieurs quartiers le 6. avril au maréchal d'Hocquincourt à Bleneau, mais l'arrivée du maréchal de Turenne ſauva le reſte de l'armée, & peut-être le roi lui-même, qui étoit à Gien, & que M. le prince avoit deſſein d'enlever.

Combat d'Etampes, où M. de Turenne & le maréchal d'Hocquincourt forcerent les fauxbourgs, tuerent plus de

mille hommes des meilleures troupes de M. le prince, & firent pluſieurs priſonniers: on étoit au troiſiéme jour du ſiége d'Etampes, lorſque l'arrivée du duc de Lorraine, qui parut aux environs de Paris à la tête de neuf mille hommes, fit changer de penſée; on traita avec ce prince, qui conſentit à ſe retirer, moyennant une ſomme d'argent qu'on lui donna. M. le prince, qui ſe méfioit avec raiſon des incertitudes de M. le duc d'Orléans, arrive à Paris, pour le raffermir dans ſon parti, après une marche auſſi pénible que dangereuſe. De-là, il commença à négocier avec la cour, qui étoit à Saint-Germain, par l'entremiſe du duc de Rohan, de Chavigni & de Goulas, qui avoient ordre de ne point voir le cardinal. Les négociations ayant été inutiles, le prince de Condé ſe réſolut à recommencer la guerre: il étoit poſté à Saint-Cloud, ayant la riviere devant lui, & M. de Turenne en deçà. Ce poſte lui parut bon, tant qu'il n'eut pas à craindre pour ſes derrieres, mais l'arrivée du maréchal de la Ferté lui faiſant appréhender d'être enveloppé, il prit le parti d'aller occuper le poſte de Charenton, & il paſſa la Seine, ayant Paris à ſa droite, & par conſéquent n'ayant rien qui le ſéparât de M. de Turenne. Ce fut dans cette marche, que ſe trouvant preſſé par l'armée royale, il n'eut que le tems de ſe jetter dans le fauxbourg Saint-Antoine, où ſe donna le 2. juillet le fameux combat de Saint-Antoine; cette journée où M. le Prince & M. de Turenne acquirent une égale gloire, alloit être déciſive contre M. le Prince, par le ſecours qu'amena le maréchal de la Ferté, ſi les bourgeois de Paris, qui avoient regardé ce combat d'un œil tranquille, ne l'euſſent ſauvé en lui ouvrant leurs portes, à la perſuaſion de Mademoiſelle, qui fit tirer le canon de la Baſtille ſur les troupes du roi: elle obtint pour cela un ordre de Gaſton, conſervé en original

à la bibliothéque du roi. La préſence du prince de Condé, réuni au duc d'Orléans, ralluma la haine du parlement contre le cardinal. Monſieur eſt déclaré lieutenant général du royaume. Le roi, qui étoit à Pontoiſe, y transfere le parlement par une déclaration du 6. août, mais il y fut peu nombreux.

Le cardinal conſent de nouveau à quitter la cour, & ſe retire à Bouillon le 19. août. Les troubles s'appaiſent; le roi fait publier le 21. octobre une amniſtie générale, pour tout ce qui s'étoit paſſé depuis 1648. & rentre dans Paris le même jour; le prince de Condé en étoit ſorti cinq jours auparavant, pour ſe jetter entre les bras des Eſpagnols; Monſieur ſe retire à Blois, Mademoiſelle dans ſes terres; le cardinal de Retz, à qui le pape Innocent X. venoit d'envoyer le chapeau, fut mis à Vincennes, & il le méritoit bien, de-là à la citadelle de Nantes, d'où il ſe ſauva en 1654. Châteauneuf avoit reçu ordre de ſe retirer dans ſa maiſon de Montrouge. Montrond, qui tenoit pour M. le Prince, ſe rend le premier ſeptembre à Paluau.

Les troubles civils donnerent de grands avantages aux Eſpagnols; ils reprirent Barcelonne contre le maréchal de la Mothe le 13. octobre, après quinze mois de ſiége, par l'infidélité de Marſin qui avoit quitté l'armée, pour venir joindre M. le Prince. Caſal eſt pris par les Eſpagnols ſur le duc de Savoie, & remis au duc de Mantoue. Gravelines ſe rend le 18. mai aux Eſpagnols après ſoixante-neuf jours de ſiége, & Dunkerque le 16. ſeptembre, après trente-neuf jours de ſiége, ſoutenu par le comte d'Eſtrades. Rethel ſe rend à M. le Prince le 30. octobre, & il prend Sainte-Menehoud le 14. Novembre. M. de Turenne part pour arrêter ces progrès, & il tient au roi la parole qu'il lui avoit donnée, d'empêcher les ennemis de prendre des quartiers d'hiver en France.

1653.

Le cardinal Mazarin rentre dans Paris le 3. février. Les tems d'orage étoient paſſés, & on reſpectoit en lui une fortune que tant de traverſes n'avoient pû renverſer. Les princes, les ambaſſadeurs, le parlement, le peuple, tout s'empreſſa à lui faire ſa cour; il logea au Louvre, & le roi ordonna à cette occaſion, que la porte de la Conférence fût gardée par une compagnie du régiment des Gardes. (*Mémoires de Brienne.*)

La reine Chriſtine avoit voulu s'intéreſſer aſſez mal-à-propos dans les troubles de la France; elle offroit une médiation dont perſonne ne vouloit; elle écrivit au prince de Condé qui étoit ſon héros; elle écrivit au parlement, au duc d'Orléans, à Mademoiſelle, &c. Le cardinal lui en ſut mauvais gré; la reine n'en fut pas plus contente; le public jugea que c'étoit chercher à ſe mêler ſans bienſéance, ſans prétexte, ſans motif & ſans dignité: auſſi trouva-t'elle beaucoup d'indifférence à la cour de France, lorſqu'elle y paſſa après ſon abdication.

C'eſt depuis cette année que les intendans des provinces ont commencé à y exercer leur autorité: on en avoit envoyé en 1634. qui ne ſe mêloient que des finances: ils furent rappellés en 1648. ſur les plaintes des parlemens, qui les trouvoient encore trop puiſſans, & qui peut-être dans ces tems malheureux l'étoient trop eux-mêmes. Mais en 1653. on en renvoya avec le titre d'intendans de juſtice, police & finance: c'eſt l'état actuel.

Guerre entre l'Angleterre & la Hollande, qui avoit commencé ſur la difficulté du *ſalut*, mais qui avoit une cauſe plus ancienne. Les Anglois accuſoient les Hollandois d'infidélité dans le commerce qu'ils avoient fait enſemble,

& de leur avoir enlevé une des iſles Molucques dès 1623. ils n'avoient pû s'en faire raiſon ſous les regnes de Jacques I. & de Charles I. où ces princes s'occupoient bien plus de faire valoir leurs prérogatives perſonnelles, que le commerce de la nation. Les amiraux Blaak & Tromp commandoient les flottes Angloiſe & Hollandoiſe, qui eurent divers avantages l'une contre l'autre. Cromwel ſubſtitua dans la ſuite le général Monk à Blaak.

Les troubles domeſtiques continuoient encore en France dans quelques provinces, & la guerre avec les Eſpagnols ſe faiſoit ſur les frontieres. Le cardinal envoie du ſecours au duc de Savoie, Charles Emmanuel, pour le conſerver dans notre alliance; le duc de Candale va prendre le commandement de l'armée de Guyenne, que le comte d'Harcourt avoit remis: il étoit fils du duc d'Epernon, & colonel général de l'infanterie; il avoit penſé épouſer la niéce du cardinal, qui épouſa depuis M. le prince de Conti, & il mourut à Lyon de maladie en 1658. Sauvebeuf s'empare de Sarlat le 23. mars; Bourg en Guyenne ſe rend au duc de Vendôme le 3. juillet; Bellegarde au duc d'Epernon le 8. Rethel à M. de Turenne le 9. Mouzon le 28. ſeptembre. M. le Prince prend Roye le 7. août. Bordeaux, qui avoit en vain imploré le ſecours de Cromwel, ſe ſoumet au roi le 31. juillet. M. de Vendôme fermoit le port contre les ſecours que l'Eſpagne auroit pû donner. Le roi exige que les habitans rétabliſſent le Château-Trompette & celui de Ha, pour tenir la ville en reſpect. Le comte du Doignon, qui étoit dans le parti de M. le Prince, fut regagné, & remit ſes gouvernemens du pays d'Aunix, des iſles d'Oleron & de Rhé, & de Brouage: il en eut pour récompenſe une groſſe ſomme d'argent, & fut fait maréchal de France, ſous le nom du maréchal Foucault. Rencontre le 23. ſep-

tembre, entre le maréchal de Grancei & le marquis de Caracéne, proche la Roquette ſur le Tanare, où l'avantage fut égal. Rocroi ſe rend aux Eſpagnols le 30. ſeptembre. Sainte-Menehoud défendue par Montal ſe rend le 26. novembre au maréchal du Pleſſis-Praſlin; meſſieurs de Turenne & de la Ferté couvroient le ſiége. Le roi y vint; il s'étoit auſſi trouvé à celui de Mouzon.

1654.

Le comte de Grandpré prend d'aſſaut ſur les Eſpagnols Virton dans le Luxembourg le 25. février.

Sacre du roi à Reims le 7. juin, par l'évêque de Soiſſons; Henri de Savoie, duc de Nemours, nommé à l'archevéché de Reims, n'ayant pas encore l'ordre de prêtriſe. Le comte d'Harcourt devenu rebelle s'étoit emparé de quelques villes d'Alſace, le maréchal de la Ferté a ordre d'y marcher; la cour s'étoit déja reſſaiſie de Philiſbourg par ſurpriſe. Le maréchal de la Ferté prend Beffort le 23. février, enſuite la petite ville de Tannes, & il avoit commencé le ſiége de Briſac, lorſque le comte d'Harcourt fit ſon accommodement. Le prince de Condé, ayant avec lui l'archiduc & le comte de Fuenſaldagne, fit le ſiége d'Arras, où commandoit le marquis de Mondejeu, qui fut depuis maréchal de France. Le vicomte de Turenne, après avoir laiſſé le marquis de Fabert au ſiége de Stenai, s'avança vers Arras, avec les maréchaux de la Ferté & d'Hocquincourt. D'abord ſon objet fut de reſſerrer ſi fort les ennemis, qu'ils ne puſſent recevoir de vivres; mais le comte de Boutteville, connu depuis ſous le nom de maréchal de Luxembourg, & qui étoit dans le parti du Prince de Condé, ayant fait entrer un convoi dans leur camp, le vicomte de Turenne ſe détermina à forcer les lignes des ennemis, les battit, leur fit

lever le ſiége, & par cet exploit raſſura la France & le cardinal, dont la fortune dépendoit preſque de l'événement de cette journée. Cette grande action ſe paſſa le 25. août. La retraite du prince de Condé fut admirée. Il faut remarquer que la priſe de cette même ville en 1640. avoit été auſſi utile au crédit du cardinal de Richelieu, que la levée du ſiége le fut cette année au cardinal Mazarin.

Le roi fait ſa premiere campagne au ſiége de Stenai, qu'il prit le 6. août, ayant ſous lui M. de Fabert, depuis maréchal de France. M. de Turenne prend le Queſnoi le 6. ſeptembre. Le maréchal de la Ferté prend Clermont en Argonne le 24. novembre. Le duc de Guiſe, ſorti des priſons d'Eſpagne, prend Caſtellamare dans le golphe de Naples le 15. novembre. Le prince de Conti qui s'étoit tiré de la dépendance de madame de Longueville, & qui après avoir quitté le parti de M. le Prince, venoit d'épouſer Anne-Marie Martinozzi, niéce du cardinal, prit Villefranche le 5. juillet, & Puicerda le 17. octobre.

Charles IV. duc de Lorraine, qui étoit devenu ſuſpect aux Eſpagnols, parce qu'il avoit de juſtes ſujets de ſe plaindre d'eux, eſt arrêté à Bruxelles le 25. février par le comte de Fuenſaldagne, & mené priſonnier à Tolède, où il demeura juſqu'à la paix des Pyrénées. Cromwel ſigne le 15. avril un traité avec la Hollande, contenant trois articles importans. Le premier, que les Hollandois reconnoîtroient la ſouveraineté du pavillon Anglois dans la Manche. Le ſecond, que jamais la république n'éliroit aucun prince de la maiſon d'Orange pour ſtathouder, ni pour amiral : cet article ne fut conſenti que par les états de la province de Hollande. Et le troiſiéme, que les Hollandois abandonneroient abſolument les intérêts de Charles Stuart.

Ce traité eſt le ſeul reproche que les Anglois ayent fait à

Cromwel ; ils prétendirent qu'il eût été le maître de rendre la Hollande tributaire de l'Angleterre ; cette république n'étoit plus la même depuis la mort de Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, pere du roi Guillaume ; la jalouſie que les républicains avoient priſe de la maiſon d'Orange, les avoit portés après la mort de Guillaume, à faire une réforme conſidérable dans les troupes de terre & de mer, pour abattre l'autorité du prince qui les commandoit, enſorte que comptant ſur la durée de la paix, ils s'étoient mis hors d'état de pouvoir ſe défendre ; c'étoit dans ces circonſtances que Cromwel les avoit attaqués, mais des vues particulieres changerent ſa politique. Les liaiſons de la maiſon d'Orange avec la maiſon royale d'Angleterre, lui rendoient les princes de cette maiſon auſſi ſuſpects qu'aux Hollandois, par la protection qu'ils auroient pû donner aux Stuarts contre lui ; il ne ſongea donc qu'à les détruire, & en même tems à ſe lier aux Hollandois, pour les rendre irréconciliables avec le fils de Charles I. & préférant ainſi ſon intérêt perſonnel à celui de ſa nation, il donna le tems à la république de Hollande de reconnoître la faute que ſa jalouſie lui avoit fait commettre.

Charles II. pourſuivi par tout par Cromwel, eſt obligé de ſortir de France, & il ſe retire à Cologne.

Chriſtine, reine de Suéde, abdique la couronne le 16. juin, en faveur de Charles Guſtave duc des deux Ponts, de la branche de Baviere Palatine, ſon couſin germain, fils de la ſœur du grand Guſtave. Les ſavans qu'elle protegeoit ont eu beau faire, ils n'ont pû empêcher que l'on n'ait jugé peu favorablement de ſon caractere & de ſes mœurs. Elle paſſa par la France, où elle fut peu conſidérée. Son abjuration avoit ſuivi de près ſon abdication, & elle ſe fit catholique.

Le cardinal de Retz, qui avoit ſuccédé à ſon oncle dans

l'archevêché de Paris, ne laiſſa pas, quoique priſonnier, d'inquiéter la cour, en voulant gouverner ſon diocèſe par ſes grands vicaires : il ſe ſauva de priſon.

1655.

M. de Turenne, après avoir jetté du ſecours dans le Queſnoi, prend Landreci le 14. juillet, ſecondé du maréchal de la Ferté : la priſe de cette place, ainſi que celle du Queſnoi, en ouvrant les Pays-bas Eſpagnols, préparoit la route à tous les avantages que la France remporta juſqu'à la fin de cette guerre. M. de Turenne prend Condé le 18. août, & Saint-Guillain le 25. Le roi, qui avoit fait toute la campagne, aſſiſta à ce dernier ſiége, où commandoit auſſi le maréchal de la Ferté. Le cardinal fait arrêter la ducheſſe de Châtillon, qui cherchoit à attirer dans le parti de M. le prince le maréchal d'Hocquincourt, mécontent de ce que le cardinal l'avoit négligé. Ce maréchal, avec qui la cour avoit été obligée de négocier, en reçoit deux cens mille écus, & remet à ſon fils ſes gouvernemens de Péronne & de Ham. Le Catelet pris par le marquis de Caſtelnau le 29. août.

Le duc François de Lorraine, frere du duc, paſſe, ainſi que ſon armée, au ſervice du roi.

M. de Modene, qui avoit épouſé Laure Martinozzi, ſœur de la princeſſe de Conti, fait lever aux Eſpagnols le ſiége de Reggio. Le prince Thomas eſt forcé par le marquis de Caracéne de lever le ſiége de Pavie.

Le prince de Conti prend le Cap de Quiers le 27. mai ; & Caſtillon le 10. juillet. Le marquis de Merinville fait lever aux Eſpagnols le ſiége de Solſonne. Le duc de Vendôme met en fuite le 29. ſeptembre la flotte d'Eſpagne devant Barcelonne. Bordeaux, ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre, conclut un traité le 2. novembre avec Cromwel, dont

la condition fut que la France abandonneroit entierement les intérêts de Charles II. De ſon côté, Cromwel ſe déclara contre les Eſpagnols : il s'empare ſur eux de la Jamaïque : cette iſle eſt reſtée aux Anglois.

Edit pour l'établiſſement du papier timbré, renouvellé en 1673.

Découverte faite à Tournai, du tombeau de Childéric : outre l'anneau d'or de ce prince & pluſieurs médailles d'or, on y trouve des abeilles de grandeur naturelle, faites d'or maſſif, ce qui a donné lieu à la conjecture que les abeilles, mal imitées dans la ſuite par nos peintres, devinrent nos fleurs-de-lys, lorſque dans le douziéme ſiécle, la France & les autres états de la Chrétienté prirent des armes blaſonnées : on peut lire la diſſertation de M. Chifflet ſur la découverte de ce monument, dont l'électeur de Cologne, à qui l'empereur Léopold l'avoit donné, fit préſent à Louis XIV. & que l'on garde aujourd'hui à la bibliothéque du roi.

1656.

Le cardinal reprend les propoſitions de paix qu'il avoit déja faites pluſieurs fois.

Lionne va à Madrid faire la propoſition du mariage du roi avec l'infante Marie-Thereſe. Ce mariage fut toujours l'objet dominant du miniſtere du cardinal, mais Ferdinand III. la demandoit auſſi pour Léopold ſon fils, qui lui ſuccéda à l'Empire, & dont la mere étoit la cadette d'Anne d'Autriche, mere de Louis XIV. Le roi d'Eſpagne qui n'avoit point alors d'héritier mâle, aimoit bien mieux laiſſer ſa ſucceſſion à un prince de ſa maiſon, qu'à un prince étranger, le rival de la maiſon d'Autriche ; d'ailleurs le cardinal ne vouloit

point écouter les demandes que l'on faiſoit pour le prince de Condé, ainſi la négociation n'eut point d'effet.

M. de Turenne & le maréchal de la Ferté font le ſiége de Valenciennes; la digue qui faiſoit la communication entre les deux quartiers ayant été rompue, celui du maréchal de la Ferté fut attaqué & forcé par le prince de Condé & dom Juan d'Autriche; M. de Turenne fut contraint de lever le ſiége le 16. juillet; ſa retraite fut belle, & il vint ſe camper ſous le Queſnoi: le maréchal de la Ferté fut fait priſonnier. Celui qui commandoit dans Valenciennes ſe nommoit dom Franciſco de Meneſſes. Le maréchal de Gramont fut bien étonné, lorſqu'il alla à Madrid faire la demande de l'infante, de voir que ce gouverneur, qu'il y trouva, ne fût pas connu de l'amirante de Caſtille, qui n'avoit même jamais oüi parler de la levée du ſiége de Valenciennes. M. le prince prend Condé le 19. août. Dom Juan leve le ſiége de Saint-Guillain, vaillament défendu par le comte de Schomberg, pour venir au ſecours de la Capelle, que M. de Turenne prit le 27. de ſeptembre.

Le duc de Modene & le duc de Mercœur prennent Valence ſur le Pô le 16. ſeptembre. Ce dernier étoit venu remplacer le prince Thomas, mort depuis quelques mois.

1657.

Le roi fait une réforme dans le conſeil; il réduit les conſeillers d'état au nombre de vingt-quatre, non compris trois conſeillers d'état *d'égliſe* & trois *d'épée*.

Bulle d'Alexandre VII. qui condamne les cinq propoſitions de Janſenius, & confirme la bulle d'Innocent X. Le même pontife envoya le formulaire en 1665. qui fut reçu en France par une déclaration enregiſtrée; quatre évêques avoient refuſé de le ſigner en 1664. ayant à leur tête Henri Arnaud

évêque d'Angers. Le prince de Condé prend Saint-Guillain le 22. mars. M. de Turenne entreprend le siége de Cambrai, qu'il investit, & où il n'y avoit de troupes que la morte paye & quelques cinquante maîtres ; mais M. le prince s'étant jetté dans la place avec dix-huit escadrons le premier juin, M. de Turenne leve le siége. Le roi obtient le rétablissement des Jésuites à Venise.

Mort de l'empereur Ferdinand III. le 2. avril, âgé de quarante-neuf ans, dont il en avoit regné vingt. La branche Allemande d'Autriche avoit beaucoup perdu sous lui de sa considération, sur tout depuis les traités de Westphalie, où Louis XIV. se rendit garant contre l'empereur de la liberté des princes d'Allemagne. Le roi envoie à la diette de Francfort le maréchal de Gramont & Lionne, dans le dessein d'empêcher l'élection de Léopold son fils, & s'avance jusqu'à Metz pour appuyer la négociation. Le duc de Baviere ni l'archiduc Léopold, frere de Ferdinand, ne voulurent se mettre sur les rangs, malgré les insinuations de la France, mais l'élection ne fut pas sans difficulté, & Léopold ne fut nommé que le 18. juillet de l'année d'après.

Le marquis de Saint-Abre fait lever le siége d'Urgel aux Espagnols le 13. mai. Ils prennent Olivença le 20. Le roi prend Montmedi le 6. août, assiégé par le maréchal de la Ferté ; M. de Turenne couvroit le siége. Le prince de Conti & le duc de Modene levent le siége d'Alexandrie de la Paille le 18. août. M. de Turenne prend Saint-Venant le 27. & fait lever le siége d'Ardres au prince de Condé. Il prend Mardik le 3. octobre, & remet cette place aux Anglois, ainsi qu'on en étoit convenu avec les ambassadeurs de Cromwel. Conjuration découverte contre Cromwel, que l'on devoit assassiner sur le chemin de Hamptoncourt. Les Espagnols s'emparent d'Hesdin, par la trahison de la Riviere, lieutenant de roi.

Les états généraux déclarent la guerre aux Portugais, qui venoient d'achever de les chaſſer du Breſil. Etabliſſement de l'Hôpital général à Paris. Mort de la ducheſſe Nicole, femme du duc de Lorraine, à Paris; on l'enterre à Saint Paul; elle avoit obtenu de la cour de Rome un jugement qui avoit déclaré ſon mariage bon & valable avec le duc Charles IV. ſans qu'il fût fait mention de la princeſſe de Cantecroix, que ce prince avoit épouſée depuis ſon mariage avec Nicole; il avoit ceſſé de pourſuivre la diſſolution de ſon premier mariage, parce qu'il étoit mécontent de la princeſſe de Cantecroix, qui avoit eu, diſoit-on, quelques avantures, & parce qu'il fut touché des ſoins que la ducheſſe Nicole ſe donnoit pour ſa liberté: il lui avoit même remis toute ſon autorité dès l'an 1655.

Mort du premier préſident de Belliévre, petit-fils du chancelier de ce nom; le cardinal Mazarin le regretta peu: c'étoit le ſeul homme du royaume avec lequel il gardât des meſures, l'eſtimant aſſez pour le craindre.

La reine Chriſtine fait aſſaſſiner Monaldeſchi, ſon grand écuyer le 10. novembre, dans la galerie des Cerfs à Fontainebleau: c'étoit a un ſecond voyage qu'elle fit en France; elle en repartit bientôt après pour retourner à Rome, d'où la mort de Charles X. la rappella en Suéde en 1660. elle y trouva les eſprits mal diſpoſés, & revint à Rome pour la troiſiéme fois, où elle mourut en 1689. à l'âge de ſoixante-trois ans.

1658.

Cette année n'offre que des victoires, qui furent un grand acheminement à la paix. Les Eſpagnols étoient convenus dès 1656. avec Cromwel d'attaquer Calais par armes communes; que cette place reſteroit aux Anglois, & qu'en at-

tendant qu'elle fût priſe, on leur donneroit Dunkerque en nantiſſement: ce traité n'ayant pas eu d'exécution, le cardinal profita de la circonſtance, & fit le ſien avec Cromwel, ſuivant le modéle de celui des Eſpagnols, pour leur enlever Dunkerque. M. de Turenne gagne la bataille des Dunes le 4. juin, contre le prince de Condé & Dom Juan qui étoient accourus pour ſecourir Dunkerque, où commandoit le marquis de Leyde: cette ville, bloquée par mer par les Anglois, ſe rendit le 23. juin; le roi y entra le 26. & fit remettre la place aux Anglois, ſuivant le traité conclu avec Cromwel. Ce fut lors de cette bataille, que le grand Condé dit au jeune duc de Gloceſter: *N'avez-vous jamais vû perdre une bataille? Eh bien, vous l'allez voir:* ce prince n'avoit pas été le maître de la diſpoſition de ſes troupes. M. de Turenne, pourſuivant ſes conquêtes, prit Bergues-Saint-Vinox le 2. juillet, Furnes le 3. Dixmude le 7. (Buſſi dit le 3.) Oudenarde le 9. ſeptembre, Menin le 17. Il bat le prince de Ligne le 19. prend Ipres le 24. Le maréchal de la Ferté prend Gravelines le 30. août.

Le roi étoit tombé malade à Calais, & avoit couru grand riſque de la vie. Un médecin d'Abbeville nommé du Sauſoi, qui fut appellé, eut grande conteſtation avec Vallot, premier médecin, & guérit le roi avec du vin émétique, peu connu alors. Ligue appellée la ligue du Rhin, qui fut ſignée avec le roi entre pluſieurs électeurs & princes de l'Empire, après l'élection de l'empereur, en préſence du maréchal de Gramont & de Lionne, pour le maintien de la paix d'Allemagne: ce fut le prince de Furſtemberg, ſi connu par ſon dévouement à la France, qui eut le plus de part à cette ligue. Louis XIV. avoit été propoſé pour ſuccéder à l'Empire. Les électeurs font ſigner au nouvel empereur Léopold, fils de Ferdinand III. une capitulation par

laquelle, entr'autres engagemens, il s'oblige à ne donner aucun ſecours, directement ni indirectement, aux ennemis de la France, ſoit comme empereur, ſoit comme archiduc d'Autriche, ſe ſoumettant à tout ce qui a été réglé à Munſter.

En Italie, le duc de Modene avoit pris des quartiers d'hiver dans les états du duc de Mantoue, qui s'étoit déclaré pour les Eſpagnols malgré tout ce qu'il devoit à la France: on lui accorde la neutralité qu'il demandoit. Le marquis de Ville prend la ville de Trin le 21. juillet; Mortare ſe rend le 25. août au duc de Modene & au duc de Navailles. Mort du duc de Modene le 14. octobre.

La ducheſſe de Savoie, ſœur de Louis XIII. profite des propoſitions que l'Eſpagne lui faiſoit, pour ménager le mariage de la princeſſe Marguerite ſa fille avec le roi, à qui l'Eſpagne ne vouloit point donner l'Infante. Le cardinal Mazarin de ſon côté, fortifia les eſpérances de la ducheſſe de Savoie, pour donner de la jalouſie à l'Eſpagne: & en effet le roi ſe rendit à Lyon, où il arriva le 28. novembre, pour y voir la princeſſe Marguerite que la ducheſſe de Savoie y amena avec le duc ſon fils. Cette ruſe du cardinal lui réuſſit, & Pimentel arriva ſur le champ pour faire des propoſitions de mariage de la part de l'Eſpagne; la reine n'en fit point un ſecret à la ducheſſe de Savoie, qu'elle renvoya avec la promeſſe, ſi le mariage de l'Infante manquoit, de conclure celui de la princeſſe ſa fille. Marguerite épouſa depuis Rainuce Farneſe II. duc de Parme. Les Portugais manquent de prendre Badajos, & Dom Louis de Haro eſt contraint de lever le ſiége d'Elvas, où il fut défait à la journée de Villaviciosa par les Portugais, qui le forcerent dans ſes lignes, ſecondés du comte de Schomberg. Mort d'Olivier Cromwel, cet homme, dit Pope, condamné

à une renommée éternelle ; il mourut le 13. ſeptembre, âgé de cinquante-cinq ans, & ne jouit que neuf ans de la ſuprême puiſſance, ſans jamais avoir oſé prendre le titre de roi qui lui fut offert : ce fut donc là le fruit d'avoir fait mourir ſon roi, en renverſant toutes les loix de ſon pays ! Il fut enterré dans le tombeau des rois d'Angleterre : ſon fils Richard, homme de peu de mérite, lui ſuccéda dans le Protectorat, mais il abdiqua quelque mois après, & vécut encore plus de cinquante ans en ſimple particulier. Le corps de Cromwel fut déterré, & Charles II. remonta ſur le trône en 1660.

1659.

Traité de paix conclu le 7. novembre, entre le roi de France & le roi d'Eſpagne, par le cardinal Mazarin & Dom Louis de Haro, plénipotentiaires de ces deux puiſſances, dans l'iſle des Faiſans, ſur la riviere de Bidaſſoa, après vingt-quatre conférences, dont la premiere avoit commencé le 13. août ; enſorte qu'en moins de trois mois deux hommes ſeuls parvinrent à faire une paix que tous les miniſtres de l'Europe n'avoient pû conclure à Munſter en bien des années, & ſi encore, le cardinal Mazarin diſoit que ce traité auroit été plûtôt terminé, ſans les longueurs qu'y apporta Dom Louis, qui n'étoit pas inſtruit à fond des affaires étrangeres. Le traité des Pyrénées contient cent vingt-quatre articles ; les principaux ſont, le mariage du roi avec l'infante Marie-Thereſe, qui eut une dot de cinq cens mille écus, ſous la condition de la renonciation à la ſucceſſion d'Eſpagne ; condition qui fut dès-lors reconnue inutile par Dom Louis de Haro & par Philippe IV. lui-même, qui dit, *Eſto es una patarata.* Le rétabliſſement de M. le prince fit grande difficulté, & le cardinal Mazarin ne le

paſſa que par l'inſinuation que lui fit Dom Louis, que ſi le roi n'y conſentoit pas, l'Eſpagne procureroit au prince de Condé des établiſſemens dans les Pays-bas, qui auroient donné bien de l'embarras: le cardinal en tira encore un autre avantage, ce fut la ville d'Avennes pour la France, & la reſtitution de Juliers à l'électeur Palatin. Ce miniſtre promettoit par un autre article, de ne point donner de ſecours au roi de Portugal, ce qui ne fut pas trop bien exécuté: on convint auſſi de la liberté & du rétabliſſement du duc de Lorraine. Il y eut quantité de places rendues de part & d'autre. Le roi ne garda du côté des Pyrénées, que Perpignan, le Rouſſillon & le Conflans: du côté des Pays-bas, le roi gagna beaucoup; le roi d'Eſpagne renonça à ſes prétentions ſur l'Alſace, & céda la plus grande partie de l'Artois. Charles II. s'étoit tranſporté à Fontarabie, eſpérant pouvoir engager les deux puiſſances à concourir à ſon rétabliſſement; mais l'ombre de Cromwel épouvantoit encore: le cardinal Mazarin pria ce prince de ne le point voir, & il ne fut fait aucune mention de lui dans le traité. Saint-Evremond s'aviſa, dans une lettre écrite à M. de Créqui, de tourner le traité & le cardinal en ridicule. Mais ſi Saint-Evremond a été un bel eſprit, comme on l'a prétendu, il étoit mauvais politique, de l'aveu de tout le monde: cette lettre cauſa ſa diſgrace, & l'obligea de ſe retirer en Angleterre où il mourut: s'il eût été mieux inſtruit, il auroit ſû que le mariage du roi avec l'Infante n'étoit pas l'ouvrage d'un jour, ni l'idée d'un premier moment, mais le fruit des réflexions du cardinal Mazarin, qui montra bien que l'art de lire dans l'avenir n'étoit pas une chimere pour les hommes vraiment politiques. Cet habile miniſtre, dès l'an 1645. c'eſt-à-dire quatorze ans auparavant, méditoit cette alliance, non-ſeulement pour faire céder alors au

roi ce qu'il obtint par la paix de Munſter, mais pour lui acquérir des droits bien plus importans encore, tels que ceux de la ſucceſſion à la couronne d'Eſpagne; c'eſt ainſi qu'il s'en expliqua dans ſes lettres aux miniſtres du roi à Munſter: » Si le roi très-chrétien pouvoit avoir les Pays-» bas & la Franche-Comté en dot en épouſant l'Infante » d'Eſpagne, alors nous aurions tout le ſolide, car nous » pourrions aſpirer à la ſucceſſion d'Eſpagne, quelque re-» nonciation que l'on fît faire à l'Infante; & ce ne ſeroit » pas une attente fort éloignée, puiſqu'il n'y a que la vie » du prince ſon frere qui l'en pût exclure «. N'étoit-ce pas là lire dans l'avenir?

Synode national, tenu à Loudun par les Proteſtans, ils en tenoient un tous les trois ans, & le roi leur donnoit pour cela ſeize mille francs: lorſque trois ans après ils voulurent ſe raſſembler, le cardinal Mazarin leur fit entendre qu'ils devoient ſe contenter de leurs ſynodes provinciaux, & en effet il n'y a pas eu de ſynode national depuis celui de Loudun.

Charles Guſtave eſt forcé, après bien des déſavantages, à faire ſa paix avec les Hollandois, qui l'obligerent encore à ſe réconcilier avec le roi de Dannemarc, il en mourut de chagrin l'année d'après.

1660.

Mort de Gaſton à Blois le 2. février, âgé de cinquante-deux ans: il avoit eu de ſon premier mariage avec la ducheſſe de Montpenſier, une fille appellée *Mademoiſelle*, celle qui manqua tant de mariages, & dont nous avons des Mémoires. Il eut de ſa ſeconde femme Marguerite de Lorraine, ſœur de Charles IV. trois princeſſes qui furent mariées; la premiere à Coſme III. grand duc de Toſcane; la

deuxiéme à Louis-Joſeph, duc de Guiſe, & la troiſiéme à Charles-Emanuel II. duc de Savoie. Ce prince *entra*, diſoit le cardinal de Retz, *dans toutes les affaires, parce qu'il n'avoit pas la force de réſiſter à ceux qui l'y entraînoient, & il en ſortit toujours avec honte, parce qu'il n'avoit pas le courage de les ſoutenir.* M. de Chavigni écrivoit au cardinal de Richelieu, que la peur étoit un excellent orateur, pour perſuader à ce prince ce qu'on vouloit de lui. » En effet, dit Montreſor, Gaſton n'avoit de crainte » que pour ſa perſonne, c'eſt la ſeule qu'il m'a paru qu'il » ait eue tout le tems que je l'ai ſervi, ne lui en ayant » jamais vû pour aucun des ſiens, en quelques périls » qu'ils fuſſent expoſés pour lui. « Voiture & Vaugelas eurent des charges dans ſa maiſon. En attendant que le roi d'Eſpagne amenât l'Infante ſur la frontiere, le roi paſſa par la Provence, & fit conſtruire une citadelle à Marſeille, pour punir la ville de ſa déſobéiſſance au duc de Mercœur ſon gouverneur. Le roi fit auſſi démolir les fortifications d'Orange, dont il s'empara ſur le jeune prince d'Orange alors mineur, & qu'il ne lui rendit qu'à la paix de Nimégue.

M. de Turenne fut fait maréchal général le 6. avril, pour le diſtinguer des autres maréchaux de France; le maréchal de Biron & M. de Leſdiguieres avoient eu le même honneur, que le comte d'Harcourt ne put obtenir. Il faut remarquer que dans les proviſions de la charge de maréchal général, le commandement ſur les maréchaux de France n'y eſt pas ſpécifié. Nous avons vû M. le maréchal de Villars obtenir le même grade en 1733. & M. le comte de Saxe en 1747.

Le roi Charles II. eſt rétabli ſur le trône d'Angleterre par les ſoins du général Monk; il fit ſon entrée à Londres le 8. juin. En paſſant par la Hollande, il avoit fait révoquer la déclaration que Cromwel avoit fait rendre contre le prince

d'Orange : on ſait tous les dangers qu'avoit courus ce prince pourſuivi par Cromwel, rien n'a l'air plus romaneſque, ſur tout le chêne célebre qui lui ſervit de retraite. Halley, illuſtre aſtronome d'Oxford, a immortaliſé ce chêne, en donnant ſon nom à une conſtellation qu'il appella le *Chêne royal*; elle étoit compoſée de pluſieurs étoiles que cet aſtronome avoit obſervées dans l'hémiſphere auſtral, & qui, par leur poſition, avoient échappé à Tycho.

Ce fut cette même année que Charles II. fonda par lettres patentes la Société royale de Londres : les ouvrages qu'elle donne au public ſe nomment *Tranſactions philoſophiques*. Il fit revivre auſſi un réglement ſur le commerce, qui a pour titre *Acte de navigation*; c'étoit l'ouvrage de Cromwel, que l'on avoit aboli à ſa mort, en haine de ſa perſonne. Charles II. ne ſe ſouvint guéres, lorſqu'il fut roi, de ceux qui avoient aidé à ſon rétabliſſement, & ne ſachant comment il pourroit récompenſer chacun d'eux, il prit le parti de les oublier tous. Il avoit des maîtreſſes, dit le duc de Buckingham, qui avoient elles-mêmes d'autres amans, ſans qu'il s'en mît en peine, & il y avoit autant de pareſſe que d'amour dans le tems qu'il leur donnoit. Enfin, croyant imiter la galanterie de la cour de Louis XIV. il n'avoit introduit dans la ſienne que le libertinage. Caractere manqué, & qui portant la frivolité juſques dans la religion, a laiſſé douter juſqu'au dernier moment de ſa vie s'il mouroit Catholique ou Anglican.

Le roi épouſe l'Infante à Saint Jean-de-Luz le 9 juin. Leurs majeſtés firent leur entrée dans Paris le 26. août, dans le plus grand appareil & avec la plus grande magnificence que l'on eût encore vûe. Ce fut à cette occaſion que fut bâtie la porte Saint-Antoine. Les miniſtres étrangers ne ſe trouverent point à l'entrée du roi & de la reine, parce que M. Fabert avoit fait décider que les maréchaux de France auroient le pas ſur eux.

Mort de Charles Guſtave, roi de Suéde, âgé de trente-ſept ans. Traité d'Oliva le 3. mai, entre Charles XI. ſon ſucceſſeur, qui n'avoit alors que quatre ans, & la Pologne. Caſimir renonce enfin à ſes juſtes prétentions ſur la Suéde, qui abandonna ce qui lui reſtoit de ſes conquêtes ſur la Pologne. Le royaume de Dannemarc déclaré héréditaire en faveur du brave Frédéric. Ce fut l'effet des diviſions entre la nobleſſe d'une part, & le clergé joint au peuple, de l'autre. Fatigués des entrepriſes continuelles de la nobleſſe, ils déférerent à leur roi une puiſſance illimitée en renonçant à leurs priviléges, & ſouſcrivirent une charte qui rendoit la couronne héréditaire même aux filles.

Le roi envoie du ſecours en Candie aux Vénitiens.

1661.

Traité conclu à Vincennes le dernier février, neuf jours avant la mort du cardinal, entre le cardinal Mazarin, au nom du roi, & le duc Charles de Lorraine. Ce traité étoit un peu plus favorable à ce prince que celui des Pyrénées: il y fut arrêté que les fortifications de Nanci ſeroient démolies; que le roi retiendroit Moyenvic, le comté de Clermont, Stenai & Jametz; que le duc rentreroit dans le duché de Bar, dont il feroit hommage, à la réſerve de Sirk & de quelques autres villages; que le roi ſeroit mis en poſſeſſion de Sarbourg & de Phalſbourg, & qu'il ſeroit maître des poſtes néceſſaires pour conſerver une communication libre de Metz en Alſace.

Le cardinal Mazarin meurt à Vincennes le 9. mars, âgé de cinquante-neuf ans; il laiſſa pour héritier de ſon nom & de ſes biens, le marquis de la Meilleraie, qui épouſa Hortenſe Mancini ſa niéce, & prit le titre de duc de Mazarin. Il laiſſa quatre autres niéces Mancini, & un neveu du même nom: ce dernier fut duc de Nevers. Olimpe Mancini épouſa

le comte de Soiſſons, colonel général des Suiſſes, mort en 1673. qui eut pour ſucceſſeur dans cette charge M. le duc du Maine, âgé de 4. ans, & fut ſurintendante de la maiſon de la reine; elle a été la mere du prince Eugêne, mort en 1636. (On eſt étonné de voir le nom de Soiſſons porté par des princes de la maiſon de Savoie, c'eſt que la ſœur & héritiere du comte de Soiſſons, tué à Sedan ſans laiſſer d'enfans, avoit épouſé un prince de Carignan.) Laure Mancini épouſa le duc de Vendôme, qui depuis fut cardinal: Marie, celle que le roi avoit aimée, épouſa le connétable Colonne, & Marie-Anne le duc de Bouillon. Nous avons vû les mariages de ſes deux autres niéces qui ſe nommoient Martinozzi.

Par rapport à M. le duc de Nevers, il faut remarquer que le cardinal Mazarin ayant acquis le duché de Nivernois, mourut avant que les lettres d'érection en duché-pairie fuſſent enregiſtrées; que ſon neveu le duc de Nevers obtint des lettres de confirmation de ce duché-pairie en 1676. ſur leſquelles il y eut des lettres de ſurannation en 1692. qu'il mourut en 1707. ſans les avoir fait enregiſtrer; & qu'enfin le duc de Nevers ſon fils a obtenu en 1720. non pas de nouvelles lettres d'érection, comme l'a écrit le pere Simplicien, mais la confirmation des lettres patentes de 1676. ſur leſquelles il y avoit eu un *ſoit montré*, qui empêchoit la ſurannation. A la vérité ce *ſoit montré* s'étoit égaré, mais on en retrouva la minute dans le bureau de M. de la Vrilliere, & ç'avoit été par ignorance de ce fait, que le pere de M. le duc de Nevers avoit pris en 1692. des lettres de ſurannation dont il n'avoit pas beſoin. M. le duc de Nevers ne prit cependant ſon rang au parlement que du jour de ſa réception, conformément à la diſpoſition de l'édit de 1711.

Le cardinal Mazarin étoit auſſi doux que le cardinal de Richelieu étoit violent; un de ſes plus grands talens fut de bien

connoître les hommes. Le caractere de ſa politique étoit plûtôt la fineſſe & la patience que la force : oppoſé à dom Louis de Haro, comme Richelieu l'avoit été au duc d'Olivarès, après être parvenu, au milieu des troubles civils de la France, à déterminer toute l'Allemagne à nous céder de gré ce que ſon prédéceſſeur lui avoit enlevé par la guerre, il ſut tirer un avantage encore plus précieux de l'opiniâtreté que l'Eſpagne fit voir alors, & après lui avoir donné le tems de s'épuiſer, il l'amena enfin à la concluſion de ce célebre mariage, qui acquit au roi des droits légitimes & vainement conteſtés ſur une des plus puiſſantes monarchies de l'Univers. Ce miniſtre penſoit que la force ne doit jamais être employée qu'au défaut des autres moyens, & ſon eſprit lui fourniſſoit le courage conforme aux circonſtances : hardi à Caſal, tranquille & agiſſant dans ſa retraite à Cologne, entreprenant lorſqu'il fallut faire arrêter les princes, mais inſenſible aux plaiſanteries de *la Fronde* ; mépriſant les bravades du coadjuteur, & écoutant les murmures de la populace, comme on écoute du rivage le bruit des flots de la mer. Il y avoit dans le cardinal de Richelieu quelque choſe de plus grand, de plus vaſte & de moins concerté, & dans le cardinal Mazarin, plus d'adreſſe, plus de meſure & moins d'écarts ; on haïſſoit l'un, & on ſe moquoit de l'autre, mais tous deux furent les maîtres de l'Etat.

Il n'y avoit encore de bibliothéque publique dans l'Univerſité que celle de Saint-Victor, qui fut ouverte dès 1652. lorſque le cardinal Mazarin donna la ſienne au collége de ſon nom.

Dom Louis de Haro ſuivit de près le cardinal Mazarin, & il mourut le 17. novembre ſuivant. Il avoit ſuccédé dans le miniſtere ſous Philippe IV. au comte duc d'Olivarès : le duc de Lerme avoit eu la même place ſous Phi-

lippe III. ainſi que le cardinal Eſpinoſa, le cardinal Granvelle & le duc d'Albe ſous Philippe II. & le même duc d'Albe ſous Charles-Quint, ainſi que le pere de Granvelle.

Monſieur épouſe le premier avril Henriette d'Angleterre, ſœur de Charles II.

Le roi fait arrêter à Nantes le 5. ſeptembre M. Fouquet, ſurintendant des finances, qui s'étoit défait, fort imprudemment, quelque tems auparavant, de ſa charge de procureur général du parlement de Paris. De tant d'amis de ſa fortune, Peliſſon fut preſque le ſeul qui lui reſta fidéle: il fut condamné par des commiſſaires le 20. décembre 1664. à un banniſſement perpétuel, qui, par des conſidérations d'état, fut changé en une priſon pareillement perpétuelle; ce fut dans la citadelle de Pignerol qu'il fut enfermé, & il y mourut en 1680. âgé de 65. ans. M. d'Ormeſſon réſiſta avec fermeté aux miniſtres qui vouloient le faire périr; M. Fouquet, pere du ſurintendant, s'étoit fait le même honneur dans de pareilles circonſtances. M. Fouquet eut pour défenſeur le Vayer de Boutigni, qui compoſa à cette occaſion un traité ſur la peine du péculat. M. Colbert, ami de madame de Chevreuſe, qui lui ſervit beaucoup à déterminer la reine mere à abandonner M. Fouquet, ſuccéda au ſurintendant dans la ſeule qualité de controlleur général, & la charge de ſurintendant fut ſupprimée; il eut les bâtimens à la place de Ratabon, & il entra au conſeil; il acheta auſſi la charge de ſecretaire d'état de la maiſon du roi de M. Dupleſſis Guenegaud, qui ayant été compris dans la chambre de juſtice alors établie contre tous ceux qui avoient eu quelque part aux finances, y fut dépouillé de la plus grande partie de ſon bien, & obligé de vendre ſa charge: ſes grandes alliances n'empêcherent pas ſa diſgrace; fils d'un tréſorier de l'épargne, & lui-même l'ayant été

avant d'être ſecretaire d'état, il avoit épouſé la fille du maréchal de Praſlin, & avoit pour mere une Courtenai. La fortune de M. Colbert n'étoit pas l'affaire d'un jour, & l'on doit compter parmi les ſervices du cardinal Mazarin, celui d'avoir tellement préparé ſur la fin de ſa vie la confiance du roi pour M. Colbert, qu'elle ſe trouva tout établie quand le cardinal mourut. Le Tellier & Lionne partagerent avec lui la confiance du roi : ce dernier, neveu de M. Servien, & qui avoit été connu du cardinal Mazarin, lorſqu'il négocioit à Parme pour le roi, avoit été ſecretaire des commandemens de la reine, & n'avoit point de charge alors, mais il étoit miniſtre d'état, & avoit la commiſſion de la marine, qu'il vendit depuis à M. Colbert ; il avoit de plus tout le ſecret & le détail des affaires étrangeres, dont M. de Brienne ne faiſoit que ſigner les expéditions. M. de Brienne donna ſa démiſſion en 1663. & M. de Lionne mourut en 1671. revêtu de la charge de ſecretaire d'état, que lui vendit M. de Brienne en ſe retirant de la cour par le regret de la mort de ſa femme, fille de M. de Chavigni. M. de Louvois avoit la ſurvivance de M. le Tellier ſon pere, qui ſe démit en 1666. mais qui conſerva toujours ſa place au conſeil, & qui ſuccéda en 1677. à M. d'Aligre dans la dignité de chancelier.

Ici commence un regne nouveau ſous le même prince. Louis XIV. prouva bien par l'attention ſuivie qu'il donna à ſes affaires depuis la mort du cardinal Mazarin, que la bonté ſeule de ſon cœur l'avoit empêché de les retirer de ſes mains, pour ne pas mortifier un miniſtre à qui il croyoit avoir de grandes obligations. Le roi lui avoit promis de donner le gouvernement de Bretagne au duc de Mazarin ; mais la reine qui le poſſédoit, ne voulut pas donner ſa démiſſion, & ſa réſiſtance dégagea le roi d'une parole qu'il ne ſe ſoucioit pas de tenir.

Le baron de Batteville, ambaſſadeur d'Eſpagne, par une prétention chimérique ſur la préſéance, inſulte à Londres le 10. octobre le comte d'Eſtrades, ambaſſadeur du roi, à l'entrée du comte de Brahé, ambaſſadeur extraordinaire de Suéde: la réparation fut égale à l'offenſe. Batteville qui avoit déja laiſſé voir ſes mauvaiſes diſpoſitions à l'égard de la France lors de l'échange des ratifications du traité des Pyrenées, fut révoqué de ſon emploi, & le 24. mars de l'année ſuivante le marquis de la Fuentes, ambaſſadeur extraordinaire d'Eſpagne, fit en préſence de tous les miniſtres étrangers une déclaration au roi, par laquelle il aſſure ſa majeſté *que le roi ſon maître a envoyé ſes ordres à tous ſes ambaſſadeurs & miniſtres, afin qu'ils s'abſtiennent & ne concourent point avec les miniſtres & ambaſſadeurs de ſa majeſté*: cette déclaration faite, le roi dit, adreſſant la parole aux miniſtres étrangers: *vous avez oüi la déclaration que l'ambaſſadeur d'Eſpagne m'a faite, je vous prie de l'écrire à vos maîtres, afin qu'ils ſachent que le roi Catholique a donné ordre à tous ſes ambaſſadeurs de céder le rang aux miens en toute occaſion.* (Traités de Léonard.) En conſéquence, en l'année 1669. la Fuentes s'étant trouvé à Veniſe dans l'égliſe des Jéſuites avec l'ambaſſadeur de France, il prit la place au-deſſous de lui: ce fut à l'occaſion de la déclaration du marquis de la Fuentes, que l'ambaſſadeur d'Hollande qui étoit à Paris, dit: » Je ſavois bien » que les princes Catholiques envoyoient des ambaſſades » d'obédience au pape, mais je n'avois pas encore vû qu'un » prince en envoyât à un autre prince «. M. de Brienne dans ſes mémoires ſoupçonne Charles II. roi d'Angleterre de n'avoir pas empêché, comme il l'auroit pû, l'inſulte du baron de Batteville, croyant que dans la vûe qu'il avoit

d'épouſer l'infante de Portugal, il étoit de ſon intérêt que la France & l'Eſpagne ſe brouillaſſent.

Naiſſance de Monſieur le Dauphin (Monſeigneur) à Fontainebleau le premier novembre: il eut pour gouverneur M. le duc de Montauſier, pour précepteur le préſident de Périgni mort en 1670. auquel ſuccéda M. Boſſuet, évêque de Meaux, dont la Bruyere a dit, *parlons d'avance le langage de la poſtérité, un Pere de l'Egliſe*, & pour lecteur M. de Cordemoi, le célébre hiſtoriographe. Madame de Montauſier a la charge de gouvernante des enfans de France, qu'elle céda à madame la maréchale de la Mothe, lorſqu'en 1664. elle fut faite dame d'honneur de la reine. Madame de Ventadour, fille de la maréchale de la Mothe, a été la gouvernante de Louis XV. Chambre de juſtice établie le 28. décembre. Fêtes à Fontainebleau, où la cour ſe reſſent de la galanterie du ſouverain. Lulli eſt fait ſurintendant de la muſique. La charge de colonel général de l'infanterie eſt ſupprimée à la mort du duc d'Epernon II. du nom, en conſéquence, les meſtres de camp des régimens d'infanterie prennent la qualité de colonel: le duc d'Orléans, régent du royaume, fit revivre cette charge en faveur de M. le duc de Chartres, qui la remit au roi après la mort de ſon pere. Le maréchal de Gramont prend le titre de colonel des gardes, ſuivant l'ordonnance du 28. juillet, & arbore le drapeau blanc à ſes armes, comme avoit fait le colonel général.

Les Hollandois s'étoient emparés du Bréſil & des établiſſemens des Portugais aux Indes orientales, pendant que le Portugal étoit ſous la domination de l'Eſpagne. Lors de la révolution de 1640. le nouveau roi de Portugal rechercha l'amitié des Hollandois, qui, malgré les traités, con-

tinuerent ſourdement à lui faire la guerre. La cour de Liſbonne ſongea alors ſérieuſement à ſa défenſe, & reprit le Bréſil en 1657. cette guerre finit par le traité conclu à la Haye le 6. août de cette année, par lequel la Hollande renonce à ſes prétentions ſur le Bréſil.

1662.

Promotion de chevaliers de l'ordre : le maréchal de Fabert refuſa l'honneur d'y être compris, en diſant qu'il ne vouloit point faire de fauſſes preuves de nobleſſe : il eſt vrai qu'il étoit fils d'un libraire de Metz : c'étoit à lui que le cardinal Mazarin propoſoit de lui ſervir d'eſpion dans l'armée ; Fabert lui répondit : » Un grand miniſtre comme » vous doit avoir toutes ſortes de gens à ſon ſervice ; les » uns doivent le ſervir par leurs bras, les autres par les » rapports qu'ils lui font, trouvez bon que je ſois dans la » claſſe des premiers «. Traité de Montmartre du 6. février, par lequel Charles IV. duc de Lorraine, fait le roi héritier de ſes états, & promet, pour ſûreté de l'exécution, de lui remettre la ville de Marſal, à condition que tous les héritiers du duc Charles ſeroient déclarés princes du ſang de France. Le parlement vérifia ce traité, avec la clauſe qu'il n'auroit lieu que quand tous ceux qui y avoient intérêt y auroient ſigné : cette clauſe fit que le traité fut ſans exécution. Qui auroit dit à Charles IV. que le don qu'il faiſoit alors de la Lorraine ſous des conditions illuſoires, ſe réaliſeroit ſous Louis XV. qui en deviendroit un jour le ſouverain par le conſentement de toute l'Europe ?

Le roi fait un nouveau traité de ligue défenſive avec la Hollande, pour ſe préparer aux deſſeins qu'il avoit ſur les Pays-bas Eſpagnols. Le duc de Créqui, ambaſſadeur du roi, eſt inſulté à Rome le 20. août par les Corſes, ſolda-

teſque dont la fonction principale eſt d'accompagner les Sbires aux exécutions de la juſtice ; le pape refuſe de lui en faire ſatisfaction. Le roi fait ſortir le nonce des terres de France, ſe ſaiſit d'Avignon l'année d'après, & ſe prépare à faire marcher une armée en Italie. Alexandre VII. eſt forcé d'implorer ſa clémence ; & en conſéquence du traité ſigné à Piſe en 1664. le cardinal Chigi, neveu du pape, vint faire excuſe au roi ; les coupables furent punis, les Corſes bannis à perpétuité de l'état Eccléſiaſtique, & il fut élevé une pyramide vis-à-vis leur ancien corps-de-garde, avec une inſcription qui contenoit les articles de la ſatiſfaction : cette pyramide dura tout le tems du pontificat d'Alexandre VII. Le roi voulut bien qu'elle fût abattue en 1667. lors de l'avénement de Clément IX. Avignon avoit été rendu à Alexandre VII. auſſi-tôt qu'il eut exécuté le traité de Piſe. Le roi ſe ſaiſit de cette même ville ſous le pape Innocent XI. & la rendit à Alexandre VIII.

Le comte d'Eſtrades négocie la reſtitution de Dunkerque avec le roi d'Angleterre Charles II. elle fut enfin rendue à la France moyennant cinq millions ; on en prit poſſeſſion le 27. novembre, & le roi y fit ſon entrée le 2. décembre. Par le même traité, Mardik & tous les poſtes que les Anglois occupoient ſur les côtes de Flandres, furent remis au roi. Le parlement d'Angleterre fut bien mécontent de ce traité, & s'en prit à Clarendon, qui y avoit eu grande part, & qui auroit couru riſque de la vie s'il ne s'étoit ſauvé. Un Ecoſſois nommé Lockart, ambaſſadeur d'Angleterre en France ſous Cromwel, dont il avoit épouſé la niéce, & qui le fut auſſi depuis ſous Charles II. diſoit qu'il n'étoit pas conſidéré en France en qualité d'ambaſſadeur du roi, comme il l'avoit été du tems de Cromwel ; cela devoit être, parce qu'il y avoit bien de la différence entre celui

qui obligea la France à prendre Dunkerque pour la lui remettre, & celui qui revendit cette place a la France quand il fut remonté ſur le trône.

Le roi donne un carouſel ſuperbe le 5. juin, dans la place qui eſt devant les Thuilleries, & qui en a retenu le nom. Triple alliance entre la France, l'Angleterre & la Hollande.

La cour quitte Paris, & va s'établir à Saint-Germain.

1663.

Le roi marche en Lorraine, & envoye le maréchal de la Ferté inveſtir Marſal, ſoit faute d'exécution du traité de Montmartre, dont cependant il n'étoit plus queſtion, ſoit pour s'aſſurer du duc Charles, dont l'inconſtance n'étoit que trop connue. Ce prince ſigna un traité à Noméni, le premier ſeptembre, par lequel Marſal fut remiſe entre les mains du roi, & le reſte des états du duc de Lorraine lui fut rendu.

Le maréchal de Turenne, parent de la reine de Portugal, n'avoit pas ceſſé depuis la paix des Pyrénées, de repréſenter au roi combien il étoit utile de ſoutenir le Portugal contre l'Eſpagne; on continue d'y envoyer de l'argent, & on fait marcher des troupes qui ſervirent ſous le comte de Schomberg, ſans que la France parût y prendre part. M. de Schomberg mandoit à M. de Turenne, que les Eſpagnols n'étoient jaloux que du titre de roi de Portugal, & que, ſi le roi vouloit ſe contenter du titre de roi du Bréſil, ils conſentiroient à la paix, en le laiſſant jouir en ſouverain de tout le royaume de Portugal. Alliance renouvellée à Paris avec les Suiſſes le 28. novembre. Etabliſſement de l'Académie des Inſcriptions & Belles-lettres, ainſi que de celle de Peinture & Sculpture. Il y en eut une de Peinture

établie depuis à Rome en 1667. par M. Colbert, qui ſubſiſte aujourd'hui dans le même éclat.

Lettre qui ſert autant à la gloire du roi & de M. Colbert, qu'à celle d'Iſaac Voſſius.

Quoique le roi ne ſoit pas votre ſouverain, il veut néanmoins être votre bienfaiteur, & m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe, comme une marque de ſon eſtime & un gage de ſa protection: chacun ſait que vous ſuivez dignement l'exemple du fameux Voſſius votre pere, & qu'ayant reçu de lui un nom qu'il a rendu illuſtre par ſes écrits, vous en conſervez la gloire par les vôtres: ces choſes étant connues de ſa majeſté, elle ſe porte avec plaiſir à gratifier votre mérite, & j'ai d'autant plus de joie qu'elle m'ait donné ordre de vous le faire ſavoir, que je puis me ſervir de cette occaſion, pour vous aſſurer que je ſuis, Monſieur, votre très-humble & très-affectionné ſerviteur, COLBERT. *A Paris ce 21. juin* 1663.

Il y eut pluſieurs gratifications pareilles accordées à différens ſavans de l'Europe. On juge aiſément que les ſciences & les arts n'étoient pas moins protégés dans le royaume. Croiroit-on que le roi ſeul entretient plus de ſavans que tous les ſouverains de l'Europe enſemble? Dix-neuf profeſſeurs royaux fondés au *collége royal*; cinq académies; inſtruction gratuite dans l'Univerſité; la bibliothéque du roi & le cabinet des médailles, commis aux ſoins de quelques hommes diſtingués; journaliſtes, cenſeurs; logement dans le Louvre pour tous les illuſtres dans les arts.

Le beau ſiécle de Louis XIV. commence à ſe développer: on pourroit y appliquer ce que dit Velleius Paterculus du ſiécle d'Auguſte: *Eminentia cujuſque operis, artiſſimis temporum clauſtris circumdata*: les chefs-d'œuvre dans chaque genre y ſont renfermés dans le cercle étroit de quelques années.

Erection de la terre de la Meilleraie en duché-pairie, en faveur de Charles de la Porte, ſeigneur de la Meilleraie, maréchal & grand maître de l'artillerie de France, petit-fils de François de la Porte, avocat au parlement. Le même jour ſon fils Armand-Charles de la Porte-Mazarini, mari d'Hortence Mancini, obtint des lettres d'érection de la terre de Rethelois en duché-pairie, ſous le nom de Mazarin. Le pere & le fils furent reçus le même jour, le pere dans celle de la Meilleraie, & le fils dans celle de Mazarin.

La baronnie de Saint-Aignan, qui avoit paſſé dans la maiſon de Beauvilliers en 1476. par mariage, eſt érigée en duché-pairie, en faveur de François de Beauvilliers. Son fils fut gouverneur des ducs de Bourgogne, d'Anjou & de Berri.

Le comté de Noailles érigé en duché-pairie.

Le marquiſat de Coiſlin, érigé en duché-pairie, éteint par la mort de l'évêque de Metz, arrivée en 1733.

L'enregiſtrement de toutes ces lettres fut fait en un lit de juſtice, en même tems que l'enregiſtrement de celles accordées dès 1648. l'effet de ces dernieres étant demeuré ſuſpendu par la difficulté que le parlement avoit faite juſques-là de les enregiſtrer, parce qu'elles avoient été données en minorité. Le roi confirme pareillement l'érection faite en 1661. de la terre de Randan en duché-pairie pour la marquiſe de Senecei qui avoit été ſa gouvernante, & dame d'honneur de la reine mere (de la maiſon de la Rochefoucauld) pour ſa fille veuve de Gaſton de Foix, comte de Flex, & pour ſes enfans. Gaſton de Foix ſon fils fut reçu duc & pair en 1664. & cette pairie a été éteinte par ſa mort en 1714.

Fameux duel des deux la Frette, Saint-Aignan & Argenl eu, contre Chalais, Noirmontier, d'Antin & Flamarens.

1664.

Expédition de Gigeri en Afrique : le roi voulant punir ces corſaires, y envoya le duc de Beaufort. On prit Gigeri le 22. juillet, après les avoir battus, mais la méſintelligence des chefs força à la retraite, & l'on fut obligé de ſe rembarquer le 30. octobre. Combat de Saint-Godart le premier août, où les Turcs furent défaits par les Allemans, que commandoit Montecuculli, ſecondé par ſix mille François, & par le prince Charles Léopold, neveu du duc de Lorraine. Coligni qui commandoit les François, ne ſe trouva pas à la bataille, où la Feuillade ſe diſtingua. Malgré cette victoire, l'empereur conſentit à une tréve de vingt ans avec Mahomet IV. conclue le 17. ſeptembre à Themeſwar, pour ſe mettre en état de s'oppoſer aux prétentions de la France. Entrepriſe du canal de Languedoc, pour la jonction des deux mers, par Riquet, dont il ne vit la perfection qu'en 1680. Ce projet avoit été formé ſous François I. & repris ſous Henri IV. mais l'exécution en étoit réſervée au regne de Louis XIV. Le Brun a le titre de premier peintre du roi.

La poſſeſſion de la côte de Guinée excite la guerre entre l'Angleterre & la Hollande.

1665.

Denis de Salo, conſeiller au parlement de Paris, donna la naiſſance au journal des ſavans, modéle de tous les journaux littéraires qui ont paru depuis. Le roi fait bâtir l'Obſervatoire de Paris par les ſoins de M. Colbert. Bataille de Villaviciosa le 17. juin, où les Portugais furent vainqueurs des Eſpagnols. Le duc de Beaufort bat deux fois ſur mer les Corſaires d'Alger.

Malgré les offices du roi, l'Angleterre & la Hollande

entrent en guerre. Charles II. ne pouvoit oublier la conduite que cette république avoit tenue avec lui du tems de Cromwel. Le duc d'Yorck & le prince Robert battirent le 13. juin l'amiral d'Obdam, qui fut tué dans le combat; il eût voulu l'éviter, mais les ordres réitérés du penſionnaire de Witt, qui cherchoit à le perdre, le forcerent à accepter un combat, dont il prévoyoit l'événement. Le vice-amiral Tromp ſauva le reſte de la flotte. On diſoit alors que les Anglois n'avoient pas ſû profiter de leur victoire. L'évêque de Munſter excité par les Anglois, & plus encore par ſon génie belliqueux, prit parti contre les Hollandois: Louis XIV. leur donna du ſecours en conſéquence du traité de 1662. & fit armer une flotte commandée par le duc de Beaufort. Mort de Philippe IV. roi d'Eſpagne, le 17. ſeptembre.

Grands jours tenus en Auvergne contre les ſeigneurs & les juges, qui accabloient les vaſſaux & les juſticiables. Etabliſſement des compagnies des Indes occidentales, de diverſes manufactures de glaces, de points de France, de toiles, de tapiſſeries, &c. On commence à élever la façade du Louvre, ſur les deſſeins de Charles Perrault, quoique les amis de le Veau, premier architecte du roi, vouluſſent faire croire qu'il en étoit l'auteur; M. Colbert leur avoit auſſi aſſocié le fameux le Brun.

On avoit voulu faire rendre en 1662. une lettre à la jeune reine, écrite en Eſpagnol, par laquelle on cherchoit à lui donner de l'inquiétude ſur le compte du roi, dans la vûe de nuire à une perſonne que le roi honoroit de ſa bienveillance: les auteurs de cette intrigue furent reconnus: le roi pardonna à Madame, le comte de Guiche fut exilé, de Vardes fut mis en priſon, où il demeura long-tems, & la comteſſe de Soiſſons fut envoyée dans le gouvernement

de Champagne qu'avoit ſon mari. De Vardes étoit le plus coupable de tous, non-ſeulement il avoit compoſé la lettre que le comte de Guiche avoit traduite en Eſpagnol, mais il en avoit jetté le ſoupçon ſur la ducheſſe de Navailles, dame d'honneur de la reine: cette calomnie fit perdre au mari & à la femme leurs emplois. Le duc fut forcé de vendre ſa charge de lieutenant des chevaux-legers au duc de Chaulnes pour cinq cens mille francs, & ſon gouvernement du Havre au duc de Saint-Aignan pour trois cens mille francs. La ducheſſe fut auſſi obligée de ſe défaire de ſa charge de dame d'honneur en faveur de madame de Montauſier, pour cent cinquante mille livres: c'étoient les plus honnêtes gens de la cour.

Erection du duché-pairie de Choiſeuil en faveur du maréchal du Pleſſis-Praſlin: ce duché eſt éteint par la mort du duc de Choiſeuil, arrivée en 1705. qui n'a point laiſſé de poſtérité. Il a été recréé en 1758. en faveur de M. le comte de Stainville, ſecretaire d'état de la guerre & de la marine.

Le marquiſat d'Iſles érigé en duché-pairie, ſous le nom d'Aumont.

Buſſi eſt mis à la Baſtille pour ſes *Amours des Gaules*: le lieutenant criminel Tardieu & ſa femme ſont aſſaſſinés dans leur maiſon par deux voleurs.

Etabliſſement d'une chaire de droit François dans l'Univerſité de Bourges.

1666.

Mort d'Anne d'Autriche, âgée de ſoixante & quatre ans, le 20. janvier: elle étoit fille de Philippe III. ſœur de Philippe IV. femme de Louis XIII. & mere de Louis XIV.

Mort d'Armand, prince de Conti.

Revûes à Compiégne, pour préparer les troupes aux opé-

rations de l'année ſuivante. D'Artagnan eſt fait capitaine-lieutenant de la premiere compagnie des mouſquetaires, par la démiſſion du duc de Nevers. Le roi fait bâtir le port de Cette.

Il y a deux batailles ſanglantes données entre les Anglois & les Hollandois, l'une qui commença le 11. juin, & dura quatre jours; les Hollandois y eurent l'avantage: l'autre le 4. août, où les Hollandois furent battus. Le duc d'Albermale, connu auparavant ſous le nom de général Monk, & le prince Robert (de la maiſon Palatine, fils de Frédéric roi de Bohême, & qui mourut en 1682.) commandoient la flotte Angloiſe, & Ruyter & Corneille Tromp celle des Hollandois. Le roi avoit déclaré la guerre aux Anglois en faveur des Hollandois; la méſintelligence entre les amiraux de ces derniers, ſoutenus chacun par un parti dans la république, fit grand tort aux Hollandois. Ruyter étoit appuyé par le penſionnaire de Witt, & Tromp par le prince d'Orange. On verra dans la ſuite comment ces deux factions penſerent perdre la république, & comme il en coûta la vie au Penſionnaire. La flotte commandée par le duc de Beaufort n'avoit pû joindre. Bernard Van-Galen, évêque de Munſter, fait ſa paix avec la Hollande.

Les François battent les Anglois le 20. avril, & les chaſſent de l'iſle de Saint-Chriſtophe.

La guerre eſt déclarée entre l'Angleterre & le Dannemarc. Embraſement de la ville de Londres le 13. ſeptembre, il dura quatre jours. Premier établiſſement de l'académie des Sciences.

1667.

Cette année eſt une époque fameuſe pour tous les ſages réglemens du regne de Louis XIV. M. Colbert, qui avoit

rétabli les finances, porta ſes vûes plus loin. Juſtice, commerce, marine, police, tout ſe reſſentit de l'eſprit d'ordre, qui a fait le principal caractére de ce miniſtre, & des vûes ſupérieures dont il enviſageoit chaque partie du gouvernement: il forma à ce ſujet un conſeil, où toutes ces matieres ſeroient diſcutées, & d'où l'on vit ſortir tant de réglemens & tant de belles ordonnances, qui ſont aujourd'hui les fondemens les plus ſolides de notre gouvernement, & dont on ne s'eſt point écarté depuis. Les noms de ceux qui compoſerent ce conſeil doivent être conſervés: c'étoit M. le chancelier Seguier, M. le maréchal de Villeroi, pour qui avoit été créé la place de chef du conſeil, meſſieurs Colbert, d'Aligre, d'Ormeſſon, de Lezeau, de Machault, de Seve, Menardeau, de Morangis, Poncet, Boucherat, de la Marguerie, Puſſort, oncle de M. Colbert, Voiſin, Hotman & Marin. Les ſéances en commencerent le jeudi 28. octobre 1666. & continuerent toutes les ſemaines, quelquefois pluſieurs jours, juſqu'au 10. février de cette année.

Ordonnance civile du mois d'avril: le roi, pour la rédaction d'une ordonnance ſi importante, avoit jugé à propos de joindre aux commiſſaires nommés ci-deſſus, des commiſſaires du parlement, entr'autres, meſſieurs de Lamoignon, Talon & Bignon, qui mirent la derniere main à cet ouvrage.

Pendant que M. Colbert s'occupoit à rendre le royaume floriſſant, M. de Louvois ſongeoit à faire triompher les armes du roi, en faiſant valoir les droits acquis par la mort de Philippe IV. à la reine Marie-Thereſe ſa fille du premier lit, à l'excluſion de Charles II. fils du deuxiéme lit: les droits de cette princeſſe étoient fondés ſur celui de dévolution, qui a lieu dans quelques provinces des Pays-bas, par lequel les enfans du ſecond lit ſont exclus de la ſucceſſion

par les enfans du premier, ſans que les mâles du ſecond excluent les filles du premier. Le roi marche en Flandres, ayant ſous lui le maréchal de Turenne. La reine l'y ſuivit avec toute la cour. Il y avoit deux autres corps, commandés, l'un par le maréchal d'Aumont, l'autre par M. de Créqui. Cette campagne s'appelle la campagne de l'Iſle. Priſe de Charleroi par M. de Turenne le 2. juin; le maréchal d'Aumont prend Armentieres le 28. mai, Saint-Vinox le 6. juin, & Furnes le 12. Le roi prend Ath le 16. & Tournai le 24. Douai & le fort de Scarpe le 6. juillet. Le maréchal d'Aumont prend Courtrai le 18. & Oudenarde le 31. Le roi prend l'Iſle en neuf jours le 27. août, où il s'expoſa aſſez pour que M. de Turenne le menaçât de ſe retirer, s'il ne ſe ménageoit pas davantage. Le comte de Marſin & le prince de Ligne, qui venoient au ſecours, ſont battus par meſſieurs de Créqui & de Belleſons le 31. Le maréchal de Gramont monta la tranchée à ce ſiége à la tête du régiment des Gardes, quoique M. de Turenne, dont il étoit l'ancien, commandât l'armée. M. de Turenne prend Aloſt le 12. ſeptembre. Le roi créa cette année le grade de brigadier pour la cavalerie, & l'année d'après pour l'infanterie & pour les dragons.

Erection de la ſeigneurie de Vaujour en duché-pairie, ſous le titre de la Valliere, en faveur de Louiſe-Françoiſe de la Valliere, & de Marie-Anne (depuis princeſſe de Conti) fille naturelle du roi. Madame la princeſſe de Conti fit don de ce duché, avec le conſentement du roi en 1688. au marquis de la Valliere ſon couſin germain, lequel obtint de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie en 1723. enregiſtrées la même année.

M. de la Feuillade épouſe l'héritiere du duché de Rouanois, & eſt fait duc & pair. Rouanois avoit été érigé en

duché-pairie dès 1579. en faveur d'Artus de Gouffier, mais les lettres ne furent point enregiſtrées, non plus que celles qu'obtinrent depuis Claude & Louis de Gouffier.

Paix de Breda, dont le roi de Suéde fut le médiateur, ſignée à Breda le 31. juillet : il y eut trois actes ou inſtrumens ſéparés, le premier entre la France & l'Angleterre, où le comte d'Eſtrades & Courtin convinrent que tout ce qui s'étoit pris de part & d'autre ſeroit rendu ; le ſecond entre l'Angleterre & le Dannemarc, & le troiſiéme entre l'Angleterre & la Hollande : dans ce dernier, il faut remarquer que le droit du pavillon fut conſervé à l'Angleterre : pendant les pourparlers de cette paix, les Hollandois étoient venus brûler les vaiſſeaux Anglois qui étoient dans la Tamiſe. Alphonſe VI. roi de Portugal, indigne également de la couronne & de ſa femme, eſt obligé de céder l'une & l'autre à Dom Pedre ſon frere : cette princeſſe, nommée mademoiſelle d'Aumale, étoit fille du duc de Nemours, que le duc de Beaufort ſon beau-frere avoit tué en combat ſingulier en 1652. ſa ſœur avoit eu à-peu-près la même avanture qu'elle, car ſon mariage avec le prince de Lorraine fut caſſé, & elle épouſa le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, veuf d'une fille de Gaſton, Dom Pedre ne prit que le titre de régent, tant que vécut ſon frere, & le roi d'Eſpagne Charles II. las d'une guerre qui duroit depuis vingt-huit ans, conclut enfin le 13. février de l'année ſuivante, la paix avec ce prince, & reconnut la couronne de Portugal libre & indépendante de celle de Caſtille.

1668.

Conquête de la Franche-Comté en hiver, en moins d'un mois, par le roi en perſonne : il avoit ſous lui le prince de Condé, que M. de Louvois, dit-on, fit préférer à M. de Turenne. M. le Prince prit Beſançon en deux jours le 7. février, tandis que M. de Luxembourg prenoit Salins, Dole

ſe rendit au roi le 14. & Grai le 19. L'Académie Françoiſe eut l'honneur, pour la premiere fois, de complimenter le roi ſur cette conquête.

Traité de triple alliance entre l'Angleterre, la Suéde & la Hollande, du 28. janvier. La jalouſie que Louis XIV. commençoit de donner à l'Europe, forma cette alliance. Le chevalier Temple, miniſtre de Charles II. roi d'Angleterre, perſuada à Jean de Witt, penſionnaire de la Hollande, de ſe détacher de la France ; ce dernier eut tout lieu de s'en repentir. Le comte Dhona agiſſoit pour la Suéde. Toutes ces confédérations hâterent la paix ſignée à Aix-la-Chapelle le 2. mai entre la France & l'Eſpagne. Les conquêtes que le roi avoit faites dans les Pays-bas lui reſterent ; ſavoir, Charleroi, Binch, Ath, Douai, le Fort de Scarpe, l'Iſle, Oudenarde, Armentieres, Courtrai, Bergues, Furnes, avec leurs bailliages, &c. On rendit la Franche-Comté, contre l'avis de M. de Turenne : M. de Croiſſi, frere de M. Colbert, fut négociateur de cette paix de la part du roi. M. de Montauſier eſt fait gouverneur de M. le Dauphin.

Le roi fait ôter des regiſtres du parlement tout ce qui s'y étoit paſſé depuis l'année 1647. juſqu'en l'année 1652. Abjuration de M. de Turenne le 23. octobre : il commençoit depuis long-tems à entrevoir la vérité, mais il tenoit encore à l'erreur par les préjugés de l'éducation, & par l'attachement qu'il portoit à madame de Turenne ſa femme, fille du duc de la Force, calviniſte de bonne foi. Sa mort arrivée en 1666. & les inſtructions de M. de Meaux acheverent de décider M. de Turenne : ce fut pour lui qu'il compoſa ſon livre de *l'Expoſition de la foi* ; ouvrage raiſonnable & ſolide, que les Proteſtans laiſſerent ſans réplique, & qui juſtifie ſur-tout l'Egliſe Romaine des ſuperſtitions ridicules qu'on lui

impute. Il y eut cette année trois maréchaux de France, M. de Créqui, M. de Bellefons, & M. d'Humieres.

Création d'un conſeil ſouverain à Tournai, que le roi érigea en parlement en 1686. cette ville ayant été rendue en 1713. le parlement fut transféré à Douai.

1669.

Edit du 21. janvier, qui ſupprime les chambres de l'Edit dans tous les parlemens du royaume : elles avoient été établies par l'Edit de Nantes en faveur des Proteſtans. Ces chambres diſtribuées dans les parlemens du royaume, étoient miparties; mais dans le parlement de Paris, où la chambre de l'Edit devoit être de ſix conſeillers réformés & de dix catholiques, on n'y laiſſa qu'un ſeul réformé, & les cinq autres furent diſtribués dans les enquêtes, ſans pouvoir monter à la grand-chambre : la chambre n'en avoit pas moins conſervé le nom de chambre de *l'Edit*, quoiqu'il n'y eût qu'un ſeul réformé, pour faire ſouvenir qu'elle avoit été créée en leur faveur.

Troubles au ſujet du formulaire, par la diſtinction du fait & du droit dans l'affaire de Janſénius; la paix de Clément IX. les fit ceſſer.

Priſe de Candie par les Turcs le 16. ſeptembre; le ſecours que meſſieurs de Beaufort & de Navailles y amenerent de France, avoit retardé de plus de trois mois la priſe de cette place. M. de Beaufort périt à une ſortie le 25. juin, ſans que l'on ait pû retrouver ſon corps. Il ne faut pas omettre que le duc de Rouanois, depuis maréchal de la Feuillade, avoit mené au ſecours de cette place, dès l'année précédente, quatre ou cinq cens ſoldats, & y avoit été accompagné par deux cens gentilshommes des meilleures maiſons du royaume.

Michel Koribut Wieſnowiski, du ſang des Jagellons, mais ſans nul mérite, eſt élu roi de Pologne le 19. juin, après l'abdication de Caſimir, malgré la concurrence du duc de Neubourg, du prince Charles de Lorraine, & du prince de Condé. Caſimir qui avoit perdu la reine Marie ſa femme, de la maiſon de Gonzague, par laquelle il étoit gouverné, ſe retira en France, où le roi lui donna l'abbaye de Saint Germain des Prez; avec lui s'éteignit la branche Suédoiſe qui regnoit en Pologne depuis Sigiſmond ſon grand-pere. Il mourut à Nevers en 1672. dans l'abbaye de Saint Martin, ordre de Sainte Geneviéve, & ſon corps fut transféré dans la ſuite en Pologne. Un autre Caſimir, auſſi roi de Pologne, fit tout le contraire de ce qu'avoit fait celui-ci, & quitta, l'an 1036. l'ordre de Cluni, où il s'étoit fait moine, pour remonter ſur le trône.

On accorde à M. de Guiſe la permiſſion d'avoir un carreau à la meſſe du roi, comme monſieur ſon pere l'avoit eu : le roi donne au duc de Vermandois, ſon fils naturel, la charge d'amiral, que l'on fit revivre pour lui. Grand mouvement dans les charges de la cour. Le comte du Lude a la charge de grand maître de l'artillerie, ſur la démiſſion du duc de Mazarin : le duc de Treſmes a celle de premier gentilhomme de la chambre, ſur la démiſſion du comte du Lude, & M. de Lauſun celle de capitaine des gardes, vacante par la démiſſion du duc de Treſmes.

Création de la charge de grand maître de la garderobe pour le marquis de Guitry. Le marquis de Soyecourt eſt grand veneur, par la démiſſion du chevalier de Rohan : le duc d'Aumont eſt premier gentilhomme de la chambre, par la démiſſion du duc de Mortemart, qui lui ſuccéde dans le gouvernement de Paris; & le marquis de Rochefort eſt capitaine des gardes, ſur la démiſſion du duc d'Aumont.

Edit du roi, portant que le commerce de mer ne déroge point à la nobleſſe. S'il eſt vrai que le commerce ſoit le plus ſûr moyen d'augmenter le nombre des citoyens dans un royaume ; s'il eſt vrai que le commerce remplace les mines d'or & d'argent que la nature nous a refuſées ; s'il eſt vrai que la guerre ſe faſſe aujourd'hui plûtôt par l'oppoſition de richeſſe de nation à nation, qu'en oppoſant homme à homme ; s'il eſt vrai enfin que l'on ne puiſſe trop honorer une profeſſion qui a continuellement l'Univers pour champ de ſes opérations, & qui ſuppoſe dans ceux qui l'exercent ces reſſources ſubites de génie dont une nation ſent tout à coup augmenter ſon crédit aux dépens de ſes voiſins ; combien doit-on s'étonner que l'on ait été ſi long-tems à donner une pareille loi, & encore plus, que cette même loi n'ait pû vaincre juſqu'à préſent le préjugé de la vanité ? On verra que l'auteur de l'*Eſprit des loix*, qui ne s'étoit pas aſſez expliqué à ce ſujet, (Liv. 20. ch. 19.) a mieux développé ſa penſée dans une nouvelle édition. On en étoit à cet endroit de mon édition (1756.) quand la mort nous l'a enlevé : la perte de cet homme illuſtre cauſe les regrets de tous les vrais citoyens & la douleur de tous ceux qui l'ont connu : que doit-ce être de ſes amis ?

M. de Lyonne donna le 19. novembre une audience à Sureſne à l'envoyé Turc, & il y eut uſage du *cavé*, ce mot eſt repété deux fois dans la gazette d'alors, pour ſignifier du *caffé*, qui étoit fort nouveau en France. (*le Beuf.*)

1670.

Le marquis de Martel force les Algériens à conclure la paix le 26. janvier.

Le duc de Lorraine, qui ne ceſſoit de lier de nouvelles intrigues, eſt dépouillé de tous ſes états par le maréchal de

Créqui, qui ne lui laiſſe qu'un pays ouvert & ſans défenſe. On lui prend Epinal le 24. ſeptembre, Chatté le 6. octobre, & Longwi : ce prince ſe retire à Cologne. Le roi apprend par M. de Pomponne, qui avoit remplacé le comte d'Eſtrades dans l'ambaſſade de Hollande, la ligue que les Hollandois avoient faite avec l'empereur & le roi d'Eſpagne ; & dans le deſſein qu'il a de punir cette république, il ſonge à s'aſſurer du roi d'Angleterre. La ducheſſe d'Orléans, ſœur de ce prince, fut chargée de cette négociation, dont Monſieur n'eut aucune connoiſſance, & dont elle avoit même voulu exclure M. de Louvois ; & pour rendre ſon voyage en Angleterre moins ſuſpect, le roi parut aller viſiter ſes conquêtes des Pays-bas, & y mena toute la cour. M. de Lauſun, pour qui la charge de colonel général des dragons avoit été créée deux ans auparavant, commandoit l'eſcorte du roi, compoſée de ſa maiſon & de ſa gendarmerie. La ducheſſe d'Orléans prit le prétexte du voiſinage pour paſſer la mer & aller voir le roi ſon frere, qu'elle parvint à détacher de la triple alliance. Bien des raiſons l'y engageoient : ſes vaiſſeaux brûlés dans la Tamiſe, tandis que la paix ſe négocioit à Breda, entre lui & les Hollandois ; l'édit perpétuel contre l'élection d'un ſtathouder, & plus que tout cela, l'idée de ſe rendre plus abſolu chez lui par ſon alliance avec la France. La ducheſſe d'Orléans y laiſſa madame de Porſtmouth, qui ſervit bien la France, & qui eut depuis du même roi le duc de Richemont. Cette princeſſe repaſſa la mer le 12. juin, elle ne jouit pas long-tems du ſuccès de ſon voyage, & mourut en moins de huit heures à Saint Cloud le 30. du même mois, âgée de vingt-ſix ans : elle avoit reçu la vie dans un camp au milieu des guerres civiles, & elle la perdit tout à coup au milieu d'une cour brillante dont elle faiſoit les délices.

» Madame avoit l'eſprit ſolide & délicat, du bon ſens,

» connoiſſant les choſes fines : l'ame grande & juſte, éclairée » ſur ce qu'il faudroit faire, mais quelquefois ne le faiſant » pas, ou par une pareſſe naturelle, ou par une certaine hau- » teur d'ame qui ſe reſſentoit de ſon origine, & qui lui faiſoit » enviſager ſon devoir comme une baſſeſſe. Elle mêloit, dans » toute ſa converſation, une douceur qu'on ne trouvoit pas » dans les autres perſonnes royales : on eût dit qu'elle s'ap- » proprioit les cœurs, au lieu de les laiſſer en commun ; pour » ce je ne ſais quoi tant rebatu, qui fait que l'on plaît, les » délicats convenoient que chez les autres il étoit copié, qu'il » n'étoit original qu'en Madame. (*MS. de Coſn.*)

M. de Turenne, qui avoit eu le ſecret de la négociation d'Angleterre, avoit eu la foibleſſe de le confier ; mais ſi ſa faute fut grande, la franchiſe avec laquelle il en fit l'aveu au roi, eſt bien digne de ce grand homme. Ce même M. de Turenne avoit été retenu dans le parti des princes en 1650. par l'amour qu'il avoit pris pour madame de Longueville : cette paſſion ne fait jamais faire de fautes médiocres aux grands hommes.

Ordonnance criminelle du mois d'août.

1671.

Le roi engage le roi de Suéde Charles XI. à renoncer à la triple alliance, où la régence de Suéde l'avoit fait entrer pendant ſa minorité, & le détermine à rompre les engagemens qu'il avoit pris avec l'Eſpagne. Il regagne auſſi l'empereur, aſſez occupé chez lui par les troubles de Hongrie, & qui ne prévoyant pas la rapidité des ſuccès de Louis XIV. n'étoit pas fâché de voir humilier l'orgueil des Hollandois. M. de Furſtemberg, évêque de Straſbourg, négocia auſſi avec l'électeur de Cologne qu'il gouvernoit, & le flattant de lui faire rendre Rhimberg, que les Hollandois lui avoient pris, il lui

fit ſigner un traité, par lequel il livroit Nuiz & Keiſervert, dont le roi avoit beſoin pour établir des magaſins ſur le bas Rhin. L'évêque de Munſter avoit pris le même parti. Il reſtoit l'Eſpagne, gouvernée alors par la reine régente; le marquis de Villars notre ambaſſadeur, ne put jamais venir à bout de la détacher des Hollandois, malgré les diviſions de dom Jean & d'elle, qui la rendoient moins abſolue, & quelque crainte qu'on pût lui inſpirer de ſe voir enlever ce qui lui reſtoit dans les Pays-bas.

L'empereur fait de ſanglantes exécutions en Hongrie, où la nobleſſe ſouffroit impatiemment la dureté du gouvernement Autrichien, qui vouloit rendre ce royaume héréditaire. Cette guerre fut bien utile au roi pendant tout le cours de ſon regne, par la diverſion qu'elle entretint en ſa faveur.

Monſieur ſe remarie le 16. novembre à Châlons, à la princeſſe Charlotte-Iſabelle, fille de Charles-Louis électeur Palatin, celui qui par la paix de Munſter avoit été rétabli dans l'électorat, dont Frédéric ſon pere avoit été dépoſſédé lors de ſon entrepriſe ſur la Bohême. Cette princeſſe morte en 1722. laiſſa deux enfans, l'un Philippe, régent ſous Louis XV. mort en 1723. & l'autre la ducheſſe de Lorraine, morte en 1745.

Etabliſſement de l'académie d'architecture. Commencement des Invalides, par les ſoins de M. de Louvois. Le roi, par un édit de 1674. y annexa les penſions que l'on faiſoit aux oblats: ces oblats ſont anciens dans l'Egliſe, c'étoit des moines lais que le roi mettoit dans chaque abbaye de ſa nomination, pour y être nourris & entretenus; & ces oblats, pour l'ordinaire, étoient des ſoldats eſtropiés. Cet entretien fut converti en penſions que payoient les abbayes, & ces penſions, comme il vient d'être dit, furent appliquées à l'hôtel des Invalides.

Départ de madame la Princeſſe pour Châteauroux, le jour des Cendres, 11. février, où elle mourut en 1694.

M. de Lauſun eſt mis en priſon à Pignerol, d'où il ne ſortit qu'en 1681. c'étoit ce même homme qui étoit près d'épouſer mademoiſelle de Montpenſier un an auparavant, & à qui le roi avoit offert, lors de la rupture du mariage, de le faire maréchal de France, honneur qu'il refuſa aſſez légérement, ſous prétexte qu'il ne l'avoit point encore mérité. Sa charge de capitaine des gardes fut donnée à M. de Luxembourg, & ſon gouvernement de Berri à M. de Marſillac, malgré ſa réſiſtance à l'accepter, en diſant au roi, que n'étant point l'ami de M. de Lauſun, il ſe fait une peine de profiter de ſa dépouille; belle parole & de grande inſtruction! Mort de M. de Lionne. M. de Pomponne, qui étoit ambaſſadeur en Suéde, en fut rappellé pour occuper ſa place. M. de Berni, fils de Lionne, achette la charge de maître de la garderobe quatre cens cinquante mille livres.

Cette année eſt une époque curieuſe par rapport aux troupes Suiſſes, & nous donne occaſion de diſtinguer deux tems ſur leur ſervice en France, l'un depuis 1477. qu'ils ne ſervoient que le tems de la guerre où ils étoient employés; l'autre depuis cette année 1671. juſqu'à préſent, que leur ſervice devint ſtable en paix comme en guerre.

1672.

Déclaration de guerre par la France & l'Angleterre à la Hollande, du même jour 7. avril.

Conquête de la Hollande, qui s'attira tous ſes malheurs par la conduite peu meſurée de ſes ambaſſadeurs dans toutes les cours de l'Europe, & ſur tout de Van Buningen en France, par l'inſolence des gazetiers de ce pays, & par les médailles qu'elle fit frapper. Les maréchaux de Bellefonds,

de Créqui & d'Humieres ſe retirerent pour ne point ſervir ſous M. de Turenne, que le roi avoit fait maréchal général dès l'année 1660. Le roi avoit trois corps d'armées: il en commandoit un, ayant ſous lui M. de Turenne: le prince de Condé commandoit l'autre, & le comte de Chamilli le troiſiéme. Celui-ci ſe ſaiſit de Maſeic le 15. mai. Orſoi ſe rend au roi le 3. juin, pendant que M. de Turenne prenoit Burich: M. le Prince prend Veſel le 4. Rhimberg ſe rend au roi le 6. Emeric à M. le Prince le 7. ainſi que Rées à M. de Turenne. Le penſionnaire Jean de Witt, l'homme qui connoiſſoit le mieux les intérêts de ſa république, ne fit point de difficulté de dire, en apprenant la réduction de Rhimberg, que le roi de France pouvoit dès-lors ſe vanter d'avoir la moitié de la Hollande ſous ſa domination. M. de Beauviré prend Doëtekum le 8. le duc de Luxembourg, général des troupes de Munſter, prend Grool le 9. Fameux paſſage du Rhin vers Tholuis le 12. le premier qui paſſa à la nage fut le comte de Guiche à la tête des cuiraſſiers, commandés par le comte de Revel: le jeune duc de Longueville qui avoit paſſé le Rhin, fut tué par ſon imprudence, à l'âge de vingt-quatre ans, & fut cauſe d'une bleſſure que M. le prince de Condé reçut à la main: il alloit être élu roi de Pologne. M. de Turenne prend le commandement de l'armée du prince de Condé, il ſe rend maître d'Arnheim le 15. & le 19. du fort de Skenk, que les Hollandois n'avoient pris ſur les Eſpagnols en 1636. qu'après neuf mois de ſiége. Utrecht ſe ſoumet au roi le 20. il prend Doëſbourg le 21. L'évêque de Munſter prend Deventer le même jour, & Zuvol le 22. Monſieur prend Zutphen le 25. Nimégue ſe rend le 9. juillet à M. de Turenne, Coëverden le 12. à l'évêque de Munſter, Naerden fut pris le même jour par le marquis de Rochefort; on a dit que s'il n'avoit pas négligé de s'emparer de Muyden,

c'étoit fait d'Amſterdam, & par conſéquent de toute la Hollande. Grave ſe rend le 14. au comte de Chamilli; M. de Turenne prend le fort de Crevecœur le 19. juillet, & l'Iſle & la ville de Bomel le 26. ſeptembre: & tout de ſuite, il ſort des terres de Hollande pour paſſer en Allemagne, où n'ayant que douze mille hommes, il contient l'électeur de Brandebourg, qui étoit entré dans la ligue contre la France, & qui avoit pris la route de Weſtphalie à la tête de vingt-cinq mille hommes. M. de Luxembourg fait lever le ſiége de Voerden au prince d'Orange le 12. octobre: cette action fut admirée des Hollandois mêmes. M. de Montal fait lever le ſiége de Charleroi au prince d'Orange le 22. décembre: le duc de Luxembourg, à la faveur des glaces, prend Bodegrave & Suaumerdam le 28. En un mot, en peu de mois les armées du roi traverſerent trois rivieres, prirent les trois provinces de Gueldres, d'Utrecht & d'Overiſſel, & plus de quarante villes fortifiées. Cette campagne, qui fit l'admiration de toute l'Europe, obtiendroit à peine créance aujourd'hui, ſi la campagne de 1745. ne nous avoit fait voir que rien n'eſt impoſſible aux François, quand ils ont leur maître à leur tête.

La guerre eût fini au bout de trois mois, ſi l'on avoit ſuivi l'avis de M. de Pomponne, qui vouloit que l'on ſe contentât des avantages propoſés par les Hollandois, & que l'on ſe rejettât ſur les Pays-bas catholiques, pour punir le roi d'Eſpagne de l'infraction qu'il avoit faite au dernier traité d'Aix-la-Chapelle, en ſecourant les Hollandois. Mais l'avis de M. de Louvois l'emporta ſur cet article, ainſi que ſur l'avis de M. de Turenne, qui vouloit que le roi fît démolir les places à meſure qu'il s'en emparoit, par la difficulté de les pouvoir garder. Le maréchal du Pleſſis ne fit pas cette campagne à cauſe de ſon grand âge; il dit au roi, qu'il portoit envie

à ſes enfans, qui avoient l'honneur de ſervir ſa majeſté, que pour lui il ſouhaitoit la mort, puiſqu'il n'étoit plus bon à rien : le roi l'embraſſa & lui dit : *M. le maréchal, on ne travaille que pour approcher de la réputation que vous avez acquiſe, il eſt agréable de ſe repoſer après tant de victoires.* M. de Vendôme eſt mortifié de n'être point employé, on avoit dit au roi qu'il négligeoit le ſervice. Il y avoit eu dès le 7. juin un combat naval donné proche de Soultſbaie, entre la flotte d'Angleterre & de France, ſous le commandement du duc d'Yorck & du comte d'Eſtrées, & celle de Hollande ſous Ruyter. Cette bataille, ſuivant Ruyter, fut la plus furieuſe qu'il eût vûe, on s'attribua l'avantage de part & d'autre. Le danger imminent des Hollandois leur fit prendre le parti de déclarer le prince d'Orange ſtathouder, (grand éloge de la monarchie,) & de révoquer l'édit perpétuel que les deux freres Corneille & Jean de Witt, ennemis de cette maiſon, avoient fait rendre à la mort de Guillaume II. pour que cette charge fût ſupprimée. Le crédit du jeune prince d'Orange fut bien-tôt fatal aux deux freres ; on leur imputa les malheurs de la république, & ils furent maſſacrés par la populace le 22. août. La haine des deux freres pour la maiſon d'Orange venoit de plus loin. Guillaume II. pere de Guillaume III. d'accord avec le cardinal Mazarin, qui flattoit l'ambition de ce jeune prince, vouloit que la république, après la paix de Munſter, gardât des troupes ſur pied, ſans doute pour en faire uſage à ſon profit. Elle n'en voulut rien faire : Guillaume fut aſſez hardi de faire arrêter ſix des députés qui alloient à la Haye, parmi leſquels étoit le pere des de Witt. Il fit plus, comme la grande réſiſtance venoit de la ville d'Amſterdam, qui ſoupçonnoit ce prince d'en vouloir à la liberté de la Hollande, il tenta de s'en rendre maître en 1650. ſon projet échoua, & il mourut bien-tôt

après ; on diſoit que c'étoit de la petite vérole, mais le cardinal Mazarin faiſoit entendre que cette mort étoit arrivée bien juſte pour être naturelle ; la haine des peres paſſa aux enfans, & les de Witt y ſuccomberent. C'étoit le fils de ce Guillaume II. dit Guillaume III. (depuis roi d'Angleterre,) qui venoit d'être fait ſtathouder, & qui conſerva depuis ſur le trône d'Angleterre, cette dignité qui s'éteignit à ſa mort, & que nous avons vû renaître en 1747.

Mort du chancelier Seguier. Cette place fut vacante pendant deux ans, & le roi tint le ſceau pendant trois mois ; enſuite il nomma M. d'Aligre garde des ſceaux ; qui ne fut chancelier qu'en 1674. ſon pere avoit été chancelier ainſi que lui. Ce n'étoit point une choſe nouvelle que le roi tint le ſceau lui-même ; Louis XIII. le tint au camp devant Montauban, après la mort du connétable de Luines, à qui il en avoit confié la garde. Henri IV. tint le ſceau en 1590. après que Montholon s'en fut démis, & en attendant que Cheverni eût été rappellé, & Henri III. ſcella lui-même des lettres patentes que le chancelier de Birague avoit refuſé de ſceller.

Le roi donne une ſale dans le Louvre à l'Académie Françoiſe, pour ſes aſſemblées, qui s'étoient tenues chez le chancelier Seguier juſqu'à ſa mort, arrivée le 28. janvier.

Madame douairiere (Marguerite de Lorraine) ſeconde femme de Gaſton, étoit morte le 3. avril. Le duc de la Feuillade eſt colonel du régiment des gardes, ſur la démiſſion volontaire du maréchal de Gramont. Le duc de Duras eſt capitaine des Gardes à la place du duc de Charoſt.

1673.

Seigneurie de Charoſt érigée en duché-pairie, ſous le titre de Bethune-Charoſt.

L'allarme étoit trop grande dans l'Europe pour qu'elle ne prît point de parti : l'empereur & l'Eſpagne renouvellerent un traité avec les Hollandois le 30. août. Qui auroit dit en 1609. que ce ſeroit l'Eſpagne qui défendroit la Hollande contre la France & l'Angleterre ?

L'électeur de Brandebourg & Montecuculli avoient tenté pendant plus de trois mois les moyens de paſſer le Rhin par Mayence, Coblens, Straſbourg & d'autres places fortes : mais ils trouverent par tout M. de Turenne, qui les empêcha d'un côté de ſecourir les Hollandois, & de l'autre de faire diverſion dans l'Alſace. L'électeur, qui ſe vit dépouillé de toutes les places qu'il poſſédoit dans la Weſtphalie, conclut enfin dans le mois de mai un traité de neutralité avec le roi. Il avoit donné avis à M. de Turenne qu'il y avoit un homme dans ſon armée qui lui avoit offert de l'empoiſonner : ce malheureux, nommé Villeneuve, avoit fait les mêmes offres à M. de Turenne contre l'électeur, & les deux lettres de ces généraux, par leſquelles ils s'avertiſſoient mutuellement, ſe croiſerent. Le roi prend Maſtrich en treize jours, le 29. juin, pour s'aſſurer la communication avec ſes conquêtes de Hollande, puis, après avoir paſſé en Alſace pour aſſurer la neutralité de Straſbourg entre l'empereur & lui, & pour maintenir la bonne intelligence avec les Suiſſes, il laiſſa le commandement de ſes armées à ſes généraux. Quoique le ſiége de Maſtrich n'ait duré que treize jours, il eſt mémorable par les actions réciproques de valeur des aſſiégeans & aſſiégés. Cette ville, qui fut rendue à la paix de Nimégue, a été priſe depuis ſous Louis XV. au mois de mai 1748. par le maréchal général comte de Saxe, ayant ſous ſes ordres le maréchal de Loevendal. On doit remarquer, pour l'inſtruction de ceux qui viendront après nous, le ſecret avec lequel cette derniere entrepriſe a été formée

& conduite, & les moyens qu'on employa pour donner le change aux ennemis juſqu'au dernier moment. Il eſt beau d'avoir fait ſervir une opération néceſſaire, telle que le ravitaillement de Bergob-zoom, que l'on avoit priſe la campagne d'auparavant, à cacher un deſſein plus grand encore, qui étoit la priſe de Maſtrich, de s'être porté ſur l'Eſcaut pour achever plus ſûrement de ſoumettre la Meuſe, & d'avoir fait ceſſer tout-à-coup, par une exécution auſſi hardie qu'imprévûe, une guerre que l'animoſité des ennemis ſembloit devoir éterniſer. On lira un jour le projet de cette ouverture de campagne, avec autant de curioſité, que l'on a lû l'inſtruction de M. de Louvois au maréchal d'Humieres pour la priſe de Gand.

Déclaration de guerre de l'Eſpagne à la France, du 15. octobre, & de la France à l'Eſpagne du 20.

Les Hollandois & les Eſpagnols reprennent le 14. ſeptembre Naerden, mal défendue par du Pas, dont cependant M. de Turenne faiſoit cas; il fut dégradé, & racheta ſa réputation aux dépens de ſa vie au ſiége de Grave, où il fut tué l'année ſuivante. Bonn ſe rend à Montecuculli le 12. novembre: M. de Louvois impute à M. de Turenne les avantages remportés par les ennemis, quoique ce général eût fait tout ce qu'il pouvoit pour empêcher la jonction des Impériaux aux Hollandois. M. de Rochefort prend Tréves le 15. novembre. Le roi eſt obligé d'évacuer pluſieurs villes conquiſes. Il y eut cette année trois combats de mer, l'un le 7. juin, le ſecond le 14. & le troiſiéme le 22. août, qui ne produiſirent aucun événement. C'étoit le prince Robert qui commandoit la flotte Angloiſe à la place du duc d'Yorck, dont la religion commençoit déja à être ſuſpecte à l'Angleterre. Le comte d'Eſtrées commandoit toujours celle de France, & les Hollandois joignirent Tromp à Ruyter. (Ma-

dame de Sevigné diſoit que depuis la bataille d'Actium, on ne voyoit pas que les combats de mer euſſent rien produit.) Dès le 28. mars, on avoit nommé des plénipotentiaires pour aller traiter la paix à Cologne. Le duc d'Yorck, veuf de mademoiſelle Hidde, fille du comte de Clarendon, dont il avoit eu la princeſſe Marie, femme du prince d'Orange, & la princeſſe Anne (depuis reine d'Angleterre) épouſe le 30. ſeptembre Marie d'Eſt, fille du duc de Modene, & de Laure Martinozzi; (elle fut mere de Jacques III. né en 1688.) Edit du 10. février, par lequel le roi déclare que la régale s'étend ſur tous les diocèſes de ſon royaume, à l'exception de ceux qui en étoient exempts à titre onéreux. Deux évêques ſeuls dans le royaume refuſerent de ſe ſoumettre à cet édit, c'étoient ceux d'Alet & de Pamiers, &, ce qu'on peut remarquer, c'eſt qu'après avoir refuſé dans le tems de ſigner le formulaire, ils appellerent au pape de tout ce que le roi fit en faveur de la régale. On réforme la chambre des filles de la reine, qui n'eut plus dans la ſuite que des dames du palais.

Mort de Moliere: le théatre fut fermé pendant quinze jours; il avoit ouvert ſon théatre en 1659. au petit Bourbon, avec une troupe ſous le nom de la troupe de Monſieur; il y eut alors à Paris trois troupes de comédiens, celle de l'hôtel de Bourgogne, celle du marais, & celle du petit Bourbon. Le roi ayant fait démolir en 1660. la ſale du petit Bourbon, pour bâtir le grand portail du Louvre, donna la ſale du palais royal à Moliere, dont la troupe prit en 1665. le titre de la troupe du roi. Il n'eſt pas étonnant que Moliere changeât la deſtinée des théatres: après ſa mort, arrivée le 17. février, le roi donna la ſale du palais royal à Lulli: la troupe de Moliere, qui n'avoit plus de chef, ſe partagea dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne & dans celle du

marais; celle du marais vint s'établir dans le jeu de paume de la rue de Seine, ayant iſſue dans celle des foſſés de Neſle, (aujourd'hui *Mazarine*,) vis-à-vis de la rue Guénegaud, avec le titre de la troupe du roi, & enfin les deux troupes de l'hôtel de Bourgogne & du marais furent réunies en 1680. L'hôtel de Bourgogne demeuré vuide, fut occupé par les comédiens Italiens. L'ouverture du collége Mazarin en 1688. fit déloger les comédiens François, & en vertu & par arrêt du conſeil de la même année, ils furent établis dans la ſale qu'ils occupent aujourd'hui, qui étoit le jeu de paume de l'Etoile.

1674.

La France va être abandonnée à ſes propres forces: les deux dernieres campagnes lui avoient ſuſcité des ennemis, & celle-ci lui enleve ſes alliés. Le roi d'Angleterre fait la paix le 19. février avec la Hollande, mais il refuſe à ſon parlement de ſe déclarer contre le roi. M. de Turenne avoit maintenu, par les opérations habiles de la derniere campagne, l'électeur de Cologne & l'évêque de Munſter dans notre alliance; ils tenterent cette année quelques entrepriſes dans le pays de Groningue, mais ils furent bien-tôt rappellés par les irruptions que l'on fit dans leurs propres états, & ils s'accommoderent avec les Hollandois, qui rendirent Rhimberg à l'électeur de Cologne.

L'empereur fit enlever le 14. février à Cologne le prince Guillaume de Furſtemberg, frere de l'évêque de Straſbourg, & depuis évêque du même lieu, ſous le prétexte qu'il retenoit l'électeur de Cologne dans notre alliance: cet attentat commis dans une ville où ſe tenoit le congrès pour la paix, rompit toute négociation.

L'électeur Palatin, malgré les obligations qu'il avoit à la

France, ſigne le 10. mars une ligue offenſive avec l'empereur. Conquête de la Franche-Comté, dont le roi s'empare pour la ſeconde fois, & qui lui reſta. Si le duc de Lorraine avoit été cru, il nous auroit prévenu de ce côté-là; mais l'empereur aima mieux ſe porter en Alſace, parce qu'il comptoit la conquérir pour lui. Le duc de Navailles prend Grai le 28. février, & Veſoul le 11. mars: Beſançon ſe rend au roi le 15. mai, & Dole le 6. juin: Monſieur le dauphin vint à ce ſiége. Le parlement, qui étoit à Dole, fut transféré dans la ſuite à Beſançon, ainſi que l'Univerſité. M. de la Feuillade prend Salins le 22. Au retour de cette conquête, le parlement étant venu complimenter le roi, M. Talon, avocat général, fit une nouveauté, & après la harangue du premier préſident, au lieu de ſaluer ſimplement le roi en paſſant, il le harangua: les gens du roi ſe ſont maintenus dans cette poſſeſſion.

Le roi avoit trois armées, l'une en Allemagne, la deuxiéme en Flandres, & la troiſiéme en Rouſſillon.

En Allemagne, le vicomte de Turenne paſſa le Rhin à Philiſbourg le 12. juin, & voulant combattre le duc de Lorraine & le comte de Caprara avant qu'ils euſſent été joints par le duc de Bournonville, il les attaqua à Sintzeim, petite ville du Palatinat, entre Philiſbourg & Hailbron, où il les battit le 16. juin: ſon armée étoit d'environ douze mille hommes, celle des ennemis d'autant, mais ils avoient l'avantage du terrein, & nos troupes étoient fatiguées d'une longue marche, ayant fait trente-cinq lieues en quatre jours. La retraite des ennemis au-delà du Nekre & du Mein, laiſſa le Palatinat à la merci des vainqueurs, qui étant fortifiés de quelques troupes, battirent l'arriere-garde ennemie à Ladembourg le 5. juillet, malgré la jonction du duc de Bournonville, & porterent par tout le fer & la flame, en

repréſailles des cruautés qui avoient été exercées ſur quelques-uns de nos ſoldats, qui s'étoient écartés de l'armée. L'électeur Palatin, outré des malheurs de ſon pays, qu'il ne devoit imputer qu'à ſon infidélité, envoya un cartel à M. de Turenne; ce général y répondit avec une modération qui fit honte à l'électeur de cette bravade, mais en même tems, il ne put s'empêcher de mander au roi, *que ces ravages réfroidiſſoient bien plus ſes alliés, qu'ils ne les réchauffoient.*

L'électeur de Brandebourg, qui n'avoit plus à craindre pour la Weſtphalie, manqua au traité qu'il avoit fait l'année précédente avec M. de Turenne, & chercha à ſe joindre à l'armée impériale.

Le projet du duc de Lorraine étoit de chaſſer le vicomte de Turenne de l'Alſace, & de pénétrer tout de ſuite en Lorraine, quand l'électeur de Brandebourg auroit joint: il paſſa le Rhin en conſéquence à Spire & à Straſbourg qui manqua à la neutralité qu'elle avoit promiſe au roi: M. de Turenne, moins fort d'un tiers que les ennemis, jugea cependant qu'il falloit tout riſquer, ou que la France alloit être ouverte aux Impériaux; il marcha avec ſon armée, qui n'étoit que de vingt-deux mille hommes, pour combattre celle des ennemis, qui étoit de quarante; il les attaqua à Ensheim près de Straſbourg le 4. octobre, & il les battit une ſeconde fois; Churchil (depuis Marlboroug) s'y diſtingua: M. de Boufflers eut grande part à cette journée. Ce n'étoit rien faire, la jonction de l'électeur de Brandebourg eût ôté à tout autre qu'à M. de Turenne l'eſpérance de ſauver l'Alſace: il profite de la néceſſité où avoient été les généraux ennemis de ſe répandre dans la haute Alſace, pour y faire ſubſiſter une armée de ſoixante mille hommes, il feint de repaſſer en Lorraine, & il vient retomber tout-à-coup ſur Mulhauſen, où il battit un corps de ſix mille

chevaux le 29. décembre: cette action mit le trouble dans l'armée ennemie, & la força à demeurer ſur la défenſive. Les ſuccès de M. de Turenne reſſembloient à ſon caractére, ils étoient ſolides & ſans oſtentation, ce n'étoit point des batailles rangées, qui ſouvent ne font que du bruit ſans produire aucun avantage, c'étoit des combats utiles qui ſauvoient ſon pays, & où la conduite du général ne mettoit rien au haſard. On peut dire de lui ce qu'on diſoit de Céſar, qu'il faiſoit la guerre comme il vouloit, & non comme il plaiſoit à la fortune.

En Flandres, ſe donna le 11. août la bataille de Senef, village entre Marimont & Nivelle: il y eut deux actions le même jour: M. le Prince avoit une armée de cinquante mille hommes contre une de près de quatre-vingt-dix mille, commandée par le prince d'Orange, ayant ſous lui le jeune duc de Lorraine, le comte de Souche, Monterei, le prince de Vaudemont & le comte de Valdec. L'objet de M. le Prince étoit d'empêcher le ſiége de Charleroi; en effet il battit l'arriere garde des ennemis à Senef, & cet avantage eût ſuffi à un autre général; mais il ne s'en contenta pas, & il attaqua le reſte de l'armée du prince d'Orange, qui fit la faute de prêter le flanc à notre armée en décampant. La bataille fut ſanglante, ou plûtôt ce fut l'aſſemblage de pluſieurs grands combats: ſuivant le rapport des curés, il y eut environ vingt-ſept mille corps d'enterrés dans une eſpace de deux lieues. Les généraux y firent des prodiges de valeur des deux côtés, & le champ de bataille nous reſta. Le prince d'Orange voulut ſe donner l'honneur de cette victoire, en faiſant le ſiége d'Oudenarde, qu'il fut obligé de lever le 21. ſeptembre, à l'approche du prince de Condé. Le général Rawenhaup prend Grave le 26. octobre: le prince d'Orange s'y étoit rendu pour en hâter le ſuccès: le marquis de Cha-

milli ſe ſignala dans la défenſe de cette place, qu'il ne rendit qu'après quatre-vingt-treize jours. Il lui fallut deux ordres conſécutifs, quoique la garniſon fût réduite depuis long-tems à vivre de chair de cheval, & s'il avoit encore attendu vingt-quatre heures, la Meuſe, qui ſe déborda le lendemain, auroit forcé le prince d'Orange à lever le ſiége. Dinan eſt pris par le général Spork le 18. novembre. Les Eſpagnols & les Hollandois prennent Hui le 2. décembre. En Rouſſillon, le comte de Schomberg, ſi fameux par ſes exploits en Portugal, empêcha les projets des Eſpagnols ſur Perpignan.

Sur mer, l'amiral Tromp, après avoir fait une deſcente à Belliſle ſur les côtes de Bretagne, eſt obligé de ſe rembarquer le 28. juin, à l'arrivée de M. de Coetlogon, & l'amiral Ruyter ayant fait une deſcente au fort royal à la Martinique, fut auſſi obligé de ſe rembarquer le 21. juillet, après avoir perdu douze cens hommes par le canon d'un vaiſſeau du roi, commandé par M. d'Amblimont. Les Meſſinois, fatigués de la dureté du gouvernement Eſpagnol, ſe ſoulevent: le chevalier de Valbelle leur amene du ſecours, ce qui fit une diverſion utile, parce que les Eſpagnols furent obligés de détacher des troupes de leur armée de Rouſſillon, pour en envoyer en Sicile.

Conjuration du chevalier de Rohan, qui devoit livrer Quillebeuf aux Hollandois, & faire révolter la Normandie, il eut le cou coupé le 28. novembre, ainſi que madame de Villiers: un des complices, qui fut pendu, étoit un maître d'école, nommé Vanden-Ende, dont le trop fameux Spinoſa avoit été le diſciple. On repréſenta devant le roi, quelques jours avant l'exécution, la tragédie de Cinna, pour exciter ſa clémence, mais ſes miniſtres lui firent ſentir la néceſſité d'un exemple, & le chevalier de Rohan fut

livré au ſupplice que méritoit ſa folie. L'archevêché de Paris eſt érigé en duché-pairie ; les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1690. en faveur de M. de Harlai, & ſes ſucceſſeurs archevêques de Paris. On eſt ſurpris que l'évêque de Paris ne ſe ſoit pas trouvé un des pairs de France, & qu'aujourd'hui encore depuis l'érection du duché de Saint-Cloud en duché-pairie, il n'ait que le rang de ſa création, & ne faſſe point partie des anciens pairs : c'eſt que dans l'origine il n'avoit point de ſeigneurie qui relevât du roi.

Erection d'une académie à Soiſſons. Québec eſt érigé en évêché.

1675.

La campagne continuoit toujours en Alſace : la faute qu'avoient faite les ennemis de diviſer leurs troupes, leur fit prendre le parti de ſe reſſerrer. L'électeur de Brandebourg raſſembla l'armée ſur Colmar, dont le poſte ſembloit inattaquable : M. de Turenne s'avança ſur eux, & ayant feint de les attaquer par Colmar où ils avoient appuyé leur gauche, il ſe poſta ſur Turkeim, où étoit leur droite, les y attaqua le 5. janvier, & après un ſanglant combat, les força non-ſeulement d'abandonner leur camp, mais de repaſſer le Rhin avec vingt mille hommes qui leur reſtoient de ſoixante mille, dont leur armée étoit compoſée en entrant en campagne. L'électeur de Brandebourg, le duc de Lorraine & le duc de Bournonville, rejetterent les uns ſur les autres la honte de cette campagne.

Les avantages remportés par M. de Turenne dans les quatre derniers combats, ſemblent n'être fondés que ſur les fautes des ennemis, dont ce général ſut profiter, & ce ſeroit un grand éloge pour tout autre capitaine ; mais ce qui le met hors de pair, c'eſt que ces fautes, non-ſeulement il les

avoit prévûes, mais il y avoit amené les ennemis, comme par degrés, par les fauſſes apparences qu'il leur préſentoit ; c'eſt ce qui eſt prouvé par une lettre qu'il avoit écrite au roi dès le 30. octobre de l'année précédente, où il expoſoit les moyens qu'il devoit employer pour forcer les ennemis à repaſſer le Rhin. M. de Turenne revint à la cour, où le roi l'avoit mandé après le combat de Turkeim ; il laiſſa le commandement de ſon armée au marquis de Vaubrun, qui acheva de nétoyer l'Alſace, en ſe rendant maître de Dachſtein le 29. janvier, de Molsheim & de Mutzig, qui étoient les ſeules places qui reſtoient aux confédérés, & en s'emparant de pluſieurs autres places dans le Briſgaw, qui communiquoient aux deux côtés du Rhin, tandis que notre garniſon de Philiſbourg achevoit de ruiner le Palatinat.

Le ſeul deſir de M. de Turenne, au milieu de toute ſa gloire, étoit de ſe retirer : le roi ne l'en laiſſa pas le maître ; il le fit repartir le 11. mai pour s'oppoſer aux entrepriſes de Montecuculli, que la jalouſie des confédérés avoit empêché de commander la derniere campagne. *Celle-ci*, dit le chevalier Folard, *fut le chef-d'œuvre du vicomte de Turenne & du comte de Montecuculli ; il n'y en a point de ſi belle dans l'antiquité, il n'y a que les experts dans le métier qui puiſſent en bien juger.* M. de Turenne aſſemble ſon armée à Scheleſtad ; il s'avance à Benfeld, & de-là vient camper le 27. mai au village d'Achenheim à une lieue de Straſbourg, pour maintenir cette ville dans la neutralité, & pour rompre le projet des ennemis de rentrer en Alſace : leurs mouvemens le déterminerent enſuite à faire paſſer le Rhin à ſon armée le 7. juin, & après avoir épuiſé pendant deux mois tout ce que l'art de la guerre peut fournir de reſſources pour les campemens, pour les marches & pour les contremarches, il crut enfin avoir trouvé le moment

d'attaquer Montecuculli avec avantage, lorſqu'un boulet de canon ôta la vie à ce grand homme le 27. juillet, près Salſbac; il étoit âgé de ſoixante-quatre ans, & fut enterré à Saint-Denis le 29. août. Le ſecret de cette journée, qui devoit être triomphante, périt avec lui: bien-loin d'attaquer les ennemis, on ne ſongea plus qu'à ſe retirer: la diſpute pour le commandement entre le comte de Lorges & le marquis de Vaubrun, ajoutoit encore au malheur des circonſtances; enfin la belle retraite faite par le comte de Lorges parut une victoire dans la conſternation où étoit l'armée: Montecuculli le pourſuivit, & le premier août ſe donna le combat d'Altenheim, où le marquis de Vaubrun fut tué: l'avantage fut égal des deux côtés par le courage ſeul de nos troupes qui ſe placerent d'elles-mêmes: M. de Vendôme fut bleſſé à cette action; l'armée Françoiſe repaſſa le Rhin à Altenheim, & les ennemis à Straſbourg. M. le Prince, qui avoit pris le commandement de l'armée de M. de Turenne, fait lever le ſiége d'Haguenau à Montecuculli le 22. août, celui de Saverne le 14. ſeptembre, & le force à repaſſer le Rhin: ce fut le dernier exploit de M. le Prince; la goutte, dont il étoit tourmenté, le força de ſe retirer. C'eſt une choſe digne de remarque, que cette année vit finir la carriere des trois plus grands généraux de l'Europe: M. de Turenne fut tué, M. le Prince ſe retira, & Montecuculli en fit de même, diſant qu'un homme qui avoit eu l'honneur de combattre contre Mahomet Coprogli, contre M. le Prince & contre M. de Turenne, ne devoit pas compromettre ſa gloire contre des gens qui ne faiſoient que commencer à commander des armées.

Dans les Pays-bas, le comte d'Eſtrades avoit mis garniſon Françoiſe le 27. mars dans la citadelle de Liége, dont les Impériaux vouloient s'emparer pour faciliter aux Hol-

landois le ſiége de Maſtrich. Le roi prit Dinan le 29. mai; ayant ſous lui le maréchal de Créqui, qui avoit enfin conſenti, ainſi que les maréchaux d'Humieres & de Bellefons, à céder à M. de Turenne. Le marquis de Rochefort prit Hui le 6. juin, & le duc d'Anguien prit Limbourg le 21. avant que le prince d'Orange, qui avoit eu la petite vérole, eût pû y porter du ſecours. Le maréchal de Créqui eſt battu à Conſarbrick le 11. d'août, en voulant jetter du ſecours dans Tréves, aſſiégé par le prince de Lunebourg. Il n'eſt pas vrai, comme pluſieurs l'ont écrit, que le duc de Lorraine commandât l'armée des ennemis; il n'y étoit pas; le duc George-Guillaume de Brunſwick eut l'honneur de cette victoire, ainſi que le duc de Zeel, le duc de Holſtein & le général Chauvel. Ce fut à l'occaſion de cette défaite que M. le Prince dit, qu'il ne manquoit que cette diſgrace au maréchal de Créqui, pour le rendre un des plus grands généraux de l'Europe: en effet les deux campagnes de 1677. & 1678. firent voir les talens ſupérieurs de ce général, & effacerent l'affaire de Conſarbrick: il s'y étoit fait battre par ſon trop de mépris pour les ennemis, dont l'armée étoit le double de la ſienne, & pour n'avoir pas connu les gués qui étoient aux deux côtés du pont par où ils l'attaquerent: il eſt vrai que ſa cavalerie l'abandonna. Après cette défaite, M. de Créqui ſe jetta dans Tréves, lui quatriéme, & y fut fait priſonnier, lorſque cette place capitula le 6. ſeptembre, par la trahiſon inſigne d'un nommé Boisjourdan, qui fit la capitulation à l'inſçu du maréchal. Boisjourdan qui s'étoit ſauvé fut arrêté, & eut la tête tranchée: ce miſérable avoit autrefois été condamné à mort pour un aſſaſſinat dans la forêt de Senlis, l'évêque de Munſter avoit obtenu ſa grace, & ſon grand-pere, ſous Charles IX. avoit livré la ville du Mans.

Le prince d'Orange aſſiégea Binch le dernier jour d'août, & s'en rendit maître en peu de jours. Le roi de Suéde entra en guerre cette année contre l'électeur de Brandebourg en faveur de la France : les Hollandois, les Eſpagnols & le Dannemarc ſe déclarerent auſſi-tôt contre lui. Cette guerre fut malheureuſe pour lui ; Vrangel, ſon général, l'y ſervit mal, & il perdit la Poméranie, mais le roi la lui fit rendre par le traité de Nimégue. Priſe de Bremerfurt en Allemagne, ſur la Suéde, le 29. octobre, par les troupes de Lunebourg, ſuivie de celle de Wolgaſt par l'électeur de Brandebourg le 10. novembre. Viſmar eſt rendu au roi de Dannemarc le 22. décembre. En Sicile, le marquis de Valavoir avoit fait entrer le 3. janvier un ſecours dans Meſſine : le 9. février, le duc de Vivonne & le ſieur du Queſne défirent la flotte Eſpagnole devant Meſſine : le 17. août M. de Vivonne prit Agouſta, mais on manqua Sarragouſſe & Catane, & le peu d'activité du général, jointe à l'indiſcipline des troupes, rétablit les affaires des Eſpagnols.

En Catalogne, le comte de Schomberg, après s'être rendu maître de Figuieres, de Baſchara, & de quelques autres petites places, prit Bellegarde le 27. juillet, dont les Eſpagnols s'étoient emparés l'année d'auparavant, il fut fait maréchal de France, & le maréchal de Navailles alla le remplacer à la fin de la campagne.

Congrés de Nimégue, où le roi nomme pour ſes plénipotentiaires le maréchal d'Eſtrades, M. de Croiſſi, & le comte d'Avaux, neveu de celui qui avoit été plénipotentiaire à Munſter. Le roi fait huit maréchaux de France le 30. juillet, meſſieurs d'Eſtrades, le duc de Navailles, le comte de Schomberg, le duc de Duras, le duc de Vivonne, le duc de la Feuillade, le duc de Luxembourg, & le marquis de Rochefort. Il fut réglé qu'ils ne rouleroient

plus enſemble, mais que le plus ancien commanderoit aux autres. Madame Cornuel diſoit de cette promotion, *que c'étoit la monnoie de M. de Turenne.*

Mort du vieux duc Charles de Lorraine le 18. ſeptembre, âgé de ſoixante & douze ans. Ce prince, né avec beaucoup de valeur & de grands talens pour la guerre, n'étoit cependant qu'un avanturier, qui eût pu faire fortune, s'il fût né ſans biens, & qui ne ſut jamais conſerver ſes états: il étoit en galanterie comme en guerre; mari de la ducheſſe Nicole, il épouſa la princeſſe de Cantecroix, ſous le prétexte que ſon prémier mariage étoit nul, mais la cour de Rome en jugea autrement. Il devint enſuite amoureux à Paris de Marianne Pajot, qu'il voulut épouſer du vivant de la princeſſe de Cantecroix: le contrat en fut paſſé le 18. avril 1662. mais le roi qui ne vouloit pas que ſon ennemi même s'avilît, fit mettre Marianne dans un couvent, ainſi que la demoiſelle de Saint-Remi, que Charles avoit voulu épouſer depuis; il devint amoureux en 1663. de la dame de Ludres, chanoineſſe de Pouſſai, qu'il eût épouſée, ſans les oppoſitions de la princeſſe de Cantecroix. Cette princeſſe mourut en 1663. & il réhabilita ſon mariage avec elle avant ſa mort: il en avoit eu M. de Vaudemont & la princeſſe de Liſlebonne: enfin étant âgé de ſoixante-trois ans, il épouſa en 1665. Marie-Louiſe d'Apremont, malgré l'oppoſition que madame de Ludres fit à ce mariage.

Son neveu Charles V. lui ſuccéda dans ſes états, ou plûtôt dans l'eſpérance de les recouvrer. L'empereur n'a point eu de plus grand général ni d'allié plus fidéle: il lui fit épouſer ſa ſœur Eléonore-Marie, fille de l'empereur Ferdinand III. & reine douairiere de Pologne; de ce mariage naquit le duc Léopold I. qui fut rétabli dans ſes états à la paix de Riſwick, & qui épouſa la princeſſe d'Orléans, niéce de

Louis XIV. il fut le pere de l'empereur François I. décédé en 1765. à qui, par le traité de Vienne de 1735. les convenances générales de l'Europe ont fait tomber le grand duché de Toſcane, qui faiſoit le principal partage de la maiſon de Médicis, en échange permanent de la Lorraine, dont Louis XV. a été mis en poſſeſſion, & qui a été réunie à la couronne, l'uſufruit réſervé au roi de Pologne Staniſlas, le pere de la reine. Ce traité s'étoit fait du vivant du grand duc, qui à ſa mort ne laiſſoit point d'héritier, elle arriva deux ans après.

Nous dirons un mot de la Toſcane. Jean Gaſton de Médicis, grand duc de Toſcane, mourut le 9. juillet 1737. il étoit le ſecond fils de Coſme III. grand duc de Toſcane, & de la princeſſe d'Orléans, fille de Gaſton, qui quitta ſon mari, & vint mourir à Paris le 17. ſeptembre 1721. il ne laiſſa point d'enfans; il y avoit deux cens trente-ſept ans que la Toſcane étoit ſous la domination de la maiſon de Médicis. Alexandre de Médicis qui avoit épouſé Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles V. fut créé duc de Florence par ce prince en 1531. ſon couſin obtint depuis en 1569. le titre de grand Duc, que lui accorda le pape Pie V. & qui lui fut confirmé par l'empereur, après la mort de Jean Gaſton dernier poſſeſſeur qui mourut ſans enfans, le grand Duché, comme il vient d'être dit, paſſa à François I. empereur.

1676.

Le congrès de Nimegue n'empêcha pas la continuation de la guerre, elle fut ſanglante ſur mer, & nous y eumes trois grands avantages. L'amiral Ruyter, parti des côtes de Hollande le 18. août 1675. pour ſecourir la flotte Eſpagnole, voulut s'oppoſer au ſecours que du Queſne conduiſoit

Meſſine; ce fut le premier combat, donné le 8. janvier; il fut long, l'avantage nous demeura, & Meſſine fut ſecourue. La flotte Hollandoiſe avoit été ſi maltraitée, que Ruyter ne ſongea plus qu'à s'en retourner, mais ayant reçu des ordres contraires, il ſe donna un ſecond combat le 22. avril entre les mêmes généraux. Ruyter y perdit la vie, & le ſiége d'Agouſta qu'il avoit commencé fut levé. Les Hollandois perdirent dans Ruyter ce que nous avions perdu dans M. de Turenne, & le roi eut la généroſité de le plaindre. Enfin, dans le combat du 2. juin, le maréchal de Vivonne, qui avoit battu dès le 25. mars ſept mille Eſpagnols près Meſſine, acheva de détruire dans la Méditerranée la flotte Eſpagnole & Hollandoiſe, & prit la Scalette le 20. novembre. Les ſuccès furent différens dans la mer Baltique. L'amiral Tromp, joint aux Danois, battit les Suédois le 11. juin. Il y avoit eu deux autres actions entre les Danois ſeulement & les Suédois, le 4. & le 5. du même mois, ſur les côtes du Schonen, dont l'événement eſt reſté fort équivoque: les deux rois y combattoient.

Le roi de Dannemarc entre en Suéde, où il a de grands avantages. Sur terre le roi eut quatre armées: celle qu'il commandoit en Flandres, où il mena Monſieur, avec les maréchaux d'Humieres, de Schomberg, de la Feuillade & de Lorges. (Ce dernier fut fait alors capitaine des gardes à la mort du maréchal de Rochefort.) M. de Créqui commandoit un corps ſéparé. Il y en avoit une ſeconde en Allemagne ſous M. de Luxembourg: une autre entre Sambre & Meuſe, commandée par le maréchal de Rochefort, & la quatriéme en Rouſſillon ſous le maréchal de Navailles. Le roi fait ſauter la citadelle de Liége le 31. mars; il prend Condé en perſonne le 26. avril. Monſieur prend Bouchain le 11. mai; ce fut à ce ſiége que l'on manqua l'occaſion de

combattre le prince d'Orange, près de Valenciennes: le roi ſe rappelloit toujours ce moment avec regret: il avoit fait ſa diſpoſition, & témoignoit un deſir extrême d'acquérir cette nouvelle gloire, mais il en fut empêché par les irréſolutions de ſes généraux & de ſon miniſtre.

Aire priſe le 31. juillet par le maréchal d'Humieres, tandis que le prince d'Orange aſſiégeoit Maſtrich; c'étoit le brave Calvo qui y commandoit dans l'abſence du maréchal d'Eſtrades, qui étoit aux conférences de Nimégue. On n'a pas oublié ce que Calvo, Catalan de nation, dit aux ingénieurs qu'il avoit avec lui: *Meſſieurs, je n'entens rien à la défenſe d'une place; tout ce que je ſais, c'eſt que je ne veux pas me rendre.* En effet, après un nombre infini d'actions pendant quarante jours entre les aſſiégeans & les aſſiégés, le prince d'Orange fut obligé de lever le ſiége le 27. août à l'approche de l'armée du maréchal de Schomberg: ſon déſaſtre fut complet, car les bâtimens de tranſport où le prince avoit chargé ſon artillerie, ſes vivres & tous les débris du ſiége, furent attaqués par le comte de Montal & le duc de Villeroi, qui firent remonter ces bâtimens par la Meuſe pour les conduire à Maſtrich.

Le jeune duc de Lorraine prit Philiſbourg le 17. ſeptembre: cette ville bloquée depuis ſix mois fut vaillamment défendue pendant ſoixante & dix jours de tranchée ouverte par du Fay. Ce fut la faute du maréchal de Rochefort, qui commandoit pendant l'hiver dans la Lorraine & les trois Evéchés, & qui, ayant laiſſé fortifier imprudemment aux ennemis le poſte de Lauterbourg, rendit le ſecours de Philiſbourg impoſſible; cependant on s'en prit au maréchal de Luxembourg, qui commandoit l'armée. M. de Turenne regardoit Philiſbourg comme la place la plus importante à conſerver, mais nous n'avions pas alors Straſbourg. A l'occaſion de la

défenſe de Philiſbourg par du Fay, le roi diſoit qu'il y avoit quatre hommes que les ennemis reſpecteroient dans ſes places, Montal, Chamilli, Calvo & du Fay.

Traité conclu le 15. octobre entre le roi de Pologne Sobieski & les Turcs, par lequel tout ce que le feu roi Michel avoit cédé aux Turcs lui fut rendu, à l'exception de la ville de Caminiek. Le maréchal de Créqui s'empare de Bouillon le 30. octobre. M. de Luxembourg envoie un détachement qui s'empare de Montbelliard le 14. décembre; il étoit ſous Briſac, & ſa bonne contenance, jointe à la fidélité des Baſlois qui refuſerent des paſſages au duc de Lorraine, empêcha ce prince de paſſer le Rhin, & d'exécuter les projets qu'il avoit ſur la Lorraine & ſur la Franche-Comté.

Le roi de Suéde défait le roi de Dannemarc au combat de Lunden le 12. décembre, & le force à quitter la Suéde.

Le comte d'Eſtrées reprend le 20. décembre le fort de Cayenne en Amérique ſur les Hollandois qui l'avoient pris ſix mois auparavant, & s'empare de l'Iſle qui nous eſt reſtée depuis. Il n'y eut rien en Rouſſillon. Création des Grenadiers à cheval, Louis XV. créa en 1749. les Grenadiers de France, formés des Grenadiers de milice ou Grenadiers royaux créés en 1744. & 1745.

Albi érigé en archevêché: l'archevêque de Bourges, ſon métropolitain, conſerva l'appel comme primat.

Marie-Marguerite d'Aubrai de Brinvilliers eſt décapitée & brûlée pour crime de poiſon.

1677.

Le roi deſiroit ſincérement la paix; mais voyant qu'il n'y pouvoit contraindre les ennemis qu'à force de ſuccès, & que ces ſuccès dépendoient de la promptitude, il eut pris les trois plus fortes places des Pays-bas, & Monſieur eut battu les

ennemis avant le tems où pour l'ordinaire les armées commencent à entrer en campagne.

Le roi part de Saint-Germain le 28. février, tandis que M. de Luxembourg inveſtit Valenciennes; la tranchée eſt ouverte la nuit du 9. au 10. de mars, & le 17. par la valeur des mouſquetaires qui s'emparent de la contreſcarpe, tous les ouvrages ſont emportés en plein jour; & la ville capitule quand on s'y attendoit le moins.

La ville de Cambrai eſt rendue au roi le 5. avril, après neuf jours de tranchée ouverte, & la citadelle le 17. quoique le roi eût affoibli ſon armée par le ſecours qu'il envoya à Monſieur, qui faiſoit le ſiége de Saint-Omer.

Le prince d'Orange vient au ſecours de Saint-Omer, dont Monſieur faiſoit le ſiége, & perd le 11. la bataille de Caſſel, où il fut battu à plattes coutures, & où Monſieur, ayant ſous lui les maréchaux d'Humieres & de Luxembourg, donna de grandes preuves de valeur: il eut un cheval tué ſous lui, un coup de mouſquet dans ſes armes; le chevalier de Lorraine parlant à lui, eut un coup de mouſquet dans le chapeau, qui lui effleura le front; le chevalier de Nantouillet eut la cuiſſe percée à ſes côtés, & quelques-uns de ſes domeſtiques furent tués derriere lui. Enſuite Monſieur ayant pris Saint-Omer le 20. du même mois, le roi & lui revinrent à Verſailles. Ce fut au retour de ces expéditions, que le roi dit à Racine & à Deſpréaux, chargés d'écrire ſon hiſtoire: *Je ſuis fâché que vous ne ſoyez pas venus à cette derniere campagne, vous auriez vû la guerre, & votre voyage n'eût pas été long*; Racine lui répondit, *votre majeſté ne nous a pas donné le tems de faire faire nos habits.*

Le prince d'Orange, dans la crainte d'être attaqué par M. de Luxembourg, leve le ſiége de Charleroi le 14. août, défendu par Montal: ce prince n'avoit pas été plus heureux

en 1672. devant la même place que le même Montal défendoit. La priſe de Tréves en 1675. & celle de Philiſbourg en 1676. donnerent l'eſpérance au jeune duc de Lorraine, dit Charles V. de pouvoir reconquérir ſes états : il comptoit que Tréves & Luxembourg lui donneroient paſſage ſur la Sarre ou ſur la Meuſe, tandis que par Philiſbourg le prince de Saxe-Eiſenac entreroit dans l'Alſace. Le baron de Monclar défendit l'Alſace contre ce dernier, & le maréchal de Créqui fut oppoſé au duc Charles avec une armée fort inférieure. Ce prince paſſa la Sarre, & s'avança juſques ſur Metz : mais il ne put rien entreprendre par l'habileté du maréchal de Créqui, qui le côtoya jour par jour, & qui lui coupa les vivres de tous les côtés. Il ne fut pas plus heureux ſur la Meuſe, dont le maréchal de Créqui défendit les paſſages, & il ſe vit contraint de retourner en Alſace, où M. de Créqui le devança. M. de Monclar avoit tellement reſſerré les troupes du prince de Saxe, qu'elles furent obligées de capituler proche Straſbourg le 24. ſeptembre, pour ſe retirer à Raſtat avec un paſſeport du maréchal. Ce même maréchal battit encore un corps de troupes du duc Charles le 7. octobre au combat de Cokeſberg, près Straſbourg, où le maréchal de Villars, jeune alors, ſe diſtingua : enfin il termina cette glorieuſe campagne par la priſe de Fribourg le 14. novembre en cinq jours de tranchée ouverte. Cette ville, de ſimple hameau, parvenue à l'honneur de ville murée en 1120. & devenue le patrimoine de la maiſon d'Autriche en 1386. lui fut enlevée par Guſtave Adolphe en 1632. elle rentra ſous la domination de l'empereur en 1638. & depuis elle y étoit reſtée, malgré les trois fameuſes journées, où le duc d'Anguien & M. de Turenne battirent Montecuculli, juſqu'à la conquête qu'en fit cette année le maréchal de Créqui : elle fut cédée au roi par le traité de

Nimégue, & rendue à la maiſon d'Autriche par celui de Riſwick. Le maréchal de Villars la prit de nouveau en 1713. ſur l'empereur, à qui le roi la rendit par le traité de Raſtat. Enfin en 1744. Louis XV. prit cette ville en perſonne, & inſtruit par le paſſé, fit ſauter les fortifications de la ville, ainſi que celles des châteaux: la tranchée fut ouverte le 22. ſeptembre, la ville ſe rendit le 7. novembre, & les châteaux le 26. du méme mois; la garniſon priſonniere de guerre: le prince de Soubize y eut le bras caſſé. Fribourg revint à l'empereur par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748.)

Le roi donne mille écus de penſion à Racine & à Deſpréaux, pour travailler à l'hiſtoire de ſon regne.

Le maréchal d'Humieres prend Saint-Guillain, le 11. décembre. Le comte d'Eſtrées, qui avoit déja eu un avantage ſur l'amiral Binck à Tabago le 23. février, s'empare de cette place le 12. décembre. Défaite du comte de Monterei dans le Lampourdan le 4. juillet par le maréchal de Navailles: il étoit fils de dom Louis de Haro.

Le prince d'Orange épouſe la princeſſe Marie, fille du duc d'Yorck (depuis Jacques II.) On ne prévoyoit pas que cette alliance coûteroit un jour la couronne à ſon beau-pere. Deux choſes ſont à remarquer dans ce mariage; l'une, que la cérémonie s'en fit à Londres le jour deſtiné à célébrer chaque année la découverte de la conſpiration des poudres: l'autre, que le prince d'Orange, en qualité de ſtathouder, demanda aux Etats généraux leur agrément pour ce mariage, & que cette démarche ne fut point regardée comme une démarche de politeſſe, mais comme un devoir; en effet, les députés de toutes les provinces convoqués, arrêterent le 11. avril un reſcrit, par lequel il fut déclaré, que la république agréoit & approuvoit le choix de ſon ſtathouder, pour la princeſſe Marie d'Angleterre, & ordonnoit en

même tems que ce mariage fût notifié de la part de l'état aux miniſtres de l'empereur & des autres princes qui réſidoient à la Haye. Le maréchal d'Eſtrades jugea de bonne-heure de quoi le prince d'Orange étoit capable, en diſant, qu'on *verroit revivre en lui Guillaume le Taciturne, Maurice & Frédéric-Henri.* Le duc d'Yorck (depuis Jacques II.) en jugeoit de même que le maréchal d'Eſtrades; & la hauteur avec laquelle le prince d'Orange vint à Londres faire la demande de la princeſſe Marie, eût dû ouvrir les yeux à Charles II. mais le malheur fit qu'il prit cette hauteur pour de la franchiſe.

Le roi de Suéde prend le château d'Elſimbourg le 9. janvier: ſa flotte eſt battue par les Danois, le 11. juin & le 11. juillet: il bat le roi de Dannemarc à Lendskroon le 24. juillet. L'électeur de Brandebourg prend Stetin le 26. décembre. Le parlement de Paris abolit le congrès par arrêt du 18. février.

1678.

Le roi, pour donner le change aux ennemis, s'étoit tranſporté en Lorraine dès le mois de février, avec la reine & toute ſa cour, & avoit fait inveſtir Charlemont, Namur & Luxembourg, puis tout-à-coup, paſſant des bords de la Mozelle à ceux de l'Eſcaut, la ville de Gand fut inveſtie par le maréchal d'Humieres, & priſe le 9. mars, n'ayant ſoutenu que quatre jours de ſiége; le château capitula le 11. Cette conquête étoit importante, parce que c'étoit à Gand que devoit ſe faire le dépôt général de l'armée des alliés, en attendant qu'ils fuſſent en état d'aſſembler leurs forces. Ipres ſe rend au roi le 25. après ſept jours de ſiége, malgré les difficultés augmentées par les inondations, & la brave réſiſtance du marquis de Conflans qui y commandoit pour

les Eſpagnols: ce furent deux aſſauts donnés en même tems, ſous les ordres du maréchal de Luxembourg, à la contreſcarpe de la ville & à celle de la citadelle, qui hâterent cette priſe: le duc d'Elbœuf, aide de camp du roi, y eut la jambe caſſée. Cette ville qui reſta au roi par le traité de Nimégue, & qui fut cédée à l'empereur par celui d'Utrecht, fut enfin repriſe par Louis XV. en perſonne en 1744.

La promptitude de ces expéditions excita une ſi grande fermentation dans le parlement d'Angleterre, que Charles II. y fut autoriſé à faire des emprunts à ſept pour cent, de telles ſommes qu'il jugeroit à propos, pour le maintien de ſes armes. Cette démarche qui n'avoit pour but que de donner du ſecours aux ennemis de la France, jointe à l'interdiction du commerce entre les deux royaumes ordonnée par le même parlement, étoit bien contraire à la qualité de médiateur qu'avoit priſe Charles II. mais il n'en étoit pas le maître. On le força auſſi à redemander les troupes Angloiſes qui avoient été au ſervice de France dès le commencement de la guerre, & qui lui furent renvoyées en aſſez mauvais état.

Le roi, qui avoit rempli ſon objet, quitta l'armée le 2. juin, & revint à Saint-Germain. Ce prince, en partant de Paris, avoit dit aux députés du parlement, qu'il laiſſoit ſa puiſſance entre les mains de M. le chancelier, pour ordonner de tout en ſon abſence, ſuivant qu'il le jugeroit à propos. Il faut remarquer que le roi faiſoit tous ces voyages à cheval.

M. de la Breteſche, colonel de dragons, ſurprend le 4. mai le château & la ville de Leuve à quatre lieues de Louvain. Le maréchal de Navailles prend Puicerda le 28.

Cette campagne fut auſſi glorieuſe pour le maréchal de Créqui que l'avoit été la précédente, & toutes les deux

peuvent être d'une grande inſtruction dans l'art militaire. L'objet du duc de Lorraine étoit de reprendre Fribourg, & de rentrer dans la Lorraine par la haute Alſace. Le maréchal de Créqui, après avoir défait un détachement du prince de Bade, marche vers le pont de Rhinsfeld, où il bat les Impériaux le 6. juillet; il attaque près de Gegembak le duc de Lorraine, dont il bat l'arriere-garde le 23. & tout de ſuite emporte le fort de Kell le 27. & brûle une partie du pont de Straſbourg du même côté; enfin il s'empare de Lictemberg le 15. octobre.

La licence avec laquelle les troupes Françoiſes vivoient en Sicile, y avoit indiſpoſé les eſprits; c'étoit tous les jours de nouvelles conſpirations, que la nonchalance de M. de Vivonne ne prévenoit ni ne puniſſoit. L'Angleterre, prête à ſe déclarer pour les Hollandois, eût rendu le retour de nos troupes très difficile: on ſe détermina à abandonner ce royaume, & M. de la Feuillade chargé du retour, embarqua ſur ſa flotte le 8. avril ce qu'il put emmener des Meſſinois qui avoient été dans le parti de la France. Le comte de Konigſmarc défait les Danois le 18. janvier dans l'iſle de Rugen, & il eſt forcé d'abandonner cette iſle le 22. ſeptembre. Le château d'Elſimbourg eſt rendu aux Danois le 7. juillet: ils levent le ſiége de Bahus le 21. Le roi de Suéde reprend Chriſtiandſtat le 14. août. L'électeur de Brandebourg emporte Stralzund le 19. octobre, & Greipſvalde le 25.

Paix de Nimégue, dont le roi dicta les conditions. Il y eut trois traités; l'un entre la France & la Hollande, ſigné le 10. août; le ſecond avec l'Eſpagne, ſigné le 17. ſeptembre; & le troiſiéme avec l'empereur & l'Empire, à la réſerve de l'électeur de Brandebourg, & de quelques autres princes. Ce qu'il y a de remarquable dans le traité

ſigné avec les Hollandois, auxquels on rendit Maſtrich, c'eſt qu'après avoir été l'unique objet de la guerre de 1672. ils furent les ſeuls à qui tout fut rendu. Par le traité conclu avec l'Eſpagne, il fut convenu que la Franche-Comté reſteroit au roi, ainſi que les villes de Valenciennes, Condé, Bouchain, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ipres, Varvick, Varneton, Poperingue, Bailleul, Caſſel, Menin, Bavai, Maubeuge & Charlemont. Il eſt important de faire une remarque par rapport à la propriété de la Franche-Comté. Après la mort de Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, Louis XI. réunit, comme l'on ſait, le duché de Bourgogne à la couronne, mais la Franche-Comté demeura à Marie de Bourgogne, aux droits de ſa triſayeule Marguerite, héritiere de Philippe de Rouvre, & femme de Philippe le Hardi, premier duc de la ſeconde maiſon de Bourgogne; elle lui fut conteſtée; Marie, par ſon mariage avec Maximilien, fut mere de Marguerite, fiancée à Charles VIII. auquel elle devoit apporter pour dot la Franche-Comté: ce mariage n'eut pas lieu, & la Franche-Comté revint à Philippe le Beau, frere de Marguerite, qui la laiſſa à ſon fils Charles-Quint, dont la poſtérité l'a conſervée juſqu'à la paix de Nimégue, qu'elle fut cédée & réunie irrévocablement à la France. La baſe du traité avec l'empereur, qui ne fut ſigné que le 5. février 1679. fut celui de Munſter: par l'un des articles, le roi lui céde ſes droits ſur Philiſbourg, & l'empereur céde au roi ſes droits ſur Fribourg: Huningue, qui n'étoit alors qu'une ſimple redoute, reſta au roi, & eſt devenue depuis une place de guerre qui tient toute la tête du Rhin. Le duc de Lorraine, mécontent des conditions de ce traité, n'y fut point compris, & ne fut rétabli dans ſes états qu'à la paix de Riſwick: mais ce qui honore la mémoire du roi, c'eſt qu'il fit rendre à

ſon allié le roi de Suéde, tout ce que l'électeur de Brandebourg & le roi de Dannemarc lui avoient pris. Cela n'empêcha pas le chevalier Temple de dire que les ambaſſadeurs de France avoient traité les affaires de Suéde avec beaucoup d'indifférence, ni Puffendorf de rapporter les paroles du chancelier Oxenſtiern, » que pour trois millions de ſubſides » que la Suéde avoit reçus de la France, il lui en avoit » coûté cinquante, ſans compter la réputation de ſes ar» mes. » Mais auſſi le roi de Suéde, comme il arrive toujours dans les tems de guerre, en accrut beaucoup ſon autorité ſur ſes peuples. Après le premier traité ſigné avec la Hollande le 10. août, le prince d'Orange, qui, dit-on, feignit de l'ignorer, attaqua M. de Luxembourg à Saint-Denis près Mons le 14. août, ce général prit prétexte de faire lever le blocus de Mons que nous faiſions, juſqu'à ce qu'on eût donné ſatisfaction au roi de Suéde; mais en effet il ne vouloit que la continuation de la guerre, & comptoit ſurprendre M. de Luxembourg: cette mauvaiſe foi ne ſervit qu'à relever la valeur des François; le combat fut ſanglant, & l'avantage nous demeura.

Buſſi Lamet, inſtruit des galanteries de ſa femme avec le marquis d'Albret, la force à lui donner un rendez-vous, où M. d'Albret eſt aſſaſſiné; il étoit frere d'un ſecond lit du maréchal d'Albret, tous deux bâtards d'Albret: Etienne, d'où ils deſcendoient, avoit été légitimé par François I. Le marquis d'Albret étoit revenu pour ce rendez-vous de l'armée, ſur un congé de M. le maréchal de Schomberg; & M. de Louvois manda au maréchal, que le roi avoit été ſurpris qu'il eût accordé un congé à un officier général, ſans en avoir reçu ſes ordres.

1679.

Mort du cardinal de Retz. On a de la peine à comprendre comment un homme qui paſſa ſa vie à cabaler, n'eut jamais de véritable objet. Il aimoit l'intrigue pour intriguer; eſprit hardi, délié, vaſte, & un peu romaneſque, ſachant tirer parti de l'autorité que ſon état lui donnoit ſur le peuple, & faiſant ſervir la religion à ſa politique, cherchant quelquefois à ſe faire un mérite de ce qu'il ne devoit qu'au hazard, & ajuſtant ſouvent après coup les moyens aux événemens. Il fit la guerre au roi, mais le perſonnage de rebelle étoit ce qui le flattoit le plus dans ſa rebellion, magnifique, bel eſprit, turbulent, ayant plus de ſaillies que de ſuite, plus de chimeres que de vûes, déplacé dans une monarchie, & n'ayant pas ce qu'il falloit pour être républicain, parce qu'il n'étoit ni ſujet fidéle ni bon citoyen; auſſi vain, plus hardi, & moins honnête homme que Cicéron; enfin plus d'eſprit, moins grand & moins méchant que Catilina. Ses mémoires ſont très-agréables à lire; mais conçoit-on qu'un homme ait le courage, ou plûtôt la folie de dire de lui-même plus de mal que n'en eût pû dire ſon plus grand ennemi? Ce qui eſt étonnant, c'eſt que ce même homme, ſur la fin de ſa vie, n'étoit plus rien de tout cela, & qu'il devint doux, paiſible, ſans intrigue, & l'amour de tous les honnêtes gens de ſon tems; comme ſi toute ſon ambition d'autrefois n'avoit été qu'une débauche d'eſprit, & des tours de jeuneſſe dont on ſe corrige avec l'âge; ce qui prouve bien qu'en effet il n'y avoit en lui aucune paſſion réelle. Après avoir vécu avec une magnificence extrême, & avoir fait pour plus de quatre millions de dettes, tout fut payé, ſoit de ſon vivant, ſoit après ſa mort.

Comme le traité avec l'empereur ne fut conclu qu'au

commencement de cette année, on prit Nuitz dans le mois de janvier, qui fut rendu à l'électeur de Cologne, lorſque l'empereur eut ſigné.

L'électeur de Brandebourg fait enfin ſa paix le 29. juin: il y fut forcé par les pertes qu'il fit dans le courant de cette campagne. Calvo prit ſur lui la ville & le duché de Clèves le 25. mars. Le marquis de Sourdis lui prit Lipſtad le 14. mai, & le maréchal de Créqui le battit deux fois près de Minden. Tout l'Empire accéda au traité de Nimégue dans le courant de cette année.

Marie-Louiſe, fille de Monſieur & de Henriette d'Angleterre, épouſe le roi d'Eſpagne Charles II. à Burgos le 18. novembre.

Mort de madame de Longueville le 15. avril. On ſait le rôle qu'elle joua dans la guerre civile de Paris. Sœur du grand Condé, elle partagea ſes querelles autant par le goût qu'elle avoit pour l'intrigue, que par amitié pour lui. Le cardinal de Retz a dit d'elle, *Héroïne d'un grand parti, elle en devint l'aventuriere.* Le prince de Marſillac, depuis duc de la Rochefoucaud, (l'auteur des Maximes) lui avoit été fort attaché. Célebre édit des duels. Suppreſſion des chambres de l'édit de Toulouſe & de Bordeaux. Mort de mademoiſelle de Duras, dame d'atour de Madame, qui avoit été proteſtante; elle avoit fait ſon abjuration entre le mains de M. Boſſuet, après avoir aſſiſté aux fameuſes conférences tenues entre ce prélat & le miniſtre Claude, en 1678. époque célebre dans l'hiſtoire de l'Egliſe. Mort de dom Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV. le 17. ſeptembre, prince de mérite, & perſécuté par la reine douairiere d'Eſpagne.

Diſgrace de M. de Pomponne, ſecretaire d'état des affaires étrangeres, qui avoit ſuccédé en 1671. à M. de

Lionne ; ſa place fut donnée à M. Colbert de Croiſſi, frere du controlleur général, qui négocioit alors en Baviere le mariage de Monſeigneur. On reprochoit entr'autres choſes à M. de Pomponne, de n'avoir pas fait comprendre dans le traité de Nimégue, les villages qui ſont entre Fribourg & Briſac ; en effet, lorſque le roi eut fait depuis ſon entrée dans Straſbourg, & qu'il voulut aller viſiter Fribourg, il fallut qu'il y allât dîner ſans s'arrêter en chemin, parce que c'étoit terres de l'Empire. Cette faute n'eût peut-être pas été relevée, ainſi que d'autres négligences que l'on imputoit à M. de Pomponne, ſi M. de Louvois & M. Colbert n'avoient pas eu envie de ſa place : ils concoururent tous deux, contre leur ordinaire, à la même fin, mais M. de Louvois qui agiſſoit pour M. Courtin, fut fort ſurpris de voir que la préférence fût donnée au préſident Colbert. Le roi commence les bâtimens de Marli.

1680.

Premier établiſſement des François dans les Indes Orientales, par la confirmation de l'acquiſition qu'ils avoient faite de Pondicheri en 1674.

Déclaration du 11. janvier, contre les empoiſonneurs & les devins. La Voiſin eſt brûlée le 22. février, après avoir été convaincue de poiſon : elle ſe mêloit auſſi de deviner ; pluſieurs perſonnes, qu'une vaine curioſité avoit conduites chez elle, furent embarraſſées dans cette affaire. Madame de Bouillon parut devant les juges, madame la comteſſe de Soiſſons ſe ſauva en Flandres, & M. le maréchal de Luxembourg fut mis à la Baſtille, pourſuivi par la jalouſie de M. de Louvois, dont la Reynie ſervit trop bien la paſſion, mais il en ſortit bien-tôt après. Antoinette Bourignon meurt à

Franeker le 30. octobre ; c'étoit un cerveau brûlé : elle prêchoit le fanatiſme, & avoit fait des diſciples.

Madame de Monteſpan s'aſſure un rang plus indépendant à la cour, en acquérant pour deux cens mille écus la charge de ſurintendante de la maiſon de la reine, que madame la comteſſe de Soiſſons eſt forcée de lui vendre.

Louis le Grand (car ce fut alors que ce titre lui fut donné de l'aveu même des étrangers) fait fortifier Sar-Louis, pour mettre la Lorraine à couvert, & fait élever le fort de Huningue à la tête de la haute Alſace. Le conſeil de Briſac, par arrêt du 22. mars, réunit les terres démembrées de l'Alſace ; & la chambre de Metz, par un pareil arrêt du 12. avril, réunit au domaine tous les fiefs démembrés des trois évêchés ; le roi donne le 24. juillet un édit pour l'exécution de ces arrêts. Les princes intéreſſés dans ces réunions, prétendirent qu'elles étoient une infraction à la paix. Ces conteſtations donnerent lieu à un congrès qui ſe tint à Courtrai l'année ſuivante, & furent les premieres ſemences de la haine qui ſe renouvella contre la France, & qui éclata enfin en 1689.

Mariage de Monſeigneur le 7. mars avec Marie-Anne-Victoire de Baviere. Le goût de cette princeſſe pour la retraite empêcha qu'elle ne fût heureuſe en France, où elle auroit eu un grand crédit, ſi elle s'étoit ſouciée de plaire davantage au roi : mais elle n'aimoit qu'à paſſer ſes journées ſeule avec une femme de chambre Allemande, nommée Beſſola : après bien des tentatives, le roi la laiſſa dans cette ſolitude où elle ſe plaiſoit tant, &, comme de raiſon, il ne lui reſta perſonne : on lui donna madame de Richelieu pour dame d'honneur ; elle l'étoit de la reine depuis la mort de madame de Montauſier, & pour la dédommager on fit ſon mari chevalier d'honneur de madame la dauphine : cette

princeſſe eut deux dames d'atour, madame la maréchale de Rochefort & madame de Maintenon : la premiere fut depuis dame d'honneur de madame la ducheſſe de Chartres : la derniere refuſa, par modeſtie, la place de dame d'honneur, à la mort de madame la ducheſſe de Richelieu, & elle la fit donner à madame la ducheſſe d'Arpajon. Le roi nomme huit perſonnes de condition, qu'on appelloit Menins, avec ſix mille livres de penſion, pour accompagner Monſeigneur.

Le roi donne ordre de faire baiſſer par tout le pavillon aux Eſpagnols : il viſite les ports de Flandres avec la reine & toute la cour.

Le 26. décembre parut la plus grande comete qu'on ait encore vûe. M. Newton a démontré le premier que les cometes étoient de vraies planetes, & M. Halley eſt le premier qui ait prédit le retour périodique de quelques-unes. On croit que la grande comete de l'année 1680. eſt la même qui avoit paru en 1106. en 531. & l'année de la mort de Céſar; & que ſa période eſt de 575. ans environ. Ce fut à l'occaſion de cette comete que parut l'ouvrage de Bayle, intitulé, *Penſées diverſes ſur la comète :* ce phénomene jetta une grande terreur dans les eſprits ; *nous nous étonnons trop de ce qui arrive rarement, & point aſſez de ce qui arrive tous les jours.* Etabliſſement d'une chaire pour le droit François. Il y avoit eu l'année d'auparavant un édit portant rétabliſſement des *leçons du droit conjointement avec celles du droit canonique.* On eſt ſurpris de trouver une décrétale du pape Honorius III. de 1255. par laquelle ce pontife défendoit d'enſeigner le droit civil dans l'Univerſité de Paris ; on l'eſt plus encore de voir que Philippe le Bel, conformément à cette décrétale, transfera l'école de droit civil à Orléans, & que l'ordonnance de Blois de 1579. perſiſte à priver la ville de Paris de ce ſecours, pour y laiſſer ſubſiſter

ſeule l'école du droit canonique. Cela s'explique, en diſant, que l'intention du pape Honorius n'avoit pour objet que les eccléſiaſtiques, qu'il craignoit qui ne fuſſent détournés de l'étude de la théologie & de celle du droit canon, par l'étude du droit civil, & qu'alors nos rois n'avoient pas encore reconnu l'utilité de l'étude du droit civil. Quoiqu'il en ſoit, Louis XIV. rétablit les choſes telles qu'elles devoient être, & ce fut préciſément cent ans après l'ordonnance de Blois. Ce droit civil n'étoit autre que celui de Juſtinien. (V. l'année 1137.) N'eſt-il pas bien étonnant que le code compoſé ſix cens auparavant à Conſtantinople, oublié depuis, ſoit devenu la loi de tant de pays, où les empereurs n'avoient jamais commandé, comme la France, l'Eſpagne, l'Allemagne, &c. c'eſt qu'il n'y a guéres de maximes du droit naturel ou du droit des gens, qui ne ſe rencontre dans le Digeſte.

1681.

Ordonnance de la Marine, que les Anglois ont regardée comme un chef-d'œuvre, & qu'ils ont copiée.

Le roi fait perfectionner les ports de Breſt & de Toulon, il augmente la marine de plus de 60000. matelots. M. du Queſne coule à fond le 23. juillet pluſieurs vaiſſeaux de Tripoli qui s'étoient retirés dans le port de Chio, & le 4. de décembre, il conclut une paix avec ces peuples.

Le 19. mai on commence à naviger ſur le Canal de Languedoc.

Le comté de Chinei, dans les Pays-bas, eſt cédé au roi par les Eſpagnols le 31. juillet. Capitulation de Straſbourg qui ſe rend au roi le 30. ſeptembre : elle fut ſignée par M. de Louvois & par M. de Monclar, commandant en Alſace à la place du duc de Mazarin qui en étoit gouver-

neur : le roi y fait ſon entrée le 23. octobre, accompagné de la reine, de Monſeigneur & de toute ſa cour. Le marquis de Chamilli, fameux par la défenſe de Grave, fut fait gouverneur de Straſbourg ; François Egon de Furſtemberg en étoit évêque, ſon frere Guillaume lui ſuccéda l'année d'après.

Le roi reçoit à Enſisheim une députation générale des treize cantons & de leurs coalliés, pour le complimenter.

Pendant que Straſbourg capituloit, M. le marquis de Boufflers prenoit le 30. ſeptembre, poſſeſſion de Caſal, ville capitale du Montferrat, appartenante au duc de Mantoue, qui convint d'y recevoir une garniſon Françoiſe commandée par M. de Catinat. Mort de madame la ducheſſe de Fontange ; le fils qu'elle avoit eu du roi mourut peu de tems après ſa naiſſance.

1682.

L'édit de 1673. au ſujet de l'étendue de la régale, ayant été reçu par les évêques de l'aſſemblée de 1682. le pape Innocent XI. leur adreſſa des brefs qui renfermoient des maximes contraires à celles qui étoient contenues dans l'édit : ces brefs donnerent lieu à examiner des propoſitions préſentées par la Sorbonne en 1663. & le réſultat de l'aſſemblée furent les quatre propoſitions contenues dans la déclaration des députés du Clergé touchant la puiſſance eccléſiaſtique. La premiere, que le pape n'a aucune autorité ſur le temporel des rois. La ſeconde, que le concile eſt au-deſſus du pape, conformément à ce qui a été reconnu dans les ſeſſions quatriéme & cinquiéme du concile de Conſtance. La troiſiéme, que l'uſage de la puiſſance apoſtolique doit être réglé par les canons, ſans donner d'atteinte aux libertés de l'Egliſe Gallicane ; & la quatriéme, qu'il appartient prin-

cipalement au pape de décider en matiere de foi, que ſes décrets obligent toutes les égliſes, que ſes déciſions néanmoins ne ſont *irréformables* qu'après que l'Egliſe les a acceptées. Cette déclaration fut confirmée par l'édit du roi, enregiſtré au parlement le 23. mars.

Le roi, ſur le refus que fit l'Eſpagne de lui donner des équivalens pour le comté d'Aloſt, fait bloquer Luxembourg; mais ayant appris les préparatifs des Turcs contre l'empereur, il ordonna la levée du blocus le premier avril.

Le roi établit des compagnies de Cadets pour les troupes de terre, & des compagnies de Gardes marine.

Le roi s'établit à Verſailles le 6. mai; il exile pluſieurs des jeunes gens les plus conſidérables de la cour, à cauſe de leurs mœurs. Du Bois-Baillet eſt envoyé pour faire fonction d'intendant dans la province de Béarn, où il n'y en avoit jamais eu, & où le parlement de Pau avoit exercé juſques là toute l'autorité; il devoit auſſi préſider aux états de la province, ce qui avoit été fait juſqu'alors par l'intendant de Guyenne, à qui on donnoit chaque fois une commiſſion particuliere.

On porte au parlement, dans le mois de mars, une déclaration en faveur de M. le duc du Maine, à l'égard de la ſouveraineté de Dombes que mademoiſelle de Montpenſier lui avoit donnée. Le roi déclare qu'il reconnoît & tient pour ſouveraineté ſous ſa protection la ſeigneurie de Dombes, en ſe réſervant comme ſes prédéceſſeurs, *la bouche & les mains*, lequel devoir ſera fait comme d'un moindre ſouverain à un puiſſant ſon protecteur, & non comme d'un ſujet à ſon roi, ni d'un vaſſal à ſon ſeigneur; accorde aux ſeigneurs de Dombes le pouvoir de juger en dernier reſſort, & défend au parlement de Paris de plus comprendre le pays de Dombes dans les rolles des provinces de Lyonnois, &c.

& autres qui reſſortiſſent au parlement. Cette déclaration ne fait que rétablir les princes de Dombes dans les droits dont ils jouiſſoient avant la confiſcation qui fut faite de cette principauté ſur le connétable de Bourbon. La principauté de Dombes étoit entrée dans la branche de Bourbon par Louis II. duc de Bourbon, à qui Edouard de Beaujeu en fit don l'an 1400.

Le roi envoie M. de Menars, intendant de Paris, & beau-frere de M. Colbert, au temple des Huguenots de Charenton, pour leur demander de quelle profeſſion de foi ils étoient, n'y ayant que celle de Calvin dont l'exercice fût ſouffert en France, ce qu'on faiſoit très-ſagement pour les déſunir, parce qu'il étoit vrai que preſqu'aucun d'eux n'étoit de la même croyance que l'autre. M. Juſtel, calviniſte, étant âgé de cinquante-ſix ans, épouſa mademoiſelle de Lorme ſa proche parente, avec une diſpenſe de M. le chancelier; il alla ſe marier dans la chapelle de l'ambaſſadeur d'Angleterre, par mépris pour les miniſtres de Charenton, ſans leur en avoir rien communiqué. M. Simon, à qui il fit auſſi-tôt ſavoir ſon mariage, lui repréſenta qu'il étoit nul, & qu'il n'étoit pas moins obligé que les Catholiques de ſe marier *coram proprio parocho.* En effet, il fallut qu'il préſentât une requête à M. le lieutenant civil pour la réhabilitation de ſon mariage; & il fut ordonné que, conformément aux loix du royaume, il ſe marieroit dans la paroiſſe qui étoit à Charenton. (*Lettres de Simon.*)

Naiſſance de M. le duc de Bourgogne le 6. août.

Bombardement d'Alger par M. du Queſne, le 30. du même mois. Conſtruction de la machine de Marli.

Inſtitution d'une académie royale à Niſmes.

Monſeigneur entre au conſeil des dépêches: ce conſeil dans les commençemens, étoit un peu différent de ce qu'il

eſt aujourd'hui; tous ceux qui le compoſoient y aſſiſtoient de bout, même le chancelier; il n'y avoit d'aſſis qu'un ſecretaire d'état lorſqu'il écrivoit: mais alors on n'y rapportoit pas de procès.

La comete qui parut cette année eſt, comme M. Halley l'a démontré, la même qui avoit paru en 1531. & en 1607. ſa période eſt de ſoixante-quinze ou ſoixante-ſeize ans environ. M. Halley avoit prédit ſon retour pour la fin de 1758. ou le commencement de 1759. & cette prédiction, vérifiée par les calculs de M. Clairaut, a été exactement accomplie. La comete a été vûe pour la premiere fois en décembre 1758. & les aſtronomes l'ont obſervée pendant les premiers mois de l'année 1759. on ne ſauroit douter qu'elle ne reparoiſſe vers l'année 1835.

1683.

Mort de la reine Marie-Thereſe, âgée de quarante-cinq ans, le 30. juillet, au retour d'un voyage qu'elle avoit fait avec le roi en Bourgogne & en Alſace. On ne ſauroit donner une idée plus juſte des mœurs de cette princeſſe, & en même tems de la hauteur de ſes ſentimens, qu'en rapportant une réponſe qu'elle fit un jour: c'étoit à une Carmelite qu'elle avoit priée de lui aider à faire ſon examen de conſcience pour une confeſſion générale à laquelle elle ſe diſpoſoit: cette religieuſe lui demanda ſi, en Eſpagne, dans ſa jeuneſſe, avant d'être mariée, elle n'avoit point eu envie de plaire à quelques-uns des jeunes gens de la cour du roi ſon pere: *Oh non, ma mere*, dit-elle, *il n'y avoit point de rois.*

Mort de M. Colbert, âgé de ſoixante-quatre ans, le 6. ſeptembre. L'éclat & la proſpérité de ce regne, la grandeur du ſouverain, le bonheur des peuples, feront regretter à

jamais le plus grand miniſtre qu'ait eu la France: ce fut par lui que les arts furent portés à ce degré de ſplendeur qui a rendu le regne de Louis XIV. le plus beau regne de notre monarchie: & ce qui eſt à remarquer, c'eſt que cette protection ſignalée qu'il leur accorda n'étoit peut-être pas en lui l'effet ſeul du goût & des connoiſſances: ce n'étoit pas par ſentiment qu'il aimoit les artiſtes & les ſavans, c'étoit comme homme d'état qu'il les protégeoit, parce qu'il avoit reconnu que les beaux arts ſont ſeuls capables de former & d'immortaliſer les grands empires. Homme mémorable à jamais. Ses ſoins étoient partagés entre l'œconomie & la prodigalité; il économiſoit dans ſon cabinet, par l'eſprit d'ordre qui le caractériſoit, ce qu'il étoit obligé de prodiguer aux yeux de l'Europe, tant pour la gloire de ſon maître, que par la néceſſité de lui obéir; eſprit ſage, & n'ayant point les écarts du génie. *Par negotiis neque ſupra erat.* (Tacite.) Il ne fut que huit jours malade: on a dit qu'il étoit mort hors de la faveur; grande inſtruction pour les miniſtres! M. Pelletier lui ſuccéde dans la place de contrôleur général.

Alger eſt bombardée pour la ſeconde fois par M. du Queſne le 26. & le 27. juin. M. de Tourville force les Algériens l'année d'après à demander la paix. Siége de Vienne, entrepris par le grand Viſir Cara Muſtapha, à la tête de deux cens mille hommes. L'empereur & l'impératrice ſe ſauverent de Vienne. Jean Sobieski, roi de Pologne, ſecondé du duc de Lorraine, fait lever le ſiége le 12. ſeptembre: (*fuit homo miſſus à Deo, cui nomen erat Joannes*; dit alors un prédicateur prêchant à Vienne.) Cette action, où les infidéles furent mis en fuite, ne coûta pas la vie à plus de ſix cens Chrétiens, & les Turcs y perdirent au plus huit cens hommes. L'empereur de retour reçut

aſſez froidement le roi de Pologne, ſans doute parce qu'il lui devoit trop. Il ſe donna dans la ſuite deux combats entre les Polonois & les Turcs, l'un le 7. l'autre le 9. octobre: dans le premier, les Turcs furent vainqueurs, & Sobieski courut grand riſque de la vie: dans le ſecond, où étoit le duc de Lorraine, les Turcs furent défaits. Ce prince & Sobieski prennent la ville de Gran le 26. octobre: il en coûta la vie à Cara Muſtapha, que le grand ſeigneur fit étrangler. Ce miniſtre qui avoit ſuccédé à Coproli, gagné par l'argent des Hollandois, avoit empêché dès l'an 1677. que M. de Nointel, ambaſſadeur de France à la Porte, ne continuât de jouir, ainſi qu'il avoit fait par le paſſé, des honneurs du ſopha, & lui avoit donné tous les dégoûts qu'il avoit pû, juſqu'à trouver mauvais les réjouiſſances que fit cet ambaſſadeur pour les ſuccès de Louis XIV. mais M. de Guilleragues qui le remplaça, ayant perſiſté à ne point recevoir ſon audience ſi cet honneur ne lui étoit accordé, l'obtint enfin lors de la mort du Viſir, arrivée en 1682. qui vengea la France de l'inſolence de ce miniſtre.

Le roi reprend les armes, faute d'exécution du traité de Nimégue. Le maréchal d'Humieres fait le ſiége de Courtrai, qui ſe rend le 6. novembre. Le comte de Vermandois, fils légitimé du roi, qui y étoit, mourut quelques jours après. Dixmude ſe rend le 10. Le maréchal de Créqui bombarde Luxembourg. Naiſſance du duc d'Anjou (Philippe V.) le 19. décembre. Le roi donne le maréchal de Navailles pour gouverneur à M. le duc de Chartres; il mourut la même année, le maréchal d'Eſtrades eut la place, & il mourut en 1686. ce qui fit dire à Benſerade, qu'on ne pouvoit pas élever de gouverneur à M. le duc de Chartres. Le maréchal d'Eſtrades avoit la vice-royauté de l'Amérique, qui fut donnée à ſa mort au maréchal d'Eſtrées.

Le duc de la Vieuville eſt fait gouverneur de M. le duc de Chartres.

Le roi de Pologne tente vainement un accommodement entre l'empereur & Tekeli.

1684.

Le maréchal de Bellefons bat le duc de Bournonville le 12. mai à Pontmayor en Catalogne, & va faire le ſiége de Gironne, qu'il fut contraint de lever le 23. faute d'avoir reçu les ſecours néceſſaires. Le duc de Savoie épouſe le 8. mai Anne-Marie, fille de Monſieur, dont l'aînée avoit épouſé Charles II. roi d'Eſpagne. De ce mariage ſont iſſues madame la ducheſſe de Bourgogne, mere du roi, & la premiere femme de Philippe V.

Les Génois, au mépris de leur alliance avec la France, entretenoient des intelligences avec l'Eſpagne, & même avec les Algériens, dont ils favoriſoient les pirateries: M. de Saint-Olon leur en demanda réparation; ils la refuſerent: le roi fait bombarder Gênes dans le mois de mai par le marquis du Queſne: M. de Seignelai étoit ſur la flotte.

Luxembourg rendu le 4. juin au maréchal de Créqui, après vingt-quatre jours de tranchée ouverte. Le roi, qui avoit mené des dames à cette campagne, couvroit le ſiége. M. de Relingue ſe défend le 10. juillet contre vingt-cinq galeres Eſpagnoles dans la Méditerranée.

Un ambaſſadeur d'Alger vient faire des ſoumiſſions au roi le 4. juillet. Les Algériens avoient rendu à M. d'Amfreville, à la conſidération du roi, pluſieurs eſclaves Chrétiens de toutes nations: quelques Anglois qui étoient du nombre, s'aviſerent de ſoutenir que l'on ne les mettoit en liberté que par la crainte que l'on avoit du roi leur maître; d'Amfre-

ville leur prouva le contraire, en les rendant aux Algériens, qui les remirent à la chaîne.

Tréve de Ratisbonne pour vingt ans, ſignée le 10. août entre la France & l'Eſpagne, & le 16. entre la France & l'Empire; le penſionnaire Fagel, dévoué au prince d'Orange, fit tout ce qu'il put pour s'y oppoſer : le roi garde Luxembourg. Envoyés de Siam à Verſailles ; ils eurent audience de M. de Seignelai & de M. de Croiſſi ; & ils virent le roi dans la galerie le 27. novembre, comme il alloit à la meſſe, mais ils n'eurent point d'audience. Le roi de Siam en avoit envoyé d'autres en 1680. qui avoient péri ſur mer. Le chevalier de Chaumont fut envoyé l'année ſuivante en qualité d'ambaſſadeur vers le roi de Siam : l'abbé de Choiſi l'y accompagna, & eut auſſi les patentes d'ambaſſadeur. On connoit la relation qu'il a faite de ce voyage.

Le duc de Lorraine, après avoir remporté pluſieurs avantages contre les Turcs dans le cours de la campagne, eſt obligé de lever le ſiége de Bude le premier novembre : il l'avoit commencé le premier juillet.

Le roi ayant réuni en 1674. au châtelet de Paris le bailliage du Palais, & toutes les juſtices des ſeigneurs qui étoient dans la ville & dans les fauxbourgs de Paris, créa par le même édit un nouveau ſiége préſidial, avec le même nombre d'officiers dont étoit compoſé l'ancien châtelet; mais ces deux juriſdictions étant ſans ceſſe en diſpute ſur leurs limites; & ces diſputes troublant l'ordre de la police, le roi ſupprima le nouveau châtelet dix ans après ſon établiſſement; les charges furent rembourſées à ceux qui ne furent pas incorporés dans l'ancien châtelet, & le roi rétablit le bailliage du palais, & une partie des juſtices des ſeigneurs, qu'il avoit ſupprimées.

Mort de la princeſſe Palatine le 6. juillet; elle étoit fille

du duc de Mantoue, & cadette de la reine de Pologne : elle avoit épouſé le prince Edouard, fils de l'électeur Palatin roi de Bohême, après que le duc de Guiſe (celui de Naples) qui la devoit épouſer, lui eut manqué de parole : elle fut la mere de madame la Princeſſe, de madame d'Hanovre, & de la princeſſe de Salmes. On ſait le rôle qu'elle avoit joué à la cour.

1685.

Mort de Charles II. roi d'Angleterre, le 16. février, *avec de grands défauts, il n'avoit preſque point de vertus pour les réprimer, & ce n'étoit guéres chez lui que quelques défauts plus légers qui ſervoient de contrepoids aux autres.* (Burnet, hiſt. d'Angleterre.) Hamilton a dit auſſi de lui, qu'il étoit capable de tout dans les affaires preſſantes, & incapable d'application quand elles ne l'étoient pas. Jacques II. ſon frere lui ſuccéde : la religion Catholique le rendoit ſuſpect aux Anglois, Charles II. avoit été obligé de l'éloigner, & il y avoit eu pluſieurs bils préſentés pour l'exclure de la couronne. On doit à ce prince, n'étant encore que duc d'Yorck, (& ce fut le plus beau tems de ſa vie) l'invention de communiquer les ordres, & de les faire entendre à une armée navale, au moyen des flammes & des pavillons : le maréchal de Tourville perfectionna depuis cette invention. Le pape intercede pour les Génois : le roi lui promet de ne point prendre leur ville, & de ne faire aucune conquête ſur eux, pourvu qu'ils lui faſſent la ſatisfaction qu'il deſire : en conſéquence le doge, nommé Franceſco Maria Imperiali, accompagné de quatre ſénateurs, vient faire ſa ſoumiſſion au roi le 15. de mai : il ſe couvrit à l'audience qu'il eut dans la galérie, où le roi le reçut en grand appareil. La loi de Gênes eſt que le doge perd ſa dignité & ſon titre, ſitôt qu'il

eſt ſorti de la ville ; mais le roi voulut qu'il les conſervât ; ſans quoi ce n'auroit plus été qu'un ſimple Génois qui auroit paru devant lui.

Si les Génois éprouverent alors les effets de la clémence du roi, ils reſſentirent bien autrement les effets de la protection de Louis XV. lorſqu'en 1746. la reine de Hongrie, par une entrepriſe auſſi injuſte que rigoureuſement exécutée, s'empara de Gênes, & en enleva les tréſors. En vain ces généreux républicains rechaſſerent les ennemis de leur ville ; il leur eût fallu ſuccomber enfin ſous une puiſſance formidable, que leur courage n'avoit fait qu'irriter, ſi Louis XV. ne les avoit ſecourus, en leur envoyant ſucceſſivement M. le duc de Boufflers, qui y mourut, & M. le duc depuis maréchal de Richelieu. Il fit plus, & ce prince s'arrêtant au milieu de ſes conquêtes, ne s'occupa, au moment de la paix qu'il donna à ſes ennemis à Aix-la-Chapelle, que des avantages & du ſalut de ſes alliés, rétablit Gênes dans toutes ſes poſſeſſions, & crut gagner aſſez s'il faiſoit voir à toute l'Europe, que ſa juſtice & ſa modération étoient égales à ſon courage & à ſa puiſſance.

Fête de Sceaux donnée au roi le 16. juillet, par M. de Seignelai. Il y avoit eu le mois auparavant un carouſel à Verſailles. M. le Duc épouſe mademoiſelle de Nantes, fille légitimée du roi, le 24. juillet.

Le maréchal d'Eſtrées bombarbe Tripoli le 22. juin ; de-là il fait voile à Tunis, qui conclut ſa paix avec le roi le 30. août.

Révolte du duc de Montmouth, fils naturel de Charles II. qui eſt pris les armes à la main, & qui eſt décapité le 25. juillet. Il avoit conſpiré plus d'une fois ſous le regne de Charles II. & avoit mis à prix la tête de Jacques II.

Le duc de Baviere épouſe la fille de l'empereur Léopold ;

Il en eut un fils, que Charles II. roi d'Eſpagne avoit fait ſon héritier par un premier teſtament, mais dont la mort violente, à ce que l'on prétendit, donna occaſion a un ſecond teſtament qui mit Philippe V. ſur le trône d'Eſpagne.

Combat de Gran, où le duc de Lorraine & l'électeur de Baviere battirent les Turcs le 16. août; cette victoire fut ſuivie de la priſe de Neuhauſel, vaillamment défendue & emportée d'aſſaut le 19. du même mois. Meſſieurs les princes de Conti, le prince de Turenne, & d'autres François qui étoient venus à cette guerre, s'y diſtinguerent.

Révocation de l'édit de Nantes, par édit du 22. octobre: cette révocation n'eut lieu qu'après la mort de M. Colbert. Tekeli, devenu ſuſpect aux Turcs, eſt arrêté; ſa détention fut cauſe de la perte de Caſſovie, que les Impériaux prirent le 25. octobre. Mort de Louis-Armand prince de Conti à Fontainebleau le 12. novembre, de la petite vérole, qu'il gagna de la princeſſe de Conti ſa femme, fille du roi: il n'en eut point d'enfans. Le prince de la Roche-ſur-Yon, ſon frere, a continué cette branche par ſon mariage avec la fille aînée de M. le Prince.

Mort de M. le chancelier le Tellier, à Paris le 31. octobre: il eut pour ſucceſſeur M. Boucherat. Mort de M. de Guilleragues, ambaſſadeur à Conſtantinople; il avoit rétabli les honneurs du ſopha, que M. de Nointel n'avoit pas ſu conſerver.

1686.

Etabliſſement de Saint Cyr; le roi y avoit déja uni la manſe abbatiale de Saint-Denis, mais la réunion ne fut confirmée par le pape qu'en 1690. Cette communauté étoit auparavant à Noiſi: Madame de Maintenon prit le titre de ſupérieure, avec tous les droits attachés à la qualité de fondateur; elle

s'y retira à la mort du roi, pour n'en plus ſortir; elle y eſt morte âgée de quatre-vingt-trois ans, le 15. avril 1719. on lit dans ſon épitaphe par l'abbé de Vertot, *revérée de Louis le Grand, environnée de ſa gloire.* M. de Chaumont ramene des ambaſſadeurs de Siam; ils eurent audience dans la galerie le premier ſeptembre.

Le maréchal d'Eſtrées paroît devant Cadix avec la flotte du roi, & force l'Eſpagne à faire raiſon aux marchands François de quinze cens mille livres qui leur étoient retenues ſous de mauvais prétextes. Priſe de Bude par le duc de Lorraine le 2. ſeptembre: ce prince fit une grande faute de ne pas marcher tout de ſuite à l'armée Othomane, qu'il eût détruite dans la conſternation où elle étoit.

Statue de la place des Victoires élevée par le maréchal de la Feuillade, en l'honneur du roi le 28. mars.

Naiſſance de M. le duc de Berri le 31. août.

Mort funeſte de M. de Nicolaï, premier préſident de la Chambre des comptes; ſon fils lui ſuccéda dans cette charge à l'âge de vingt-huit ans; il fut le huitiéme premier préſident de ſa maiſon: un de leurs ayeux, nommé Jean de Nicolaï, avoit été chancelier de Louis XII. en ſon royaume de Naples. M. de Vendôme reçoit Monſeigneur à Anet; on y repréſenta Acis & Galatée, le dernier opera de Lulli.

Le nonce Ranuzzi eut l'honneur de manger avec le roi le 6. novembre, après avoir reçu de ſa majeſté le bonnet de cardinal.

Opération de la fiſtule faite au roi le 18. novembre.

Mort du grand Condé à Fontainebleau, âgé de ſoixante-ſix ans, le 11. décembre: le titre de grand, qui lui a été donné par la nation, a conſacré ſa gloire, & les plus fameux orateurs n'ont rien laiſſé à dire ſur la mémoire de ce héros: il avoit quitté Chantilli, où il ſe tenoit depuis ſa retraite,

pour venir à Fontainebleau voir madame la ducheſſe ſa petite-fille, qui avoit la petite vérole : peut-être que le deſir de faire par-là ſa cour au roi ajoutoit encore à l'intérêt qu'il prenoit à cettre princeſſe ; on ne l'en auroit pas ſoupçonné en 1652. il voulut ſans doute, après avoir fait les mêmes fautes que ſon pere, donner le même exemple d'un retour ſincere & d'un dévouement ſans réſerve. La goute dont il étoit tourmenté lui avoit fait refuſer le commandement de l'armée en 1676. l'exemple du connétable Vrangel l'avoit frappé ; & voyant que la goute & la gravelle de ce général lui avoient fait perdre tout ce qu'il avoit d'honneur, & avoient perdu en même-tems les affaires de Suéde, il avoit dit au roi que chaque particulier, s'il étoit ſage, en devoit craindre autant pour lui-même.

Camp de Maintenon pour la conſtruction de l'aqueduc ; le marquis d'Uxelles commandoit les troupes, & Caillavel, capitaine aux gardes, y faiſoit la fonction d'aide-major.

Etabliſſement de l'Académie d'Angers.

1687.

La fameuſe ligue d'Auſbourg, projettée l'année d'auparavant, eſt conclue pendant le carnaval de Veniſe, où le duc de Savoie & l'électeur de Baviere ſe rendirent. Le moteur de cette ligue étoit le prince d'Orange qui ne cherchoit qu'à brouiller : le duc de Neubourg, nouvel électeur Palatin, s'y porta avec ardeur ; il croyoit qu'il étoit de ſon intérêt de ſuſciter aſſez d'ennemis au roi pour empêcher qu'il ne fît valoir les prétentions de Madame ſur la ſucceſſion du feu électeur ſon frere. L'empereur, le roi d'Eſpagne, l'électeur de Brandebourg, &c. en un mot tous les confédérés de la derniere guerre ſe réunirent.

Un article ſéparé du traité entre l'Angleterre & la Hol-

lande, portoit que ces deux puiſſances s'obligeroient d'aider la maiſon d'Autriche, » le cas arrivant de la mort de Char- » les II. ſans héritiers légitimes, à ſe mettre en poſſeſſion » de la monarchie Eſpagnole, & à s'y maintenir : « tant cet événement, quoiqu'éloigné, faiſoit déja l'attention de toute l'Europe.

Affaire des franchiſes, qui ne contribua pas peu à fortifier la ligue d'Auſbourg. Le pape Innocent XI. avoit pris la réſolution d'abolir les franchiſes dont les ambaſſadeurs de l'Europe jouiſſoient à Rome, non-ſeulement pour leur hôtel, mais même pour les quartiers où ils demeuroient; tous les ambaſſadeurs y avoient conſenti; mais le roi qui avoit des ſujets de ſe plaindre du pape, voulut maintenir ſes droits : la mort du duc d'Eſtrées, ſon ambaſſadeur à Rome, parut au pape une occaſion favorable pour éteindre ce droit, dont il n'y avoit plus que lui qui fût en poſſeſſion : ſa ſainteté rend une bulle le 12. mai, qui ſupprime les franchiſes du quartier des ambaſſadeurs à Rome, & qui excommunie ceux qui prétendront les conſerver. Ce fut dans ces circonſtances que M. de Lavardin, nommé par le roi pour remplacer le duc d'Eſtrées, arriva à Rome avec une grande ſuite le 16. novembre : le pape, qui ne pouvoit ignorer les intentions du roi, interdit l'égliſe de Saint Louis, où M. de Lavardin avoit fait ſes dévotions la nuit de Noël.

Les états de Hongrie ſont forcés de déclarer leur couronne héréditaire dans la maiſon d'Autriche ; mais ſeulement en faveur des mâles, tant de la branche d'Allemagne que de celle d'Eſpagne ; car ce ne fut qu'en 1722. que les états s'engagerent à Charles VI. de reconnoître ſa fille pour leur ſouveraine : l'archiduc Joſeph en eſt couronné roi le 9. décembre.

Le château de Verſailles fut achevé cette année ; le roi y logeoit deja.

Mort du duc & du maréchal de Créqui. Le duc de Gêvres ſuccéde au premier dans le gouvernement de Paris.

1688.

M. de Lavardin avoit fait afficher par toute la ville de Rome, dès le 27. du mois de décembre, ſes proteſtations contre l'excommunication lancée par le pape à l'occaſion des franchiſes : le procureur général appelle au concile général de la bulle du 12. mai, & de la ſentence du 26. décembre qui prononçoit l'interdit : le parlement lui donne acte de ſon appel : on s'aſſure du nonce qui étoit à Paris, en mettant des gardes auprès de lui, & le roi ſe ſaiſit d'Avignon, comme il avoit fait en 1663. L'avocat général parla de la convocation d'un concile ; & ſur ce que le pape avoit refuſé des bulles, & laiſſoit par-là trente-cinq cathédrales en France deſtituées de paſteurs, il propoſa de rétablir l'ancien uſage, & de rappeller la pragmatique, puiſque le pape manquoit au concordat.

Voici les cauſes qui rallumerent la guerre. La jalouſie que la France continuoit de donner par les droits qu'elle avoit exercés en explication du traité de Nimégue, les prétentions du roi pour Madame, ſa belle-ſœur ſur la ſucceſſion du feu Charles électeur Palatin, l'affaire des franchiſes, l'élection ou poſtulation de l'archevêché & de l'électorat de Cologne, qui fut conféré au prince de Baviere à la ſollicitation du pape Innocent XI. malgré la demande qu'en faiſoit le roi pour le cardinal de Furſtemberg ; enfin l'invaſion de l'Angleterre par le prince d'Orange, & les nouvelles certaines de la ligue d'Auſbourg : toutes ces conſidérations déterminerent le roi à reprendre les armes.

Le marquis de Boufflers prend Keiſerlauter le 20. ſeptembre ; il s'empare enſuite de Creutznach & d'Oppenheim.

M. d'Huxelles prend Neuſtat. On ſe ſaiſit d'Hailbron le 15. octobre, de Heidelberg & de Mayence le 25. Montclar inveſtit Philiſbourg, & Monſeigneur en vient faire le ſiége, ayant ſous lui le maréchal de Duras pour commander, & M. de Vauban pour la direction du ſiége. Philiſbourg, mal défendu par M. de Staremberg, ſe rend le 29. le chevalier de Longueville fut tué le lendemain par un accident: cette même ville fut aſſiégée en 1734. par le maréchal de Berwick, qui y fût tué, & priſe par le maréchal d'Aſfeld, mais elle fut rendue par le traité de Vienne en 1738. Monſeigneur prend Manheim le 11. novembre, & Frankendal le 18. On bombarde Coblens pour punir l'électeur de Tréves d'y avoir reçu des troupes de l'électeur de Saxe: on s'empare auſſi de Tréves, Spire, Wormes, &c. M. le duc & M. le prince de Conti étoient à cette campagne, ainſi que M. le duc du Maine.

Belgrade emportée d'aſſaut le 6. ſeptembre par l'électeur de Baviere: le prince Louis de Bade avoit défait quinze mille Turcs le 6. août.

Révolution d'Angleterre: le prince d'Orange, accompagné du maréchal de Schomberg, avoit mis à la voile le 30. octobre; le vent contraire l'obligea de relâcher dans quelques ports de Hollande d'où il ne put repartir que le 11. de novembre: il débarque à Torbai le 15. Le roi Jacques, reconnoiſſant trop tard la vérité des avis que le roi lui avoit donnés, s'avance à la tête de ſes troupes juſqu'à Saliſbery: tout le monde l'abandonne, & entr'autres Churchil (depuis duc de Marlboroug) ſon favori; il reprend le chemin de ſa capitale, d'où il eſt obligé de ſortir; il s'embarque le 22. & eſt rappellé à Londres, mais il n'y reſte pas long-tems, & ſur un ordre du prince d'Orange ſon gendre, il en ſortit le 27. pour n'y plus rentrer, & ſe retira à Rocheſter. M. de

Barillon, ambaſſadeur du roi, lui avoit offert de ſa part un ſecours de trente mille hommes, mais Sunderland le détourna de l'accepter, & fut depuis le miniſtre de Guillaume. M. de Seignelai offrit au roi d'armer quarante vaiſſeaux, qui ſeroient prêts aſſez-tôt pour empêcher la flotte Hollandoiſe de paſſer, mais M. de Louvois s'oppoſa à ce projet, & fut d'avis de faire une diverſion; cet avis eût été bon ſi c'eût été en aſſiégeant Maſtrich, dont la défenſe auroit occupé les Hollandois, mais par l'événement, le ſiége de Philiſbourg, en attirant toute l'Allemagne, laiſſa les Hollandois en état d'agir.

Le roi déclare la guerre aux Hollandois le 3. décembre.

Le maréchal d'Eſtrées avoit bombardé Alger le premier juillet.

Arrêt du 14. février, qui condamne Langlade aux galeres, à cauſe d'un vol fait à M. de Montgomeri; le voleur véritable arrêté en 1690. pour d'autres crimes, avoua celui-là. Mort de mademoiſelle de Guiſe le 3. mars; elle étoit petite-fille de Henri, tué à Blois cent ans auparavant.

Révolution arrivée à Siam: Opra Pitracha, favori du roi, s'empare du trône, & fait mourir M. Conſtance, miniſtre du feu roi, le 5. de juin: la France perdit à cet événement des établiſſemens qu'elle avoit dans ce royaume. L'empereur s'empare d'Albe-Royale le 19. mai. Le chevalier de Tourville, accompagné du comte d'Eſtrées & du comte de Château-Renaud, oblige le 2. juin Papachin, vice-amiral d'Eſpagne, après un combat de trois heures, de ſaluer de neuf coups de canon le pavillon du roi. Nouvelle taxe ſur les gens d'affaires. La reine d'Angleterre, conduite par le comte de Lauſun, arrive à Calais le 21. décembre avec le jeune prince de Galles, né à Londres le 20. juin.

Terre de Beaufort érigée en ſimple duché en faveur de

Charles-François-Frédéric de Montmorenci-Luxembourg, fils aîné du maréchal de Luxembourg, mort en 1695. & pere du maréchal de Luxembourg mort en 1765.; le nom de Beaufort fut changé l'année ſuivante en celui de Montmorenci: huit ans après (en 1696.) la terre de Châtillon-ſur-Loing fut érigée en duché en faveur de Paul-Sigiſmond de Montmorenci-Luxembourg, troiſiéme fils du maréchal, par lettres du mois de février. Angelique de Montmorenci, ſa tante, veuve en premieres nôces de Gaſpard de Coligni, quatriéme du nom, & en ſecondes nôces du duc de Mekelbourg, l'avoit inſtitué ſon héritier, d'où il prit le titre de duc de Châtillon.

Monſeigneur opine dans le conſeil de finance, où il ne faiſoit qu'aſſiſter auparavant.

1689.

Grande promotion de chevaliers de l'ordre, ce fut la huitiéme faite par le roi, & la vingt-huitiéme depuis l'inſtitution de l'ordre: on comptoit alors ſoixante & douze places vacantes. Mort de la reine d'Eſpagne, que ſon mari aimoit beaucoup, & que l'on prétend qui fut empoiſonnée par les miniſtres d'Eſpagne; je croirois plûtôt que ce fut par les miniſtres de Vienne qui étoient les maîtres dans Madrid, & qui craignoient l'empire qu'avoit la jeune reine ſur l'eſprit du roi. Le pouvoir des miniſtres de l'empereur en Eſpagne étoit ſi reconnu, que dès 1680. la marquiſe de Villars, dont le mari y étoit ambaſſadeur, mandoit à madame de Coulanges, » voulez-vous que je vous diſe une nouvelle, c'eſt » que ni le roi, ni les deux reines, ni le premier miniſtre, » n'ont de crédit ici ». Le roi Jacques, qui s'étoit ſauvé de Rocheſter avec le duc de Berwick ſon fils naturel, arrive le 7. de janvier à Saint-Germain, où la reine étoit arrivée

la veille. M. de Lauſun, qui avoit ſervi & accompagné ſa fuite de Londres à Calais, eut enfin permiſſion de revenir à la cour.

Le trône d'Angleterre étant déclaré vacant, les états aſſemblés ſous le nom de *Convention*, déferent la couronne le 17. février au prince & à la princeſſe d'Orange; ils ſont proclamés le 24. du même mois, & couronnés le 21. d'avril: on en fait autant en Ecoſſe.

L'empereur conclud avec la Hollande une alliance contre la France; les Hollandois s'engagent, par un article ſecret, d'empêcher de toutes leurs forces, qu'après la mort de Charles II. il ne monte de prince François ſur le trône d'Eſpagne, au préjudice des enfans de Léopold.

La diette de Ratiſbonne déclare la France & le cardinal de Furſtemberg ennemis de l'Empire. Le prince d'Orange déclare la guerre à la France le 17. mai: le roi la déclare à l'Angleterre & au prince d'Orange le 25. juin. Cette guerre eſt bien différente de celle de 1672. où le roi d'Angleterre étoit neutre, & où le roi de Suéde faiſoit une forte diverſion en faveur de la France. Quelle différence auſſi de l'année 1648. à celle-ci! Le roi étoit à Munſter le garant de la liberté germanique contre l'empereur, & en 1689. il devient la terreur de toute l'Allemagne. Ce fut l'ouvrage du prince d'Orange, qui exagéra toujours depuis l'ambition de Louis XIV. pour cacher la ſienne. Les alliés engagerent auſſi le roi de Suéde dans la ligue générale, & procurerent ſon accommodement avec le Dannemarc, par le traité d'Altena, pour que ces deux princes n'euſſent plus qu'à ſe livrer aux intérêts de la cauſe commune.

Le roi fait rembarquer Jacques II. ſur une flotte, commandée par Gabaret, pour l'Irlande, où il arriva le 17. mars, & fut reçu par Tirconel, viceroi de cette iſle, qui

lui étoit reſté fidéle : le comte de Château-Renaud lui mene un ſecours le 12. mai, & rentre à Breſt le 28. après avoir mis en fuite Herbert, vice-amiral d'Angleterre, & avoir pris en revenant ſept vaiſſeaux Hollandois richement chargés. Les Irlandois royaliſtes levent le ſiége de Londonderi le 31. juillet. Le roi déclare la guerre au roi d'Eſpagne, après avoir tenté en vain de l'engager dans la défenſe de Jacques II. dont la cauſe étoit celle de tous les rois.

Priſe de Campredon le 23. mai, par le duc de Noailles, qui la fit démolir en préſence des ennemis qui vouloient la reprendre.

On perſuade au roi de ravager le Palatinat, pour ſe faire une barriere entre ſes ennemis & lui. Il ne le pardonna pas à M. de Louvois.

Le maréchal d'Humieres eſt battu à Valcourt le 27. août par le prince de Valdec. L'électeur de Brandebourg prend Keiſervert le 28. juin : le marquis de Boufflers force Kocheim ſur la Moſelle le 26. août.

Les ennemis font le ſiége de Mayence & de Bonn : Mayence, défendue par le marquis d'Huxelles, ſe rend au duc Charles de Lorraine le 8. ſeptembre, après ſept ſemaines de tranchée ouverte : le marquis d'Huxelles eût tenu encore plus long-tems ſi la ville avoit été mieux approviſionnée ; mais comme cela regardoit M. de Louvois, il eut la prudence de ne s'en point plaindre, & ce miniſtre lui en ſût gré : il avoit commencé ſa fortune par demander à être inſpecteur dans un tems où il n'y avoit guéres que des lieutenans-colonels qui priſſent cet emploi : le marquis, depuis maréchal d'Harcourt, ſuivit la même route. Le baron d'Aſfeld rend la ville de Bonn le 12. octobre, après une belle défenſe : l'électeur de Brandebourg en faiſoit le ſiége, & eut beſoin que le duc Charles l'y joignît avec l'armée impériale.

M. d'Asfeld mourut à Aix-la-Chapelle, des bleſſures qu'il avoit reçues à ce ſiége.

Les Algériens ſont forcés de nouveau à demander la paix, que le roi leur accorda le 25. ſeptembre.

M. de Pontchartrain ſuccéde dans la place de controlleur général à M. Pelletier, qui s'en démet volontairement, & qui conſerva ſa place de miniſtre & les mêmes prérogatives au conſeil. Le roi donna à M. de Seignelai entrée dans les conſeils; c'eſt ce qu'on appelle être miniſtre, car depuis 1659. le roi n'a point donné de lettres de miniſtre d'état. Le premier préſident de Novion ſe démet de ſa charge en faveur de M. de Harlai, procureur général, qui lui paye cent mille écus de brevet de retenue qu'il avoit ſur cette charge, & qui vend celle de procureur général ſept cens mille francs à M. de la Briffe, gendre du premier préſident de Novion. M. de Novion, petit-fils du premier préſident, achette la charge de préſident à mortier de M. de Croiſſi, à qui le roi donne, pour M. de Torci ſon fils, la ſurvivance de ſa charge de ſecretaire d'état. M. de Pomereu eſt envoyé intendant en Bretagne, où il n'y en avoit jamais eu. L'ambaſſade de Conſtantinople eſt donnée à M. de Châteauneuf, par la mort de M. de Girardin. M. de Beauvilliers, premier gentilhomme de la chambre, & chef du conſeil des finances, eſt nommé gouverneur de M. le duc de Bourgogne, & l'abbé de Fénélon ſon précepteur: l'abbé Fleuri, qui a écrit l'*Hiſtoire eccléſiaſtique*, & qui avoit été précepteur des princes de Conti & du comte de Vermandois, fut ſous-précepteur. Le roi fait ordonner que l'on porte à la Monnoie toute l'argenterie, & il en donne l'exemple. Etabliſſement de la Tontine, propoſée plus de trente ans auparavant par un nommé Tonti.

Combat de M. de Brionne & de M. de Hautefort.

1690.

La mort d'Innocent XI. ennemi déclaré de la France, arrivée le 12. août de l'année précédente, & l'exaltation d'Ottoboni, ſous le nom d'Alexandre VIII. le 6. octobre, ſuſpendirent les différens de Rome & de la France: M. le duc de Chaulnes avoit relevé M. de Lavardin dans l'ambaſſade de Rome, où il n'avoit pu s'accorder avec le cardinal d'Eſtrées, trop accoutumé à gouverner le duc d'Eſtrées ſon frere. Le roi rendit Avignon au pape, qui écrivit un bref, rempli d'eſtime & de confiance, à une perſonne de la cour, qui y étoit dans une haute conſidération. Mort de madame la Dauphine, le 20. avril: un peu avant qu'elle expirât, M. de Meaux dit au roi, qui étoit dans ſa chambre, *il faudroit que votre majeſté ſe retirât; non, non*, reprit le roi, *il eſt bon que je voye comment meurent mes pareils.* Mort de Charles V. duc de Lorraine, âgé d'environ quarante-huit ans, le 17. avril, à Velz près Lintz. On dit qu'il écrivit, en mourant, à l'empereur la lettre ſuivante. » Sacrée majeſté, ſuivant vos ordres, je ſuis parti d'Inſpruc » pour me rendre à Vienne, mais je ſuis arrêté ici par un » plus grand maître; je vais lui rendre compte d'une vie » que je vous avois conſacrée toute entiere: ſouvenez-vous » que je quitte une épouſe qui vous touche, des enfans à » qui je ne laiſſe que mon épée, & des ſujets qui ſont dans » l'oppreſſion ». Il ne ſe paſſa rien ſur le Rhin, où Monſeigneur commandoit, ayant ſous lui le maréchal de Lorges.

L'électeur de Baviere n'oſa attaquer Philiſbourg.

Bataille de Fleurus près de Charleroi, gagnée le premier juillet, contre le prince de Valdec, par le maréchal de Luxembourg; il avoit été joint par M. de Boufflers qui commandoit un corps ſéparé ſur la baſſe Meuſe, avant que

M. de Valdec en fût averti : le mouvement hazardeux, mais déciſif, pour le gain de la bataille, que fit faire M. de Luxembourg à ſa cavalerie, & qui ne pouvoit être apperçu par M. de Valdec, à cauſe de l'inégalité du terrain, fit que l'aîle droite des ennemis ſe trouva priſe en flanc, tandis que M. de Valdec croyoit que nous marchions à lui par un front égal à celui qu'il occupoit : c'eſt une des plus belles actions de M. de Luxembourg : la cavalerie Hollandoiſe fit fort mal, mais leur infanterie montra beaucoup de valeur : il y avoit eu la veille une attaque, que M. de Luxembourg avoit fait faire pour couvrir la jonction de M. de Boufflers ; ce fut M. le duc du Maine qui la commanda, & qui défit près de deux mille hommes de cavalerie. M. de Luxembourg eut le gouvernement de Normandie.

Combat naval donné le 10. juillet, à la hauteur de Dieppe, dans le canal, où M. de Tourville, vice-amiral de France, & M. de Château-Renaud battirent les flottes Angloiſe & Hollandoiſe : cette victoire ne fut pas équivoque : on pourſuivit les ennemis, & le comte d'Eſtrées, fils du maréchal, fit une deſcente à Teingmouth le 5. août, où il brûla quatre vaiſſeaux de guerre ennemis & pluſieurs vaiſſeaux marchands.

Bataille de la Boine le 11. juillet, où le prince d'Orange défit le roi Jacques : cette victoire décida du ſort de l'Angleterre, le maréchal de Schomberg y fut tué, & le prince d'Orange fut effleuré d'un boulet de canon, qui penſa terminer cette fameuſe querelle. Le bruit de ſa mort s'étant répandu dans Paris, on s'y laiſſa emporter à des démonſtrations de joie bien honorables pour ce prince. Cependant, malgré ſa victoire, il fut obligé de lever le 10. ſeptembre le ſiége de Limeric, défendue par Boiſſeleau capitaine aux Gardes, & par les troupes Irlandoiſes. Qu'il me ſoit permis de faire une réflexion en voyant combattre M. de Schomberg contre

le roi Jacques, & de rappeller un fait qui n'eſt peut-être pas trop connu, c'eſt que ce même Schomberg avoit été lieutenant de la compagnie des gendarmes Ecoſſois, dont Jacques, alors duc d'Yorck, étoit le capitaine: ce qui me fera faire encore une remarque, (milice Françoiſe) c'eſt que depuis l'inſtitution de cette compagnie par Charles VII. ce furent preſque toujours des ſeigneurs de la maiſon de Stuart qui la commanderent; & que Marie Stuart, depuis ſon retour en Ecoſſe, deſira que le commandement de cette compagnie fût déſormais affecté à un des fils des rois d'Ecoſſe; & en effet Charles I. l'avoit été après la mort de Henri ſon frere aîné, ainſi que Jacques II. le fut après ſon pere, car il n'eſt pas ſûr que Charles II. l'ait été.

Le duc de Savoie, d'accord avec l'empereur, ſans le paroître, comptoit pouvoir nous ſurprendre: le roi, après des négociations inutiles, inſtruit de ſes liaiſons, lui déclare la guerre le 13. juin; M. de Catinat l'attaqua le 18. août à Stafarde, où il remporta une victoire complette: la priſe de Saluces ſuivit cette victoire, ainſi que celle de Suze, qui ſe rendit le 12. novembre. M. de Saint-Ruth réduiſoit la Savoie pendant ce tems-là.

Mort de M. de Seignelai le 3. novembre: ſa charge de ſecretaire d'état de la Marine fut donnée à M. de Pontchartrain controlleur général, qui entra au conſeil. Le roi créa deux charges nouvelles de préſidens à mortier, ſeize de conſeillers, & une troiſiéme charge d'avocat général, dont feu M. Dagueſſeau, depuis chancelier, fut revêtu: il créa auſſi une charge de premier préſident du grand conſeil, qu'acheta M. Bignon, & qu'a eue depuis M. de Vertamon ſon gendre, & huit charges de préſidens: il donne à Racine la charge de gentilhomme ordinaire, vacante par la mort de Torf.

Les Anglois reprennent ſur nous l'iſle de Saint-Chriſto-

phe dans le mois de décembre. Mignard ſuccéde à le Brun dans la place de premier peintre du roi.

1691.

Suite de la guerre contre le duc de Savoie. M. de Feuquieres, qui commandoit dans Pignerol, pourſuit par tout les Barbets, & rend le chemin des vallées libre juſqu'à Briançon. M. de Catinat prend Villefranche le 21. mars, Nice le 2. avril, Veillane le 30. mai, Carmagnole le 9. juin, que les ennemis reprirent, & Montmelian le 21. décembre. Bulonde avoit levé le ſiége de Coni le 29. juin, ſur la nouvelle qu'il eut que le prince Eugène (ſi célébre depuis) marchoit au ſecours : il fut envoyé priſonnier dans la citadelle de Pignerol.

Le roi prend Mons le 9. avril, défendu par le prince de Bergue, après ſeize jours de tranchée ouverte, accompagné de tous les princes, & ayant ſous lui le maréchal de Luxembourg & le maréchal de la Feuillade ; il l'avoit fait inveſtir par M. de Boufflers : le prince d'Orange donna quelque inquiétude pendant ce ſiége, en s'approchant de Notre-Dame de Hall : ce fut à ce ſiége que le roi donna le rang de colonels aux capitaines aux gardes Françoiſes & Suiſſes. Louis XV. fit aſſiéger depuis cette même ville par M. le prince de Conti, qui s'en rendit maître le 10. juillet 1746. après quinze jours de tranchée ouverte. M. de Boufflers bombarde Liége le 4. juin, pour punir les habitans d'avoir reçu les alliés dans leur ville.

Le maréchal de Luxembourg, à qui le roi avoit laiſſé le commandement de ſon armée, s'étoit campé ſous Tournai à la fin de la campagne, attendant que les ennemis allaſſent prendre leurs quartiers d'hiver : le prince d'Orange qui étoit retourné en Hollande, croyant la campagne finie, avoit

laiſſé le commandement de ſon armée au prince de Valdec, qui étoit campé à Leuze. La diſtance de Tournai à Leuze, fit penſer au prince de Valdec qu'il pouvoit décamper ſans précaution : le maréchal de Luxembourg averti, part de Tournai avec un corps de cavalerie, & bat ſon arriere-garde le 18. ſeptembre au combat de Leuze : la maiſon du roi & la gendarmerie s'y diſtinguerent ; M. de Luxembourg n'avoit que vingt-huit eſcadrons contre ſoixante & quinze.

Bataille de Kilconnel en Irlande, le 22. juillet, gagnée par les rebelles : M. de Saint-Ruth qui avoit quitté la Savoie, & qui commandoit les troupes de France, y fut tué : la priſe de Limeric & de toute l'Irlande fut la ſuite de cette défaite : cependant, ſuivant la capitulation de Limeric, M. de Château-Renaud ramena tous les François & quinze mille Irlandois. En Allemagne, M. le maréchal de Lorges fut ſur la défenſive.

Le duc de Noailles prend la Seu d'Urgel le 11. juillet; c'étoit une place importante, parce qu'elle ouvroit le chemin pour entrer dans l'Arragon.

Mort de M. de Louvois le 16. juillet : on a dit qu'il n'étoit pas mort de ſa mort naturelle ; d'autres ont cru qu'il étoit mort de chagrin : en effet, ſur les fins il avoit beaucoup perdu de ſa faveur. Quoique le ſiége de Mons eût été bien ſervi, le roi trouva qu'il avoit trop duré, puiſque le prince d'Orange avoit eu le tems d'en tenter le ſecours. Bulonde, pour ſe juſtifier de la levée du ſiége de Coni, avoit montré, diſoit-on, une lettre de M. de Louvois : le duc de Savoie faiſoit ſervir de prétexte à ſa haine contre la France, la conduite de ce miniſtre à ſon égard. Mayence auroit réſiſté plus long-tems, s'il avoit été mieux approviſionné. Le ravage du Palatinat, enfin le bombardement de Liége ; tout cela, à ce que l'on aſſuroit, avoit indiſpoſé le roi naturel-

lement juſte & clément. M. de Louvois s'en apperçut en travaillant avec lui ; il prenoit des eaux, il fut ſaiſi & mourut. Quoi qu'il en ſoit de ces faits, que l'on ne garantit point, M. de Louvois étoit né avec de grands talens, qui avoient principalement la guerre pour objet : il rétablit l'ordre & la diſcipline dans les armées, ainſi qu'avoit fait M. Colbert dans les finances. Mieux informé ſouvent que le général lui-même ; auſſi attentif à récompenſer qu'à punir ; économe & prodigue ſuivant les circonſtances ; prévoyant tout, & ne négligeant rien ; joignant aux vûes promptes & étendues la ſcience des détails : profondément ſecret ; formant des entrepriſes qui tenoient du prodige par leur exécution ſubite, & dont le ſuccès n'étoit jamais incertain, malgré la foule des combinaiſons néceſſaires qui devoient y concourir : l'inſtruction donnée au maréchal d'Humieres, pour le ſiége de Gand, fut regardée comme un chef-d'œuvre dans ſon genre. Mais il eût été à ſouhaiter qu'il n'eût pas porté trop loin le zéle pour la gloire de ſon maître, & que, ſe contentant de voir le roi devenu l'objet du reſpect de l'Europe, il n'eût pas voulu encore qu'il en devînt la terreur. M. de Barbeſieux ſon ſecond fils, lui ſuccéde dans la place de ſecretaire d'état dont il avoit la ſurvivance ; Villacerf, dans la ſurintendance des bâtimens, dont Manſard eut l'intendance. M. de Louvois jouiſſoit des poſtes étrangeres, c'eſt-à-dire du prix des lettres de tous les bureaux des villes frontieres & conquiſes ; à ſa mort, le roi voulut en connoître le produit, M. Rouillé (grand-pere du miniſtre) fut chargé de la régie des poſtes étrangeres, dont il rendoit compte au roi ſeul tous les trois mois, ayant été diſpenſé par des lettres patentes d'en compter ni au conſeil, ni à la chambre des comptes : cette régie a duré depuis le mois de juillet 1691. juſqu'au mois de janvier 1695.

Monſeigneur entre au conſeil d'état : le roi y fit entrer en même tems M. de Beauvilliers, & M. de Pomponne qui avoit été renvoyé en 1679. il donne à ce dernier ſoixante mille livres de penſion, outre vingt qu'il avoit déja.

Le comte d'Eſtrées bombarde Barcelonne le 10. août, & Alicante le 22. Le premier preſident obtient les entrées des premiers gentilshommes de la chambre.

Le prince de Bade bat les Turcs à Salankemen le 19. août.

Mort d'Alexandre VIII. il avoit, en mourant, diſtribué à ſes neveux tout ce qu'il avoit amaſſé d'argent ; ce qui fit dire à Paſquin, qu'il auroit mieux vallu pour l'Egliſe être ſa niéce que ſa fille.

Edit important, qui ordonne le dépôt des terriers de la couronne à la chambre des comptes.

1692.

M. de Boufflers a le régiment des Gardes, vacant par la mort de M. de la Feuillade, & vend ſa charge de général des dragons au comte de Teſſé. Le roi fut trois mois ſans nommer au régiment des gardes, voulant en faire le détail par lui-même.

Le roi n'avoit pas renoncé à rétablir Jacques II. ce prince s'avança vers les côtes de Normandie avec le maréchal de Bellefons : on crut avoir des intelligences ſûres dans la flotte des ennemis, & M. de Tourville reçut ordre de l'attaquer fort ou foible : il le fit, & le combat, après avoir duré le 29. mai depuis le matin juſqu'à la nuit, avec des efforts ſignalés de valeur de nos troupes, ne fut déciſif en faveur des ennemis que par notre retraite, quoiqu'ils euſſent quatre-vingt-huit vaiſſeaux contre quarante-quatre ; mais ce qui rendit cette affaire malheureuſe, c'eſt que notre flotte s'étant diſ-

perſée ſur les côtes de Bretagne & de Normandie; l'amiral Anglois nous brûla treize vaiſſeaux à la Hougue & à Cherbourg. On a dit ſur ce combat de mer, que l'on auroit pu attendre que l'eſcadre du comte d'Eſtrées, qui venoit de Toulon à Breſt, fût arrivée.

Le roi commandant en perſonne, prend la ville de Namur le 5. juin, après ſept jours de tranchée, & le château le 30. Le prince d'Orange & l'électeur de Baviere voulurent en vain la ſecourir; ils en furent empêchés par le maréchal de Luxembourg qui couvroit le ſiége, & par la ſituation du pays, dont il avoit profité pour leur fermer le paſſage. Ce fut un beau ſpectacle de voir à ce ſiége M. de Vauban aſſiéger le fort Cohorn défendu par Cohorn lui-même, *le rival de Vauban, mais jamais ſon égal.* Cette même ville repriſe par le prince d'Orange en 1695. fut ſoumiſe de nouveau à Louis XV. en 1746. que M. le comte de Clermont s'en empara après huit jours de tranchée ouverte. Combat de Steinkerque le 3. août; ça été le plus ſanglant de toute la guerre: on ſait que M. le maréchal de Luxembourg fut ſurpris par la fauſſe lettre d'un eſpion; il ne crut en effet que l'armée ennemie s'approchoit, que quand il apprit que la brigade de Bourbonnois venoit d'être attaquée: il répara cette ſurpriſe, & après deux attaques ſans ſuccès, à la troiſiéme il ſe mit avec M. le duc de Chartres, M. le Duc, M. le prince de Conti, meſſieurs de Vendôme, &c. à la tête de la brigade des gardes, & força le prince d'Orange à repaſſer les défilés par où il étoit venu: ce prince qui avoit cherché pendant toute la campagne une affaire de poſte, afin qu'il n'y eût que l'infanterie qui pût combattre, dut apprendre à Steinkerque ce que ſavoit faire celle de France, comme il avoit appris à Leuze combien notre cavalerie étoit redoutable.

Le duc de Savoie ſe venge bien des affronts des deux dernieres campagnes, il ravage le Dauphiné comme nous avions ravagé le Palatinat, prend Embrun le 17. août, & Gap enſuite : M. de Catinat avoit une armée trop foible pour s'oppoſer à cette entrepriſe, qui eût peut-être eu des ſuites plus fâcheuſes, ſi le duc de Savoie ne fût pas tombé malade.

Le maréchal de Lorges bat le prince de Virtemberg le 17. ſeptembre au combat de Phortzeim, & force le Landgrave de Heſſe à lever le ſiége d'Ebernbourg le 8. octobre. Le marquis de Feuquieres avoit battu quelques troupes des ennemis vers la petite Hollande dès le premier du mois : le marquis d'Harcourt défait dans le comté de Chinei le 8. ſeptembre, plus de quatre mille Allemans, M. de Boufflers bombarde Charleroi le 19. octobre.

Le duché d'Hanovre eſt érigé en électorat le 19. décembre, mais les oppoſitions des princes de l'Empire firent que le duc d'Hanovre ne fut admis qu'en 1711. quoique les états de l'Empire l'euſſent reconnu dès 1708.

Mariage de M. le duc de Chartres avec mademoiſelle de Blois, fille légitimée de Louis XIV. le 18. février, & de M. le duc du Maine avec Anne-Louiſe-Benedicte de Bourbon, fille de M. le prince, le 19. mars.

Le roi renouvelle à M. le duc de Chartres en faveur de ſon mariage, la donation qu'il avoit déja faite à *Monſieur*, du palais royal, que le cardinal de Richelieu avoit laiſſé à la couronne, & lui en fait don à titre d'appanage. L'académie de peinture & de ſculpture, qui étoit établie dans le palais royal, eſt placée au Louvre.

Réglement par lequel le roi déclare que déſormais les ſurvivances n'annulleroient point les brevets de retenue antérieurs : ce réglement fut fait à l'occaſion de la charge du marquis de Tilladet, capitaine des Cent Suiſſes de la garde, lorſqu'elle paſſa au marquis de Courtanvaux.

Les Impériaux prennent le grand Varadin le 5. juin, & les Turcs, ſur qui les Vénitiens avoient eu de grands avantages dans les dernieres campagnes, levent le ſiége de Lépante le 19. décembre.

Le pape perſiſtant à refuſer les bulles, le roi, par arrêt du mois de janvier, envoie les nommés en poſſeſſion du revenu de leurs évêchés.

1693.

Le pape Innocent XII. qui avoit ſuccédé dès l'an 1691. au pape Alexandre VIII. envoie enfin des bulles à tous ceux qui avoient été nommés aux évêchés par le roi depuis les conteſtations entre la cour de Rome & la France; les cardinaux d'Eſtrées & de Janſon ménagerent cet accommodement. Chacun des nouveaux évêques écrivit une lettre de ſoumiſſion au pape, pour lui marquer la douleur qu'ils avoient de ce qui s'étoit paſſé : on continue cependant en France de ſuivre les maximes contenues dans la déclaration du clergé.

Inſtitution de l'ordre de Saint Louis; inſtitution admirable, quand elle eſt bien ménagée. Louis XV. voulant accorder une marque de diſtinction à ſes officiers qui ne ſont pas de la Religion Catholique, créa depuis en 1759. l'ordre du Mérite Militaire.

Priſe de Furnes le 6. janvier par M. de Boufflers, qui y fait quatre mille Anglois priſonniers. M. de Tallard leve le ſiége de Rhinfelds le 8.

Création de ſept maréchaux de France le 27. de mars; meſſieurs de Choiſeul, de Villeroi, de Joyeuſe, de Boufflers, de Tourville, de Noailles & de Catinat.

Mort de mademoiſelle de Montpenſier, âgée de ſoixante-ſix ans, le 5. avril; c'étoit une princeſſe haute, franche, courageuſe, de peu d'eſprit, ayant manqué plus de maria-

ges que la reine Elizabeth n'en avoit rompus, mais eſpérant toujours qu'on alloit la marier, & n'imaginant pas que l'on pût aimer dans une autre vûe, ſage par hauteur, & ayant pourtant fini par aimer M. de Lauſun, que l'on diſoit qu'elle avoit épouſé : elle nous a laiſſé des mémoires qu'il faut lire; elle les reprend depuis ſa naiſſance, c'eſt-à-dire depuis le 7. mai 1627. juſqu'en 1688. ils ſont aſſez mal écrits pour que l'on puiſſe aſſurer qu'ils ſont d'elle, & ils ont une naïveté qui plaît à ceux qui aiment à lire des faits véritables. Elle laiſſa ſa maiſon de Choiſi à Monſeigneur, & fit Monſieur, ſon couſin germain, ſon légataire univerſel.

Le maréchal de Lorges prend Heidelberg le 21. mai, & le château deux jours après; il y eut beaucoup de cruautés commiſes, & les tombeaux des électeurs Palatins ne furent pas reſpectés.

Le roi étant parti pour ſon armée de Flandre, tombe malade au Queſnoi, & s'en retourne à Verſailles; ç'a été ſa derniere campagne : il détache Monſeigneur pour aller en Allemagne; ce prince marcha au prince de Bade, campé ſous Hailbron, mais l'attaque de ſon camp ayant été jugée impoſſible; & Monſeigneur n'ayant pu l'attirer au combat, il repartit ſur la fin du mois d'août. M. de Luxembourg fait attaquer près Maſtrich, le 15. juillet, un détachement commandé par le comte de Tilli, qui fut mis en fuite. Le maréchal de Villeroi prend Hui le 24. juillet.

Depuis le départ du roi, le maréchal de Luxembourg cherchoit les moyens d'attirer le prince d'Orange à une action; pour y parvenir, il tâcha de le dépoſter du Mont Saint-André, où ce prince s'étoit retranché, & il en vint à bout en feignant d'attaquer Liége; le prince d'Orange & le duc de Baviere s'approcherent de cette ville pour la défendre; & le maréchal apprenant qu'ils avoient quitté leur camp, ne ſongea plus qu'à les attaquer.

Bataille de Nervinde le 29. gagnée par M. de Luxembourg contre le prince d'Orange, où, pour prix de ſept ou huit mille hommes que nous perdîmes, le champ de bataille nous reſta : il eſt vrai que la perte des ennemis fut encore plus conſidérable : on leur prit ſoixante & ſeize piéces de canon, huit mortiers, neuf pontons, la plus grande partie de leur artillerie, ſoixante étendards & vingt-deux drapeaux; on fit deux mille priſonniers, & on leur tua près de douze mille hommes; nos princes y firent des prodiges de valeur à leur ordinaire. La ſuite de cette victoire fut la priſe de Charleroi par le maréchal de Villeroi le 11. octobre, M. de Vauban conduiſoit les attaques, & M. de Luxembourg couvroit le ſiége.

Le duc de Savoie, qui avoit entrepris le ſiége de Pignerol, eſt attaqué & défait à Marſaille par le maréchal de Catinat le 4. octobre : meſſieurs de Vendôme, brouillés avec M. de Luxembourg, qui ne leur avoit pas rendu juſtice à Steinkerque, étoient à cette armée où ils ſe diſtinguerent; la gendarmerie, qui n'étoit arrivée d'Allemagne que la veille, eut grande part à cette victoire. Les ſuites de cette action furent la déſolation de toute la campagne de Turin, qui avoit été précédée de l'incendie de la Venerie, en repréſailles des ravages du Dauphiné; le Duc ne put garder Sainte-Brigitte qu'il avoit priſe au commencement de la campagne, ni Pignerol qu'il avoit bombardée, ni s'emparer de Caſal, dont il avoit fait le blocus.

Du côté des Pyrénées, le maréchal de Noailles prend Roſes le 9. juin, le comte d'Eſtrées en faiſoit le ſiége par mer.

Sur mer, les Anglois, qui firent une deſcente à la Martinique, en furent chaſſés avec perte le 5. avril : & le 27. juin le maréchal de Tourville ayant attaqué entre Lagos & Cadix le vice-amiral Rook, qui eſcortoit la flotte de Smirne,

lui brûla quatre vaiſſeaux de guerre, & prit, ou brûla, ou coula à fond plus de quatre-vingt vaiſſeaux richement chargés. On dit alors que M. de Tourville n'avoit pas ſû profiter de ſon avantage; & ce général en rejetta la faute ſur M. Gabaret. Le 5. octobre les Hollandois prirent ſur nous Pondicheri, mais la compagnie Françoiſe y rentra en 1699. en exécution du traité de Riſwick. Bombardement de Saint-Malo par les Anglois le 29. novembre : un vaiſſeau qu'ils nommoient *la machine infernale*, n'eut d'autre effet qu'un grand bruit, & quelques maiſons endommagées.

Nouveau régiment des Carabiniers, créé pour M. le duc du Maine. Proceſſion de la châſſe de ſainte Geneviéve, pour faire ceſſer les calamités cauſées par la diſette de cette année.

1694.

Avantages du maréchal de Noailles en Catalogne : il paſſe le Ter à la vûe des Eſpagnols, & les défait le 27. mai ; il prend Palamos d'aſſaut le 7. juin, & le château & la garniſon ſe rendent à diſcrétion le 10. M. de Tourville battoit le château du côté de la mer. M. de Noailles ſe rend maître le 25. juin de la forte place de Gironne, de-là il marche à Oſtalric, dont le château fut pris le 20. juillet, malgré les ſept retranchemens que les Eſpagnols avoient faits l'un ſur l'autre par le ſeul endroit qui fût acceſſible. Enfin il prit Caſtel-Follit le 8. ſeptembre, & il termina cette campagne par faire lever le ſiége d'Oſtalric au duc d'Eſcalonne. Le roi d'Eſpagne allarmé de tant de revers veut faire la paix, l'empereur & le prince d'Orange s'y oppoſent. La reine mere, qui étoit Autrichienne, diſpoſe de tout le conſeil du roi, & gagne la jeune reine en ſoutenant le baron de Perlis, dont le roi avoit pris de la jalouſie. Le duc d'Oſſone reſté

fidéle à ſon maître, eſt empoiſonné, & la cour de Madrid eſt diviſée entre un roi foible & un gouvernement dévoué à la cour de Vienne.

Marche fameuſe de Monſeigneur & du maréchal de Luxembourg de Vignamont au pont d'Eſpierres, du 22. août au 25. l'armée fit quarante lieues en quatre jours; & par cette promptitude, Monſeigneur, moins fort de moitié que le prince d'Orange, garantit les frontieres depuis l'Eſcaut & la Lis juſqu'à l'Océan, & empêcha le prince d'Orange d'attaquer les places maritimes qui étoient menacées par la flotte ennemie.

Le prince d'Orange reprend Hui le 28. ſeptembre.

Sur mer, les ennemis inſulterent nos ports ſans ſuccès: ils firent une deſcente à Breſt le 18. juin, d'où ils furent chaſſés avec perte: le 22. juillet ils bombarderent Dieppe, dont les maiſons furent réduites en cendres par la faute des habitans qui n'y apporterent point de ſecours: le Havre fut auſſi bombardé le 26. du même mois, mais il n'y eut point de dommage; enfin s'étant approchés de Dunkerque le 21. ſeptembre avec deux machines pareilles à celle qu'ils avoient employée l'année précédente devant Saint-Malo, l'une joua ſans nul effet, & l'autre ayant fait ſon effet ſur elle-même, enſévelit ceux qui étoient dedans. Le capitaine Jean Bart fut plus heureux, les Hollandois s'étoient emparés d'un convoi de bled que le roi faiſoit venir de la mer Baltique, à cauſe de la diſette qui étoit dans le royaume; il les attaqua n'ayant que ſix frégates le 19. juin à la hauteur du Texel; de huit vaiſſeaux qu'ils avoient, il en prit trois, mit en fuite les cinq autres, & ramena nos vaiſſeaux dans nos ports. Jean Bart fut annobli.

Il ne ſe paſſe rien en Allemagne ni en Italie.

Les Polonois battent les Turcs à plattes coutures ſur les

bords du Nieſter le 6. octobre. Les Vénitiens prennent l'iſle de Chio le 14. octobre, mais ils la reperdirent quatre mois après.

Déclaration qui donne au duc du Maine & au comte de Toulouſe la préſéance ſur tous les pairs. Cette déclaration avoit été précédée d'un arrêt qui avoit maintenu meſſieurs les princes de Vendôme dans le rang à eux accordé en 1610. & dont ils ne jouiſſoient plus ; mais le duc de Vendôme ne prit ſéance au parlement qu'après M. le duc du Maine.

Mort de l'abbé de Longueville. Cette mort excita une grande conteſtation pour la ſucceſſion de Neufchâtel. L'abbé de Longueville avoit fait deux teſtamens, le premier en faveur de M. le prince de Conti, le deuxiéme en faveur de madame de Nemours ſa ſœur ; madame de Nemours fit une donation entre-vifs de toute la ſucceſſion de M. de Longueville, (dont elle excepta enſuite les biens ſitués en Suiſſe) au chevalier de Soiſſons, fils naturel du comte de Soiſſons tué à la Marfée ; il étoit ſon couſin germain, parce que la mere de madame de Nemours étoit ſœur du comte de Soiſſons, & avoit été légitimé en 1643. elle lui fit prendre le nom de prince de Neufchâtel, lorſqu'il épouſa la fille de M. de Luxembourg ; le procès pour Neufchâtel fut jugé par les Etats du pays en faveur de madame de Nemours.

Le roi achete de madame de Guiſe le palais d'Orléans, qui ſe nomme aujourd'hui le Luxembourg. Il donne à M. le duc du Maine, qui depuis dix ans étoit colonel général des Suiſſes, la charge de grand maître d'artillerie, vacante par la mort de M. le maréchal d'Humieres, qui l'avoit eue en 1685. à la mort du duc du Lude. Erection des jeux floraux de Toulouſe en académie.

1695.

Mort de M. le maréchal de Luxembourg à Verſailles le 4. janvier, âgé de ſoixante-ſept ans: il étoit fils poſthume du comte de Boutteville, qui eut la tête tranchée en 1627. pour s'être battu en duel; ſa charge de capitaine des Gardes fut donnée à M. de Villeroi: les événemens qui ſuivirent la mort de ce grand capitaine, juſtifierent bien les regrets du roi, & ceux de toute la France.

La princeſſe Marie, femme du prince d'Orange, meurt de la petite vérole le 7. janvier, à l'âge de trente-trois ans.

Etabliſſement de la capitation, qui devoit finir, & qui en effet ceſſa à la paix.

M. de Crenan rend Caſal au duc de Savoie le 11. juillet, à condition que les fortifications ſeroient démolies, & la ville rendue au duc de Mantoue.

Belle retraite de M. de Vaudemont le 14. juillet devant le maréchal de Villeroi & M. le duc du Maine, qui manquerent de l'attaquer.

M. de Montal prend Dixmude en vingt-ſix heures le 28. juin, & Deinſe le 29. Le maréchal de Villeroi, ſur le refus que firent les ennemis de promettre de ne point inſulter nos places maritimes, bombarde Bruxelles le 13. le 14. & le 15. août; mais ces diverſions n'empêcherent pas le prince d'Orange d'inveſtir Namur le premier juillet: il prit la ville le 4. août, & le château le 2. ſeptembre, ſans que le maréchal de Villeroi qui s'étoit avancé ſur les bords de la Mehaigne, pût rien entreprendre: M. de Boufflers qui s'étoit jetté dans la ville pour la défendre avec le comte de Guiſcard qui en étoit gouverneur, fut arrêté priſonnier lorſque la ville & le château furent rendus, ſous prétexte que nous avions manqué aux capitulations de Dixmude & de Deinſe; mais il fut

bientôt relâché: ce ſiége eſt l'action la plus éclatante du prince d'Orange.

En Catalogne, le maréchal de Noailles étant tombé malade, M. de Vendôme prit ſa place, & fit lever le ſiége de Palamos le 25. août à M. de Caſtanaga: il fallut depuis démolir cette place, ainſi que les autres que l'on avoit priſes aux ennemis, & que l'on ne pouvoit ſoutenir faute de vivres.

L'indiſpoſition des deux généraux, le prince de Bade & le maréchal de Lorges, rendit la campagne d'Allemagne fort tranquille: il n'y eut pas plus d'événemens ſur mer; quelques priſes, entr'autres celle que fit M. de Neſmond, quelques inſultes ſur les côtes, & rien de plus: la laſſitude des deux partis annonçoit la paix. Edit célebre concernant la juriſdiction eccléſiaſtique, & les appels comme d'abus.

M. de Noailles ſuccéde à M. de Harlai à l'archevéché de Paris. L'abbé de Fénelon, précepteur des enfans de France, eſt nommé à l'archevéché de Cambrai: le pape accorde au roi un indult à vie pour y nommer. Il y avoit eu dès l'an 1682. un concordat paſſé entre le chapitre & le roi, par lequel le chapitre remettoit ſon droit d'élection, & le roi celui de régale.

Le roi donne le gouvernement de Bretagne à M. le comte de Toulouſe, pour réunir dans ſa perſonne les deux amirautés. Anciennement les gouverneurs des provinces maritimes étoient amiraux de leurs provinces, mais la ſeule province de Bretagne a conſervé ce droit. Monſeigneur, à qui Mademoiſelle avoit laiſſé en mourant ſa maiſon de Choiſi, l'échange contre Meudon, moyennant quatre cens mille livres de retour qu'il donne à madame de Louvois. Meudon avoit appartenu à M. Servien qui y dépenſa beaucoup, & qui l'avoit achetté du duc de Guiſe. La maiſon de Choiſi ayant

depuis été vendue par M. le duc de Villeroi, gendre de madame de Louvois à madame la princeſſe de Conti, M. le duc de la Valliere, ſon héritier, la vendit au roi en 1739.

Mort de madame de Guiſe, fille de Gaſton.

1696.

Traité négocié par le comte de Teſſé, entre le roi & le duc de Savoie, & conclu le 4. juillet; il ne parut d'abord que ſous le nom de neutralité d'Italie: on promet de rendre à ce prince tout ce qu'on lui avoit pris, & entr'autres la ville de Pignerol, qui étoit comme la clef de ſes états, & qui depuis l'année 1630. ſervoit de paſſage aux François du Dauphiné en Piedmont: on convient du mariage de la princeſſe Marie-Adelaïde ſa fille avec M. le duc de Bourgogne, & en conſidération de ce mariage, on lui accorde tous les honneurs des têtes couronnées. Ce prince en attendant qu'il pût ſe déclarer, & voulant encore toucher les ſubſides de cette année que lui payoient l'Angleterre & la Hollande, promettoit ſes offices pour engager ſes alliés à la même neutralité: il les y détermina par le ſiége de Valence qu'il entreprit le 24. ſeptembre, conjointement avec M. de Catinat. Paix avec la Savoie, publiée à Paris le 10. ſeptembre. Le contrat de mariage fut ſigné le 15.

Nos armées de terre n'entreprirent rien, non plus que celles des ennemis; ſeulement M. de Vendôme battit un corps de cavalerie du prince de Darmſtadt à Oſtalric en Catalogne le premier juin.

Sur mer, les alliés bombarderent Calais le 13. avril, le fort de l'iſle de Rhé & les Sables d'Olonne le 15. & le 16. juillet, le tout ſans effet. Bart prit le 18. juin cinq vaiſſeaux de guerre Hollandois venant de la mer Baltique, & cinquante vaiſſeaux marchands. M. de Neſmond fit une nou-

velle priſe le 31. mars. Jacques II. s'étoit avancé, mais inutilement, juſqu'à Calais avec le marquis d'Harcourt, le premier du même mois, dans l'eſpérance de faire une nouvelle tentative ſur l'Angleterre.

M. de Frontenac, gouverneur de la nouvelle France, fait dans le mois de juillet contre les Iroquois, une expédition, par laquelle il aſſure Quebec & tout le Canada contre les courſes de ces barbares.

Mort de Sobieski roi de Pologne, le 17. juin; il avoit épouſé, n'étant encore que grand maréchal de Pologne, Marie-Caſimir de la Grange, veuve du Palatin de Sandomir, & qui devint reine par l'élection de ſon mari. Son pere Henri de la Grange d'Arquien mort en 1707. âgé de quatre-vingt-ſeize ans devint, de capitaine des Gardes Suiſſes de Monſieur, frere du roi, cardinal, par la protection de la reine ſa fille: ſa ſœur ainée avoit épouſé le marquis de Bethune, & fut dame d'atour de la reine Marie-Thereſe. Marie-Caſimir mourut au château de Blois en 1716.

Mort de M. de Croiſſi; M. de Torci ſon fils, fort jeune alors, lui ſuccéde dans ſa charge, étant aidé des conſeils de M. de Pomponne, dont il avoit épouſé la fille, & qui étoit rentré au conſeil dès l'an 1691.

1697.

Cette année eſt célebre par le traité de Riſwick, qui donna la paix à toute l'Europe. Le roi y envoie pour plénipotentiaires meſſieurs de Harlai, de Créci, & de Callieres, qui négocioient déja ſecrettement depuis plus de trois ans. Cependant, comme l'empereur & l'Eſpagne marquoient encore quelque oppoſition à la paix, les opérations militaires n'en furent point retardées.

En Flandres, le maréchal de Catinat prend Ath le 5. juin. Le prince d'Orange empêche le projet qu'avoit M. le maréchal de Villeroi ſur Bruxelles & ſur la forteresſe des Trois Trous.

Le comte de Harrach étoit paſſé en Eſpagne pour y faire des inſinuations au ſujet de cette grande ſucceſſion, en faveur de l'archiduc Charles, eſpérant que s'il pouvoit amener Charles II. à déclarer l'archiduc pour ſon ſucceſſeur, la reconnoiſſance de cette déclaration ſeroit un des principaux articles du traité de Riſwick: mais comment l'empereur pouvoit-il ſe flatter d'obtenir une pareille demande contre les droits légitimes des petits enfans de Louis XIV. & après eux, contre les droits du prince de Baviere & de M. le duc d'Orléans? La priſe de Barcelonne fit échouer toute cette intrigue.

M. de Vendôme fait le ſiége de Barcelonne, défendue par le prince de Darmſtadt, & inveſtie par mer par le comte d'Eſtrées & par le bailli de Noailles; il bat le comte de Velaſco, viceroi de Catalogne, qui voulut ſecourir les aſſiégés, mais le ſiége n'en fut pas moins meurtrier, & ce ne fut qu'après cinquante-deux jours de tranchée ouverte que Barcelonne ſe rendit le 10. août. M. de Vendôme fut fait viceroi de Catalogne, & le comte de Coigni commanda dans Barcelonne: cette conquête détermina le roi d'Eſpagne & l'empereur à conſentir à la paix.

En Allemagne le prince de Bade prend Ebernbourg le 27. ſeptembre.

Expédition de M. de Pointis, chef d'eſcadre, ſur Carthagene en Amérique; il y débarque le 15. avril, prend Carthagene avec toutes ſes richeſſes, fait ruiner toutes les fortifications, & les murailles de la ville & des forts; ſe rembarque, évite une eſcadre de vingt-quatre vaiſſeaux

Anglois, en combat une de ſept, & rentre à Breſt le 9. août : la priſe fut eſtimée à dix millions. M. de Neſmond enleve le 20. août trois vaiſſeaux Anglois chargés de pluſieurs millions. M. d'Iberville reprend le fort Nelſon le 5. ſeptembre, dans la nouvelle France, après avoir pris deux vaiſſeaux Anglois, & en avoir coulé un troiſiéme à fonds. M. du Gué-Trouin avoit, dès le 25. avril, enlevé la flotte Hollandoiſe venant de Bilbao.

M. d'Argenſon eſt fait lieutenant général de police : cet homme de la plus ancienne nobleſſe, & d'un génie ſupérieur, à qui la ville de Paris doit l'ordre & la ſureté dont elle jouit, ne trouva pour lors d'obſtacle à une plus grande élévation, que le beſoin que l'on avoit de lui dans des tems difficiles, où il étoit ſi important que la capitale du royaume fût tranquille ; mais enfin il fut fait garde des ſceaux, & préſident du conſeil des finances en 1718. Il eſt mort le 8. mai 1721. Il avoit ſuccédé dans la charge de lieutenant de police à M. de la Reynie, qui, d'intendant de feu M. le duc d'Epernon, avoit été maître des requêtes, & étoit devenu lieutenant de police lorſqu'en 1667. l'on en ſépara les fonctions de la charge de lieutenant civil. M. de la Reynie mourut le 14. juin 1709. âgé de quatre-vingt-dix ans paſſés. M. d'Argenſon eſt le véritable inſtituteur de la police de Paris, chef-d'œuvre dont le grand reſſort eſt de ſe mouvoir aiſément & ſans bruit.

Mort d'Adrien de Vignacourt, grand-maître de Malthe : ſon oncle avoit été élevé à la même dignité en 1601. il a pour ſucceſſeur Raimond Perellos de Roccafull, Arragonois. Réglement qui donne aux intendans des finances, que le roi fait conſeillers d'état, leur ſéance au conſeil, du jour qu'ils ont été faits intendans des finances.

Le 27. de juin François-Louis de Bourbon, prince de

Conti, fut proclamé roi de Pologne par le cardinal Radziejouski, primat du royaume, & deux heures après Frédéric-Auguſte, électeur de Saxe, qui avoit fait abjuration, le fut par l'évêque de Cujavie. La reine douairiere de Pologne ne connut guéres ſes véritables intérêts dans cette grande affaire : elle étoit mere de trois princes ; il étoit naturel qu'elle cherchât à conſerver la couronne à l'aîné, mais ſon inclination pour le ſecond, nommé Alexandre, fit qu'elle rabaiſſa le prince Jacques ſon aîné, & qu'elle perdit par cette manœuvre tous les partiſans du feu roi ; ainſi elle ne put conſerver la couronne dans ſa maiſon, & elle n'eut plus de crédit à offrir aux autres concurrens. On crut ici que M. l'abbé de Polignac, chargé de cette négociation, n'avoit pas pris les bons partis, & on envoya M. l'abbé de Châteauneuf avec de nouvelles inſtructions. On dépêche des deux côtés des couriers aux princes élus. L'électeur de Saxe, qui étoit le plus près, arrive en Pologne & ſigne les *Pacta conventa* le 21. juillet ; il ſe fit ſacrer à Cracovie le 15. ſeptembre. M. le prince de Conti n'arrive à la rade de Dantzic que le 26. & voyant que ſon parti s'affoibliſſoit tous les jours, quoique ſon élection fût la ſeule juridique, il ſe rembarque le 6. novembre. Les diviſions ne ceſſerent dans ce royaume que l'année ſuivante, où les partis ſe réunirent enfin, & où l'électeur, qui avoit répandu des ſommes immenſes, fut reconnu roi par toute la nation.

Quatre traités de paix conclus à Riſwich. Charles XI. roi de Suéde, qui étoit médiateur, mourut âgé de quarante-deux ans. Ce prince deſpotique avoit aboli chez lui l'autorité du Sénat : Charles XII. ſon fils, quoiqu'en minorité, continua la médiation ; ſon pere, en minorité comme lui, avoit été médiateur de la paix d'Oliva.

Le premier traité fut ſigné avec la Hollande le 20. ſep-

tembre à minuit. Les traités de Munſter & de Nimégue ſervirent de baſe à ce traité ; Pondicheri nous fut rendu.

Le ſecond, ſigné avec l'Eſpagne, une heure après, contenoit la reſtitution des places priſes en Catalogne ; Luxembourg, le comté de Chinei, Charleroi, Mons, Ath, Courtrai, & tout ce qui avoit été réuni par les chambres de Metz & de Briſac. La ville de Dinan fut auſſi rendue à l'évêque de Liége, & l'iſle de la Ponza au duc de Parme. A voir tout ce que le roi ſacrifioit par ce traité il étoit aiſé de ſe douter que la mort prochaine du roi d'Eſpagne en étoit le motif.

Par le troiſiéme traité conclu avec l'Angleterre, le vingt-un, le roi s'engage à n'inquiéter en aucune façon le roi de la grande Bretagne dans la poſſeſſion des royaumes & pays dont il jouiſſoit.

Enfin, par le quatriéme avec l'empereur, ſigné le 30. octobre, tout fut réglé conformément aux traités de Weſtphalie & de Nimégue, & Fribourg lui fut rendu. Par ce traité, le duc de Lorraine fut rétabli dans ſes états, à peu de choſes près, ainſi que le duc Charles ſon grand oncle en avoit joui en 1670.

Cérémonie du mariage de M. le duc de Bourgogne avec la princeſſe de Savoie le 7. décembre.

Penthiévre érigé en duché-pairie pour M. le comte de Toulouſe : cette terre avoit été érigée d'abord en faveur de la maiſon de Luxembourg, avoit paſſé par mariage à celle de Vendôme, de-là, par acquiſition, à madame la princeſſe de Conti, & vendue par elle à M. le comte de Toulouſe.

1698.

Ambaſſades réciproques de tous les princes de l'Europe ; le marquis d'Harcourt en Eſpagne, M. de Bonrepos en Hollande, le marquis de Puiſieux en Suiſſe, le comte de Cha-

milli en Dannemarc, M. de Guiſcard en Suéde, à la place de M. d'Avaux, le marquis de Villars à Vienne, & M. de Tallard à Londres: ce fut là que ſe conclut le premier traité de partage de la monarchie d'Eſpagne, qui n'eut point d'exécution par la mort du prince de Baviere. Ce traité de partage fait entre le roi, le roi d'Angleterre, & les Etats généraux, eſt ſigné à la Haye le 11. octobre. Le prince électoral de Baviere y eſt déſigné roi d'Eſpagne; M. le Dauphin a pour ſa part les royaumes de Naples & de Sicile; & les places dépendantes de la monarchie d'Eſpagne, ſituées ſur la côte de Toſcane ou iſles adjacentes, la ville & le marquiſat de Final, la province de Guipuſcoa, nommément les villes de Fontarabie & Saint-Sébaſtien ſituées dans cette province, & le port du paſſage: on donne à l'archiduc Charles d'Autriche le duché de Milan.

Le roi d'Eſpagne, irrité de voir que l'on partageât ſa couronne de ſon vivant, & voulant empêcher qu'elle ne fût démembrée après lui, fait un premier teſtament, par lequel il appelle le prince de Baviere au trône d'Eſpagne, comme ſon plus proche héritier, attendu la renonciation de Marie-Thereſe d'Autriche.

On conteſte la réalité de ce teſtament, & en effet aucun des hiſtoriens n'en parle; mais voici ſur quoi on s'eſt fondé pour en faire mention. On lit dans les mémoires du comte de Harrach, qu'il y avoit eu un premier teſtament de Charles II. en faveur du prince de Baviere. Lamberti rapporte (T. 1. p. 96.) une lettre du miniſtre du roi de France, écrite en Italien au roi d'Eſpagne, où il parle de ce teſtament comme d'une choſe certaine: le continuateur de Mezerai n'en fait aucun doute; enfin voici ce que l'on trouve dans les mémoires de D. au 16. décembre 1698. » De » Guilville, major du régiment de Normandie, arriva de

» Madrid; c'eſt un des officiers de confiance que le marquis » d'Harcourt avoit amené avec lui en Eſpagne: on apprend » par lui que le roi d'Eſpagne continue à ſe mieux porter, » mais que cependant il a fait un teſtament, par lequel il » nomme le prince électoral de Baviere pour ſon héritier, » & il nomme ſa femme régente durant la minorité du » prince électoral; ce teſtament n'eſt pas encore public en » Eſpagne, mais ſa majeſté catholique l'a montré à ſes con- » ſeillers d'état, & le cardinal Portocarrero, qui eſt du » conſeil, l'a appris au marquis d'Harcourt, c'eſt ſur cela » qu'il a fait partir de Guilville qui ne retournera pas en » Eſpagne. Le marquis d'Harcourt ne demeurera pas en- » core long-tems en ce pays-là. » On trouve encore dans les mêmes mémoires au 7. novembre 1700. » Le roi d'Eſ- » pagne fit il y a un mois un teſtament nouveau qu'il ſigna » de ſa main, &c. » ce qui prouve qu'il y en avoit un anté- rieur.

Reſte après cela à expliquer quel étoit l'ordre des héritiers de Charles II. au cas qu'il mourût ſans enfans, (ce qui arri- va) c'étoient, 1°. les enfans de Marie-Thereſe, fille du pre- mier lit de Philippe IV. & femme de Louis XIV. 2°. Le prince électoral de Baviere, dont la mere étoit fille de Mar- guerite-Thereſe d'Autriche, fille du ſecond lit de Philippe IV. & premiere femme de l'empereur Léopold. 3°. Louis XIV. & Monſieur, ſon frere, enfans d'Anne d'Autriche, laquelle étoit fille aînée de Philippe III. & qui avoit épouſé Louis XIII. 4°. L'archiduc Charles, fils de Léopold, ayant droit par ſa grand-mere Marie-Anne d'Autriche, ſeconde fille de Philippe III. & femme de Ferdinand III. pere de Léopold. 5°. M. le duc de Savoie aux droits de ſa biſayeule Catherine, fille de Philippe II. & femme de Charles-Em- manuel duc de Savoie.

Camp de Compiégne; M. le duc de Bourgogne y arrive le 30. août; il en étoit le généraliſſime, & avoit ſous lui M. le maréchal de Boufflers, qui y vécut avec tant de magnificence, que le roi dit à Livri, *qu'il ne falloit pas que M. le duc de Bourgogne tint de table, parce que*; dit-il, *nous ne pourrions mieux faire que le maréchal, & M. le duc de Bourgogne ira dîner avec lui quand il ira au camp.* Ce camp étoit un ſpectacle que le roi voulut donner à toute ſa cour, & qui devoit ſervir d'inſtruction à ſon petit-fils.

M. le duc d'Elbeuf épouſa le 13. octobre mademoiſelle de Chartres à Fontainebleau, au nom du duc de Lorraine Léopold, ce prince avoit une patente de l'empereur, qui lui accordoit le titre d'alteſſe royale, comme étant fils d'une archiducheſſe qui avoit été reine de Pologne, mais la France ne voulut pas reconnoître ce titre, & ce n'eſt que depuis le voyage que ce prince a fait en France pendant la régence de M. le duc d'Orléans, que le roi a conſenti à lui donner de l'*alteſſe royale.* Le roi nomme pour la premiere fois à l'archevêché de Beſançon, M. de Grammont, en vertu d'un indult du pape, parce que lors du concordat, la Franche-Comté n'étoit pas à la France.

Madame Guyon eſt miſe à la Baſtille pour l'affaire du Quiétiſme. Les diſputes entre M. l'évêque de Meaux & M. l'archevêque de Cambrai à ce ſujet font grand bruit: tous les partiſans de ce dernier ſont renvoyés de la cour.

Le Czar Pierre voyage *incognito* en Hollande & en Angleterre, & paſſe à la cour de Vienne pour retourner dans ſes états: » Pluſieurs princes avoient avant lui renoncé à » des couronnes par dégoût pour le poids des affaires, mais » aucun n'avoit ceſſé d'être roi pour apprendre mieux à » regner. » (*Hiſt. de Brandebourg.*)

1699.

Traité de Carlowitz, entre la Porte, l'Empereur, la Moſcovie, la Pologne, & les Vénitiens: il y en eut quatre; le premier, avec l'empereur, contenoit une tréve de vingt-cinq ans, & les Turcs lui cédoient la Tranſilvanie, ſans avoir voulu conſentir à lui livrer Tekeli, qui mourut tranquille, bon catholique à Conſtantinople en 1705. Le ſecond traité étoit avec la Pologne: c'étoit une paix perpétuelle: les Turcs cédoient la forteresſe de Caminiek, qui emportoit avec elle la Podolie & l'Ukraine; la Pologne, de ſon côté, leur abandonnoit la Moldavie: par le troiſiéme traité, qui n'étoit qu'une tréve, les Moſcovites conſervoient Aſoph, qu'ils reperdirent depuis par le traité de Prut, & qui leur eſt enfin reſté par le traité de Belgrade: par le quatriéme, la Morée reſta aux Vénitiens, ſur leſquels elle a depuis été reconquiſe par les Turcs. Le roi d'Angleterre & la Hollande furent les médiateurs de ce traité; ils vouloient ſans doute mettre l'empereur en état d'agir lors de la mort de Charles II. qui ne pouvoit pas vivre long-tems.

M. le prince de Conti, en vertu d'un arrêt du parlement du 13. décembre 1698. veut troubler madame de Nemours dans la poſſeſſion de Neufchâtel, qui lui avoit été adjugée par les états de cette principauté: mais le roi d'Angleterre s'étant mis ſur les rangs comme héritier de la maiſon de Châlons, le roi ordonna à M. le prince de Conti d'abandonner ſa prétention: Meſſieurs de Matignon & de Villeroi, &c. avoient auſſi leurs droits, qu'ils firent valoir par des mémoires.

Mort du prince électoral de Baviere à Bruxelles le 6. février, âgé de ſept ans.

Conſtitution en forme de bref, du douze mars, par la

quelle Innocent XII. condamne le livre de M. de Cambrai, intitulé, *Explication des maximes des Saints.* Cette conſtitution fut remiſe aux évêques par le roi, & ſur les procès-verbaux de toutes les aſſemblées, intervint la déclaration du 4. août: cette déclaration fut enregiſtrée le 14. août au parlement, ſur les concluſions de M. Dagueſſeau, depuis chancelier, mort en 1751. Le diſcours qu'il prononça à cette occaſion eſt un monument immortel de la ſolidité des maximes de l'Egliſe de France, & honorera à jamais la mémoire de ce grand magiſtrat. La ſoumiſſion de M. de Cambrai aux déciſions de l'Egliſe, répondit à l'opinion que l'on avoit de la ſageſſe de ce prélat.

Le roi donne audience le 6. février à l'ambaſſadeur du roi de Maroc. On fut fort étonné, quand il ſe préſenta à S. Germain devant le roi d'Angleterre, de le voir tout d'un coup proſterné aux pieds de ce prince, c'eſt qu'il avoit été priſonnier trois ans à Londres, & que Jacques II. lui avoit rendu la liberté. M. de Monaco ambaſſadeur du roi, fait ſon entrée à Rome le 8. février. Le duc de Lorraine rend hommage au roi le 25. novembre, pour ſon duché de Bar.

Le Calendrier avoit été réformé en 1582. par le pape Grégoire XIII. & les Proteſtans n'avoient pas voulu admettre ce changement; ils l'accepterent cette année, à la réſerve de l'Angleterre, de la Suéde & du Danemarc, qui ſe tinrent toujours à l'ancien; c'eſt ce qui fait la différence de dix jours du vieux au nouveau ſtile: en 1752. ces trois puiſſances ont enfin adopté le nouveau ſtile. M. de Pontchartrain ſuccéde à M. le chancelier Boucherat, mort le 25. ſeptembre, & M. Chamillard eſt fait controlleur général à la place de M. de Pontchartrain. M. le duc de Bourgogne entre au conſeil de dépêches, où il n'opina pas d'abord; il entra dans la ſuite au conſeil d'état.

Statue équeſtre élevée à la place des conquêtes, ou de Louis le Grand, autrement dite *de Vendôme*. Le roi avoit donné cette place à la ville pour en faire une place octogone, de quarrée qu'elle étoit; & en même tems la Ville s'engagea à bâtir un hôtel pour les mouſquetaires noirs, tel qu'on le voit aujourd'hui dans le Fauxbourg Saint-Antoine, comme il y en a un au Fauxbourg Saint-Germain pour les mouſquetaires gris.

La célebre Hortence Mancini, ducheſſe de Mazarin, meurt à Londres. Elle étoit ſœur de madame la ducheſſe de Bouillon, toutes deux niéces du cardinal.

M. de Torci eſt fait ſurintendant des poſtes, par la mort de M. de Pomponne ſon beau-pere. M. Manſart eſt ſurintendant des bâtimens, par la démiſſion de M. de Villacerf.

1700.

Année Sainte, ouverture du Jubilé.

Diſpute pour ſavoir ſi le ſiécle doit commencer en 1700. ou 1701.

Le Czar ordonne que l'année qui commençoit en Ruſſie au mois de ſeptembre, commence déſormais au premier janvier.

La mort du prince électoral de Baviere donne lieu au ſecond traité de partage ſigné à Londres le 13. mars, & à la Haye le 25. entre les memes puiſſances, par leſquelles le premier l'avoit été. Ce ſecond traité ne changeoit rien au premier par rapport à M. le Dauphin, ſinon que l'on y ajoutoit la Lorraine, & en dédommagement, le duc Léopold avoit le Milanez, que l'on ôtoit à l'archiduc pour lui donner tout le reſte de la monarchie d'Eſpagne. Les deux conditions de ce traité furent que l'empereur accepteroit dans trois mois les conventions qu'il contenoit, & que jamais la couronne

d'Eſpagne ne pourroit être réunie à l'Empire ſur une même tête. Léopold ſe croyoit ſi sûr du roi d'Eſpagne, qu'il dédaigna les avantages qu'il obtenoit par ce traité, & il ne fut plus tems d'y revenir lorſqu'on eut connoiſſance du teſtament de Charles II. ainſi l'ambition ſeule de l'empereur cauſa la guerre ſuivante. Léopold avoit d'autant plus de tort de ne pas accepter alors le traité de partage, que dès l'année 1668. il en avoit été ſigné un pareil à Vienne entre le commandeur de Gremonville & le comte d'Aveſberg.

Second teſtament de Charles II. roi d'Eſpagne, du 2. octobre, par lequel, après en avoir conſulté le pape, il déclare héritier de toute la monarchie d'Eſpagne, Philippe de France duc d'Anjou, ſecond fils de M. le Dauphin; à ſon défaut, ſoit qu'il mourût, ſoit qu'il devînt roi de France, il appelle le duc de Berri, aux mêmes conditions, à ſon défaut l'archiduc Charles, ſous la même réſerve de ne pouvoir réunir l'Empire & la couronne d'Eſpagne; & puis enfin le duc de Savoie. M. le duc d'Orléans, frere du roi, qui avoit été oublié dans ce teſtament, fit ſes proteſtations le premier décembre. On a dit que le maréchal d'Harcourt avoit eu part au deuxiéme teſtament: c'eſt être mal inſtruit, les grands hommes n'ont que faire d'un mérite emprunté; le maréchal partit de Madrid avant qu'il en fût queſtion, & n'y retourna en qualité d'ambaſſadeur extraordinaire, que quand Philippe V. y fut arrivé.

Mort de Charles II. roi d'Eſpagne le premier de novembre, âgé de trente-neuf ans. Le roi accepte le teſtament le 11. du même mois, & il le déclare à l'ambaſſadeur d'Eſpagne le 16. Philippe V. eſt proclamé roi à Madrid le 24. & part de Verſailles le 4. décembre. Le roi donna le 3. février ſuivant des lettres patentes, par leſquelles il conſerve au roi d'Eſpagne & à ſes enfans mâles le droit de ſuccéder à

la couronne de France. L'Angleterre & la Hollande reconnoiſſent le nouveau roi ; le duc de Savoie & le duc de Baviere firent plus, ils agirent pour lui. L'empereur fit ſes proteſtations, les autres puiſſances de l'Europe demeurerent neutres, & tout le monde ſe prépara à la guerre. Aſſurément l'empereur eut bien à s'imputer d'avoir manqué un ſi bel héritage : il ne s'agiſſoit que d'envoyer l'archiduc au roi Charles qui le demandoit avec un ſecours de douze mille hommes, qu'il ſe chargeoit même d'entretenir. La ſécurité de ce prince lui fit négliger cette demande par les mêmes motifs qui l'avoient porté à refuſer d'accéder au traité de partage ; & quand il vit la France préférée, il cria à l'injuſtice : comme ſi Charles II. n'avoit pas eu autant de droit de ramener les choſes à l'ordre de la nature, que Philippe IV. en avoit eu de l'intervertir par les renonciations.

Diſgrace du cardinal de Bouillon : il avoit été fait grand aumônier de France après la mort du cardinal Barberin, & étoit neveu de M. de Turenne.

Guerre du Nord, commencée par le roi Auguſte, le roi de Dannemarc Frédéric IV. & le Czar, contre Charles XII. âgé de dix-huit ans. L'électeur de Saxe vouloit aſſujettir la Pologne, en ſe rendant plus puiſſant par la conquête de la Livonie. Le roi de Dannemarc vouloit s'emparer de Sleſwic ſur le duc de Holſtein beau-frere du roi de Suéde, le Czar aguerrir ſes ſujets, & enlever à la Suéde ſes poſſeſſions entre le golfe de Finlande & la mer Baltique, & le roi de Suéde, ſeul contre tous, conſerver les conquêtes de ſes ancêtres, & venger ſa jeuneſſe mépriſée. Le roi Auguſte en fut la premiere victime, le Czar y courut riſque de ſon empire, & Charles XII. périt comme un avanturier, ayant pû devenir l'arbitre de l'Europe.

Le roi de Suéde à la tête de huit mille hommes, défait

le 28. & le 30. octobre à Nerva, le Czar qui en avoit quatre-vingt mille : il avoit peu auparavant fait lever le ſiége de Riga au roi Auguſte.

Conſeil de commerce créé par arrêt du conſeil : il y en avoit eu un à-peu-près ſemblable créé par Henri IV. en 1607. qui ceſſa à ſa mort. Le cardinal de Richelieu reprit les mêmes vûes, & ce nouveau conſeil ceſſa encore à la mort de Louis XIII. qui ſuivit de près celle du cardinal. Louis XIV. l'ayant enfin rétabli en 1700. ce conſeil ne fit que changer de forme à ſa mort, & fut rétabli tel qu'il ſubſiſte aujourd'hui.

Arrêt du conſeil du 10. mai, qui ordonne que M. l'abbé de Luxembourg rapportera les proviſions de grand maître de l'ordre du Saint-Eſprit de Montpellier, dont il avoit été pourvu en 1693. attendu que cet ordre eſt régulier.

Mort d'Innocent XII. le 27. ſeptembre. Le cardinal Albani lui ſuccéde, âgé de cinquante-un an, & prend le nom de Clément XI. Il ne fut ſacré évêque que depuis ſon exaltation, ce qui ne s'étoit pas vû depuis Clément VIII. Ce pape fit, dans la ſuite de la guerre qui s'alluma, le perſonnage de pere commun. Aſſemblée du clergé à Saint-Germain en Laye. M. de Noailles, archevêque de Paris, eſt cardinal.

1701.

Mort de M. de Barbeſieux, ſecretaire d'état pour la guerre, le 5. janvier : M. Chamillard, qui étoit déja controlleur général, lui ſuccéda.

Ce fut cette année que ſe forma la grande alliance contre la France. Les alliés n'avoient d'abord pour objet que de démembrer ce qu'ils pourroient de la ſucceſſion d'Eſpagne, & ce ne fut qu'après les avantages qu'ils remporterent dans la

ſuite, que leurs prétentions s'augmenterent au point de vouloir détrôner Philippe V. Par quelle fatalité, cette guerre, la plus juſte de toutes celles de ce regne, a-t'elle été la plus malheureuſe?

Le duc de Baviere, à qui Charles II. avoit donné le gouvernement des Pays-bas, fait entrer des troupes Françoiſes dans Nieuport, Oudenarde, Ath, Mons, Charleroi, Namur & Luxembourg : il y avoit vingt-deux bataillons Hollandois dans ces villes : le roi eut la délicateſſe de ne vouloir pas les arrêter, pour qu'on ne lui imputât point d'avoir fait les premiers actes d'hoſtilité, (principe auſſi noble que dangereux.) Ce que raconte M. de Puiſégur, dans ſon traité de l'art de la guerre à ce ſujet, eſt fort curieux. » Charles » II. étant mort, le roi m'envoya chercher & me dit..... » je ſuis fort inquiet de voir les troupes de Hollande dans la » plûpart des places des Pays-bas Eſpagnols : de plus, l'é- » lecteur de Baviere y a ſept à huit mille hommes des ſien- » nes, tandis que le roi mon petit-fils en a très-peu. Il eſt » vrai que l'électeur de Baviere traite avec moi, mais en mê- » me tems il en fait de même avec le roi d'Angleterre. Je » vous ai choiſi pour vous envoyer à Bruxelles éclairer la » conduite de l'électeur, & prendre des meſures pour faire » entrer mes troupes dans les places où les Hollandois ont » garniſon; donnez toute ma confiance au marquis de Bed- » mar, & dites-lui que j'envoie le maréchal de Boufflers à » Lille, & que tous les ſecours dont il aura beſoin, ſoit de » troupes, de munitions ou d'argent, il n'a qu'à vous le dire, » & ſur ce que vous manderez au maréchal de Boufflers, il a » ordre de lui envoyer le tout. «

Alliance offenſive & défenſive du roi de Portugal avec la France & l'Eſpagne. La guerre commence par l'Italie, où Mantoue avoit reçu garniſon Françoiſe. Le prince Eugène

commandoit l'armée de l'empereur, M. de Vaudemont celle du roi d'Eſpagne, & M. de Catinat les troupes du roi qui n'étoient qu'auxiliaires. Le duc de Savoie, dont la ſeconde fille épouſa le roi d'Eſpagne le 11. ſeptembre, devoit être généraliſſime de ces deux armées.

Le prince Eugêne entre en Italie par les états de Veniſe; on auroit pu s'y oppoſer en s'emparant des gorges du Trentin, mais il eût fallu pour cela paſſer ſur les terres des Vénitiens, & il y avoit une neutralité que l'on crut devoir garder; le prince Eugêne ne fut pas ſi circonſpect: le même eſprit de ménagement fait que M. de Catinat, qui avoit ordre de ne point attaquer le premier, ſe contente de défendre l'entrée du Mantouan & du Milanez.

Combat de Carpi le 9. juillet: M. de Saint-Fremont, qui gardoit ce poſte, y fut forcé; le prince Eugêne reſta maître de tout le pays entre l'Adige & l'Adda, & M. de Catinat fut obligé de ſe retirer derriere l'Oglio & l'Adda, pour empêcher l'ennemi d'entrer dans le Milanez par le Breſſan.

Les échecs continuels que recevoit M. de Catinat, lui firent ſoupçonner que l'habileté du prince Eugêne n'y avoit pas la ſeule part, il manda à la cour ſes inquiétudes ſur M. de Savoie: la bonne foi du roi ne lui permit pas d'admettre de pareils ſoupçons, & il envoya M. le maréchal de Villeroi relever M. de Catinat.

Combat de Chiari le premier ſeptembre, où le duc de Savoie, le maréchal de Villeroi & le maréchal de Catinat qui n'avoit pas encore quitté l'armée, furent repouſſés avec une grande perte. M. de Catinat n'étoit point d'avis de cette entrepriſe qui étoit téméraire, & dont le ſuccès même auroit été inutile. On n'avoit peut-être jamais vû un général s'expoſer avec autant de courage que le fit le duc de Savoie, devant un ennemi avec lequel on le pouvoit déja croire d'intel-

ligence. Ligue de l'empereur, du roi Guillaume & des Hollandois.

Le roi & le roi d'Eſpagne accordent réciproquement aux ducs, grands d'Eſpagne, & à leurs femmes, les mêmes honneurs dans leurs cours. C'eſt l'occaſion de dire un mot de la *Grandeſſe*. Le titre de Grands, *Magnates*, auſſi anciens que la nation, n'étoit donné qu'aux princes du ſang, & à quelques maiſons puiſſantes. Sous le regne de Ferdinand le Catholique, les principaux ſeigneurs Caſtillans y parvinrent; leur plus beau droit étoit l'honneur de ſe couvrir devant le roi : Charles-Quint en réduiſit le nombre; & parmi les hommes titrés, n'y admit plus que les ducs, quoique les titres de marquis & de comtes ne ſoient pas en Eſpagne des titres vains & arbitraires, comme ils le ſont devenus en France & en Italie. Cette diſtinction forma par la ſuite les différentes claſſes de Grands qui ſubſiſtent encore aujourd'hui.

L'électeur de Cologne, qui ne demandoit que la neutralité, que l'empereur lui refuſa, reçoit garniſon Françoiſe dans la citadelle de Liége le 23. novembre; il en reçoit enſuite dans toutes ſes places. Cologne reçut par ſurpriſe garniſon Hollandoiſe. Mort de Monſieur, frere unique du roi, à Saint-Cloud le 9. juin, âgé de ſoixante-un ans. Le roi conſerve à M. le duc d'Orléans tous les honneurs de fils de France, les gardes, les grands officiers, &c.

Mort de Jacques II. roi d'Angleterre, âgé de ſoixante-huit ans, à Saint-Germain en Laye le 16. ſeptembre; prince digne d'une meilleure fortune, ſi la fortune étoit le prix du courage, de la franchiſe & de la religion : le roi, après ſa mort, reconnut Jacques III. ſon fils pour roi de la grande Bretagne; le pape le reconnut de même. N'étoit-ce pas donner une juſte occaſion de reſſentiment à l'Angleterre, qu'il étoit ſi important pour lors de ménager?

Le roi créa deux charges de directeurs des finances, l'une pour M. d'Armenonville, l'autre pour M. Rouillé du Coudrai, qui fut remplacé l'année d'après par M. Deſmarets. M. d'Armenonville avoit été fait intendant des finances par ſon alliance avec M. le Pelletier qui avoit épouſé ſa ſœur; il fut ſecretaire d'état & garde des ſceaux ſous la régence de Louis XV. & M. de Morville, ſon fils, ſecretaire d'état à ſa place.

Sédition excitée à Naples le 23. ſeptembre, en faveur de l'archiduc; elle fut appaiſée par les ſoins du duc de Médina-Céli, viceroi.

Le duc de Gloceſter, fils de la princeſſe Anne, étant mort l'année précédente, le parlement d'Angleterre déclare le 13. mars, qu'arrivant le décès du roi Guillaume, ou de la princeſſe Anne de Dannemarc, ſans enfans, la princeſſe Sophie, douairiere d'Hanovre, qui eſt la plus prochaine à la ſucceſſion dans la ligne proteſtante, eſt appellée à la couronne, & ſes deſcendans après elle.

Frédéric I. électeur de Brandebourg, fils de Frédéric Guillaume, dit le Grand électeur, avoit été proclamé roi de Pruſſe à Konigſberg dès le 15. janvier, il eſt mort en 1713. c'eſt ſon petit-fils Frédéric qui, depuis la mort de ſon pere en 1740. devenu redoutable à la maiſon d'Autriche par cinq batailles gagnées, tient aujourd'hui la balance dans l'Allemagne, & ſe diſtingue également par les talens de ſon eſprit, par ſon amour pour la juſtice, témoin le *code Fréderic*, & par la gloire de ſes armes : ce que j'écrivois alors (1749.) n'étoit que le préſage de la gloire dont ce héros a achevé de ſe combler. Le roi de Suéde bat les Saxons le 18. juillet, près de Riga, & prend le fort de Dunemonde le 21. décembre.

1702.

La mort de Guillaume III. roi d'Angleterre, arrivée le 19. mars, à l'âge de cinquante-deux ans, ne change rien au ſiſtême des alliés; la reine Anne, ſa belle-ſœur, lui ſuccéde. On avoit dit de lui qu'il étoit ſtathouder d'Angleterre & roi de Hollande; en effet les Anglois ceſſerent de l'aimer dès qu'ils l'eurent pris pour maître, & les Hollandois lui conſerverent un amour qu'il leur rendoit bien. Il ſe déplaiſoit en Angleterre, où il recevoit des dégoûts continuels, & d'où on le força de renvoyer ſa garde Hollandoiſe : c'eſt un des plus grands chagrins qu'ils ait eus de ſa vie. La fortune s'étoit épuiſée pour lui en le faiſant roi, elle l'abandonna depuis, il fut malheureux à la guerre; mais ſes malheurs ne ſervirent qu'à faire voir les reſſources de ſon génie, & il fut toujours battu ſans avoir jamais été défait. Il n'a point laiſſé d'enfans ni de la reine Marie, ni de la comteſſe d'Orkney ſa maîtreſſe déclarée.

Le duc de Modene livre le 6. janvier ſa fortereſſe de Berſello aux Impériaux, qui étoient auſſi entrés dans la Mirandole. Surpriſe de Crémone le premier février, par le prince Eugène qui en fut chaſſé ſur le champ par la valeur des François & des Irlandois : le maréchal de Villeroi y fut fait priſonnier.

La Hollande, l'Angleterre & l'empereur déclarent la guerre à la France, qui la déclare à ſon tour à ces trois puiſſances.

Le roi d'Eſpagne part de Madrid pour aller ſe faire reconnoître dans le royaume de Naples : en paſſant par Gênes, il traite le doge d'*alteſſe*, & le fait couvrir lui & tous les ſénateurs, comme repréſentant le corps de la république : l'empereur Charles-Quint leur avoit fait le même traite-

ment : il vient enſuite à l'armée, dont on avoit ôté le commandement au duc de Savoie, & qui avoit pour général M. de Vendôme, depuis que le maréchal de Villeroi avoit été fait priſonnier.

M. de Vendôme défait le général Viſcomti à Santa Vittoria, au-delà du Croſtolo le 26. juillet. Albergotti s'empare de Reggio, & puis de Modene. Le prince Eugêne eſt obligé de lever le blocus de Mantoue le premier août. Bataille de Luzara le 15. août, où le roi d'Eſpagne étoit en perſonne. Cette bataille, dont les deux partis s'attribuerent l'honneur, produiſit l'effet qu'en attendoit M. de Vendôme, qui fut la priſe de Luzara & de Guaſtalle. Le marquis de Créqui, fils du maréchal, y fut tué ſans laiſſer de poſtérité.

En Flandres il n'y eut pas de grands événemens ; M. le duc de Bourgogne, ayant ſous lui M. de Boufflers, pouſſa les ennemis juſques ſous le canon de Nimégue le 11. juin. Les ennemis prirent Venlo le 23. ſeptembre, Ruremonde le 7. octobre, & la citadelle de Liége le 23.

En Allemagne M. de Blainville rendit Keiſervert, dans l'électorat de Cologne, le 15. juin, après cinquante-neuf jours de tranchée ouverte : le duc de Baviere ſurprit Ulme le 8. ſeptembre : M. de Mélac défendit Landau près de quatre mois, & le rendit enfin le 11. ſeptembre.

Bataille de Fredelinghen, le 14. octobre, où le marquis de Villars, qui avoit été détaché de l'armée que commandoit le maréchal de Catinat depuis ſon retour d'Italie, & qui avoit pris Neubourg, poſte important, le 11. défit l'armée Impériale, commandée par le prince Louis de Bade : cette victoire lui valut le bâton de maréchal de France. Les Impériaux eurent beau, ſuivant leur uſage, chercher à rendre cette affaire douteuſe ; au moins ne le fut-il pas que les en-

nemis ne penſerent plus à rentrer en Alſace, que le maréchal de Villars fut en état la campagne d'après de prendre le fort de Kell, & de joindre le duc de Baviere, en s'ouvrant un paſſage par les vallées de la forêt noire. La cavalerie commandée par M. de Magnac eut une grande part à la gloire de cette journée.

Le prince Frédéric de Brandebourg leve le ſiége de Rhimberg le 30. octobre. Le comte de Tallard prend Tréves le 25. octobre, & la ville & le château de Traerbac le 6. novembre. Nos troupes entrent dans Nanci le 3. décembre.

Entrepriſe manquée par les Anglois ſur Cadix, dont ils ſe vengerent ſur notre flotte.

Défaite entiere du comte de Château-Renaud par le duc d'Ormond le 22. octobre, dans le port de Vigo; il y avoit conduit les gallions venant du Mexique, qui furent ou pris, ou coulés à fond, ou brûlés, mais dont M. de Château-Renaud avoit fait enlever une grande partie des effets. Le roi au nom de Philippe V. tranſporte au duc de Baviere le 7. novembre la ſouveraineté des Pays-bas Eſpagnols.

Arrêt du conſeil du 12. mai, qui juge que l'archevêque de Rouen eſt indépendant de la primatie de Lyon, qui d'ailleurs eſt reconnue en cette qualité par les archevêques de Sens, de Tours & de Paris.

Le roi de Suéde, qui étoit entré au mois de mai dans Varſovie, d'où le roi Auguſte s'étoit retiré, déclare qu'il ne ſortira point de la Pologne que ſon ennemi ne ſoit détrôné, & le pourſuit à Cliſſon près de Cracovie, où il le défit le 19. juillet: s'il ne s'étoit pas caſſé la cuiſſe en tombant de cheval, dès ce moment le roi Auguſte eût été ſans reſſource.

Arrêt du parlement du 19. décembre, portant défenſe *de prendre aucune perſonne priſonniere pour dettes dans ſa maiſon, ſans la permiſſion du juge.*

1703.

Création de dix maréchaux de France le 14. janvier; Meſſieurs de Chamilli, d'Eſtrées, de Château-Renaud, de Vauban, de Rozen, d'Huxelles, de Teſſé, de Montrevel, de Tallard, & d'Harcourt. Il y eut alors vingt maréchaux de France. Le duc d'Harcourt eſt fait capitaine des gardes à la mort de M. le maréchal de Lorges.

Le prince Eugêne ne commande point cette année, le comte de Staremberg prend ſa place.

Le duc de Savoie conclut le 5. de janvier une ligue avec l'empereur: cette défection fut une des principales cauſes de tous les malheurs de cette guerre. Fra-Paolo (mort en 1623.) écrivoit cent ans auparavant: » On pourroit s'aider » de la Savoie, s'il pouvoit y avoir quelque ſûreté à traiter » avec le Savoyard; mais c'eſt un Protée qui change con- » tinuellement de forme, & dont les ſeuls caprices pour- » roient épuiſer en peu de tems le tréſor de Saint-Marc: « » & l'on diſoit en 1620. de Charles-Emmanuel, que ſon » cœur étoit couvert de montagnes comme ſon pays. » Les ennemis reprirent Rhimberg le 9. février, le maréchal de Tallard fit lever le ſiége de Traerbac le 25.

Le maréchal de Villars, après s'être emparé ſans réſiſtance des villes d'Offembourg & de Raſtadt, & des redoutes que les ennemis avoient ſur la Quinche, prend le fort de Kell le 9. mars: l'électeur prend Neubourg ſur le Danube le 3. février, il bat les ennemis à Paſſau le 11. mars, & Burglenfeldt le 28. s'empare de Ratiſbonne le 8. avril, & eſt joint le 12. mai à Dutlingen par le maréchal de Villars, qui avoit pris ſa route par la forêt noire.

Le projet de l'électeur étoit de s'emparer du Tirol, ſur lequel il avoit d'anciens droits, tandis que le duc de Ven-

dôme entreroit dans le Trentin, pour ouvrir une communication du Milanez avec la Baviere, & couper les paſſages à l'armée impériale: il prend Kuſtein le 18. juin, & Inſpruk le 26. M. de Vendôme, de ſon côté, force le paſſage des montagnes à l'entrée du Trentin le 26. juillet, mais Staremberg qui l'avoit prévenu, avoit détaché le général Vaubonne pour occuper les gorges & les châteaux ſur la route du Trentin; cet obſtacle, joint à la défection ouverte du duc de Savoie, rappella M. de Vendôme en Italie, & força M. de Baviere à abandonner Inſpruk, & à venir rejoindre le maréchal de Villars, qu'il avoit laiſſé en Suabe pour obſerver le prince de Bade. Pendant la marche de M. de Vendôme, M. de Vaubecourt avoit pris Berſello le 27. juillet.

Le maréchal de Villars apprend que le prince Louis de Bade a fait un détachement pour ſurprendre Auſbourg, il envoie M. de Légal pour attaquer ce détachement, mais les ennemis inſtruits de cette marche, s'avancent ſur lui vers Munderkinguen; M. de Légal, quoique ſurpris & moins fort qu'eux, les met en déroute le 30. juillet. Malgré cet avantage, la ville d'Auſbourg reçoit les troupes impériales le 5. ſeptembre. Les deux armées de l'électeur & du maréchal paſſent le Danube à Donavert, pour empêcher la jonction du comte de Stirum au prince Louis de Bade; la mépriſe d'un ſignal avoit fait engager au marquis d'Uſſon, avant l'arrivée de toute l'armée, un premier combat, où il eut quelque déſavantage, mais il fut bien-tôt réparé, & le comte de Stirum fut entierement défait à Hocſtet: cette bataille ſe donna le 20. ſeptembre.

Au Pays-bas, le maréchal de Villeroi, à qui la liberté avoit été rendue, force Tongres le 10. mai: Marleboroug prend la ville de Broon le 15. défendue vaillament par le marquis d'Alegre, & la ville de Hui le 26. juin. C'eſt ici

que paroît pour la premiere fois cet illuſtre Anglois (Marleboroug) qui prit la place de Guillaume III. dans la grande alliance, & qui en devint le modérateur & l'arbitre. Ce général adoptant la haine que le prince Eugêne portoit à la France, s'en ſervit pour ſa propre grandeur, & la porta ſi haut, qu'il fit depuis trembler ſa ſouveraine.

Combat d'Ekeren le 30. juin. Le baron de Spaart avoit forcé les lignes du pays de Vaas, défendues par le comte de la Motte, & y avoit perdu beaucoup de monde; le baron d'Obdam en voulut faire autant ſur celles d'Anvers, mais il y trouva le maréchal de Boufflers & le marquis de Bedmar. Ce combat fut long, ou plûtôt ce furent pluſieurs combats, occaſionnés par la poſition des lieux coupés de digues & de canaux : le baron d'Obdam y fut battu avec une grande perte de ſon armée, qui ſe retira ſous Lillo. Les ennemis prirent Limbourg le 27. ſeptembre, & la ville de Gueldres le 17. décembre, après un bombardement & un blocus de quatorze mois.

M. de Vendôme fait déſarmer & arrêter les troupes du duc de Savoie le 29. ſeptembre; il bat le 26. octobre le général Viſcomti qui menoit quinze cens cavaliers à ce prince, mais il ne put empêcher M. de Staremberg, qui lui avoit dérobé deux jours de marche, de conduire un ſecours conſidérable au duc de Savoie.

En Allemagne, M. le duc de Bourgogne, ayant ſous lui le maréchal de Tallard & M. de Vauban, prit le vieux Briſac en quatorze jours, & força les aſſiégés de capituler le 6. ſeptembre. Bataille de Spire le 15. novembre. M. le maréchal de Tallard faiſoit le ſiége de Landau; le prince de Heſſe (roi de Suéde, qui ſuccéda à Charles XII.) joint au prince de Naſſau, vint au ſecours avec une armée compoſée d'Anglois, de Hollandois & d'Allemans. M. de Tal-

lard quitte le ſiége où il laiſſa M. de Laubanie, & livra bataille au prince de Heſſe, qui fut entierement défait. L'armée étoit d'un tiers plus foible que celle des ennemis. La lenteur de la marche de Pracontal, que le maréchal de Villeroi avoit détaché malgré lui de ſon armée de Flandre, & à qui il avoit ordonné de faire de petites journées, penſa être fatale à M. de Tallard; & cet officier, de la plus grande réputation, s'y fit tuer de déſeſpoir. Follard loue extrêmement M. de Tallard: le lendemain ce général prit Landau, & Laubanie en eut le gouvernement.

Le roi de Portugal entre dans la grande alliance le 16. mai. L'empereur & le prince Joſeph ſon fils, qui avoit été élu roi des Romains dès 1690. renoncent par acte du 12. ſeptembre à tous leurs droits ſur la monarchie d'Eſpagne, en faveur de l'archiduc Charles. Les Impériaux ſe ſaiſiſſent d'Amberg, capitale du haut Palatinat, le 30. de novembre.

Le roi d'Eſpagne fait une déclaration en forme d'interprétation du teſtament de Charles II. en faveur de M. le duc d'Orléans.

Soulevement des Cevenes, que l'on ne peut terminer malgré tous les ſoins du maréchal de Montrevel à pourſuivre & à châtier les rebelles nommés *Camiſars*. Sur mer, les Anglois furent repouſſés par Gabaret le 18. mai à la Guadaloupe. M. de Coetlogon battit le 22. mai cinq vaiſſeaux de guerre qui eſcortoient une flotte Angloiſe & Hollandoiſe: il y en eut quatre de pris, & le cinquiéme fut coulé à fond, mais la flotte eut le tems de ſe ſauver pendant le combat. L'amiral Rook tente une deſcente inutile à Belle-Iſle le 6. juin. M. de Saint-Pol attaque le 10. août une flotte Hollandoiſe au nord d'Ecoſſe, il bat les vaiſſeaux de guerre qui l'eſcortoient, & prend pluſieurs des autres bâtimens. M. Ducaſſe rapporte trois millions de la Havane. M. du

Queſne fait brûler par M. de Beaucaire, capitaine de frégate, la ville d'Aquilée, où les ennemis avoient un grand dépôt. Le roi de Suéde bat cinq mille Saxons le premier mai à Pultausk; il prend Elbing le 10. décembre: il avoit bombardé Thorn le 14. octobre, la patrie de Copernic.

1704.

Cette année voit changer toute la face de l'Europe. L'empereur qui trembloit pour ſa capitale, donne la loi dans l'Empire; l'Eſpagne, juſques-là tranquille, va entrer en guerre pour défendre l'intérieur de la monarchie; trois ſouverains d'Italie ſont chaſſés de leurs états; le roi de Pologne Auguſte eſt détrôné, & la France, qui n'avoit eu que des ſuccès, éprouve les plus grands revers.

En Eſpagne, l'archiduc Charles ayant pris le titre de roi d'Eſpagne, débarque le 9. mars à Liſbonne, avec huit mille hommes de troupes Angloiſes & Hollandoiſes commandées par le duc de Schomberg. On frappa alors une médaille avec cette inſcription: *Charles III. par la grace des hérétiques, roi catholique.* Le roi d'Eſpagne commence par avoir de grands avantages ſur les Portugais: c'étoit M. de Berwick qui commandoit les troupes Françoiſes que le roi y avoit envoyées; après leur avoir pris pluſieurs petites places dans le courant du mois de mai, il ſe rend maître de Port-Alegre le 8. juin. Les Portugais furent plus heureux ſur la fin de l'année, & ne laiſſerent rien au roi d'Eſpagne de ſes conquêtes. Le prince de Darmſtadt, qui avoit tenté de ſurprendre Barcelonne par une intelligence qui fut découverte, fait voile avec l'amiral Rook vers Gibraltar, dont il s'empare le 4. août: en vain, pour faciliter à M. de Pointis & à M. de Villadarias les moyens de reprendre une ſi importante place, la flotte Françoiſe commandée par M.

le comte de Toulouſe, ayant ſous ſes ordres M. le maréchal de Cœuvres, attaqua le 24. août celle des ennemis, ſur laquelle elle eut l'avantage. Gibraltar eſt demeuré aux Anglois. Ce combat donné à onze lieues au nord & ſud de Malaga, eût été auſſi utile à l'Eſpagne, qu'il avoit été glorieux pour M. le comte de Toulouſe, ſi on avoit encore attaqué le lendemain les ennemis, comme il le vouloit; c'étoit auſſi l'avis de M. de Relingue, qui étant bleſſé à mort, conſeilla un nouveau combat: mais on ignoroit le mauvais état de la flotte ennemie; & la perte que nous avions faite d'environ quinze cens hommes, détermina, par l'avis de M. d'O, à ne point engager une ſeconde action.

En Italie; le duc de Modene ayant traité avec l'empereur, M. de Vendôme s'empara de ſon duché: le duc de la Mirandole, qui avoit traité avec la France, éprouva le même ſort de la part des Impériaux; & le duc de Mantoue, voyant ſes états devenus le théatre de la guerre, vint à Paris, où il épouſa mademoiſelle d'Elbœuf: il a été le dernier duc de cette maiſon, dont le duché érigé par Charles-Quint en 1530. eſt demeuré depuis à la maiſon d'Autriche. Le grand prieur de Vendôme prend Revere le 10. avril. M. de la Feuillade, qui s'étoit emparé ſur la fin de l'année précédente de toute la Savoie, à la réſerve de Montmeliand, prend le château de Suze le 12. juin, enſuite la ville de Pignerol. M. de Vendôme prend Verceil le 20. juillet, & depuis le 17. ſeptembre juſqu'au 28. il ſe rend maître de la ville d'Yvrée, de la citadelle & du château. Le grand prieur s'empare de Senſano le 25. novembre.

En Allemagne, ce n'étoit plus le maréchal de Villars qui y commandoit, il s'étoit brouillé avec l'électeur de Baviere, rebuté par l'incertitude de ſon caractere, & par les mauvais conſeils dont il étoit environné; ce fut le maréchal de Marſin

qui le remplaça. L'électeur s'empare de Paſſau le 9. janvier. M. de Marlboroug, après avoir forcé un détachement de l'armée de Baviere, s'empare de Donavert le 2. juillet: cette conquête lui donna un pont ſur le Danube, & ſéparoit nos troupes du haut du Danube d'avec celles qui étoient au-deſſous; cependant cette poſition n'eût guéres avancé les ennemis, qui ne pouvoient pénétrer en Baviere ſans s'éloigner des dépôts de Nuremberg & de Nortlingue, d'où ils tiroient leurs ſubſiſtances: ainſi, en évitant de les attaquer, on les eût forcés de ſe retirer du côté du Mein. On raiſonna autrement: le renfort amené par le maréchal de Tallard, redoubla le deſir qu'avoit l'électeur de combattre; & le mercredi 13. août ſe donna la bataille d'Hocſtet, où le prince Eugêne & M. de Marlboroug remporterent une victoire complette ſur les armées de France & de Baviere, commandées par l'électeur & les maréchaux de Tallard & de Marſin. M. de Tallard qui y perdit ſon fils, y reçut une bleſſure, & fut fait priſonnier comme il alloit retirer les troupes qui étoient dans le village de Plintheim. On eſt encore à comprendre comment ces troupes, au nombre de vingt-ſept bataillons & de quatre régimens de dragons, conſentirent à ſe rendre ſans la moindre défenſe; le prince de Bade faiſoit pendant ce tems-là le ſiége d'Ingolſtat. La ſuite de cette défaite fut la perte de plus de quatre-vingt lieues de pays: nous étions ſur le Danube, & nous repaſſâmes le Rhin, ſans que la brave réſiſtance de M. de Laubanie pût empêcher la priſe de Landau, dont le roi des Romains & le prince de Bade ſe rendirent les maîtres le 23. novembre. Priſe de Traerbac par les Impériaux le 19. novembre.

Le maréchal de Villars calme les troubles des Cevenes.

La campagne de Flandres ſe borna au bombardement de Namur par M. d'Owerkerque, général des Hollandois, dans

le mois de juillet ; Marlboroug s'empare le 29. octobre de la ville de Tréves, que nous avions abandonnée. Le maréchal de Boufflers eſt fait capitaine des Gardes par la mort du maréchal de Duras, & ſe démet avec peine du régiment des Gardes, que le roi vouloit donner au duc de Gramont. On balançoit entre ces deux charges, & lorſque M. de Boufflers eut le régiment des Gardes en 1692. on diſoit que le duc de Noailles, capitaine des Gardes, le demandoit en quittant ſa charge.

Arrêt du conſeil des dépêches, du 17. février, qui juge que M. l'archevêque de Reims peut occuper la place de doyen du conſeil, contre la prétention de M. de la Reynie.

Diſgrace de madame des Urſins en Eſpagne, qui reprit ſa faveur dans la ſuite. Introduction des billets de monnoie.

Staniſlas Leczinski, Palatin de Poſnanie, âgé de vingt-ſix ans, eſt élu roi de Pologne le 12. juillet. Défaite des Saxons ſur la Duna le 6. août : autre combat, dans lequel ils furent encore battus le 19. malgré la belle réſiſtance du général Schullembourg, dont la retraite fut admirée par Charles XII. lui-même. Nerva priſe par les Moſcovites le 21. Le roi Auguſte entre le 5. ſeptembre dans Varſovie, d'où il ſortit le 29. octobre, à l'arrivée de Charles XII. Les Saxons qui avoient remporté un avantage le premier novembre, ſont battus le 7. par le roi de Suède & le roi Staniſlas ; le roi Auguſte ſe retire à Dreſde : il fait enlever, chemin faiſant, les deux freres Sobieski, pour empêcher que l'un d'eux ne fût élu en ſa place.

Création d'une cour des monnoies à Lyon.

1705.

En Italie, M. le grand prieur enleve des quartiers des ennemis le 2. février : M. de la Feuillade prend Villefranche d'aſſaut le 7. mars, & le château le 3. avril ; il prend Nice le 9. ces deux expéditions, en donnant un port au roi, ôtoient au duc de Savoie toute eſpérance d'être ſecouru par mer. Priſe de Verue, par M. de Vendôme le 10. avril : ce ſiége avoit commencé dès le 22. octobre de l'année précédente ; M. de Vendôme n'en vint à bout qu'en coupant enfin la communication que cette ville avoit avec Creſcentin. Priſe de la Mirandole le 11. mai : c'étoit M. de Lapara qui conduiſoit le ſiége. Il mourut l'année d'après devant Barcelonne. Priſe de Chivas par M. de la Feuillade le 28. juillet. Bataille de Caſſano le 16. août : le prince Eugène, qui avoit toujours eu une armée fort inférieure à celle des deux couronnes, avoit fait de la guerre d'Italie une guerre de chicane : il étoit queſtion pour lors de mener du ſecours au duc de Savoie, & pour cela il vouloit paſſer l'Adda, défendue par M. de Vendôme ; il fit attaquer le pont de Caſſano ; l'action, où l'infanterie ſeule donna, fut ſanglante, M. le prince Eugène y fut bleſſé, M. de Vendôme eut un cheval tué ſous lui ; les ennemis ſe retirerent avec une grande perte ; le duc de Savoie ne fut pas ſecouru, & le champ de bataille nous reſta. Le grand prieur s'étant brouillé avec M. ſon frere, quitte l'armée pour ne plus ſervir.

Soncino ſe rend à M. de Vendôme le 23. octobre : Montmeliand ſe rend le 11. décembre.

En Eſpagne, le maréchal de Teſſé eſt obligé de lever le ſiége de Gibraltar le 23. avril, malgré ce que M. de Pointis avoit pû tenter par mer. Les Portugais prennent Salva-

terra, Valencia d'Alcantara, & Albuquerque dans le mois de mai.

Le roi d'Eſpagne fait arrêter M. de Leganès, ſuſpect de trahiſon, & il eſt conduit le 10. juin à la citadelle de Pampelune, d'où on le transfere à Vincennes.

Gironne ſe déclare pour l'archiduc le 4. octobre; Barcelonne ſe rend à l'archiduc le 9. Le maréchal de Teſſé fait lever le ſiége de Badajos le 16. au marquis de Las-Minas.

Le maréchal de Villars occupe le camp de Sirk; il couvre par ce moyen Thionville & Saarlouis, & s'oppoſe aux projets qu'avoient les alliés de pénétrer dans la Champagne: c'eſt une des plus belles campagnes de ce général. On s'attendoit à une action, & M. de Marlboroug, dont l'armée étoit beaucoup plus forte que celle du maréchal, eût bien voulu l'attaquer, mais la bonté du poſte le tint en reſpect, & il fut obligé de décamper le 16. juin pour paſſer en Flandres, & d'abandonner tous les magaſins qu'il avoit dans Tréves. Milord Marlboroug ſe plaignit avec beaucoup de hauteur du prince Louis de Bade, qui avoit manqué, diſoit-il, à tout ce qu'il lui avoit promis, & qui avoit empêché toutes les opérations de cette campagne; ce qui eſt ſingulier, c'eſt que ce milord ſe diſculpa auprès du maréchal de Villars de ce qu'il ne l'avoit pas attaqué. Le maréchal de Villars fait deux détachemens de ſon armée, l'un aux Pays-bas, l'autre ſur le Rhin; il force les lignes de Veiſſembourg le 3. juillet; Hombourg ſe rend au marquis de Conflans le 26. Le maréchal affoibli par le détachement qu'il avoit envoyé à l'électeur de Baviere, ne put défendre les lignes de Haguenau contre le prince de Bade, qui les força le 28. ſeptembre, & qui entra le 5. octobre dans la ville, que M. de Peri abandonna ſecrettement pour ſauver ſa garniſon, que le prince de Bade vouloit faire priſonniere de guerre.

Aux Pays-bas, l'électeur prend la ville d'Hui le premier juin, & les alliés la reprennent le 12. juillet. Ce prince, après avoir levé le ſiége de la citadelle de Liége, étoit campé à Vignamont avec le maréchal de Villeroi; mais comme les lignes qu'ils avoient faites étoient trop étendues, elles furent forcées le 18. juillet, au poſte qu'occupoit M. de Roquelaure; M. de Caraman, conſeillé par Steckemberg, lieutenant colonel d'Alſace, y eut l'honneur de la retraite, en formant un bataillon quarré que les ennemis ne purent rompre: l'armée ſe retira ſous Louvain, & les ennemis prirent Tillemont & Leuve.

L'électeur prit Dieſt le 25. novembre.

La mort de l'empereur Léopold, arrivée dès le 6. mai, n'avoit rien changé à la face des affaires. Ce prince, né vertueux, étoit ſans talens: l'ambition qui régla toutes ſes démarches, étoit plûtôt une paſſion du conſeil de Vienne, qu'une paſſion qui lui fût propre. L'empereur ſon fils hérita de ſes miniſtres, comme de ſes domaines & de ſes dignités, & ſon conſeil continua d'agir ſous ſon nom, comme il avoit fait ſous le nom de Léopold.

La bulle *Vineam Domini Sabaoth* fut enregiſtrée au parlement le 4. ſeptembre: c'étoit une condamnation du fameux cas de conſcience qui avoit été approuvé par quarante docteurs de Sorbonne en 1701. & qui, en renouvellant la queſtion du fait & du droit, rendoit la ſignature du formulaire inutile, par rapport à la condamnation des cinq propoſitions de Janſenius.

Les Suédois battent les Moſcovites le 26. juillet près de Mittau, & le 31. près de Varſovie. Mittau ſe rend aux Moſcovites le 16. ſeptembre.

1706.

Cette année mit le comble aux revers de la France.

En Eſpagne, ſi on en excepte Villaréal, que le comte de Las-Torres força le 8. janvier, tout le reſte de la campagne ne fut qu'un tiſſu de diſgraces. Alcantara ſe rend le 16. avril à milord Galouai. Le roi d'Eſpagne, ayant ſous lui le maréchal de Teſſé, leve le ſiége de Barcelonne le 12. mai, après trente-ſept jours de tranchée. La Catalogne eſt ouverte à l'archiduc : Ciudad-Rodrigo eſt pris par les Portugais. Cartagene ſe rend le 13. juin aux Anglois : milord Galouai s'empare de Salamanque le 7. juin, & marche à Madrid, d'où la reine eſt obligée de ſortir : l'archiduc eſt proclamé roi. Philippe V. ſans perdre courage, ſe met à la tête des troupes que commandoit le maréchal de Berwick, à quatre lieues de cette capitale, & pourſuit les ennemis : ils quittent Madrid à ſon approche, & faute de ſubſiſtances, finiſſent par prendre le chemin du royaume de Valence, étant toujours pourſuivis par le maréchal de Berwick. Ils prennent le 8. août Alicante, vaillamment défendue par Mahoni, qui reprit Cartagene le 18. novembre. L'iſle d'Ivica ſe rend à l'archiduc le 20. ſeptembre, & celle de Majorque le 25. Le marquis de Bai prend Alcantara ſur les Portugais le 14. décembre.

En Flandres ſe donna la bataille de Ramilli le 23. mai, jour de la Pentecôte. L'électeur de Baviere & le maréchal de Villeroi commandoient l'armée de France ; le duc de Marlboroug, le duc de Virtemberg, & le maréchal d'Owerkerque celle des alliés. Notre aile gauche, couverte par la petite Gette & par les marais qui la bordent, ne pouvoit ni être attaquée, ni attaquer ; en conſéquence, milord Marlboroug fortifia ſa gauche de tout ce qu'il prit ſur ſa droite,

qui lui devenoit inutile, au lieu que l'électeur & le maréchal de Villeroi ne toucherent point à leur gauche; enſorte que leur droite eut ſeule à ſoutenir toute l'armée ennemie, qui s'étoit formée ſur pluſieurs lignes : cette mauvaiſe diſpoſition de l'armée Françoiſe cauſa ſa défaite, & cette défaite devint une déroute entiere par la confiance perdue, & par le trouble qui s'empara des eſprits : nous n'eûmes pas plus de trois ou quatre mille hommes de tués dans cette bataille, & nous perdîmes Anvers, Louvain, Malines, Lierres, Bruxelles, Bruges, Gand, Oudenarde, Oſtende, Menin, Dendermonde, Ath, &c. Louis XV. a repris toutes ces villes, & y a ajouté, tant dans le comté de Flandres, que dans le Brabant & pays de Hainaut, les villes ou forts d'Ipres, Furnes, Courtrai, la Kenoke, Tournai, Nieuport, Dixmude, Grammont, Aloſt, Deinze, Ninove, Leſſines, Enguien, Soignies, Plaſſendal, Wilvorden, &c. Le maréchal de Villeroi fut rappellé, & le même malheur qui nous pourſuivoit, fit retirer, pour le remplacer, M. de Vendôme de l'Italie où il commandoit, & donna lieu aux nouvelles diſgraces qui nous firent perdre le Milanez, le Piémont & la Savoie.

Les commencemens de la campagne d'Italie avoient été favorables. Le maréchal de Berwick, qui n'étoit pas encore paſſé en Eſpagne, prend le château de Nice le 4. janvier. Bataille de Calcinato le 19. avril, où M. de Vendôme défait le comte de Reventlau général Danois; la perte des ennemis fut telle, que le prince Eugêne, qui n'étoit arrivé que le lendemain de la bataille, ne put ſoutenir l'approche de M. de Vendôme qui pourſuivoit la victoire, & qui défit encore le même jour plus de deux mille hommes, ce prince fut forcé de ſe retirer dans le Trentin, pour y attendre des ſecours d'Allemagne. Les meſures de M. de Vendôme étoient ſi bien priſes, qu'il avoit annoncé cette victoire au roi, lorſ-

qu'il partit de la cour pour ſe rendre en Italie. Il eût été à ſouhaiter que dans la ſuite de cette campagne, il n'eût pas laiſſé paſſer l'Adige, & puis le canal Blanc au prince Eugène; & qu'étant le ſeul qui pût réparer ſes fautes, il n'eût pas été rappellé en Flandres, après Ramilli, pour y remplacer le maréchal de Villeroi. Il remit l'armée à M. le duc d'Orléans.

M. de la Feuillade ayant inveſti Turin le 13. mai, avoit ouvert la tranchée la nuit du 2. au 3. juin; il avoit été queſtion de ce ſiége dès l'année derniere, & M. le maréchal de Vauban offrit alors d'y aller comme volontaire, & uniquement pour donner ſes conſeils à M. de la Feuillade. Levée du ſiége de Turin le 7. ſeptembre. Le prince Eugène, après une longue & pénible marche, où il ne trouva pas les obſtacles auxquels il auroit pu s'attendre, attaqua nos lignes & les força; M. le duc d'Orléans y fut bleſſé; le maréchal de Marſin y perdit la vie. L'objet du prince Eugène étoit de ravitailler Turin, & il n'eût oſé ſe promettre un plus grand avantage; mais il vit ſurpaſſer ſes eſpérances par le parti que l'on prit: au lieu de ſe retirer ſous Caſal, qui auroit maintenu le Milanez, on regagna Pignerol; enſorte qu'en moins de quatre heures on reperdit le Modenois, le Mantouan, le Milanois, le Piémont, & enfin le royaume de Naples. La victoire complette que remporta le 9. du même mois le comte de Médavi près de Caſtiglione, contre le prince de Heſſe (depuis roi de Suéde) devint inutile. Follard jette tout le blâme de cette affaire ſur le maréchal de Marſin, & ſur Albergotti: ſur le premier qui négligea, malgré les ordres de M. le duc d'Orléans, de fortifier, de toutes les troupes qui demeuroient inutiles dans le reſte des retranchemens, la partie par où le prince Eugène nous attaqua, & qui étoit d'une très-petite étendue; & il condamne Albergotti d'avoir

refuſé de ſe dégarnir du poſte qu'il occupoit, & où il n'y avoit rien à faire, pour envoyer du ſecours à l'attaque du prince Eugêne : d'ailleurs il ne penſe pas qu'il fallût ſortir des lignes. Le roi fait faire en vain des propoſitions de paix, plus avantageuſes aux alliés que les eſpérances mêmes qu'ils avoient conçues en formant la grande alliance, & que ce qui leur en reſta par l'événement. La faute des miniſtres de Louis XIV. en 1672. auroit dû corriger ſes ennemis.

En Allemagne, le maréchal de Villars ſoutenoit l'honneur de nos armes ; il avoit fait lever le blocus de Fort-Louis, en s'emparant des retranchemens de Druſenheim que le prince de Bade avoit abandonnés. Le maréchal de Marſin qui n'avoit pas encore paſſé en Italie, étoit avec lui ; le comte du Bourg qui commandoit l'avant-garde, avoit battu le premier mai huit cens chevaux des ennemis. Le maréchal de Villars détacha le marquis de Vieuxpont, qui ſe rendit maître de Druſenheim le 2. mai, & M. de Peri qui prit Haguenau le 11. Ce général campa à Spire, d'où il mit tout le Palatinat à contribution, & finit par ſe rendre maître le 20. juillet de l'iſle du Marquiſat.

Les électeurs de Baviere & de Cologne ſont mis au ban de l'Empire par un décret du 29. avril.

Union des royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe, *qui ne feront plus qu'un ſeul & même parlement, ſous le nom de* Parlement de la grande Bretagne. La reine Anne vint à bout de ce que le roi Guillaume n'avoit pû exécuter.

Les Saxons ſont encore défaits par les Suédois à la bataille de Frawſtat le 13. février : la victoire fut complette, & le roi Auguſte ſe retira à Cracovie, pendant que Charles XII. détruiſoit en Lithuanie, le reſte du parti Saxon. Ce prince s'avance enſuite dans la Saxe, & contraint enfin le roi Auguſte à ſigner à Alt-Raenſtadt le 24. ſeptembre le traité par lequel il renonce à la couronne de Pologne.

1707.

Le comte de Villars, frere du maréchal, reprend l'iſle de Minorque le 5. janvier. Les troupes Françoiſes & Eſpagnoles évacuent toute la Lombardie par une capitulation ſignée le 13. mars: Modene avoit capitulé le 10. février, & le château de Milan le 20. mars.

Le général Thaun s'empare de Capoue le 2. juillet; le château ſe rend le 5. la ville de Naples lui ouvre ſes portes le 8. & tout le reſte du royaume ſuit la révolution. Gaëte ſe rend le 30. ſeptembre, le château de Suze le 4. octobre, & Orbitello le 21. décembre.

Bataille d'Almanza le 25. avril: les Portugais & les Anglois commandés par milord Galouai & M. de Las-Minas, y furent entierement défaits par le maréchal de Berwick; le chevalier, depuis maréchal d'Asfeld, & le marquis d'Avarai, eurent grande part au ſuccès de cette journée. Une choſe aſſez ſinguliere, c'étoit de voir un Anglois (le maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II.) commander l'armée de France; & de voir celle des Anglois ſous les ordres de milord Galouai, François, connu ſous le nom de Ruvigni, qui étoit ſorti de France lors de la révocation de l'édit de Nantes. M. le duc d'Orléans, quelque diligence qu'il eût faite, n'avoit pû arriver que le lendemain de cette action: les ſuites de cette victoire furent auſſi rapides que l'avoient été celles de nos défaites. Réquena ſe ſoumet à M. le duc d'Orléans le 3. mai, & Valence le 8. les autres villes de ce royaume ſuivirent l'exemple de la capitale, à la réſerve de quelques-unes que réduiſit le chevalier d'Asfeld. Son alteſſe royale marche auſſi-tôt vers l'Arragon: Sarragoſſe lui ouvre ſes portes le 25. du même mois. Le duc d'Oſſonne prend Serpa le 26. M. de Mahoni prend Alcira

le 18. juin ; Mequinença ſe rend le 7. juillet, & Monçon le 7. août. Le duc de Noailles ſe rend maître de Puicerda & de toute la Cerdagne, & fait bâtir une citadelle à Puicerda aux dépens de la Cerdagne Eſpagnole.

Le marquis de Bai prend Ciudad-Rodrigo le 4. octobre.

La ville de Lérida, l'écueil des plus grand capitaines, eſt aſſiégée par M. le duc d'Orléans ; il la prend le 13. octobre après onze jours de tranchée ouverte : le château ne ſe rendit que le 12. novembre.

Le duc de Savoie & le Prince Eugêne levent le ſiége de Toulon le 22. août : l'entrepriſe étoit auſſi grande qu'elle fut mal exécutée. Le maréchal de Teſſé fit attaquer le 15. août la hauteur de Sainte-Catherine, dont ils s'étoient emparés ; ils ne ſongerent plus qu'à la retraite, & tout cet appareil ſe termina à quelques bombes que jetta l'amiral Schouel, & qui ne firent pas grand mal : le marquis de Goeſbriand y acquit beaucoup d'honneur. La maiſon d'Autriche n'eſt pas heureuſe dans ſes entrepriſes ſur la Provence : on a vu que Charles-Quint y échoua du tems de François I. en 1536. & depuis, l'armée de la reine de Hongrie en a été rechaſſée ſous le regne de Louis XV. en 1747. par le maréchal de Belliſle, qui, ayant été fait duc héréditaire en 1742. pour récompenſe de l'élection de l'empereur Charles VII. fut fait pair en 1747. pour avoir ſauvé la Provence.

Le maréchal de Villars ſurprend les lignes de Stolophen le 22. mai : ces lignes s'étendoient depuis Stolophen juſqu'au pied de la montagne de la forêt Noire. Meſſieurs de Vivant & de Broglio ayant aſſemblé les troupes ſous Lauterbourg, aborderent en bon ordre à l'iſle de Neubourg, tandis que M. le maréchal de Villars, s'étant avancé juſqu'à Bihel, entra dans les lignes que les ennemis avoient abandonnées, & établit ſon quartier à Radſtadt. Cette entrepriſe donna en-

trée dans le cœur de l'Allemagne : ce général s'empara du duché de Virtemberg, il fit contribuer juſqu'à Ulme, & même au-dela du Danube ; il prit Schorendorf, battit le général Janus à l'abbaye de Lorck, le fit priſonnier avec plus de deux mille hommes, & envoya faire des courſes juſqu'à Mariendal, &c. C'étoit le margrave de Bareith qui commandoit pour les Impériaux depuis la mort du prince Louis de Bade, arrivée le 14. janvier ; l'électeur d'Hanovre, depuis roi d'Angleterre, remplaça le margrave, & après avoir ſurpris le marquis de Vivant auprès d'Offembourg, contraignit le maréchal à repaſſer le Rhin.

Il n'y eut rien en Flandres. Milord Marlboroug avoit paſſé en Saxe avant l'ouverture de la campagne ; on dit qu'il gagna Piper, miniſtre de Charles XII. à force d'argent, & que ce prince ſe laiſſa perſuader d'employer ſes forces contre le Czar, où il perdit ſa réputation & ſon armée, tandis qu'il auroit pû ſe couvrir de gloire en ſe rendant le pacificateur de l'Europe ; mais Charles XII. ne ſe laiſſoit décider par perſonne, & il a depuis juſtifié Piper, en avouant qu'il avoit pris cette réſolution de lui-même ; ce prince étoit très-vrai ; il aimoit à rendre juſtice au mérite, ſans jamais avoir adopté aucune action qu'il n'eût pas faite, & qui eût pu lui attirer des louanges, dont il étoit l'ennemi déclaré, même quand il les méritoit. Il n'y eut jamais d'homme plus doux ni plus ſimple dans le commerce, ni en même tems de courage plus effréné à la guerre ; le poſſible n'avoit rien de piquant pour lui, il lui falloit des ſuccès hors du vraiſemblable.

Sur mer, le chevalier de Forbin prit le 13. mai deux vaiſſeaux de guerre Anglois, & vingt navires marchands : il fit une autre priſe vers le Nord dans le mois de juillet, de quarante vaiſſeaux Anglois & Hollandois, & le 21,

octobre, étant joint avec M. du Gué-Trouin, il combattit une flotte Angloiſe ſans grand avantage.

Introduction des billets de la caiſſe des emprunts. M. le Premier eſt arrêté ſur le chemin de Verſailles, la veille de la Chandeleur, par un parti venu de Courtrai, & commandé par un colonel des troupes de Hollande, nommé Gueſton: on le reprit à quatre lieues au-delà de Ham. Madame de Monteſpan qui avoit été ſurintendante de la maiſon de la reine, meurt aux eaux de Bourbon le 28. mai. Mort de madame la ducheſſe de Nemours le 16. juin: les états de Neuchâtel inveſtiſſent le 3. novembre le roi de Pruſſe de cette principauté & de celle de Valengin: cette poſſeſſion lui fut confirmée à la paix d'Utrecht, au préjudice des légitimes prétendans.

Conſpiration dans Genêve, dont le duc de Savoie eſt ſoupçonné, attendu ſes anciennes prétentions ſur cette république.

1708.

Si M. de Vendôme fit des fautes pendant cette campagne, il faut convenir que les contradictions qu'il y éprouva ne contribuerent pas à les réparer. Les intelligences que l'on avoit dans Gand, & qui en aſſuroient la conquête, déterminerent le roi à procurer à M. le duc de Bourgogne l'honneur de cette expédition: en effet il s'empara de cette ville le 5. juillet, ayant ſous lui M. de Vendôme, tandis que le comte de la Mothe s'emparoit de Bruges & de Plaſſendal.

De-là le ſiége d'Oudenarde fut réſolu, comme on en peut juger par la marche que l'on fit pour occuper le poſte de Leſſines, mais on trouva l'armée des alliés commandée par le duc de Marlboroug & par le prince Eugêne, qui

avoit déja paſſé l'Eſcaut: il fallut combattre, & le 11. juillet ſe donna le combat d'Oudenarde ; les ennemis y eurent quelque avantage, parce que nous arrivâmes trop tard, & qu'il n'y eut qu'une tête de notre armée qui attaqua ſucceſſivement & par brigade un front d'infanterie plus fort & plus étendu que le nôtre. M. de Vendôme vouloit que l'armée couchât ſur le champ de bataille, dans l'intention de recommencer le lendemain, mais l'avis de décamper prévalut, & on eut raiſon, parce que nous nous ſerions trouvés dans une poſition plus mauvaiſe encore que celle de la veille, notre armée étant ſéparée par celle des ennemis: on ſe retira vers Gand, & la perte que l'on fit dans cette marche de nuit, fut plus grande que celle de la journée.

Les ennemis font le ſiége de Lille ; ils ouvrent la tranchée dès la nuit du 22. au 23. août : M. le maréchal de Boufflers défendoit cette capitale de ſon gouvernement. Les détails de ce ſiége, qui dura quatre mois, ſeroient trop longs, & les réflexions nous meneroient fort loin. M. de Vendôme vouloit attaquer les ennemis, & il n'en fut pas le maître ; le comte de la Mothe chargé de couper un convoi des ennemis qui n'avoient plus de ſubſiſtances, fut battu le 28. ſeptembre à Vinendale, & enfin, contre toute raiſon, le prince Eugéne vint à bout d'une entrepriſe que le ſuccès pouvoit à peine juſtifier ; la ville de Lille ſe rendit le 23. octobre, & la citadelle le 8. décembre. La belle défenſe que fit M. de Boufflers lui valut la dignité de Pair de France, & à ſon fils aîné la ſurvivance du gouvernement de Flandre, qui paſſa par la mort de cet aîné au ſecond fils ; le fils de celui-ci, n'ayant encore que quinze ans, ſuccéda depuis dans le même gouvernement, pour récompenſe des ſervices que le duc de Boufflers ſon pere rendit à l'état, en défendant contre les Autrichiens la ville de Gênes, où il com-

mandoit les troupes de France & d'Eſpagne, & où il mourut le 2. juillet 1747. le jour même que les ennemis en leverent le ſiége.

M. de Vendôme s'empare de Leſſingue le 25. octobre : ce poſte ôtoit la communication d'Oſtende au camp des ennemis, & eût été utile deux mois plûtôt. Il en étoit de même du projet que l'électeur fit d'attaquer Bruxelles: cette ville n'eût pu être ſecourue dans le mois de ſeptembre par les ennemis, qui avoient aſſez d'affaires devant Lille, mais on ne s'en aviſa que le 26. novembre ; le prince Eugéne & milord Marlboroug furent alors en état de s'y porter, & après avoir paſſé l'Eſcaut le 27. novembre, ils s'avancerent vers Bruxelles, & forcerent l'électeur de décamper. M. de la Mothe rend la ville de Gand aux alliés le 30. décembre.

La tentative de Jacques III. ſur l'Ecoſſe n'avoit pas été plus heureuſe. Le comte de Forbin commandoit l'armement, & les troupes de débarquement étoient aux ordres du comte de Gacé qui fut déclaré maréchal de France en pleine mer, & qui prit le nom de Matignon : l'eſcadre arriva le 23. mars à l'embouchure de la riviere d'Edimbourg, mais perſonne n'ayant répondu aux ſignaux, la flotte revint à Dunkerque le 7. avril, & Jacques III. reſta en Flandres, où il finit la campagne. On frappa une médaille, où d'un côté étoit le buſte de ce prince ſans aucune légende, & de l'autre, les trois royaumes tels qu'on les voit ſur la carte, avec cette légende : *Redde cujus eſt.*

Les Anglois s'emparent de la Sardaigne le 15. août, & du Port-Mahon le 29. ſeptembre : la Jonquiere, qui y commandoit, fut jugé à Toulon par le conſeil de guerre, & dégradé.

Du côté de la Savoie, le maréchal de Villars força le 11. août les deux villes de Sezane à la vûe du duc de Savoie,

qui de ſon côté prit le 31. le fort de Feneſtrelle, après s'être emparé du fort d'Exile, & de celui de la Perouſe. L'empereur donne au duc de Savoie l'inveſtiture du Montferrat.

En Eſpagne, Mahoni prend Alcoi le 9. janvier: le duc d'Orléans prend Tortoſe le 11. juillet: le chevalier d'Asfeld prend Denia dans le royaume de Valence le 12. novembre, & Alicante le 3. décembre. Le comte de Staremberg entreprend en vain le 4. décembre de reprendre Tortoſe. Les Infidéles avoient repris, dans le mois de janvier, Oran, cette ville fameuſe, dont la conquête avoit fait l'ambition & comblé la gloire du cardinal Ximenés: le comte de Montemar l'a repriſe en 1732.

Les Moſcovites abandonnent Grodno le 8. février, à l'approche du roi de Suéde: ce prince attaque le 14. juillet trente mille Moſcovites retranchés dans la ville d'Holoffin; il les met en fuite, paſſe le Boriſthene, traite avec les Coſaques, & vient camper ſur le Dezena. Le Czar en perſonne attaque près Leſzno le général Lewenhaupt le 8. octobre, & bat près de quatre mille Suédois.

Albéroni, protégé par M. de Vendôme, obtient du roi une penſion de mille écus; l'abbé du Bois avoit obtenu quelques années auparavant un bénéfice par la protection de M. le duc d'Orléans. Qui auroit pu reconnoître dans ces deux hommes les deux premiers miniſtres futurs de la France & de l'Eſpagne? Ils furent l'un & l'autre cardinaux; l'abbé du Bois mourut en 1723. & le cardinal Albéroni fut diſgracié en 1719. & mourut en 1753.

M. Chamillard remet le 27. février le controlle général des finances à M. Deſmarets.

M. Manſard, ſurintendant des bâtimens, étoit mort à Marli le 11. mai. M. d'Antin, qui lui ſuccéde, n'a que la qualité de directeur général des bâtimens: il eut celle de

ſurintendant en 1716. par un édit de création de cette charge, en même tems que de celle de ſurintendant des poſtes en faveur de M. de Torci, mais l'une & l'autre furent ſupprimées en 1726. & M. d'Antin fut fait de nouveau directeur général des bâtimens.

1709.

Le pape Clément XI. forcé de reconnoître l'archiduc pour roi d'Eſpagne, s'en excuſe auprès de Philippe V. en diſant que cette reconnoiſſance ne donne point un droit nouveau à ce prince ; ce n'étoit pas ainſi que parloient Grégoire VII. & Boniface VIII.

Le roi envoie le préſident Rouillé, & enſuite M. de Torci à la Haye, pour tenter de mettre fin à une guerre qui épuiſoit l'Europe, & que la rigueur de la préſente année rendoit encore plus inſoutenable ; mais les ennemis firent de ſi étranges propoſitions, que l'on fut obligé de continuer la guerre. On a prétendu que le penſionnaire Heinſius étoit gagné par milord Marlboroug, dont les vûes ambitieuſes ne ſe bornoient pas à commander des armées. Le voyage de M. de Torci fut l'effet d'une ſage politique : il comptoit bien ne rien obtenir, mais c'étoit beaucoup de faire juge toute l'Europe du refus opiniâtre des ennemis aux facilités preſque incroyables que le roi avoit apportées à la paix, & d'exciter par cet affront les François à de nouveaux efforts. En conſéquence le roi écrivit à tous les gouverneurs des provinces.

C'étoit le maréchal de Villars qui commandoit en Flandres l'armée Françoiſe, beaucoup moins forte que celle des alliés. Le comte d'Artagnan force Varneton ſur la Lis le 4. juillet. Campement du maréchal de Villars, ſa droite à Couriere, & ſa gauche tirant ſur Bethune, ayant à la tête de ſon camp la Baſſée & le Pont-Avendin, ce qui réduiſit

les ennemis à s'attacher au ſiége de Tournai, au lieu de former ceux de Douai & d'Arras, dont la priſe leur eût donné une plus grande entrée dans le pays.

Le marquis de Surville rend la ville de Tournai aux ennemis le 29. juillet, après vingt-un jours de tranchée ouverte, & la citadelle le 5. ſeptembre : M. de Beauvau, évêque de Tournai, refuſe au prince Eugêne de faire chanter le *Te Deum*. C'étoit ſous les murs de cette même ville, que trente-ſix ans après, Louis XV. en perſonne, ayant avec lui M. le Dauphin, & ſous ſes ordres le maréchal comte de Saxe, devoit remporter (à Fontenoi le 11. mai 1745.) une victoire ſignalée contre le duc de Cumberland, qui vouloit lui en faire lever le ſiége, & qui ne put l'empêcher de s'en rendre le maître après vingt-deux jours de tranchée ouverte.

Le prince Eugêne & le duc de Marlboroug paſſent l'Eſcaut pour venir faire le ſiége de Mons ; le maréchal de Villars raſſemble ſon armée & marche au ſecours. Bataille de Malplaquet le 11. ſeptembre : on a dit que M. de Villars auroit pu attaquer avec avantage l'armée des ennemis le 9. & le 10. parce qu'alors la ſienne étoit plus forte ; & en effet, il ſembloit que c'eût été d'abord ſon intention, mais il lui coûtoit ſans doute d'expoſer une armée qui étoit la reſſource de la France : on ajoute encore, mais ſans fondement, que le maréchal avoit été arrêté par quelques négociations que les généraux de l'armée ennemie avoient entamées pour donner le tems aux troupes qu'ils avoient laiſſées ſous Tournai d'arriver ; quoiqu'il en ſoit, ſitôt qu'ils les eurent reçues, ſe trouvant beaucoup plus forts que le maréchal, ils vinrent l'attaquer le 11. à huit heures du matin : ç'a été la bataille la plus meurtriere & la plus longue de toute cette guerre ; le champ de bataille reſta aux ennemis ; ils obtinrent ce qu'ils vouloient, qui fut de prendre Mons ; & malgré cela cette

journée fut glorieuſe à la France, par le courage & la volonté que les troupes firent voir ; les ſoldats qui manquoient de pain depuis trois jours, jetterent gaiement celui qu'on leur venoit de donner pour courrir ſe battre. M. le maréchal de Villars fut bleſſé ; M. le maréchal de Boufflers, par cette généroſité vraiment romaine, qui a fait ſon caractere, avoit demandé & avoit obtenu d'aller ſervir ſous les ordres du maréchal de Villars, quoiqu'il fût ſon ancien : il fit la retraite en ſi bon ordre, qu'il ne laiſſa ni canon, ni priſonniers ; le chevalier de Luxembourg étoit à l'arriere-garde, & nous nous retirâmes vers le Queſnoi. Grand fourage, où le comte de Broglio battit le prince Lobkowits le 11. octobre. Les ennemis prennent Mons le 20.

En Allemagne, le comte du Bourg ſauva la haute Alſace. Le comte de Merci ayant traverſé le canton de Baſle avec ſa cavalerie, s'avança entre Huningue & Briſac, où il ſe rejoignit à ſon infanterie, au moyen d'un pont qu'il avoit fait jetter vis-à-vis de Neubourg, que nos troupes ne défendirent point. De-là ce général marcha au comte du Bourg, que le maréchal d'Harcourt avoit détaché avec dix-huit eſcadrons, ſix bataillons & quatre cens grenadiers : ce fut le 26. août qu'ils ſe rencontrerent à Rumersheim ; le comte du Bourg les battit, & ils eurent près de ſept mille hommes tués ou noyés : le comte du Bourg, pour récompenſe, fut fait chevalier de l'ordre ; il a été maréchal de France en 1724. Nous avons vû ſous Louis XV. le maréchal de Coigni rendre un ſervice plus mémorable encore pour le ſalut de cette même province, lorſque le prince Charles y entra après avoir paſſé le Rhin ; le maréchal prit ſon parti de l'attaquer à Wiſſembourg, & ſauva par cette prompte réſolution la haute Alſace.

En Eſpagne, le chevalier d'Alsfeld avoit pris le château

d'Alicante le 17. avril, & le marquis de Bai avoit battu milord Galouai le 7. mai dans la campagne de la Gudina ſur la frontiere de Portugal ; il enleva aux Portugais le château d'Alconchel le premier juin. Le duc de Noailles, qui commandoit en Catalogne, attaqua le 7. août deux régimens des ennemis qui ſortoient de Figuieres, ils furent tous tués ou pris : ce général attaqua encore le 2. ſeptembre dix-huit cens chevaux campés à demie portée du canon de Gironne, & les mit en fuite ; le général de l'armée Palatine fut fait priſonnier. Le maréchal de Bezons n'avoit pas été ſi heureux, & il avoit laiſſé prendre Balaguier à M. de Staremberg.

Du côté de la Savoie, M. Dillon qui commandoit vers Briançon, mit en fuite le 28. août le général Rebender, qui s'étoit avancé pour l'attaquer dans ſes retranchemens.

La bataille de Pultowa, donnée le 11. juillet, fut le terme des proſpérités de Charles XII. il fut défait par le Czar, à qui il avoit enfin appris à vaincre, toute ſon armée détruite ou priſonniere, & lui contraint de ſe ſauver : il paſſa le Boriſthene, gagna Oczakow, & ſe retira à Bender. Ce revers entraîna la perte du parti de ce prince : le roi Auguſte rentra dans la Pologne, le Czar l'y ſuivit ; les Suédois en ſortirent ; le roi Staniſlas ne put réſiſter à tant de forces réunies, & ſe rendit à Bender auprès du roi de Suéde. Les événemens de la vie du roi Staniſlas ſont bien remarquables. Les Polonois, témoins de la valeur de ce prince, & charmés de la ſageſſe & de la douceur de ſon gouvernement pendant le court eſpace qu'avoit duré ſon regne, l'élurent encore une fois après la mort d'Auguſte (1733.) Cette élection n'eut pas lieu, par le ſecours que la Ruſſie donna à ſon concurrent ; mais Staniſlas conſervant toujours, de l'aveu de toute l'Europe, le titre de roi dont il étoit ſi dig

fut fait duc de Lorraine, & vint rendre heureux de nouveaux ſujets. *V. l'année 1675.* Je ne puis me diſpenſer de faire honneur à M. Huet, d'avoir préſagé la grandeur future de la Moſcovie, dans ſon *Hiſtoire du commerce & de la navigation des anciens.* Voici ſes termes : » S'il s'élevoit parmi » eux, quelque jour, un prince aviſé, qui, reconnoiſſant les » fautes de leur politique, prît ſoin d'y remédier en façon- » nant leur eſprit féroce & leurs mœurs âpres & inſociables, » cette nation deviendroit formidable à tous ſes voiſins.

Le pere le Tellier eſt confeſſeur du roi, à la place du pere de la Chaiſe, mort le 20. janvier. Le pere de la Chaiſe avoit ſuccédé au pere Ferrier en 1674. & le pere Ferrier au pere Annat en 1670. Mort de François Louis de Bourbon prince de Conti le 22. février, âgé de quarante-cinq ans ; il étoit le ſecond fils d'Armand prince de Conti mort en 1666. & d'Anne Martinozzi, princeſſe d'une vertu exemplaire, morte en 1672. Les batailles de Gran, de Stenkerque & de Nervinde, où il ſe ſignala, n'avoient pu faire oublier au roi le voyage de Hongrie, où il étoit allé ſans permiſſion ; mais lorſqu'il fut nommé à la couronne de Pologne, il retrouva dans le cœur du roi tous les ſentimens dont il étoit digne : il fut pere de Louis-Armand II. prince de Conti, mort en 1727. & eſt ayeul de M. le prince de Conti d'aujourd'hui, né en 1717. qui, à l'exemple du Grand Condé, le frere de ſon biſayeul, a battu preſqu'au même âge les ennemis du roi, la premiere fois qu'il a commandé ſes armées. Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, dit M. le Prince, meurt le premier avril âgé de ſoixante-ſix ans. M. Voiſin ſuccéde à M. Chamillard le 10. juin dans la place de ſecretaire d'état de la guerre.

Le duché de Villars & le duché d'Harcourt ſont érigés en duchés-pairies.

Il y a quelque mutinerie dans Paris, excitée par la cherté du pain.

Les vaiſſeaux de France, arrivés de la mer du Sud avec une charge d'or & d'argent, furent d'un grand ſecours pour le royaume, épuiſé par la guerre, & déſolé par la famine que le froid exceſſif de l'hiver avoit cauſée.

Mort de l'abbeſſe de Maubuiſſon, princeſſe Palatine, ſœur de l'électeur, pere de Madame & du prince Edouard, dont la fille épouſa M. le Prince.

1710.

Congrès de Gertrudemberg, où le maréchal d'Huxelles & l'abbé de Polignac ſe rendent dans le mois de mars. Le roi, touché des malheurs de ſes ſujets, porta les offres pour la paix juſqu'à promettre de fournir de l'argent aux alliés pour les aider à ôter la couronne à ſon petit-fils; ils vouloient plus, & ils exigeoient qu'il ſe chargeât ſeul de le détrôner: on peut juger par cette propoſition de toutes les autres: il fallut continuer la guerre.

En Eſpagne, les ſuccès des alliés ſembloient rallentis depuis deux ans, mais la bataille de Saragoſſe gagnée par M. de Staremberg contre le marquis de Bai le 20. août, replongea Philippe V. dans de nouveaux malheurs, qui laiſſoient d'autant moins de reſſource à ce prince, que Louis XIV. avoit retiré ſes troupes d'Eſpagne, pour défendre ſes propres états. Philippe V. quitte Madrid le 9. ſeptembre pour la ſeconde fois, & ſe retire à Valladolid; M. le duc de Vendôme, que ce roi avoit demandé à ſon grand-pere pour dédommagement de tous les ſecours dont il le privoit, vient l'y joindre. Ce que peut un ſeul homme! Philippe V. n'avoit ni troupes ni argent; tout parut renaître à l'arrivée du général; bien-tôt le roi d'Eſpagne fut en état de pourſui-

vre l'armée des alliés : l'armée de l'archiduc dépériſſoit en Caſtille faute de vivres, que les Eſpagnols aimoient mieux brûler que de lui fournir ; il craignit d'être coupé par le duc de Noailles, qui étoit entré dans le Lampourdan avec les troupes qu'il avoit pû raſſembler ſur ſon propre crédit, & il partit le 11. novembre pour regagner Barcelonne.

Le roi d'Eſpagne rentre dans Madrid ; & tout de ſuite, ayant paſſé le Tage avec M. de Vendôme, il prend d'aſſaut le 9. décembre la ville de Brihuega, & y fait priſonniers cinq mille Anglois que le général Stanhope y avoit conduits. Staremberg étant accouru au ſecours de cette place, le roi d'Eſpagne lui livre bataille le 10. décembre à Villaviciosa : ce prince commandoit l'aîle droite, & M. de Vendôme la gauche. Staremberg battu, non ſans une grande réſiſtance, fit une très-belle retraite : cette victoire fut ſuivie de la ſoumiſſion de pluſieurs places. Philippe V. entra triomphant dans Saragoſſe, & les affaires commencerent à prendre une face nouvelle.

Le duc de Medina-Celi, convaincu de trahiſon, eſt conduit au château de Segovie ; & enſuite à Fontarabie où il mourut.

En Flandres, M. Albergotti rend la ville de Douai le 25. juin, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte. M. le comte de Vauban, nommé alors Dupuis Vauban, neveu du maréchal, rend Bethune le 29. août, après quarante-deux jours de tranchée ouverte. Le 19. ſeptembre M. de Ravignan prend un convoi des ennemis, qu'ils conduiſoient ſur la Lis, après avoir battu leur eſcorte. Saint-Venant ſe rend aux ennemis le 29. ſeptembre. Le marquis de Goeſbriand rend la ville d'Aire le 9. novembre, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte.

Sur la mer, une flotte ennemie de vingt-quatre vaiſſeaux

de guerre fait une deſcente au port de Cette : cette entrepriſe étoit d'une grande conſéquence par rapport au Vivarais & aux Cevenes, & par le danger qu'il y avoit que les ennemis ne priſſent un établiſſement, qu'il leur eût été aiſé de ſoutenir par le ſecours de la mer. Le duc de Noailles, accouru du Rouſſillon avec neuf cens chevaux, mille grenadiers, & du canon qu'il fit venir avec une diligence incroyable, ſauva cette place ; il força les ennemis à s'éloigner d'Agde ; il en battit ſix cens près de Cette, & reprit le fort dont ils s'étoient emparés.

Le cardinal de Bouillon ſort de France : le parlement, par arrêt du 20. juin, ſur les concluſions du procureur général, le décrette de priſe de corps, les revenus de ſes abbayes ſont ſaiſis : l'ennui de l'exil lui avoit fait prendre ce parti ; il eſt mort en 1715. à Rome.

Mort de Louis de Bourbon, dit M. le duc, le 3. mars, âgé de quarante-deux ans ; il fut pere de M. le Duc, qui ſuccéda à M. le duc d'Orléans dans la place de principal miniſtre, & qui eſt mort en 1740. Mariage de M. le duc de Berri avec mademoiſelle d'Orléans.

Le roi régle, que dorénavant les enfans de M. le duc du Maine, légitimé de France, auront, comme petits-fils de ſa majeſté, le même rang, les mêmes honneurs, & les mêmes traitemens dont avoit joui M. le duc du Maine ; & il ordonne que ce réglement ſoit écrit ſur le regiſtre du grand maître. M. le duc de Vendôme épouſe le 15. mai à Sceaux, mademoiſelle d'Anguien.

Etabliſſement de la levée du dixiéme des revenus, dont l'édit eſt enregiſtré à la chambre des vacations le 26. octobre.

Bataille d'Elſimbourg le 10. mars, où les Suédois eurent un grand avantage ſur les Danois. Wibourg en Finlande,

priſe le 25. juin par les Moſcovites : Riga ſe rend à eux le 11. juillet, le fort de Dunemonde le 12. août, Revel le premier novembre.

Wartie eſt érigé en duché-pairie, ſous le nom de Fitz-James, en faveur du maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II. & d'Arabelle de Churchill, ſœur du duc de Marlborourg, pour en jouir par lui & ſon fils du ſecond lit, attendu que ſon fils du premier lit, dit le duc de Liria, étoit grand d'Eſpagne. M. de Berwick deſira établir une ſeconde branche en France.

Etabliſſement d'une académie des ſciences & belles-lettres à Lyon.

1711.

En Eſpagne, l'expédition la plus conſidérable de toute cette campagne, fut la priſe de Gironne par M. le duc de Noailles : il fallut toute la conſtance de ce général pour en venir à bout ; il avoit ouvert la tranchée devant le Fort-rouge dès le 27. décembre ; ſon armée fut comme aſſiégée par les débordemens, mais enfin il prit la ville baſſe d'aſſaut le 23. janvier, & la ville haute ſe rendit par capitulation le 25. la grandeſſe en fut le prix. Il a été maréchal de France en 1734. & miniſtre d'état en 1743. le maréchal ſon pere avoit pris la même ville en 1694. Les Allemans abandonnerent Balaguier le 23. février. Les habitans de la plaine & viguerie de Vic, qui s'étoient ſoulevés les premiers dans la Catalogne, furent forcés par la priſe de cette ville à donner des quartiers de rafraîchiſſemens à notre armée. L'Arragon acheve de ſe ſoumettre par la priſe de Venaſque, dont le marquis d'Arpajon ſe rendit maître le 16. ſeptembre ; il s'empara peu de jours après de Caſtel-Léon. Le comte de Muret avoit pris la ville de Cardonne le 17. novembre,

mais il fut obligé de lever le ſiége du château le 24. décembre.

En Flandres, le comte d'Harling s'empare le 28. mai des écluſes de Harlebeck ſur la Lis, un peu au-deſſous de Courtrai. Les alliés qui s'étoient emparés du château d'Arleux le 6. juillet, ſe preſſerent de le fortifier par l'importance du poſte, & couvrirent leurs travailleurs par dix bataillons & douze eſcadrons; le comte de Gaſſion & le marquis de Coigni les ſurprirent le 12. & les battirent; mais le poſte étant toujours reſté aux ennemis, le maréchal de Monteſquiou l'emporta le 23. juillet. Le maréchal de Villars, en conſéquence des ordres de la cour, n'avoit pas crû devoir commettre la tête de ſon armée avec celle du duc de Marlboroug qui venoit de paſſer le Sanzet : la même raiſon le détermina, au lieu de ſe porter à Thun-l'Evêque (ce qui engageoit une affaire indiſpenſable) à prendre poſte ſur les hauteurs de Cambrai, ſa droite ſous le feu de cette place, & ſa gauche au ruiſſeau de Marquion qu'il venoit de paſſer : cette poſition rompoit le véritable projet du duc de Marlboroug qui vouloit une bataille, & le réduiſit à profiter de l'éloignement du maréchal pour paſſer l'Eſcaut dans la nuit, & aller inveſtir Bouchain qu'il prit le 13. ſeptembre.

Le marquis de Coigni avoit attaqué & défait près de Landreci, le 15. août, ſept eſcadrons qui couvroient un fourage des ennemis.

Il n'y eut rien en Allemagne, où commandoient les maréchaux d'Harcourt & de Bezons, ni du côté de la Savoie où le maréchal de Berwick, qui commandoit depuis deux ans contre le général Thaun, mit à couvert la Provence & le Dauphiné.

Sur mer, le ſieur Saus s'empara le 16. janvier de la plus grande partie de la flotte de Virginie. Il y eut un combat

à peu près égal à Vado ſur la côte de Gênes entre nos vaiſſeaux & ceux des Anglois. En Canada, les Anglois manquerent le 3. ſeptembre une entrepriſe ſur Quebec.

Expédition de Rio-Janeiro au Breſil, dans les mois de ſeptembre & d'octobre, par M. du Gué-Trouin, qui cauſa un dommage de plus de vingt-cinq millions aux Portugais, & qui en valut plus de ſept à nos armateurs.

Duché-pairie de Chaulnes. Le comté de Chaulnes avoit été érigé en duché-pairie en 1621. en faveur d'Honoré d'Albert, ſeigneur de Cadenet, frere du connétable de Luines. Louis-Auguſte d'Albert, arriere petit-fils du connétable, ſe trouva ſubſtitué aux biens d'Honoré d'Albert, dont le fils mourut ſans enfans; & comme il n'en deſcendoit pas, le roi lui accorde de nouvelles lettres.

Combat à Falczim ſur le Pruth le 20. juillet, ou le Czar inveſti par le Turc, ſe trouvoit ſans nulles reſſources; mais l'avarice du grand Viſir le ſauva, malgré les inſtances du roi de Suéde qui arriva dans ce moment à l'armée. L'article le plus important du traité qu'ils conclurent, fut la reſtitution d'Aſof aux Turcs. Le viſir fut dépoſé pour s'être laiſſé corrompre par argent, & avoir conclu une paix honteuſe.

Le roi de Dannemarc s'empare de Roſtok le 19. août.

Le Czar, dont nous ne parlerons plus, mourut en 1725. Il avoit augmenté ſon revenu de vingt-cinq millions à cinquante, & on dit qu'aujourd'hui ils montent juſqu'à cent. Les révolutions que cauſa la ſucceſſion à ce grand empire, depuis ſa mort juſqu'à nos jours, ſont trop curieuſes pour n'en pas donner le précis. Alexis Czar, mort en 1676. avoit laiſſé trois enfans; Fœdor, mort ſans poſtérité en 1682. Jean & Pierre: Fœdor regna juſquà ſa mort en 1682. Jean & Pierre regnerent enſemble après lui, ou plutôt Pierre, qui annonçoit déja ſes grandes deſtinées, regna ſeul; Jean,

prince infirme & aveugle, mourut en 1696. & laiſſa deux filles : Pierre le grand mourut en 1725. la princeſſe Catherine ſa femme, dont les grandes qualités faiſoient oublier la baſſeſſe de ſon extraction, regna ſeule après lui ; elle mourut en 1727. & laiſſa pour ſucceſſeur, par le pouvoir que Pierre lui en avoit laiſſé, Pierre II. petit-fils de Pierre le grand. Pierre II. étant mort en 1730. Anne, ducheſſe de Curlande, fille du Czar Jean, & grand-tante de Pierre II. lui ſuccéda ; & étant morte en 1740. elle déclara pour ſon ſucceſſeur Jean de Brunſwic, petit-fils de ſa ſœur, âgé de trois mois, la régence fut donnée à Anne de Meckelbourg, ſa niéce, femme du duc de Brunſwic, & mere de Jean de Brunſwic. Ainſi l'empire ſe perpétuoit dans la branche aînée d'Alexis ; mais cette régence ne dura guéres, & en 1741. Anne & ſon fils furent dépoſſédés par Elizabeth, ſeconde fille de Pierre le grand. Cette princeſſe déclara pour ſon ſucceſſeur Charles-Pierre Ulric, duc de Holſtein-Gottorp, fils de ſa ſœur aînée, morte en 1728. qu'elle fit nommer grand duc de Ruſſie en 1742. Ce Charles-Pierre Ulric avoit été appellé à la couronne par les Suédois, à la mort du prince de Heſſe leur dernier roi, mort ſans enfans d'Ulrique ſœur cadette de Charles XII. à qui il devoit la couronne ; mais quand la couronne de Suéde vint à vacquer, Charles avoit déja été déclaré héritier de l'Empire aux droits de ſa mere, fille aînée du Czar, & avoit fait profeſſion de la religion Grecque. Charles-Pierre Ulric fut depuis proclamé Czar, ſous le nom de Pierre III. à la mort de ſa tante la Czarine Eliſabeth, en janvier 1762. Il regna juſqu'au 28. juin même année, que ſa femme Catherine Alexiewna d'Anhalt fut miſe à ſa place ; il mourut le 23. juillet ſuivant, laiſſant un fils Paul Petrowitz, né le premier octobre 1754. de ſon mariage avec Catherine Alexiewna d'Anhalt, laquelle ſe fit

couronner Czarine à Moſcou le 3. octobre 1762. ſon fils reſtant ſous ſa tutelle. Toutes ces dattes ſont ſuivant le vieux ſtyle, toujours conſervé en Ruſſie.

Monſeigneur meurt de la petite vérole, âgé de cinquante ans, au château de Meudon le 14. avril.

Mort du vieux duc de Leſdiguieres (Canaple;) à ſa mort ce duché fut éteint; il avoit été érigé en 1611. en faveur du connétable de ce nom, & en même tems, par un grace ſinguliere, en faveur de M. de Créqui ſon gendre. Mort du maréchal de Boufflers; ſa charge de capitaine des gardes eſt donnée au duc de Charoſt.

Ce que la raiſon ni la juſtice n'avoient pu gagner juſqu'ici ſur l'obſtination des alliés, une intrigue de cour en vint à bout. La reine Anne ouvrit enfin les yeux ſur l'obſeſſion où la tenoit la ducheſſe de Marlboroug; ſes fidéles ſerviteurs ou les envieux de Marlboroug profiterent de ces diſpoſitions, & on parvint à lui faire voir que, pour ſervir l'ambition de ce général, les Anglois faiſoient ſeuls tous les frais d'une guerre où ils étoient ſeuls ſans intérêts. Le docteur Sacheyrel, miniſtre Anglican, & un des principaux chefs du parti, nommé *Toris*, ſeconda ces vûes, & échauffa les eſprits dans ſes ſermons. Les parens de Marlboroug furent renvoyés, & ſa puiſſance à l'armée fut reſtrainte, en attendant que l'on pût lui ôter le commandement; cependant on négocioit fortement en Angleterre pour la paix: diverſes conférences de M. Prior & de M. Menager avoient fort avancé ce grand ouvrage. La mort de l'empereur Joſeph, arrivée le 17. avril, fourniſſoit de nouveaux moyens aux négociateurs. Si la crainte d'un événement incertain avoit cauſé la guerre, pour empêcher que les monarchies de France & d'Eſpagne ne puſſent jamais être unies, que pouvoit-on répondre à la réunion actuelle de l'Empire & de l'Eſpagne

ſur la tête de l'archiduc, qui venoit d'être élu empereur le 12. octobre? Enfin, tant de conſidérations réunies agirent ſur la reine Anne; cette princeſſe ne ſongea plus qu'à ramener ſes alliés, ou, ſur leur refus, à s'en détacher, & les préliminaires furent ſignés à Londres dans le mois d'octobre: les principaux articles furent, que le roi reconnoîtroit la reine de la grande Bretagne en cette qualité, auſſi-bien que la ſucceſſion à cette couronne, ſuivant l'établiſſement préſent: que l'on prendroit les meſures juſtes & raiſonnables pour empêcher que les couronnes de France & d'Eſpagne fuſſent jamais unies ſur la tête d'un même prince: que les Hollandois auroient entre leurs mains des places fortes pour ſervir de barrieres: que l'Empire & la maiſon d'Autriche auroient pareillement une barriere sûre & convenable: que les fortifications de Dunkerque ſeroient démolies après la concluſion de la paix, &c.

Le marquiſat d'Antin eſt érigé en duché-pairie: ce fut à cette occaſion, & pour ſtatuer ſur la conteſtation née auparavant entre M. le maréchal de Luxembourg & les autres ducs & pairs, qu'intervint le célébre édit du mois de mai, qui ordonne que les nouveaux ducs n'auront rang que du jour de leur réception, & non de la datte de la premiere érection de la terre érigée nouvellement pour eux en duché-pairie.

Erection du duché-pairie de Rambouillet, où il ſe trouve une clauſe bien remarquable: Rambouillet relevoit du roi à cauſe de la tour du Châtelet ou du comté de Paris; & quoique ce comté ait été la premiere ſeigneurie de France réunie à la couronne par Hugues Capet; cependant le roi diſtrait la terre de Rambouillet de cette mouvance, pour ne relever à l'avenir que de la tour du Louvre.

1712.

Ouverture du congrès à Utrecht le 29. janvier. Ce fameux congrès qui donna la paix à l'Europe, ne fut terminé que l'année d'après : les plénipotentiaires de tous les princes s'y rendirent, excepté ceux du roi d'Eſpagne, parce qu'il n'étoit pas reconnu par les alliés ; ceux de l'empereur s'y rendirent, mais ils s'en retirerent lorſque la paix fut ſignée, & ce prince reſta ſeul en guerre avec la France ; ceux du roi furent le maréchal d'Huxelles, l'abbé de Polignac, & M. Menager. Le ſieur du Teil fut ſecretaire de l'ambaſſade : c'étoit l'abbé Gautier qui avoit entamé les négociations à Londres. Guillaume III. négocia la paix de Riſvick, ſans la participation de l'empereur & de l'Empire, & la reine Anne, à la paix d'Utrecht, s'autoriſa de cet exemple.

Le roi d'Eſpagne tranſporte à l'électeur de Baviere & à ſes ſucceſſeurs la ſouveraineté des Pays-bas Eſpagnols.

Mort de madame la dauphine, Marie-Adelaïde de Savoie, ci-devant ducheſſe de Bourgogne, à Verſailles, dans ſa vingt-ſixiéme année, le 12. février : M. le dauphin ne lui ſurvit que de ſix jours, & meurt à Marli le 18. âgé de trente ans : M. le duc de Bretagne, l'aîné des deux princes qu'ils laiſſerent, les ſuivit de près, & mourut à Verſailles le 8. mars, âgé de cinq ans : M. le duc d'Anjou (Louis XV.) fut auſſi en grand danger.

La guerre produiſit peu d'événemens en Eſpagne. Les ennemis font une entrepriſe inutile ſur Venaſque ; ils ne ſont pas plus heureux devant Cervera ni devant Roſes ; le marquis de Brancas ſoutint auſſi pendant huit mois le blocus de Gironne, dont il étoit alors gouverneur, & par ſa conſtance força les ennemis à ſe retirer. Le roi d'Eſpagne lui envoya la Toiſon d'or ; c'eſt lui qui depuis a été deux fois

ambaſſadeur à Madrid, qui fut fait grand d'Eſpagne en 1729. & maréchal de France en 1741.

La campagne de Flandres attira ſeule l'attention, & fut le théâtre des événemens qui hâterent la concluſion de la paix.

Le duc de Marlboroug perd tous ſes emplois. C'eſt une choſe ſinguliere que le cours de la vie de cet homme. Favori de Jacques II. il le quitta ſans ménagement pour Guillaume III. par lequel il fut diſgracié : la reine Anne, n'étant encore que princeſſe de Dannemarc, avoit pris ſon parti dans ſa diſgrace, elle l'avoit depuis comblé de biens; & elle le trouva dans toutes les cabales oppoſées au deſir qu'elle avoit de la paix : le duc d'Hanovre ayant ſuccédé à la reine Anne, le rétablit dans tous ſes emplois; il mourut le 27. juin 1722. âgé de ſoixante & quatorze ans, & fut inhumé à l'abbaye de Weſtminſter dans la chapelle de Henri VII.

Le duc d'Ormond commande en Flandres à la place de Marlboroug. Le duc d'Albermale brûle le 2. mars quelques fourages dans les fauxbourgs d'Arras. Le comte de Broglio prend le poſte de l'Ecluſe le 30. mars. Il fut fait maréchal de France en 1734. & duc héréditaire en 1742. il eſt mort en 1745.

Le prince Eugêne prend le Queſnoi le 4. juillet. Combat de cavalerie le 7. juillet, à l'occaſion d'un fourage où le comte de Broglio, ayant paſſé la Scarpe pour couvrir les fourageurs, défit huit cens chevaux des ennemis; autre fourage entrepris par les ennemis, où ils furent battus le 10. proche Valenciennes. Le duc d'Ormond ſe ſépare de l'armée des alliés le 17. juillet. La ſuſpenſion d'armes eſt publiée dans l'armée Françoiſe & Angloiſe. Dunkerque eſt conſignée aux Anglois le 19. juillet juſqu'à la concluſion de la paix. Le prince Eugêne, malgré cette ſéparation, aſſiége Landreci.

La témérité heureuſe des campagnes précédentes rendoit le prince Eugéne plus entreprenant ; s'il eût été attaqué à Lille, il n'eût peut-être pas été battu à Denain.

Affaire de Denain. Le maréchal de Villars vouloit ſecourir Landreci, mais trouvant le prince Eugéne trop bien retranché, il ſe détermina à forcer le poſte de Denain, qui favoriſoit le paſſage des convois que les ennemis faiſoient venir de Marchiennes à Landreci : pour y parvenir, il étoit queſtion de tromper le prince Eugéne, & de lui donner de la jalouſie ſur ſon camp de Landreci, afin de l'engager à dégarnir celui de Denain, c'eſt à quoi le maréchal de Villars réuſſit. Les diſpoſitions qui précéderent cette grande journée, où la France trouva ſon ſalut, font autant d'honneur à ce général que la victoire même. Denain fut forcé le 24. juillet, Marchiennes, où étoient tous les Magaſins des ennemis, le 30. du même mois. Le ſiége de Landreci fut levé le 2. août. Saint Amand fut priſe par Albergotti. Douai ſe rendit au maréchal de Villars le 8. ſeptembre, le Queſnoi le 4. octobre, & Bouchain le 19. La ſuſpenſion d'armes entre la France, l'Eſpagne & l'Angleterre, publiée à Paris le 24. d'août, fut prolongée ; il y en eut une pareille pour le Portugal. On m'a aſſuré que milord Marlboroug, étant à Aix-la-Chapelle, où il reçut une lettre du prince Eugéne, qui lui envoyoit le plan de ſa poſition, lui dépêcha ſur le champ un courrier, pour lui mander le riſque où il s'étoit mis par cette poſition ; le courrier arriva trop tard. A quoi tiennent les grands événemens !

Le roi Catholique renonce à la couronne de France, pour lui & pour ſes deſcendans, par acte du 5. novembre : & réciproquement M. le duc de Berri & M. le duc d'Orléans renoncent à leurs prétentions ſur l'Eſpagne. Les lettres patentes données par le roi ſur ces renonciations, furent enre-

giſtrées au parlement le 15. mars de l'année ſuivante. »
» Quand la loi politique qui a établi dans l'état un certain
» ordre de ſucceſſion, devient deſtructice du corps politique
» pour lequel elle a été faite, il ne faut pas douter qu'une
» autre loi politique ne puiſſe changer cet ordre ; & bien
» loin que cette même loi ſoit oppoſée à la premiere, elle
» y ſera dans le fond entierement conforme, puiſqu'elles
» dépendront toutes deux de ce principe, *le ſalut du peuple*
» *eſt la ſuprême loi.* « (Eſprit des loix.)

Traité d'Araw en Suiſſe, conclu le 2. août, par l'entremiſe du comte du Luc, qui met fin aux troubles excités entre les cantons proteſtans & catholiques ; ces derniers appuyoient l'abbé de Saint-Gal contre les peuples du Tokembourg.

Mort de Louiſe-Marie Stuart, fille de Jacques II. dans ſa vingtiéme année, à Saint Germain le 18. avril. La reine ſa mere y mourut le 7. mai 1718.

Louis-Joſeph de Vendôme, fils de Louis duc de Vendôme, qui fut depuis cardinal, meurt à Vignaros en Eſpagne le 11. juin, âgé de cinquante-huit ans, le roi d'Eſpagne lui avoit accordé le même rang qu'avoit Dom Juan d'Autriche ; & il étoit traité comme prince de ſa maiſon. Les talens éminens de M. de Vendôme pour la guerre, ſon courage & ſa bonté faiſoient aiſément reconnoître en lui l'arriere petit-fils de Henri IV.

1713.

La paix eſt ſignée à Utrecht : voici l'énumération des traités. Traité de barriere entre l'Angleterre & la Hollande, ſigné le 29. Janvier. Traité pour l'évacuation de la Catalogne, & pour la neutralité d'Italie, du 14. mars. Traité avec le Portugal, touchant les poſſeſſions hors l'Europe,

Traité entre le roi de France & le roi de Pruſſe ; les articles les plus importans ſont, le ſeptiéme, le huitiéme, le neuviéme & le dixiéme : par le ſeptiéme & le huitiéme, le roi, en vertu du pouvoir qu'il a reçu du roi d'Eſpagne, céde au roi de Pruſſe la ville de Gueldres, &c. par le neuviéme, le roi le reconnoît pour ſouverain de Neufchâtel & de Valengin, par le dixiéme, le roi de Pruſſe renonce à tous droits ſur la principauté d'Orange ; par deux autres articles, le roi, tant en ſon nom qu'en celui du roi d'Eſpagne, promet de donner à l'avenir le titre de Majeſté au roi de Pruſſe, qui s'engage de rendre la ville de Rhimberg à l'électeur de Cologne. Par le traité avec la Savoie, les limites de la France & de la Savoie ſont reglées par la ſommité des Alpes, & le roi reconnoît le duc de Savoie pour roi de Sicile, ſuivant la ceſſion qui lui en avoit été faite par le roi d'Eſpagne ; l'échange s'en fit depuis contre la Sardaigne en 1718. Le quatriéme, le neuviéme, le dixiéme, le douziéme, & le treiziéme article du traité avec l'Angleterre, ſont importans & conformes aux préliminaires ſignés au mois d'octobre 1711. Par le traité avec la Hollande, le roi, tant pour lui que pour ſes alliés, s'engage de remettre à leurs hautes puiſſances, en faveur de la maiſon d'Autriche, ſuivant le traité de Barriere, qu'ils feront entre eux, ce que lui ou ſes alliés poſſedent des Pays-bas catholiques, &c. il leur remet encore les duché, ville & forteresſe de Luxembourg, Namur, Charleroi, Nieuport, &c. & s'engage de rapporter une ceſſion de l'électeur de Baviere de tous les droits qu'il avoit ſur les Pays-bas, ſous la condition que ce prince ſera rétabli dans ſes états. Le roi rendit pluſieurs autres places. Tous ces traités furent ſignés le 11. avril. Jacques III. avoit fait ſes proteſtations dès le 25. La paix eſt ſignée le 13. juillet entre l'Eſpagne d'un côté, la grande Bretagne & la

Savoie de l'autre: par ce traité, Gibraltar & Port-Mahon, avec toute l'iſle de Minorque, furent cédés à l'Angleterre, qui reçut d'ailleurs de grands avantages par rapport au commerce des Indes occidentales. Minorque fut repriſe depuis par le courage des François, que commandoit le maréchal de Richelieu, & rendue aux Anglois en 1763.

Le roi rend un édit le 18. ſeptembre, portant que la liberté du commerce, ſtipulée dans les traités de paix, ne peut autoriſer les Proteſtans réfugiés à s'établir dans ſon royaume ſans ſa permiſſion, ni les nouveaux convertis à paſſer dans les pays étrangers.

La guerre continue avec l'empereur. Le maréchal de Villars, après s'être emparé ſans réſiſtance des villes de Spire, Wormes, Keiſerlauter, &c. fait inveſtir Landau par le maréchal de Beſons le 21. juin, & s'en rend le maitre le 20. août; il paſſe le Rhin, & dans le deſſein qu'il avoit de prendre Fribourg, dont le général Vaubonne lui fermoit le paſſage, il attaque ce général & le défait le 20. ſeptembre dans ſes retranchemens. On ouvre la tranchée devant Fribourg la nuit du 30. ſeptembre au premier octobre: il y eut dans ce ſiége, qui fut long & difficile, deux actions principales, l'une à l'attaque de la lunette, & la ſeconde à celle du chemin couvert; le régiment des Gardes ſe diſtingua dans cette derniere. Le baron d'Ars qui commandoit pour l'empereur dans Fribourg, ſe voyant hors d'état de ſe défendre plus long-tems, ſe retire précipitamment avec ſa garniſon dans les châteaux, la nuit du dernier octobre au premier novembre, & la capitulation pour les châteaux & le fort ſe fait le 16. du même mois.

Le maréchal de Villars & le prince Eugéne ſe rendent à Radſtadt, où ſe devoient tenir les conférences pour la paix.

En Eſpagne, l'archiducheſſe s'étoit embarquée le 18. mars pour retourner en Allemagne par l'Italie, laiſſant le comte de Staremberg pour commander les troupes qui ne purent pas s'embarquer avec elle : il partit lui-même le 10. juillet ; mais la Catalogne n'en fut pas plus tranquille, & la ville de Barcelonne ne ſe rendit que l'année d'après.

M. le Duc épouſe mademoiſelle de Conti, & M. le prince de Conti épouſe mademoiſelle de Bourbon le 9. juillet.

Le roi donne la qualité d'hiſtoriographe, & deux mille francs de penſion au pere Daniel ; cet auteur eſt plus impartial & plus inſtruit que bien des gens ne l'ont cru.

L'empereur Charles VI. vend à la république de Gênes, pour la ſomme de ſix millions, le marquiſat de Final & ſes dépendances, pour en jouir avec les mêmes prérogatives que Charles II. roi d'Eſpagne & ſes prédéceſſeurs, qui avoient enlevé cette ville à la maiſon de Caretto. Final avoit été pris ſur Philippe V. dans le courant de cette guerre par les alliés de l'empereur.

Les ennemis du roi de Suéde avoient ſurpris un ordre de la Porte pour le faire ſortir de Bender ; ſur ſon refus, ils l'attaquerent dans ſa maiſon le 12. février, & firent une eſpéce de ſiége. Jamais ce prince ne courut plus de riſque, ni ne fit voir un plus grand courage. Le grand ſeigneur déſavoua cette violence, mais le roi de Suéde n'en obtint pas plus de ſecours ; les Moſcovites avoient pris le même jour Fridericſtadt.

Lettres patentes qui confirment l'établiſſement de l'académie royale des Inſcriptions, commencée en 1663. & de celle des ſciences, commencée en 1666.

Etabliſſement d'une académie des ſciences & belles-lettres à Bordeaux.

1714.

M. le duc de Berri entre au conſeil de finance, il entroit déja au conſeil des dépêches.

Le parlement enregiſtre le 15. février les lettres patentes données le 14. du même mois ſur la conſtitution *Unigenitus*, ſuivant & conformément à l'arrêt du même jour.

Traité de paix ſigné à Radſtadt le 6. mars par le prince Eugêne au nom de l'empereur, & par le maréchal de Villars au nom du roi. Ce traité remettoit les choſes, par rapport aux frontieres du côté de l'Allemagne, dans l'état où elles étoient après la paix de Riſwick, & par rapport aux Pays-bas, comme elles avoient été réglées à Utrecht: il fut arrêté que les choſes reſteroient en Italie ſur le pied où elles étoient depuis que l'empereur s'en étoit emparé, ſa majeſté impériale promettant de rendre aux princes d'Italie, tels que les ducs de Guaſtalle & de la Mirandole, &c. les états dont il les avoit dépouillés; condition auſſi juſte que mal exécutée. L'empereur s'engageoit auſſi à ne pas troubler la neutralité d'Italie, convenue par le traité du 14. mars 1713. Les électeurs de Cologne & de Baviere étoient rétablis dans leurs états & dans leurs dignités, & le roi reconnoiſſoit la dignité électorale dans la maiſon d'Hanovre. L'électeur de Baviere eſt mort en 1726. & ſon fils l'empereur Charles VII. en 1745.

La paix fut conclue avec l'Empire à Baden en Argaw le 7. ſeptembre; ce traité contenoit à peu près les mêmes articles que ceux dont étoit compoſé le traité de Radſtadt. Les Plénipotentiaires de la part de l'empereur, à qui les princes de l'Empire avoient remis leurs intérêts, étoient le prince Eugêne & les comtes de Goes & de Seilern: de la part du roi, c'étoit le maréchal de Villars, le comte du Luc & M. de

Saint-Conteſt. Il n'étoit fait dans ce traité aucune mention de Philippe V. auſſi l'empereur ne le reconnoiſſoit-il pas pour roi d'Eſpagne, de même que le roi d'Eſpagne ne reconnoiſſoit pas Charles VI. pour empereur.

Traité de paix & de commerce entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, ſigné à Utrecht le 26. juin.

La reine d'Eſpagne, Marie-Louiſe de Savoie, étoit morte à Madrid dans ſa vingt-ſixiéme année le 14. février: le roi d'Eſpagne ſe remaria à la princeſſe de Parme le 24. décembre. De ce mariage, entre autres enfans, vint l'infant Dom Philippe duc de Parme, lequel de ſon mariage avec Louiſe-Eliſabeth, fille de Louis XV. eut Iſabelle de Parme, mariée le 6. octobre 1760. avec l'archiduc Joſeph, fils aîné de l'empereur, & morte en couches de la petite vérole le 28. novembre 1763. Louiſe-Eliſabeth eſt morte à Verſailles en 1759. & le duc de Parme à Alexandrie en 1765. La reine Anne mourut le 12. août, & le prince Georges-Louis de Brunſwic, duc d'Hanovre, lui ſuccéda. Ces deux événemens arrivés un an plûtôt auroient pû mettre de grands obſtacles à la paix.

Edit enregiſtré au parlement le 2. août, qui appelle à la couronne les princes légitimés & leurs deſcendans, au défaut des princes du ſang; il y eut une déclaration rendue le 23. mai ſuivant, qui en confirmant cet édit, rendit l'état des princes légitimés égal en tout à celui des princes du ſang: Louis XV. par un édit de 1717. révoqua l'édit de 1714. & la déclaration de 1715. réſervant néanmoins aux princes légitimés les honneurs portés par l'édit de 1714. & ſe réſervant de ſtatuer ſur l'entrée & ſéance au parlement, & ſur les honneurs de la cour, par rapport à meſſieurs les prince de Dombes & comte d'Eu; mais le 26. août 1718. le roi rendit un édit dans le lit de juſtice tenu aux Thuilleries,

par lequel ſa majeſté révoquoit non ſeulement l'édit de 1714. & la déclaration de 1715 mais même l'édit de 1694. Le même jour le roi rendit une déclaration qui rétabliſſoit M. le comte de Toulouſe, pour ſa vie ſeulement, dans l'état où il étoit par l'édit de 1717. Enfin, par une déclaration de 1723. le roi rend à M. le duc du Maine & à M. le comte de Toulouſe, & après la démiſſion des pairies du duc du Maine, à ſes enfans, leur vie durant ſeulement, les honneurs dont ils jouiſſoient au parlement après les princes du ſang, & avant les pairs, & ce, en vertu de leurs pairies, quand même elles ſeroient moins anciennes que celles d'aucuns deſdits ducs & pairs: *N'entendant toutefois, que lorſqu'ils viendront prendre ſéance, ils puiſſent traverſer le parquet, ce que nous réſervons aux ſeuls princes de notre ſang, ni être précédés de plus d'un huiſſier, ni que leurs ſuffrages ſoient pris autrement qu'en les appellant du nom de leur pairie, en leur ôtant le bonnet, ainſi qu'il a été ci-devant pratiqué à leur égard.* La même année, tous les honneurs de la cour furent rendus à M. le duc du Maine & à M. le comte de Toulouſe. En 1727. le roi fit expédier de pareils brevets en faveur de meſſieurs les prince de Dombes, comte d'Eu & duc de Penthievre, & en 1745. ces honneurs paſſerent au fils de M. le duc de Penthievre, qui avoit épouſé mademoiſelle de Modène.

Le roi envoie au parlement, le 30. août, ſon teſtament, avec un édit qui portoit que le teſtament ſeroit mis en dépôt au greffe du parlement, & qu'il ne ſeroit ouvert qu'après ſa mort. Par ce teſtament, qui étoit du 2. août, le roi établiſſoit un conſeil de régence, dont M. le duc d'Orléans devoit être le chef, & la perſonne du jeune roi étoit miſe ſous la tutelle & garde du conſeil de régence, ayant M. le duc du Maine pour ſurintendant de ſon éducation. Le par-

lement s'étant aſſemblé le lendemain de la mort du roi avec les princes du ſang, les pairs & les grands officiers de la couronne, le titre de régent fut déféré unanimement à M. le duc d'Orléans. Ce prince, *pourſuivi par la calomnie*, (Volt.) en fut bien abſous par la vigilance aſſidue qu'il apporta à la conſervation des jours précieux du roi; il donna, pour notre bonheur, l'exemple unique d'une régence tranquille. La France n'avoit plus d'ennemis, mais elle n'avoit point d'alliés, & il n'héſita point à s'en faire un du roi d'Angleterre, dont les intérêts étoient les mêmes que les ſiens; il avoit à maintenir les droits légitimes de ſa naiſſance à la couronne, qui lui étoient aſſurés par les renonciations, comme le roi Georges avoit les ſiens au trône d'Angleterre, qui furent reconnus par les traités d'Utrecht. La réunion de ces deux princes aſſura la tranquillité de l'Europe.

La priſe de Barcelonne par le maréchal de Berwick, acheva de rendre la paix à l'Eſpagne: cette conquête fut l'ouvrage de preſque toute l'année, par la réſiſtance opiniâtre des aſſiégés: le blocus avoit duré onze mois, & on compta ſoixante-un jours de tranchée ouverte juſqu'au 11. ſeptembre que l'aſſaut fut donné à cette ville, qui ſe rendit le 12. Il ne reſta plus à Philippe V. de rebelles à ſoumettre que les Majorquins, qui y furent forcés l'année d'après par le chevalier d'Asfeld.

M. le duc de Berri meurt à Marli le 4. mai, dans ſa vingt-huitiéme année. M. le chancelier de Pontchartrain ſe retire de la cour & des affaires, malgré la réſiſtance du roi, qui perdoit à regret un ſi grand magiſtrat & un ſi habile miniſtre: la vivacité de ſon eſprit ne prit rien ſur la paix qu'il ſut conſerver dans ſa ſolitude, & il fut plus grand encore par ſa généreuſe retraite, que par les importans emplois qu'il remplit avec des talens ſuperieurs: il eſt mort le 22. décembre 1727.

âgé de quatre-vingt-cinq ans; M. Voiſin, déja ſecretaire d'état, lui ſuccéda dans l'office de chancelier.

Citation de Malte ſur la nouvelle du grand armement qui ſe faiſoit à Conſtantinople; mais, ou ce n'avoit pas été l'intention du grand ſeigneur d'attaquer Malte, ou il en fut détourné par la connoiſſance qu'il eut du bon état où étoit cette iſle: tous ſes efforts tomberent ſur les Vénitiens.

Le roi de Suéde ayant traverſé l'Allemagne *incognito*, arrive à Stralzund le 22. novembre au matin, ſuivi ſeulement de trois de ſes officiers. Ce prince, dont nous ne parlerons plus, fut tué en 1718. au ſiége de Fridericſtadt: ce qui ſe paſſa après ſa mort, au ſujet de cette couronne, eſt trop curieux pour être omis, quoiqu'il ne ſoit pas de ce regne. Charles XII. laiſſa deux ſœurs; l'aînée Hedewige, qui avoit épouſé le duc de Holſtein, fut exclue du trône, parce qu'elle fut regardée comme étrangere au royaume où elle ne demeuroit pas: ſa ſœur Ulrique avoit épouſé Frédéric Langgrave de Heſſe du conſentement de la nation, qui deſira qu'elle ſuccédât à ſon frere Charles XII. mais elle aima mieux que la couronne paſſât à ſon mari; & ſur ſon abdication Frédéric ſon mari fut élu, ſous la condition que s'ils avoient des héritiers, ils ſuccéderoient à la couronne, & qu'à défaut d'héritiers la couronne deviendroit élective. Comme par la ſuite il n'eut point d'enfans ni d'eſpérance d'en avoir, la nation exerça ſes droits, & procéda à l'élection d'un ſucceſſeur déſigné: ce fut le duc de Holſtein, petit-fils d'Hedewige, lequel avoit pour mere Anne, fille du Czar Pierre I. mais comme il fut déclaré grand duc de Moſcovie, aux droits de ſa mere, par l'impératrice Eliſabeth qui n'avoit point d'enfans, (c'a été depuis le Czar Pierre III.) il lui fallut renoncer à l'élection de Suéde; & alors les Suédois jetterent les yeux ſur Adolphe-Frédéric duc de Holſtein de la branche ca-

dette, qui n'avoit nul droit à cette couronne, & qui a ſuccédé à Frédéric Landgrave de Heſſe, mort en 1751. Le grand ſeigneur qui avoit fait ſa paix avec la Moſcovie & la Pologne, réunit ſes forces contre les Vénitiens, à qui il enleve la Morée.

Diſgrace de madame des Urſins, qui étoit allé au-devant de la jeune reine, à quinze lieues de Madrid, & qui en reçut ordre ſur le champ de ſortir des terres d'Eſpagne.

La baronnie de Frontenai, érigée en duché-pairie, ſous le nom de Rohan-Rohan : elle l'avoit déja été en 1626. mais les lettres n'avoient point été enregiſtrées.

Le vicomté de Joyeuſe érigé en duché-pairie en faveur du prince d'Epinoi : il eſt éteint.

L'ambaſſadeur d'Angleterre ſe plaignoit aſſez hautement à la cour des travaux que le roi faiſoit faire au port de Mardick ; il demanda à ce ſujet une audience particuliere ; il l'eut, & parla au roi avec plus de véhémence que de retenue : ſa majeſté ne l'interrompit point, mais lorſqu'il eut achevé, elle lui dit : *M. l'ambaſſadeur, j'ai toujours été maître chez moi, quelquefois chez les autres, ne m'en faites pas ſouvenir.*

1715.

Le congrès d'Utrecht finit par le traité ſigné entre l'Eſpagne & le Portugal le 13. février ; celui de la barriere, qu'on négocioit à Anvers avec l'empereur & les Hollandois, ne fut conclu que le 15. novembre.

Le chevalier d'Asfeld ayant débarqué à l'iſle Majorque le 16. juin, acheva de s'emparer de cette iſle le 2. juillet par la priſe de Palma qui en eſt la capitale.

Le roi donne audience à l'ambaſſadeur de Perſe le 19. février. Envoyés de Tripoli.

Alliance renouvellée avec les Cantons Catholiques & le Valais, le 9. mai, par le comte du Luc. Ce traité qui contient trente-cinq articles, eſt à peu près le même qui fut paſſé en 1663. avec tous les Cantons : le cinquiéme article mérite d'être remarqué : le roi s'y engage à donner du ſecours aux Cantons Catholiques en cas qu'ils fuſſent inquiétés par quelques puiſſances étrangeres, & même à ſecourir le parti le plus foible, en cas qu'il arrivât de la diviſion dans la Suiſſe.

Le maréchal de Tallard avoit obtenu en 1712. des lettres d'érection en duché du marquiſat d'Hoſtun : il le céda à Marie-Joſeph ſon fils lors de ſon mariage en 1713. avec la fille du prince de Rohan : le roi accorde au fils de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie du duché d'Hoſtun.

Il eſt jugé au conſeil des dépêches, que les Jéſuites pourront rentrer dans leurs biens juſqu'à l'âge de trente-trois ans : M. Chauvelin (depuis garde des ſceaux) étoit le rapporteur.

Les courtiſans commencerent à s'appercevoir le 12. août que le roi étoit incommodé : on traitoit de ſciatique une douleur qu'il reſſentoit à la jambe & à la cuiſſe. Il ne ſortit pas de ſon appartement depuis ce jour-là ; il avoit voulu faire lui-même la revûe de la gendarmerie, qui s'étoit rendue dans l'avant-cour du château de Verſailles, mais ſa ſanté ne lui ayant pas permis, il chargea M. le duc du Maine de faire cette revûe le 22. août, au champ de Mars, près de Marli : M. le Dauphin, vêtu en uniforme, vint voir la gendarmerie après la revûe, & M. le duc d'Orléans le ſalua à la tête des gendarmes d'Orléans.

Mort de Louis *le Grand*, le premier ſeptembre : il étoit digne de ce nom, indépendamment de toutes ſes conquêtes.

On a remarqué avec raiſon, que les regnes d'Auguſte & de Louis XIV. *re*reſſembloient par le concours des grands hommes dans tous les genres, qui a illuſtré leurs regnes ; mais

on ne doit pas croire que ce ſoit l'effet ſeul du haſard ; & ſi ces deux regnes ont de grands rapports, c'eſt qu'ils ont été accompagnés à-peu-près des mêmes circonſtances. Ces deux princes ſortoient des guerres civiles : de ce tems où les peuples toujours armés, nourris ſans ceſſe au milieu des périls, entêtés des plus hardis deſſeins, ne voyent rien où ils ne puiſſent atteindre ; de ce tems où les événemens heureux & malheureux, mille fois répétés, étendent les idées, fortifient l'ame à force d'épreuves, augmentent ſont reſſort, & lui donnent ce deſir de gloire qui ne manque jamais de produire de grandes choſes.

Voilà comme Auguſte & Louis XIV. trouverent le monde : Céſar s'en étoit rendu le maître, & avoit devancé Auguſte ; Henri IV. avoit conquis ſon propre royaume, & fut l'ayeul de Louis XIV. Même fermentation dans les eſprits : les peuples, de part & d'autre, n'avoient été pour la plûpart que des ſoldats, & les capitaines des héros. A tant d'agitations, à tant de troubles inteſtins, ſuccéde le calme que produit l'autorité réunie ; les prétentions des républicains & les folles entrepriſes des ſéditieux détruites, laiſſent le pouvoir dans la main d'un ſeul ; & ces deux princes devenus les maîtres, (quoiqu'à des titres bien différens, puiſqu'Auguſte n'étoit qu'un uſurpateur) n'ont plus à s'occuper qu'à rendre utile à leurs états cette même chaleur, qui juſqu'alors n'avoit ſervi qu'au malheur public ; leur génie & leur caractere particulier ſe reſſembloient encore par-là, ainſi que leurs ſiécles. L'ambition & l'ardeur de la gloire avoient été égales entre eux : héros ſans être téméraires, entreprenans ſans être avanturiers ; tous deux avoient été expoſés aux orages de la guerre civile, tous deux avoient commandé leur armées en perſonne ; l'un & l'autre avoient ſu vaincre & pardonner : la paix les trouva encore ſemblables par un certain air de grandeur,

par leur magnificence & leur libéralité : chacun d'eux poſſédoit ce goût naturel, cet inſtinct heureux qui ſert à démêler les hommes ; leurs miniſtres penſoient comme eux, & Mecène protégeoit auprès d'Auguſte, ainſi que Colbert auprès de Louis XIV. tout ce que Rome & la France avoient de génies diſtingués. Enfin, le haſard les ayant fait naître l'un & l'autre dans le même mois, tous deux moururent preſque au même âge ; & ce qui contribue à rendre les regnes célébres, aucuns princes ne regnerent ſi long-tems.

Par combien de moyens il falloit que la nature préparât deux ſiécles ſi beaux ! Le même fond qui avoit produit des hommes illuſtres dans la guerre, produiſit des génies ſublimes dans les lettres, dans les arts & dans les ſciences : l'émulation prit la place de la révolté ; les eſprits accoutumés à l'indépendance, ne la chercherent plus que dans les vûes ſaines de la philoſophie ; il n'étoit plus queſtion d'entreprendre ſur ſes pareils, il fallut s'en faire admirer ; la ſupériorité acquiſe par les armes fut remplacée par celle que donnent les talens de l'eſprit : en un mot, les mêmes circonſtances réunies donnerent à l'Univers les regnes d'Auguſte & de Louis XIV.

REMARQUES PARTICULIERES.

NOUS finirons cet ouvrage par quelques remarques ſur la troiſiéme race, comme nous en avons fait ſur les deux premieres.

Ceux qui trouvent l'hiſtoire Grecque ou l'hiſtoire Romaine plus intéreſſante que la nôtre ne ſe méfient pas aſſez des préjugés de leur enfance: j'aurois pardonné cette mépriſe avant que nos bons hiſtoriens euſſent paru, mais qu'aujourd'hui l'on compare, par exemple, M. de Thou dans ce qu'il a écrit de notre hiſtoire avec l'hiſtoire Romaine de Tite-Live, on reconnoîtra que nous ne le cédons ni pour le mérite des écrivains, ni pour la variété & la ſingularité des événemens, ni pour la grandeur des perſonnages, ni pour leur magnificence, ni pour leur galanterie, ni même pour le merveilleux, en quoi ces deux auteurs, & ſur-tout M. de Thou, ſont moins excuſables. Mais l'hiſtoire ancienne tenoit à une religion embellie par la fable & par la poëſie, qui ont été l'objet des études de notre jeuneſſe: les prodiges de notre tems nous ſemblent abſurdes, tandis que nous nous plaiſons à de vieux contes que nous ne croyons pas davantage: la Gréce nous rappelle des idées plus agréables que la Suéve ou la Pannonie, Troye & Carthage nous ſemblent plus grandes, que Tolbiac & Orléans, parce que l'Iliade & l'Enéide ſont de plus beaux poëmes que ceux de Clovis & de la Pucelle. Cependant, à qui lira notre hiſtoire avec des yeux philoſophiques, il y a tout autant de connoiſſance à prendre du cœur humain, tout autant de profit à faire ſur les mœurs, tout autant de regles de conduite à acquerir, & la France y paroîtra d'autant plus grande, qu'elle n'a jamais eu d'ennemis médiocres à combattre, que la marine des anciens, dénuée d'artillerie, n'offre que des jeux d'enfans, en comparaiſon de nos combats de mer, que les progrès qu'a faits le

commerce nous ont ouvert des mondes nouveaux, dont les anciens n'avoient pas même de ſoupçon, & que notre intérêt doit croître en liſant notre hiſtoire, à proportion que l'Univers s'y étend à nos yeux.

Je ne parle pas des progrès des ſciences & des arts que nous voyons s'augmenter à meſure que l'autorité de nos rois s'affermit; de l'état brillant des lettres qui éclairent nos conquêtes, en même tems qu'elles leur doivent tout leur éclat, & qui ſont ſi propres à embellir l'hiſtoire: Charlemagne, François I. Louis XIV. nous donnent des ſiécles auſſi grands que tout ce que l'on nous raconte des républiques de Gréce & de Rome, & de l'empire des Céſars. Ainſi donc ſans abandonner l'étude de l'hiſtoire ancienne, à laquelle nous invitent les écrivains célébres qui nous l'ont fait connoître, aimons à étudier la nôtre; je n'en ai donné d'autre motif que celui de la curioſité & du plaiſir, quand je pourrois y joindre le devoir où doit être tout homme de chercher à s'inſtruire des loix, des mœurs & des uſages de ſon pays.

Que la ſimplicité des premiers tems ne nous rebute pas. Il y a autant à gagner pour la connoiſſance de l'eſprit humain & de ſes progrès. N'eſt-ce pas une choſe curieuſe, par exemple, de retrouver dans une nation, qui peut bien le diſputer aujourd'hui au plus bel âge de la Gréce, pour la ſublimité de ſes ouvrages dramatiques, de retrouver le tems de ces tragédies informes appellées *Myſteres?* quel chemin il a fallu faire pour parvenir du *Théatre de la Trinité* à celui de l'Hôtel de Bourgogne, des miracles de Sainte Catherine, de la comédie de la paſſion, &c. à Polieucte, à Athalie, &c. mais une conſidération plus importante ſe préſente à ce ſujet, c'eſt par rapport à la Religion. Nous ne revenons pas de ſurpriſe de voir les Myſteres repréſentés avec l'autorité des magiſtrats, dont la ſévérité à cet égard ne peut être ſuſpecte.

REMARQUES PARTICULIERES.

C'eſt ce que nous avons de plus ſacré, Jeſus-Chriſt, la Vierge, &c. repréſentés avec une familiarité ſi éloignée de nos idées & de nos reſpects ; cela s'explique par la différence des tems, & nous fait connoître l'ignorance, la ſimplicité, l'innocence d'alors. Non, ce n'étoit point profanation de la religion, tout étoit ſpectacle pour un peuple groſſier, qui étoit attiré dans les égliſes, où les cérémonies mêmes du ſervice divin étoient mêlées de ces ſpectacles. » On ne célé-» broit pas ſeulement les fêtes, on les repréſentoit ; le jour » des Rois, trois prêtres habillés en rois, conduits par une » figure d'étoile qui paroiſſoit au haut de l'égliſe, alloient » à une créche, où ils offroient leur don, &c. » De-là le peuple couroit au Théatre, où il retrouvoit les mêmes ſujets ; c'étoit encore lui remettre les choſes de la religion ſous les yeux, » leur foi étoit fortifiée par l'habitude qu'ils con-» tractoient avec ces objets, & en entendre parler, c'étoit » les avoir vûs. » (*Fontenelle.*) Ne ſerions-nous pas réduits aujourd'hui à regretter ces tems de ſimplicité, où l'on ne raiſonnoit pas, mais où l'on croyoit ?

Ce furent donc là les ayeux du grand Corneille ? tout a commencé ainſi dans le monde. La Tragédie Grecque n'eut pas une plus noble origine. Qu'il y a loin de Theſpis à Sophocle ! Après les repréſentations des myſtéres, les idées s'étendirent, le ton changea inſenſiblement, & cet eſpace ne fut guéres que de Charles VI. à Henri II. Jodelle donna alors des tragédies & des comédies, Baïf ſous Charles IX, Garnier ſous Henri III. & Henri IV. & enfin ſous Louis XIII. Hardi, Mairet, Triſtan, & Corneille.

Comme la forme de cet ouvrage ne m'a guéres permis de m'étendre ſur chaque matiere, je rappellerai ici quelques-unes de celles qui m'ont paru le plus importantes, & je les renfermerai toutes ſous l'idée générale du plan que nos rois

REMARQUES PARTICULIERES.

ſe ſont formé, de faire ceſſer les uſurpations, ſur chaque partie du gouvernement, ſoit la juſtice, ſoit les armes, ſoit les choſes eccléſiaſtiques qui intéreſſent la puiſſance ſéculiere, ſoit les grands fiefs, &c. commençons par la juſtice qui eſt l'article le plus important, & qui demande plus de détail.

Nos rois avoient beaucoup à faire pour regagner l'autorité royale qui étoit preſque anéantie. Il falloit changer les préjugés & les uſages de toute une nation, & cela eſt peut-être plus difficile à exécuter que de la conquérir; *le royaume de France*, comme nous l'avons déja dit, étoit tenu alors ſelon les loix des fiefs, *ſe gouvernant comme un grand fief, plûtôt que comme une monarchie.* Un tel abus venoit de l'uſurpation des ſeigneurs, & quelqu'extraordinaire que cela nous puiſſe paroître aujourd'hui, cependant il eſt à ſe connoître que c'étoit la forme de notre gouvernement dès le commencement de la troiſiéme race, ſi nous conſidérons qu'il y avoit trois points eſſentiels dans leſquels les loix du gouvernement de l'état étoient conformes aux loix par leſquelles les fiefs étoient régis. 1°. La majorité de nos rois ne commençoit, ainſi que la féodale, qu'après l'âge de vingt-un ans accomplis: témoin S. Louis, qui étant né le 25. avril 1215. ne fut déclaré majeur que le 25. avril 1236. quoiqu'il eût ſuccédé dès le mois de novembre 1226. au roi Louis VIII. ſon pere. 2°. Les rois tenoient réciproquement des fiefs de leurs ſujets: cet abus fut aboli, comme nous l'avons expliqué au regne de Philippe I. 3°. Enfin la troiſiéme choſe qui juſtifie que le royaume fut gouverné pendant près de trois cens ans comme un grand fief, eſt qu'encore fort avant dans le treiziéme ſiécle, le vaſſal qui prétendoit que le roi *lui vecit le jugement de ſa cour*, c'eſt-à-dire, refuſoit d'y faire juger le différend d'entr'eux, avoit ſur ce refus la faculté de pourſuivre ſon droit par les armes, & même de contraindre ſes

REMARQUES PARTICULIERES.

arrieres-vaſſaux à ſe joindre à lui contre le roi, quoique lui & eux fuſſent nés ſes ſujets.

Il faut convenir que de tels uſages ne ſont guéres conformes aux idées que nous nous ſommes faites d'un état monarchique, il falloit bien de la prudence & de la ſuite pour rétablir les choſes en l'état où elles étoient du tems de Charlemagne. Ce prince lui-même auroit eu bien de la peine à en venir à bout, s'il avoit trouvé l'autorité démembrée, telle qu'elle l'étoit à l'avénement de Hugues Capet; auſſi ne fut-ce pas l'ouvrage d'un ſeul prince, & on peut dire que juſqu'à Philippe le Bel qui établit les parlemens, & qui acheva d'affermir par-là l'autorité légitime, chacun de ſes prédéceſſeurs y contribua.

Comme la juſtice eſt le plus fort lien des peuples & des rois, ce que nos rois avoient de plus preſſé, étoit de la retirer des mains de leurs ſujets qui l'avoient uſurpée.

Sous la premiere race, & long-tems encore ſous la ſeconde, les ducs & comtes, en qualité de gouverneurs dans les provinces, adminiſtroient tous les droits royaux & ſouverains dans l'étendue de leur duché ou comté. Ils donnoient les bénéfices militaires, quand *vacation* arrivoit, jugeoient par jugement ſouverain les appellations des centeniers, qui étoient les juges ordinaires établis par le roi, mais c'étoit toujours au nom du roi, parce qu'alors il n'y avoit point d'autre juſtice que la royale. Ils faiſoient battre la monnoie au nom du roi, donnoient toutes ſortes de réglemens & proviſions; c'étoit par leur ordre que les levées d'hommes, deniers, vivres, munitions, pionniers étoient faites. Enfin, tout ce qui concernoit le domaine royal, la juſtice, la police, & la finance, étoit en leur diſpoſition, chacun dans ſon gouvernement le tout ſous le nom & autorité du roi, comme ſes lieutenans & officiers.

REMARQUES PARTICULIERES.

Lorſque ces ducs & comtes, profitant de la foibleſſe du gouvernement, eurent érigé leurs offices en propriétés & patrimoines héréditaires, ces mêmes droits leur demeurerent. Alors toutes les marques de l'autorité royale furent effacées dans les provinces, excepté dans celles que poſſédoit Hugues Capet, comme duc & comte, lorſqu'il parvint à la couronne; & à ces marques de l'autorité royale fut ſubſtitué un droit ſeigneurial.

La premiere tentative que firent nos rois, pour ne pas laiſſer les ſeigneurs maîtres abſolus du ſort de leurs ſujets, fut d'envoyer, comme nous l'avons dit ailleurs, dans ces mêmes provinces, des commiſſaires qui ſe nommoient *Miſſi dominici*, à l'inſtar de ceux que l'on envoyoit ſous la premiere & ſous la ſeconde race, mais avec cette différence, que les premiers étoient envoyés par le roi, pour examiner ſes propres juges, au lieu que ceux-ci alloient examiner les ſeigneurs qui s'étoient emparés de la juſtice royale. Ces nouveaux commiſſaires, qui s'appelloient alors *juges des exempts*, devoient tenir en bride les ſeigneurs, éclairer de près leurs actions, & recevoir les plaintes des ſujets qui ſe trouveroient avoir été maltraités par eux, ou par leurs lieutenans & officiers; ils devoient vuider ſommairement ces plaintes, ſi faire ſe pouvoit, ſinon les renvoyer aux grandes aſſiſes du roi. Voyez *au regne de Louis le Gros.*

Ces commiſſaires génoient trop l'indépendance des ſeigneurs, pour qu'ils ne s'y oppoſaſſent point; ils firent ſi bien qu'on n'en renvoya plus.

Cependant l'autorité royale s'affoibliſſoit, & les vaſſaux avoient pris la place des ſujets, car ce n'étoit plus des ſujets, que des peuples qui pouvoient être armés contre le roi par leurs ſeigneurs, & qui, pour conſerver leur bien, ne connoiſſoient d'autre tribunal que celui de ce même ſeigneur.

REMARQUES PARTICULIERES.

Il eût été plus court, ſans doute, d'abolir en entier les juſtices, & les remettre dans la main du roi; mais c'eſt ce qui ne ſe pouvoit pas: il reſtoit deux partis à prendre; le premier étoit de diminuer l'étendue & l'autorité de ces juſtices, ſoit en leur retranchant la connoiſſance de pluſieurs conteſtations, ſoit par les appels de leurs jugemens pardevant le juge royal. Le ſecond parti fut de leur ôter, ſinon la propriété, au moins l'exercice de la juſtice: ce qui les rendoit bien moins conſidérables; car il y a une grande différence entre faire rendre la juſtice en ſon nom, ou la rendre ſoi-même: le peuple ne connoît que ſon juge, & ne remonte pas plus haut, au lieu que lorſque le ſeigneur réunit la propriété & l'exercice de la juſtice, il ne lui manque rien pour ſe faire obéir.

Le premier expédient qui fut donc imaginé par nos rois pour remplacer les *Miſſi dominici*, ou commiſſaires, dont les ſeigneurs ne vouloient plus entendre parler, fut de créer de grands baillis dans les villes qui étoient alors réunies au domaine, & qui n'étoient que quatre, lors de ce premier établiſſement, *toutes les autres villes & bailliages de France appartenans alors aux ducs & comtes.* Ces quatres grands bailliages étoient, Vermandois, Sens, Mâcon, & Saint-Pierre-le-Mouſtier; quand ces baillis furent créés, il fut queſtion de les employer de façon qu'ils puſſent attirer à eux la connoiſſance de quelques affaires des villes des ſeigneurs. On imagina pour cela les cas royaux, c'eſt-a-dire, ce qui intéreſſoit le roi, car cela ne s'étendoit pas encore à ce que nous entendons aujourd'hui par cas royaux, qui intéreſſent également le public; le motif de ces cas royaux, dont les baillis devoient être juges, fut que, comme il arrivoit ſouvent pluſieurs cas dans les terres des ſeigneurs où le roi avoit intérêt, *il n'étoit pas raiſonnable que le roi demandât juſtice à ſes*

REMARQUES PARTICULIERES.

ſujets & vaſſaux, & qu'il étoit juſte que ſes juges en priſſent connoiſſance : on comprend aiſément que ces cas royaux s'étendoient plus ou moins, ſuivant le plus ou le moins de puiſſance des ſeigneurs, que l'on reprenoit davantage ſur les plus foibles, & que l'on prenoit patience avec les plus opiniâtres. Dès que le roi avoit réuni quelque ville au domaine, la juſtice de ce domaine devenoit celle du roi, quoiqu'auparavant elle relevât d'un autre ſeigneur, ſans que pour cela il fût dû aucune indemnité au ſeigneur, & auſſi-tôt un nouveau bailli étoit créé, qui attiroit par l'attribution des cas royaux toutes les cauſes qu'il pouvoit, du tribunal des ſeigneurs voiſins au ſien. Nous avons un édit de 1190, par lequel Philippe-Auguſte, devenu plus grand terrien que ſes prédéceſſeurs, établit des baillis dans toutes les principales villes. Ainſi donc par l'inſtitution des baillis juges des cas royaux, on obtint le premier effet que l'on s'étoit propoſé, qui étoit au moins de diſtraire tout ce que l'on pouvoit des juſtices des ſeigneurs.

L'appel étoit une voie encore plus étendue de diminuer l'autorité que les ſeigneurs s'étoient acquiſe par l'uſurpation de la juſtice, puiſque les cas royaux ne pouvoient pas embraſſer tout, au lieu que l'appel étoit général, & qu'un juge, dont les ſentences peuvent être réformées, perd beaucoup de ſon pouvoir, tandis que le juge qui a le droit de les réformer, poſſéde la véritable autorité. Voici comme on y parvint.

Le premier prétexte que l'on employa, *fut la défaute de droit* : les hauts ſeigneurs refuſoient-ils juſtice ? on ſe pourvoyoit à la cour du roi, *per viam querelæ* : les hauts ſeigneurs jugeoient-ils contre la loi des fiefs ? autre cas d'appel. On comprend que ce ſecond cas étoit d'une grande étendue, puiſque tout homme qui avoit perdu ſon procès, ne manquoit pas de dire qu'on l'avoit jugé contre la loi. Mais il ne

REMARQUES PARTICULIERES.

faut pas croire que l'on en uſât ainſi avec tous les hauts ſeigneurs. Il y en avoit de ſi conſidérables, qu'ils jugeoient ſouverainement & ſans appel. Le duc de Normandie & le comte de Toulouſe pouſſoient les droits régaliens juſqu'à un pareil excès ; & bien long-tems après que les ducs ne rendoient plus la juſtice par eux-mêmes, & qu'ils avoient des tribunaux où l'on rendoit la juſtice pour eux, les ducs de Normandie conſerverent ce droit : l'échiquier de Normandie étoit auſſi abſolu dans ce qu'il prononçoit pour cette province, que l'étoit le parlement du roi. Auſſi eſt-il expreſſément dit dans la charte accordée aux Normands en 1315. par Louis Hutin, quoiqu'alors la Normandie eût été réunie, que conformément à l'ancienne coutume de la province, nulle des cauſes qui ſeront jugées dans cet échiquier ne pourra être portée au parlement de Paris, même devant le roi, de quelque maniere que ce ſoit, & que l'on ne pourra non plus ajourner les Normands pour les affaires du duché devant le même parlement ; il y a bien plus, c'eſt que ces ducs de Normandie étoient plus puiſſans chez eux que le roi, puiſque le roi ſouffroit des ſeigneurs dans ſon royaume qui y rendoient la juſtice, & que tant qu'il y eut des ducs de Normandie, du ſang Normand & Angevin, *nul ſeigneur n'eut la haute juſtice dans cette province :* ce qui fait qu'encore aujourd'hui nous voyons ſi peu de hautes juſtices ſeigneuriales en Normandie.

Il n'en fut pas de même des ducs de Guyenne, & des ducs de Bourgogne. Sur la fin du treiziéme ſiécle, il étoit déja aſſez ordinaire qu'on appellât des ſénéchaux du duc de Guyenne au parlement : cela eſt juſtifié par les lettres patentes du roi Philippe le Hardi du mois de juin 1283. par leſquelles il donne à Edouard, roi d'Angleterre, duc d'*Aquitaine*, toutes les amendes, forfaitures & autres peines qui ſeront prononcées au parlement au regard de l'Aquitaine, & dans les cas

d'appels des jugemens donnés par les ſénéchaux dudit roi d'Angleterre en Gaſcogne, Agénois, Querci, Périgord, Limoſin & Xaintonge: on appelloit auſſi des jugemens du duc de Bourgogne à un bailliage royal, & de-là à la cour du roi. C'eſt ce que prouve une déclaration donnée par Charles de France, régent du royaume, pendant la priſon du roi Jean ſon pere: il eſt dit qu'avant que le comté de Mâcon fût joint au domaine de la couronne par l'acquiſition qu'en fit S. Louis en 1238. le comte de Mâcon & ſes ſujets, & pareillement l'archevêque, doyen & chapitre, & les habitans de Lyon, l'évêque & chapitre de Mâcon, l'évêque & chapitre de Châlons, les abbayes de Fontini, (Tournus) & de Cluni, le duc de Bourgogne *qui eſt pair de France*, le comte de Foreſt, le ſeigneur de Beaujeu, leurs terres & leurs ſujets, étoient tous reſſortiſſans au châtel & châtellenie de Saint Jengoul: *& que pour connoître des cauſes du reſſort de ſouveraineté, & icelles oyr & déterminer, nos ſeigneurs les rois de France avoient accoutumé de toute ancienneté avoir bailliage royal & bailli audit lieu qui étoient appellés bailliage & bailli de Jengoul. Duquel bailli l'en appelloit pour le tems*, en parlement à Paris & non ailleurs.

Par tout ce qui vient d'être dit, on voit la juſtice des ſeigneurs diminuée, ſoit par les cas dont on leur enlevoit la connoiſſance, ſoit par les appels: il faut examiner à préſent comment ſe faiſoient ces appels, & ce ne ſera pas le point le moins curieux de cet article.

Les ducs & les comtes ſe laſſerent de rendre la juſtice, & commirent des lieutenans pour la rendre à leur place, ſe réſervant toujours à la vérité le droit de tenir les aſſiſes ou grands plaids: mais le duc ou le comte s'étant encore ennuyé de tenir les aſſiſes lui-même, en commit le ſoin à un bailli; de ſorte que le bailli devint le juge d'appel du lieutenant ou vicomte.

REMARQUES PARTICULIERES.

C'étoit des ſentences de ce bailli que l'on appelloit devant le bailli royal ; lorſque ce bailli s'étoit abſolument écarté des régles dans le jugement qu'il avoit rendu, & que le grief étoit clair & manifeſte, & l'iniquité évidente, on avoit la voie de recours au bailli royal, comme on l'eut depuis au parlement, lorſqu'il fut rendu ſédentaire, & qu'il ne fut plus occupé que des affaires des particuliers. La partie plaignante donnoit donc ſa requête, non pas contre l'autre partie, mais contre le juge même, pour venir rendre compte de ſa conduite & des motifs de ſon jugement. C'étoit au juge à ſoutenir le bien jugé de ſa ſentence, contre la partie qui l'avoit appellé devant le juge du roi ; & c'eſt de-là qu'eſt venu le terme d'appel.

Comme ces appels n'étoient reçus que dans les cas où on avoit énoncé dans la requête de ces ſortes de fautes de la part du juge, que l'on appelle *lata culpa quæ dolo æquiparatur*, l'affaire devenoit perſonnelle pour le juge appellé. Si les faits étoient prouvés, il étoit puni par le même arrêt qui réformoit ſa ſentence ; ſi l'appellant ne pouvoit prouver les faits par lui avancés, il étoit condamné en une amende & en des dépens, dommages & intérêts envers le juge.

On ſe relâcha dans la ſuite, & on fut plus facile à recevoir des requêtes d'appel ſur des faits plus légers, & quelquefois ſur une énonciation générale d'injuſtice : les juges ſe trouvoient moins intéreſſés dans ces dernieres requêtes ; ils y donnoient moins d'attention, & alors les parties en faveur de qui leur ſentence étoit rendue, ſe joignirent à eux pour en ſoutenir le bien jugé : on ordonna même dans la ſuite, que la partie ſeroit intimée pour ſoutenir le bien jugé de la ſentence ; & quand les affaires furent multipliées au point que le parlement fut obligé de tenir ſes ſéances toute l'an-

REMARQUES PARTICULIERES.

née, comme il étoit impoſſible que les juges des provinces fuſſent toute l'année à la ſuite de la cour pour rendre compte de leurs jugemens, on fit des rolles par province, & le bailli ou ſénéchal de chaque province ſe rendoit à la ſuite de la cour, à l'appel du rolle de la province, aſſiſtoit à toute la plaidoirie du rolle, pour rendre compte des motifs de chaque ſentence. On ceſſa alors d'intimer les juges ſur chaque affaire, parce que la publication du rolle de la province étoit une intimation générale : la premiere eſpéce d'intimation ſubſiſte encore pour le premier cas qui l'a introduite ; & lorſqu'il y a du fait perſonnel du juge, on permet ſur la requête donnée à cet effet, & ſuivant la qualité des cas énoncés, d'intimer le juge en ſon nom, & de le prendre à partie. Mais en même tems que l'on a conſervé, pour l'utilité publique, l'uſage d'intimer les juges en de certains cas, pour les contenir dans le devoir, on s'eſt relâché avec raiſon ſur l'uſage de les faire aſſiſter à des plaidoiries, où la partie qui ſoutient le bien jugé de la ſentence eſt intimée elle-même, & a intérêt d'en ſoutenir la validité.

Nous nous ſommes un peu étendus ſur l'hiſtoire de ces appels ; revenons à notre objet : l'introduction des appels fut un des grands moyens dont on ſe ſervit pour donner atteinte aux juſtices des ſeigneurs ; & non-ſeulement leur juſtice en ſouffrit, mais le reſte de leur autorité en fut bien endommagé ; ce droit de reſſort de juſtice étant ſans doute, dit Loyſeau, le plus fort lien qui ſoit pour maintenir la ſouveraineté : par le moyen de ce reſſort, la puiſſance de faire loix a été retranchée aux ſeigneurs indirectement, en tant que le parlement ne ſuivoit ni n'approuvoit leurs ordonnances au jugement des procès.

La même raiſon qui avoit engagé les ducs & comtes à renoncer à l'exercice de leur juſtice, fit que les baillis royaux

s'en diſpenſerent. Comme ce n'étoit pas des gens de loix que le roi avoit pris pour cette importante fonction, & qu'il les avoit choiſis parmi les plus grands ſeigneurs de ſa cour, les fonctions de la guerre où ils étoient engagés pour le ſervice du roi, ne leur permettoient pas d'exercer leurs offices de baillis, & ils prirent des lieutenans; mais lorſqu'ils voulurent enſuite y rentrer, le roi, qui s'étoit apperçu que l'exercice de la juſtice dans la main de ces ſeigneurs les rendoit trop conſidérables, & pouvoit expoſer leur fidélité à ſecouer le joug de l'obéiſſance, ce qui étoit déja arrivé aux ducs & comtes, ne voulut plus leur permettre de reprendre leurs fonctions de juges, quand ils voulurent y revenir, & les força de laiſſer juger en leur place les officiers qu'il y avoit commis. (*Ordonnance de Philippe le Bel* 1287.)

Voilà l'adminiſtration de la juſtice repriſe des mains de l'uſurpation, rentrée dans celles du roi, & remiſe enfin dans celles des magiſtrats; mais diſons, à l'honneur de notre monarchie, que les magiſtrats n'y ſont pas, comme ailleurs, bornés à la ſimple adminiſtration de la juſtice, & que nos rois les ont admis à un plus noble partage; ils y ſont l'œil du prince; ils ſont ſa garde & ſa force; ſes lumieres ne peuvent s'étendre à tout: ils l'éclairent. Il ſont ſa garde pour le défendre des ſurpriſes; ils ſont ſa force pour l'exécution de ſes loix; car lui ſeul eſt en droit d'en donner, ſans quoi la monarchie ne ſeroit qu'un vain nom. Les princes ſont des hommes, ils peuvent ſe tromper; ils peuvent être trompés, leur ſageſſe eſt de vouloir en être avertis; ils en ont fait un devoir aux magiſtrats, parce que, comme les magiſtrats ſont plus près du peuple, ils ſentent mieux ſes beſoins. Mais d'un autre côté, comme le ſecret de l'état ne peut leur être confié, ils ignorent ſouvent les motifs & la néceſſité de telle & telle loi: c'eſt ce ſecret de la domination que Tacite

REMARQUES PARTICULIERES.

appelle *jus dominationis*, *& arcana imperii*. Qu'en réſulte-t-il ? c'eſt qu'après avoir rempli le devoir de leurs fonctions, après avoir expoſé la vérité comme ils la voyent, leur réſiſtance doit finir, où la volonté du prince, plus inſtruit qu'eux, perſiſte dans ſa détermination : qu'il eſt de l'ordre qu'ils ſe ſoumettent, parce que le droit doit enfin reſter à quelqu'un, parce qu'aux termes de l'édit de Charles IX. » l'autorité royale ſeroit au contraire ſujette aux volontés de » ſes officiers, ce qui ſeroit trop préjudiciable à la majeſté » d'un roi de France, laquelle eſt ſi pleine & ſi abſolue, » qu'elle ſe laiſſe bien modérer aux remontrances d'un ſénat, » mais non jamais s'y aſſujettir ; « & parce qu'enfin, ce qui étoit fait pour le bien général, en deviendroit le trouble, & en pervertiroit l'uſage ; car, dit Hincmar, tous étoient obligés de ſe ſoumettre à ſa déciſion. Le roi décidoit ſouverainement, ſuivant ce mot de Beaumanoir : » le roi eſt ſou- » verain par-deſſus tous, & a de ſon droit le général garde » du Reaulme, pour quoi il puet faire liex, établiſſemens, » come il li pleſt pour le quemun profict, & che que il éta- » blit i doit être tenu. « N'alterons point des maximes ſi ſages. *Eclairer le prince & lui obéir* : tels ſont les vrais principes.

Voilà juſques ici quelques points principaux de notre droit public ſommairement éclaircis : nous paſſerons à deux autres articles qui ne ſont pas moins curieux ; ſavoir, la nature du domaine, & la vénalité des charges.

C'eſt une maxime conſtante, que le domaine du roi eſt inaliénable ; & c'eſt une erreur de croire que ce n'a été que depuis Philippe le Hardi, lorſque les apanages commencerent à être plus connus, (*Voyez à l'année* 1283.) que nos rois ont ceſſé de pouvoir aliéner leur domaine.

Ce qui a pu induire en erreur ſur ce dernier article, c'eſt

qu'en effet, juſqu'à Philippe le Hardi, nos rois aliénoient leurs domaines, mais cette aliénation pour l'ordinaire ne regardoit que leurs enfans ; & ſi l'on trouve quelques autres aliénations de certains domaines, faites même hors la famille royale, cela ne prouve pas pour cela que le domaine de la couronne ſoit aliénable.

En effet, ſi nous voyons que nos rois donnoient des portions de domaines à leurs filles, il faut prendre garde ſi ces domaines faiſoient partie du domaine royal ; car ſi ce n'étoit que des domaines particuliers, alors cela ne prouve pas que le domaine royal ſoit aliénable. Louis le Débonnaire, (*Thegan, Perard, recueil de piéces pour ſervir à l'Hiſtoire de Bourgogne*) étoit ſi magnifique & ſi libéral, qu'il donna à pluſieurs gentilshommes de ſa cour des terres & ſeigneuries, mais elles avoient autrefois été à ſon ayeul & à ſon triſayeul : Charles le Chauve (*Perard*) en uſa de même, mais les dons qu'il faiſoit lui appartenoient, *jure proprietario*, en propriété ; d'où il faut conclure que nos rois de la premiere & de la ſeconde race avoient un domaine particulier dont ils étoient les maîtres ; & que lorſqu'on les voit diſpoſer de ces domaines, de même que quelques-uns des rois de la troiſiéme race, qui avoient, ainſi qu'eux, des domaines particuliers, *res juris noſtri*, *res proprietatis noſtræ*, il faut bien ſe garder de croire pour cela que le domaine royal fût aliénable ; & pour entendre cette diſtinction, il faut concevoir que nos rois avoient deux ſortes de domaines, dont l'un appartenoit à leur couronne, & l'autre, ſuivant l'expreſſion de Dumoulin, à leur perſonne *organique*. Les domaines reſtoient ſéparés dans la perſonne du prince, & n'étoient pas réunis au domaine royal, lorſque le prince montoit ſur le trône. Ce ne fut que par l'ordonnance de Moulins de 1566. qu'il fut ordonné que le domaine particulier du prince mon-

REMARQUES PARTICULIERES.

tant ſur le trône, ſeroit réuni de droit à la couronne au bout de dix ans; ce qui prouve qu'auparavant il y avoit des domaines particuliers, & qu'ils n'étoient pas réunis à la couronne.

Il y a, dit Pontanus dans ſon commentaire ſur la coutume de Blois : (ce Pontanus vivoit en 1439. & écrivoit, ſuivant l'uſage qui avoit eu cours dans les ſiécles précédens, & qui étoit encore en vigueur dans le ſien) » il y a, dit-il, » deux ſortes de domaines, l'un de la couronne, l'autre du » prince; le domaine de la couronne eſt inaliénable, les rois » n'en ont que la ſimple adminiſtration, ainſi que les maris, » les peres, les prélats, ont la ſimple & nue adminiſtration » des biens de leurs femmes, de leurs enfans, de leurs égli- » ſes : ils n'en peuvent diſpoſer au profit des particuliers, à » titre de donation ni autre, & ſont, au contraire, obligés » de le conſerver en ſon entier, & de le tranſmettre ſans au- » cune diminution à leurs ſucceſſeurs au royaume; mais » quant au domaine du prince, qu'il définit, celui qui ad- » vient par acquiſition ou par ſucceſſion, il en eſt, dit-il, » tellement le maître, qu'il en peut faire & diſpoſer à ſa vo- » lonté, au profit de telle perſonne que bon lui ſem- » ble. «

Du Moulin va plus loin, & dit, que quand même le roi auroit tenu ſon patrimoine particulier confuſément avec le patrimoine royal, & que quand il auroit ſouffert que les revenus de l'un & de l'autre euſſent été reçus, régis & adminiſtrés par les mêmes officiers, cela n'en auroit pas opéré la réunion, laquelle ne ſe pouvoit faire tacitement; mais au contraire ſe devoit faire expreſſément & ſolemnellement par des actes autentiques : on entend bien que tout cela étoit antérieur à l'ordonnance de Moulins.

Il eſt, je crois, ſuffiſamment prouvé par ce qui vient

REMARQUES PARTICULIERES.

d'être dit, que nos rois avoient des domaines particuliers, & que l'aliénation libre qu'ils en faiſoient ne prouve rien par rapport au domaine de la couronne. Mais en convenant de la diſtinction de ces deux domaines, on pourra m'oppoſer des exemples de l'aliénation même du domaine royal faite à des particuliers; que dois-je répondre? ſinon que les infractions à la loi ne la détruiſent pas, & que la loi fondamentale de l'état eſt que le domaine eſt inaliénable; c'eſt ce qui me reſte à prouver, & ce qui fait l'objet principal de cet article.

De quoi auroit ſervi de réunir des domaines à la couronne, ſi ce n'étoit pour empêcher qu'ils en fuſſent jamais ſéparés? Ainſi, la Normandie conquiſe par Philippe Auguſte, l'Artois acquis par ſon mariage, le duché de Bourgogne échu par ſucceſſion au roi Jean, le comté de Toulouſe échu aux deſcendans de ſaint Louis, par le mariage de l'héritiere de ce comté avec Alphonſe frere de ſaint Louis, le comté de Champagne acquis par l'échange que fit Philippe de Valois avec la fille de Louis Hutin; tous ces fiefs furent réunis à la couronne pour qu'ils ceſſaſſent d'être *diſponibles*, & pour n'en être plus ſéparés. C'eſt donc la réunion des fiefs au domaine de la couronne, qui opére leur inaliénabilité, parce que le domaine royal eſt inaliénable; & le duché de France réuni à la couronne, en eſt un bel exemple lors de l'élection de Hugues Capet.

Telle a été la doctrine de tous les tems, & telle eſt la doctrine de nos jours. On appelloit patrimoine du prince, dit Giannone, les fonds qui lui appartenoient, & qui ne dépendoient point de la couronne, pour les diſtinguer, tant du patrimoine de ſes ſujets, que de celui du fiſc, que l'on nommoit *ſacrum patrimonium*. (*Voyez* au code l. 12.) Mais ſans nous perdre dans des exemples anciens, tenons-

nous-en à des preuves plus modernes, qui prouvent la tradition & la chaîne de ces principes.

Pourquoi le parlement de Paris s'oppoſa-t-il ſi fortement à l'enregiſtrement des lettres patentes que donna Henri IV. le 13. avril 1590. & le 31. décembre 1596. par leſquelles il déclara vouloir tenir ſon patrimoine ſéparément & diſtinctement du domaine de la couronne? ſi ce n'eſt parce qu'il jugeoit que du moment qu'il étoit réuni il devenoit inaliénable: plus les beſoins d'argent que pouvoit avoir Henri IV. dans ce moment où la couronne lui étoit diſputée, ſembloient être un motif légitime de vendre ſes propres domaines, plus le parlement jugeoit-il qu'il n'y avoit de moyen de l'empêcher, que de les réunir. A la bonne heure que le roi engageât pour un tems quelques-uns de ces mêmes domaines, comme nos rois ont toujours fait dans des néceſſités urgentes; mais ce que vouloit Henri IV. c'étoit de pouvoir vendre ſans retour, parce que cette vente lui auroit valu beaucoup plus qu'un ſimple engagement. Les parlemens de Bordeaux & de Toulouſe avoient obéi à Henri IV. mais le parlement de Paris, véritable défenſeur des loix fondamentales de la monarchie, ne voulut jamais fléchir, & eut lieu de s'applaudir de ſa réſiſtance, lorſqu'enfin Henri IV. reconnoiſſant la néceſſité & l'utilité de la loi des réunions, rendit ſon édit du mois de juillet 1607. par lequel il unit inſéparablement ſon patrimoine, tenu en fief de la couronne, au domaine ſacré de ſon état: ce qui même étoit inutile, puiſque l'ordonnance de Moulins y avoit pourvû.

Cette impuiſſance où ſont nos rois d'aliéner leur domaine, eſt tellement une loi fondamentale de l'état, que le roi, dit Juvenal des Urſins, le jure à ſon ſacre expreſſément, en promettant qu'il n'aliénera rien de ſon héritage; &, dans des mémoires dreſſés par le commandement de Charles VII. le

REMARQUES PARTICULIERES.

même auteur continue en diſant, » ce ſeroit choſe trop » merveilleuſe que le roi pût aliéner partie de l'héritage de » la couronne, *& de le non-aliéner jure à ſon ſacre.* « Bouchel, dans la Bibliotheque Françoiſe, dit, » les rois ne man- » quent jamais, lors de leur couronnement, de jurer qu'ils » conſerveront intacts les droits & l'honneur de leur cou- » ronne. « M. le Bret dit la même choſe. C'eſt donc, dit Chopin, par un privilége d'origine, que le patrimoine impérial, ainſi que le royal, eſt réputé ſacré. Ecoutons ce que répondit M. de Selve, premier préſident du parlement de Paris, lorſque les ambaſſadeurs de l'empereur vinrent demander l'accompliſſement de la parole qu'avoit donnée François I. de céder la Bourgogne pour prix de ſa liberté : » ledit » ſeigneur roi ne peut aliéner ledit duché, car il eſt obligé » d'entretenir les droits de la couronne, laquelle eſt à lui & » à ſon peuple, & à ſes ſujets commune. « Cette queſtion de ſavoir ſi le roi peut aliéner ſon domaine dans un cas auſſi preſſant que celui de la captivité, feroit la matiere d'une autre diſſertation, mais elle ſert beaucoup dans la queſtion préſente, puiſque ſi le roi captif ne peut aliéner partie de ſon domaine pour prix de ſa liberté, encore moins le peut-il pour en tirer de l'argent.

Mais ce qui emporte la conviction, & par où je finis, ce ſont les paroles de Charles IX. dans le préambule de ſon ordonnance du domaine de l'an 1566. ordonnance, qui, après avoir été compoſée ſur les cahiers des états, (ce qui prouve le concours des états & de l'autorité royale,) & donnée à Moulins au mois de février 1566. fut enregiſtrée au parlement de Paris le 13. mai de la même année. « Comme à » notre ſacre, dit le roi, nous ayons entr'autres choſes pro- » mis & juré, garder & conſerver le domaine & patrimoine » de noſtre couronne, l'un des principaux nerfs de noſtre

» état..... Et parce que *les régles & maximes anciennes* » *de l'union & conſervation de notre domaine* ſont à aucun » aſſez mal, & autres peu connues, nous avons eſtimé très- » néceſſaire de les faire recueillir, &c. « ce qui prouve que le roi ne comptoit pas faire une loi nouvelle; ſur quoi, dans les notes de cette ordonnance, il eſt dit, « le domaine de la » couronne eſt comme la dot du royaume, donnée au roi à » cauſe de la royauté, & par conſéquent inaliénable, de mê- » me que la dot qu'une femme a apportée à ſon mari. »

Cette maxime qui dépouilla les rois en faveur du domaine, eſt bien ancienne : l'un des Antonins le reconnut, lorſqu'après ſon élection, il dit ces mots remarquables à ſa femme, qui lui reprochoit de n'être pas aſſez libéral, *nous n'avons plus rien*, pour ſignifier que l'intérêt public & l'intérêt particulier ſe trouvant confondus dans ce prince, il ne poſſédoit plus rien en particulier, & que les biens qu'il avoit eus, réunis à ceux de l'état avoient changé de nature, & étoient devenus un propre de l'Empire, attachés, non plus à la perſonne du prince, mais à ſa couronne.

Ainſi, par tout ce qui vient d'être dit, voici les principes concernant le domaine. Avant l'ordonnance de 1566. tout ce qui n'étoit pas réuni au domaine étoit *diſponible*; mais du moment de la réunion, il devenoit *inaliénable*: & depuis l'ordonnance du domaine de 1566. les domaines libres de nos rois, adminiſtrés par les receveurs publics, ſont devenus partie du domaine royal, au bout de dix ans de poſſeſſion, ſans qu'il ſoit beſoin d'acte de réunion. Finiſſons par ce paſſage de Cujas : *eâ de re cum conſulerer, reſpondi nullam eſſe legem ſpecialem quæ id prohibuiſſet; ſed hanc eſſe legem omnium regnorum, cum ipſis regnis natam, & quaſi jus gentium.*

La queſtion de la vénalité des charges eſt plus difficile à ré-

REMARQUES PARTICULIERES.

ſoudre que l'on ne croit. Le lecteur exige qu'on lui donne des idées nettes, & il a raiſon. On ſait que les charges ne ſe vendoient pas autrefois, & que celles de judicature ſe conféroient par élection, & l'on voit qu'elles s'achettent aujourd'hui : on croit que l'on a paſſé tout d'un coup de l'élection à la vente. On veut que l'on vous diſe que telle année, à tel jour, il y eut un édit pour rendre vénales les charges qui la veille n'étoient qu'électives.

Or, il n'en va pas ainſi de preſque tous les changemens qui ſont arrivés dans les états, par rapport aux mœurs, aux uſages & à la diſcipline : des circonſtances ont précédé, des faits particuliers ſe ſont multipliés, & ils ont donné, par ſucceſſion de tems, la naiſſance à la loi générale ſous laquelle on a vécu. Telle eſt la vénalité des charges, dont c'eſt ici l'article.

Il y a trois ſortes de charges ; des charges ou offices de judicature, des charges militaires, & des charges de finance. Nous ne parlons que des charges de judicature, & ce ne ſera que par occaſion qu'il ſera fait mention des autres.

Ce fut, ſuivant Mezerai, Varillas, le pere Daniel, &c. à l'occaſion de la guerre d'Italie ſous François I. que fut introduite la vénalité des charges de judicature : deux queſtions ſe préſentent à ce ſujet ; la premiere, ſi la vénalité eſt utile, ou ſi elle a des inconvéniens plus grands que ſon utilité, & l'on peut voir à ce ſujet le teſtament politique du cardinal de Richelieu ; la ſeconde, ſi c'eſt en effet ſous François I. que la vénalité s'eſt introduite.

Je commencerai par rapporter à ce ſujet ce qu'a écrit Loyſeau, dans ſon chapitre de la vénalité des offices. (Loyſeau eſt mort en 1628.) Le témoignage de ce juriſconſulte, en pareille matiere, a plus de poids que celui des hiſtoriens qui ſe ſont copiés les uns les autres. Louis XI. dit-il, rendit les

offices perpétuels par ſon ordonnance de 1467. donc auparavant on ne les achetoit pas. Charles VIII. par ſon ordonnance de 1493. défendit de vendre les offices de judicature; cette loi s'étoit ſi bien maintenue avant ces deux rois, que Paſquier rapporte deux arrêts de la chambre des comptes de 1373. & de 1404. par leſquels des officiers qui avoient payé pour leurs offices, furent deſtitués. Louis XII. commença à mettre en vente les offices, mais ce ne fut que ceux de finance. Nicole Gilles & Gaguin diſent à ce ſujet, » que » ce fut pour s'acquitter de grandes dettes faites par Charles » VIII. ſon prédéceſſeur, pour le recouvrement du royaume » de Naples, & ne voulant ſurcharger ſon peuple, qu'il prit » de l'argent des offices, *dont il tira grandes pécunes* : (Loy- » ſeau, tom. 3. chap. 1. n°. 86.) car d'ailleurs il défendit par » un édit de 1508. la vente des offices de judicature; mais » comme en France une ouverture pour tirer de l'argent, » étant une fois commencée, s'accroit toujours, « le roi François I. étendit la vente des offices de finance à ceux de judicature. Ce n'eſt pas que long-tems auparavant il n'y eût une maniere indirecte de mettre les offices à prix d'argent, comme il paroit par la chronique de Flandres, ch. 33. où il eſt dit que le roi Philippe le Bel, » pourſuivant la canoniſa- » tion de ſaint Louis, en fut refuſé par Boniface VIII. parce » qu'il fut trouvé qu'il avoit mis ſes bailliages & prevôtés » en fermes. « C'eſt que l'on ſe ſervoit alors du prétexte d'affermer les droits domaniaux, & on bailloit *quant & quant* à ferme l'office de prevôt, vicomte, &c. parce qu'ils adminiſtroient tout à la fois la ferme & la juſtice; mais ce n'étoit point vendre les offices, comme on le fit depuis, l'on pouvoit dire que ce n'étoit que la terre que l'on affermoit.

Ainſi donc le regne de François I. eſt l'époque qui paroit la plus vraiſemblable de la vénalité des charges, parce qu'a-

lors il y en eut de vendues en plus grand nombre : mais y a-t-il une loi qui fixe cette époque ? & comment peut-on expliquer ce qu'on lit par tout d'offices, même de judicature, qui furent vendus long-tems avant ce regne, & de la défenſe qui en fut faite depuis ?

Pour répondre d'abord aux exemples de la vente de quelques offices de judicature, antérieure au regne de François I. il me paroît certain que la vénalité de ces ſortes d'offices n'étoit pas même tolérée; les ordonnances de Charles VII. de Charles VIII. & de Louis XII. en fourniſſent la preuve : cette preuve ſe trouve encore antérieurement. *Voyez* le dialogue des Avocats, intitulé *Paſquier*. *Voyez* le ſeptiéme volume du recueil des ordonnances; on y lit dans des lettres du 19. novembre 1393. concernant les procureurs du châtelet de Paris, *pour cauſe de ladite ordonnance, ledit office de procuration étoit accoutumé d'être expoſé en vente, & par titre d'achapt aucuns y avoient été & étoient pourvûs.* On voit des plaintes des états généraux à Louis XI. dans le recueil de Quinet, ſur ce que l'on avoit vendu des charges de judicature; Philippe de Commines rapporte la même choſe. Les exemples de ces ventes ſont en grand nombre, mais ces exemples nous fourniſſent en même tems la preuve, que ces ventes n'étoient point autoriſées par les plaintes que l'on en portoit au ſouverain; cela n'empêchoit pas que ce trafic ne continuât par les grands ou les gens en place, qui vendoient leur crédit ſans que le roi en fût informé, ou ſans qu'il parût s'en appercevoir : c'eſt dans ce ſens qu'il ſemble que l'on doit entendre tous les paſſages qui dépoſent de la vénalité des charges : c'étoient des abus, & par conſéquent ce ne ſont ni des autorités ni des époques.

Nous reſtons toujours au regne de François I. ſans que ce prince ait cependant donné de loix au ſujet de la vénalité ;

REMARQUES PARTICULIERES.

loin de là, pour ſauver le ſerment qu'on étoit obligé de faire au parlement, de n'avoir point acheté ſon office, ce trafic étoit coloré du titre de prêt pour les beſoins de l'état, & par conſéquent n'étoit pas une vente. A la vérité Henri II. ſe contraignit moins : on lit dans un édit de 1554. qui régle la forme ſuivant laquelle on devoit procéder aux parties caſuelles pour la taxe & la vente des offices ; que ce prince ne fait aucune diſtinction des offices de judicature à ceux de finance, & qu'il ordonne que tous ceux qui voudroient ſe faire pourvoir d'office, ſoit par vacation, réſignation ou création nouvelle, feroient enregiſtrer leurs noms chaque ſemaine, & que le controlleur général feroit des notes contenant les noms & qualités des offices qui ſeroient à taxer, &c. Le peuple qui croyoit que la vénalité des charges entrainoit celle de la juſtice, ne voyoit pas, ſans murmurer, ce ſiſtême s'accréditer ; les grands d'ailleurs n'y trouvoient pas leur compte, puiſqu'ils ne pouvoient pas mettre en place des hommes qui leur fuſſent dévoués : ce fut par cette double raiſon que Catherine de Médicis, lors de l'avénement de François II. à la couronne, voulut faire revivre l'ancienne forme des élections.

Ce n'eſt pas que les élections n'euſſent leur inconvénient; car où n'y en a-t-il point ? Elles étoient accompagnées de tant de brigues, que dans l'édit donné par François II. il fut dit que le parlement préſenteroit au roi trois ſujets, entre leſquels le roi choiſiroit : les choſes n'en allerent pas mieux : tous les offices vacans furent remplis de gens dévoués tantôt au connétable, tantôt aux Guiſes, tantôt au prince de Condé & rarement au roi ; enſorte que l'eſprit de parti devint le mobile de tous les corps bien plus que l'amour du bien public, & vraiſemblablement une des cauſes des déſordres des guerres civiles.

REMARQUES PARTICULIERES.

Sous le regne de Charles IX. le ſiſtême de la vénalité reprit le deſſus, & peut-être eſt-ce la véritable époque de celle des offices de judicature : ce ne fut pas toutefois en prononçant directement que les offices de judicature ſeroient déſormais en vente, mais cela y reſſembloit beaucoup. Le roi permit à tous les poſſeſſeurs de charges qui, ſans être vénales de leur nature, étoient réputées telles à cauſe des finances payées pour les obtenir, de les réſigner en payant le tiers denier : les charges de judicature qui étoient dans ce cas, entrerent comme les autres aux parties caſuelles ; le commerce entre particuliers en devint public, ce qui ne s'étoit point vû juſqu'alors ; & quand elles vinrent à tomber aux parties caſuelles, faute par les réſignans d'avoir ſurvécu quarante jours à leur réſignation, on les taxa comme les autres, & on donna des quittances de finance dans la forme ordinaire.

On comprend, que ce commerce une fois autoriſé, les élections tomberent d'elles-mêmes, & qu'il n'étoit pas beſoin d'une loi pour les anéantir.

Ainſi on peut regarder les édits de Charles IX. à ce ſujet, qui ſont des années 1567. & 1568. comme les deſtructeurs de cet ancien uſage des élections, qui n'a pas reparu depuis, malgré l'ordonnance de Blois de 1579. qui à cet égard n'a point eu d'exécution. Les diſpoſitions de ces édits furent renouvellées en différentes fois par Charles IX. lui-même, & enſuite par Henri III. Enfin, l'édit de 1604. qui a rendu héréditaires tous les offices ſans diſtinction, même ceux des cours ſouveraines, a rendu à cet égard les offices de judicature de même nature que tous les autres, & depuis il n'a plus été queſtion de charges non vénales.

On pourroit conclure avec raiſon, de ce qui vient d'être dit, que le regne de François I. ne doit pas être l'époque de

REMARQUES PARTICULIERES.

la vénalité des charges : ce n'en eſt pas en effet l'époque, ſi j'oſe dire, *judiciaire*, mais c'en eſt la cauſe véritable, puiſque ce fut ſous ſon regne qu'une grande partie de ces charges s'obtint pour de l'argent.

Nous avons dit un mot des charges de finance : par rapport aux charges militaires, nous liſons dans les mémoires de Dupleſſis-Mornai, (tom. 1. p. 456.) que ce furent les Guiſes qui les mirent en vente ſous le regne de Henri III. & nous ne devons pas omettre à cette occaſion, que le roi regnant (Louis XV.) dans l'intention de pouvoir multiplier les récompenſes dans cet ordre ſi reſpectable & ſi utile à l'état, a formé le projet de ſupprimer la vénalité de ces charges, en en diminuant le prix à chaque mutation; avantage ineſtimable pour l'ordre militaire, qui commence déja à ſe faire reſſentir, & qui, étant joint à l'édit pour la nobleſſe & à l'école militaire, rendra cher à jamais à la nobleſſe françoiſe, le regne de ce monarque, & le zéle de ſon miniſtre (M. d'Argenſon) à exécuter ſes volontés. Ce miniſtre eſt mort en 1764. à l'âge de ſoixante-huit ans, emportant avec lui les regrets de l'égliſe, du militaire & des ſavans.

Comme le duché de Bourgogne eſt le dernier appanage qui rentra dans le domaine royal, & dont la réunion éteignit cette eſpéce de ſouveraineté bizarre qui, ſemblable à un corps étranger, gênoit les reſſorts de la véritable, il eſt bon de voir ce qu'il devint à la mort de Charles le Téméraire. Ce duché pouvoit regarder trois perſonnes : Louis XI. y avoit droit par la loi des appanages, au cas qu'il n'y eût plus de mâles deſcendans de Philippe le Hardi, premier duc de cette ſeconde maiſon, ſur le principe que ce duché ayant été donné à Philippe le Hardi, à condition de retour à la couronne, faute d'hoirs mâles, Marie de Bourgogne, fille de Charles, en étoit exclue; cette même Marie avoit droit à la

REMARQUES PARTICULIERES

ſucceſſion de ſon pere, ſi la loi des appanages n'avoit pas lieu ; & enfin un mâle provenant de Philippe le Hardi, s'il y en avoit un, devoit, ſuivant la loi des appanages, être préféré à Louis XI. & à Marie. Cela ſuppoſé, quel étoit l'héritier légitime de Charles le Téméraire ? Je n'en vois point d'autre que Jean comte de Nevers, petit-fils de Philippe le Hardi, lequel n'étant mort qu'en 1491. étoit le ſeul mâle vivant de cette maiſon, lors de la mort de Charles le Téméraire, arrivée quatorze ans auparavant. Quel droit Louis pouvoit-il lui oppoſer ? Etoit-ce la loi des appanages ? cette loi étoit pour lui, puiſqu'il étoit mâle deſcendant de Philippe le Hardi. Quel droit pouvoit lui oppoſer Marie fille de Charles ? Etoit-ce ſon droit d'unique héritiere de ſon pere ? elle en étoit déchue par la loi des appanages, qui excluoit les filles dans tous les cas ; cependant, choſe merveilleuſe, nous ne voyons pas qu'il ait été queſtion du comte de Nevers à la mort du dernier duc de Bourgogne. Seroit-ce que le comte de Nevers étoit trop foible pour faire valoir ſes droits ? mais il eut au moins fait des proteſtations. Seroit-ce au contraire que la loi des appanages ne fût pas encore aſſez clairement établie, pour que Marie fût exclue ? mais cette loi étoit devenue une loi de l'état. Seroit-ce enfin, comme le propoſe l'abbé de Longuerue, que le comte de Nevers eût fait ceſſion de ſes droits à Louis XI ? il n'y en a aucune trace : car d'ailleurs qu'importe que ce comte de Nevers ait été dégradé de l'ordre de la Toiſon, pour avoir crû aux ſorciers, comme il paroît par une chronique manuſcrite de la Bibliotheque du roi ? Pouvoit-ce être une atteinte aux droits de ſa naiſſance ? Mais ce qui ajoute à la difficulté des conjectures, c'eſt qu'en même tems qu'il ne paroît pas que le comte de Nevers ait oſé proteſter contre Louis XI. lors de la réunion de la Bourgogne à la couronne, il n'a pas craint de faire appeller à la cour des

pairs Maximilien d'Autriche, époux de Marie de Bourgogne, pour lui rendre la Flandre, le Brabant, & les autres états dont il s'étoit emparé, mais il mourut dans le cours de cette inſtance, âgé de 76. ans le 25. ſeptembre 1491. (*Mém. pour ſervir à l'Hiſt. du Nivernois.*)

Dans un point d'hiſtoire ſi embarraſſé, il me ſemble que nous ne pouvons mieux nous décider que par la conduite que tint Louis XI. dans cette occaſion. On ne perſuadera jamais, quoiqu'en diſent quelques écrivains, (Du Tillet, Lagueſle, Dupui,) que ce prince n'eût pas uſé du droit de réunion faute d'hoirs mâles, s'il avoit cru y être autoriſé: il ne l'a pas fait, parce qu'il y avoit un prince vivant qui deſcendoit de Philippe le Hardi: il aima mieux d'abord employer l'habileté pour s'emparer des places du duché de Bourgogne; & après avoir manqué le mariage de Marie, en quoi il fut inexcuſable, il eut recours à la loi des fiefs, & il réunit le duché de Bourgogne à la couronne pour crime de félonie, dont en effet Charles le Téméraire n'avoit été que trop coupable pendant le cours de ſa vie. Au reſte, on ſent bien que cette queſtion n'eſt aujourd'hui que de pure curioſité, puiſque le comte de Nevers mourut ſans enfans.

Ce même roi avoit cru que ſon autorité ſeroit mieux affermie ſi les loix de ſon royaume étoient uniformes, & voulut donner à ce projet le prétexte du bien public. Il ne falloit, diſoit-il, dans un état, qu'une loi, qu'un poids & qu'une meſure: projet ſpécieux, mais rempli d'inconvéniens dans ſon exécution; je ne parle pas des poids & meſures, parce que ce n'eſt, à le bien prendre, qu'une diſpute de nom, & que la balance du prix des choſes ſuivra toujours leur poids & leur meſure. Il n'en eſt pas de même des loix qui ont été faites, ni des coutumes qui ſe ſont introduites ſuivant la nature de chaque pays & les mœurs de ſes habitans; on ne vit

point à Dunkerque comme à Toulouſe, à Marſeille comme à Paris, en Normandie comme à Saint-Malo, & les bourgeois, la nobleſſe & les marchands doivent être régis différemment. On doit accommoder, dit Ariſtote, les loix à la république, c'eſt-à-dire, au naturel des ſujets, en conſidérant le pays qu'ils habitent, & la poſition, qui influe beaucoup ſur les eſprits.

Un gentilhomme veut perpétuer ſon nom, & doit, ſuivant ce préjugé, tranſmettre ſans partage tous ſes biens à ſon aîné. Un commerçant, dont la paſſion eſt l'étendue du commerce & l'accroiſſement des biens dans ſa famille, doit au contraire partager entre ſes enfans les richeſſes qu'il a acquiſes, pour que chacun d'eux ſoit en état de le repréſenter, & pour pouvoir multiplier par eux ſes talens & ſon crédit: la coutume de Normandie eſt néceſſaire dans les vûes du premier, & la loi & la coutume doivent faire un partage égal dans la famille du ſecond. Le magiſtrat, retenu à Paris pour les fonctions de ſa charge, n'a pas le tems de faire valoir des terres, il lui faut un revenu plus aiſé à percevoir, & qui cependant repréſente des biens fonds dans ſa ſucceſſion: on a imaginé pour cela de donner aux rentes conſtituées le caractére d'immeubles, ce qui n'avoit pas lieu avant que la guerre & la magiſtrature fiſſent deux états ſéparés: on a établi la juriſdiction des conſuls, dont les loix jugent ſommairement les marchands, parce qu'ils n'ont pas le tems d'attendre de longues procédures, dont les délais nuiroient au commerce, & parce que ces ſortes d'affaires ne demandent pas de grandes diſcuſſions; mais on ſent bien que ces loix n'auroient plus la même néceſſité, & qu'elles s'exerceroient difficilement à l'égard des hommes de guerre, des magiſtrats, en un mot de tout ce qui n'eſt pas marchand.

Le tribunal des maréchaux de France, qui juge la no-

REMARQUES PARTICULIERES.

bleſſe ſur les procédés, pourroit-il connoître des matieres féodales ou des engagemens civils? & ainſi du reſte.

Dans l'idée de faire des loix uniformes, quelle regle pourroit-on ſe preſcrire? A quel ordre de citoyens auroit-on égard par préférence aux autres? La nobleſſe eſt le ſoûtien de l'état, le commerçant le fait fleurir : doit-on protéger l'un au préjudice de l'autre? *Lex eſt commune præceptum*, il eſt vrai, mais ce n'eſt point pour les hommes en général, ni même pour chaque profeſſion, mais pour chaque province en particulier, qui par ſa nature & par ſa poſition a choiſi, de tems immémorial, une maniere de vivre qui lui fût propre, & que l'on appelle *coûtume*, qui eſt devenue une loi par l'approbation du ſouverain. Prenons y garde, les hommes ſe ſont fait leurs premieres loix. L'autorité ne doit tirer les loix nouvelles que comme des écoulemens des anciennes; dès qu'elle n'y aura plus d'égard, le droit nouveau forcera tout : ce ſera, comme dit Pope, un droit toujours ou trop fort avec les foibles, ou trop foible avec les forts. Souvenons-nous de notre origine; les nations réunies ſous nos rois conquérans, n'y conſerverent-elles pas chacune leurs loix? Mais prenons y garde (& c'eſt pour répondre à ceux qui veulent toujours remonter aux anciens tems) il doit y avoir une puiſſance legiſlative ſubſiſtante dans un état : comme le reſſort des loix s'uſe avec le tems ſuivant le ſort des choſes humaines, un état ſe détruiroit de lui-même, s'il n'avoit pas en lui le pouvoir de ſe rétablir, en créant de nouvelles loix, & en répandant par leur moyen, une nouvelle vie dans tout le corps politique; Lycurgue & Solon furent de grands modéles; leurs loix ne furent pas les mêmes, parce qu'ils les accommoderent au caractere des Spartiates & des Athéniens.

Venons à l'article des armes.

C'étoit déja un grand avantage pour l'autorité ſouveraine,

REMARQUES PARTICULIERES.

d'avoir repris la juſtice uſurpée des mains des ſujets; mais les ſujets reſtoient toujours armés, & le roi dépendoit d'eux & de leurs vaſſaux pour faire la guerre; ils la lui faiſoient à lui-même, ils ne venoient point à la cour, & ils ne s'occupoient chez eux qu'à ſe mettre en état de paroître ſelon leur qualité & le devoir de leurs fiefs, aux guerres de leurs tems; la paix faite, ils retournoient dans leurs châteaux, environnés de leurs vaſſaux qu'ils entretenoient dans leur goût pour les armes, par les aſſemblées qu'ils tenoient aux grandes fêtes, & par les jouttes & les tournois: ils faiſoient des chevaliers par l'accolade, titre d'honneur & de diſtinction ſeulement, car la chevalerie n'étoit que cela, & ne donnoit aucun grade, ni dans les armées ni dans l'état. On comprend quelle autorité cette forme de vie donnoit à ces ſeigneurs, & la force qu'ils tiroient de leur union avec des vaſſaux qu'ils ne quittoient jamais, ſoit en paix, ſoit en guerre; voilà encore ce qu'il falloit tâcher de détruire: on commença par diminuer cette union en défendant les tournois, ſous prétexte des accidens qui en arrivoient: on invoqua le pouvoir des papes, qui défendirent ces ſortes de combats ſous peine d'excommunication & de refus de ſépulture; enſuite on diſpenſa les nobles, comme par forme de privilége, du ſervice qu'ils devoient à cauſe de leurs terres; à condition que les troupes que le roi leveroit ſeroient entretenues ſur leurs terres par leurs vaſſaux & par leurs ſujets; mais cela leur conſervoit encore quelque relation avec les ſoldats, qu'il étoit bon de faire finir; & l'invention des aides & de la taille acheva ce grand ouvrage; ils donnerent de l'argent au roi, & le roi entretint des armées indépendamment d'eux.

Les grands ſeigneurs devenus oiſifs dans leurs terres, commencerent à s'y plaire moins; ils ſe rapprocherent de la cour, où ils furent attirés par les charges & par les bienfaits, & où

REMARQUES PARTICULIERES.

l'on chercha à les retenir par le plaiſir: les femmes y furent introduites; & comme il n'étoit plus queſtion de diſputer l'autorité, l'ambition de la faveur & de la galanterie devint l'objet des ſeigneurs, qui ne furent plus que des courtiſans: cependant les jouttes & les tournois étoient encore de mode, c'étoient les ſpectacles de ce tems-là. Comme on ne liſoit guéres alors, & qu'on ne raiſonnoit pas davantage, toute l'activité de l'ame ſe tournoit au profit du corps, au lieu que l'habitude où nous ſommes aujourd'hui de lire, de réfléchir & de démêler ce que nous ſentons, fait qu'il nous faut des ſpectacles conformes à nos idées & à nos ſentimens: ainſi on alloit à des jouttes & à des tournois, comme on va aujourd'hui à Rodogune & au Miſantrope; tout au plus il y avoit quelques eſprits qui ſe doutoient qu'il pourroit bien y avoir des moyens d'intéreſſer un peu plus que par des ſpectacles purement militaires, c'eſt ce qui fit inventer les repréſentations des myſteres, les farces, les anciens ballets, qui étoient comme le bégayement de nos tragédies, de nos opera, & de nos comédies. Tel étoit l'état de la cour ſous le regne de François I. & ſur tout ſous celui de Henri II.

Il ſembleroit à voir cette férocité guerriere, qui ſe reſſentoit encore des premiers tems, qu'au moins les mœurs en euſſent dû profiter, & que des hommes qui ſe battoient pour leur plaiſir, n'euſſent pas eu de tems à donner à d'autres paſſions; mais ce ſeroit mal connoître la cour de Henri II. jamais il n'y eut plus de diſſolution que ſous ce regne. L'audace qui regnoit dans les eſprits avoit donné ſon empreinte à la galanterie, & les femmes étoient auſſi courageuſes à attaquer les hommes & à leur faire des avances, que les hommes l'étoient à ſe battre. Les poëtes, car il en parut beaucoup alors, & Henri II. avoit du goût & des connoiſſances; les poëtes ſe reſſentoient de la corruption du ſiécle, ou plûtôt

REMARQUES PARTICULIERES.

l'augmentoient, & ils gâtoient l'eſprit & le cœur des jeunes femmes par des vers libertins & par des chanſons licentieuſes: enfin, pour achever de donner une idée de ce ſiécle, la folie des devins, les horoſcopes, l'aſtrologie judiciaire, avoient gagné toute la cour, & ont duré encore en France bien long-tems depuis, juſqu'à ce que la philoſophie, qui a peut-être cauſé d'autres maux, en ait fait voir le ridicule & l'illuſion.

Je vais parler d'un article bien important, c'eſt le concordat où l'on découvre combien l'autorité réunie eſt néceſſaire au bon ordre, & par conſéquent au bonheur des ſujets, lorſqu'elle eſt bien adminiſtrée, & que les rois péſent leur pouvoir à la balance des loix: car on ne ſauroit trop répéter ce qu'a dit Loyſeau, » que les loix bornent le pouvoir du » ſouverain ſans intéreſſer la ſouveraineté.

Ç'a été un homme bien maltraité dans l'hiſtoire, que le chancelier Duprat; on lui a reproché d'avoir introduit la vénalité des charges, & ce peut être un mal, quoique le cardinal de Richelieu, qui a balancé le pour & le contre dans ſon teſtament politique, n'ait oſé le décider. On lui reproche encore d'avoir fait ſentir au roi qu'il étoit en ſon pouvoir d'augmenter les tailles, & de faire de nouveaux impôts; d'avoir introduit la maxime, *qu'il n'eſt point de terre ſans Seigneur;* maxime connue bien des ſiécles avant lui; d'avoir irrité, par des vûes perſonnelles, la ducheſſe d'Angoulême contre le connétable de Bourbon: enfin, d'avoir voulu diviſer l'intérêt du roi d'avec le bien public; mais le grand grief contre ce magiſtrat, a été d'avoir enlevé au clergé & au peuple le droit d'élection de bénéfices, & d'avoir rendu le roi le maître de les conférer, en ſupprimant la pragmatique ſanction, & en établiſſant le concordat. Voilà ce que l'on ne pardonne point à ſa mémoire, & ce qui l'a d'autant plus dé-

REMARQUES PARTICULIERES.

crié, que deux des plus reſpectables corps de l'état, le clergé & la magiſtrature, ſe ſont réunis contre cette entrepriſe, comme la plus préjudiciable qui pût être, ſoit à la religion, ſoit à l'ordre public. Seroit-il permis, malgré de ſi forts préjugés, de hazarder quelques réflexions à ce ſujet? il paroit que, par le concordat, le roi n'a fait que recouvrer un droit que ſes prédéceſſeurs avoient exercé ſous les deux premieres races; qu'alors (Plaidoyer de M. Talon) on n'alloit point à Rome demander des proviſions de bénéfices; que les évêques diſpoſoient de ceux qui vaquoient dans leurs diocèſes, & que nos rois nommoient preſque toujours aux évêchés, par cette raiſon, que le droit que tous les fideles avoient au commencement de ſe deſtiner un chef, ne s'exerçant que difficilement en commun, & toujours avec beaucoup d'inconvéniens, doit paſſer en la perſonne du ſouverain, ſur qui les ſujets ſe repoſent du gouvernement de l'état, dont l'égliſe eſt la plus noble partie. Il eſt tout auſſi vrai que le droit d'Annate étoit un droit inſolite & nouveau, que les papes acquéroient, non pas par le concordat, comme on l'a cru, car il n'y en eſt pas dit un ſeul mot, mais par une bulle qui le ſuivit de près, laquelle autoriſoit la poſſeſſion où les papes s'étoient mis de ce droit vers l'an 1316. ainſi donc le pape n'a donné à nos rois par le concordat, que ce qui leur appartient, au lieu que par la bulle les papes ont gagné ce qui ne leur appartenoit pas.

Mais eſt-ce bien là ce dont il s'agit dans la critique que l'on a faite du concordat? Il me ſemble que non, & je trouve que la queſtion ſe réduit à examiner ſi la pragmatique étoit nuiſible à l'état, ou ſi au contraire le concordat en ſoi, tel qu'il eſt, & avec tous les inconvéniens qu'on y trouve, n'y eſt pas beaucoup plus utile. Or je crois qu'il ſeroit aiſé de prouver que la pragmatique étoit remplie d'inconvéniens, & que le concordat eſt la forme la plus propre pour entretenir la tranquillité dans un état.

REMARQUES PARTICULIERES.

La briéveté que je me ſuis preſcrite ne me permet pas d'étendre ces preuves ; ainſi je me réduis à dire, 1°. que le concordat eſt juſte, en ce qu'il remet au roi le droit de nomination, puiſque nos rois ont fondé la plûpart des grands bénéfices, donc par conſéquent la collation doit appartenir à leurs ſucceſſeurs. 2°. Que le roi repréſentant la nation, c'eſt à lui d'exercer les droits qu'exerçoient les premiers fidéles, & qu'ils lui ont remis lorſque l'égliſe a été reçue dans l'état, pour prix de la protection que le roi accordoit à la religion. Je dis, 3°. & c'étoit une des raiſons du chancelier Duprat, que les élections étoient devenues une ſimonie publique, qui élevoit aux premieres places ceux qui avoient le plus de moyen de les acheter. 4°. Que les grands ſiéges étoient ſouvent remplis par des ſujets de la lie du peuple, au lieu qu'à choſes égales, la nobleſſe doit être préférée dans la diſtribution des dignités eccléſiaſtiques, pour deux raiſons ; la premiere, parce que pluſieurs des grands bénéfices proviennent des biens de l'ordre de la nobleſſe ; la ſeconde, parce que les grands bénéfices donnant autorité aux évêques dans les villes de leurs diocèſes, il eſt extrêmement important pour la ſûreté du royaume, que les rois choiſiſſent ceux dont la fidélité leur eſt connue, & dont les talens s'étendent, non-ſeulement aux choſes de la religion, mais encore au maintien de la paix & de l'ordre public : *intereſt*, dit Gaguin, *reges noſſe qui majores maximè eccleſias adminiſtrant, quarum ipſi tutores ſunt.* Les romains penſoient de même ſur leurs Augures : *ne ars tanta*, dit Cicéron, *propter tenuitatem hominum, à religionis autoritate abduceretur ad mercedem.* Que conclure de tout cela ? ſinon que le concordat n'eſt pas d'une ſi dangereuſe conſéquence qu'on ſe l'imagina lorſqu'il fut publié. Les annates accordées aux papes ont pû & dû indiſpoſer les eſprits ; j'en conviens ; (quoique les papes en euſſent joui

depuis près de deux ſiécles, & que ce fût une foible compenſation des droits qu'ils s'étoient arrogés, & auxquels ils renonçoient, tels que les mandats, les réſerves, les expectatives, la prévention, la vacance *in curia*, *&c.*) mais ſi, dans la ſituation actuelle des affaires, nos rois ne pouvoient recouvrer le droit de collation qu'à ce prix, toute la queſtion ſe réduira à ſavoir quel eſt le plus inconvénient pour le royaume, qu'il en coûte quelque argent dont la cour de Rome profite, ou que le roi ſoit privé d'un droit qui affermit véritablement ſon pouvoir, & qui met l'état à l'abri des troubles & des factions que les élections ont tant de fois excitées, & qu'elles exciteroient bien davantage dans des tems où la religion ſe trouveroit diviſée par des opinions différentes : or, je penſe que chaque forme de gouvernement ayant ſes principes, celui par lequel ſubſiſte un état monarchique, eſt que tout doit y concourir à la réunion de l'autorité dans une ſeule perſonne: l'état actuel de cette juriſprudence eſt l'édit de François I. de 1526. confirmé par Henri II. qui donne l'attribution au grand conſeil. (*Voyez* l'Hiſtoire du Droit public eccléſiaſtique françois, 1737.)

Je voudrois, avant de finir, dire encore un mot des croiſades, dont j'ai déja tant parlé dans le cours de cette ouvrage : elles ne ſervirent pas peu à nos rois à ſe défaire de ces tyrans importuns, qui allerent porter au loin leur inquiétude, & laiſſerent l'état en repos. Mais, indépendamment de l'utilité que nos rois en tirerent, il y a, ce me ſemble, du profit à les enviſager en elles-mêmes, pour connoître les mœurs & la maniere de penſer de ce tems-là.

Je ne parle pas du motif des croiſades, que l'on ne ſauroit aſſez reſpecter, mais dont l'exécution fut auſſi mal concertée, parce qu'elle étoit peut-être impoſſible, que l'objet en étoit religieux & ſaint. Je dis ſeulement que nous trou-

vons dans les croiſades une belle occaſion de conſidérer les erreurs de l'eſprit humain : rien n'eſt plus curieux, & rien n'eſt enſemble plus inſtructif que de voir comme tout devient paſſion dans les hommes ; & comme, juſqu'aux choſes les plus ſaintes, ils ſavent tout tourner au profit de ces mêmes paſſions. Il s'en faut bien que la religion ait toujours été auſſi épurée qu'elle l'eſt aujourd'hui ; la philoſophie, que l'on ſoupçonne quelquefois, avec raiſon, de ne lui être pas favorable, quand elle entre dans des têtes mal diſpoſées, lui ſert merveilleuſement, quand on ne l'emploie qu'à tirer des conſéquences de principes qui ne ſont pas de ſon reſſort ; c'eſt ce qu'il eſt aiſé d'appercevoir dans l'hiſtoire de la Religion : on voit dans des tems d'ignorance, c'eſt-à-dire dans des tems où on ne raiſonnoit point, une ſuperſtition groſſiere regner à la place de ce culte d'eſprit & de vérité qu'elle a établi. La religion chrétienne étoit devenue depuis le onziéme ſiécle un prétexte à toutes ſortes d'abus & de crimes, & les Chrétiens des eſpéces d'idolâtres, qui honoroient le vrai Dieu comme on honoroit autrefois les fauſſes divinités. La correction des mœurs & le ſacrifice des paſſions n'entroient pour rien dans le culte que l'on rendoit ; &, comme dans le paganiſme, on croyoit avoir ſatisfait à tout après avoir rempli les exercices extérieurs de la religion. Ce n'eſt que depuis que l'on s'eſt mis à raiſonner, que l'on a reconnu que les pratiques de religion ne ſont rien ſans la ſoumiſſion de l'eſprit & du cœur ; & ce progrès qu'a fait le raiſonnement eſt ſi ſenſible, que même encore aujourd'hui il eſt aiſé d'appercevoir la différence qu'il y a entre les peuples chrétiens, chez qui la philoſophie a moins gagné, & ceux qui ſe ſont mis à raiſonner. En France, par exemple, il n'eſt pas douteux que la religion eſt plus connue que par tout ailleurs, & que la ſuperſtition en eſt bannie ; les

mœurs n'y ſont peut-être pas meilleures, mais on ſait que l'on fait mal, & on n'y eſt plus dans l'erreur de croire que les actes publics de religion puiſſent payer pour les crimes, & que Dieu paſſe les uns en faveur des autres. Ce n'eſt pas que la philoſophie, par l'abus que l'on en a fait, ne ſoit coupable de bien des maux ; je dis ſeulement que dès qu'une fois la philoſophie s'eſt ſoumiſe à la religion, la religion en eſt plus pure & plus éclairée. On n'auroit pas beau jeu aujourd'hui à nous venir propoſer les croiſades, & l'on ne perſuaderoit pas à des nations entieres, que le ſigne de la croix mis ſur la manche, & des voyages ou des guerres entrepriſes pour viſiter la terre ſainte ou pour la délivrer, miſſent en droit de ſatisfaire à toutes ſes paſſions.

C'eſt ce qu'on croyoit lorſque commencerent les croiſades. (M. l'abbé Fleuri, ſixiéme diſcours ſur l'Hiſt. Eccléſiaſt.) Les moines ennuyés de leurs cellules les quittoient, les femmes laſſes de leurs maris ſuivoient leurs amans, les ſeigneurs chargés de dettes vendoient les terres qui y étoient engagées, & tous partoient pour la terre ſainte, dans la ſécurité d'y trouver le pardon de leurs péchés : ce devoit être un ſpectacle aſſez ſingulier, de voir partir un tas d'hommes & de femmes perdus de crimes, parmi leſquels le vrai chriſtianiſme étoit auſſi rare que la vertu, qui étoient dans la bonne foi de croire qu'ils combattoient pour la gloire de Dieu, & qui, chemin faiſant, s'abandonnoient aux plus grands excès, qui laiſſoient ſur les lieux de leur paſſage les traces ſcandaleuſes de leurs diſſolutions & de leurs brigandages, ou qui emportoient dans leur cœur le ſouvenir criminel des maîtreſſes qu'ils avoient laiſſées dans leur pays. Un poëte du tems (*Voyez* Fauchet, poëtes Franç. L. 2. ch. 17.) décrivit l'hiſtoire du châtelain de Couci, qui partit pour la croiſade, paſſionnément amoureux de la femme

d'un gentilhomme ſon voiſin, c'eſt-à-dire, emportant l'adultere dans le cœur, & mourant dans le voyage, chargea un de ſes amis d'embaumer ſon cœur, & le porter à ſa dame, comme il fit : n'étoit-ce pas là de dignes fruits de pénitence ? Voilà comme on abuſe de tout, & comme une entrepriſe ſainte & reſpectable par ſon objet, devint un ſpectacle ridicule & ſcandaleux.

J'ajouterai un mot à ce ſujet, qui, quoique hors de la matiere, ſert à faire connoître quelle forme la religion avoit priſe dans l'eſprit des gens de guerre. » La Hire allant pour » faire lever le ſiége de Montargis, il trouva un chapelain » auquel il dit qu'il lui donnât hâtivement l'abſolution ; & le » chapelain lui dit qu'il confeſſât ſes péchés : La Hire lui dit » qu'il n'auroit pas loiſir, car il falloit promptement frapper » ſur l'ennemi, & qu'il avoit fait ce que gens de guerre ont » accoutumé de faire, ſur quoi le chapelain lui bailla l'ab- » ſolution telle quelle ; & lors la Hire fit ſa priere à Dieu, » en diſant en ſon gaſcon, les mains jointes : Dieu je te » prie que tu faſſes aujourd'hui pour la Hire autant que tu » voudrois que la Hire fît pour toi s'il étoit Dieu, & tu » fuſſes la Hire : & il cuidoit, ajoute l'hiſtorien, très-bien » prier & dire. «

Nous finirons ces remarques par deux articles curieux ; qui ſont l'affranchiſſement des ſerfs & l'établiſſement des communes.

Par rapport aux ſerfs, il paroît, 1°. Que les Francs n'ont point fait de nouveaux eſclaves dans les Gaules. 2°. Que ces eſclaves portoient les armes. 3°. Que les ſeigneurs en avoient la véritable propriété.

Bien loin que les Francs euſſent fait de nouveaux eſclaves dans les Gaules, il paroît au contraire que la maniere qu'ils y introduiſirent de traiter les ſerfs, étoit moins dure pour

eux & plus utile pour leurs maîtres. » Les Germains, dit » Tacite, ne tiennent pas leurs eſclaves, comme nous, dans » leurs maiſons, pour les y faire travailler chacun à une » certaine tâche; au contraire, ils aſſignent à chaque eſ- » clave ſon manoir particulier, dans lequel il vit en pere » de famille: toute la ſervitude que le maître impoſe à l'eſ- » clave, c'eſt de l'obliger à lui payer une redevance qui » conſiſte en grains, en bétail & en peaux, ou en étoffes. » On voit par-là que la condition de ces ſerfs reſſemble plus à celle de nos fermiers, qu'à la condition des eſclaves. Ces Germains ou Francs paſſerent dans les Gaules, & y porterent ces uſages, que les Romains des Gaules n'avoient garde de ne pas imiter.

La condition des ſerfs y étoit bien différente. Le droit des ſeigneurs étoit tel, que tout leur en appartenoit. Si les ſerfs ſe marioient avec des femmes eſclaves d'un autre ſeigneur, les enfans nés de ce mariage ſe partageoient entre les maîtres, comme auroit pu ſe faire le partage des beſtiaux. Il y a plus, c'eſt que quelque reſpect que l'on eût alors pour les choſes eccléſiaſtiques, un eſclave ne pouvoit prendre d'engagement dans l'égliſe ſans le congé exprès de ſon ſeigneur. (Capit. L. 1. art. 24. 28. 80. 113.)

Il y avoit donc dans notre France deux eſpeces de ſerfs; ceux des Francs & ceux des Gaulois.

Mais tous alloient à la guerre, quoi qu'en ait pu dire M. de Boullainvilliers, qui, par un ſyſtême chimerique, a exclu tous les ſerfs du ſervice des armes, & rendoit par-là plus de la moitié de la nation inutile à ſon prince & à l'état: » lorſque le Romain & le Barbare ſeront mandés pour quel- » que expédition, ils ſeront obligés d'amener au camp avec » eux la dixiéme partie de leurs ſerfs, & de les y amener » bien armés, (Loi des Viſigots.) « Ces mêmes ſerfs étoient

REMARQUES PARTICULIERES.

auſſi reçus pour combattre en champ clos, ainſi que cela ſe voit dans les chartes octroyées pour ce ſujet par le roi Louis le Gros à l'égliſe de Chartres, & à l'abbaye de Saint Maur des Foſſés.

Par rapport aux affranchiſſemens, quoique le régne de Louis le Gros en ſoit la véritable époque; l'édit poſtérieur rendu à ce ſujet, par Louis Hutin, nous a paru ſi beau que nous l'avons choiſi pour en donner l'idée. » Louis, par la » grace de Dieu, roi de France & de Navarre, à nos amés & » féaux.... comme ſelon le droit de nature, chacun doit » naître franc..... Nous, conſidérant que notre royaume » eſt dit & nommé le royaume des Francs, & voulant que la » choſe en vérité ſoit accordante au nom.... par délibéra- » tion de notre grand conſeil, avons ordonné & ordonnons » que généralement par tout notre royaume.... franchiſe » ſoit donnée à bonnes & convenables conditions.... & pour » ce que les autres ſeigneurs qui ont hommes de corps, pren- » nent exemple à nous de eux ramener à franchiſe, &c. » Donné à Paris le tiers jour de juillet, l'an de grace » 1315. «

Telle fut donc la juriſprudence du royaume. Le roi commença par affranchir ſes ſerfs, pour en donner l'exemple aux autres ſeigneurs; mais de tels exemples deviennent des loix, quand l'autorité s'affermit. » Il y avoit, dit Bouchel, (lettre » A. Affranchiſſement,) quelques habitans du pays de Cha- » rolois ou autres pays de Bourgogne, qui étoient ſujets d'u- » ne dame, & lui étoient ſerfs & main-mortes: ces habitans » prennent du roi lettres d'affranchiſſement, moyennant » finance qu'ils payent: la dame *quæ patrona erat*, s'op- » poſe, & dit que, *invitâ patronâ, manumiſſio concedi* » *non potuit à principe.* Par arrêt prononcé en robbes rou- » ges par M. le préſident Seguier, le vendredi premier jour

» de juin 1571. fut dit que l'affranchiſſement tiendroit & ſor-» tiroit effet, en payant par leſdits ſujets l'indemnité à la » dame. « Ce qu'il faut remarquer, c'eſt que quoique les ſerfs d'un ſeigneur obtinſſent la liberté du roi, lorſque le roi les avoit affranchis, & que le ſeigneur fût tenu de confirmer cet affranchiſſement, il n'en étoit pas de même du ſerf que le ſeigneur avoit affranchi; il falloit le conſentement du roi ou du ſeigneur ſupérieur, par la raiſon que c'auroit été diminuer ſa mouvance, faute de quoi le ſerf affranchi paſſoit dans la puiſſance du roi ou du ſeigneur ſuzerain. (*Bruſſel.*)

A dire vrai, il ne faut pas ſe faire une ſi grande idée de l'avantage que ces ſerfs tiroient de l'affranchiſſement, ſurtout dans les derniers tems : la ſervitude étoit alors ſi peu impérieuſe, que mêmes les hommes libres ſe choiſiſſoient des ſeigneurs, quand ils n'étoient pas aſſez riches pour en être les vaſſaux, afin d'appartenir à quelqu'un, & de n'être pas un homme *ſans aveu*. Louis Hutin prévoyant le cas où un eſclave ne voudroit pas être affranchi, (*Du Cange.*) ordonna aux commiſſaires nommés d'en tirer une ſomme en forme de ſubſide.

Venons aux communes. Nos auteurs, dit Bruſſel, conviennent que Louis le Gros eſt le premier de nos rois qui ait accordé des communes aux villes; quoiqu'il paroiſſe quelques traces de priviléges ſemblables, accordés par les rois de la ſeconde race, & que même auparavant les Gaulois en euſſent joui du tems des Romains : il le fit dans la vûe d'appaiſer par-là les ſéditions, qui pour lors étoient très-fréquentes, & ſur-tout pour mettre les habitans de ces villes, en les uniſſant ainſi d'intérêt entr'eux, en état de ſe maintenir contre les grands ſeigneurs; auſſi les communes ne furent établies par le roi que dans ſes domaines & non dans les vil-

REMARQUES PARTICULIERES.

les des hauts ſeigneurs, ſi ce n'eſt dans Soiſſons, dont le comte n'étoit pas aſſez puiſſant pour s'y oppoſer.

Ces priviléges étoient des charges *communes*, qui donnoient aux villes, & quelquefois même aux bourgades, le droit d'avoir un ſénat, ou une aſſemblée compoſée de principaux citoyens nommés & choiſis par leurs concitoyens, qui veillât aux intérêts communs, levât les revenus de la ville, impoſât les tailles extraordinaires, rendît ou fît rendre la juſtice à ſes compatriotes, & qui tînt encore ſur pied une milice réglée, où tous les habitans ſeroient enrollés.

Quoique par ce droit de communes il ſemble que nos rois s'expoſaſſent à rendre les cités trop puiſſantes, ils remédioient par-là à un mal plus preſſant encore. Il étoit queſtion d'arrêter les entrepriſes des ſeigneurs; & les rois ne le pouvoient faire, dans un tems où il n'y avoit point de troupes reglées, qu'en leur oppoſant des forces de proche en proche: auſſi dès que les ſeigneurs furent réduits, nos rois ſe retournerent bientôt ſur ces villes qu'ils avoient rendu quaſi indépendantes, & leur reprirent pied à pied tous les priviléges qu'ils leur avoient accordés; c'eſt ce qui ſe voit par la fameuſe ordonnance de Moulins, rendue par les ſoins du chancelier de l'Hôpital, où le roi, par l'article LXXI. ôte la connoiſſance civile des affaires entre les parties, aux maires, échevins, conſuls, capitouls & adminiſtrateurs des corps de ville; ce qui les dépouilloit de leur plus beau droit.

Les hauts ſeigneurs, ſinges de la royauté, n'avoient pas tardé à établir des communes dans les villes de leurs ſeigneuries, afin de défendre leurs vaſſaux comme le roi avoit voulu défendre ſes ſujets. Nous voyons une conceſſion faite par le comte de Champagne & de Brie en 1179. aux habitans de la ville de Meaux; mais on juge aiſément que les rois qui priverent de ces priviléges les villes de leur domaine,

ne ménagerent pas davantage les villes des ſeigneurs particuliers.

Toutes ces matieres peuvent paroître à préſent aſſez indifférentes. Les choſes ont ſi fort changé de face, qu'il n'y a pas plus de différence aujourd'hui du royaume de France à l'Empire, qu'il y en a eu des deux premieres races à la troiſiéme, & qu'il y a encore plus loin de Hugues Capet à nous, pour la forme du gouvernement, qu'il n'y en avoit de Clovis à Huges Capet. Cependant, il faut convenir que tout homme qui ſera curieux de remonter à la ſource de nos loix ou de nos uſages, ou qui voudra ſe former une idée générale de notre hiſtoire, aimera à repaſſer ſur ces tems éloignés, comme on aime à voir d'anciennes tapiſſeries, qui nous rappellent les modes & les coutumes de nos peres.

FIN.

TABLE
DES MATIERES.

CETTE table renvoie aux années & non pas aux pages : on n'y a pas compris les noms qui ſont dans les colonnes, parce qu'ils ſont aiſés à trouver ſans ce ſecours, lorſqu'il y a cependant des faits compris dans les colonnes, alors on renvoie à la page. Comme au mot *ſcrutin*, on met *pag.* 287. on renvoie pareillement aux remarques qui terminent les trois races, pour les faits qui y ſont contenus. Ainſi au mot *Monarchie*, je renvoie à la page 46. & au mot *Terres Saliques*, à la page 117. Quand deux chiffres ſont ſéparés par une barre-, on y doit comprendre tous les chiffres qui ſont entre deux, 1580-84. Il faudra chercher à 80. 81. 82. 83. 84. Lorſque les chiffres ſont ſous le même ſiécle, je ne répéte point les premiers chiffres, ainſi quand j'ai dit 1600. je continue 01. 02. 03. ce qui veut dire, 1601. 1602. 1603. On a preſque toujours renvoyé au regne de chaque roi, en marquant ſon nom : par exemple, *Charlemagne*, on dit, *voyez à ſon regne*, ſans quoi, ſi l'on avoit voulu rappeller dans une table toutes les actions de chaque roi, c'auroit été répéter l'Abrégé même : mais comme ordinairement les actions remarquables ont pour objet une bataille, un ſiége, un traité, une ordonnance, &c. on retrouvera tous ces faits ſous chacun de ces articles.

A B.

Abares, 787. 96.
Abbeville, 992. 1658. *page* 131.
Abderame, 732. 814.
Abdication, *Amedée*, 1439. *Charles IV.* 1634. *Chriſtine*, 1654. *Alphonſe VI.* 1667. *Caſimir*, 1659.
Abeilles d'or, *origine des fleurs de Lys*, 1655.
Abélard, 1140.
Abjuration, *le roi de Navarre*, *le prince de Condé*, 1572. *Henri IV.* 1593. *M. de Turenne*, 1668. *mademoiſelle de Duras*, 1679.

A B.

Abſolution, *Pepin*, 751. *Lothaire*, 867. *Louis le Gros*, 1103. *Philippe le Bel*, 1304. *le prince de Condé*, 1561. *Henri IV.* 1595. *voyez* Excommunication, Cenſures, &c.
Abus, *voyez* Appel.

A C.

Académie, *Charlemagne*, 789. *Françoiſe*, 1635. 72. *des Inſcriptions*, 1663. 1712. *des Sciences*, 1666. 1713. *d'Architecture*, 1671. *de Peinture & Sculpture*, 1663. 92. *Soiſſons*, 1674. *Niſmes*, 1682.

TABLE

A C.

Augeau, 1686. *Jean Florent*, 1694. *Jean*, 1702. *Bordeaux*, 1713.
Achemiltein, 1675.
Acin & Galatée, 1686.
Acores, *les*, 1582.
Acre, 1191. 1229. pag. 133.
Acte de navigation, 1660.
Actes publics, 628. 1179. 1360. 1539. &c. 79. 1629.

A D.

Adalberon, pag. 130.
Adalgise, 776. 87.
Adalsalde, 601.
Adam, *abbé*, pag. 123.
Adda, 1701.
Adelbert, 992. 1001.
Adèle, *mere de Charles le Bon*, 1127. *mere d'Etienne*, 1135. *femme de Richard*, pag. 143.
Adelitan, 922.
Adige, 1701.
Administration, *sous Charles VI.* 1391. *sous Charles IX.* 1560. *voyez* Finances, Justice, Minorité, Régence.
Adolphe *de Nassau*, 1296. *Gustave*, 1611. 26. 27. 30-32. 77.
Adoption, 1154.
Adrets, *Baron des*, 1586.
Adrien *I.* 774-76. *II.* 867. *VI.* 1521. 22. *Pierre*, 1628.
Adultere, 1313. pag. 125.

Æ.

Æneas Sylvius, 1439.
Ærarchia, pag. 57.

A F.

Affranchissement, 1135. 1225. 52. 70. 1316. pag. 979. *&c.*
Afrique, 534. 1026. 1269. 1534. 36. 1664.

A G.

Agde, 506. 1710.
Agenois, 1258. 1638. pag. 950.

A G.

Agent de France, 1534.
Agnanie, 1242. 1303.
Agnès *Sorel*, 1445. pag. 378.
Agoulla, 1675. 76.
Agrumont, 1645.

A I.

Aides, *mot des*, 1355. 1477. 1631. *des*, 1369. pag. 971.
Aidie, *Odet d'*, 1489. *de Ribérac*, 1578.
Aigmadel, 1509.
Aigues-Mortes, 1269. 1538.
Aiguillon, 1634. 38.
Aillié, *d'* 1534.
Ailli, *d'*, 1367.
Aimoin, pag. 117.
Ajournement *d'Edouard*, 1292. *de Robert d'Artois*, 1331. *de Jean IV.* 1341. *de Charles V.* 1537. *de Malé*, 1632.
Aire, 1641. 76. 78. 1710.
Aisne, *l'* rivière, 493.
Aix, 1501. 45. 90. 1646. *la Chapelle*, 796. 800. 805. 814. 76. 988. 1668. 72. 77. 85.

A L.

Alain *le Grand*, 877. *Chartier*, 1436.
Alais, *ville*, 1629. *comte d'*, 1156. 1649.
Alaric, 507. 11. 1186.
Albani, 1700.
Albanie, 1517.
Albe, *duc d'*, 1512. 42. 57. 65. 67. 78. 1661. *Royale*, 1688.
Albergotti, 1702. 06. 10. 12.
Albéric, pag. 155.
Albermale, *d'* 1666. 1712.
Albéroni, 1708.
Albert, *empereur*, 1296. *II.* 920. 1500. *de Brandebourg*, 1525. 51. *archiduc*, 1596-98. 1600. *voyez* Luines, Chaulnes.
Albi, Albigeois, 562. 1206. 23.

AL.
58. *Baronne d'*, 1645.
676.
97.
68.
an d' 1252. 1512. 16.
521. 50. *Jeanne*, 1252.
. 50. 69, 72. *Duché*,
. *Maréchal d'*, 1650.
uis d', 1678.
ue, 1705.
1706.
74.
07.
8.
, 1709.
9.
', *Yves*, 1512. *marquis*
.
Pierre comte d', 1329.
1344. *Jean*, 1415. *René*,
440. 57. 74. 88. *M. d'*,
. *Marguerite*, 1525. 34.
, *duc d'* , 1574-76. 78.

que d' , 1673.
ncs, 817. *pag.* 126.
, *le Grand*, 636. 1189.
tpes, *III.* 992. 1156. 71.
. V. 1408. *VI.* 1493-95.
. *VII.* 1387. 1648. 57.
. 1662. 90. 91. 93. *évêque*
dem, 892.
, 636. 1215. *de la Paix*
7.
oyez Comnene.
gériens, 1541. 47. 1665.
4. 88. 89.
1691. 1706. 08. 09.
, 1275. *pag.* 777. 779.
omaine.
', 1624. 61. 67. 72.
, 1589. 94.
me de Pierre de Dreux,
fille de Louis le Jeune,

AL.
1171. 86. 89. *reine de Chipre*;
1226. *de Bretagne*, *pag.* 173.
petite fille de Louis le Gros,
pag. 173.
Allemagne, Allemans, *Tolbiac*,
496. *défaits par Pepin*, 743. *flotte*, 1149. *Charlemagne*, 778. *Frédéric*, 1189. *indépendance de la couronne Impériale*, 1336. *Clergé*, 1447. *Imprimerie*, 1457. 74. *Lanſquenets*, 1497. *en Champagne*, 1523. *Bataille de Mulberg*, 1547. *Henri II.* 1552. *l'amiral*, 1570. *Calendrier*, 1582. *En Bourgogne*, 1587. *Projet de Henri IV.* 1610. *Pacification d'Ulm*, 1620. *Guerre*, 1621. *Paix de Lubec*, 1629. *Guſtave Adolphe*, 1631. 33. *Valſtein*, 1634. *Guerre*, 1636. 41. *Ratiſbonne*, 1642. *Turenne*, 1644-46. 74. *Ligue du Rhin*, 1658. *Louis XIV.* 1689. *Hanovre* 1692. *Monſeigneur*, 1693. *Paix*, 1711. *Berthe*, *pag.* 57.
Allemannie, 830.
Alliance, *avec le Nord*, 1542. *les Suiſſes*, 1549. 82. 1602. 63. 1715. *les Hollandois*, 1627. *la Suéde*, 1633. *triple*, 1668. *contre la France*, 1689. 1701. 03. *du roi de Portugal*, *de la France & de l'Eſpagne*, 1701.
Almanza, 1707.
Aloſt, 1667. 82. 1706.
Alpaïde, 714.
Alpes 1713.
Alphonſe, *roi de Caſtille*, 1154. *IX.* 1206. 73. 74. 83. *roi d'Aragon*, 1285. *comte de Barcelonne*, 1179. *comte de Toulouſe*, 1226. 1331. *comte de Portugal*, 1088. *VI.* 1667. *pag.* 183. *roi de Naples*, 1493-95. *comte de Poitiers*, 1226. 38. 45. 49. 70. *p.* 957. *XI.* 1516.

TABLE

A L.

Alſace, 612. 1634. 43. 48. 59. 61. 74. 75. 80. 1709. *Gérard d'*, 1056. *Thiéri d'*, 1127. *Partage de Carloman*, *pag.* 57
Altena, *traité d'*, 1689.
Alt-Raenſtaldt, 1706.
Altenheim, 1675.
Alteſſe, *titre d'*, 1644. 98. 1702.
Altoviti, *pag.* 551
Alviane, 1509.

A M.

Amalaric, 531.
Amauri, 1223.
Ambaſſades, Ambaſſadeurs, Envoyés, Agens, 1432. 35. 1534. 42. 58. 63. 75. 98. 1602. 24. 61. 62. 83-85. 87. 89. 98. 99. 1715.
Ambaſſadrice, 1645.
Amberg, 1703.
Amblimont, 1674.
Amboiſe, *ville*, 1560. 1624. *pag.* 415. *Chaumont d'*, 1479. *Marguerite*, 1488. *Charles d'*, 1500. *Georges*, *cardinal d'*, 1500. 03 05. 08. *pag.* 433. *Buſſi d'*, 1579. *Jacques d'*, *recteur*, 1594.
Amédée, *voyez* Savoie.
Amée VIII. *pag.* 319
Amérique, 1492. 1623. 28. 76. 83.
Amfreville *d'*, 1684.
Amiens, 1329. 1419. 70. 75. 1597. 1625. 46.
Amiral, Amirautés, 1336. 80. 1570. 72. 1627. 46. 69. 95 *voyez* Coligni.
Amniſtie, 1652.
Amortiſſement, 1275. 1328.
Amſterdam, 1672.
Amyot, *pag.* 518. 519.

A N.

Anabaptiſtes, 1536.
Anaclet, *pape*, 1130.
Anaſtaſe, *empereur*, 508.

A N.

Ancre, *maréchal d'*, 1612. 16. 19. 20.
Andelot, *d'*, *Franç.* 1562. *Charles*, 1590.
Andely, 1562.
Andolo, *d'*, 1204.
Andouins, *Corifande d'*, 1587. 93.
André, *roi de Hongrie*, 1344. 82.
Andronic, 1324.
Anet, 1566. 1686.
Angeli, *S. Jean d'*, 1588.
Angennes, *Cl. d'*, 1593.
Angers, *ville*, 1047. 1602. 19. 20. 52. *Nicolas d'*, 1103. *voyez* Anjou.
Angevins, *rois*, *ſurnommés*, Plantagenets, 1485.
Angleterre, Anglois, *iſle d'Albion*, 497. *peuples barbares*, 807. *Guillaume le Bâtard*, 1062. 67. 1148. *Loix*, 1067. *Robert*, 1092. *Henri I.* 1100. 13. 16. 20. *Flotte*, 1149. *Henri II.* 1156. 61. 67. 69. 71. 79. 80. 86. 89. *Jean-Sans-terre*, 1200. 06. 14. 15. *Henri III.* 1223. 26. 52. 58. 73. *Edouard I.* 1292. 1305. 24. *Edouard II.* 1324. *Edouard III.* 1336. 41. 44. 47. 50. 55. 58-60. 71. 76. 80. *Jean*, 1364. *Richard II.* 1376. 80. 83. 86. 94. 97. *Henri IV.* 1410. *Henri V.* 1415. 19. 22. *Henri VI.* 1422. 23. 28. 30. 35. 36. 41. 48. 51. 57. 70. *Edouard IV.* 1470. 75. 77. 85. *Richard III.* 1485. *Henri VII.* 1475. 85. 1502. *Henri VIII.* 1513. 18. 34. 41. 44-47. *Marie*, 1553. 54. *Eliſabeth*, 1558. 63. 64. 81. 88. 96. 1603. *Jacques I.* 1603. 25. *Changement de religion*, 1603. *Charles I.* 1626. 27. 29. 33. 39. 40. 44. 49. 53. 54. *Cromwel.* 1654. 57. 58. 60. *Charles II.*

A N.

1654. 60-62. 64. 66-68. 70. 72-74. 77. 78. *Jacques II.* 1677. 88. 96. 1701. *Guillaume III.* 1688-90. 92. 93. 96. 97. 99. 1700. *Anne*, 1703. 13. *Jacques III.* 1713. Voyez *les rois à leurs noms.*

Anglo-Saxons, 1215.

Angorie, 1394.

Angoulême, *ville*, 508. 1352. 1441. 1515. 34. 1619. *Iſabelle d'*, 1200. *Gui de Luſignan, comte d'*, 1302. *Jean, comte d'*, 1407. *Pere de François I.* 1484. 86. *François I. comte d'*, 1477. 1505. 14. *Louiſe, ducheſſe d'*, 1515. 21-24 26. 28. 29. 31. 35. 47. 89. *duc d'*, *Nargonne*, 1589. 1602. 27.

Angoumois, 585. 1441.

Anguien, *ville*, 1706. *François, comte d'*, 1543. 44. 46. 57. *Louis, duc d'*, 1640. 43. 46. *voyez* Condé, *mademoiſelle d'* 1710.

Anhalt, *Cath. Alexiewna, d'*, 1711.

Anjen, 511.

Anjorant, 1580.

Anjou, *comtes d'*, 877. *Province & maiſon d'*, 1026. 92. 1103. 1200. 25. 55. 83. 85. 96. 1493. 94. 1576. *Geoffroi, grand ſénéchal d'*, 978. *Plantagenete*, 1116. 35. *Henri*, 1150. 54. *Charles*, 1245. 55. 70. 82. 83. 85. 92. *Louis*, 1255. 58. 1344. 71. 78. 80-82. *Louis II.* 1389. 1415. 93. *Louis III. roi de Sicile*, 1428. 31. *René*, 1419. 31. 76. 80. *Marguerite*, 1457. 62. 71. *Jean*, 1464. *Iolande*, 1476. *Charles, comte du Maine*, 1480. *Ferdinand*, 1493. *François, duc d'Aumale*, 1548. *Henri III.* 1567. 69-71. 73. *François d'Alençon*, 1576-78. 80-84. *Monſieur, frere de Louis XIV.* 1640. *Philippe V.* 1683. 1700. *Louis XV.* 1712.

Annales *de S. Bertin*, 879.

Annales Victoriani, *pag.* 199

Annates, 1438, *voyez* Bénéfices, Expectatives, Réſerves, *&c. pag.* 974, 975

Anne, *femme de Henri I.* 1060. *voyez* de Beaujeu, *Comnene*, 1148. *d'Autriche*, 1612. 28. 39. 43. 45. 46. 48-52. 58. 66. 98. *pag.* 519. *voyez* Bretagne, *ſœur de Venceſlas*, 1394. *de Joradiſlas*, *pag.* 153. *reine d'Angleterre*, 1673. 1701. 02. 06. 11. 12. 14. *de Pologne*, 1575. *Marie*, 1684.

Anneau, 1120.

Annebaut, 1545.

Année, Epoque, 743. 1560. 64. 1700.

Annobliſſement, 840. 1270. 1313. 1579. 1600. 94. *voyez* Nobleſſe, Roturiers, Serfs, Affranchiſſement.

Annonciades, *pag.* 429

Anſéatiques, *villes*, 1238.

Anſelme, *le pere*, 840.

Anſgarde, 879. *pag.* 97

Antilles, 1628.

Antin, *d'*, 1663. 1708. 11.

Antioche, *prince d'*, 1150. *patriarche d'*, 1215.

Antipapes, 1439.

Antonins, *pag.* 960

Antragues, 1578. 99. 1605.

Anvers, 1583. 1645. 1703. 06. 15.

A P.

Apôtres, *ſort des*, 506. 789. *Canons*, 506. *Fêtes des*, *pag.* 121.

Appanages, 628. 1200. 25. 83. 1313. 61. 1466. 68. 1576. *pag.* 333. 954. 967.

Appel, 922. 1135. 40. 1245. 1303. 1527. *pag.* 547. *&c. comme d'abus.*

TABLE

AP.

1329. 1560. 85. 1673. 88. 95.
Appenzel, 1305.
Apremont, *Marie-Louiſe d'*, 1675.

AQ.

Aqueduc, 1613. 86.
Aquila, 1490.
Aquilée, 1703.
Aquilles, *Onufre*, 1645.
Aquitaine, 585. 628. 30. 719. 1283. 85. 1329. *hommage*, 1278. 80. 85. *Eudes, duc d'*, 731. 32. 34. 36. 39. 44. 58. 67. *Pepin*, 814. 17. 35. 40. 42. 45. 53. *Louis*, 854. *Carloman*, 879. *Guillaume*, 910. *Henri*, 1150. 80. *pag.* 919

AR.

Arablai, *d'* 1316.
Arbacius, 996.
Arbaleſtriers, 1600.
Arbitre, 1258.
Arbriſſel, *d'*, *voyez* Robert.
Arc, *pag.* 123.
Archambaud, 646. 54. 996.
Archange, *capucin*, 1605.
Archers, *francs*, 1480. 1532.
Archevêchés, 1622. 74. 95.
Archiduc, *Maximilien*, 1486. *Philippe*, 1495. 1504. *Charles*, 1505. *Mathias*, 1578. *Albert*. 1597. 1608. *Léopold*, 1642. 48. 50. 54. *Charles*, 1700. 01. 03. 05. 06. 09. 10.
Archiduché, 1477.
Archiducheſſe, 1713.
Architecte, *premier*, 1665.
Architecture, 1180. 1671.
Arcis, *rue des*, 508.
Arck, *Jeanne d'*, 1428. 30. 31. 54.
Arcos, 1647.
Arcueil, 1613.
Ardres, 1520. 96. 1657.
Aregonde, 562.
Argenlieu, *d'*, 1663.

AR.

Argenſon, *d'*, 1697. *miniſtre*, 1600. 43. *pag.* 966
Argent, or, 628. 51. 840. 1321. 1521. 51. 1669. 89. *pag.* 264
Argenterie, 1689.
Argentina, 636.
Argoia, 1273.
Ariani ſme, 500. 511. 65. 85. 822.
Ariſtote, 1206. 1380.
Arles, 508. 70. 879. 1056. 1245. 58. *pag.* 87. *Conſtance d'*, *pag.* 143
Arleux, 1645. 1711.
Arley, 1587.
Armagnac, 630. *Comtes*, 1283. 1410. 15. 51. *Louis*, 1369. *Jean*, 1470. 77. 84. *pag.* 303. *Charles*, 1473. *Jacques*, 1477. 84. *Louis*, 1501. 03. *Lorraine*, 1550. *cardinal*, 1574.
Armées, 1214. 1532. *commandement*, 1627. 39. 72.
Armenonville, *d'*, 1701.
Armentieres, 1645. 47. 67. 68.
Armes, *pag.* 970. &c. *Sergens d'*, 1215. *à feu*, 1336. *Profeſſion des*, 1600. *pag.* 123. *Hommes d'*, 1600.
Arminiens, 1619.
Arminius, 772.
Armoiries, 1149. 1380. 1483. 1655. *pag.* 153
Armoriques, 497. 591. 1230. *p.* 46
Arnai-le-duc, 1570.
Arnauld, *Ant.* 1594. *évêque d'Angers*, 1657. *de Corbie*, *p.* 351.
Arnheim, 1672.
Arnolphe, 996.
Arnould, *fils de Louis le Débonnaire*, 840. *bâtard de Carloman*, 877. *empereur*, 888. 98. *comte de Flandres*, 942. 65. *archevêque de Reims*, 988. 96. *duc de Gueldres*, 1473.
Arondel, 1628.

AR.

Arpajon, *ducheſſe d'*, 1680. *marquis d'*, 1711.
Arpin, 1100.
Arques, *Guillaume d'*, 1047. *Combat d'*, 1589.
Arquien, *d'*, 1696.
Arragon, *royaume*, 827. 1258. 82. 83. 85. 92. 1711. *Sanche*, 1316. *Jacques*, 1344. *Jean*, 1252. 1454. 62. 1503. 16. 21. *Catherine*, 1529. 34. *Amiral*, 1636.
Arras, *Paix d'*, 1435. 63. *ville*, 1477. 99. 1712. *Traité*, 1482. 83. *Priſe d'*, 1640. *Levée du ſiége d'*, 1654. *Voyez* Artois.
Arraw, *traité d'*, 1712.
Arrêts, *droit de ſiéger avec les pairs*, 1225. *Seigneur de Vernon*, 1255. *Appanage*, 1283. *Regiſtres*, 1313. *Loi Salique*, 1316. 1593. *Exclut les évêques du Parlement*, 1319. *Duc de Bretagne*, 1371. *Duel*, 1386. *Charles VII.* 1420. *Luxe*, 1422. *Prevôt de Paris*, 1501. *Brion*, 1540. *Peyet*, 1541. *Condé*, 1560. *Tanquerel*, 1561. *Saint Barthelemy*, 1572. *Signature des Parties*, 1579. *Charles de la Trimouille*, 1588. 96. *contre Henri IV.* 1589. *contre les Jéſuites*, 1594. *contre Guil. Roſe*, 1598. *Breviaire*, 1602. *Regence*, 1610. 43. *Santarel*, 1626. *caſſé*, 1632. *Mariage de Gaſton*, 1634. *Aiguillon*, 1638. *de Thou*, 1642. *Troubles*, 1648. *du conſeil*, 1692. *Ordre du Saint Eſprit de Montp.* 1700. *Priſonniers pour dettes*, 1702. *Primatie de Lyon*, 1702. *Doyen du conſeil*, 1704. *cardinal de Bouillon*, 1710. *Grands officiers*, *pag.* 225. 961.
Ars, *Louis d'*, 1512. *baron d'*, 1713.
Arſenal, 1587. 88.

AR.

Artagnan, 1709. *d'*, 1666.
Artaud, 936.
Artevelle, *d'*, 1336. 82.
Artillerie, 1495, 1525. 1600. 69. 94.
Artiſan, 1269.
Artois, *province*, 1192. 1215. 25. 1415. 77. 82. 86. 99. 1529. 1642. 59. *pag.* 957. *comté-pairie*, 1296. *Robert II.* 1283. 85. 1302. *Mahault*, 1302. *pag.* 287. *Philippe*, 1302. *Robert*, *III.* 1316. 28. 31. *comté*, 1384. *voyez* Arras. *Etats*, 1223.
Arts, *les*, 1180. *voyez* Lettres.
Artus, 1200. 15.

AS.

Aſcenſion, *pag.* 128
Aſfeld, *d'*, 1688. 89. 1707-09. 14. 15.
Aſiles, 1515.
Aſſaſſins, *prince des*, 1215.
Aſſemblées, *Parlemens*, 615. 516. 767. 79. *Charlemagne*, 805. 13. 40. *de Straſbourg*, 842. *de Compiegne*, 888. *à Tribur*, 1056. *de Vormes*, 1103. *de Montpellier*, 1275. *domaine*, 1275. *Loi Salique*, 1316. *bénéfices*, 1397. *notables*, 1558. 96. 1617. 26. *Fontainebleau*, 1560. 74. *Sens*, 1612. *de Mantes*, 1640. *du Clergé*, 1650. *les quatre articles*, 1682. *voyez* Conciles.
Aſſiſes, *de Jeruſalem*, 1067. *grandes*, *générales*, 635. 1135. *pag.* 946. 947. 950.
Aſſociations, 813. 17. 954. 1127. 1576.
Aſt, 1529. 1615. 43.
Aſtolphe, 568. 753. 56.
Aſtorga, *marquis d'*, 1556.
Aſtrologie *judiciaire*, 1559. *page* 333. 973.

TABLE

AS.

Aſtronomie, 789. 840.
Aſturies, pag. 39.

AT.

Ath, 1667. 68. 97. 1701. 06.
Athalie, pag. 942.
Athanagilde, 565. 68.
Athènes, 1567.
Atour, *dame d'*, 1680.
Attigni, 822.

AU.

Avarai, *d'*, 1707.
Avaux, *d'*, 1644. 47. 75. 98.
Aubenton, 1650.
Aubigni, *d'*, 1495. 99. 1501. 02.
Aubriot, 1369.
Aubuſſon, 1565.
Audeflede, 500.
Audigier, 511.
Audouere, 584.
Avein, 1635.
Avenelle, 1560.
Avénement, *joyeux*, 1274.
Avenes, *les d'*, 1258. *Jean d'*, 1296. *ville*, 1659.
Avenir *prédit*, 506. 1439.
Averſberg, *comte d'*, 1700.
Auguſte, *titre d'*, 508. *empereur*, 511. 1186. 1215. 1553. *ſiécle*, 1663. 1715. *voyez* Saxe.
Auguſtins, 1255.
Auguſtule, 800. 1186.
Avignon, 570. 1225. 1305. 29. 48. 52. 76. 79. 89. 1617. 62. 88. 90. pag. 265.
Aulneau, 1587.
Aumale, *ville*, 1592. *marquis d'*, 1546. *François, duc d'*, 1548. 89. pag. 401. *chevalier d'*, 1591. *mademoiſelle d'*, 1667.
Aumont, *Jean d'*, 1589. 92. 95. *Ant.* 1644. 65. 67. *duc*, 1669.
Aunix, 1223. 1653. *voyez* la Rochelle.
Avocats *généraux*, 1589. 1629. 90.

AU.

pag. 323. 535. *au conſeil*, 1643.
Avoués, 1092. 1135. 48.
Aurai, 1364.
Auriſabert, *Jean*, 1546.
Auſbourg, *ville*, 1632. 46. 48. 1703. *confeſſion d'*, 1530. *ligue d'*, 1687. 88.
Auſtraſie, 576. 93. 96. 98. 612. 13. 22. 25. 32. 44. 54. 56. 70. 73. 78. 88. 715. 42. 46. pag. 57.
Auſtregilde, 593.
Autorité royale, pag. 160. 173. 946.
Autriche, *pays*, 796. 1657. 1711. *marquiſat*, 1156. *premiere maiſon*, 1226. *deuxiéme maiſon*, 1273. 82. 96. 1305. 1477. 1536. 55. 98. 1617. 20. 27. 33. 87. *reine-mere d'Eſpagne*, 1694. 98. *duc d'*, 1475. *Léopold*, 1191. 93. *Rodolphe*, 1226. 73. 82. *Albert I.* 1282. 96. 1305. *Frédéric*, *duc d'*, 1322. *Frédéric III.* 1477. *voyez* Maximilien. *Charles-Quint*, 1505. *voyez* Charles. *Marguerite, fille de Maximilien*, 1503. 08. 29. 30. 56. pag. 415. *Marie*, 1552. 56. *Marguerite, fille naturelle de Charles V.* 1565. *Eliſabeth*, 1570. *Jean*, 1571. 78. *voyez* Anne. *Eléonore-Marie*, 1675. *Jean*, 1647. 56. 58. 71. 79. 1712. *Marie-Thérèſe*, 920. 1656. 59. 60. 65. 67. 83. 98. pag. 705.
Autun, 511. 613. 70. 936.
Auvergne, 534. 1215. 38. 1355. 1665. *Madel. de la Tour*, 1317. *Guillaume*, 910. *Dauphiné d'*, 1589. *comte d'*, 1602. 05. 16.
Auxerre, 1358. 1410. 23. 28.

AY.

Ayetonne, 1634.

BA.

BAcon, 1336. 1509.
Badajos, 1658. 1705.
Bade, *prince Louis de*, 1678. 88. 91. 93. 97. 1702-05. 07. *traité de*, 1714.
Baden, 1714.
Bahus, 1678.
Bai, *marquis de*, 1706. 07. 09. 10.
Baïf, *pag.* 943.
Bajazet, *I.* 1394. *II.* 1495.
Bailliage, Baillis, 922. 92. 1135. 1498. 1560. 1684. *pag.* 947. 950. *&c.*
Bailleul, *Jean*, 1292. 1324. *ville*, 1678.
Balafré, *le*, 1575.
Balagni, 1588. 94. 95.
Balaguier, 1644. 50. 1711.
Baldéric, 520.
Bâle, 1387. 1431. 32, 35. 38. 39. 43. 1676.
Ballet, 1391. 1617.
Ballue, *la*, 1469. 80. *pag.* 397.
Baltique, *mer*, 1676.
Balzac, *Franç.* 1566. *d'Antragues*, 1578. *Henriette*, 1602. *pag.* 519.
Ban *de l'Empire*, 1706.
Banchi, 1593.
Bandes, 1532.
Banier, 1636. 39. 41.
Baniere, 1135.
Banniſſement, 1331. 1661.
Bapaume, 1641.
Baptême, 496. 780. 1056.
Bar, *comte de*, 1296. *Catherine*, 1599. 1604. *duché*, 1419. 1632. 33. 41. 61. 99. *de*, 1650.
Baradas, 1626.
Barbarie, 1390.

BA.

Barbaſan, 1404. 31.
Barbe, 1521. *pag.* 130.
Barbeaux, *abbaye*, *pag.* 183. 395.
Barberin, *famille*, 1644-46. *cardinal*, 1531. 1625. 1700.
Barberouſſe, 1536. 37. 43. 47.
Barbeſieux, 1691. 1701.
Barbets, 1691.
Barbette, *rue*, 1407.
Barcelonne, 800. 1156. 79. 1245. 58. 1529. 80. 1649. 51. 52. 55. 91. 97. 1704-06. 10. 14.
Bareith, 1707.
Barfleur, 1120.
Barillon, 1648. 88.
Barnabites, 1532.
Barneveldt, 1616. 19.
Baronius, 1605.
Barons, 1226. 58. 69.
Barricades, 1588. 1629. 48.
Barriere, *places de la*, 1711. 13. *Traité*, 1715. *Jean de la*, 1587. *Pierre*, 1593.
Bart, 1694. 96.
Barthelemi, *maſſacre de la ſaint*, 1572. 77. *égliſe*, *pag.* 130.
Barthole, *pag.* 321.
Baſchara, 1675.
Baſile, *pag.* 50.
Baſſée, *la*, 1641. 42. 47.
Baſſompierre, 1573. 1621. 27. 29. 31. 43. 47.
Baſtide, *journée de la*, 1511.
Baſtille, 1369. 1574. 75. 87-893. 1611. 52.
Baſtimens, 1661. 91. 1708.
Bâtards, 1321. *pag.* 55. *voyez* Légitimés.

TABLE

BA.

Batavia, 1619.
Bateliers, 1026.
Batilde, 656.
Batteville, 1661.
Battori, 1575.
Bavai, 1678.
Baudot *de Juilly*, 1525.
Baudouin, *Croisé*, 1092. *comte de Flandres*, 861. 1031. 56. 60. 62. 67. 1103. 1204. *pag.* 87. *comte de Hainaut*, 1180. *empereur de Conſtantinople*, 867. 1204. 62. 99. *impoſteur*, 1123.
Baugenci, 1103.
Baviere, Bavarois, *pays*, 743. 58. 87. 875. 920. *Taſſillon*, 593. 768. 87. *Louis*, 817. 35. 40-42. 53. 58. 75. *Louis IV.* 912. *Louis V.* 1322. 28. *Iſabelle*, 1389. 1408. 15. 22. *pag.* 349. *Jacqueline*, 1424. *Robert*, 1474. *Sabine*, 1558. *Maximilien I.* 1617. 20. 31. 32. 45. 48. *Maximilien II.* 1680. 85. 87. 88. 90. 92. 93. 98. 1700-12. 14. *Marie-Anne-Victoire*, 1680. 90. *pag.* 705. *prince de*, 1698. 99. *Anne*, 1709.
Baune *Semblançai*, 1522.
Baux, *Marie de*, 1349.
Bayard, *chevalier*, 1510-12. 15. 24. *Gilbert*, *pag.* 453.
Bayeux, *college de*, 1215.
Bayle, 1650. 80.
Bays, 1628.
Bazoche, *pag.* 252. *Jacques de*, *pag.* 228.

BE.

Bearn, 1580. 1620. 82. *prince de*, 1569.
Béatrix, *fille de Hugues le Grand*, 956. *de Provence*, 1245. *de Bourgogne*, *pag.* 229.
Beaucaire, 1703.
Beaufort, *duc de*, 1643. 48. 50. 52. 64. 66. *Candie*, 1669. *duché*, 1551. 98. 1688. *ducheſſe*, 1599.
Beaugé, 1421. 22.
Beaujeu, *Edouard de*, 1682. *Anne*, 1483-85. 88. 90. 99. 1523. *Pierre de*, 1484. *Quiqueran de*, *pag.* 950.
Beaulieu, 1426.
Beaumanoir, *Landes de*, 1364.
Beaumont, *Guil. de*, 1223. *le Roger*, 1331. *Amblard*, 1349.
Beaune, *Renaud de*, 1593.
Beauté, *madame de*, 1445.
Beauvais, *ville*, 1472. *card. pag.* 348. *évêque*, 1643.
Beauvau, *de*, *évêque de Tournai*, 1709. *évêque d'Angers*, *pag.* 397.
Beauvilliers, 1663. 89. 91.
Beauviré, 1672.
Beauvoiſin, *Pont de*, 1575.
Bec, *marquis du*, 1636. *général*, 1646.
Bec de Corbin, 1477.
Becquet, *Thomas*, 1161. 69. 79.
Bede, 743.
Bedmar, *marquis de*, 1618. 1703.
Beffort, 1636. 54.
Beguine, 1275.
Belgrade, 1688.
Belin, *comte de*, 1594.
Beliſaire, 534.
Beliſle, *ville*, 1674. 1703. *maréchal de*, 1707.
Bellai, *du*, 1428. 1543.
Bellefons, 1638. 67. 68. 72. 75. 84. 92.
Bellegarde, *ville*, 1675. *Roger de*, 1574. *grand écuyer*, 1602. 31. *gentilhomme de la chambre*, 1612.
Belleſme, 1226.
Belliévre, *Pomponne de*, 1588. 98. *premier préſident*, 1657. *pag.* 591.
Belſunce, 1576.
Bender, 1709. 13.

BE.

Bénéfices, 1230. 1313. 97. 1415. 39. 97. 1521. 50. 53. 61. *pag.* 973. &c. *militaires*, *pag.* 117. 945.
Benevent, 850. 75. 1255.
Benfeld, 1675.
Benoiſt, *ſaint*, *pag.* 50. *V.* 1215. *VIII. pag.* 131. *IX. pag.* 153. *X.* 1304. *antipape*, 1401. 08.
Bentivoglio, 1546. *card.* 1644.
Beranger, *en Italie*, 912. *comte de Barcelonne*, 1580.
Berangere, *pag.* 223.
Berangere, 1189.
Berenger, 1047. 56.
Bergopſoom, 1588.
Bergues, *Saint-Vinox*, 1558. 1646. 51. 58. 67. *prince de*, 1691.
Beringhen, 1602. 45.
Bernard, *ſaint*, 1113. 30. 40. 45. 48. 50. *roi d'Italie*, 807. 18. 22. *comte de Barcelonne*, 830. *évêque*, 1303. *Van-galen*, 1666.
Berne, 1549.
Berni, *de*, 1671.
Berold, 1056.
Berri, *province*, 1576. *Marie*, *pag.* 319. 429. *Jean*, *duc de*, 1380. 86. 91. 1415. *Charles*, 1464. 66. 68-72. *Charles*, 1686. 1700. 10. 12. 14.
Berſelen, 1424.
Berſello, 1702. 03.
Bertaire, 688.
Berthe, *femme de Robert*, 996. *femme de Pepin*, *pag.* 57. *femme de Philippe*, 1092.
Berthilde, 636.
Bertrade de Montfort, 1092. 1103.
Bertrand, 630. *Guillaume*, *pag.* 267. *de Got*, 1305. *évêque*, 1329. *de la Cuéva*, 1504.
Bertrandi, 1559.

CE.

Bertrude, 628.
Berulle, 1612.
Berwick, 1688. 89. 1704. 06. 07. 10. 11. 14.
Beſan, 1249.
Béſil, 1316.
Beſme, 1572. 75.
Beſſola, 1680.
Betfort, *duc de*, 1422. 24. 35.
Bethencourt, 1492.
Bethune, *ville*, 1645. 1710. *Robert de*, 1304. 22. *Louis*, 1322. *marquis de*, 1624. 96. *voyez* Roſni.
Beuf, *le*, 593.
Beuil, *de*, 1488.
Bezançon, 1668. 74.
Beze, 1561.
Beziers, 1156. 1258.
Bezons, 1709. 11. 13.

BI.

Bibliotheque, 636. 1380. 1447. 1622. 42. 61. 63. *pag.* 373. 967.
Biceſtre, 1410.
Bichi, 1644.
Bicoque, 1521.
Bidoux, 1544.
Bien public, *ligue du*, 1464. 65.
Biez, *du*, 1545. *pag.* 493.
Bignon, 1634. 42. 67. 90. *pag.* 55. 715.
Bilbao, 1697.
Bilichilde, 612.
Bilihilde, 673.
Billets, 1704. 07.
Billettes, *miracle des*, 1285.
Binck, *ville*, 1668. 75. *amiral*, 1677.
Binghen, 1639. 40. 44.
Biorn III. *pag.* 751.
Birague, 1574. 1672.
Biron, *Armand de*, 1570. 83. 89. 90. 92. 1660. *Charles de*, 1590. 92. 95. 98. 1602.

TABLE

BL.

Blaak, *amiral*, 1653.
Blainville, 1702.
Blamont, 1638.
Blanche, *femme de Louis V.* 986. *de Caſtille*, 1215. 25. 26. 45. 52. *pag.* 223. *fille de ſaint Louis*, 1274. *fille de Charles le Bel*, 1328. *femme de Pierre le Cruel*, 1366. *de Navarre*, 1454. 62.
Blanchet, *pag.* 351. 353.
Blancménil, *Potier de*, 1648.
Blaſphemateurs, 1258.
Blavet, 1625.
Blaye, 630.
Bleneau, 1652.
Blois, *comté*, 1226. *ville*, 1560. 76. 79. 88. 89. 1617. 19. 22. 52. *Euſtache*, *pag.* 173. *Charles*, 1341. 64. 79. *Jean*, 1364. 1419. *mademoiſelle de*, 1692. *Etats*, 1214.
Blomberg, *Barbe*, 1556.

BO.

Bobigni, 1562.
Bodegrave, 1672.
Bodillon, 673.
Boggis, 630. 731.
Bohême, *Royaume*, 1526. 1617-20. 34. *pag.* 355. *Ottocare*, 1282. *Jean*, 1336. *pag.* 319. *Frédéric*, 1613. 19. 20. 32. *Anne Jagellon*, 1326. *roi de*, 1684.
Bohemond, 1026. 92.
Boileau, *Etienne*, 1269. *Nicolas*, 1677.
Boine, *la*, 1690.
Bois-Baillet, *du*, 1682.
Boisbourdon, 1415.
Bois-Dauphin, 1594.
Boiſi, *Gouffier de*, 1514. 21. *pag.* 453.
Bois-Jourdan, 1675.
Boiſſelleau, 1690.
Boleſlas, 996.

BO.

Bombardement, 1682. 85. 88. 91. 93. 94. 96. 1703. 04.
Bombes, 1588. 1634.
Bomel, 1672.
Bonaventure, *ſaint*, 992.
Boniface, *ſaint*, 751. *pag.* 56. *VIII.* 557. 992. 1292. 99. 1303. 05. 21. *pag.* 229. 962. *de Montferrat*, 1204.
Bonivet, 1521. 23-25. *pag.* 489.
Bon-Mouſtier, 612.
Bonn, 1673. 89. 1703.
Bonne *de Luxembourg*, 1336. *pag.* 319. *voyez* Leſdiguieres.
Bonrepos, 1698.
Bons-hommes, *pag.* 429.
Bordeaux, *ville*, 511. 1223. 1355. 78. 1451. 62. 1589. 94. 1615. 38. 41. 50. 53. 79. *parlement*, 1462. *aſſaſſin*, 1587. *Ambaſſadeur*, 1655. *académie*, 1713.
Borgia, *Céſar*, 1498. 1504.
Boriſthene, 1708.
Bornes de Paris, 1549.
Boſon, 875. 77. 79. 88. 1245.
Boſſu, *de*, 1544.
Boſſuet, 1661. 68. 79. 90.
Boſſut, *comteſſe de*, 1641.
Bothuel, 1587.
Bouchage, *voyez* Joyeuſe.
Bouchain, 1676. 78. 1711. 12.
Bouchard, 992. *voyez* Montmorenci.
Bouchel, *pag.* 959.
Boucherat, *Louis*, 1667. 85. 99.
Bouchers, *dits Cabochiens*, 1410.
Boucicaut, 1394. 1401.
Bouckingham, 1624-28. 60.
Boufflers, 1674. 81. 85. 88-93. 95. 98. 1702-04. 08. 09.
Bouillon, *ville*, 1652. 76. *Godefroi*, 1067. 92. 1441. *la Marck*, 1521. *pag.* 491. *maréchal de*, 1591. 96. 1602. 04. 06. 11. 13.

BO.

15. 20. 23. *duc de*, 1591. 1636. 41. 42. 48. 50. 51. *mari de Marie-Anne Mancini*, 1661. *madame de*, 1680. *ducheſſe de*, 1699. *cardinal de*, 1700. 10. *M. de*, 1612.

Boulen, *Anne de*, 1534. 47.

Boullainvilliers, *de*, *pag.* 46.

Boulogne, *ville en Italie*, 1510-12. 15. 29. *ſur mer*, 809. 1477. 92. 1544. 46. 49. 50. *Etienne*, 1135. 48. *Guillaume*, 1154. *Philippe*, 1214. 26. *Madeleine*, 1517. *cardinal*, 1532.

Boulonnois, 1376.

Bourbon, *duché-pairie*, 1324. 29. *Jacques*, 1361. *Jeanne*, 1349. *Louis II.* 1355. 80. 1682. *Pierre*, 1355. *Jean I.* 1415. *Charles*, 1435. 40. *Jean II.* 1464. 66. 84. 86. *connétable*, 1484. 86. *Alexandre*, 1440. *Pierre de Beaujeu*, 1484. *Charles*, *connétable*, 1509. 15. 21. 23. 24. 26. 27. 51. *pag.* 973. *Suzanne*, 1523. *Marguerite*, 1523. *Antoine*, 1252. 1527. 48. 59. 60. 62. 90. *pag.* 584. *Jeanne d'Albret*, 1548. 72. *cardinal*, 1559. 84. 85. 88. 89. *branche royale*, 1588. *pag.* 229. 584. *le jeune cardinal*, 1591. *Soiſſons*, 1612. 41. *Blanche*, 1365. *Gabrielle*, 1488. *Louiſe-Bénédicte*, 1692. *Louiſe*, 1713. *Buſſet*, 1435. *voyez* Anguien, Condé, Conti.

Bourbourg, 1645.

Bourdeille, *André de*, 1573.

Bourdillon, 1562.

Bourg, *en Guyenne*, 1653. *Robert du*, 1126. *Anne du*, 1559. *maréchal du*, 1706. 09.

Bourges, *vicomté*, 1100. *ville*, 1438. 1594. 1650. *archevêché*, 1142. 1593. 1676. *pag.* 131. *univerſité*, 1463. *chaire de droit*,

BO.

1665. *comte*, *pag.* 131. *voyez* Berri.

Bourgogne, *royaume*, 493. 500. 08. 11. 23. 62. *pag.* 57. *fin*, 534. 68. *Childebert II.* 593. *Clotaire II.* 613. *maires*, 646. *duc*, 695. *Childeric III.* 742. *Charles le Chauve*, 835. *Boſon*, 879. *royaume*, 888. 1037. *réunie à l'Empire*, 1037. *duché & comté*, 830. 77. 79. 88. 956. *premiere branche royale*, 1001. 31. 37. *comte*, 1037. 1285. *Eudes*, 1316. *Philippe de Rouvre*, 1316. 61. 64. 65. *pag.* 319. 949. *Ambaſſadeurs*, 1432. 51. 70. 77. 83. 1526. *pag.* 57. 966. *Rodolphe*, 888. *Godégiſile*, 500. *Childebert*, 593. *Pepin*, 695. *Charles le Chauve*, 836. *Henri*, 1001. *Robert*, 1001. *Jean*, *pag.* 303. *Marguerite*, 1313. *Jeanne*, 1313. *Philippe le Hardi*, 1371. 80. 82. 84. 85. 91. 1401. 04. *pag.* 348. *Jean ſans-peur*, 1394. 1404. 07. 08. 10. 15. 19. 24. *Philippe le Bon*, 1419. 22. 24. 28. 31. 35. 36. 40. 56. 63. 65. 67. *Charles le Téméraire*, 1468-74. 77. 1678. *pag.* 959. &c. *parlement de*, 1477. *Marie*, 1477. 82. 1508. 1678. *pag.* 963. &c. *duc de*, *pere de Louis XV.* 1682. 97-99. 1702. 03. 08. 12. *pag.* 705. *députés de*, 1526. *Marie-Adélaïde*, *mere de Louis XV.* 1696. 1712. *comédiens de l'hôtel de*, 1609. 73. *Etats*, 1223. *pag.* 942. 959 966.

Bourguignons, 1410. *pag.* 47.

Bourignon, 1680.

Bournonville, 1674. 75. 84.

Bouteiller, *pag.* 49. 225.

Bouthillier, 1603. 17. 43.

Boutteroue, 539.

Bouttevillle, 1627. 54. 95.

BO.

Bouvard, 1634.
Bouvines, 1214. 1474. *pag.* 203.

BR.

Brabant, *province*, 1543. 54. *pag.* 968. *Jacqueline*, 1424. *François, duc d'Alençon, d'Anjou & de*, 1575. 78. 80. 84.
Bragance, *duc de*, 1580. 1640.
Brague, *archevêque de*, 1641.
Brahé, *de*, 1661.
Brancas, *villars*, 1591. 94. 95. *duché-pairie*, 1652. *maréchal de*, 1712.
Brandebourg, *Albert*, 1525. 51. *marquis de*, 1609. *Jean Sigiſmond*, 1610. 14. *Frédéric I.* 1701. *Frédéric-Guillaume II.* 1648. 1701. *Frédéric III.* 1672-75. 77-79. 87. 89. 1701. *Frédéric IV.* 1701. 02. *Frédéric V. roi regnant, ſon portrait*, 1701.
Brantôme, 1483. 1574.
Breauté, 1640.
Breda, 1590. 1624. 25. 37. 67. 70.
Bref, 1682. 90. 99. *voyez* Bulles.
Breme, *ville*, 1238. 1638. 48.
Bremerfurt, 1675.
Brenneville, 1116.
Bréſil, 1624. 57. 61. 63. 1711.
Breſſe, 1037. 1512. 1600. 01.
Breſt, 1371. 94. 1681. 94.
Bret, *le*, *pag.* 959.
Bretagne, Bretons, *province*, 497. 929. 1515. *Conobre*, 560. *Waroc*, 591. 94. *comtes*, 636. 780. 818. 40. 1509. *grande*, 827. 1603. 1706. *ſujets de la France*, 845. *Nomenoé*, 845. *Herifpoé*, 845. *ducs*, 877. *releve de la Normandie*, 912. 92. *entre dans la maiſon de France*, 1116. 67. *Conan*, 1116. 67. *Pierre de Dreux*, 1116. 1226. 30. *Geoffroi*, 1200. *Pierre Mauclerc*, 1230. *pag.* 173. *duché-pairie*, 1296. *Jean II.* 1296. *Jean III.* 1341. *Jean de Montfort*, 1341. 64. 79. *ſucceſſion*, 1341. 44. 64. *du Gueſclin*, 1359. *Charles de Blois*, 1364. *Jean V.* 1371. 79. 81. 87. 91. 97. *confiſquée*, 1379. *Cliſſon*, 1419. *Jean VI.* 1419. 23. 24. *Artus*, *pag.* 375. *François II.* 1445. 64. 66. 68. 70. 72. 74. 75. 85. 86. 88. *Pierre II.* 1448. *Anne*, 1488. 90. 92. 99. 1505. 11. 13. 15. *union*, 1532. *parlement*, 1553. *ligue*, 1589. 90. 92. 96. *ſoumiſe*, 1598. 1604. *comte de Toulouſe*, 1695. *gouvernement*, 1661. *duc de*, 1712. *Etats*, 1223. *pag.* 705.
Bretеſche, *la*, 1678.
Bretigni, 1359. 60.
Breves, *de*, 1604. 28.
Brevet *de retenue*, 1692.
Breviaire, 1602.
Brezé, *amiral de*, 1483. *Urbain maréchal de*, 1635. 40. 43. *duc de*, 1646.
Briançon, 1709.
Briare, 1604.
Briçonnet, *Guillaume*, 1494.
Bridieu, 1643.
Brie, 1283. 1331. 1468. 69. *pag.* 281.
Brienne, *Jean de*, 1092. *Henri*, 1620. 43. 61.
Briſſe, *la*, 1689.
Brigadier, 1633. 67.
Brignais, *bataille de*, 1361.
Brihuega, 1710.
Brille, *la*, 1616.
Brinvilliers, 1676.
Brion, *Chabot, amiral de*, 1535. 40.
Brionne, 1689.
Brios, 875.
Briquebec, 1344.
Briqueras, 1630.

BR.

Briſac, 1638. 48. 80. 1703.
Briſgaw, 1675.
Briſſac, *Charles, maréchal de*, 1553-55. 57. *pag.* 124. *Charles de Coſſé*, 1594. *duché-pairie*, 1611.
Briſſon, 1574. 89. 91.
Brive-la-Gaillarde, 562. 85.
Broglio, 1707. 09. 12.
Broſſe, *Pierre la*, 1275. *Jacques de*, 1615. *Gui de la*, 1634.
Brouage, 1635.
Brouſſel, 1648.
Bruges, 1127. 1360. 1428. 1706. 08.
Brun, *Antoine*, 1647. *Jean le*, 1383. *premier peintre du roi*, 1664. 65. 90.
Brunehaut, 565. 68. 75-77. 84. 88. 96-99. 603. 12. 13.
Brunſwick, *duc de*, *pag.* 124. *Henri, dit le Lion*, 1180. *Othon*, 1344. *George*, 1675. *George-Guillaume*, 1714. *Chriſtian*, 1626. 1711.
Bruſol, *traité de*, 1610.
Bruxelles, 1555. 98. 1631. 41. 95-97. 1706. 08.

BU.

Bucelin, 539.
Buch, *captal de*, 1364. 71. 97.
Buci, *de*, 1355.

BU.

Bude, 1684. 86.
Budé, 1305. 1547.
Budes, *Louiſe de*, 1602. *Guébriant*, 1643.
Bueil, *Sancerre*, 1560.
Bugey, 888. 1037. 1601.
Bulgares, 807. 929.
Bullegneville, 1431.
Bulles, *unam ſanctam*, 1305. 16. *Clémentines*, 1321. *d'or*, 1355. 1556. *ſur les bénéfices des cardinaux*, 1521. *pour l'indult*, 1538. *déſenſes d'envoyer pour les*, 1551. *in cœna Domini*, 1568. *contre le roi de Navarre*, 1585. *contre Janſenius*, 1657. *ſur les franchiſes*, 1687. 88. *refus de*, 1688. 92. 93. *vineam Domini*, 1705. *pag.* 974.
Bullion, 1624. 32. 36.
Bulonde, 1691.
Buquoi, 1618.
Burgaw, *marquis de*, 1609.
Burglenfeld, 1703.
Burich, 1672.
Buſanci, 593.
Buſſi, *d'Amboiſe*, 1579. 95. *le Clerc*, 1588. 89. *Rabutin*, 1665. *Lamet*, 1637. 78.
Buſte *ſur la monnoie*, 1490. *pag.* 413.

CA.

CAbinet, *ſecretaire du*, 1575
Caboche, *chef des Cabochiens*, 1410.
Cabrieres, 1545.
Cadets, 1682.
Cadix, 1596. 1626. 86. 1702.
Caen, 1067.
Cahors, 1258. 1580.
Cajetan, *cardinal*, 1590. 93.

CA.

Caillavel, 1686.
Cailus, 1578.
Caiſſe *à emprunts*, 1707.
Calabre, *royaume*, 978. 1026. 1503. *duché*, 1503. *duc de*, 1474.
Calais, 1347. 60. 1451. 62. 1518. 58. 59. 64. 96. 1658. 96.
Calcinato, 1706.
Calendrier, 1582. 1699.

TABLE

CA.

Calignon, 1598. 1603.
Calixte, 1120. 71.
Callieres, 1697.
Calmar, 1391.
Calmet, pag. 126.
Calvin, Calviniſme, 1529. 34. 53. 59. 60. 76. 93. 1621. 28. 82.
Calvo, 1676. 79.
Camaldules, 1001.
Cambrai, Cambreſis, 481. 510. 1554. 81. 83. 88. 94. 95. 1649. 57. 77. 78. *ligue de*, 1508. *traité*, 1529. 34. 35. *archevêché*, 1695. *archevêque*. 1698. 99.
Camden, 1602.
Caminiek, 1676. 99.
Camiſards, 1703.
Camp, *du drap d'or*, 1520. *de Compiegne*, 1698.
Campagne *de l'Iſle*, 1667. (*de* 1745.) 1672.
Campobaſſe, 1478. 88.
Campredon, 1689.
Camus, *le*, 1426.
Canada, 1604. 96. 1711.
Canal, 789. 1604. 64. 81.
Canaple, 1711.
Canaries, *iſles*, 1492.
Canart, *Jean*, 1379.
Candale, *duc de*, 1620. 53.
Candie, 1572. 1660. *priſe*, 1669.
Canoniſation, 992.
Canons, 506. 1150.
Cantecroix, 1637. 41. 57. 75.
Cantelme, 1645.
Cantons, 1305. 1712. 15. *voyez* Suiſſes.
Cantorberi, *royaume*, 597. *Thomas de*, 1161. 69. 79. *pag.* 183. *Troubles*, 1206. *Cranmer*, 1547. *Guil. Lawd*, 1637. 45.
Canus, *Melchior*, 1269.
Canut, 1227.
Canutſon, 1542.

CA.

Cap de Quiers, 1655.
Capelle, 1594. 1636. 37. 50. 56.
Capet, *Hugues*, 863. 956. 87. 88. *voyez ſon regne.*
Capitaine *des gardes*, 1669. 71. 76. 95. 1703. 04. *aux gardes*, 1686. 91.
Capitation, 1695.
Capitouls, 1415.
Capitulaires, 511. 615. 779. 800. 805. 807. 40. 922. *pag.* 122.
Capitulation *de l'Empire*, 1519. 1658. *de Straſbourg*, 1681.
Capoue, 539. 1707.
Caprara, 1674.
Captal, *voyez* Buch.
Captifs, *rédemption des*, 1193.
Captivité du roi, *pag.* 959.
Capucins, 1592. 99. 1604. *Capucines*, *pag.* 551.
Carabiniers, 1693.
Caracène, 1647. 48. 53. 55.
Caraffe, 1555. 56.
Caraman, 1705.
Cara Muſtapha, 1683.
Cararic, 510.
Carcaſſonne, 585. 1156. 1258.
Cardinaux, 992. 1092. 1156. 1245. 1313. 16. 79. 1465. 1595. *Henri, roi de Portugal*, 1578. 80. *bénéfices des*, 1521. *rang des*, 1614. 24. 30. 51. 86. 96. *François, duc de Lorraine*, 1634. 38. *Infant*, 1636. 40. 41.
Cardonne, *ville*, 1711. *Hugues de*, 1503.
Caretto, 1713.
Caribert, 566. 68. 767. *pag.* 57.
Carignan, 1661.
Carloman, 741-43. 46. *fils de Pepin*, 768. *pag.* 57. 120. *gendre de Charlemagne*, 771. *fils de Louis le German.* 774. 875. 77. *frere de Louis III.* 879. 80. 82. 84.

CA.

Carlos, *dom*, 1568.
Carlowitz, 1699.
Carmagnole, 1639. 91.
Carmelites, *pag.* 707.
Carmes, 1252.
Carnavalet, *de*, *pag.* 550.
Caroſſe, 1607.
Carouſel, 1662. 85.
Carpentras, 1313. 1641.
Carpi, 1701.
Carrouge, 1386. 1588.
Cartagene, 1697. 1706.
Cartel, 1674. *pag.* 124.
Cartulaires, 1193.
Cas *de conſcience*, 1705. *royaux*, 1135. *pag.* 947. &c.
Caſal, 1629. 30. 39. 40. 52. 81. 93. 95. 1706.
Caſilin, 539.
Caſimir, *Marie*, 1645. 96. *Jean*, 1660. 69.
Caſques, *pag.* 123.
Caſſano, 1705.
Caſſation, *d'arrêt*, 1632.
Caſſel, *Robert de*, 1322. *ville*, 1328. 1645. 77. 78.
Caſſin, *mont*, *pag.* 50.
Caſſini, 1680.
Caſſovie, 1685.
Caſtanaga, 1695.
Caſtelfollit, 1694.
Caſtellamare, 1654.
Caſtellane, *Philippe de*, *pag.* 550.
Caſtel-Léon, 1711.
Caſtelnau, *marquis de*, 1655.
Caſtelnaudari, 1632.
Caſtelglione, 1706.
Caſtille, *Alphonſe*, 1088. *Conſtance*, 1154. *voyez* Blanche. *Alphonſe*, 1274. *Dom Sanche*, 1285. *Pierre le Cruel*, 1366. 67. *Henri*, 1371. *ambaſſadeurs*, 1432. *Jeanne*, 1462. 72. *voyez* Iſabelle. *Philippe*, 1505. *Ferdinand*, 1516.

CA.

Archiduc 1710. *connétable de*, 1366. 1647.
Caſtillon, 1451. 1655.
Caſtruccio Caſtracani, 1354.
Caſtro, 1640. 41. 44.
Catalagironne, 1601.
Catalans, 1641. 45.
Catalogne, *acier*, 1179. *droits de la France*, 1258. *guerre*, 1474. *révolte*, 1640-43. *le maréchal de la Mothe*, 1645. *Marſin*, 1650. *Cervers*, 1651. *Schomberg*, 1675. *M. de Vendôme*, 1696. 97. *l'archiduc*, 1706. *duc de Noailles*, 1709. *ſoulevement*, 1711. *guerre*, 1713.
Catane, 1675.
Cateau-Cambreſis, 1477. 1559. 1639. *pag.* 493.
Catelet, 1636. 38. 50. 55.
Catherine, *femme de Henri V*. 1420. 85. *de Foix*, 1512. *de Médicis*, 1517. *pag.* 964. *voyez* Médicis. *d'Arragon*, 1529. 34. 47. *ſœur de Henri IV*. 1593. 99. 1604. *de Sienne*, 1376. *ſainte*, *pag.* 942. 943. *Czarine*, 1711.
Cattho, Angelo, *pag.* 397.
Catholicon, 1593.
Catinat, 1681. 90-93. 96. 97. 1701. 02.
Cavalerie, 767. 1532. 1667. 92.
Caudebec, 1592.
Cauſſin, *le Pere*, 1639.
Cayenne, 1676.
Cayet, 1604.

CE.

Cé, 1620.
Cecile, *cardinal de ſainte*, 1646.
Cecrops, 1628.
Celeſtins, *couvent des*, 1299.
Cens, 992.
Cenſures, 996. 1303. *voyez* Excommunication, Interdit.

CEe

Centeniers, pag. 945.
Centuriateurs, pag. 121.
Cercles *de l'Empire*, 1500. *projettés par les huguenots de France*, 1621.
Cerda, *la*, 1274. 85. 1352.
Cerdaigne, 1462. 93. 1707.
Cérémonial, Cérémonies, 1570. 1684-86. 96. pag. 56. 519. *voyez* Rang, Séance, Préſéance. &c.
Cérignoles, 630. 1503.
Ceriſolles, 1544.
Cervera, 1712.
Cervers, 1651.
Céſar, 1056. 1532. 1649. 74. 80. 1715. *Monſieur*, 1598. 1614. 26.
Ceſſion, 1526. 35.
Cette, 1666. 1710.
Cevennes, 1703. 04.

CH.

Chabannes, 1461. 1512. 21.
Chabot, 1648. 49. *Brion*, 1535.
Chaçriſe, 593.
Chaire *de Théologie*, 1230. *de Droit*, 1665. 80.
Chaiſe, *le pere la*, 1709.
Chalais, 1626, 63.
Chalard, 1635.
Châlons, 593. 612. 1428. 1589-91. *Maiſon*, 1366. 1584. *Philbert*, 1527. pag. 950.
Chalus, 1193.
Chambre, *Phil. de la*, 1532.
Chambre, *Juriſdictions*, *des Monnoies*, 1551. *mi-parties*, 1576. *à Châlons*, 1589. *de Spire*, 1633. *de Juſtice*, 1624. 61. *de l'Edit*, 1669. 79. *des Comptes*, 1258. 1686. *de Metz*, 1680. 97.
Chambrier, pag. 225.
Chamier, 1598.
Chamillart, 1699. 1701. 08. 09.
Chamilli, 1672. 74. 76. 81. 98. 1703.
Champ, *de Mars*, 767. 1305. 1775. pag. 122. *du Menſonge*, 833.
Champagne, *duc*, 695. *Charles le Chauve*, 840. *Eudes*, 1031. 37. *Thibaud*, 1040. 1137. 42. 80. 91. 1204. *Alix*, 1226. *Thibaud V.* 1252. *Thibaud VI.* 1204. 25. 26. 38. 52. *VII.* 1270. *Henri*, 1283. *Jeanne*, 1283. 96. 1331. *Réunion du Comté de*, 1296. pag. 957. *Province*, 1361. 64. 65. 1468. 69. 1639. 42. 1705. *Jean de Conſtans*, *maréchal de*, 1358. *Comte de*, pag. 281.
Champdivers, pag. 349.
Champigni, 1624.
Chancelier, Garde des ſceaux, *quelle eſt cette charge*, 1369. pag. 51. 225. 283. 321. 493. *Latilli*, 1315. *Grand Conſeil*, 1497. *Indult*, 1538. *Poyet*, 1540. *Birague*, 1574. *les ſceaux*, 1590. *Chaſteauneuf*, 1632. 43. 50. *Seguier*, 1639. 50. *autorité*, 1678. *Pontchartrain* 1699. 1714. *Voiſin*, 1714. *Archevêque de Reims*, pag. 163. *double*, pag. 375. *déchargé de ſon office*, pag. 351. 397. *Marie de Bourgogne*, 1477. *de Navarre*, 1598. *du Dauphin*, pag. 357.
Chandos, 1364. 69.
Chanoines, 814.
Chant *Grégorien*, 789.
Chantelles, 1523.
Chanteloube, 1631.
Chantilli, 1539. 1686.
Chanvalon, 1594.
Chapeau *des Cardinaux*, 1245.
Chapelle, *ſainte*, 1269. 83. 1316. *royale*, 1324.
Chapelles, *des*, 1627.
Chaperon, 1358.
Chapitre, 1561.
Charenton, 1647. 49. 82.
Charges *militaires*, pag. 123. *créa-*

CH.

tion de, 1690. *de la couronne*, 1600. *vénalité*, 1515. *publiques*, 1567. *pag.* 49. 960. &c.
Chatibert; 628. 30. 731.
Charité, *ville*, 1577. *freres de la*, 1602. *chrétienne*, 1605.
Charlemont, 1558. 1678.
Charleroi, 1667. 68. 72. 77. 90. 92. 93. 97. 1701. 13.
Charles, *S. Borromée*, 1576. *Martel*, 688. 714. 15. 19. 25. 32-34. 37. 39-41. 47. *Charlemagne, ſon portrait*, 813. 1150. *pag.* 57. 121. 122. 123. 942. 945. voyez *ſon regne; ſon fils*, 807. *le Chauve*, 830. 36. 75. *pag.* 120. 122. 126. 955. Voyez *ſon regne*, *le Gros*, 877. 80. 82. 84. 85. 88. voyez *ſon regne; dit le Simple*, 877. 79. 84. *roi de Provence*, 855. *duc de la baſſe Lorraine*, 954. 74. 87. 88. 92. *le Bon*, 1127. *IV.* dit *le Bel*, 1316. voyez *ſon regne*; *V. encore* Dauphin, 1355. 57-60. voyez *ſon regne, ſon portrait*, 1380. *VI.* voyez *ſon regne, portrait de ſon regne*, 1422. *ſa mort*, *pag.* 349. *VII.* 1415. 19. 20. voyez *ſon regne, ſon portrait*, 1457. *pag.* 958. *VIII.* voyez *ſon regne, ſon portrait*, 1497. *pag.* 962. *IX.* voyez *ſon regne, ſon portrait*, 1574. *pag.* 959. &c. *comte d'Anjou*, 1245. 55. 70. 83. *le Boiteux*, 1255. 83-85. *de Duras*, 1255. 1382. *de Valois*, 1283. 85. 92. 96. 99. 1305. 15. 24. *d'Anjou*, 1331. *de Blois*, 1364. 69. *duc de Berri*, 1464. 66. 68-72. *duc de Bourgogne*, 1467. 78. 1678. *pere de Louis XII.* 1407. 10. 15. *X. ſoi diſant roi de France*, 1590. 91. *Empereurs*, *Charles IV.* 1245. 1355.

CH.

Quint, 1500. 03-05. 12. 14-16. 18-23. 25-30. 32. 34. 36-39. 41. 44. 47. 48. 53-56. 1661. 78. 1701. *pag.* 489. *VI.* 920. 1687. 1713. 14. *VII.* 920. 1707. *roi d'Eſpagne*, *II.* 1667. 70. 79. 80. 84. 85. 89. 98. 1700. *pag.* 765. *rois d'Angleterre*, *I.* 1625-29. 37. 39-43. 45-49. 53. *II.* 1649. 50. 54. 58. 59-62. 68. 70. 74. 77. 78. 85. *roi de Navarre*, dit *le Mauvais*, 1352. 55. 57. 58. 60. 64. 65. 78. 80. 87. *pag.* 253. 319. *rois de Suéde*, *X.* 1654. 57. 59. *XI.* 1660. 67. 68. 71. 75-78. 97. *XII.* 1700-04. 06. 08. 09. 11. 13. 14. *ſon portrait*, 1707. *duc de Lorraine*, 1585. *IV.* voyez Lorraine, *V.* voyez Lorraine, *duc de Bourgogne*, dit *le Téméraire*, 1464-68. 70-77. *pag.* 966. &c. *comte de Flandres*, dit *le Bon*, 1127.
Charlotte *de la Trimouille*, 1588. 96. *de la Marck*, 1591.
Charmes, 1633.
Charnacé, 1631.
Charni, 1572.
Charolois, 1598.
Charoſt, 1672. 73.
Charpentier, 1628.
Chartes, 875. 922. 1067. 1103. 93. 1215. 75. *pag.* 225.
Chartier, 1580.
Chartres, *ville*, 1359. 1408. 1588. 91. 94. *Thibaud*, 1226. *évêque de*, 1622. *Mademoiſelle de*, 1698. *duc de*, 1661. 83. 92. *ducheſſe de*, 1680.
Chartreux, 1067. *pag.* 50. 295.
Chaſteaubriant, *comteſſe de*, 1521. *édit de*, 1551. *pag.* 449.
Chaſteaudun, 1226.
Chaſteau-Gaillard, *pag.* 281. 295.
Chaſteauneuf, *l'Aubeſpine de*, 1611. 32. 43. 50. 52. *Ambaſſa-*

CH.

deur, 1689. *l'abbé de*, 1697.
Chaſteaurenaud, 1688.-91. 1702. 03.
Chaſteau-Saint-Ange, 1527.
Chaſteau-Thierri, 1575. 83. 91. 1642. 51.
Chaſteau-Trompette, 1451. 1653.
Chaſteauvieux, 1611.
Chaſteigneraie, *la*, 1547.
Chaſtel, 1457. *Jean*, 1594.
Chaſtelart, 1524.
Chaſtelet, 1684. *Ferri du*, pag. 289.
Chaſtillon, *comte de*, 1226. *Gaucher*, 1245. *Hugues*, 1245. *Maréchal de*, 1521. *Odet*, 1532. *Gaſpard*, *maréchal de*, 1635-41. *duc de*, 1648. 49. *ducheſſe de*, 1651. 55. *duché*, 1688.
Chaſtre, *la*, 1594. 1610. 43.
Chatté, 1651. 70.
Chattes, *Aimar de*, 1589.
Chavigni, 1410. *voyez* Bouthillier.
Chaulnes, *maréchal de*, 1639. 40. *duc de*, 1665. 90. *duché-pairie*, 1711.
Chaumont, 1032. 1488. *maréchal de*, 1509-11. *chevalier de*, 1684. 86. *comté*, 1622.
Chauvel, 1675.
Chef du Conſeil, 1667.
Chelles, 584. 656. 70.
Chemeras, 1628.
Chemeraut, 1639.
Chêne *de Charles II.* 1660.
Cherbourg, 1394. 1692.
Chevalier, Chevalerie, 840. *pag.* 123. *du Temple*, 992. *armoiries*, 1149. *de S. Jean de Jeruſalem*, 1309. 1522. *de l'Etoile*, 1350. *créé par l'empereur*, 1415. *de S. Michel*, 1469. *de Malte*, 1530. *Tournois*, 1559. *du S. Eſprit*, 1579. 1620. 33. 52. 89. *d'honneur*, 1680. *voyez* Ordre.
Chevalier, *Eſt.* *pag.* 375.
Chevaux-Legers, 1643. 65.
Cheverni, 1588. 90. 95. 1672.
Cheveux, 654. 1191. 1521. 67. *pag.* 50. 131.
Chevreuſe, *madame de*, 1626. 43. 50. 51. 61.
Chiari, 1701.
Chiavene, 1625.
Chievres, 1505.
Chiffre Arabe, 988.
Chigi, 1648. 62.
Childebert *I.* 511-58. *II.* 575-96. *III. ſurnommé* le Juſte, 695. 711.
Childéric *I.* 481. *II.* 654. 56-70. 73. *III.* 742. 50. *tombeau de*, 1655.
Chilpéric *roi des Bourguignons*, 493. *I.* 562-84. *II.* 715. 19. 20. *fils de Charibert*, 628. *pag.* 48.
Chinei, 1681. 92. 97.
Chinon, 1431.
Chipre, 1189. 91. 1630. *Alix de*, 1226.
Chivas, 1562. 1639. 41. 1705.
Choiſeul, *pag.* 173. *Duplеſſis-Praſlin*, 1643. *Claude*, 1693. *duché-pairie*, 1665. *duc*, 1573.
Choiſi, *ſur l'Aiſne*, 711. *Mademoiſelle*, 1693. 95. *abbé de*, 1684.
Chonſene, 562.
Choppin, *pag.* 959.
Chramme, 556. 60.
Chrétien, Chriſtianiſme, 496. 597. *titre de roi très*, 875. *pag.* 394.
Chriſtiandſtat, 1678.
Chriſtiern *IV.* *voyez* Dannemarc.
Chriſtine, *Suède*, 1632. 36. 46. 47. 53. 54. 57. *pag.* 333. *Savoie*, 1638. 39 41. 42.
Chroniques *de S. Denis*, 1150.
Chronologie, 1604.

CH.

Churchil, 1688. 1712. *voyez* Marlboroug.

CI.

Cinq-Mars, 1639. 42. 45.
Cipierre, 1574. *pag.* 518.
Citation, *au concile*, 1511. *de Malte*, 1714.
Citeaux, 1092. *pag.* 50.
Ciudad, 1706. 07.
Cixilane, 818.

CL.

Clairaut, 1682.
Claire-Eugenie, 1598.
Clairvaux, 1113.
Clameur de haro, 912.
Clarence, 1421. 57. 70. 71.
Clarendon, 1628. 62. 73.
Clarke, 1650.
Claude, *femme de François I.* 1503. 05. 14. 34. *de Lorraine*, 1634. *miniſtre*, 1679.
Clauſſe, 1575.
Clefs, *autorité des*, *pag.* 120.
Clémence de Hongrie, 1314. 16. *pag.* 281.
Clément, *ſaint*, 1150. 1242. *IV.* 1255. 58. *pag.* 229. *V.* 1305. 09. 13. *VI.* 1348. *pag.* 305. *VII. antipape*, 1379. 82. 83. 89. *VII.* 1521. 23. 25-27. 29. *VIII.* 1593. 98, 99. 1604. *IX.* 1662. 69. *XI.* 1700. 09. *Robert*, *pag.* 198. *Jacques*, 1589. *famille*, 1214. *pag.* 551.
Clémentines, 1321.
Clerc, *le*, *chancelier*, 1420. *Buſſi le*, 1589. *du ſecret*, 1309. 41.
Clergé, Clercs, Clergie, 822. 27. 40. 992. 1001. 1189. 1206. 23. 1316. 29. 1447. 1561. 1633. 34. 50. 82. 93. *pag.* 50.
Clermont, *concile*, 1092. *rituel*, 1584. *Montoiſon*, 1619. *ville*, 1632. 50. 54. *Simon*, 1269. *Raoul*,

CL.

1292. *Bourbon*, 1324. 29. *Robert*, 1358. *pag.* 584. *collége*, 1574. 1618. *comté*, 1661. *comte*, 1692.
Cleves, *pays*, 1610. 14. 79. *duc de*, 1543. *Anne*, 1547. *Marie*, 1573. *Henriette*, 1574. *Jean*, 1609.
Clichi, 625.
Clientela, 1567.
Cliſſon, *ville*, 1702. *Olivier de*, 1344. 80. 87. 91. *Marguerite*, 1319.
Cliton, *Guillaume*, 1116. 20. 27.
Clodion, 481. *pag.* 1. 51.
Clodoalde, 533.
Clodoberge, 577.
Clodomir, 511. 23. 33.
Clodoric, 510.
Clotaire *I.* 511-62. *II.* 613-28. *III.* 656-70. *IV.* 719. 67.
Clotilde, 493. 511. 23. 31. 43. *fille de Gontran*, 577. 90. 93.
Cloud, *ſaint*, 533.
Clovis, 822. *pag.* 46. &c. 51. 122. voyez *ſon regne*, *fils de Chilpéric I.* 570. 81. *fils de Chilpéric II.* 636. 44. *III.* 692. 95.
Cluni, *fondation de*, 910. *égliſe*, 1180. *Hugues*, 1321. *Pierre de*, 1440. *pag.* 50. 950.

CO.

Coadjuteur, 892. *de Paris*, *voyez* Retz.
Coblens, 1688.
Cocherel, 1364.
Cochiliac, 539.
Coconas, 1574. 76.
Code, *Théodoſien*, 511. 1137. 1680. *Juſtinien*, 1137. *Marillac*, 1629. *Frédéric*, 1701.
Cœnobitique, *Ordre*, *pag.* 50.
Coetier, 1483.
Coetlogon, 1674. 1703.
Coeverden, 1672.

Cœur, *Jacques*, 1445. 51. 61.
Cœur des rois & reines, *pag.* 519. 585. 705.
Cœuvres, 1623. 24. *duché-pairie*, 1648. *maréchal de*, 1704.
Cognac, 1302. 1651.
Cohorn, 1588. 1692.
Coigneux, 1631.
Coigni, 1643. 97. 1709. 11.
Cointe, *le*, *pag.* 127.
Coiſlin, 1573. 1640. 43. 63.
Cokeſberg, 1677.
Colbert, 1380. 1422. 1611. 61. 63. 65. 67. 79. *ſon éloge*, 1683. *voyez* Croiſſi.
Coligni, *amiral de*, 1534. 57. 60. 69. 70. 72. 75. 84. 1688. *d'Andelot*, 1590. *combat*, 1643. *S. Godard*, 1664.
Colioure, 1642.
Collation de bénéfices, 1313. 97. 1415. 1553. *pag.* 50. &c. 973.
Collége, 1179. 1215. 1302. 1499. 1531. 74. 1618. 63. 73. *pag.* 265. 267.
Colloque, 1561.
Colloredo, 1635. 36.
Colmar, 1636. 75.
Cologne, 510. 612. 1474. 1642. 54. 70. 73. *électorat*, 1688. *électeurs*, 1637. 71. 74. 79. 1701. 06. 13. 14.
Colomb, 1492.
Colonne, *Sciarra*, 1303. *connétable*, 1661.
Colonel, *des Gardes*, 1661. 72. *général de l'infanterie*, 1544. 1661. *de la cavalerie*, 1567. *des Suiſſes*, 1573. 89. 1603. 43. 47. 61. 94. *de dragons*, 1670.
Colonels, 1661.
Combalet, 1620. 38.
Combats, *particuliers*, *à outrance*, 1040. 1258. 1404. 1547. 78. 79. 1621. *pag.* 124. 125. *à la barriere*, 1559.
Côme, *lac de*, 1626.
Côme, *duc de Toſcane*, 1614.
Comédiens, 1609. 73.
Cométe, 840. 1680. 82.
Comines, *ville*, 1645. 47. *Philippe de*, 1472. 86. *pag.* 397. 451.
Commande, 1397.
Commandement des troupes, 1627. *chancelier Seguier*, 1639.
Commerce, *S. Eloi*, 628. *prix de l'or & de l'argent*, 840. *Clavi*, 992. *Marine*, 1380. *iſle de Rhodes*, 1522. *Hollandois*, 1604. *ſurintendant*, 1627. *différence de celui d'orient & d'occident*, 1628. *Maroc* 1635. *édit*, 1669. *traité*, 1604. 1714. *conſeil de*, 1700.
Comminges, *comté*, 1443. 85. *Odet d'Aidie*, *comte de*, 1469. 88. *neveu de Guitant*, 1650. *évêque*, 1650.
Commiſſaires, commiſſions, *miſſi dominici*, 1136. *pag.* 946. *Brun*, 1540. *Condé*, 1560. *Biron*, 1602. *maître des requêtes*, *délégués*, *grandier*, 1631-34. *la Valette*, 1638. *Fouquet*, 1661. *maréchaux de France*, *pag.* 453. *ſceaux*, *pag.* 493.
Committimus, 1566.
Communautés, 1269.
Communes, 992. 1135. *parlement d'Angleterre*, 1258. *ce que c'eſt que les*, *pag.* 979. &c.
Communication *de l'Océan & du Pont-Euxin*, 789.
Commutation *de peine*, 1474. 1661.
Comnéne, *Iſaac*, 1189. *Alexis*, 1148. 1204. *Anne*, 1148.
Compact Breton, 1553.
Compagnies, *grandes*, 1361. 66. *d'ordonnance*, 1445. 1600. *des*

Index, 1665. *de gendarmes Ecoſſois*, 1690.
Comper, 1595.
Compiégne, 552. 756. 888. 987. 1026. 1428. 30. *traité*, 1624. *ſéjour du roi*, 1649. *revûe*, 1666. 98. *pag.* 97. 116. *forêt de*, 1324.
Comptes, *premiers préſidens de la chambre des*, *Montpellier*, 1477. *Paris*, 1686. *pag.* 397.
Comte de Paris, 992.
Comte du Palais, 1302. *pag.* 49.
Comtes, *anciens*, 800. 1225. 73. *pag.* 117. 119.
Conan, 1116. 67.
Conception, *immaculée*, 1387.
Conciles, *droit d'aſſembler les*, *pag.* 119. 122. *convocation*, 1688. *d'Agde*, 506. *d'Orléans*, 511. *pag.* 120. *de Paris*, 615. 1206. *des Eſtines*, 743. *de Rome*, 775. 996. 1056. *de Francfort*, 794. *de Nicée*, 794. *d'Aix-la-Chapelle*, 814. 1223. *de Toulouſe*, 840. *de Conſtantinople*, 867. *de Florence*, 867. 1438. 39. *de Savonnieres*, 875. *de Troyes*, 877. 1103. *pag.* 173. *de Tréves*, 945. *d'Ingelheim*, 945. *de Reims*, *de S. Baſle*, 988. *Aix-la-Chapelle*, *Monzon*, 988. *de Tolède*, 1001. *de Clermont*, 1092. *de Poitiers*, 1100. *de Reims*, 1120. 48. *d'Eſtampes*, 1130. *de Sens*, 1140. *de Soiſſons*, 1140. *de Tarragonne*, 1179. *de Latran*, 1179. 1215. 1511. 12. 14. 15. 53. *de Lombez*, 1206. *de Tours*, 1223. 1510. *de Lyon*, 1245. 74. 1512. *de Vienne*, 1309. *de Senlis*, 1315. *de Piſe*, 1408. *de Conſtance*, 1408. 15. 38. 1553. *de Baſle*, 1387. 1431. 32. 35. 38. 39. *transféré à Ferrare*, 1438. *à Florence*, 1438. 39. *de Piſe*, 1510. 11. 14. *transféré à Milan*; 1511. *de Trente*, *voyez* Trente, *appels*, 1303. 1585. 1688.
Concini, *voyez* Ancre.
Conclave, 1242. 1590.
Concordat, 973. 1447. 61. 1515. 17. 53. 60. 84. 1688. 95. *pag.* 973. &c.
Concubinage, 1001. *pag.* 65.
Condé, *ville*, 1649. 55. 56. 78. *François*, *comte d'Anguien*, 1546. *Jean*, *duc d'Anguien*, 1557. *Louis I.* 1560. 62. 67-69. *Henri I.* 1569. 70. 72. 74. 76. 84. 85. 88. *cardinal de Bourbon*, 1591. *Charlotte de la Trimouille*, 1596. *Montmorenci*, 1600. *Henri II.* 1588. 1609. 10. 14-16. 19. 28. 36. 38. 39. 41. 46. *Louis II.* 1598. 1643-59. 68. 69. 72. 74. 75. *ſon portrait*, 1686. *Claire-Clémence*, 1671. *Henri-Jules*, 1675. 1709. *Louis III.* dit *M. le duc*, 1685. 88. 92. 1710. *Louis-Henri*, 1710. 13. *Louiſe-Eliſabeth*, 1713. *princeſſe de*, 1671. 85. *pag.* 704. *hôtel*, 1610.
Conférence, *de Lyon*, 500. *Péronne*, 1468. *Troyes*, 1563. *Nerac*, 1579. *Surеſne*, 1593. *Fontainebleau*, 1600. *Porte de la*, 1653.
Confeſſeurs des rois, 1103. 1269. 1603. 1709.
Confeſſion, *accordée aux criminels*, 1397. *d'Auſbourg*, 1530.
Confirmation des papes, 774. 817. 23. 27. 40. 1067.
Confiſcation, 1040. 1203. 23. 92. 1321. 31. 69. 79. 1470.
Conflans, *traité de*, 1465. 66. 68. *le*, 1659. *Eſtienne de*, 1316. *Jean de*, 1358. *marquis de*, 1678. 1705.

Confrairies, 1269. 1401. 1576.
Congrégation de Saint-Maur, 1621.
Congrès, *pour la paix, Weſtphalie*, 1644. 47. 74. *de Nimégue*, 1675. *Courtrai*, 1680. *Riſwick*, 1697. *Gertrudemberg*, 1710. *Utrech*, 1712. 15. *abolition du*, 1677.
Coni, 1641. 91.
Conigſmark, 1645. 48. 78.
Conimbre, 1149.
Conjuration, *de Fieſque*, 1547. *de Solſède*, 1582. Voyez *aux noms propres*.
Conneſtaggio, 1578.
Connétable, *charge*, 807. 1223. 1567. *Dugueſclin*, 1366. 69. 80. *Douglas*, 1421. *Richemond*, 1426 28. 31. 36. *pag.* 375. *Bourbon*, 1523. *Leſdiguieres*, 1622. *rang*, 1624. *charge*, 1627. *pag.* 49. 155. 203. 627. *de Caſtille*, 1366. *de Portugal*, 1580.
Conobre, 560.
Conrad, *empereur*, 912. *II.* 1037. *pag.* 118. 153. *III.* 1103. 45. 48. 50. *pag.* 183. *IV.* 1189. 1255. 73. *marquis de Montferrat*, 1191.
Conradin, 1255.
Conrart, 1635.
Conſarbrick, 1675.
Conſcience, *liberté de*, 1532. *cas de*, 1705.
Conſécration *des papes*, 817. 45.
Conſeil, *du roi*, 1380. 1401. 84. 1617. 24. 39. 89. 90. 97. 1704. 14. *d'état*, 1590. 91. *de l'union*, 1589. *de régence*, 1643. 1714. *chef du*, 1667. 89. *de Briſac*, 1680. *de Tournai*, 1668. *arrêt du*, 1704. *Grand*, 1497. *pag.* 976. *de commerce*, 1700. *de dépêches*, 1682. 99. *de finances*, 1688. 1714.

Conſeillers *ingenieurs*, 1344. *création*, 1690. *d'état*, 1697.
Conſignations, 1563.
Conſtance, *concile de*, 1408-15. 38. 1553. *femme de Robert*, 996. 1026. 31. *femme de Louis le Jeune*, 1134. *ſœur de Louis VII. pag.* 198. *de Bretagne*, 1116. 67. *héritiere des deux Siciles*, 1026. 1186. 1226. 55. *miniſtre*, 1688. *fille de Pierre le Cruel*, *pag.* 35.
Conſtantin, *ville*, 1641. *anti-pape*, 767. *le Grand*, 311. 753. 54. 1001. 1186. 1315. *pag.* 50. 119. *Copronyme*, 751. 56. 96. *ſon fils*, 796.
Conſtantinople, *empire*, 1186. *ville*, 539. *révolution*, 796. *concile*, 867. *priſe*, 1204. 1451. *patriarche*, 1215. *Baudouin*, 1223. *II.* 1238. 58. 82. 99. *cédée à Charles VIII.* 1494. *ambaſſadeurs*, 1683. 89. *armement*, 1714.
Conſtellation, 1660.
Conſtitution, *de Childebert*, 591. *de Conſtantin*, 753. *de l'empereur Frédéric*, 1315. *de Charlemagne*, *pag.* 121. *ſur le Quiétiſme*, 1699. *Unigenitus*, 1714. *de Henri VI.* 1345.
Conſuls, *dignité*, 508. 740. 1056. *Juriſdiction des*, 1564. *pag.* 969.
Contade, 1617.
Contagion, 1503. 96. *voyez* Peſte.
Contarini, 1648.
Conti, *François*, 1589. 92. 1614. *Louiſe de Lorraine*, 1631. *Armand*, 1648. 50. 51. 54. 55. 57. 66. *Louis-Armand*, 1685. *François-Louis*, 1685. 88. 91. 92. 94. 97. 99. *ſon éloge*, 1709. *Anne Martinozzi*, 1709. *Louis-Armand II.* 1709. 13. *Marie-Anne*,

CO.

1667. 85. 95. 97. *Louiſe-Eliſabeth*, 1713. *Marie-Anne*, 1713. *Louis-François*, 1691. *ſon éloge*, 1709.
Contreras, 1595.
Contribution, *des monaſteres*, 840. *des curés*, 840. *Bulle contre la*, 1568.
Controlleur général, 1611. 61. 83. 89. 99. 1708. *pag.* 719.
Contumace, 1631.
Convenant, 1639.
Convention, *aſſemblée en Angleterre*, 1689.
Cop, 1547.
Copernic, 1633. 1703.
Coprogli, 1675. 83.
Copronyme, *voyez* Conſtantin.
Coquille, 1574.
Corbeil, *ville*, 1590. *comte de*, 1108.
Corbie, *ville*, 1636. *monaſtere*, 656.
Corbieres, 1328.
Corbin, *gentilshommes au bec de*, 1477.
Cordeliers, 1387. *Cordelieres*, 1292.
Cordemoi, 1661.
Cordoue, *Gonſalve de*, 1495. 1501.
Cornaro, 1189.
Cornouaille, *Richard*, 1273.
Cornuel, *madame*, 1675.
Corſaires, 1665.
Corſe, *iſle*, 1553. 54. *garde du pape*, 1662.
Cortez, *Fernaud*, 1521.
Coſaques, 1708.
Coſſa, *Jean*, 1480.
Coſſé, *Artus de*, 1570. 74. 75.
Cottes d'armes, 1149.
Cotton, *pere*, 1603.
Couci, *ſeigneurs de*, 1108. *Enguerrand*, 1226. 52. 1394. *Chaſtelain de*, *pag.* 978.
Coulanges, *M. de*, 1689.
Coulon, 1479.
Cour, *des pairs*, 1200. *pléniere*, 767. *de juſtice*, 1305. 1419. *des aides*, 1355. 1631. *de Normandie*, 1499. *des monnoies*, 1551. *le roi écrit aux cours*, 1643. *de Rome*, *pag.* 120.
Courayer, 1577.
Courci, *Hugues de*, *pag.* 267.
Couronne, *d'épines*, 1238. *de fer*, 818. *impériale*, 818. 912. 1022. 1355. *de Rome*, 973. *de France*, 954. 88. 92. 1215. 1316. 36. 60. 1420. 68. 1548. 84. 85. 88. 90. 1607. 1714. *pag.* 55. 129. *office de la*, 1584. 1607. *réunion*, *pag.* 155. 333. *Domaine*, *pag.* 955. &c.
Cours, *le*, 1615.
Courtanvaux, 1692.
Courtenai, *Renaud*, *pag.* 173. *Robert*, *pag.* 280. 286. 294. *princes*, 1603.
Courtin, 1667. 79.
Courtrai, 1302. 16. 1646-48. 67. 68. 80. 83. 97. 1706.
Couſin, *titre*, *pag.* 492.
Couſſai, 1617.
Coutras, 1587.
Coutumes, 992. 1067. 1316. 1580. *pag.* 118. 969.
Couvent, 787. 830. 31.

CR.

Crammer, 1547.
Cramoiſi, 1642.
Craon, *ville*, 1591. *Pierre*, 1391. 97.
Crato, 1580. 82. 95.
Créations de charges, 1690.
Créci, *plenipotentiaire* 1697. *bataille de*, 1344. *pag.* 302.
Crémieu, 1356.

TABLE

CR.

Crémone, 1512. 1648. 1702.
Crénan, 1695.
Crépi, *ville*, 1544. *traité*, 1477. pag. 153.
Créqui, *Charles*, *maréchal de*, 1611. 25. 29. 30. 35-38. *duc de*, 1659. 62. *François*, *maréchal de*, 1667. 68. 70. 72. 75-79. 83. 84. 87. *marquis de*, 1702. *duché éteint*, 1711.
Creſcent, 996.
Creſcentin, 1705.
Creſſels, 1628.
Crevant, 1423.
Crevecœur, *fort de*, 1672.
Creutznac, 1644. 88.
Crillon, 1588.
Croiſades, *premiere*, 1092. 1108. *ſeconde*, 1145. 48. 49. *troiſiéme*, 1189. *empire des Latins*, 1204. *Albigeois*, 1206. *particuliere*, 1238. *cinquiéme*, 1245. *ſixiéme*, 1269. 1303. 09. 13. 20. 24. 29. 1465. pag. 976. &c.
Croiſés, 1189. 1588. pag. 163.
Croiſſant, *ordre du*, 1269.
Croiſſi, 1668. 75. 79. 84. 89. 96.

CR.

Croix, *vraie*, 1238. *jugement de la*, 803. *de ſaint Lo*, 1483. *ſigne de la*, pag. 978.
Cromwel, 1642. 44. 45. 48-50. 53-55. 57. 58. 62.
Croſſe, 1120. 1215.
Croſtolo, 1702.
Croui, 1505.

CU.

Cuba, 1492.
Cuéva, *Bertrand de la*, 1504.
Cugnieres, 1329.
Cujas, 1137. 1574.
Cujavie, *évêque de*, 1697.
Cuiraſſes, pag. 1254
Cuiraſſiers, 1672.
Cuiſe, *forêt de*, 1324.
Cumberland, *duc de*, battu par Louis XV. 1588. 1709.
Curés, 840. 1594. *préſence néceſſaire*, 1682.
Curlande, 1711.

CY.

Cycle, 743.
Cydnus, 1189.

CZ.

Czar, 1479. 1611. 42. 98. 1700. 09. 11. 14.

DA.

DAchtein, 1675.
Dagoberr *I.* 622-44. pag. 48. *II.* 654. 56. 70. 73. 78. *III.* 711-15. *fils de Childeric II.* 673. 88.
Dagueſſeau, 1594. 1600. 90. *ſon éloge*, 1699.
Daim, *Olivier le*, pag. 397.
Damas, 1148.
Dame *d'honneur*, 1600. 19. 63. 65. 80. *d'atour*, 1680. *du palais*, 1673.

DA.

Damiette, 1249.
Dampierre, *Guil. de*, 1245. *Gui*, 1245. *les*, 1258.
Damville, *Charles*, 1559. 74.
Damvilliers, 1637.
Dandelot, 1590.
Danès, pag. 553.
Daniel, *fils de Childéric II.* 673-715. *Jéſuite*, 875. 1713. pag. 46.
Dannemarc, 1127. 1391. 1660. pag. 109. *interregne*, pag. 395.

D A.

Waldemar, 1542. *Chriſtiern IV.* 1626. 27. 29. *Frédéric III.* 1659. 60. 66. 67. *Chriſtiern, V.* 1675-78. 99. *Frédéric IV.* 1710. 11.
Danois, 539. 807. 23. 1632. 76-78. 1706. 10.
Dante, 1299.
Dantzic, 1238.
Danube, *jonction au Rhin*, 789.
Darnley, 1587.
Darmſtadt, *de*, 1696. 97. 1704.
Dattes, *petites*, 1550. *incertitude des*, 1560. *voyez* Ere chrétienne.
David, 789. *I. roi d'Ecoſſe*, 1369.
Dauphin, *Philippe*, *Humbert*, 1349. *pag.* 303. *Charles*, 1355. 57. 58. 64. 80. *pag.* 332. *Louis*, 1410. 15. *Jean*, 1415. *Charles III.* 1415. 19. 21. 36. 40. 45. 56. 57. *François*, 1536. 51. *Henri*, 1542. 44. *François*, 1558. *Montpenſier*, 1589. *Monſeigneur*, 1661. 74. 88. 93. 94. 98. 1700. 11. *pag.* 705. *pere du roi*, 1712. *fils de Louis XV.* 1709.
Dauphine, *Marguerite d'Ecoſſe*, 1436. *pag.* 395. *Marguerite d'Autriche*, 1482. 1556. *pag.* 415. *Marie Stuart*, 1558. *Marie-Anne de Bavière*, 1680. 90. *Marie-Adélaïde*, 1696. 97. 1712.
Dauphiné, 879. 1037. 1349. 1445. 80. 1548. 75. *d'Auvergne*. 1589. 1692. *Etats*, 1223.
Dauvet, *Jean*, 1465.

D E.

Débonnaire, *explication de ce mot*, 840.
Décimes, *voyez* Dixmes.
Déclarations, *ſur l'hommage que le roi rendoit à ſes ſujets*, 1100. *ſur les Juifs*, 1315. *offices du Parlement*, 1387. *contre les aſſaſſins de Jean Sans-peur*, 1420.

D'E.

contre le duc de Bourgogne, 1470. *pag.* 399. *pour les marcuriales*, 1551. *de Chartres*, 1560. *des biens*, 1561. *ſur les duchés-pairies*, 1566. 76. *ſur l'imprimerie*, 1626. *ſuppreſſion d'offices*, 1631. *interdit le parlement de Rouen*, 1639. *ſur les mariages*, 1640. *pour la régence*, 1643. *interdit l'entrée du conſeil aux étrangers*, 1651. *pour le formulaire*, 1657. *contre les devins & les empoiſonneurs*, 1680. *touchant la puiſſance eccléſiaſtique*, 1682. 93. *ſur la principauté de Dombes*, 1682. *pour les légitimés*, 1694. 1714. *ſur le Quiétiſme*, 1699. *voyez* Edits, Ordonnances & Arrêts.
Decret, *de Gratien*, 1150. *du ſénat de Veniſe*, 1519. *de la Sorbonne*, 1590. *des quatre Facultés*, 1594.
Décretales, 1150.
Défi, 1528. *pag.* 124.
Deinſe, 1695. 1706.
Deliponti, 1650.
Délits, 1566.
Delft, 1584.
Démarcation, *ligne de*, 1493.
Démembrement, 877. 1468.
Démétrius, *impoſteur*, 1605.
Démeville, *premier préſident*, *pag.* 335.
Démis, 1631. 39.
Démiſſion, *de Felix V.* 1439. *de Charles-Quint*, 1555. 56. *de connétable*, 1369. *voyez* Abdication.
Denain, 1712.
Dendermonde, 1706.
Denia, 1708.
Denier *Saint Pierre*, 855.
Denis, *le Petit*, 743. 1150. *voyez*

TABLE

DE.

S. Denis.
Dépêches, *conſeil des*, 1682.
Dépoſition, *de Charles le Gros*, 888. *d'Arnoul*, 988. 96. *de Frédéric*, 1245. *d'Adolphe*, 1296. *d'Edouard II.* 1324. *de Grégoire XII. & de Benoit XIII.* 1408. *d'Eugène IV.* 1439. *de Jacques II.* 1689.
Députation, 1576.
Deſcartes, 1650.
Deſcente, *en France*, 807. *en Bretagne*, 1230. *en Angleterre*, 1545. *en Provence*, 1635. *à Beliſle*, 1674. 1703. *à la Martinique*, 1693. *à Breſt*, 1694. *au port de Cette*, 1710.
Deſcentiers, 1587.
Deſmarès, *pag.* 337.
Deſmarêts, *académicien*, 1635. *miniſtre*, 1701. 08.
Des-Noyers, 1641. 43. 44.
Deſpréaux, 1677.
Deſſau, 1626.
Dettes de l'état, 1560. *excom. pour dettes*, 1355. *priſonnier pour dettes*, 1702. *pag.* 123.
Deventer, 1672.
Deuil, 1514.
Devins, 1680. *pag.* 973.
Deviſes, 1350. 1505. *pag.* 352. 368. 400. 424.
Dévolution, 1667.
Deutérie, 534.
Deux-Ponts, *duc des*, 1609. 35.

DH.

Dhona, 1668.

DI.

Diane, *de Poitiers*, 1544. *pag.* 395. 488. *voyez* Valentinois.
Dictatus, 1067.
Didier, *général de Chilpéric*, 577. *roi des Lombards* 756. 68. 74. *pag.* 63.

DI.

Dieppe, 1443. 1589. 1690. 94.
Dieſbach, 1475.
Dieſt, 1705.
Diette, 830. 1206. 1529.
Digeſte, 511. 1680.
Dignités, 1559.
Digue, 1627. 28.
Dijon, 1477. 1513. 1650.
Dillon, 1709.
Dinan, 1674. 75. 97.
Diois, 1445.
Dion, 1553.
Directeurs des Finances, 1611. 1701.
Diſcipline de l'Egliſe, 1415. 1579.
Diſpenſes, 1103. 1632.
Diſſolution du mariage, divorce, 1499. 1529. 34. 99.
Diſtraction de mouvance, 992.
Divon, 1331.
Dixiéme, 1710.
Dixmes, Décimes, 1179. 89. 1303. 16. 24.
Dixmude, 1647. 58. 83. 95. 1706.

DO.

Docteurs de l'Egliſe, 992.
Doctrine, *peres de la*, 1592.
Doesbourg, 1672.
Doëteckum, 1672.
Doignon, *du*, 1653.
Doge, 1685. 1702.
Dole, 1480. 1636. 68. 74.
Dolé, 1594.
Domaine, *donné en dot*, 568. *démembrement*, 877. *du roi*, 512. 92. *donaire*, 1113. *ſa conſiſtance*, 1108. *en interdit*, 1142. *inaliénable*, 1275. 1349. 1607. *aliénés*, 1364. 1552. *ordonnance*, 1566. *réunion*, 1680. *pag.* 945. 954.
Dombes, *Henri, prince de*, 1592. *déclaration pour la ſouveraineté*, 1682. *prince de*, 1573. 1714.
Domfront, 1574.

DO.

Dominicains, *voyez* Jacobins.
Dominique, *ſaint*, 1206. 30. *ordre*, 1349.
Domremi, 1428.
Donavert, 1704.
Donations, *au S. Siége*, 753. 74. 817. *de l'empire de Conſtantinople, à Charles VIII.* 1494. *pag.* 125.
Doncheri, 1641.
Dordrecht, 1619.
Doria, *André*, 1528. *général*, 1630.
Dormans, *Renaud de*, *pag.* 399.
Dorſtein, 1641.
Dot, 568. 1313. *pag.* 49. 125. 126.
Douai, 1562. 1649. 67. 68. 1710. 12.
Douaire, 1103.
Douglas, 1421. 24.
Dourlens, 1595.
Doyen, *du conſeil*, 1704.

DR.

Drach, *du*, 1336.
Drack, 1603.
Dragons, 1667. 92.
Drap-d'or, *camp du*, 1520.
Drapeau blanc, 1639.
Dreux, *bataille*, 1562. *ſiége*, 1590. *Robert*, 1149. 79. *pag.* 173. *Pierre*, 1116. 1226. 30. *pag.* 173.
Drogon, *fils de Carloman*, 746. *comte de la Pouille*, 1026.
Droiſſi, 593.
Droit, *Flavien*, *Ælien*, 511. *des empereurs dans les conciles*, 974. *élections*, 817. 23. 27. *évêques*, 822. 1633. *monaſteres*, 840. *de préſent*, 817. *Dictatus*, 1067. *abſolution*, 1103. *interdit*, 1142. *canons d'Eugéne*, 1148. *régale*, 1161. *répudiation*, 1193. *Jean-Sans-terre*, 1206. *Boniface VIII.* 1303. *joyeux avénement*, 1274. *des deux puiſſances*, 1329. *Anglois*, 1275. *petites dattes*, 1550.

DR.

Bénéficiers, 1561. *breviaire*, 1602. *Santarel*, 1626. *aſſemblée*, 1682. *François*, 1665. 80. *canonique*, 1680. *civil*, 1680. *franchiſes*, 1687. 88. 92. *juriſdiction*, 1695. *quiétiſme*, 1699. *bulle*, 1705. *public civil*, *pairies*, 912. 1200. *ordonnance*, 922. *domaine*, 1103. *pragmatique*, 1269. *ſacre*, 1314. *Sigiſmond*, 1415. *Etats généraux*, 1614. 1700. *de la guerre & de la paix*, 1619. *chaîne*, 1680. *droits ſeigneuriaux, d'entrée, de procuration, de gite*, 992. *pag.* 945.
Druides, 992.
Druſenheim, 1706.

DU.

Dubois, *cardinal*, 1708.
Dubos, 500. *pag.* 461.
Ducange, 803.
Ducas, *Alexis*, 1204.
Ducaſſe, 1703.
Duché, 861. 992. *pag.* 303. 952. *de France*, 861. 1108. *Autriche*, 1282. *Borgia*, 1498. *déclaration*, 1566. *Seguier*, 1650. *Luxembourg*, 1688. *édit*, 1711. *de Lorraine*, 1431. *voyez* Pairie.
Ducs, *de Veniſe*, 803. *de France*, 737. 861. *anciens*, 1135. 1498. 1581. 1607. 88. 1701. *pag.* 117. 119. &c. *voyez* Rang, Séance, Prérogatives, Pairs.
Duels, *loi Gombette*, 511. *repréſentation*, 973. *religieux de ſaint Maur*, 1116. *reſtriction*, 1167. *défenſe*, 1258. 1305. *Carouge*, 1386. *Jarnac*, 1547. *édit*, 1602. 13. *des Chapelles*, 1627. *duc de Guiſe*, 1643. *duc de Nemours*, 1652. *la Frette*, 1663. *édit*, 1679. *Brionne*, *Bonteville*, 1689. 95. *pag.* 124. *voyez* Combats.

DU.

Dufai, 1676.
Duferrier, 1563.
Dugaſt, 1542.
Dumbar, 1650.
Dumoulin, pag. 956.
Duna, *la*, 1704.
Dunemonde, 1701. 10.
Dunes, *val des*, 1047. *bataille des*, 1658.
Dunkerque, 1558. 1646. 52. 58. 62. 94. 96. 1711. 12.
Dunois, *Jean comte de*, 1407. 26. 28. 51. 62. 64. pag. 372. *François*, 1484. 85. 88. *princes*, 1509. 25.
Du Pas, 1673.
Dupes, *journée des*, 1630.
Duprat, 1514. pag. 973. 975.
Duqueſne, 1675. 76. 81-84. 1703.
Durance, *la*, 562.
Duranti, 1574.
Duras, *Charles de*, dit *de la Paix*, 1382. *ſeigneur de*, 1579. *maréchal de*, 1675. 88. 1704. *duc de*, 1672. *mademoiſelle de*, 1678.
Duret, *avocat*, 1594.
Durfort, *Jacques de*, 1579.
Dutillet, 1559. 60.
Dutlingen, 1703.

EA.

EAux & Forêts, 1575.

EB.

Ebernbourg, 1692. 97.
Ebroin, 656. 70. 73. 78. 88.

EC.

Ecbert, 827. pag. 75.
Eccléſiaſtiques, *perſonnes & affaires, gouvernement, richeſſes*, 753. pag. 50. 120. 122. *dépoſition*, 988. *canoniſations*, 992. *mariage*, 996. *Bertrade*, 1103. *inveſtiture*, 1120. *ſchiſme*, 1130. *Abélard*, 1140. *domaine*, 1142. *concile de Reims*, 1148. *régale*, 1161. 1673. *Albigeois*, 1206. *concile de Lyon*, 1245. *Boniface VIII.* 1303. *des deux puiſſances*, 1329. *concile de Baſle*, 1439. *juriſdiction*, 1539. 1695. *ordonnance d'Orléans*, 1560. *chancelier de l'Hôpital*, 1568. *Bearn*, 1620. *édit*, 1695, *voyez* Conciles, Edits, Régale, Annates, &c.

EC.

Echange, *Sedan*, 1642. 51. *Meudon*, 1695.
Echevins, 1371. 1594.
Echiquier, 1285. 1499. pag. 949.
Eclipſe, 840.
Ecluſe, *l'*, *bataille*, 1336. *ville*, 1645. 47. 1712.
Ecoles, *publiques*, 789. 1179. *buiſſonnieres*, 1552. *du droit canon*, 1680. *militaire*, 1600. pag. 968.
Ecoliers, 1641.
Ecoſſe, pag. 87. *Jean Baillol*, 1292. *Robert Brus*, 1324. *Edouard*, 1340. 69. 1421. *Jacques III.* 1483. 1548. *Marie Stuart*, 1558. 87. *Jacques Stuart*, 1567. 87. *Jacques I.* 1603. *épiſcopat*, 1637. *Charles I.* 1647. *Cromwel*, 1650. *Orange*, 1689. *réunion*, 1706. *Jacques III.* 1708. *Marguerite d'*, 1436. Voyez *lois à leurs noms*.
Ecoſſois, *Gendarmes*, 1690.
Ecu d'or, *ordre*, 1355.

ED.

Édeſſe, 1145.
Edifices, 1547.
Edits, *ſur la monnoie*, 840. *ſur les concubines*, 1001. *contre les hérétiques*, 1226. *affranchiſſemens*, 1252. *majorité*, *pag.* 335. *baillis & ſénéchaux*, 1498. *pag.* 893. *cour des aides*, 1355. *de Cremieu*, 1536. *contre les petites dattes*, 1550. *pour défendre d'envoyer de l'argent à Rome*, 1551. *contre les Luthériens*, 1551. *d'Eſcouan*, 1559. *touchant les mariages clandeſtins*, 1556. *contre les filles qui font périr leur fruit*, 1556. *contre le port d'armes à feu*, 1559. *ſur le domaine*, 1559. *ſur les offices de judicature*, 1559. *pag.* 966. *pour l'heure des ſéances du parlement*, 1559. *de Romorantin*, 1560. *ſur le fait de la religion*, 1560. *des ſecondes nôces*, 1560. *de janvier en faveur des huguenots*, 1562. *de pacification*, 1563. 76. 91. *des conſignations*, 1563. *de Rouſſillon*, 1564. *juriſdiction des conſuls*, 1564. *des meres*, 1567. *de Charles IX. pag.* 954. *réformation du calendrier*, 1582. *de réunion*, 1588. *de Nantes*, 1598. 1622. 85. *de la nobleſſe*, 1600. *des duels*, 1602. 13. *pag.* 124. *ſur les tailles*, 1600. *ſur les monnoies*, 1603. *réunions*, *pag.* 958. *pour la réunion du Bearn*, 1620. *de pacification*, 1629. *refus d'enregiſtrer*, 1631. 48. *touchant le parlement*, 1641. *de Louis XI.* 1642. *contre Gaſton*, 1643. *Burſaux*, 1648. *pour le papier timbré*, 1655. *ſuppreſſion des chambres de l'édit*, 1669. *commerce ne déroge point à la nobleſſe*, 1669. *perpétuel contre la maiſon d'Orange*, 1672. *des duels*, 1679. *concernant la régale*, 1673. 82. *rétabliſſement des leçons du droit civil*, 1680. *des terriers*, 1691. *concernant la juriſdiction eccléſiaſtique*, 1695. *pour le dixiéme*, 1710. *des duchés-pairies*, 1711. *contre les Proteſtans*, 1713. *qui appelle à la couronne les princes légitimés*, 1714. *venalité*, *pag.* 966. *voyez* Ordonnances, Déclarations, Arrêts, *&c.*

Edouard, *l'ancien, roi d'Angleterre*, 929. *ſaint*, 1047. 62. 1215. *I.* 1285. 92. 96. 1303. 05. *pag.* 949. *II.* 1296. 1324. *III.* 1324. 28. 29. 31. 36. 40. 41. 44. 47. 49. 55. 59. 60. 67. 69. 76. 78. *IV.* 1457. 70. 71. 74. 75. 77. 83. 85. *V.* 1483. *VI.* 1547. 48. 58. *le prince Palatin*, 1684.

EF.

Effiat, *d'*, 1639.

EG.

Ega, 644. 46.
Eginhard, *pag.* 63.
Egliſe, 814. 1328. 1415. *voyez* Eccléſiaſtiques.
Egmond, *comte d'*, 1558. 65-67. *pag.* 551.
Egra, 1634.
Egypte, 636. 1249. 1517.

EK.

Ekeren, 1703.

EL.

Elbene, *d'*, 1591. 1634.
Elbing, 1703.
Elbœuf, *branche d'*, 1550. *duc d'*, 1631. *madame d'*, 1631. *duc d'*, 1678. 98. *ducheſſe de Mantoue*, 1704. *voyez* Lorraine.
Electeurs, *fixés à ſept*, 1206. 73. 1305. *bulle d'or*, 1355. *rang*,

TABLE

EL.

1432. *capitulation*, 1519. *titre*, 1630. *huitiéme électorat*, 1648. *ligne du Rhin*, 1658. *Hanovre*, 1714. voyez *à leurs noms*.

Elections, *aux bénéfices*, 827. 40. *pag.* 121. *conteſtations*, 1142. 1206. 1397. *pragmatique*, 1438. *Allemagne*, 1447. *indult*, 1695. *pag.* 973. *des papes*, 775. 823. 1056. 1120. 56. 1242. 1313. 16. 79. 1560. 90. *des empereurs & des rois*, 634. 912. 1001. 56. 1226. 1305. 55. 1657. *pag.* 121. *des officiers*, *pag.* 120. 353.

Electorat, 1547. 1620. 48. 92.

Eléonor, *femme de Louis le jeune*, 1137. 45. 50. 89. *pag.* 182. *Navarre*, 1252. *reine de Portugal & de France*, 1523. 29. 56. *de Roye*, 1569.

Eliſabeth, *de Portugal*, 1428. *de France*, 1558. 59. 68. 98. 1612. *d'Autriche*, 1570. *pag.* 519. *d'Angleterre*, 1558. 68. 71. 75. 80. 81. 87. 89. 1602. 03. 93. *fille de Jacques I.* 1613. 20. *Czarine*, 1711.

Elne, 1641.

Eloi, *ſaint*, 628. 36.

Eloiſe, 1140.

Elſimbourg, 1677. 78. 1710.

Elvas, 1645. 58.

EM.

Emanuel II. *duc de Savoie*, 1660. *voyez* Savoie.

Embrun, 1692.

Emeric, 1672.

Emétique, 1658.

Eminence, 1630.

Emma, *pag.* 63.

Emme, 956. 86.

Empereurs, *d'Orient*, 803. 1451. *d'Occident*, 800. 03. 23. 912. 1001. 22. 56. 1140. 1206. 26. 73. 96. 1336. 55. 1519. *des Grecs*, 1451. *pag.* 63. Voyez *à leurs noms*.

Empire, 796. 877. 912. 73. 1037. 56. *bas*, 803. *pag.* 63. *des Latins*, 1204. 58. *d'Orient*, 1451. *d'Occident*, 800. 1120. 50. 1226. 73. 1305. 1451. 1500. 1648. 79. *pag.* 122. *du Czar*, 1479.

Empoiſonneurs, 1315. 1680.

Emprunts, *caiſſe des*, 1707.

EN.

Enfans naturels, *pag.* 63.

Enguerrand, *de Couci*, 1226. 52. *de Marigni*, 1309. 15. 24.

Enregiſtrement, 1371. 1562. 1710. 12. 14.

Ensheim, 1674.

Enſisheim, 1681.

Entrées, 1389. 1607. 60. 91. *au parlement*, 1551.

Entreviſes, 1022. 1474. 1505. 20. 38. 65.

Envouſter, 1331.

EO.

Eon, 1148.

EP.

Epée, *état ſéparé de la robe*, 1560.

Epernai, 1592.

Epernon, 1581. 84. 87. 89. 92. 95. 96. 1607. 10. 19. 42. 49. 53. 61.

Eperons, *journée des*, 1513.

Epinal, 1641. 70.

Epinoi, 1714.

Epiphanie, *pag.* 121.

Epiſcopat, 1637.

Epoque, *voyez* Année, Calendrier, Ere, *&c.*

Epreuves, 831.

ER.

Eraſme, 1547.

Erchinoald, 646.

Ere chrétienne, 743. 74. 1179.

Erections, *voyez* Pairies, *d'évê-*

ER.

chés, 1292. 1622.
Erfort, 1636.
Erlac, 1639.
Ermenegilde, 575.
Erneſt, *bâtard de Manſfeld*, 1618. *Ferdinand roi de Hongrie*, 1636.
Erulles, 800.

ES.

Eſcale, *chevalier de l'*, 1404.
Eſcalonne, 1694.
Eſcarpe, *fort de l'*, 1667. 68.
Eſcaut, 1521.
Eſclave, 562. *voyez* Serfs.
Eſclavons, 632. 743. 58. 803.
Eſcouan, 1559.
Eſpagne, Eſpagnols, 543. 88. 1658. 94. *Sarraſins*, 715. *Inigo*, 827. *croiſade*, 1149. *Henri IV.* 1472. *Colomb*, 1492. *Ferdinand*, 1493. 1503. *la ligue*, 1513. 93. *Vervins*, 1598. 1603. *Baronius*, 1605. *la tréve*, 1609. 11. *mariages*, 1612. *Savoie*, 1617. *Valteline*, 1621. *Jacques I.* 1622. 24. 25. *guerre de Mantoue*, 1629. *guerre*, 1634-42. 48-50. 52. *paix*, 1659. *Batteville*, 1661. 65. *guerre des Pays-bas*, 1667. *paix*, 1668. *madame*, 1670. *guerre*, 1673-76. *paix de Nimégue*, 1678. *pavillon*, 1680. *tréve de Ratiſbonne*, 1684. 89. *guerre*, 1694. 97. 98. *teſtament*, 1700. 01. 03. 06. 11-15. *ſucceſſion à la couronne*, 1687. voyez *les rois à leurs noms*.
Eſparbès, *d'*, 1554.
Eſpeſſes, *d'*, 1574.
Eſpierres, *pont d'*, 1694.
Eſpinac, *Pierre d'*, 1590.
Eſpinoſa, *cardinal*, 1661.
Eſſars, *des*, pag. 351.
Eſſex, *comte d'*, 1596. 1601. 02. 42. 44.
Eſt, *Anne d'*, 1593. *cardinal d'*, 1560. 1648. *Marie*, 1673.
Eſtampes, 1457.
Eſtampes, *concile*, 1130. 42. *combat*, 1652. *ducheſſe*, 1540. 41. 44. 47. pag. 451. *comte*, 1360.
Eſtines, 743.
Eſtival, 612.
Eſtrades, *maréchal d'*, 1643. 52. 61. 62. 67. 70. 75-77. 83.
Eſtramadure, 1556.
Eſtrées, 1600. *François Annibal d'*, 1639. *duché-pairie*, 1648. *Jean d'*, 1672. 73. 76. 77. 83. 85-88. 90. 91. 93. 97. 1703. *cardinal d'*, 1690. 93. *duc d'*, 1685. 87. 90. *Gabrielle d'*, 1598. 99. *maréchal d'*, 1683. *comte d'*, 1692.

ET.

Etabliſſemens, *de S. Louis*, 1200. 69.
Etaire, 1645.
Etats, Aſſemblées *des provinces*, 1223. *généraux*, 1232. 1355. pag. 959. *tiers-état*, *Philippe le Bel*, 1303. *le roi Jean*, 1350. 55. 59. *Louis XI.* 1468. *Charles VIII.* 1484. *de Flandres*, 1505. *le parlement fait un quatriéme ordre*, 1558. *François II.* 1560. *Henri III.* 1576. *de Blois*, 1214. 1588. *de Paris*, 1593. *leur autorité*, 1614. *de robe & d'épée*, 1560. *de Hollande*, 1644. 77.
Ethelwolph, 855. pag. 87.
Etienne *III.* 752. 53. 56. *IV.* 767. *V.* pag. 74. *roi d'Angleterre*, 1135. 54. pag. 173. *de Hongrie*, 996. 1526. pag. 155. *de Champagne*, 1040. *comte de Boulogne*, 1148. *évêq. de Tournai*, pag. 222.
Etoile, *ordre de l'*, 1350. 1469.
Etrangers, 1651.
Eu, *Raoul, comte d'*, 1350. *Phil.*

TABLE

EU.

d'Artois, 1387. *comtes d'*, 1394. 1714.
Evangéliques, *les*, 1620.
Euchariſtie, 1047. 1285. 1600.
Eudes, *duc d'Aquitaine*, 731. 32. 34. 67. *roi de France*, 987. *duc de Bourgogne*, 1316. *fils de Robert*, 1040. *de France*, 888. 92. 98. *de Champagne*, 1031. 37. *abbé de ſainte Genevieve*, *pag.* 198.
Evêchés, *Pamiers*, 1292. 1303. *Paris*, 1622. *Bulles*, 1692. 93. *collation*, *pag.* 50. *les trois*, 1552.
Evêques, *leur autorité*, 511. 822. *pag.* 50. *Aſſemblée*, 651. 813. 1103. *biens*, 794. 1385. *ordination*, 796. *contribution*, 840. *Robert*, 996. 1022. *rang*, 1092. *concile de Reims*, 1148. *ſerment*, 1223. *teſtament de Louis VIII.* 1225. *Priſcillien*, 1226. *exclus du Parlement*, 1319. *juges des hérétiques*, 1560. *Monſieur*, 1633. *nonce du pape*, 1639. *bref contre le livre de M. de Cambrai*, 1699. *ſuccès de Clovis*, *pag.* 46. 974. 975. &c.

EU.

Eugène *II.* 823. *III.* 1145. 48. *IV.* 1439. 1538. 53. *prince*, 1641. 91. 1701. 02. 04-09. 12-14.
Eugénie, *Claire*, 1598.
Evreux, *Blanche*, *pag.* 303. *Charles*, *comte d'*, 1512. *Philippe*, *pag.* 253. *roi de Navarre*, 1252. 1328. 31. 65. *Bouillon*, 1642.
Eutrope, 875.

EX.

Exarchat, 568. 753. 978.
Exceſter, 1644.
Excommunication, *Robert*, 996. *Philippe I.* 1092. 1103. *Henri V. empereur*, 1120. *Albigeois*, 1206. *Jean Sans-terre*, 1215. *Grégoire IX.* 1226. *Frédéric II.* 1245. *Conradin* 1255. *Pierre de Bourbon*, 1355. *bulle in cœna Domini*, 1568. *Henri IV.* 1585. 90. *Lavardin*, 1687. 88.
Exemption, 651. 1283. 1316. *pag.* 50.
Exiles, *fort d'*, 1708.
Expectatives, 1438. *pag.* 976.
Expéditionnaires *en cour de Rome*, 1594.
Expoſition de la foi, 1668.

FA.

FAbert, *maréchal*, 1642. 54. 60. 62.
Fabrot, 1574.
Facultés, *les quatre*, 1594. *de Théol.* 1612.
Fagel, 1684.
Faileube, 596.
Fainéans, *rois*, 688.
Fairfaix, 1645.
Faiſans, *iſle des*, 1659.
Falcſim, 1711.

FA.

Famine, 1336.
Fanatiſme, 1680.
Farces, *pag.* 972.
Farines, *journées des* 1591.
Farneſe, 1547. 53-57.
Fauchet, 1643. *pag.* 255. 978.
Favoris, *régne des*, 1574.
Fauſte, *Jean*, 1457.
Fay, *du*, 1676.
Fayances, *manufacture des*, 1603.

FA.

Fayette, *maréchal de la*, 1421. *mademoiſelle de la*, 1639.

FE.

Fédéric, *roi de Pruſſe*, 1701.
Félix, *V.* 1439. *pag.* 101. *de Valois, ſaint*, *pag.* 153.
Félonie, 1040. 1230. 92. 1379. *pag.* 968.
Fénelon, *archevêque de Cambrai*, 1689. 95. 99. *pag.* 717.
Feneſtrelle, 1708.
Fer, *iſle de*, 1634.
Ferden, 1648.
Ferdinand, *archiduc d'Autriche*, 1522. *I. roi de Bohême*, 1526. 29. *I. empereur*, 1555. 56. 64. 1617. *II.* 1617-20. 30. 31. 35-37. *III.* 1657. *IV. roi de Caſtille*, 1309. *d'Arragon*, 1252. *le Catholique*, 1472. 82. 93-95. 1500-05. 08-10. 12-14. 16. 1701. *pag.* 39. *de Naples*, 1493-96. *duc de Mantoue*, 1629. *Erneſt*, *roi de Hongrie*, 1636.
Fere, *la*, 1596.
Feria, 1593. 94. 1625.
Feronnerie, *rue de la*, 1610.
Ferrare, *duc de* 1510. *fille du duc de*, 1548. *ducheſſe de*, 1560.
Ferrette, *comté de*, 1475.
Ferri, 1476. *pag.* 289.
Ferrier, *du*, 1575.
Ferté, *Henri de la*, *maréchal de France*, 1643. 50. 54-58. 63.
Feſtin, 1252.
Fêtes, *de l'Egliſe*, 1255., *pag.* 121. 155. *à la cour*, 1661. 85.
Feuillade, *François de la*, *maréchal de France*, 1664. 74. 76. 78. 91. 92. *duc de la*, 1704-06.
Feuillans, 1587. *pag.* 587.
Feuquieres, *marquis de*, 1633. 39. *M. de*, 1691. 92.
Fevre, *le*, 1574.

FI.

Fidélité, *ſerment de*, 1206. 23. 1589. 1649.
Fiefs, *loi*, 511. 840. 912. 1067. 1331. *Bretagne*, 845. 1230. *leur établiſſement*, 923. *Lorraine*, 978. *pairie*, 992. *vaſſaux du roi*, 1108. *ſénéchal*, 1116. *liberté*, 1316. *francs-fiefs*, 1328. *roturiers*, 1532. 79. 1600. 29. *la couronne*, *pag.* 117. 118. 129. 321. 944. 957. 971. &c.
Fiennes, *de*, 1369.
Fieſque, 1547. *comte de*, 1652.
Figuier, *fort du*, 1638.
Figueres, 1675.
Filles de la reine, 1497. 1534. 1673.
Final, 1447. 1698. 1713.
Finances, Financiers, 1322. 28. 91. 1603. 1701. *ſecretaire des*, 1341. 1410. *pag.* 493. 961. 967.
Fiſtule, 1686. *pag.* 511.
Fitz-James, *voyez* Berwick.

FL.

Flagellans, 1348.
Flamarens, 1663.
Flamel, *pag.* 351.
Flandre, *la*, *Baudouin*, 1067. *pag.* 143. *Charles le Bon*, 1127. *Philippe*, 1179. *impoſteur*, 1223. *Gui*, 1292. 99. *Artevelle*, 1336. *Louis*, 1384. 1529. *Marie d'Autriche*, 1556. *duc d'Anjou*, 1583. 1634. 41. *paix de Bréda*, 1667. 75. 80. *états*, 1222. 1477. 1505. *comtes de*, 863. 965. 72. 1031. 1127. 1204. 06. 14. 26. 58. 1304. 09. 16. 20. 22. 28. 84. *pag.* 287. *Marguerite*, 1258. *Flamans*, 1149. 89. 1223. 1303. 04. 28. 36. 82. 85. 1536.
Flaochat, 646.
Fléche, *pag.* 123.
Fleſſingue, 1616.
Fleta, *le*, 1275.

TABLE

FL.

Fleuri, *abbé*, 1689. *pag.* 126. 978.
Fleurs-de-Lys, 1380. 1527. 1655.
Fleurus, 1690.
Fleury, *monaſtere*, 695. *pag.* 131.
Flix, 1650.
Florence, *concile*, 867. 1438. 39. *ville*, 1494. 1502. 12. *cardinal de*, 1598. *duc de*, 1675.
Florent Chrétien, 1593.
Florentins, 1376. 1522. 30.
Flotte, *ſous Theodebert*, 539. *Caſtillane*, 1371. *de Charles-Quint*, 1541. *de Philippe II.* 1588. *Angloiſe*, 1627. 28. *Eſpagnole*, 1628. 38. 39. 43. 55. 75. 76. *du roi de Suéde*, 1677. *du roi de France*, 1689. 92. 1704. *Angloiſe & Hollandoiſe*, 1690. *de Smyrne*, 1693. *Hollandoiſe*, 1697. 1703. *Angloiſe*, 1703. 07. *de Virginie*, 1711. *voyez* Marine.

FO.

Fœderowitz, *Michel*, *Czar*, 1611.
Foi & hommage, 1324.
Foire du Landit, 875.
Foix, *comté*, 1258. 70. 83. 1397. *comte de*, 1451. *Germaine*, 1505. *Gaſton*, 1252. 1505. 11. 12. *Catherine*, 1512. *André*, 1521. *Paul*, 1574. 98. *l'abbé de*, 1631. *comte de Flex*, 1663.
Folard, 1675.
Fondations, 612. 46.
Fontaine, *comte de*, 1643.
Fontainebleau, 1600.
Fontaine-Françoiſe, *combat de*, 1595.
Fontaines, *Pierre de*, *pag.* 233.
Fontange, *ducheſſe de*, 1681.
Fontarabie, 1470. 1521. 1638. 98. *pag.* 705.
Fontenai, 840. 1590.
Fontenelle, *monaſtere*, 750.
Fontenoi, 1709.

FO.

Fontevrault, 1103.
Fontini, *pag.* 950.
Fontrailles, 1642.
Forbin, *Palamede de*, 1480. *comte de*, 1707. 08.
Forcalquier, 1258.
Force, *Jacques de la*, *maréchal de France*, 1589. 1610. 21. 22. 30. 34-36. 38. *duché*, 1637.
Forget de Freſnes, 1588.
Forêt, *de la*, 1355.
Foreſt, *comte de*, *pag.* 950.
Formoſe, *pape*, 892.
Formulaire, 1657. 69. 73. 1705.
Formule, 1419. 20.
Formules des juriſconſultes, 511. *de Marculfe*, *pag.* 50.
Fornoue, 1495.
Fors de Bearn, 1580.
Fort de Cohorn, 1692.
Fort-Louis, 1622. 25. 1706.
Fort-Royal, 1674.
Fotheringai, 1587.
Foucault, *Louis*, 1653.
Foulques, 892. *Nerra*, 1135. *comte d'Anjou*, 1092. 1135. *pag.* 175. *Grand-Maiſtre*, 1309.
Fouquet, *Nicolas*, 1661. *François*, 1661. *pag.* 711.
Fourmigni, 1448.

FR.

Fracaſtor, *pag.* 493.
France, *duché*, 861. 992. *pag.* 957. *couronne*, 1711. *union*, 1532.
Francfort, *Concile*, 794. *Diette*, 1206. *priſe*, 1631.
Franche-comté, 842. 79. 1477. 79. 82. 1639. 68. 74. 78.
Franchiſes, 1515. 1687. 88.
Franciſcains, 1387.
François *d'Aſſiſe*, *ſaint*, *pag.* 225.
François *ou* Francs, *les*, 481. 536. 39. 58. *pag.* 46. 48. 51. 117. 126. 979.

FR.

François *I.* 1505. 14. 15. 25. 35. 47. *ſa mort*, *pag.* 449. *vénalité*, voyez *ſon regne*, *ſon fils aîné*, 1518. 36. 51. *II.* 1558-60. *empereur*, 1675. *pag.* 942. 959. 961. 962. &c. 972. 976.
Françoiſe, *langue*, 1360. 1539.
Franconie, 920. 1632.
Francs-Aleus, 817.
Francs-Archers, 1445. 80.
Francs-Fiefs, 1328.
Françcker, 1680.
Frankendal 1688.
Fraternité, 1542.
Frawſtadt, 1706.
Frédégonde, 568. 70. 75. 78. 81. 84. 85. 90. 94. 97.
Frédélinghen, 1702.
Frédelon, 1249.
Frédéric, *duc de la haute Lorraine*, 956. *I. empereur*, 1092. 1150. 56. 86. 89. 1282. *II. empereur*, 1206. 14. 23. 26. 42. 45. 55. 1315. 1516. *duc d'Autriche*, 1322. *III. empereur*, 920. 1447. 65. 93. *roi de Sicile*, 1292. *roi de Naples*, 1496. 1501. *III. roi de Dannemarc*, 1660. *V. électeur Palatin*, *& roi de Bohême*, 1613. 19-21. 32.
Henri, *prince d'Orange*, *voyez* Orange, *roi de Pruſſe*, 1701.

FR.

Frédérune, 929.
Frégoſe, 1447. *Jean*, 1512. *ambaſſadeur à Veniſe*, 1542.
Frêne, *Trichet du*, 1642.
Freret, *pag.* 51.
Freteval, 1193.
Frette, *la*, 1663.
Fribourg, 1516. 1638. 44. 77. 78. 97. 1713.
Fridericſtadt, 1713.
Frioul, *duc de*, 776. *le*, 787.
Friquet, 1352.
Friſe, 1296. 1424.
Friſons, 733.
Froiſſard, *Jean*, *pag.* 335.
Frondeurs, 1648. 51.
Frontenac, *de*, 1696.
Frontenai, *duché de Rohan-Rohan*, 1714.
Froullai de Teſſé, *René*, 1696. 1706. 07.

FU.

Fuenſaldagne, 1654.
Fuentes, *comte de*, 1596. *ambaſſadeur*, 1661.
Funérailles, 1643.
Furnes, 1646. 48. 58. 67. 68. 93. 1706.
Furſtemberg, *Guillaume de*, 1658. 71. 74. *cardinal de*, 1689. *François Egon*, 1681.

GA.

GAbaret, 1689. 93. 1703.
Gabelle, 1344. 1548.
Gabrielle d'Eſtrées, 1593. 99.
Gacé, *maréchal de Matignon*, 1708.
Gaëte, 1707.
Gages, *de bataille*, 1258. *pag.* 124. *du parlement*, 1648.

GA.

Gaimar, 1026.
Galas, 1635. 36. 45.
Galcas, *Jean*, 1494. 98.
Galeran, *comte de Meulan*, 1040.
Galeres, *général des*, 1544.
Galilée, 1633. *pag.* 493.
Galiguai, *Eléonore*, 1612. 17.
Gallati, 1616.

TABLE

GA.

Galles, *pays*, 1305. *prince de*, 1344. 55. 67. 71. 76. 1688. *Yvain*, 1371.
Callicans, 1645.
Callions, 1702.
Calouai, 1706. 07. 09.
Calſuinde, 568. 84.
Gand, 1678. 1706. 08. *Jean de*, 1485. *Gantois*, 1488. *ſas de*, 1644.
Gap, 1692.
Carai, 1649.
Garde, *baron de la*, 1544. 45.
Garde, *de la perſonne du roi*, 1380. *de nos rois*, 1215. *des chemins*, 1255.
Gardes, *régiment des*, 1644. 53. 72. 91. 92. 1704. 13. *colonel des*, 1661.
Gardes-du-corps, 1626. 71. 95.
Gardes-marine, 1682.
Gardie, *la*, 1646.
Gariglian, 1503.
Garlande, *les freres*, 1116. 35. *Guillaume, ſénéchal*, 1116. *pag.* 175.
Garlangues, 1628.
Garnier, *pag.* 943.
Garonne, *la*, 593. 732.
Gaſcons, Gaſcogne, 593. 601. 03. 25. 35. 767. 78. 818. 1001. 62. 1562. *pag.* 950.
Gaſſendi, 1559.
Gaſſion, *maréchal de France*, 1631. 35. 39. 40. 43-47. *comte*, 1711.
Gaſton, *voyez* Foix; *frere de Louis XIII.* 1617. 26. 31-34. 36. 42-45. 48. 49. 51. 52. 67. *ſon portrait*, 1660. *de Foix*, 1663. *pag.* 704.
Gatari, 1638.
Gâtinois, 1067.
Gaucherie, *de la*, 1604.
Gaucourt, 1652.

GA.

Gaveſton, 1324.
Gaules, Gaulois, 481. 511. 1531. *pag.* 46. 48. 117. 126. 979.
Gauric, *Luc*, 1559.
Gautier, *archevêque*, 888. *l'abbé*, 1712.
Gauzlin, *pag.* 131.
Gayan, 1648.
Gazette, 1631.

GE.

Gegembak, 1678.
Gendarmerie, 1690. 91. 93.
Gendarmes, 1643. *Ecoſſois*, 1690.
Général, *des Dragons*, 1692. *des Galeres*, 1544.
Gênes, Génois, *Conſtantinople*, 1258. *Jacq. de Voragine*, 1269. *expédition*, 1390. *Boucicaut*, 1401. *ſe donne à la France*, 1447. *projet*, 1497. *ſoumiſe*, 1499. 1513. *ſe révolte*, 1505. 12. *ſe rend à Lautrec*, 1527. *à l'empereur*, 1528. *conjuration*, 1547. *entrepriſe*, 1625. *ſe déclarent pour le roi*, 1515. *ligue*, 1522. *bombardé*, 1684. *ſoumiſſion au roi*, 1685. *doge traité d'alteſſe*, 1702. *Final vendu*, 1713.
Genêve, 888. 1056. 1553. 79. 89. 1602. 38. 1707.
Genialis, *duc de Gaſcogne*, 601.
Gennare, 1647.
Gens d'affaire, 1688.
Gentil, 1522.
Gentilhomme, *premier*, 1612. 69. 89. *ordinaire*, 1690.
Gentilli, 1067.
Gentilshommes, 840. 1478. 1600.
Geoffroi, *Grisegonelle*, 938. *d'Harcourt*, 1344. *comte d'Anjou*, 1116. *Plantagenette*, 1135. *fils de Henri II.* 1167. *de Bretagne*, 1200. *abbé de Saint-Alban*, 1179. *comte de Bourges*, *pag.* 131.

HE.

boiteux, 1001. 22. *III.* 1056. *IV.* 1056. 1103. *V.* 1103. 16. 20. 35. *VI.* 1026. 1186. 93. 1206. *de Luxembourg*, 1305. *hérétique*, 1206. *rois de France*, *I.* 1026. voyez *ſon régne*, *II.* 1532. 46. 1639. 41. voyez *ſon régne*, *pag.* 964. 972. 976. dit *le Lion*, 1180. *III.* 1573. voyez *ſon régne*, Pologne, Anjou, *ſon portrait*, 1589. *IV.* 1564. 69. 70. 72. 74. 76. 77. 87. 89. 1672. *ſon portrait*, 1601. voyez *ſon régne*, *oraiſ. fun. pag.* 585. *lettres patentes*, *pag.* 958. 959. *duc de Bourgogne*, 956. 1001. *roi d'Eſpagne*, *IV.* 1472. 1505. *voyez* Eſpagne, *roi de Portugal*, 1088. 1578. 80. *rois d'Angleterre*, *I.* 1067. 1100. 13. 16. 20. 35. *II.* 1135. 50. 54. 56. 61. 67. 69. 79. 80. 86. 89. 1331. 1541. *III.* 1215. 23. 26. 30. 42. 52. 58. *IV.* 1397. 1410. *V.* 1415. 20. 22. *VI.* 1422. 31. 35. 57. 70. 71. *VII.* 1420. 75. 95. 1502. 30. *ſon hiſtoire*, 1485. 92. 1509. 10. *VIII.* 1510. 13-15. 20. 22. 25-27. 29. 34. 41. 43. 44. 46. 47. *Clément*, *maréchal de France*, 1214. *rois de Navarre*, 1521. 89. *voyez* Navarre, *Guerre des trois*, 1586. Henriette, *femme de Charles I.* 1625. 44. *première femme de Monſieur*, 1661. 70.

Henſchenius, 670.

Heptarchie, 827. *pag.* 15. 75.

Herald, 734. 36.

Herbert, *porte la foi en Suéde*, *pag.* 75. *de Vermandois*, 922. 28. *pag.* 153. *de Troyes*, 929. *vice-amiral d'Angleterre*, 1689.

Héréſies, 740. 94. 1022. 47. 1517. 34.

HE.

Hérétiques, 1022. 1226. 1553.

Heriold, 823.

Heriſpoé, 845. 58.

Heriſtal, 779.

Heriſtel, 688.

Héritiers, 1245. *pag.* 123. 129.

Hermanfroi, 520. 31.

Hermenſtein, 1637.

Hermite, *l'*, 1624.

Hermites, 1255.

Hérold *IV.* *pag.* 109.

Hervé, *abbé de S. Victor*, *pag.* 198.

Hervée, *archevêque de Reims*, *pag.* 163.

Heſdin, 1521. 53. 1639. 57.

Heſſe, *la*, 778. *Landgrave de*, 1547. 52. 1636. 40. 92. *troupes de*, 1641. *prince de*, 1703. 06.

HI.

Hidde, *mademoiſelle*, 1673.

Hieres, *abbaye*, 1161.

Hildegarde, *pag.* 125.

Hincmar, *pag.* 954.

Hire, *la*, 1451. 57. *pag.* 979.

Hiſpaniola, 1492.

Hiſtoire, *pag.* 126. 127. *de France*, *pag.* 941.

Hiſtoriographe, 1713.

Hiver, 1544. 1608. 1709.

HO.

Hobbes, 1650.

Hocquincourt, *Chev. de Monchi*, 1647. 52. 54. 55.

Hocſtet, 1703. 04.

Hoirs mâles, 1313. 1566.

Hollande, Hollandois, 1598. 1603. 04. *Guillaume*, 1273. *Jean*, 1296. *Jean d'Aveſne*, 1296. *Jacqueline de Bavière*, 1424. *troubles*, 1565-67. 78. *révolte*, 1581. 84. 96. 1608. *trêve*, 1609. *guerre de Cleves*, 1614. *Batavia*, 1619. *Frédéric*, 1620. *Amérique*, 1623. 24. *ligue*, *alliance*, *marine*.

GO.

Gouvernement, *eccléſiaſt.* pag. 50. *civil*, pag. 50.
Gouverneurs, *de provinces*, 846. pag. 117. 945. *du Havre*, 1665. *de Paris*, 1669. 87. pag. 591. *de Bretagne*, 1695. *de Gaſton*, 1617. *de Charles IX.* pag. 518. *de Henri III.* pag. 550. *de Louis XIV.* pag. 704. *de Monſeigneur*, 1668. *des fils de France*, 1663. 89. *de M. le duc de Chartres*, 1683. *des Pays-bas*, 1701.

GR.

Graces, *le grand aumônier doit dire les graces au parlement*, pag. 519.
Gradués, 1498.
Grai, *ville*, 1668. 74. *Jeanne de*, 1553.
Grailli, *Archambauls de*, 1397.
Gramont, *ville*, 1706. *comte de*, 1562. 93. *Antoine de*, *maréchal de France*, 1644. 46. 48. 57. 58. 61. 67. 72. 1704. *ordre*, pag. 50.
Gran, 1683. 85.
Grancei, *comte de*, 1639. 41. *maréchal de*, 1653.
Grand d'Eſpagne, 1701.
Grand-Aumonier, 1531. 1645. 1700. pag. 519.
Grand-Conſeil, 1497. 1631. 90. pag. 976.
Grand-Duc, 1598. 1675.
Grand-Foreſtier, 861.
Grand-Maiſtre, *de France*, pag. 453. *de l'écurie*, 1457. *des arbalestriers*, 1600. *de la garderobe*, 1669. *de l'artillerie*, 1600. 69. 94. *des eaux & forêts*, 1575.
Grand-Prevoſt, pag. 49.
Grand-Referendaire, pag. 49. 53.
Grand-Seigneur, 1559. 1714. *voyez* Turcs.
Grand-Sénéchal, 978.
Grand-Veneur, 1669.

GR.

Grandes Compagnies, 1361. 66.
Grandeſſe, 1521. 1701. 1711.
Grandier, *Urbain*, 1634.
Grandpré, 1654.
Grands-Baillis, 1135. pag. 947. &c.
Grands-Jours, 1579. 1634. 65.
Grands-Maîtres, *de Malthe*, 1309. 1522. 65. 1630. 97. *de l'ordre du S. Eſprit de Montpellier*, 1700.
Grands-Officiers, 1103. 1577. 1607. pag. 225.
Grandſon, 1476.
Grange, *de la*, 1696.
Granique, 1632.
Granvelle, *Antoine*, *cardinal*, 1539. 58. 65. 1661.
Granville, 1539.
Gratien, 1150.
Gratifications, 1663.
Grave, 1672. 74.
Gravelines, 1558. 1644. 52. 58.
Graville, *amiral de*, 1494.
Graviere, 1457.
Grécie, 1067.
Grecs, 787. *empire*, 802. 97. 1026. 1148. 1204. 74. 1439. 51. 1547. pag. 63. 941. 942.
Grégoire, *ſaint*, 1180. *II.* 740. *III.* 740. *IV.* 827. 33. *V.* 996. pag. 143. *VIII.* 1067. *IX.* 1226. 30. *X.* 1274. 1348. *XI.* 1376. 79. *XII.* 1408. *XIII.* 1067. 1585. *calendrier*, 1699. *XIV.* 1590. *XV.* 1387. 1622. *de Tours*, 845. pag. 51.
Gréipſwalde, 1678.
Grêle, 823.
Gremonville, 1700.
Grenade, *roi de*, 1320. *ville*, 1492. 1516.
Grenadiers, 1676.
Grenoble, 1451. 1590. 1639. 44.
Grignaux, 1514.
Grimoald, *maire*, 644. 46. 54.

J A.

JAcobins, 1215. 30. 1387. *Jacques-Clémens*, 1589. *Seraphin Banchi*, 1593.
Jacquerie, 1358.
Jacques, *rois d'Angleterre*, *I.* 1603. 16. 20. 22. 24. 25. 53. *II.* 1672. 73. 85. 88-90. 92. 96. 99. 1701. *III.* 1673. 90. 1701. 08. 13. *roi de Sicile*, 1283. 85. 92. *roi d'Ecoſſe*, 1483. 1502.
Jagellon, *Anne*, 1526. 73. 1617.
Jamaïque, 1655.
Jametz, 1632. 50. 61.
Janiſſaires, 1648.
Janſeniſme, 1647.
Janſenius, 1657. 69.
Janſon, *Touſſaints de Forbin*, 1693.
Janvier, 1564.
Janus, 1707.
Jardin, 1547. 1603. 34.
Jarnac, 1547. 69.
Jarretiere, 1349. 1564. 96.
Jaſamergott, 1156.
Java, 1619.

I B.

Iberville, *d'*, 1697.
Ibinalarabi, 778.
Ibrahim, 1648.

I C.

Iconoclaſtes, 740. 51. 94.

I D.

Idoſe, 772.

J E.

Jean, *Saint*, *pag.* 121. 122. *de Dieu*, *Saint*, 1602. *papes*, *VIII.* 877. *pag.* 86. *XII. pag.* 113. *XV.* 988. *XVII. anti-pape*, 996. *XXII.* 1292. 1313. 22. 24. 28. 29. *de Matha*, 1193. *pag.* 153. *roi de France*, *qui ne vécut que huit jours*, 1316. *pag.* 281. *fils de Philippe de Valois*, 1331. *roi de France*, 1316. voyez *ſon régne*, *fils du roi Jean*, 1415. *fils de Saint Louis*, dit *Triſtan*, *pag.* 229. *fils de Charles V.* 1415. *voyez* Comte de Montfort; *fils de Charles VI.* 1415. 24. *Infant d'Eſpagne*, 1508. 30. *de Portugal*, 1580. *Sans-terre*, *roi d'Angleterre*, 1200. 06. 15. *comte de Hainaut*, 1324. *Sans-peur*, 1394. 1404. 07. 08. 10. 19. 20. 24. 57. *comte de Nevers*, *pag.* 967. *ducs de Bretagne*, 1296. 1371. *Vaivode*, 1526. 29. *d'Anjou*, 1464. *de Wert*, 1635. 38. 43. *de Portugal*, 1641. *voyez* Autriche, Jeanne, *papeſſe*, 875. *pag.* 87. *femme de Philippe le Bel*, 1283. 96. 1302. *fille de Louis Hutin*, *héritiere de la Navarre*, 1316. 28. *pag.* 281. *femme de Philippe le Long*, 1313. 16. 31. *fille de Philippe le Long*, 1331. *d'Evreux*, *femme de Charles le Bel*, *pag.* 295. *femme de Philippe de Valois*, *pag.* 303. *de Boulogne*, *pag.* 319. *de Bourbon*, *pag.* 333. *femme de Louis XII.* 1499. *pag.* 429. *d'Albret*, 1527. 69. *comteſſe de Flandres*, 1226. *la Boiteuſe*, 1341. 64. *fille de Ferdinand*, 1477. 82. *fille de Henri IV. roi de Caſtille*, 1473. 1504. 050. *la folle*, 1482. 1503. 04. *de Naples*, 1255. 1341. 44. 48. 82. *femme du comte de Montfort*, 1341.
Jeannelle, 1255. 1493.
Jeannin, 1591. 98. 1608. 11. 20. 22.

GU.

88. *pag.* 550. *Charles*, 1550. 89. 91. 94-96. 1614-16. 22. *chevalier de*, 1623. *Henri II.* 1550. 1641. 43. 47. 48. 54. *Louis-Joſeph*, 1660. 69. 84. *mademoiſelle de*, 1694. 95.
Guitaut, 1669.
Guitry, *marquis de*, 1669.
Gurce, *cardinal de*, 1494. 1510. 12.
Guſtave, *roi de Suede*, (*Vaſa*) 1542. *voyez* Adolphe, *Charles*, 1654. 59. 60.
Guttemberg, *Jean*, 1457.
Guyon, *madame*, 1698.

HA.

HA, 1451. 1653.
Habſbourg, 920. 1273. 82. *pag.* 253.
Hachette, *Jeanne*, 1472.
Hacquin, *roi de Norvege*, 1391.
Hadwiſe, 1200.
Haguenau, 1675. 1705. 06.
Hailbron, 1645. 88. 93.
Hainaut, 1258. 96. 1324. 36. 40. 1424. 83. 1554. *Baudouin*, 1180. *voyez* Flandres, Brabant.
Halberſtat, *adminiſtrateur d'*, 1626. *évêché*, 1648.
Haldetrude, 628.
Hall, *traité*, 1610. *ville*, 1642. *Notre-Dame*, 1691.
Halley, 1660. 80. 82.
Hallier, *du*, 1624. 38. 41.
Halluin, *Anne d'*, 1620. *duc d'*, 1637.
Ham, 1595. 1655.
Hambourg, 1238. 1641. 44.
Hamilton, 1685.
Hanau, 1636.
Hanower, 1701. 07. 14. *Madame*, 1684. *duc*, 1692.
Harangs, *Journée des*, 1428.
Haraucourt, *d'*, 1625.
Harcourt, *Geoffroi d'*, 1344. *branche d'*, 1550. *comte d'*, 1637. 39-43. 45. 46. 49-51. 53. 54. 60. *M. d'*, 1692. 96. 1703. 09. 11.

HA.

duché-pairie, 1709. *marquis d'*, 1689. *maréchal d'*, 1698. 1700.
Hardouin, *le comte*, 879.
Harfleur, 1415.
Harlai, *Louis de*, 1451. *premier préſident*, *Achilles de*, 1574. 88. 94. *Ach. de*, 1689. *archevêque*, 1674. 95. *M. de*, 1697. 1709.
Harlebec, 1711.
Harling, 1711.
Haro, *clameur*, 912. *Louis de*, 1658. 59. 61. 77.
Harrach, 1697.
Havane, *la*, 1703.
Havard, *Catherine*, 1547.
Haubert, 1149.
Havre, *le*, 1563. 1665. 94.
Haute Bruyere, 1103.
Hautefort, *madame d'*, 1639. 41. *N. d'*, 1689.
Hauteville, 1026.
Haye, *la*, 1709.

HE.

Hegire, 622.
Heidelberg, 1622. 88. 93.
Hein, *Pierre*, 1628.
Heinſius, 1709.
Hélène, *ſainte*, 1238.
Helgaud, 1022.
Helvétiens, 796.
Hennebont, 1590.
Henri, *empereurs*, *I.* 920. *II.*

DES MATIERES.

HE.

boiteux, 1001. 22. *III.* 1056. *IV.* 1056. 1103. *V.* 1103. 16. 20. 35. *VI.* 1026. 1186. 93. 1206. *de Luxembourg*, 1305. *hérétique*, 1206. *rois de France*, *I.* 1026. voyez *ſon régne*, *II.* 1532. 46. 1639. 41. voyez *ſon régne*, *pag.* 964. 972. 976. dit *le Lion*, 1180. *III.* 1573. voyez *ſon régne*, Pologne, Anjou, *ſon portrait*, 1589. *IV.* 1564. 69. 70. 72. 74. 76. 77. 87. 89. 1672. *ſon portrait*, 1601. voyez *ſon régne*, *oraiſ. fun. pag.* 585. *lettres patentes*, *pag.* 958. 959. *duc de Bourgogne*, 956. 1001. *roi d'Eſpagne*, *IV.* 1472. 1505. voyez Eſpagne, *roi de Portugal*, 1088. 1578. 80. *rois d'Angleterre*, *I.* 1067. 1100. 13. 16. 20. 35. *II.* 1135. 50. 54. 56. 61. 67. 69. 79. 80. 86. 89. 1331. 1541. *III.* 1215. 23. 26. 30. 42. 52. 58. *IV.* 1397. 1410. *V.* 1415. 20. 22. *VI.* 1422. 31. 35. 57. 70. 71. *VII.* 1420. 75. 95. 1502. 30. *ſon hiſtoire*, 1485. 92. 1509. 10. *VIII.* 1510. 13-15. 20. 22. 25-27. 29. 34. 41. 43. 44. 46. 47. *Clément*, *maréchal de France*, 1214. *rois de Navarre*, 1521. 89. voyez Navarre, *Guerre des trois*, 1586. Henriette, *femme de Charles I.* 1625. 44. *premiere femme de Monſieur*, 1661. 70.

Henſchenius, 670.

Heptarchie, 827. *pag.* 15. 75.

Herald, 734. 36.

Herbert, *porte la foi en Suéde*, *pag.* 75. *de Vermandois*, 922. 28. *pag.* 153. *de Troyes*, 929. *vice-amiral d'Angleterre*, 1689.

Héréſies, 740. 94. 1022. 47. 1517. 34.

HE.

Hérétiques, 1022. 1226. 1553.

Heriold, 823.

Heriſpoé, 845. 58.

Heriſtal, 779.

Heriſtel, 688.

Héritiers, 1245. *pag.* 123. 129.

Hermanfroi, 520. 31.

Hermenſtein, 1637.

Hermite, *l'*, 1624.

Hermites, 1255.

Hérold *IV.* *pag.* 109.

Hervé, *abbé de S. Victor*, *pag.* 198.

Hervée, *archevêque de Reims*, *pag.* 163.

Heſdin, 1521. 53. 1639. 57.

Heſſe, *la*, 778. *Landgrave de*, 1547. 52. 1636. 40. 92. *troupes de*, 1641. *prince de*, 1703. 06.

HI.

Hidde, *mademoiſelle*, 1673.

Hieres, *abbaye*, 1161.

Hildegarde, *pag.* 125.

Hincmar, *pag.* 954.

Hire, *la*, 1451. 57. *pag.* 979.

Hiſpaniola, 1492.

Hiſtoire, *pag.* 126. 127. *de France*, *pag.* 941.

Hiſtoriographe, 1713.

Hiver, 1544. 1608. 1709.

HO.

Hobbes, 1650.

Hocquincourt, *Chev. de Monchi*, 1647. 52. 54. 55.

Hocſtet, 1703. 04.

Hoirs mâles, 1313. 1566.

Hollande, Hollandois, 1598. 1603. 04. *Guillaume*, 1273. *Jean*, 1296. *Jean d'Aveſne*, 1296. *Jacqueline de Baviere*, 1424. *troubles*, 1565-67. 78. *révolte*, 1581. 84. 96. 1608. *tréve*, 1609. *guerre de Cleves*, 1614. *Batavia*, 1619. *Frédéric*, 1620. *Amérique*, 1623. 24. *ligue*, *alliance*, *marine*,

HO.

2626-28. *traité contre l'Eſpagne*, 1634-36. *Guerre contre le Portugal*, 1657. 59. 61. *Traité*, 1662. *Guerre avec l'Angleterre*. 1664. 66-68. *Guerre de Hollande*, 1670-78. 88-90. 93. 94. 96. 97. *reconnoiſſent Philippe V*. 1700-07. 13. 14. *voyez* Pays-bas, Flandres.

Holoffin, 1708.

Holſtein, *duc d'*, 1675.

Hombourg, 1705.

Homélies, 1067.

Homere, 789.

Homicide, 593.

Hommages, 923. 1067. *Charlemagne*, 778. 96. *Bretagne*, 845. *Lorraine*, 974. 87. 1116. 1341. 64. 81. *Bourges*, 1100. 08. *Giſors*, 1113. *Normandie*, 1120. *liege*, 1135. 1258. *Bar*, 1296. 1641. 99. *Montpellier*, 1316. *Guienne*, 1324. 29. *diſpenſe*, 1499.

Hongrie, Hongrois, *Charlemagne*, 796. *Louis le Débonnaire*, 818. *Raoul*, 924. 29. *Eſtienne*, 996. *Ferdinand I.* 1526. 29. *Anne*, 1526. *Jean*, 1529. *Soliman*, 1529. 41. *Marie*, 1552. 56. *Ferdinand II.* 1617. 18. *Léopold*, 1671. *héréditaire*, 1687. *Louis*, pag. 333. *Clémence*, 1316. *André*, 1344. *Sigiſmond*, 1394. *Ferdinand*, 1634.

Honnecourt, 1642.

Honneurs, 1559.

Honorius III. 1225. 1680.

Hôpital général, 1657.

Hôpital, *Michel de l'*, 1371. 1560. 65. 74. *ſon portrait*, 1568. *maréchal de l'*, 1624. 43.

Horloge, 988.

Horn, *maréchal de* 1634. *comte de*, 1565.

HO.

Horoſcopes, pag. 3734

Hoſpitaliers, 1092.

Hoſtel-Dieu, 1324.

Hoſtie, 1269. 85.

Hoſtun, *voyez* Tallard.

HotenWiel, 1642.

Hotman, *Antoine*, 1574. 1667. pag. 117.

Houdancourt, *voyez* la Mothe.

Hougue, *la*, 1692.

HU.

Huet, 1709.

Hugonet, 1477.

Huguenots, 1545. 60-65. 67. 69-76. 80. 86. 96. 97. 1612. 15. 16. 20. 21. 25. 29. 82. *voyez* Proteſtans.

Hugues, *capet*, 861. 956. 87. voyez *ſon régne*, pag. 129. 945. 957. *le Grand*, *l'abbé*, *le Blanc*, 923. 36. 45. 54. 56. *fils de Robert*, 1026. *fils de Henri*, *& comte de Vermandois*, 1092. pag. 153. *archev. de Lyon*, 1092. *abbé de Saint Germain*, 1180. *d'Abbeville*, 992. *de Luſignan*, 1226. *IV. duc de Bourgogne*, 1245. *abbé de Cluni*, 1321.

Hui, 1674. 75. 93. 94. 1703. 05.

Huillier, *l'*, 1594.

Hults, 1645.

Humbert, *aux blanches mains*, 1056. *Dauphin*, 1349. pag. 803.

Humieres, *d'*, 1589. 95. *maréchal d'*, 1668. 72. 75-78. 83. 89. 94.

Huningue, 1678. 80.

Huns, 563. 787. 96. 803.

Hunſdon, *milord*, 1564.

Huſſ, *Jean*, 1415. pag. 3534

Hutin, *Louis*, 1314.

Huxelles, *Nicolas du Blé*, *d'*, 1686. 88. 89. 1703. 10. 12.

HY.

Hymnes, 1026.

J A.

JAcobins, 1215. 30. 1387. *Jacques-Clémens*, 1589. *Seraphin Banchi*, 1593.
Jacquerie, 1358.
Jacques, *rois d'Angleterre, I.* 1603. 16. 20. 22. 24. 25. 53. *II.* 1672. 73. 85. 88-90. 92. 96. 99. 1701. *III.* 1673. 90. 1701. 08. 13. *roi de Sicile*, 1283. 85. 92. *roi d'Ecoſſe*, 1483. 1502.
Jagellon, *Anne*, 1526. 73. 1617.
Jamaïque, 1655.
Jametz, 1632. 50. 61.
Janiſſaires, 1648.
Janſeniſme, 1647.
Janſenius, 1657. 69.
Janſon, *Touſſaints de Forbin*, 1693.
Janvier, 1564.
Janus, 1707.
Jardin, 1547. 1603. 34.
Jarnac, 1547. 69.
Jarretiere, 1349. 1564. 96.
Jaſamergott, 1156.
Java, 1619.

I B.

Iberville, *d'*, 1697.
Ibinalarabi, 778.
Ibrahim, 1648.

I C.

Iconoclaſtes, 740. 51. 94.

I D.

Idoſe, 772.

J E.

Jean, *Saint*, *pag.* 121. 122. *de Dieu*, *Saint*, 1602. *papes*, *VIII.* 877. *pag.* 86. *XII. pag.* 113. *XV.* 988. *XVII. anti-pape*, 996. *XXII.* 1292. 1313. 22. 24. 28. 29. *de Matha*, 1193. *pag.* 153. *roi de France, qui ne vécut que huit jours*, 1316. *pag.* 281. *fils de Philippe de Valois*, 1331. *roi de France*, 1316. voyez *ſon régne*, *fils du roi Jean*, 1415. *fils de Saint Louis*, dit *Triſtan*, *pag.* 229. *fils de Charles V.* 1415. *voyez* Comte de Montfort; *fils de Charles VI.* 1415. 24. *Infant d'Eſpagne*, 1508. 30. *de Portugal*, 1580. *Sans-terre*, *roi d'Angleterre*, 1200. 06. 15. *comte de Hainaut*, 1324. *Sans-peur*, 1394. 1404. 07. 08. 10. 19. 20. 24. 57. *comte de Nevers*, *pag.* 967. *ducs de Bretagne*, 1296. 1371. *Vaivode*, 1526. 29. *d'Anjou*, 1464. *de Wert*, 1635. 38. 43. *de Portugal*, 1641. *voyez* Autriche, Jeanne, *papeſſe*, 875. *pag.* 87. *femme de Philippe le Bel*, 1283. 96. 1302. *fille de Louis Hutin*, *héritiere de la Navarre*, 1316. 28. *pag.* 281. *femme de Philippe le Long*, 1313. 16. 31. *fille de Philippe le Long*, 1331. *d'Evreux*, *femme de Charles le Bel*, *pag.* 295. *femme de Philippe de Valois*, *pag.* 303. *de Boulogne*, *pag.* 319. *de Bourbon*, *pag.* 333. *femme de Louis XII.* 1499. *pag.* 429. *d'Albret*, 1527. 69. *comteſſe de Flandres*, 1226. *la Boiteuſe*, 1341. 64. *fille de Ferdinand*, 1477. 82. *fille de Henri IV. roi de Caſtille*, 1473. 1504. 05. *la folle*, 1482. 1503. 04. *de Naples*, 1255. 1341. 44. 48. 82. *femme du comte de Montfort*, 1341.
Jeannelle, 1255. 1493.
Jeannin, 1591. 98. 1608. 11. 20. 22.

TABLE

JE.

Jengoul, pag. 950.
Jerôme *de Prague*, 1415. *pag.* 355.
Jéruſalem, *royaume*, 1092. 1149. 89. 1226. *ville*, 1186. 89. 91. *Godefroi*, 1067. 92. *Aſſiſes*, 1067. *pag.* 175.
Jéſuites, 1521. 34. 74. 94. 1603. 18. 57.
Jeudi-Saint, 1568.
Jeux, *ordonnance ſur les*, 1369. *floraux*, 1324. 1629. 94.

IG.

Ignace, *patriarche*, 867. *de Loyola*, 1521. 34.
Ignorance, *ſiécle d'*, 992.

IL.

Iliade, *l'*, pag. 941.

IM.

Imbercourt, 1477.
Imitation de J. C. *pag.* 203. 397.
Immunités *eccléſiaſtiques*, 1161.
Imnichilde, 654.
Imperiali, *Franceſco Maria*, 1685.
Importans, *parti des*, 1643.
Impoſteurs, 1223. 1605. *pag.* 585. 625.
Impoſts, 562. 1269. 1315. 16. 67. 80. 1415. *pag.* 973.
Imprimerie, 1457. 70. 1604. 26. 42.

IN.

Incendie, *du palais*, 1618. *de Londres*, 1666.
Indes, 1628. 65. 80. 1712.
Indulgences, 1299. 1517.
Indult, 1538. 1695.
Infant, *card.* 1641.
Infanterie, 511. 1480. 97. 1532. 44. 54. 84. 1643. 67. *pag.* 489.
Inféodations, *pag.* 119.
Information *de vie & de mœurs*, 1567.
Ingelger, 877.
Ingelheim, 945.

IN.

Ingelram, 1103.
Ingerbuge, 1193. pag. 199.
Ingoberge, 566.
Ingolſtat, 1704.
Ingomer, 511.
Ingonde, 562.
Inigo, 827.
Innocens, *fêtes des*, 1483. *pag.* 121. *cimetiere*, *pag.* 351.
Innocent *II.* 1130. 42. *III.* 1206. 15. *pag.* 199. *IV.* 1226. 42. 45. *pag.* 255. *VI.* 1355. *X.* 1644. 46. 57. *XI.* 1662. 82. 85. 87. 88. 90. *XII.* 1692. 93. 1700.
Inondation, 1608.
Inquiſition, 1230. 1560. 66. 1633.
Inſpecteur, 1689.
Inſpruck, 1552. 1703.
Inſtitutes, 511.
Inſtitution *de l'Euchariſtie*, *livre de l'*, 1600.
Intendans, *de provinces*, 1629. 82. 89. *des finances*, 1697.
Interdit, interdiction, 1142. 1206. 1303. 22. 1512. 1606. 07. 31. 32. 39. 87.
Interim, 1548.
Interregne, 752. 1373.
Intimation, *pag.* 952.
Invalides, 1605. 71.
Inveſtitures, 1120. *querelle ſur les*, 1103. 20. *pag.* 121. *droit d'*, 1056. *des deux Siciles*, 1130. *de l'Anjou*, 1135. *du Poitou*, 1238. *de l'Arragon*, 1283. *de Milan*, 1494. 98. 1504. 39. 55.

JO.

Joinville, 803. 1269.
Jonquiere, *la*, 1708.
Joradiſlas, *pag.* 153.
Joſeph, *le pere*, 1636. *empereur*, 1703. 11. *Archiduc*, 1714.
Jove, *Paul*, 1536.
Jourdain de l'Iſle, 1322.

JO.

Journal, 1665.
Journée, *des Harangs*, 1428. *des Eperons*, 1513. *des Farines*, 1591. *des Duppes*, 1630.
Joutes, 1148. 1559. pag. 972.
Joux, *fort de*, 1639.
Joyeuſe, *duché-pairie*, 1581. 96. 1714. *Anne de*, 1587. *Antoine de*, 1592. *le pere Ange de*, 1592. 96. 99. *maréchal de*, 1693. *cardinal de*, 992. 1607. pag. 622. *le duc de*, 1642.

IP.

Ipres, 1648. 49. 58. 78. 1706.

IR.

Irene, 794. 96. 803.
Irlande, 654. 70. 1189. 1541. 1649. 89-91.
Irminſul, 772.
Iron, 1638.
Iroquois, 1696. 97.
Irſon, 1650.

IS.

Iſaac, *l'Ange*, 1204.
Iſabeau *ou* Iſabelle, *femme de Philippe Auguſte*, 1192. *d'Arragon*, 1258. *reines d'Angleterre*, 1200. 1324. *fille de Philippe le Bel*, 1296. 1324. 28. *fille de Philippe le Long*, pag. 287. *femme de Charles VI.* 1389. 94. 1415. 19. 22. pag. 349. *femme de Philippe II.* 1565. *reine de Caſtille*, 1472. 77. 82. 92. 95. 1504. 16. *femme de René I.* 1476. *fille de Charles IV. duc de Lorraine*, 1580. *d'Arragon*, 1472. 1501. 04. *de Hongrie*, 1526. *fille de Renaud de Courtenai*, pag. 173. *ſœur du ſire de Joinville.* pag. 289.
Iſidore, 1150.
Iſle, *Jourdain de l'*, 1322. *campagne de l'*, 1667. *ſiége de l'*, 1708. *marquiſe d'*, 1573. *marquiſat d'*, 1665. *de Fer*, 1634. *Adam*; *Jean de Villiers de l'*, 1415. *Philippe de Villiers de l'*, 1522. 65. *collégiale*, pag. 143.
Iſſoire, 1577.

IT.

Italie, *Lombards*, 568. 87. 753. 74. 80. *Bernard*, 807. *Normans*, 1026. *royaume*, 493. 818. 35. *Lothaire*, 842. *papes*, 912. *exarchat*, 978. *roi des Romains*, 1056. *Guelphes*, 1140. *Grégoire IX.* 1226. *Guerres*, 1510. 15. 51. 1629. 31. 39. *neutralité*, 1713. *fiefs*, pag. 118.
Italiens, 1322.

JU.

Jubilé, 1299.
Judicael, 636.
Judicature, *office de*, 1316. pag. 961. 963.
Judith, *femme de Louis le Débonnaire*, 818. 30. 31. 33. 35. pag. 75. 86. *fille de Charles le Chauve*, pag. 87.
Jugement *de la Croix*, 803.
Juges-*ſéculiers*, pag. 50. *des Exempts*, 1135. pag. 946. *pris à partie*, pag. 951. 952.
Jugeurs, *conſeillers*, 1344.
Ivica, 1706.
Juifs, 875. 992. 1180. 1206. 69. 1313. 15. 20. 60. 71. 91. pag. 331. 353.
Jules II. 1503. 05. 08-13. 19.
Julianne, *Louiſe*, 1620.
Julien, *empereur*, 481. *comte*, 715.
Juliers, 1610. 14. 59.
Jupiter, 1026.
Ivri, 1590.
Juriſdiction, *eccléſiaſtique*, 651. 1329. 1539. 1695. *ſéculiere*, 1560. 64.
Juriſprudence, 1574.

JU.

Juſſion; *lettres de*, 1527. 62.
Juſtel, 1682.
Juſtice, *capitulaires*, 800. *ordonnance*, 1321. *adminiſtration*, 1560. *main de*, *pag.* 130. *ſeigneuriale*, 1135. *pag.* 118. 123.

JU.

ordinaire, 992. 1539. 60. *pag.* 947. 953. 962.
Juſtin, *empereur*, *I.* 511. *II.* 568.
Juſtinien, *I.* 511. 34. 35. 39. 1137. 1680.
Juvenal des Urſins, *pag.* 357. 377.

KE.

Keinſton, 1642.
Keiſerlauter, 1635. 88. 1713.
Keiſerwert, 1671. 89. 1702.
Kell, 1678. 1703.
Kemnits, 1639.
Kempis, *Thomas à*, *pag.* 397.
Kenoque, 1647. 1706.

KI.

Kilconnel, 1691.

KI.

Kimpen, 1642.

KO.

Kocheim, 1689.
Koigſberg, 1701.
Konigſmarc, *voyez* Conigſmarc.
Koribut, 1669.

KU.

Kuſtein, 1703.
Kunisfeld, 1638.

LA.

Laboureur, *le*, 1559.
Laboureurs, 1315.
Lacerda, *voyez* Cerda.
Ladiſlas, *roi de Naples*, 1255. *IV. roi de Pologne*, 1645.
Laffin, 1602.
Lagni, 1590.
La Hire, 1451. 57.
Lambale, 1591.
Lambert, 912. *évêque d'Arras*, 1103. *maréchal de camp*, 1644.
Lamboi, 1640-42. 46.
Lamoignon, 1614. 67. *pag.* 715.
Lampourdan, 1677.
Lancaſtre, *duc de*, 1359. 97. *Roſe rouge*, *& Roſe blanche*, 1457. 85. *pag.* 39. 124.
Landais, 1485.
Landau, 1644. 1702-04. 13.

LA.

Landeric, 651.
Landes, *de Beaumanoir*, 1364.
Landgrave, *de Heſſe*, 1547. 52. 1640. 92. *de Thuringe*, 1226.
Landit, 875.
Landreci, 1543. 1637. 47. 554. 1712.
Landri, 584. 93. 603. *comte de Nevers*, 1081.
Landriane, 1529.
Langlade, 1688.
Langres, 992.
Langue, 511. 1067. 1145. 89. 1360. 1539. *Doyl*, 1350. *pag.* 126.
Languedoc, *Sarrazins*, 735. *Amaulry de Montfort*, 1223. 26. *Traité de S. Louis*, 1258. *D. Vaiſſette*, 1275. *Servitude abolie*,

LA.

1296. *Limites*, 1350. *Subſide*, 1359. *Impoſition*, 1415. *Gouvernement*, 1614. *Etats*, 1223. 1629. *Canal de*, 1664. 81.
Lanoi, *vicerοi de Naples*, 1525. 26. *Dame d'honneur*, 1619.
Lanoue, 1567. 91.
Lanſquenets, 1497.
Laon, 892. 928. 45. 57. 88. 1594. *comte de*, *pag.* 57.
Lapara, 1705.
Laquais, 1636.
Larcher, 1591.
Laſcaris, 1204.
Las Minas, 1705. 07.
Las Torres, 1706.
Latilli, 1315.
Latins, *empire des*, 1204.
Latran, *voyez* Concile.
Laval, *Pierre de*, *pag.* 414. *comte de*, 1712.
Lavardin, *M. de*, 1610. *ambaſſadeur à Rome*, 1687. 88. 90.
Laubanie, 1703. 04.
Laubardemont, 1642.
Laubeſpine, *Chateauneuf*, 1632. *pag.* 493.
Laufeld, 1588.
Launay, *pag.* 295.
Launoy, *de*, 508.
Lauſun, 1669-71. 88. 89. 93.
Lauterbourg, 1676.
Lautrec, 1512. 21. 22. 27. 28.
Lawd, 1637. 45.

LE.

Lechus, *pag.* 112.
Leck, 1632.
Lectemberg, 1678.
Leczinski, *Staniſlas*, 1675. 1704. 09. *pag.* 112.
Leſſingue, 1708.
Légal, 1703.
Leganès, 1636. 38-40. 46. 1705.
Légat, légation, 1206. 1303. 1435. 1556. 90. 93. 98. 1615. *pag.* 120. 399.
Légende, *ſur la monnoye*, 1490. *dorée*, 1269.
Léger, 670.
Légions, 1532.
Légitimation, légitimés, légitimité, 898. 1321. 1558. 76. 1602. 94. 1701. 14. *pag.* 199.
Leiceſtre, 1258.
Leictoure, 1470. 73.
Leipſik, 1631. 42.
Lemberg, 1642.
Lendeskroon, 1677.
Lens, 1641. 42. 45. 47. 48.
Léon *III.* 796. 800. 805. *IV.* 850. *VIII.* 973. 1215. *IX.* 753. *pag.* 153. *X.* 1447. 1513-15. 17. 21. 34. *empereurs*, *Iſaurique*, 740. 41. *IV.* 796. *pag.* 57.
Léonine, *Rome*, 850.
Léopold, *marquis d'Autriche*, 1193. *archiduc*, 1610. 41. 42. 45. 47. 48. *empereur*, 1657. 58. 64. 71. 82. 87. 88. 89. 99. 1700. 05. *de Lorraine*, *Charles*, 1664.
Lépante, 1571. 1692.
Leptine, 743.
Lerida, 1642. 44. 46. 47. 1707.
Lerme, *duc de*, 1621. 61.
Leſbos, 803.
Leſcun, 1521.
Leſdiguieres, 1567. 75. 90. 92. 97. 1617. 21. 22. 24. 25. 27. 60. *Canaple*, 1711. *madame de*, 1631.
Leſparre, 1521.
Leſſines, 1706. 08.
Leſtre, *de*, *pag.* 593.
Leſzno, 1708.
Lettres, *belles*, 789. 813. 992. 1067. 1380. 1522. 47. 74. 1683. *pag.* 126. 255. 335. *de remiſſion*, 1318. *miſſives*, 1321.

TABLE

LE.

voyaux, 1357. 80. *pag.* 54. *du ſceau*, 1560. *patentes* 1561. 67. 74. 90. 96. 1700. *pag.* 958. *de cachet*, 1624. 39. *de inſſion*, 1527. 62. *monitoriales*, 1589. 91. *d'annobliſſement*, 1600. *de légitimation*, 1602. *formes*, *pag.* 51.
Lettrés, 1304.
Leucate, 1637.
Leudégiſile, 585.
Léve, *Antoine de*, 1503. 29.
Levées, impoſitions, 1309. 55. 1636.
Levi, *Gui de*, 1223.
Leuve, 1675. 1705.
Leuvigilde, 575.
Lewenhaupt, 1708.
Leuze, 1691.
Leyde, *Jean de*, 1536. *marquis de*, 1658.
Lezeau, 1667.

LI.

Liancourt, 1599. 1610. 22.
Libertat, 1596.
Libertés, *de l'Egliſe Gallicane*, 1067. 1269. 1305. *en fief*, 1316. *Diſtinction des deux puiſſances*, 1329. 1561. 63. 94. *de conſcience*, 1532. *Germanique*, 1551.
Librairie, *tour de la*, 1380.
Licurgue, *pag.* 970.
Liége, Liégeois, 1465. 67. 68. 1675. 76. 91. 93. 97. 1701. 02. 05. *évêq.* 1435.
Liéres, 1706.
Lieutenans, *des baillis*, 1560. *pag.* 950. *généraux*, 1547. 1633. *généraux de l'état*, 1357. *du Milanès*, 1515. *du royaume*, 1558. 60. 67. 89. 1652. *de la ligue*, 1585. 90. *de l'armée*, 1636. *du roi mineur*, 1643. *civil*, 992. *de police*, 1697.
Lieux ſaints, 800.

LI.

Lige, 1135. 1258. 1329. *voyez* Hommage.
Lignano, 1171.
Ligne, *de marcation & de démarcation*, 1493.
Ligne, *prince de*, 1658. 67.
Lignes, retranchemens, 1328. 1654. 1703. 05-07.
Ligneville, *comte de*, 1650.
Ligni, *comte de*, 1499.
Ligue, *contre Louis XI.* 1464. 74. *conclue à Veniſe*, 1495. *de Cambrai*, 1508. 10. *en Italie*, 1522. 25. *ſainte*, 1526. *de Smalcade*, 1532. *pour la liberté Germanique*, 1551. *proteſtante*, 1552. *de Henri II. avec le pape*, 1555. *la*, 1571. 76. 79. 84-86. 88-94. 98. 1602. *entre la France & la république de Véniſe*, 1623. *contre l'empereur*, 1626. 31. 33. 35. 37. *avec la Suéde*, 1633. 39. 40. *du Rhin*, 1658. *du roi & de la Hollande*, 1662. *d'Auſbourg*, 1687. 89. *de l'empereur & des Hollandois*, 1701. *avec la Savoie*, 1703.
Ligurie, 568.
Lilers, 1645.
Lillo, 1703.
Lima, 1624.
Limbourg, 1675. 1703.
Limeric, 1690. 91.
Limeuil, *mademoiſelle de*, 1569.
Limites, *de Paris*, 1549. *des empires d'Orient & d'Occident*, 803.
Limouſin, 628. 1223. 58. 1355. 1441. *pag.* 950.
Link, 1645.
Lionne, 1644. 56-58. 61. 71. 79.
Liorens, 1645.
Lipſtad, 1679.
Liria, 1710.

LI.

Liſbonne, 1149. 1704.
Liſle, *Jean de*, 1605.
Liſle-Adam, *Jean de Villiers de l'*, 1415. *Philippe de Villiers de l'*, 1522. 65.
Liſlebonne, *princeſſe de*, 1675.
Litanies, *pag.* 121.
Lit de juſtice, 1331. 1420. 1598. 1643. 51.
Lithuanie, 1573. 1706.
Liturgie, 831. 1637.
Livarot, 1578.
Liverdun, 1632.
Livres, *rareté des*, 1067. *impreſſion des*, 1626.
Livri, *forêt de*, 673.

LO.

Lobkowitz, 1709.
Loches, 1469. 1500.
Lockart, 1662.
Locke, 1650.
Loewendal, 1588. 1673.
Loheac, 1488.
Loi, *Salique*, 511. 803. 1316. 1593. 1633. *pag.* 52. 124. 281. *du monde*, 511. *Gombette*, 511. *des Romains*, 511. *Lombards*, *pag.* 118. *guerres privées*, 803. *ſomptuaires*, 813. *d'Angleterre*, 1067. *eſprit des loix*, 1669. *hiſtoire de nos loix*, 1568. 74. *pag.* 122. 968. 969.
Loire, *la*, 497. 1350. 1608.
Loiſel, 1574. 94. *pag.* 555. 593.
Lombard, *Pierre*, *pag.* 173
Lombardie, 780. 936. 1707.
Lombards, *loi*, 511. *royaume*, 568. *guerre*, 587. *Adaloalde*, 601. *Grégoire II.* 740. *Zacharie*, 751. *Aſtolphe*, 753. 56. *Didier*, 768. *fin du royaume*, 774. *Occident*, 800. *royaume d'Italie*, 818. 1026. *concubinage*, 1001. *financiers*,

LO.

1322. *pag.* 57. 63. 118. &c.
Lombez, 1206.
Lomenie, *Henri IV.* 1590. *Louis XIV.* 1643.
Londonderi, 1689.
Londres, 1215. 1364. 1462. 1601. 42. 61. 66. 88. 98. 1713.
Longchamp, *pag.* 223.
Longin, 568.
Longjumeau, *paix de*, 1568.
Longueil, 1580.
Longueval, *d'Haraucourt*, 1625.
Longuetille, 1621.
Longueville, *comte de Dunois*, 1407. 1509. 28. *Louis*, *duc de*, 1514. *Princes du ſang*, 1525. 69. *Henri I.* 1589. *Henri II.* 1614. 37-40. 42. 47. 48. 50. *Anne de Bourbon*, 1622. 43. 48. 50. 54. 70. 79. *Charles Paris*, 1672. *chevalier de*, 1688. *Jean-Louis*, *abbé de*, 1694. *voyez* Dunois.
Longwi, 1670.
Lorck, 1707.
Lorges, *capitaine de*, 1521. 74. *maréchal de*, 1675. 76. 90-93. 1703.
Lorraine, *province*, 612. 855. *royaume*, 861. 67. 75. 80. 922. 36. 74. 78. *duché*, 1419. 31. 1552. 84. 95. 1634. 37. 63. 75. 76. 78. 80. 1700. *Louis*, 880. 1585. *Othon*, 978. *Charles*, *duc de la baſſe*, 987. 88. 92. *Gothelon*, *duc de la haute*, 1037. *Gerard d'Alſace*, 1056. *Charles II.* 1419. *René*, 1419. 43. 74. 76. 77. 1550. *duché-pairie*, 1527. 84. *Iſabelle*, *fille de Charles II.* 1431. 76. *Louiſe*, 1575. *Charles III.* 1585. 88. 90. 91. 95. *voyez* Guiſe, *Charles IV.* 1624. 28. 31-34. 36-41. 43. 46. 48. 49. 52.

LOU

54. 55. 57. 59. 61-63. 70. 74. *ſon portrait*, 1675. *Charles V.* 1634. 64. 69. 74-78. 83-86. 89. 90. *François*, 1634. 55. *Marguerite*, 1631. 33. 43. 60. 72. *Léopold*, 1675. 97-99. *François I. grand duc de Toſcane, empereur*, 920. 1675. *cardinal de*, 1540. 47. 48. 55. 59. 61. 63. 74. 76. *chevalier de*, 1677. *branche établie en France*, 1550. *Eliſabeth-Charlote*, 1671.

Lothaire, *empereur*, 814. 17. 23. 30. 31. 33. 35. 40-42. 45. 55. *roi d'Italie*, 986. *roi de Lorraine*, 855. 58. 63. 67. *roi de France*, 954. 57. 61. 86.

Loudun, *traité de*, 1616. *Synode de*, 1659.

Louis, *le Débonnaire*, 813. 14. *pag.* 122. 955. voyez *ſon régne*, *voyez* Baviere, *le Germanique*, 835. 42. 67. 75. 84. *pag.* 126. *II. empereur*, 855. 58. 67. 75. *le Bégue*, 877. 987. *III.* 879 80. 82. *IV.* 898. 912. *d'Outremer*, 922. 29. 36. 54. *V.* 986 87. *le Gros*, 1103. voyez *ſon régne, remarques ſur ce régne*, 1135. *VII.* 1130. 37. 80. *VIII.* 1214 15. *pag.* 944. voyez *ſon régne*, *IX.* 800. 1225. *établiſſement*, 1200. *pag.* 943. 962. voyez *ſon régne*. *ſon portrait*, 1270. *ſon petit-fils*, 1324. *X.* 1309. voyez *ſon régne*, *pag.* 949. 957. *XI.* 275. 1436. voyez *ſon régne*, *ſon portrait*, 1483. *pag.* 961. 963. 967. *XII.* 1484. 85. 88. 90. 95. 97. voyez *ſon régne*, *ſon portrait*, 1515. *pag.* 961. 963. *XIII.* 1601. 43. 72. *ſes campagnes*, 1620. 22. 28-30. 33. 36. 42. *ſon portrait*, 1643. *pag.* 943. *XIV.*

LOU

1638. *cour*, 1660. *beau ſiécle*, 1663. 89. *lettre*, 1701. *ſes campagnes*, 1646. 52. 55. 58. 63. 67. 68. 72-74. 76-78. 80. 81. 84. 90. 91. 93. *a le ſurnom de grand*, 1680. *ſa réponſe à milord Stairs*, 1714. *Parallele de lui & d'Auguſte*, 1715. *pag.* 942. *XV.* 1600. *ſa grand mere*, 1684. *ſa naiſſance*, *pag.* 705. *a le ſurnom de* Bien-Aimé, 1643. *beaux traits*, 1477. 1643. 61. 91. *prend Ypres*, (*en* 1744.) 1678. *prend Fribourg*, (*en* 1744.) 1677. *reprend* (*en* 1745.) *les places perdues après Ramilli, & y en ajoute de nouvelles*, 1706. *campagne* (*de* 1745.) *comparée à celle* (*de* 1672.) 1672. *gagne la bataille de Fontenoi & prend Tournai* (*en* 1745.) 1709. *prend Mons*, (*en* 1746.) 1691. *prend Namur*, (*en* 1746.) 1692. *prend Bergop-zoom*, (*en* 1747.) *après avoir gagné la bataille de Laufeld*, 1588. *devient ſouverain de la Lorraine*, (*en* 1735.) 1662. 75. *eſt maître de Maſtrick*, (*en* 1748.) 1673. *donne la paix à l'Europe*, (*en* 1748.) 1673. 85. *change la forme du grand conſeil*, (*en* 1738.) 1497. *chaſſe les ennemis de Provence*, (*en* 1747.) 1707. *prend Philiſbourg*, (*en* 1734.) 1688. *Gênes ſauvée*, (*en* 1746.) 1685. *charges militaires*, *pag.* 966. *roi de Hongrie*, 1526. *duc d'Anjou*, 1344. 82. *voyez* Anjou, *duc d'Orléans*, 1389. 1407. 08. *voyez* Orléans, *fils de Charles VI.* 1410. 15.

Loup, 778.

Louvain, 1635. 1706.

Louveſtein, 1619.

LO.

Louvet, *président*, 1424.
Louvois, 1661. 67. 68. 71. 72. 78. 79-81. 88. 89. *ſon portrait*, 1691. *madame de*, 1695.
Louvre, 1316. *tour*, 1193. 1380. *Catherine de Médicis*, 1564. *cour*, 1607. *pont*, 1617. *portail*, 1673. *façade*, 1665. *S. Thomas*, 1179.
Loyola, *ſaint Ignace de*, 1521. 34.
Loiſeau, 1574. *pag.* 118. 952. 961. 962. 973.

LU.

Lubec, 1238. 1629.
Luc, *comte du*, 1712. 14. 15.
Luciane, *pag.* 173.
Luçon, *évêque de, voyez* Richelieu.
Lucquois, *pays des*, 612.
Lude, *comte du*, 1617. 69. *duc*, 1694.
Ludovic, *voyez* Sforce.
Ludoviſio, *pape*, *Grégoire XV.* 1622. *ſon neveu*, 1646.
Ludres, *madame de*, 1675.
Luines, *connétable de*, 1567. 1617. 19-21. 40. 72. 1711.
Lulli, 1661. 73. 86.
Lunden, 1676.
Lune, *pag.* 52. 488.
Lunebourg, *duc de*, 1640. 41. *prince de*, 1675.
Luneville, 1633. 34. 38.
Luſace, 1620.
Luſignan, *Gui de, roi de Jéruſalem*, 1092. 1189. 91. *Hugues*, 1226. *Gui, comte d'Angoulême*, 1302. *ville*, 1574.

LU.

Luther, Luthéraniſme, 1517. 32. 34. 36. 48. 49. 51. 52. 59. *voyez* Proteſtans.
Lutter, *bataille de*, 1626.
Lutzen, *bataille de*, 1632.
Luxe, 628. 1292. 1313. 64. 1422. *loix ſomptuaires*, 813.
Luxembourg, *maiſon*, 920. 1614. 97. *pays*, 1543. 1639. 47. 78. 82-84. 97. 1701. 13. *Henri, empereur*, 1305. *Charles, empereur*, 1378. *Marie*, 1475. *Louis, comte de Ligni*, 1499. *Charles, depuis Charles-Quint*, 1503. *duc de*, 1581. 90. 96. 1614. *maréchal de*, 1581. 1627. 54. 68. 72. 75-78. 80. 88. 90-95. *Louis de Brienne*, 1643. *chevalier de*, 1709. *l'abbé de*, 1700. *palais du*, 1615. 94. *voyez* Montmorenci, Laval, *&c.*
Luxeuil, *abbaye de*, 612.
Luz, *baron de*, 1613. *S. Jean de*, 1660.
Luzara, 1702.

LY.

Lyon, Lyonnois, 500. 842. 791. 1037. *pag.* 950. *conciles de*, 1245. 74. 1512. *comté de*, 1309. *ville*, 1490. 1557. 93. 94. 1630. 58. *traité de*, 1503. 1601. *primatie*, 1092. 1702. *cour des monnoies*, 1704.
Lyons-le-Saunier, 1637.
Lys, *fleurs de*, 1380. 1527. 1655.

MA.

Maboul, *pag.* 705
Machault, *de*, 1667.
Machiavel, *pag.* 428.

MA.

Machine, *de Marli*, 1682. *infernale*, 1693.
Mâcon, 1238. 45. *pag.* 947. 950.

MA.

Mâçon, R. *le*, pag. 353.
Madame, 1627. 70. 1709.
Madelonettes, 1618.
Mademoiſelle, 1653. *ſon portrait*, 1693. *Choiſi*, 1695. pag. 704.
Madrid, 1477. 1525. 26. 1621. 25. 42. 1706. 10.
Magdebourg, 1636. 48. pag. 121.
Magie, 1634.
Magiſtrature, 1558. pag. 942. 969. 974.
Magnac, 1702.
Magnates, 1701.
Maguelonne, 1536. pag. 521.
Mahault, *fille de Henri*, 1116. 1302. 16. 31. pag. 287.
Mahomet *I.* 622. 867. *II.* 867. 1451. *IV.* 1664. *rois de Maroc*, 1578.
Mahoni, 1706-08.
Majeſté, *titre de*, 1483. 1578. 1713.
Majeur, majorité, 1200. 70. 1371. 80. 91. 1407. 1559. 63. 1614. 51. pag. 335. 944.
Maillard, *Jean*, 1358.
Maillé, 1619.
Maillotins, 1383.
Main-*morte*, 1328. *de juſtice*, pag. 130.
Maine, *le*, 1200. 15. 25. 58. 85. 1576. *comte du*, 1480. *Louis-Auguſte*, *duc du*, 1573. 98. 1682. 88. 90. 92-95. 1710. 14. 15.
Mainfroi, 1255. 82. 1516.
Maintenon, *madame de*, 1680. 86. 90. *camp de*, 1686.
Majorité, *traité de la*, 1559. *voyez* Majeur.
Majorque, 799. 1349. *Sanche*, *roi de*, 1316. 1706. 14. 15.
Maire, *le*, pag. 126.
Maires *du palais*, 613. 36. 44. 46. 56. 73. 88. 90. 714. 19. *liſtes des*, pag. 54. *leur origine*, pag. 48. 127. &c.
Mairet, pag. 943.
Maiſon du roi, 1670. *officiers de la*, 1225. 1380.
Maître, *grand*, pag. 351. 399. *des ſentences*, pag. 173. *du parlement*, pag. 267. *des requêtes*, 1269. 1497. 1629. 31. 48. *de la garde-robe*, 1671. *Jean le*, 1574. 89. 93. 94.
Malachie, *ſaint*, 1590.
Maladie, pag. 449.
Malaga, 1704.
Malandrins, 1361.
Malaſſiſe, *paix*, 1570.
Malines, 1706.
Mallebranche, 1650.
Mallum Imperatoris, 1135.
Malplaquet, 1709.
Malte, 1522. 30. 65. 1630. 97. 1714.
Maminot, *Gilbert*, pag. 163.
Mammelus, 1517.
Mancini, *Olimpe*, 1661. *Laure*, 1661. *Hortenſe*, 1661. 99.
Mandats, pag. 976.
Mandelot, 1572.
Manheim, 1688.
Manichéens, 1022. 1206.
Manifeſte, 1585.
Mans, *roi du*, 510. *évêque*, 1583. *ville*, 1189. 1223.
Manſard, *François*, 1645. *Hardouin*, 1691. 99. 1708.
Manſfeld, 1618. 21. 26. 42.
Mante, *Philippe*, *comte de*, 1108. *ville*, 1223. 1351. *aſſemblées*, 1640. pag. 199.
Mantoue, 1684. *François II. marquis de*, 1495. 1503. *Gonzague*, 1543. *ducheſſe de*, 1600. *Charles*, 1629-31. *François IV.* 1629. *Ferdinand*, 1629. *Vincent*, 1629.

MA.

Charles III. 1652. 58. *Charles IV.* 1681. 95. 1704. *duché de*, 1629-31. 1701. 02. 06. *Gonzague*, 1645. *Palatine*, 1684.
Manufactures, 1603. 65.
Manuſcrits, 1067.
Maraboduus, *pag.* 51.
Maraines *du roi*, 1180. *pag.* 198. 348. 704.
Marais, *comédiens du*, 1609. *quartier du*, 1673.
Marbre, 1628.
Marculfe, *pag.* 50.
Marcation, *ligne de*, 1493.
Marcatrude, 593.
Marc d'argent, *pag.* 264.
Marcel, *prévôt des marchands*, 1358.
Marchands, 1269. 1522.
Marche, *Hugues de la*, 1200. 26. 38. 42. 45. *Jacques*, 1361. *Bourbon*, 1394. *comtes de la*, 1324.
Marchienne, 1645. 1712.
Marcian, *bataille de*, 1554.
Marcigni, 1321.
Marck, *Robert de la*, 1521. *Henriette*, 1559. *Charlotte*, 1591. *Bouillon*, *pag.* 491.
Marcouefe, 566.
Marcouſſi, 1650.
Mardick, 1645. 46. 57. 62. 1714.
Maréchal général, 1621. 60. 72. *de la Foi*, 1223.
Maréchaux, *de France*, 1191. 1214. 1559. 87. 94. 1643. 60. 67. 75. 93. 1703. 09. *pag.* 203. 305. 453. 493. 717. *tribunal des*, *pag.* 969. *de Normandie*, 1358. *de Champagne*, 1358. *de camp*, 1547.
Marfée, *la*, 1641.
Marguerie, *de la*, 1667.
Marguerite, *femme de ſaint Louis*, 1245. 92. *pag.* 229. *comteſſe de Flandres*, 1258. *femme de Louis Hutin*, 1313. *fille de Louis le Jeune*, 1169. *de Philippe le Hardi*, 1296. *d'Evreux*, *pag.* 319. *de Valois*, *fille naturelle de Charles VI.* *pag.* 349. *d'Ecoſſe*, 1436. 45. *fille de François I.* 1559. *fille de Maximilien*, *fiancée à Charles VIII.* 1478. 82. 90. 1503. 08. 29. 30. 1678. *pag.* 415. *de Flandres*, 1384. *de Valdemar*, 1391. *d'Autriche*, *fille naturelle de Charles-Quint*, 1565. 1675. *reine de Navarre & ſœur de François I.* 1252. 1525. 27. 34. 49. 50. *premiere femme de Henri IV.* 1571. 72. 74. 79. 99. *d'Anjou*, 1457. 62. 71. *de Lorraine*, 1631. 33. 43. *de Savoie*, 1658.
Mariages, *ſujets autrefois à être déclarés nuls*, 992. 96. *dot*, 1200. *pag.* 125. *des prêtres*, 1103. 48. 1576. *Diſſolution*, 1150. 1313. 1499. 1529. 99. 1667. *pag.* 125. 153. 173. 415. 429. 585. *de Philippe le Hardi*, 1283. *de François I.* 1529. *clandeſtin*, 1556. 1629. 40. *promeſſe*, 1605. *de Gaſton*, 1631. 34. 36. 60. *de Charles IV. duc de Lorraine*, 1633. 34. 41. 43. 75. *de Nicole*, 1657. *de Louis XIV.* 1658-60. *des Huguenots*, 1682. *de Monſeigneur*, 1679. 80. *de Monſieur*, 1661. 71. *de M. le duc de Bourgogne*, 1697. *de M. le duc de Berri*, 1710.
Marie, *reine de Hongrie*, 1552. 56. *femme de Philippe le Hardi*, 1275. *pag.* 253. *de Louis XII.* 1514. 15. *Thérese*, 1656. 59. 60. 65. 67. 83. 98. *pag.* 705. *Louiſe*, 1679. 89. *reine d'Angleterre*, 1547. 53. 55. 58. *Stuart*, 1558.

MA.

61. 68. 87. *femme du prince d'Orange*, 1673. 77. 95. 1702. *de Bourgogne*, 1477. 82. 1508. pag. 967. *voyez* Médicis, *de Montpellier*, pag. 201.
Mariendal, 1645. 1707.
Marignan, *bataille de*, 1515.
Marigni, *Enguerrand de*, 1309. 15. 24. pag. 267.
Marillac, *Michel de*, 1624. 30. *Code*, 1629. *maréchal de*, 1632. 61.
Marin, *maître des requêtes*, 1667.
Marine, *ſon ancienneté*, 539. *Charlemagne*, 807. *Philippe-Auguſte*, 1206. *S. Louis*, 1269. *Philippe de Valois*, 1336. *Coulon*, 1479. *Charles-Quint*, 1541. *décadence*, 1589. *amiral*, 1627. *la Rochelle*, 1628. *Eſpagne*, 1638. 40. 41. 43. 46. 88. *Angleterre*, 1654. 55. 90. 92. 97. *acte de navigation*, 1660. *Hollandois*, 1666. 72-74. 76. *Indes*, *Breſt*, 1680-82. *Génois*, 1684. 85. *priſes*, 1703. 07. 09. 11. *comte de Toulouſe*, 1704. *commiſſion de la*, 1661. *ordonnance*, 1681. pag. 941.
Marlboroug, 1674. 88. 1703-09. 11. 12.
Marle, *Henri de*, pag. 353.
Marli, 1682.
Maroc, 1578. 1635. 99.
Marot, 1560. pag. 335.
Marquiſat, *iſle du*, 1706.
Marquiſats, pag. 119.
Marſaille, *la*, 1693.
Marſal, 1632. 62. 63.
Marſan, 1550.
Marſeille, 539. 1258. 1524. 36. 76. 96. 1660. pag. 969.
Marſillac, *prince de*, 1648. 50.
Marſin, *comte de*, 1649. 50. 52.

MA.

67. *maréchal de*, 1704. 06.
Martel, *Charles*, 715. 19. 25. 32. 34. 36. 37. 40. 41. *marquis de*, 1670.
Martene, 613.
Martin, *ſaint*, 1226. pag. 122. *IV.* 1284. pag. 253. *V.* 1415. 31. *maire du palais*, 678.
Martinique, *la*, 1674. 93.
Martinozzi, *Anne*, 1654. *Laure*, 1655. 73. *voyez* Mazarin.
Martinuzzi, *cardinal*, 1526.
Maſeic, 1672.
Maſſillon, pag. 705.
Maſſoure, *bataille de*, 1249.
Maſtrick, 1673. 76. 78.
Matelots, 1681.
Matha, *Jean de*, 1193. pag. 153.
Mathias, *empereur*, 1617. 18. *archiduc*, 1578.
Mathieu, *abbé de S. Denis*, 1269.
Mathieu Paris, 1242. 52.
Mathilde, *comteſſe de Toſcane*, 1067. *reine d'Angleterre*, 1067. *fiancée à Henri I.* pag. 153. *fille de Henri*, 1116. *femme de Geoffroi Plantagenette*, 1135.
Mathurins, pag. 534.
Matignon, *Jacques de*, 1572. 89. 1641. 99. 1708. *Gacé*, 1708.
Maubeuge, 1678.
Maubuiſſon, 1252. *abbeſſe*, 1709. pag. 295. 319.
Mauclerc, *Pierre de Dreux*, *comte de Bretagne*, 1226. 30. pag. 171. *Jean*, 1383.
Maugiron, 1578.
Maupertuis, 1355.
Maures, *les*, 715. 827. 50. 1206. 1492. 1516. 78. pag. 39.
Maurevert, 1572.
Maurice, *empereur*, 587. *électeur de Saxe*, 1547. 51. 52. *prince d'Orange*, 1584. 90. 1604. 18.

MA.

21. 25. *évêque*, 1223.
Maurienne, *Humbert*, *comte de*, 1056.
Maufolée, 1642.
Maximes *des ſaints*, 1699.
Maximilien *I. empereur*, 920. 1477. 79. 80. 85. 88. 90. 93-95. 98-1501. 08. 09. 11-13. 15. 16. 19. *II.* 1574. 1678. *pag.* 518. *voyez* Baviere.
Mayence, *réglemens*, 803. *électeur de*, 1570. *électorat*, 1632. *ville*, 1631. 35. 36. 44. 88. 89.
Mayenne, *branche de*, 1550. *duc de*, 1587-91. 93-96. *ſa mort*, 1611. *Henri*, *duc de*, 1614. 21.
Mazanielle, *chef des Napolitains*, 1647.
Mazarin, *Jules*, 1630. *tient ſur les fonts Louis XIV. à Saint Germain en Laye*, *pag.* 704. *cardinal*, 1641. 43. 45-49. 51-54. 56. 58. 59. 61. *duc de*, 1661. 63. 69. 81. *collége*, 1661. 73. *ducheſſe*, 1699.

ME.

Meaux, *la reine ſe retire à*, 1567. *gouverneur de*, 1594. *évêque de*, 1622. 68. 98.
Mécontens, *la guerre ſe fait contre les*, 1617.
Mecque, *la*, 622.
Médaille, *frappée pour Charles III.* 1704. 08.
Médavi, *comte de*, 1706.
Médecin, *Charles le Chauve eſt empoiſonné par ſon*, 875.
Médicis, *Louis XI. a honoré de l'écuſſon de France les armoiries de*, 1483. *Pierre de*, 1502. *les*, 1512. *Jean*, *cardinal de*, 1513. *Laurent*, 1492. 1517. *Côme*, 1492. *cardinal de*, 1523. *Alexandre*, 1530. 47. 55. 96. 1675.

ME.

Catherine, 1380. 1492. 1517. 32. 39. 59. 60. 64. 65. 68. 74. 75. 82. 84. 88. 1607. *pag.* 489. 964. *Marie*, 1492. 1600. 02. 10. 11. 13-17. 19. 20. 22. 24. 29-31. 34. 42. *Coſme II.* 1492. 1614. *Jean Gaſton*, 1675.
Médina, *deſcendans de la Cerda*, 1285. *duc de*, 1701. 10.
Méditerranée, *avantages remportés dans la*, 1642.
Mecene, 1553.
Meilleraie, *maréchal de la*, 1639-42. 44. 46. 61. *duché-pairie*, 1663.
Mekelbourg, 1688.
Meklembourg, *pays*, 796. *les ducs de*, 1631.
Melander, *général*, 1648.
Melun, *ville*, 1590. *Charles de*, *pag.* 161. 399.
Mémoire, *d'Enguerrand de Marigni*, 1324. *de la Pucelle d'Orléans*, 1454. 55.
Menager, *M.* 1711. 12.
Menardeau, 1667.
Menars, 1682.
Menden, 1648.
Mendoſe, *ambaſſadeur*, 1588. 98.
Meneſſès, *dom Franciſco de*, 1656.
Menin, *priſe de*, 1658. 78. 1706.
Menins *de Monſeigneur*, 1680.
Menſonge, *champ du*, 833.
Menton, *de*, 1496.
Mequinenca, *priſe de*, 1707.
Merci, *général*, 1642-45. *comte de*, 1709.
Mercie, *roi de*, 855.
Mereœur, *duc de*, 1575. 90-92. 95. 96. 98. 1656. 60.
Mercurialles, 1551. 59.
Meres, *édit des*, 1567.
Méridien, *premier*, 1634.
Merindol, *exécution de*, 1545.

ME.

Merinville, *marquis de*, 1655.
Mérite militaire, *ordre*, 1693.
Mérovée, *roi des François*, 481. *fils de Chilpéric I.* 576. 77. *fils de Clotaire*, 584. 603. *pag.* 51.
Mérovingiens, *fin de la race des*, 750. *pag.* 51.
Meru, *de*, 1573. 89.
Merveille, 1534.
Merville, *priſe de*, 1645.
Meſalliances, *pag.* 153.
Meſmes, *M. de*, 1570. *premier préſident*, *pag.* 519.
Meſſine, Meſſinois, 1189. *levée du ſiége de*, 1283. *révolte des*, 1674-76.
Meſtres de camp, 1661.
Meſures, *poids &*, 1321. *pag.* 968.
Metezeau, *Louis de*, 1627.
Métropolitain, *pag.* 50.
Metz, *Thierri régne à*, 511. *ſiége*, 1443 *priſe*, 1552. *levée du ſiége de*, 1553. *traité*, 1559. 1648. *parlement*, 1633. *communication*, 1661. *chambre*, 1680. 97.
Meudon, 1643. *échange de*, 1695.
Meulan, *Galeran, comte de*, 1040. *ville*, 1365.
Meurtre, *voyez* Aſſaſſinat, *ordonnance*, 1245. 47. 1424. 1542.
Meuſe, *la*, 1674.
Mezerai, *pag.* 46. 129. 143.
Mexique, *Pierre Adrien part pour le*, 1628.

MI.

Michaut, *code*, 1629.
Michel, *roi de Pologne*, 1676.
Miciſlas, *pag.* 112.
Mignard, *premier peintre du roi*, 1690.
Milan, Milanez, 568. 1512. 15. 21. 22. 24-26. 28. 29. 34. 35. 55. 76. 1609. 98. 1700. 06. 07.

MI.

pag. 333. *Louis II.* 875. *Valentine de*, 1389. 1408. 47. 98. *pag.* 333. *domination des vicomtes de*, 1447. *Ludovic Sforce*, 1494. *Louis XII.* 1498. *conquête du*, 1499. 1500. *inveſtiture du*, 1504. *concile de Piſe*, *transféré à*, 1511.
Miles, *pag.* 123.
Milice françoiſe, 1690. *pag.* 123.
Millefleurs, *traité de*, 1631.
Minard, *préſident*, 1559.
Minas, *Las*, 1705. 07.
Minden, 1679.
Mines, 1602.
Miniſtres, *étrangers*, 1660. *d'état*, 1689.
Minorité, *des empereurs*, 1056. 1206. *de Jean Sans-terre*, 1200. *ſous la troiſiéme race*, *pag.* 228. *de ſaint Louis*, 1226. *de Charles VI.* 1380. *ordonnance*, 1401. 1613. *voyez* Majorité, Régence.
Minorque, *priſe*, 799. 1707. 08. 13.
Minutes, *ſignées des parties*, 1580.
Mioſſans, 1650.
Mirabels, 1628.
Miracle *de la Sainte Hoſtie*, 1285.
Miramolin, 1206.
Mirandole, *priſe de la*, 1511. 1702. 04. 05.
Mirebeau, *M. de*, 1610.
Mirefleur, 566.
Mirepoix, 1223.
Miſantrope, *pag.* 972.
Miſnie, *la*, 1636.
Miſſi Dominici, 800. 1135. *pag.* 946. 947.
Miſſion, *prêtres de la*, 1632.
Mitilene, *iſle de Leſbos*, 803.
Mittau, *ville*, 1705.

MO.

Mocenigo, 1589.

MO.

Mode, *de porter les cheveux courts ſous François I.* 1521. *voyez* Uſages.
Modène, *armée du duc de*, 1637. 46. 48. 49. 55-58. *mort du duc de*, 1658. *Marie d'Eſt*, 1673. *duc de*, 1702. 04. 06. 07.
Mohacs, *bataille de*, 1526.
Moine, *cardinal le*, 1215.
Moines, 1576. 90. *voyez* Religieux, *pag.* 50. *héritent de leurs parens*, *pag.* 123.
Mois, *partition des*, 1553.
Moldavie, *la*, 1699.
Mole, *de Gatari en Biſcaye*, 1638. *la*, 1574. 76.
Molé, 1574. 89. 94. 1632.
Moleſme, 1092.
Moliere, 1673.
Molſeim, 1675.
Monaco, *Honoré, prince de*, 1641. *Antoine*, 1641. 99.
Monaldeſchi, 1657.
Monarchie, *réunie dans la perſonne de Clotaire I. & II.* 560. 613. 28. *opinion ſur notre*, *pag.* 46. 953. 976. *Livre de la monarchie de Sicile*, 1605.
Monaſteres, 840.
Moncallier, 1639.
Monceaux, 1567. *marquiſe de*, 1598. 99.
Monclar, 1677. 81. 88.
Monçon, *traité de*, 1625. *priſe de*, 1642. 43. 50. 1707.
Monitoires, 1560. 89.
Monck, *général*, 1653. 60. 66.
Monnoies, *d'or, de Théodebert*, 539. 774. *droits de*, 992. *ordonnances ſur les*, 840. 1258. 1328. *altération des*, 1309. 13. 15. 44. 64. 1445. *pag.* 264. *la premiere monnoie où il y ait eu un buſte*, 1490. *buſte de pape*, *pag.* 415.

MO.

chambre des, 1551. *Louis I. prince de Condé*, 1567. *édit des*, 1602. *François II. pag.* 510. *argenterie*, 1689. *billet de*, 1704. *cour des*, 1704. *pag.* 945.
Mons en Puelle, *bataille de*, 1304.
Monſeigneur, *fils de Louis XIV. naiſſance de*, 1661. *Dole*, 1674. *mariage de*, 1679. 80. *au conſeil*, 1682. *à Anet*, 1686. *opine*, 1688. *ſur le Rhin*, 1690. *au conſeil d'état*, 1691. *en Allemagne*, 1693. 94. *Choiſi*, 1693. 95. *mort de*, 1711. *pag.* 705.
Monſieur, *frere de Louis XIV. ſon mariage*, 1661. 70. *ſe remarie*, 1671. *en Hollande*, 1672. *en Flandres*, 1676. *aux Pays-bas*, 1677. *ſa fille*, 1679. *légataire de Mademoiſelle*, 1693. *héritier de Charles II.* 1698. *palais royal*, 1692. *proteſtation*, 1700. *mort de*, 1701.
Monſigot, *maître des comptes*, 1631.
Mont S. Claude, 1037.
Montagne, *le vieux de la*, 1230.
Montaigu, *Jean de*, 1415. *pag.* 351. *chapelle de*, 1499. *collége*, *pag.* 267.
Montal, *de*, 1653. 72. 76. 77. 95.
Montargis, *eſt réuni à la couronne*, 1215. *ſiége*, 1426. *traité de*, 1485. *pag.* 979.
Montauban, *révolte de*, 15[illegible]. 1621. 22. 29.
Montauſier, *duc de*, 1661. 68. *madame de*, 1661. 65.
Montbazon, *érection du duché-pairie de*, 1588. *M. de*, 1610. *madame de*, 1643.
Montbelliard, 1676.
Montbrun, *chef des Huguenots*, 1575.

MO.

Montchal, 1640.
Montcontour, *bataille de*, 1569.
Montdeieu, 1654.
Montdidier, *priſe de*, 1470.
Montecuculli, 1536. *général*, 1648. 64. 73. 75.
Montemar, 1708.
Montereau, *pont de*, 1419.
Monterei, *comte de*, 1674. 77.
Monteſpan, *madame de*, 1680. 1707.
Monteſquieu, 840. 1270. 1669.
Monteſquiou, 1569. *maréchal de*, 1711.
Montfaucon, 1315. 1572. *pag.* 267.
Montfaucon, *le pere*, *pag.* 51.
Montferrat, *comte de*, 1092. *Conrad*, *marquis de*, 1191. *Boniface*, 1204. *N. marquis de*, 1401. *conquête du*, 1544. 1613. 15. 30. 1708.
Montfort, *Bertrade de*, 1092. *pag.* 161. *comte de*, 1108. *Simon*, 1206. 58. 69. *Amauri*, 1223. 24. *Jean*, 1341. 64. 79. 81. 97.
Montgommeri, *de Lorges*, *ſieur de*, 1521. 47. 74. *pag.* 489. *Langlade*, 1688.
Montholon, *François de*, 1541. 88. 90. *G. D. S.* 1672.
Montigni, *maréchal de*, 1616.
Montlheri, *ſeigneur de*, *pag.* 133. *comte de*, 1108. *bataille de*, 1465.
Montluc, *Jean de*, 1313. 1567. *Jean de*, *évêque de Valence*, 1573. 94. 95. *Blaiſe de*, 1554.
Montmartre, *abbaye*, *pag.* 173. *traité de*, 1663.
Montmedi, *priſe de*, 1657.
Montmelian, *priſe de*, 1691. 1705.
Monrmirail, *paix de*, 1169. 70.
Montmorenci, *Mathieu II.* 1214.

MO.

23. *pag.* 155. 203. *Bouchard*, *pag.* 123. *Anne*, *connétable de*, 1527. 36. 39. 47. 67. 73. 89. 96. 1614. 25. *baronie de*, 1451. 1551. *duc de*, 1555-57. 59. 60. 67. 74. 77. *François*, *maréchal de*, 1575. *Charles*, *pag.* 348. *Marguerite*, 1609. *Henri*, 1596. 1614. *la connétable de*, 1619. *duc de*, 1627. 28. 30. 32. *terre de Beaufort*, *érigée en duché ſous le nom de*, 1688. *Angélique de*, 1688.
Montmouth, 1685.
Montpellier, *comte*, 1156. *Marie de*, *pag.* 201. *baronie de*, 1258. *aſſemblée*, 1275. *univerſité*, 1283. *cour des aides*, 1477. *ville*, 1316. 49. 65. 78. 1621. 22. 28. *premier évêque*, *pag.* 521.
Montpenſier, *comte de*, 1415. 95. 96. *duc de*, 1541. 57. 74. 83. 89. 91. 92. *pag.* 488. *madame de*, 1589. 90. *mademoiſelle*, 1626. 27. 52. 60. 71. 82. 93. *pag.* 704. *Château*, *pag.* 223.
Montpeſat, 1324.
Montreſor, 1636.
Montrevel, *maréchal de France*, 1703.
Montreuil, *Edouard*, 1329. *Jean de*, *pag.* 355.
Montrond, 1652.
Montroze, 1650.
Montſoreau, *la dame de*, 1472. *le ſeigneur de*, 1579.
Mora, *viviere*, 1645. *Chriſtophe de*, 1598.
Morangis, 1667.
Morat, *ſiége de*, 1476.
Morée, *la*, 1699. *Grand ſeigneur*, 1714.
Moret, *comte de*, 1631. 32.
Morins, 510.

MO.

Moriſques, *les*, 1610.
Mornai du Pleſſis, 1600. *pag.* 966.
Mortare, *ville*, 1658.
Mortemar, 1650. 69.
Mortemer, 1324.
Morts, *pag.* 155.
Morville, 1701.
Morus, *Thomas*, 1534.
Moſcovie, Moſcovites, *fixation de la puiſſance par Alexandre, duc de Ruſſie*, *pag.* 265. *faux Démétrius*, 1605. *les*, 1611. 99. 1704. 05. 08-10. 13. *la*, 1711. 14.
Mothe, *la*, 1634. 45. *aux Bois*, 1645. *Houdancourt*, 1639. 41-45. 48. 52. *le comte*, 1703. 08. *Saint-Herai*, 1587. *la maréchale*, 1661.
Motte, *pont de la*, 1589.
Moulins, *ordonnance de*, 1566. *pag.* 956. 959.
Mouſquetaires, 1622. 66. 77. 99.
Mouvance, 992. 1056.

MO.

Mouzon, 1521. 1639. 53.
Moyen Mouſtier, 612.
Moyenvic, 1631. 48. 61.

MU.

Mulberg, *bataille de*, 1547.
Mulhauſen, 1305. 1674.
Mummol, 568. 77.
Mundana lex, 511.
Munderkinghen, 1703.
Munſter, 1689. *paix de*, 1644. 47. 48. 97. *évêque de*, 1665. 66. 71. 72. 74.
Muratori, 500.
Muret, *comte de*, 1711. *M. Anté pag.* 519.
Murtzulphe, *empereur*, 1204.
Muſique, 1661.
Muſtapha, *Cara*, 1683.
Mutzig, 1675.
Muyden, 1672.
Muzarabe, 715. *office*, 831.

MY.

Myſteres, *repréſentation des*, 1179. 1401. *pag.* 121. 942. 943. 972.

NAërby, *bataille de*, 1645.
Naerden, *priſe de*, 1672. 73.
Namur, *comte*, *pag.* 199. *ſiége de*, 1678. 92. 95. 1701. 04. 13.
Nanci, *priſe de*, 1475-77. *ville*, 1633. 61. 1702.
Nantes, 591. *ſiége de*, 1486. *édit de*, 1598. 1622. 69. 85. *cardinal de Retz*, 1652. *M. Fouquet*, 1661. *mademoiſelle de*, 1685.
Nanterre, *Mathieu de*, 1465.
Nanteuil, *village*, 593.
Nantilde, 636. 44.
Nantouillet, *chevalier de*, 1677.

NA.

Naples, Napolitains, *royaume*, 1026. 1226. 55. 92. 1495. *Branche*, 1225. *pag.* 962. *Frédéric*, 1292. *maſſacre*, 1282. 83. *ſéparation de*, 1292. *Jeanne*, 1341. 44. 82. *Louis*, *duc d'Anjou*, 1389. *René*, 1431. 43. 73. 80. *Ferdinand*, 1493. 94. *Alphonſe*, 1493. 94. 95. *Ferdinand*, 1495. 96. *Louis XII.* 1498. 1500-03. 05. *François I.* 1525. *ſiége de*, 1528. *ligue*, 1555. *révolte des*, 1647. 48. *dauphin*, 1698. *ſédition*, 1701. *ſiége de Turin*, 1706.

TABLE

NA.

général Thaun, 1707.
Narbonne, *province*, 1156. 1258. 83. *métropole*, 1252. *ville*, 1642. *vicomte*, 818. *cardinal de*, 1505.
Nargonne, *Françoiſe de*, 1589.
Narſés, 539. 68.
Naſſau, 1296. *Guillaume*, 1565. *Maurice*, 1600. 10. *comte de*, 1636. *Guillaume*, 1638. *voyez* Orange, *prince de*, 1703.
Navailles, 1658. 65. *Candie*, 1669. 74-78. 83.
Navarre, *collége*, 1302. *pag.* 265. *Jeanne*, 1302. *Pierre*, 1512. *Calignon, Chancelier*, 1598. *Navarrois*, 827. *la couronne*, 1252. 70. 1548. *Philippe IV.* 1283. *Louis Hutin*, 1314. *pag.* 281. *Philippe le Long*, 1316. 28. *pag.* 286. *comte d'Evreux*, *pag.* 253. 281. *Charles le Mauvais*, 1352. 55. 57. 58-60. 64. 65. 78. 87. *pag.* 253. 294. 319. *Jean, roi d'Arragon*, 1454. 62. *Jean*, 1512. *Catherine*, 1512. *Ferdinand*, 1512. *Jean*, 1512. *Charles-Quint*, 1516. *Jean d'Albret*, 1516. *Henri d'Albret*, 1252. 1521. 27. *Marguerite*, 1525. 34. 49. *Antoine*, 1512. 59. 60. 62. 69. *Jeanne d'Albret*, 1548. 69. 72. *Henri IV.* 1569. 72. 74. 76. 77. 79. 80. 84-87. 89. *réunion de la*, 1607.
Naudé, *pag.* 351.
Naves, *de Toloſe*, 1206.
Navigation, 1627. 60. *voyez* Marine,
Navire, *ordre du*, 1269.
Nautæ Pariſiaci, 508.

NE.

Négoce, 1200.
Neiſſ, 1642.

ME.

Nelſon, *fort de*, 1697.
Nemours, *duché*, 1331. *Jacques d'Armagnac, duc de*, 1477. *Louis*, 630. 1501. 03. *Gaſton de Foix*, 1505. 11. 12. *Philippe de Savoie*, 1528. *Jacques de Savoie*, 1559. 67. *paix de*, 1585. *duc de*, 1586. 89. 93. 96. 1602. *Savoie*, 1596. 1640. 48. 51. 52. *Henri de Savoie*, 1654. *d'Aumale*, 1667. *madame de*, 1694. 99. 1707.
Nérac, *conférence de*, 1579.
Nereſtan, 1608.
Nerva, *le Czar*, 1700. *priſe de*, 1704.
Nervinde, *bataille de*, 1693.
Neſle, *Jean II.* 1225. *Simon, comte de*, 1269.
Neſmond, 1695-97.
Neſtorius, *doctrine de*, 794.
Neubourg, *duc de*, 1609. 10. 14. 69. 87. *ville*, 1639. 1702. 03. 07.
Neubury, *bataille de*, 1643.
Nevers, Nivernois, *Renaud*, *pag.* 131. 143. *Landry, comte de*, 1001. 02. *Jean Sans-peur*, 1394. *Louis de Flandres*, 1364. *comte de*, 1505. *duc de*, 1558. 74. 91. 93. 95. 1614. 29. 66. *pag.* 488. *madame de*, 1574. *Mancini*, 1661. *Jean, comte de*, *pag.* 967. 968.
Neufchâtel, 1514 1694. 99. *état de*, 1707. 13.
Neuhauſſel, 1685.
Neus, 1642.
Neuſtad, *priſe de*, 1688.
Neuſtrie, *dite depuis* Normandie, 622. 46. 742. 840. 42. 58. 79. 912. *pag.* 57
Newton, 1650. 80.
Neutralité, *traité de*, 1633.
Neuville, *Nic. de*, 1547.

NI.

Nice, 1538. *ſiége de*, 1543. 1647. *priſe de*, 1691. 1705. 06.
Nicée, *deuxième concile*, 794. 1215. 1562.
Nicéphore, 803. 07.
Nicolaï, *de*, 1686.
Nicolas *I.* 861. *II.* 1056. *V. pag.* 373.
Nicole, *ducheſſe*, 1624. 33. 34. 37. 57. 75.
Nicopolis, *bataille de*, 1394. 96.
Nicot, *pag.* 593.
Nieſter, 1694.
Nieudam, *priſe du fort de*, 1647.
Nieuport, 1600. 1701. 06. 13.
Nimégue, *diette*, 830. *priſe*, 1672. *congrès*, 1675. *paix*, 1477. 1678. 79. 83. 97. *ennemis repouſſés*, 1702.
Ninove, 1706.
Niort, *priſe de*, 1223.
Niſmes, 1258. 1682.

NO.

Noailles, *François*, 1558. 72. 84. *duché-pairie*, 1663. *duc de*, 1689. 91. 93. *maréchal de*, 1643. 94. 95. *cardinal*, 1695. *bailli de*, 1697. *duc de*, 1704. 07. 09-11.
Nobleſſe, Fiefs, 840. 1149. 1200. 07. 73. 1313. 28. 58. 71. 1415. 1579. 1600. 69. *Vénitiens*, 1515. *pag.* 118. 123. 321. 966. 970. 971. 975.
Noces, *édit des*, 1560.
Noël, *fêtes*, 767. *pag.* 121.
Nogaret, 1303. 04.
Nogent, *le Rotrou*, *pag.* 303. *le Roi*, *pag.* 303. *ſur Seine*, 533.
Nointel, 1683. 85.
Noir, *prince*, 1376.
Noirmontier, 1663.
Nomeni, *traité de*, 1663.
Nomenoë, *duc des Bretons*, 845.
Nomination, *droit de*, *pag.* 975.

NO.

Nominaux, *pag.* 1834.
Nonce du pape, 1534. 1639. 62. 86. 88.
Noradin, 1145. 47.
Norbert, *ſaint*, 1120.
Nord, *rois du*, 823. 1542. *guerre du*, 1700.
Normandie, Normans, *peuples*, 807. 40. 50. 53. 80. 82. 92. 912. 24. 92. *pag.* 949. 957. 969. *ſiége de Paris*, 885. 88. *Rollon*, 929. *Guillaume*, 942. *Richard*, 945. 1001. *Lothaire*, 961. *pairie*, 992. *en Italie*, 1026. *Robert le diable*, 1031. *villes cédées*, 1032. *diſputes*, 1047. *Richard*, *pag.* 1436. *réunion à l'Angleterre*, 1100. *Anglois*, 1108. 13. 16. 20. 27. 79. 1331. *Roger*, 1130. 50. *Philippe-Auguſte*, 1192. 1200. *réunion à la couronne*, 1215. 1451. *Henri III.* 1223. 58. *Charles*, 1555. *Echiquier*, 1285. 1499. *pag.* 957. *Jean*, 1331. *Edouard*, 1344. 60. 61. *le roi Jean*, 1331. 62. *Charles V.* 1415. *Charles VII.* 1448. *Louis XI.* 1466. 68. 72. *Louis XII.* 1499. *Henri II.* 1549. *Henri IV.* 1589. 92. *Louis XIII.* 1620. *Louis XIV.* 1650. 740. 92.
Nortlingue, *bataille de*, 1634. 45.
Nortumberland, *duc de*, 1553.
Norvege, 1391.
Noſerai, *priſe de*, 1639.
Notables, *aſſemblée des*, 1558. 96. 1617. 26.
Notaires, 1309. 12. 1410. 14. 1579. *voyez* Secretaires.
Notre-Dame, *égliſe*, 1026. 1180. 1304. 76. 1431. 77. 1547. 1643.
Novarre, *ſiége de*, 1495. 1512. *bataille de*, 1513. *ville*, 1521.

NO.

Nôuë, *la*, 1567. 91.
Novempopulanie, 593.
Novion, *de*, 1689.
Noyers, *Sublet des*, 1641-43.
Noyon, *traité de*, 1516.

NU.

Nuits, *les Francs comptent par*, *pag.* 51. *Pierre de*, 1628.
Nuitz, *ville*, 1474. 1671. 79.
Nuremberg, *bulle d'or*, 1355. *diette*, 1500. *traité de*, 1532.

O.

O, *d'*, 1704. *pag.* 591.

OB.

Obdam, *amiral*, 1665. *baron d'*, 1703.
Obédience, *de Benoist XIII.* 1410.
Oblats, 1671.
Obotrites, 796.
Obsequez, 1567. *pag.* 519.
Observatoire, 1665.

OC.

Océan, 789.

OD.

Oder, 1648.
Odet, *d'Aidie*, 1469. *de Chastillon*, 1532.
Odoacre, *roi d'Italie*, 493.
Odon, *pag.* 163.

OF.

Offembourg, *prise d'*, 1703. 07.
Office, 1316. 87. 1467. 1567. 1600. 31. *pag.* 961. &c.

OG.

Ogier *le Danois*, *roman*, *pag.* 253.
Ogine, 929.
Ognano, 1631.

OL.

Oleron, *isles d'*, 1653.
Olim, 1313.
Oliva, *traité d'*, 1660. *paix*, 1697.
Olivarès, *duc d'*, 1621. 25. 40. 42. 61.
Olivença, 1657.
Olivier, *meurtre*, 1344. 80. *chancelier*, 1559. 60. *pag.* 453. *Voyez* le Dain.

OL.

Olmultz, 1642.
Olonne, *bombardement d'*, 1696.

OM.

Omar, 636.

ON.

Onfroi, 1026.
Ongles, 1191.
Onufres, 1645.

OP.

Oppede, 1545.
Oppenheim, 1644. 88.
Opra Pitracha, 1688.

OR.

Or, *prix de l'*, 840. *Bulle d'*, 1355.
Orage, 1359.
Oraison funébre, *pag.* 519. 585. 705.
Oran, 1708.
Orange, *ville*, 1713. *histoire de cette maison*, 1584. 1654. 1705. *le prince d'*, 1488. *Philbert de Châlons*, 1527. *Guillaume*, 1565. 66. 69. 71. 78. 81-84. *Maurice*, 1584. 1619-21. 25. *Frédéric-Henri*, 1584. 1625. 34. 35. 37. 38. 44-46. *Guillaume II.* 1584. 1660. 72. *Guillaume III.* 1660. 66. 74. 78. 87-97. 99. 1702. *son portrait*, 1702. *Marie*, *sa femme*, 1673. 77. 95. 1702. *université*, 1366.
Oratoire, *fondation de l'*, 1612.
Orbitello, *siége d'*, 1646. 1707.
Orçai, *Boucher d'*, 1590.
Orchies, *prise d'*, 1645.

OR.

Ordinaire, 1397.
Ordination, 796.
Ordonnance, *compagnie d'*, 1600.
Ordonnances, 1574. *de Philippe Auguſte*, 922. *en faveur des Juifs*, 1206. *nommée la Quarantaine*, 1245. *de S. Gilles*, 1252. *ſur le fait des monnoies*, 840. 1258. 1328. 44. *blaſphemateurs*, 1258. *du camp de Rançal*, 1269. *majorité*, 1270. *chambre des comptes*, 1258. *amortiſſemens*, 1275. *ſur le luxe*, 1292. *guerres privées*, 1296. 1371. *réformation du royaume*, 1302. *uſure*, 1313. *pour exclure les évêques du parlement*, 1319. *de Philippe le Long*, 1321. *francs-fiefs*, 1328. *qui incorpore les conſeillers jugeurs & les rapporteurs*, 1344. *ſur les jeux*, 1369. *commerçans*, 1369. *majorité des rois & régence*, 1371. *biens des évêques*, 1385. *ſur la tutelle des enfans de France & la régence*, 1391. *élection des préſidens*, 1397. *majorité*, 1401. 07. *ſur les rentes*, 1441. *permiſſion d'eſter en jugement*, 1484. *de Villiers-Cotterets*, 1539. *d'Orléans*, 1355. 1560. 64. 1680. *de Rouſſillon*, 1564. *de Moulins*, dite *du Domaine*, 1355. 1532. 66. *pag.* 955. 959. *de Moulins, pour la réformation de la juſtice*, 1566. *de Blois*, 1576. 79. 1600. *de police, touchant la comédie*, 1609. *civile*, 1667. *criminelle*, 1670. *de la marine*, 1681.
Ordre, *ſemme du ſecond*, *pag.* 65.
Ordres, *Cénobitiques*, *pag.* 50. *de S. Benoît*, *pag.* 50. *Clugny*, *pag.* 50. *Chartreux*, 1189. *pag.* 50. *Gramont*, *pag.* 50. *Ciſteaux*, *pag.* 50. *Fontevraults*, 1103. 89. *Bernardins*, 1189. *Hoſpitaliers, Templiers & Teutoniques*, 1092. 1525. *de Malte*, 1522. *de la rédemption des captifs*, 1193. *des freres prêcheurs*, 1215. *du Navire & du Croiſſant*, 1269. *abolition des Templiers*, 1309. *de la Jarretiere*, 1349. 1564. *de l'Etoile*, 1350. 51. *de l'Ecu d'or*, 1355. *de la ceinture de l'Eſpérance*, 1389. *de Saint Michel*, 1469. 1516. 23. 27. 59. *de la Toiſon*, 1428. 83. 1516. 23. 55. *du Porc-Epic*, 1515. *du Saint-Eſprit*, 1579. 1620. 33. 62. 89. *de Saint Lazare*, 1608. *du Mont-carmel*, 1608. *de Montpellier*, 1700. *de Saint Louis*, 1693. *mérite militaire*. 1693.
Orfévre, 1180. 1270. 72.
Orgue, 756.
Oriflamme, 636. 1135. 1415.
Oriole, *Pierre d'*, *pag.* 397.
Oriſtan, *priſe d'*, 1637.
Orléans, *concile*, 511. *pag.* 120. *royaume*, 533. 62. 93. *Manichéens*, 1022. *univerſité*, 1305. *Louis*, *duc d'*, 1393. 1401. 07. 08. *Charles*, 1410. 15. 40. *pag.* 333. 448. *Louis XII.* 1484. *Louis*, 1488. 98. *Charles*, 1545. *pag.* 449. *faction*, 1410. 14. *ſiége*, 1428. 29. *ville*, 1652. *Henriette*, 1670. *états*, 1560. 62. 63. 67. 94. *Philippe*, 1671. 1703. 06-08. 12. *Berri*, 1686. 1700. 10. 12. 14. *évêché*, 1622. *voyez* Monſieur. *Pucelle d'*, 1428. 30. 54. *Louis d'*, *avocat*, 1589. *princeſſe d'*, 1675. *palais d'*, 1694. *duc d'* 1653. 1701. *école de droit*, 1680 *ordonnance*, 1355. 60. 64. 1680.

OR.

Ormeſſon, *d'*, 1661. 67.
Ormond, *marquis d'*, 1649. *duc*, 1702. 12.
Ornano, *maréchal d'*, 1594. 1626.
Orſoi, 1672.
Ortez, *comte d'*, 1572.
Orviette, *canoniſation de S. Louis, à*, *pag.* 229.
Orkney, 1702.

OS.

Oſnabrug, *conférence*, 1647. *traité d'*, 1648.
Oſſa, *Jacques d'*, 1313.
Oſſat, *Arnaud d'*, 1435. 1593. 95. 98.
Oſſone, *duc d'*, 1618. 94. 1707.
Oſtalric, 1694.
Oſtende, *priſe d'*, 1604. 1706.
Oſtrogots, *Théodoric, voi des*, 500. 08. *Théodat*, 535. 36. *Teias*, 568.

OT.

Otage, 1526.
Othelin, 1285.
Othoman, *empire des Turcs*, 1296.
Othon, *duc de Bourgogne*, 956. *le Grand, empereur*, 912. 36. 40. 41. 45. 47. 73. *II.* 974. 78. *III.* 996. 1001. *IV.* 1206. 14. *de Brunſwic*, 1344. 82. *voyez* Lorraine.
Ottoboni, 1690.
Ottocare, 1282.

OU.

Oudenarde, 1658. 67. 68. 74. 1701. 06. 08.
Overiſſel, *priſe de la province d'*, 1672.
Oüin, 1597.
Outremer, *Louis d'*, 922. 36. 40. 54.
Owen Tider, 1420. *pag.* 349.
Owerkerque, 1704. 06.

OX.

Oxenſtiern, *chancelier*, 1633. 34. 47. 78.

PA.

PAcification, *de Paſſau*, 1552. *édit de*, 1563. 76. 91. *d'Ulm*, 1620. *édit*, 1629.
Pacta conventa, 1697.
Paderborn, 772. 76.
Padille, *Marie*, 1366.
Padoue, 1509.
Paille, 1657.
Pain, *cherté du*, 1709.
Pajot, *Mariane*, 1675.
Pairs, Pairies, *commencement des pairs de France, diverſes opinions ſur l'origine de la pairie, relève de la couronne, pairs eccléſiaſtiques*, 992. 1451. *pag.* 225. 287. 333. *duché de Bourgogne*, 1001. *ſéance des pairs au ſacre*, 1179. *ſéance pour juger*, *pag.* 225. *cour des pairs où Jean Sans-Terre eſt cité*, 1200. *droit de ſiéger avec les pairs*, 1225. *ajournement à la cour des pairs*, 1292. *premieres lettres d'érection en duché-pairie de la Bretagne, après que le comté-pairie de Champagne eût été réuni à la couronne*, 912. 1296. *pareilles lettres pour les comtés d'Anjou & d'Artois*, 1296. *érection de la baronie de Bourbon*, 1324. *pairie d'Orléans*, *pag.* 303. *jugement du comte d'Artois*, 1331. *érection de Beaumont-le-Roger*,

en comté-pairie, 1331. *Jean, fils aîné de Philippe de Valois, eſt émancipé & eſt fait pair, pour que la cour fût ſuffiſamment garnie de pairs au jugement du comte d'Artois*, 1331. *pairie de Flandres*, 1361. *Philippe le Hardi eſt fait duc de Bourgogne & inſtitué premier pair de France*, 1361. pag. 348. *il aſſiſte ſeul au ſacre de Charles VI.* pag. 348. *différence des pairies*, 1451. *procès des pairs*, 1457. *ils garantiſſent les traités de paix*, 1482. *le comté de Nevers eſt la premiere pairie créée en faveur d'un prince étranger*, 1505. *comté de Nemours, érigé en duché-pairie*, 1505. *érection du comté d'Angoulême en duché-pairie*, 1515. *pairie de Dunois*, 1525. *terre de Guiſe, érigée en duché-pairie*, 1527. *reſſort*, 1527. *Nemours*, 1528. *Charles-Quint ajourné à la cour des pairs*, 1537. *le duc de Montpenſier, en ſa qualité de prince du ſang, précede le duc de Nevers, plus ancien pair que lui, à la baillée des roſes au parlement*, 1541. pag. 488. *baronie de Montmorenci, érigée en duché-pairie*, 1451. 1551. *les pairs commencent à entrer au parlement l'épée au côté*, 1551. *ordonnance ſur les duchés-pairies*, 1566. *pairie d'Uzès*, 1572. *déclaration rendue à Blois ſur le rang des duchés-pairies*, 1576. *érection du comté de Joyeuſe & de la baronie d'Epernon en duché-pairie*, 1581. *érection du duché-pairie de Luxembourg, hiſtoire de ce duché*, 1581. *érection du duché-pairie de Montbaſon, remarques à ce ſujet*, 1588. *duché de Thouars, érigé en pairie*, 1595. *la ſéance privilégiée des ducs de Joyeuſe & d'Epernon eſt détruite*, 1596. *duché-pairie de Beaufort & de Vendôme, ſes prérogatives*, 1598. *Biron érigé en duché-pairie, redevient baronie, & puis pairie*, 1602. *Rohan*, 1603. *Sulli érigé en duché-pairie*, 1606. *Leſdiguieres*, 1611. *les pairs eccléſiaſtiques ne prennent ſéance qu'après les cardinaux*, 1614. *duché-pairie de Luines*, 1619. *duché-pairie d'Halluin, anecdote*, 1620. *duché-pairie de la Rochefoucaud*, 1622. *Richelieu érigé en duché-pairie*, 1631. *duché-pairie de S. Simon*, 1635. *la Force*, 1637. *érection du duché-pairie d'Aiguillon, hiſtoire de ce duché*, 1638. *duché de Valentinois, hiſtoire de ce duché*, 1641. *duchés-pairies de Rohan-Chabot, Eſtrées, Grammont & Treſmes*, 1648. *ſuppreſſion de la chambre des pairs en Angleterre*, 1649. *Mortemart, duché-pairie*, 1650. *Albret, Château-Thierri & Villeroi, érigés en duchés-pairies*, 1651. *Villars-Brancas*, 1652. *Nevers, anecdote*, 1661. *de Rendan*, 1663. *la Meilleraye, Mazarin, Saint-Aignan, Noailles, Coiſlin, érigés en duchés-pairies*, 1663. *Aumont*, 1665. *la Valliere*, 1667. *Charoſt*, 1673. *archevêché de Paris*, 1674. *rang au-deſſus des pairs*, 1694. *de Penthiévre*, 1697. *Boufflers*, 1708. *Villars & Harcourt*, 1709. *Warti*, 1710. *célébre édit ſur les duchés-pairies, Chaulnes & d'Antin érigés en duchés-pairies*, 1711. *de Ram-*

PAI

bouillet, 1711. *Rohan-Rohan*, 1714. *Joyeuſe*, 1714. *Hoſtun*, 1715. *voyez* Commiſſaires, Rang, &c.

Paix, *Clovis*, 508. *Louis le Gros*, 1120. *Montmirail*, 1169. *Flandres*, 1320. *roi de Navarre*, 1359. *Bicestre*, 1410. *Angleterre*, 1419. *Arras*, 1435. *Conflans*, 1465. *Charles VIII.* 1493. *Noyon*, 1516. *Creſpy*, 1544. *Henri VIII.* 1546. *Edouard VI.* 1550. 58. *Cateau-Cambreſis*, 1559. *Charles IX.* 1563. 64. *Lonjumeau*, 1568. *paix boiteuſe*, 1570. *Turcs*, 1572. 73. *Henri III.* 1576. 77. 80. *de Nemours*, 1585. *Rouen*, 1588. *duc de Mayenne*, 1595-98. *Lubec*, 1629. *Queraſque*, 1631. *de Weſtphalie*, 1648. *des Pirénées*, 1477. 1659. *de Vincennes*, 1661. *de Breda*, 1667. *Aix-la-Chapelle*, 1668. *de Clément IX.* 1669. *plénipotentiaires*, 1673. *de Nimégue*, 1678. 79. *Savoie*, 1696. *Riſwik*, 1697. *d'Oliva*, 1697. *Carlowitz*, 1699. *Utrecht*, 1711. 13. *Raſtad*, *Bade*, 1714.

Palais, 1316. *incendie du*, 1618. *des Tournelles*, 1639. *royal*, 1642. 92. *rétabliſſement du bailliage du*, 1684. *comte*, 1305.

Paladins, 1026.

Palamos, *priſe de*, 1694. *levée du ſiége de*, 1695.

Palatin, Palatinat, *Frédéric V. électeur*, 1619. 20. 32. 39. 48. *Charles-Louis*, 1659. 74. 75. *Charles*, 1684. 89. 93. *Jean-Guillaume*, 1703. 06. 09. *princeſſe*, 1651. 84. *Charlotte*, 1671. *Edouard*, 1709.

Paléologue, *Michel*, *empereur*,

PAN

867. 1204. 58. 82. *André*, 1494. *Conſtantin*, 1494.

Paleſtine, 1067.

Palerme, *Juifs de*, 1180. *Ant. de* pag. 397.

Palice, *la*, 1512. pag. 453.

Palma, *priſe de*, 1715.

Paluau, 1647. 48. 52.

Pamiers, *érection de l'évêché de*, 1292. 1303. *priſe de*, 1628. *évêque de*, 1673.

Pampelune, 1521.

Pamphilio, 1644.

Pannonie, 803. pag. 941.

Papachim, 1688.

Papes, *aſſemblent les conciles*, pag. 121. *temporel des*, 740. 53. *conſécration*, 827. *élection*, *confirmation*, 840. 1067. 1120. 56. *nom de*, 1092. *Conſtantin*, 767. *Léon III.* 796. *Eſtienne V.* 817. *Eugène*, 823. *Grégoire IV.* 827. *denier Saint Pierre*, 855. *puiſſance des*, 875. 912. 45. 92. *autorité des*, 996. 1146. 1336. *Nicolas II.* 1056. *Jean XII.* pag. 113. *Grégoire VII.* 1067. *Urbain II.* 1092. *inveſtitures*, 1103. *Calixte II.* 1120. *Guelfes*, 1140. *Eugène III.* 1145. *Alexandre III.* 1156. *Innocent III.* 1206. 15. *Honoré III.* 1223. 26. 1680. *Grégoire IX.* 1230. *Innocent IV.* 1242. *Martin IV.* 1283. *Boniface VIII.* 1292. 99. 1303. *Clément V.* 1305. 09. *Jean XXII.* 1313. 16. 29. *Clément VI.* 1348. pag. 305. *Grégoire XI.* 1376. *Urbain VI.* & *Clément VII.* 1379. 83. 1404. *Grégoire XII.* & *Benoît XIII.* 1408. *Martin V.* 1435. 38. *Eugène IV.* 1439. *Paul II.* 1469. *Alexandre VI.* 1495. *Jules II.* 1511. 12.

Léon X. 1521. *Clément VII.* 1527. 53. 55. *Clément VIII.* 1598. 1605. 1700. *Urbain VIII.* 1625. 44. *Grégoire XIII.* 1067. voyez *à leurs noms*, *pag.* 974.
Papeſſe *Jeanne*, 875. *pag.* 87.
Papier timbré, 1655.
Papinien, 1408.
Pappenheim, 1631.
Pâques, *fête de*, 767. 79. *pag.* 121. *vêpres*, 1282. *bataille de Ravenne*, 1512.
Paraclet, 1140.
Parage, 840.
Parains, *pag.* 198. 222. 489.
Paralyſie, *pag.* 183.
Parck, *Thomas*, 1635.
Pare, *Catherine*, 1547.
Paré, *Ambroiſe*, 1572.
Paris, *capitale du royaume*, 508. *aggrandiſſement*, 1549. *Childebert I.* 558. *Chilpéric*, 562. *poſſedé par indivis*, 566. *Childebert II.* 584. *une partie réunie*, 593. *concile*, 615. 1206. *évêque*, 651. *ſiége*, 885. 88. *comte*, 888. *univerſité*, 1179. *archevêché*, 1622. *duché-pairie*, 1674. *Hugues Capet*, *pag.* 131. *duché de France*, 1108. *égliſe*, 1161. *Notre-Dame*, 1180. *Saint Louis*, 1252. *états*, 1355. *police*, 1269. 1697. *troubles*, 1358. 59. 83. 1404. 07. 10. 14. 36. 64. 1587. 90. 92. 93. 1648. 49. 1709. *baſtille*, 1369. *l'empereur*, 1378. *impreſſion*, 1470. *prévôté*, 1560. *limites*, 1549. *chapitre*, 1561. *Saint Barthelemi*, 1572. *coutume*, 1580. *les Seize*, 1585. *réduction*, 1594. *contagion*, 1596. *comédiens*, 1609. *aſſemblée*, 1612. *gouverneur*, 1669. 87. *pag.* 591.
Pariſot de la Valette, 1565.
PA.
Parjure, 1022.
Parlemens, *anciens*, 616. *pag.* 122. *à Aix-la-Chapelle*, 796. *aſſiſes du roi*, 1135. *de la Touſſaints*, 1296. *origine des*, 1305. *ſédentaire*, 1305. *de Paris*, 1302. 19. 22. 29. *Beſognes*, 1321. *Montfort*, 1341. *conſeillers*, 1344. 69. 71. *aſſemblée*, 1359. *pag.* 122. *offices réduits*, 1387. *captal de Buch*, 1397. *préſidens élus*, 1397. *Poitiers*, 1415. *Amiens*, 1419. 36. 1522. *continuel*, 1422. *la Vacquerie*, 1484. *appels*, 1527. *terre de Guiſe*, 1527. *indult*, 1538. *Brion*, 1540. *légat*, 1547. *épées*, 1551. *fait un quatriéme ordre*, 1558. *enregiſtrement*, 1562. 64. *arrêt*, 1567. 68. 96. *Saint Barthelemi*, 1572. 76. 85. *Harlai*, 1588. *à la Baſtille*, 1589. *Tours & Châlons*, 1593. *préſident le Maître*, 1593. *retour*, 1594. *breviaire*, 1602. *régence*, 1610. *lit de juſtice*, 1614. 15. *rang*, 1627. *arrêt caſſé*, 1632. *troubles*, 1648-53. *regiſtres*, 1668. *chambre de l'Edit*, 1669. *congrès aboli*, 1677. *appel au concile*, 1688. 90. *bulle vineam*, 1705. *conſtitution*, 1714. *grand aumônier doit dire les graces*, *pag.* 519. *réunion*, *pag.* 956. 958. *de Grenoble*, 1451. 1644. *d'Aix*, 1501. 90. *de Bordeaux*, 1462. 1594. 1679. *pag.* 958. *de Pau*, 1620. 82. *de Tournai*, 1668. *de Beſançon*, 1674. *de Bourgogne*, 1477. *de Bretagne*, 1553. *de Metz*, 1633. *de Rouen*, 1499. 1563. 1639. *de Toulouſe*, 1305. 1594. 1679. *pag.* 958. *de Milan*, 1515. *d'Angleterre*, 1258. 1628. 39-41. 48. 1706.

TABLE

PA.

Parme, *duché*, 1551. *duc de*, 1555. 81. 88. 90. 92. 1635. 37. 41. 44. 97. *ducheſſe de*, 1565. *princeſſe de*, 1714. *D. Philippe de*, 1714.
Paroiſſe, *chapelle de Saint Roch, érigée*, 1633.
Partage, *de la couronne*, 805. 17. 30. 35. 55. 75. 954. 1283. *pag.* 49. 55. 122. *traité*, 1698-1700.
Parti, 1707.
Parties caſuelles, *pag.* 964.
Pas, *du*, 1673.
Paſcal, *Blaiſe*, 840. *pape*, *I.* 823. *II.* 1103. *III.* 1171.
Paſquier, 840. 1422. *pag.* 963.
Paſquin, 1691.
Paſſage, 1638. 98. *du Rhin*, 1672.
Paſſau, *pacification*, 1552. *l'électeur*, 1703. 04.
Paſſerat, 1593.
Paſſion, *confreres de la*, 1401. *pag.* 942.
Paſteurs, 1067.
Patay, 1428.
Patriarche, *de Conſtantinople*, 867. 1215. *Ignace*, 867. *Latin*, 867. *pag.* 50.
Patrice, *Clovis*, 508. *Charlemagne*, 774.
Patrimoine, *du prince*, *pag.* 957. *de Saint Pierre*, 1067.
Pavie, 568. *bataille de*, 1513. 25. 28. *traité de*, 1617. *ſiége de*, 1655.
Pavillon, 1680. 85. 88. *droit de*, 1667.
Paul *I.* 767. *II.* 1465. *III.* 1555. *IV.* 1555. 56. *Emile*, 1223. *Jove*, 1536. *Petrowitz*, 1711.
Paule, *François de*, *pag.* 395.
Paulette, 1604.
Paumier, 1650.
Payen, *conſeiller*, 1631.

PA.

Payens, 1553.
Payſans, 1358.
Pays-Bas, *Philippe*, *fils de Maximilien*, 1499. *Marguerite*, 1508. 30. *Marie d'Autriche*, 1552. *Charles V.* 1555. 65. *duc d'Albe*, 1565. 67. *troubles*, 1566. 78. *duc d'Anjou*, 1580. 81. 84. *Albert*, 1596. 98. *guerres*, 1621. 39. 42. 62. 68. 75. 1701. 02. 12. 13.
Pazzi, 1492.

PE.

Péage, 1255.
Pedre, *dom*, 1667.
Peinture, *la*, 1180. *académie de*, 1663.
Peireſc, 1628.
Pelerinage, 1026. *de S. Jacques*, 1154. 55. *Saint Thomas de Cantorberi*, 1180. *pag.* 133.
Peliſſier, *pag.* 521.
Peliſſon, 1661.
Pelletier, 1683. 89.
Pellevé, 1593.
Pénitence, *de Louis le Débonnaire*, 822.
Penſions, 1643. 63. 77.
Pentecôte, *Henri III.* 1579. *pag.* 111.
Penthiévre, *Jeanne la Boiteuſe*, 1341. 64. *Jean de Blois*, 1419. 24. *comte de*, 1451. *duc de Mercœur*, 1590. 98. *Toulouſe*, 1697.
Pepin, *Dagobert*, 644. 78. 88. 90. 92. 95. 714. 15. *Hériſtel*, 681. *fils de Charles Martel*, 741-47. *le Bref*, 688. 751. 53. 56. 58. 67. *fils de Louis le Débonnaire*, 840.
Perefixe, *pag.* 704.
Perellos de Roccafull, 1697.
Peri, 1705. 06.
Perigni, *de*, 1661.

P E.

Perigord, 585. 1223. 58. 1369. 1592. *comte de*, 992. *pag.* 950.
Perkins, 1492.
Perlis, *baron de*, 1694.
Permiſſion du juge d'arrêter pour dettes, 1702.
Pernſteim, *pag.* 112.
Peronne, 922. 29. 1468. 1536. 76. 1655.
Perou, 1624.
Perouſe, *la*, 1574. 1708.
Perpignan, 1473. 1542. 1642. 59. 74.
Perrault, *ch.* 1665.
Perron, *du*, 1591. 95. 1600. 17.
Perſe, 800. 1715.
Peſcaire, 1525.
Peſte, 823. 1269. 1348. 1496. 1576.
Petit, *Jean*, 1408. *Guillaume*, 1547.
Petrarque, 1344.
Peyrere, *la*, 1634.

P F.

Pfiffer, 1567.
Pflug, 1548.

P H.

Phalſbourg, *princeſſe de*, 1631. *traité de Vincennes*, 1661.
Pharamond, *pag.* 1.
Phare, 807.
Phebus, *Gaſton*, 1252.
Philadelphe, 636.
Philibert *II. duc de Savoie*, 1508. 30.
Philippe *I.* 1056. *pag.* 123. 944. *voyez ſon régne*, 1060. *fils de Louis le Gros*, 1127. 30. *II.* dit *Auguſte*, *pag.* 948. 957. *voyez ſon régne*, 1180. *III.* dit *le Hardi*, 1258. 1348. *pag.* 949. 955. *voyez ſon régne*, 1270. *IV.* dit *le Bel*, 1283. *pag.* 945. 962. *voyez ſon régne*, 1285. *V.* dit *le Long*, 1283. *voyez ſon régne*; 1316. *VI. de Valois*, *pag.* 957. *voyez ſon régne*, 1328. *de Rouvre*, 1361. *pag.* 303. *comte de Flandres*, 1179. 89. *comte de Boulogne*, 1226. *empereur d'Occident*, 1206. 14. *rois d'Eſpagne*, *I.* dit *le Beau*, 1495. 99. 1503-05. 1678. *II.* 1512. 48. 54. 55. 57-59. 71. 78. 80-82. 85. 88. 90. 91. 98. 1610. 61. *III.* 1598. 1610. 17. 21. 42. 61. *pag.* 39. *IV.* 1621. 35. 40. 44. 59. 61. 65. *V.* 1683. 85. 1700-10. 12. 14. *roi de Caſtille*, *Henri IV.* 1504. 05. *le Hardi*, *duc de Bourgogne*, 1200. 1361. 82. 84. 85. 91. 1401. 04. *pag.* 348. *le Bon*, 1419. 22. 24. 28. 31. 35. 36. 40. 56. 63. 65. 67. *comte de Breſſe*, 1200. *évêque d'Evreux*, 1269. *comte de Vertus*, 1407. *de Commines*, 1472.
Philippide, *pag.* 201.
Philiſbourg, 1634. 35. 44. 48. 54. 76-78. 88.
Philoſophie, *pag.* 973. 977.
Phocenſes, 539.
Phortzeim, 1692.
Photius, 867.

P I.

Pibrac, 1579.
Picardie, 1463. 72. 77. 1523. 36. 43. 44. 52. 89. 96.
Picolomini, *Æneas Sylvius*, 1439. *François*, 1503. *général*, 1639. 41. 46.
Picpus, 1601.
Picquigni, 1475. 1567.
Pictes, *pag.* 87.
Pie *II.* 1439. 65. *III.* 1503. *IV.* 1512. *V.* 1568. 1602. 75.
Piedmont, 1451. 1535. 42-44. 53. 55. 57. 74. 1630. 36. 39. 1706.

TABLE

PI.

Pienne, *mademoiſelle de*, 1556.
Pierre philoſophale, *pag.* 351.
Pierre, *de Piſe*, 789. *l'Hermite*, 1092. *roi d'Arragon*, 1206. 82. 83. *pag.* 199. *le Cruel*, 1366. 67. 1516. *pag.* 39. *de Dreux*, 1226. *le Vénérable*, 1140. *Charlot*, *pag.* 201.
Pierre-fonds, 1599.
Pierre-Enciſe, 1644.
Pignerol, 1574. 1630. 31. 48. 61. 71. 91. 93. 96. 1704. 06.
Pimentel, 1646. 58.
Piney, 1581. 96.
Piombino, 1646.
Piper, 1707.
Piſan, *pag.* 333. 335.
Piſani, 1592.
Piſe, 1408. 94. 1510. 11. 1662.
Piſighitonne, 1521.
Piſſeleu, *voyez* Eſtampes.
Piſtes, 840.
Pithou, 506. 1574. 93. 94. *pag.* 591.

PL.

Place, 1639. 86. 99.
Placita, 616. *pag.* 122.
Plaids, 616. *pag.* 122.
Plaiſance, 1551. 57.
Plantagenette, 1135. 89. 1485.
Plantes, 1634.
Plaſſendal, 1706. 08.
Pleſſis, *du*, *Mornai*, 1589. 1600. *Praſlin*, 1643. 45-48. 50. 53. 72. *Guenegaud*, 1661.
Plintheim, 1704.

PO.

Podeſtats, 1056.
Podolie, 1699.
Poëtes, 1465. *pag.* 253. 255. 335.
Poids, 813. 1321. *pag.* 968.
Poing *coupé*, 1383.
Pointis, 1697. 1704. 05.
Poiſſi, *pag.* 228. 265.

PO.

Poiſon, *Charles le Chauve*, 875. *Lothaire*, 986. *Louis V.* 987. *Charles V.* 1380. 87. *Charles VI.* 1387. *Dauphin*, 1415. *duc de Guyenne*, 1472. *Sforce*, dit *le More*, 1498. *Dauphin*, 1536. *Henri I. prince de Condé*, 1588. *Brinvilliers*, 1676. *la Voiſin*, 1680. *reine d'Eſpagne*, 1689.
Poitiers, *concile*, 1100. *univerſité*, 1431. *Alphonſe*, *comte de*, 1283. 1313. 22. *Diane de*, 1544. 69. 79. *pag.* 395. *Aymar de*, *pag.* 395. *ville*, 570. 732. 1355. 1415. 1534. 69. 1634.
Poitou, 1150. 1214. 15. 25. 1369. 1441. *Alphonſe*, *comte de*, 1238. 70.
Police, 1269. 1422. 1609. 97.
Polignac, 1697. 1710. 12.
Poligny, 1638.
Politiques, 1574. 92.
Pologne, Polonois, 1699. 1702. *pag.* 112. 333. *Boleſlas*, 996. *Henri III. roi de*, 1573-75. *Batori*, 1575. *Sigiſmond*, 1604. 27. *Ladiſlas IV.* 1645. *traité*, 1660. *Wieſnowiski*, 1669. 76. *duc de Longueville*, 1672. *Sobieski*, 1676. 83. 94. *prince de Conti*, 1697. *Staniſlas*, 1704. *Auguſte*, 1706. 09. 14. *voyez* Saxe, Caſimir, *reine de*, 1684.
Poltrot, 1563.
Polyglotte, 1604.
Pomeranie, 1631. 32. 48. 75.
Pomereu, 1689.
Pompée, 1562.
Pomponne, 1670-72. 79. 91. 94. 99.
Poncet, 1667.
Poncher, 1547.
Pondicheri, 1680. 93. 97.
Pont, 1369. 1578. 1604. 14. 28.

PO.

Pont-à-Mouſſon, 1632.
Pontanus, pag. 956.
Pontarlier, 1639.
Pont-Avendin, 1645.
Pontchartrain, 1689. 90. 99. *ſon éloge*, 1714.
Pont-du-Chaſteau, 1634.
Pont-Courlay 1638.
Pont-Euxin, 789.
Ponthieu, *origine des comtes de*, 992. *Hugues I.* pag. 131. *Jean, comte de*, 1269. *Charles VII.* pag. 372. *les comtes de*, 1226. *Edouard de*, 1329. 69.
Pont-mayor, 1684.
Pont-neuf, 1578.
Pontoiſe, 1032. 1441. 1560. 89. 94. 1652.
Ponts, *des deux*, 1609.
Ponza, *iſle*, 1697.
Poperingue, 1678.
Popincourt, *de*, pag. 353.
Porée *pere* pag. 705.
Porentru 1635.
Porc-Epic 1498. 1515.
Porcelets 282.
Porrée, *Gilbert de la*, 1148.
Port, *du paſſage*, 1698.
Port-Alégre, 1704.
Porte, 1591. 1631. 53.
Porte, *Othomane*, 1542. 1699.
Porte, *de la, voyez* la Meillerie, 1617.
Portier, *du*, 1315.
Port-Louis, 1625.
Port-Mahon, 1708. 13.
Portolongone, 1646. 50.
Portsmouth, 1670.
Portugal, Portugais, 1645. 57-59. 61. *couronne de*, 1582. *Henri, comte de*, 1088. 1149. *Alphonſe I.* pag. 183. *Jean II.* 1493. *Eléonore*, 1493. 1529. *dom Sébaſtien, roi*, 1578. *Emanuel*, 1680.

PO.

faux, 1601. *Henri IV.* 1594. *révolution*, 1640. *conſpiration*, 1641. *traité*, 1644. *reine de*, 1663. *Villavicioſa*, 1665. *Alphonſe*, 1667. *d'Aumale*, 1667. *alliance*, 1701. 03-07. 09. 11. 13. 15.
Poſtes, 1477. 1691. 1708.
Potier, 1643. 48.
Poudre à canon, 1336.
Poudres, *conſpiration des*, 1605.
Pouille, 1026. 1137. 1503. 09.
Pouillet, 1328.
Poulain, 1587.
Pourpre, 1465.
Pouſin, *le*, 1626. 28.
Pouzzoles, 1496.
Poyet, 1540. 41.

PR.

Pracontal, 1703.
Pragmatique-Sanction, 1269. 1438. 61. 1553. 60. 84. 1688. pag. 973. 974.
Prague, *Jerome de*, 1415. pag. 355. *bataille de*, 1620. *ville*, 1631. 48.
Praguerie, 1440.
Praſlin, 1639. 53. 65.
Prat *du* 4. pag. 973.
Préadamites 1634.
Précepteurs *des rois*, 1103. 1689. *du dauphin* 661. pag. 704.
Prégent *de Bidoux*, 1544.
Prélats, 1319. 1639.
Premier, *M. le*, 1636. 1707. *gentilhomme*, 1612. 69. 89. *peintre du roi*, 1690.
Prémontrés, 1120.
Préſage, pag. 550.
Preſbytériens, 1639.
Préſéance, Séance, Rang, 1092. 1361. 1558. 63. 1624. 61. 94. *voyez* Rang.
Préſent, *droit*, 817.
Préſidens, *premiers*, 1497. 1515.

PR.

89. 1689-91. *pag.* 267. 351. 629. *création de*, 1690.
Préſidiaux, 1551.
Preſle, *Raoul de*, 1371.
Prêt, 1561. *pag.* 964.
Prétextat, 577. 90.
Prêtres, *mariage des*, 1103. 48. 1576.
Prévention, *pag.* 976.
Prévoſts, Prévoſtés, *fermiers*, 992. 1269. *de Paris*, 992. 1501. *grands*, *pag.* 49. *des ſeigneurs*, 922. *des marchands*, 1371. 1594. *pag.* 357. 962.
Prie, *Aymar de*, 1600.
Primatie, Primats, 1092. 1120. 1215. 1676. 1702. *pag.* 50.
Princes, *du ſang*, 1482. 84. 1541. 76. 81. *pag.* 488. *Dunois*, 1525. *Courtenai*, 1603. *légitimés*, 1714. *étrangers*, 1581. *M. le Prince*, 1654. *madame la princeſſe*, 1684.
Prior, 1711.
Priſcillien, 1226.
Priſonnier, *Charles le Simple*, 922. *Louis VII.* 1149. *Richard*, 1193. *comte de Flandres*, 1214. *Saint Louis*, 1249. *Iſabelle, femme d'Edouard II.* 1324. *le roi Jean*, 1355. *du Gueſclin*, 1364. *Captal de Buch*, 1371. *cardinal de la Balue*, 1469. *le duc d'Alençon*, 1474. *François I.* 1525. 28. *Jean-Frédéric*, 1547. *Marie Stuart*, 1587. *Grotius*, 1619. *pour dettes*, 1702. *pag.* 123.
Privas, 1629.
Proceres, 1305.
Procès, Procédure, *du comte d'Artois*, 1331. *du duc d'Alençon*, 1457. *cardinal de la Balue*, 1569. *chancelier Poyet*, 1540. *amiral Brion*, 1540. *Henri de Montmorenci*, 1632.

PR.

Proceſſion, 1577. *du Saint Eſprit*, 1274. *confréries*, 1576. *de la ligue*, 1590.
Procida, 1282.
Procope, 539.
Procureur, 1484. 1620. *général*, 1688. 89.
Profeſſeurs, *dix-neuf*, 1663.
Profeſſion *de foi*, 557.
Prom, 833. 55.
Promeſſe, *Henri IV.* 1599. 1603. 05.
Promotion, 1559. 1620.
Prophéties, 1590.
Propoſitions, *de l'aſſemblée du Clergé*, 1682.
Protectorat, 1648. *Richard*, 1658.
Proteſtans, 1529. 47. 62. 69. 1668. 85. 99. 1713.
Proteſtations, *contre le concile de Trente*, 1563. *du chancelier de Cheverny*, 1595. *du Clergé*, 1633. *du duc d'Orléans*, 1700.
Provence, *voyez* Arles, Toulon, Marſeille, 539. 62. *Thieri*, 736. *Interregne*, 739. *Bourgogne*, 1037. *Branche*, 1225. *Toulon*, 1707. *Childéric III.* 742. *Lothaire*, 842. *Charles*, 855. *comtes*, 877. 1156. *Boſon*, 879. *Béatrix*, 1245. *le roi d'Arragon*, 1258. *Charles d'Anjou*, 1331. *Louis XI.* 1480. *Charles-Quint*, 1536. *peſte*, 1576. *le duc de Savoie*, 1590. *Charles, duc de Guiſe*, 1595. *le Grand Duc*, 1598. *deſcente*, 1635. *troubles*, 1649. *le roi y paſſe*, 1660. *états*, 1223.
Provinces, *intendans*, 1653.
Pruſſe, 1525. *Frédéric, roi de*, 1701. 07. 13. *Fédéric*, 1701.
Pruth, 1711.

PT.

Ptolemaïs, 1191. 1588.

PT.

Ptolemée *Soter*, 636.

PU.

Pucelle *d'Orléans*, 1428. 30. 31. 54. *pag.* 941.
Puffendorf, 1650. 78.
Pui, *du*, 1574.
Puicerda, 1654. 78. 1707.
Puilaurens, 1631. 32. 34.
Puiſet, *du*, 1108.
Puiſieux, 1619. 22. 24. 98.
Puiſſance *eccléſiaſtique*, 753. 822. 1329. 1612. 82. *pag.* 1204
Puits, 1320.
Pultausk, 1703.
Pultowa, 1709.
Puritains, 1642.
Puſſort, 1667.
Puyſegur, 1650. 1702.

PY.

Pyramide, 1662.
Pyrénées, 588. 93. 778. 1477. 1659.

QUA.

Quarantaine, 1245.
Quarante, *conſeil de l'union*, 1589.
Quartier, 1585. 1687.

QUE.

Québec, 1674. 96. 1711.
Quenouille, 798.
Queraſque, 1631. 39.
Querci, 562. 85. *Henri III.* 1258.
Querelle, 1292.
Queſne, *du*, 1675. 76. 81-84. 1703.
Queſnoi, 1654-59. 93. 1712.
Queſtion, *la Guette*, 1322.

QUI.

Quiers, 1639. 55.
Quiétiſme, 1698. 99.
Quillebœuf, 1674.
Quinche, 1703.
Quinze-Vingt, 1258. 1309.
Quirini, 1591.

RA.

Rabutin, *de Buſſi*, 1665.
Racine, 1677. 90.
Radegonde, 562.
Ragnetrude, 636.
Raimbert, *pag.* 163.
Raimond, *comte de Toulouſe*, 1092. 1245. 49. 1365.
Rainfroi, 715. 19.
Rambouillet, 1711.
Ramée, *la*, 1596.
Ramekens, 1616.
Rameru, 1581.
Ramilli, 1706.
Ramire, 1516.
Ramus, 1574.
Ranacaire, 510.
Randan, 1663.
Rang, *dans la cour des pairs*, *pag.* 225. 348. 488. *entre les princes du ſang*, 1570. 76. *du duc de Bourgogne*, 1361. 1432. *Duncis*, 1525. *meſſieurs de Montmorenci*, 1551. *états*, 1558. *au concile*, 1563. *meſſieurs de Joyeuſe & d'E-*

TABLE

pernon, 1581. 96. *meſſieurs de Vendôme*, 1598. *duc de Vendôme en Eſpagne*, 1712. *cardinaux*, 1614. 17. 24. 96. *ſiége de l'Iſle*, 1667. *la maréchale de Guébriant*, 1645. *ambaſſadeur*, 1661. *à la Meſſe du roi*, 1669. *le duc du Maine*, 1694. *entre les maréchaux de France*, 1675. *au conſeil*, 1689. *patriarche de Conſtantinople*, 1215. *intendans des finances*, 1697. *grands d'Eſpagne & ducs*, 1701. *légitimés*, 1710. 14.

Rangabé, 807.

Rantzau, 1636. 43. 45. 47. 48.

Ranuzzi, *nonce*, 1686.

Raoul, *duc de Bourgogne & roi*, 923. 24. 28. 29. 36. *de Peronne*, *pag.* 153. *comte de Vermandois*, 1145. *l'orfévre*, 1270. *comte de Clermont*, 1292. *connétable*, 1350.

Rapin, 1593.

Rapporteurs, 1344.

Rapt, *ordonnance*, 1579. 1640.

Raſé, *pag.* 50.

Raſtadt, 1677. 1703. 13. 14.

Ratabon, 1661.

Ratiſbonne, 1630. 41. 48. 89. 1703.

Ratziejouski, 1697.

Ravaillac, 1610. *pag.* 585.

Raucourt, 1642.

Ravennes, 568. 758. 978. 1512.

Ravignan, 1710.

Rawenhaup, 1674.

Réaliſtes, *pag.* 163.

Realmont, 1628.

Rebec, 1524.

Rebelles, *voyez* Révolte, *ſeigneurs particuliers*, 1108. *Jean*, dit *Sans-terre*, 1203. *comte d'Artois*, 1331. *roi de Navarre*, 1357. *duc de Bretagne*, 1371. *Maillotins*, 1383. *comte d'Armagnac*, 1470. *connétable de Bourbon*, 1523. 27. *Gaſton & le prince de Condé*, 1649.

Rebender, 1709.

Récaréde, 585. *pag.* 481

Recherches, *financiers*, 1322. 28.

Rechin, 1092. 1103.

Recolets, 1184.

Recteur, *univerſité*, 1371.

Redemption, *ordre*, 1193.

Réduction, *Paris*, 1594.

Reès, 1672.

Référendaires, *pag.* 49. 533

Réforme, *état*, 1465. *coutume de Paris*, 1580. *calendrier Grégorien*, 1582. *abbaye ſainte Geneviéve*, 1624.

Réformés, 1576.

Réfuge, 1639.

Régale, *droit*, 511. 992. 1161. 89. 1673. 82. 95.

Régence, *Irene*, *Conſtantinople*, 796. *royaume de France*, *Baudouin*, 1103. *l'abbé Suger*, 1145. *Berangere*, *pag.* 223. *la reine Blanche*, *mere de ſaint Louis*, 1225. 26. 45. *l'abbé de ſaint Denis & Simon de Clermont de Neſles*, 1269. *Robert d'Artois*, 1283. *Philippe le Long*, 1316. *Charles dauphin*, 1357. 58. *abus des régences*, 1371. *ordonnances*, 1371. 91. *duc d'Anjou*, 1380. *Jean Sans-Peur*, 1404. *le dauphin*, 1415. *Henri V.* 1420. *duc de Betfort*, 1422. 35. *Anne de France*, 1483. 84. 85. 88. 90. *la mere de François I.* 1515. 24. *Catherine de Médicis*, 1560. 63. 74. *Charles de Sudermanie*, 1604. *Marie de Médicis*, 1610. *Anne d'Autriche*, 1629. 43. *Gaſton*, 1643. *le duc d'Orléans*, 1714.

RE.

Regeſberg, 1619.
Reggio, 1655. 1702.
Régiment, *des Gardes*, 1692. 1704. *des Carabiniers*, 1693.
Reginon, 879. *pag.* 122.
Regiſtres, *parlement*, 1313. 1594. 1668.
Régle, *des chanoines*, 814. *de ſaint Auguſtin*, 1255.
Réglement, *de Mayence*, 803. *de Paſſi*, 1309. *confreres de la paſſion*, 1401.
Réhabilitations, *Marigni*, 1324. *Pucelle d'Orléans*, 1454.
Reims, *les peuples ſe donnent à Clovis*, 493. *priſe & repriſe*, 563. *Carloman*, 771. *Louis d'Outremer*, 954. *Lothaire*, 986. *ſacre de Philippe*, 1056. *pag.* 163. *dignité de chancelier*, *pag.* 163. *ſchiſme*, 1108. *pag.* 172. *concile*, 1120. 48. *prérogatives des ſacres*, 1179. *Charles VII.* 1428. 48. *univerſité*, 1548. *le Tellier, archevêque de*, 1704.
Religieux, Religieuſes, *régle*, 814. *mariage*, 1148. 89. 1321. *droit de préſent*, 817.
Religion, *prêchée en Suéde*, *pag.* 75. *en Dannemarc*, *pag.* 109. *en Pologne*, *pag.* 112. *troubles*, 1517. *Proteſtans*, 1529. *aſſemblée d'Auſbourg*, 1530. *Angleterre*, 1534. 47. 53. 1603. *exécution de Cabrieres*, 1545. *punitions*, 1547. interim, 1548. *édits*, 1551. 59-64. 1669. 82. 85. 1713. *pacification de Paſſau*, 1552. *Huguenots*, 1560. *troubles des Pays-Bas*, 1566. *tout juge doit être catholique*, 1567. *guerre civile*, 1568. *paix*, 1570. 77. *prétendue réformée*, 1576. *Pays-Bas*, 1578. *calendrier*, 1582. *on veut engager*

RE.

le roi de Navarre à changer, 1584. *guerre*, 1585. 1620. *Griſons*, 1621. *ligue contre l'empereur*, 1626. 27. 31. *voyez* Arianiſme, Calviniſme, Luthéraniſme.
Relingue, 1684.
Reliques, *cauſe de ſuperſtition*, 1022. 1483. *de ſaint Louis*, 1230. *Chapelle royale*, 1324.
Remi, *ſaint*, 493. *Pierre*, 1328.
Remiremont, 612.
Remontrances, *parlement*, 1563. 1602. 15. *pag.* 953.
Renaudie, 1560.
Renaudot, 1631.
Rendon, *château*, 1380.
René, *duc d'Alençon*, 1474. *ducs de Lorraine*, 1419. 31. 76. *voyez* Anjou.
Renée, *Louis XII.* 1514. 15.
Rennes, 591.
Renomer, *roi du Mans*, 510.
Renonciation, *le roi Jean*, 1360. *l'infante Marie-Thereſe*, 1659. *l'empereur*, 1703. *le roi d'Eſpagne*, 1712. 13.
Rentes, 1441. 1638.
Renti, 1554. 1638.
Repréſentation, 831. 973. 1200. 1302. 22.
République, *Suiſſes*, 1305. *Florence*, 1502. *Henri IV.* 1610. *Catalans*, 1641.
Répudiation, *pag.* 199. *Himiltrude*, *pag.* 63. *Anſgarde*, 879. *pag.* 97. *Dagobert*, 628. *Berthe*, 1092. *Eléonore*, 1150. *Agnès de Meranie*, *pag.* 199. *Ingerburge*, 1193. *pag.* 199. *Catherine d'Arragon*, 1534. *Blanche de Bourgogne*, *pag.* 295.
Requena, 1707.
Requeſcens, 1578.
Reſignation, *pag.* 965.

RE.

Reſſort, *Guienne*, 1360. *Montpellier*, 1365. *duché d'Angoulême*, 1515. 27.
Rethel, 1384. 1650. 52. 53.
Rethelois, *duc*, 1629.
Retractation, 1547.
Retraite, *Rebec*, 1324. *duc de Parme*, 1592. *de Vaudemont*, 1695.
Retz, *Gondi de*, 1567. 74. *cardinal de*, 1621. *cardinal de*, 1648. 51. 52. 54. *ſon portrait*, 1679.
Revel, 1672. *fort de*, 1710.
Révélation, *de Thou*, 1642.
Reventlau, 1706.
Revenus *des rois*, 992.
Reveres, 1704.
Réunions, 845. 1223. *pag.* 119. 956. &c. *Friſe*, 736. *duché d'Aquitaine*, 767. *Septimanie*, 751. *duché de Baviere*, 787. *royaume d'Italie*, 818. *des égliſes d'Orient & d'Occident*, 867. *duché de France*, 992. *duché de Bourgogne*, 1001. *Meulan*, 1040. *Gatinois*, 1067. *Vermandois*, 1180. *Artois*, 1192. 1477. *Philippe-Auguſte réunit pluſieurs provinces*, 1215. *le roi Jean*, 1361. *la Bretagne*, 1379. *la Normandie*, 1448. *Province*, 1480. *le marquiſat de Saluces*, 1548. *au domaine, édit*, 1588. *la Navarre*, 1607. *édit*, 1620. *Béarn*, 1620. *duché de Bar*, 1633. *Alſace*, 1680. *Orléans*, *pag.* 333.
Revol, 1588.
Révolte, *le comte de Sancerre*, 1180. *impoſteur*, dit *Baudouin*, 1223. *les barons d'Angleterre*, 1255. *le Dauphin*, 1440. 57. *Angleterre*, 1553. 1640. 88. *Catalogne*, 1640. *Portugal*, 1580. 1640.
Reynie, *la*, 1680. 97. 1704.

RH.

Rhé, *iſle*, 1625. 27. 53. 96.
Rhetie, 830.
Rhimberg, 1671. 72. 74. 1702. 03. 13.
Rhin, *projet de Charlemagne*, 789. *ligue*, 1658. *cours*, 1644. *paſſage*, 1672. *électeur de Brandebourg*, 1673. 75. *maréchal de Villars*, 1707. 13.
Rhinfelds, 1638. 78. 93.
Rhodes, *iſle*, 1309. 1522. 65. 83.

RI.

Riberac, 1578.
Richard, *duc de Normandie*, 942. 56. 1001. *roi d'Angleterre*, 1171. 86. 89. 91-93. *II.* 1376. 94. 97. *duc d'Yorck*, 1435. 57. *III.* 1483. *ambaſſadeur*, 1542. *fils de Cromwel*, 1658.
Richardot, *traité de Vervins*, 1598.
Richelieu, 1380. 1592. 1611. 16. 17. 19. 20. 22. 24. 26-42. 92. *pag.* 961. 973. *duc*, 1647. 80. *ducheſſe*, 1680. *maréchal*, 1685. 1713.
Richemont, *Edmont, comte de*, 1420. 24. *connétable de*, 1425. 28. 31. 36. *comte de*, 1475. 85. *duc de*, 1670.
Riehenaw, 888.
Richer, *docteur de Sorbonne*, 1612.
Richilde, 877.
Rienzi, 1352.
Riès, *iſle*, 1622.
Rieux, *Renée de*, *pag.* 551.
Riga, 1700. 01. 10.
Rigord, 1223.
Rinçon, *ambaſſadeur à Veniſe*, 1542.
Rio-Janeiro, 1711.
Ripaille, *Amédée, duc de Savoie*, 1439.
Riquet, 1664.
Riſwick, *paix, traité*, 1697. 1713.

RI.

Rituel, *Vannes & Clermont*, 1584.
Riviere, *l'abbé de la*, 1648. 50. 57.

RO.

Robbe, *courte*, 1560. *ſéparée de l'épée*, 1560.
Robert, *roi*, 988. 96. *voyez ſon régne*, *I. duc de Bourgogne*, 1001. 31. *pag.* 143. *fils de Baudouin*, 1067. *le Friſon*, 1226. 28. 38. *enfant de France*, 922. 1238. *voyez* Artois & Dreux, *le Fort*, 861. *le diable*, 1031. 47. *fils de Guillaume le Conquérant*, 1062. 67. 92. 1100. 13. 16. *d'Arbriſſel*, 1103. *comte de Flandres*, 1304. *Brus*, 1324. *Guiſcard*, 1026. 56. *le Sage*, *roi de Naples*, 1341. *Prince*, *fils du roi de Bohême*, 1644. 65. 66. 73.
Robertet, *Florimond*, *pag.* 417.
Rocca, 1645.
Roche, *chevalier de la*, 1565.
Rochefort, *comte de*, 1108. *Gui*, 1499. *pag.* 173. *Guillaume*, *pag.* 397. *maréchal de*, 1672. 73. 75. 76. 80. *marquis de*, 1669.
Rochefoucaud, 1569. 1612. *duché-pairie*, 1622. *cardinal de la*, 1617. 24. *duc de la*, 1643. 51. *Marſillac*, 1679.
Rocheguyon, *la*, 1546. 1622.
Roche-la-Belle, *la*, 1569.
Rochelle, *la*, Rochellois, 1223. *François I.* 1542. *ſiége*, 1573. *hoſtilités*, 1574. *Henri IV.* 1590. *Louis XIII.* 1622. 27. 28.
Rocheſter, 1688.
Roche-ſur-Yon, *prince de la*, 1559. *pag.* 489. *frere du prince de Conti*, 1685.
Rocroy, 1643. 53.
Roderic, *roi des Gots*, 715.
Rodolphe, *fils de Conrad*, 888. *III.* 1037. *comte d'Haſbourg*, 1245. 73. *pag.* 253. *empereur*, 1282. 1610.
Rodolphine, *ligne*, 1648.
Rodrigo, 1706.
Roger, *prince Normand*, 1130. *roi de Sicile*, 1026. 1130. 49. 50. *Pierre*, *nommé à l'archevêché de Sens*, 1329.
Rogier, *chancelier*, 1348. *pag.* 305.
Rohan, *maiſon de*, 1588. *Jean*, 1562. *duc de*, 1573. 1603. 12. 14. 21. 22. 27-29. 35-38. 52. *chevalier de*, 1669. 74. *duché-pairie*, 1714. *Catherine*, 1603. *Marguerite*, 1648.
Roi *des Romains*, 973. 1056. 1555. *Ferdinand Ernеſt*, 1636. *prince Joſeph*, 1703. 04.
Rolland, 778.
Rollans, 1380.
Rolles, *pag.* 952.
Rollon, *premier duc de Normandie*, 912. 29.
Romain, *cardinal*, 1226.
Romanie, *Paléologue*, 1494.
Romans, *origine des*, *pag.* 126.
Romarit, 612.
Rome, Romains, 536. 68. 715. 67. 842. 45. 50. 1001. 26. 1186. 1532. *pag.* 46. &c. 118. 974. 975. *voyez* Papes, *Eſpagne*, 714. *Aſtolphe*, 751. *Lothaire*, 842. *Léon IV.* 845. *conciles*, 996. 1056. *conſuls*, 1056. *clergé*, 1120. *Louis le Jeune*, 1142. *brouilleries*, 1193. *ſaint Siége*, 1376. *Charles VIII.* 1494. 95. *connétable de Bourbon*, 1527. *abus*, 1550. *différends*, 1662. 90. *M. de Monaco*, 1699. *roi des*, 1556.
Romorantin, *édit*, 1560.
Romuald, *ſaint*, 1001.
Romulphe, 612.
Roncevaux, *défaite*, 778.

TABLE

RO.

Rook, *amiral*, 1693. 1703. 04.
Roquelaure, 1610. 1705.
Roquette, *la*, 1653.
Roſcieux, 1602.
Roſe *d'or*, 1092.
Roſe *rouge & blanche*, 1457. 71.
Roſe, *évêque de Senlis*, 1593. 98.
Roſebecq, *bataille*, 1382.
Roſen, 1645. *maréchal*, 1703.
Roſes, *baillée des*, 1541.
Roſes, *ville*, 1645. 93. 1712.
Roſmadec, 1627.
Roſni, 1589. 1600. 03. 06. 07. 11. *de Bethune*, 1610.
Roſtok, 1631. 1711.
Roturiers, Rotures, Annobliſſement, 923. 1200. 70. 1313. 15. 28. 1579. 1629. *pag.* 118.
Rotwil, *priſe*, 1643.
Rouanès, 1631. *duché-pairie*, 1667. 69.
Rouen, *Charles, fils du roi Jean*, 1355. *priſe*, 1419. *pucelle d'Orléans*, 1431. *Hugenots*, 1562. *parlement*, 1563. 1639. *ſiége*, 1591. 92. *amiral de Villars*, 1594. *aſſemblée*, 1596. 1617. *archevêque de*, 1702.

RO.

Rovere, *cardinal de la*, 1480. 1503.
Rouergue, *le*, 534. *du Gueſclin*, 1369.
Rouillé, 1691. *création de charge*, 1701. *préſident*, 1709.
Rouſſillon, 1642. *roi d'Arragon*, 1258. *Louis XI.* 1462. *roi d'Arragon*, 1493. *ordonnance*, 1564. *conquête*, 1642. 59. 74. *maréchal de Schomberg*, 1674. 75.
Routiers, 1361.
Rouvre, *duc de Bourgogne*, 1316. 61. 84. 1678. *pag.* 303. 319.
Royaliſtes, 1586. 90. 92.
Royan, *ſiége*, 1622.
Royaume, *Rodolphe*, 888. *duc de Bourgogne*, 1473. *interdit*, 1512. *Irlande*, 1541.
Roye, *ville*, 1470. 1653. *Eléonore de*, 1569.

RU.

Rubempré, *bâtard*, 1464.
Rugen, 1630. 48. 78.
Ruremonde, 1702.
Ruſſ, 888.
Ruſſie, 1700.
Ruyter, *amiral*, 1666. 72-74. 76.
Ruzé de Beaulieu, 1588.

SA.

Sabine, *cardinal de*, 1179.
Sachevrel, 1711.
Sacre, 1179. 1314. 71. 80. 1431. 1594. 1654. *pag.* 56. 163. 222. 287. 348.
Sadolet, 1547.
Sague, *la*, 1560.
Saint-Abre, 1657.
Saint-Aignan, *duché-pairie*, 1663. 65.
Saint-Amand, *le comte d'Harcourt*, 1649. *Albergotti*, 1712.
Saint-Amour, *château*, 1637.
Saint-André, *pag.* 122. *maréchal de*, 1547. 57. 60. 62. 69.
Saint-Ange, *château*, 1527.
Saint-Antoine, *combat*, 1652. *porte*, 1660.
Saint-Arnoul *de Metz*, *pag.* 71.
Saint-Aubin, *bataille*, 1488.
Saint-Aunais, 1645.
Saint-Baſle, *abbaye*, 988.

SA.

Saint-Barthelemi, *égliſe*, *pag.* 130. *maſſacre*, 1572.
Saint-Benoît, *ſur Loire*, *pag.* 161.
Saint-Bertin, 750. 879.
Saint-Chaumond, 1633. 44.
Saint-Chriſtophe, *iſle*, 1666 90.
Saint-Cir, *établiſſement*, 1686.
Saint-Clair, 912.
Saint-Cloud, 1674.
Saint-Conteſt, 1714.
Saint-Corneille, 756. *pag.* 97.
Saint-Denis en France, *Dagobert*, 635. 36. *Clovis II.* 651. *Clotaire II.* 670. *Louis le Débonnaire*, 833. *Charles-Martel*, 741. *Landit*, 875. *Charles le Chauve*, 875. *Louis III.* 882. *Carloman*, 884. *Hugues-Capet*, *pag.* 131. *Robert*, *pag.* 143. *Louis le Gros*, 1135. 50. *apoſtolat*, 1242. *du Gueſclin*, 1380. *batailles*, 1567. 1678. *chevalier d'Aumale*, 1591. *Henri IV.* 1593. *Marie de Médicis*, 1610. *Turenne*, 1675. *réunion à S. Cir*, 1686.
Saint-Dié, *abbaye*, 612.
Saint-Domingue, 1492.
Saint-Eſprit, *proceſſion du*, 1274. *inſtitution de l'ordre*, 1579. 98. *promotion*, 1662. *Pont*, 1309.
Saint-Etienne, 1067. *pag.* 121.
Saint-Evremond, 1659.
Saint-Fremond, 1701.
Saint-Gal, 1305. *abbé*, 1712.
Saint-Gelais, 1435.
Saint-Georges, *légat*, 1547.
Saint-Germain *en Laye*, *paix*, 1570. 71. *Dauphin*, 1638. *traité*, 1641. 43. *le roi retiré*, 1649. *la cour s'y établit*, 1662. *le roi en part*, 1677. *le roi Jacques*, 1689. *baptême de Louis XIV. pag.* 704. *des Près*, *Childebert*, 558. *Clotaire II.* 628. *Childéric*, 670. *Hugues*, *abbé*,

SA.

pag. 198. *Caſimir*, 1669.
Saint-Godard, *combat*, 1664.
Saint-Guiſlin, *priſe*, 1655-57. 77.
Saint-Heran, 1572.
Saint-Honorat, *iſles*, 1637.
Saint-Honoré, *porte*, 1591. 1651.
Saint-Jacques, 1154.
Saint-Ibal, 1636.
Saint-Jean, *l'évangél. pag.* 121. *bapt. pag.* 122. *chevaliers*, 1309. 1522. *Charles-Quint*, 1530. *d'Angeli*, 1223. 1569. 88. 1612. *de Loſne*, 1636. *de Luz*, 1636. 60. *pag.* 705.
Saint-Lazare, *établiſſement*, 1632.
Saint-Leger, 1636.
Saint-Lo, *croix*, 1483.
Saint-Louis, *inſtitution de l'ordre*, 1693.
Saint-Malo, *bombardement*, 16932 *cardinal de*, 1494.
Saint-Marcel, 593.
Saint-Mathias, *Charles-Quint*, 1500. 25.
Saint-Martin, *pag.* 122. *d'Autun*, 613. *fort*, 1627.
Saint-Maur, 992. *Louis le Gros*, 1116. *l'empereur*, 1378. *paix*, 1465. *édit*, 1567. *congrégation*, 1621.
Saint-Médard, *Clotaire*, 562. 75. *l'empereur*, 833. *Charles le Chauve*, 850. *Raoul*, 923.
Saint-Megrin, 1578.
Saint-Michel, *ordre*, 1527. *inſtitution*, 1469. *promotion*, 1559.
Saint-Mihel, *ville*, 1632. 33. 35.
Saint-Olon, 1684.
Saint-Omer, *ville*, 1067. 1150. 1638. 77. 78.
Saint-Paul, *pag.* 122. *hôtel*, 1380. 1615. *pag.* 349. *comte de*, 1401. 10. 1602. *Vendôme*, 1529. *connétable de*, 1466. 70. 71. 74. 75.

94. *égliſe*, 511. 628. 40.
Saint-Pierre, *fête*, *pag.* 122. *égliſe*, 511. 1507. *patrimoine*, 1067. *tribut*, 855. 1508. *en Vallée*, *pag.* 125.
Saint-Pol, 1703.
Saint-Preuil, 1641.
Saint-Quentin, 1470. 74. 75. 1557. *bataille*, 1557.
Saint-Remi, *Clovis*, 493. *égliſe*, 1180. *mademoiſelle de*, 1675.
Saint-Riquier, 992.
Saint-Roch, *paroiſſe*, 1633.
Saint-Ruth, 1690. 91.
Saint-Sacrement, *héréſie*, 1047.
Saint-Saturnin, 1309.
Saint-Sébaſtien, 1698.
Saint-Siége, 714. 1206. 42. 1305. 13. 76. 1644.
Saint-Simon, 1626. 36. *duché-pairie*, 1635. 43. 45.
Saint-Thomas du Louvre, 1179.
Saint-Venant, 1645. 49. 57. 1710.
Saint-Victor, *abbaye*, 1135.
Saint-Vincent, *égliſe*, 558.
Saint-Vinox, 1558. 1667.
Saint-Waſt d'Arras, 690.
Sainte-Brigite, *le duc de Savoie*, 1693.
Sainte-Catherine, *égliſe*, 1215. *maréchal de Teſſé*, 1707.
Sainte-Cécile, *archevêque d'Aix*, 1646.
Sainte-Chapelle, 1193. 1269. *Philippe le Hardi*, 1283. *bulle*, 1316.
Sainte-Geneviéve, *abbaye*, 511. 43. *Clovis*, 511. *égliſe*, 1180. *réforme*, 1624. *proceſſion*, 1693.
Sainte-Marguerite, *iſles*, 1637.
Sainte-Menehould, *traité*, 1614. *priſe*, 1652. 53.
Saintot, 1603.
Saintrailles, 1451. 57.
Saints, *ſort des*, 789.
Saiſſetti, *Bernard*, 1303.
Saladin, 1150. 86.
Salamandre, *François I.* *pag.* 449.
Salamanque, 1706.
Salankemen, 1691.
Salces, 1639. 40. 42.
Salerne, *ſiege*, 1026. *prince*, 1283.
Salignac, *de*, 1579.
Salins, 1668. 74.
Salique, *loi*, 511. 58. 1316. *pag.* 124. *terres*, *pag.* 117.
Salmes, *princeſſe de*, 1684.
Salo, *Journal des ſçavans*, 1665.
Salomon, 845.
Salſbac, 1675.
Salſéde, *conjuration*, 1582.
Salvaterra, 1705.
Saluces, 1503. 36. 48. 88. 99. 1600. 01. 30. 90.
Salvius, 1647.
Salut, *difficulté*, 1653.
Samon, 632.
Samoucy, 771.
Sancerre, *hommage*, 1100. *comté*, 1226. *révolte*, 1180. *ſiége*, 1573.
Sanche, *roi d'Arragon*, 1316. 1516. *III.* 1285. *roi de Navarre*, 1206. 52. *de Caſtille*, *pag.* 229.
Sanci, 1589.
Sandomir, *Palatin*, 1696.
Sanglier, *Carloman*, 884.
Sanſalvador, 1624.
Santaüel, 1626.
Santa-Vittoria, 1702.
Santen, *traité*, 1614.
Santia, *ville*, 1644.
Saragoſſe, 543. *Ybinalarabi*, 778. 1707. 10.
Saragouſſe, 1675.
Sarbourg, 1661.
Sardaigne, 1226. 1637. 1708. 13. *Victor*, *pag.* 707.
Sarlat, 1653. 80.

SA.

Sar-Louis, 1680.
Sarrazins, *ſous Dagobert III.* 715. *ſous Thierri IV.* 732. 36. *interregne*, 739. *Pepin*, 758. *traité*, 776. *Louis le Débonnaire*, 800. 14. *Inigo*, 827. *Lothaire*, 850. *bataille dans la Calabre*, 978. *regnent en Afrique*, 1026. *ſous Louis le Jeune*, 1148. *Liſbonne*, 1149. *tréve*, 1226. *Provence*, 1245. *Rouſſillon*, 1258.
Sas de Gand, 1644.
Saſſenage, *de*, 1566.
Satire *Menippée*, 1593.
Savelli, 1638.
Saverne, 1635. 36. 40. 75.
Savillan, 1574. 1639.
Saule, 1711.
Savonne, *entrevue*, 1505. *révolution*, 1528.
Savonieres, *concile*, 875.
Savoye, 879. 88. *comté*, 1037. *maiſon*, 1056. *droits*, 1189. *duché*, 1415. *Pierre*, 1309. *Amédée*, 1439. *Louis*, 1445. *Bonne*, 1470. *Charlotte*, 1483. *Philibert II.* 1508. 30. *ducs*, 1515. *bâtard*, 1522. *Philippe*, 1528. *Louiſe*, 1531. *pag.* 448. *voyez* Angoulême, *duc de*, 1535. *Amé VIII. pag.* 319. *Honorat*, 1572. *Emanuel-Philibert*, 1553. 57. 59. 62. 74. 79. 88. 90. 96. 97. *ambaſſadeurs*, 1598. *négociation*, 1599-1601. *entrepriſe*, 1602. 13. *traité*, 1610. 17. *ligue*, 1623. *entrepriſes*, 1625. 29. 30. *ligue*, 1635. *Charles-Emanuel*, 1630. 53. 67. 1703. *Charles*, 1189. *Victor-Amédée*, 1189. 1635-37. *prince Thomas*, 1635. 37. 39. 41. 43. 55. 56. *guerre*, 1640. 42. *le jeune duc*, 1645. 52. 53. *Eſpagnols*, 1646. *le cardinal*, 1637. 41. *archevêque de Reims*, 1654. *la ducheſſe Marguerite*, 1658. *Charles-Emanuel*, 1660. 67. *Victor*, 1684. 87. 90-93. 95. 96. *pag.* 707. *paix*, 1697. *guerre*, 1700. 08. *traité*, 1713. *Marie-Adélaïde*, 1697. 1712. 13. *pag.* 705. *Marie-Louiſe*, 1714. *Henri*, 1654. *caractere des ducs de Savoie*, 1703.
Saus, 1711.
Sauſoy, *du*, 1658.
Sauvebœuf, 1653.
Saxe, Saxons, 555. *interrégne*, 739. *Childéric III.* 743. *Pepin*, 753. 58. *Charlemagne*, 772. 75. 76. 78. 96. 803. 14. *Henri I.* 920. *Guſtave*, 1632. *le roi de Suéde*, 1701. 03. 04. 06. *duc Othon*, 912. *Othon*, 1206. *duc Veimar*, 1616. 31. 32. 34. *l'empereur*, 1635. *électeur*, *Jean-Frédéric*, 1547. *Maurice*, 1551. 52. *prétentions*, 1609. *Jean-Georges I.* 1620. 31. 36. 41. *Lavembourg*, 1632. *Eiſenac*, 1677. *Frédéric-Auguſte*, 1697. 1700-04. 06. 09. *maréchal*, *comte de*, 1660. 73. 1709.

SE.

Sectes, *pag.* 1631.

SC.

Scalambre, *Phil.* 1282.
Scalette, 1676.
Scarpe, *fort de*, 1667. 68.
Sçavans, *gratifications*, 1663.
Sceau, Sceaux, 1380. 1541. 74. 90. *pag.* 283. 375. 493. *Chevreuſe*, 1590. *Luines*, 1621. *Marillac*, 1624. *Segnier*, 1650. *le roi tient le*, 1672.
Sceaux, *fête de*, 1685.
Scepeaux, 1551.
Scheleſtad, 1675.

SC.

Schiſme, *des Grecs*, 867. *égliſe*, 1103. *Reims*, *pag.* 172. *Innocent II. & Anacles*, 1130. *Alexandre III. Victor IV.* 1171. *proceſſion du Saint-Eſprit*, 1274. *Grégoire XI.* 1379. 82. 83. *guerre*, 1383. 94. 1404. *concile*, 1408. 15. *mort d'Eugène IV.* 1439. *Angleterre*, 1534.
Schoeffer, 1457.
Schomberg, 1573. 78. 98. 1614. 20. 21. 27. 30. 32. 37. 42. 43. 47. 48. 56. 58. 63. 74-76. 78. 88. 90. *duc de*, 1704.
Schonen, 1676.
Schorendorf, *priſe*, 1707.
Schouel, 1707.
Schullembourg, *général*, 1704.
Schwarts, *Berthod*, 1336.
Schweidnitz, *Impériaux*, 1642.
Sciara, *Colonne*, 1303.
Sciences dans les Gaules, 511. *voyez* Lettres.
Scoti, *nonce*, 1639.
Scrutin, *pag.* 351.
Sculpture, *la*, 1180. *académie*, 1663.

SE.

Séance, *voyez* Rang.
Sébaſtien, *Dom, roi de Portugal*, 1578. *faux*, 1601.
Secret, *clercs*, 1341.
Secretaire, 1309. *des finances*, 1341. 1410. *pag.* 417. 493. *d'état*, 1309. 1410. 1574. 1639. 43. 61. 89. 90. 1701. 09. *pag.* 493. *du cabinet*, 1575. *durot*, 1410. *pag.* 175. 351. 493. *des commandemens de la reine*, 1661.
Sedan, *ceſſion*, 1606. *bataille*, 1641. *duc de Bouillon*, 1642. *échange*, 1651. *comte de Soiſſons*, 1661.
Sedecias, *médecin*, 875.
Sédition, faction, troubles, *Louis le Gros*, 1103. *Jacquerie*, 1358. *Bourguignons, Armagnacs*, 1410. *Bretagne*, 1419. 1604. *Rouen*, 1639. *Naples*, 1710.
Ségovie, *château*, 1710.
Seguier, *doyen de Notre-Dame*, 1593. *Jean*, 1594. *évêque de Meaux*, *pag.* 704. *chancelier*, 1639. 43. 50. 67. 72.
Seignelay, 1380. 1684. *ſceaux*, 1685. 88. 89. *mort*, 1690.
Seigneurs, Seigneuries, 845. 992. *pag.* 119. *tréve*, 1040. *doit veiller à la ſureté des chemins*, 1255. *introduction*, 1269. 70. 73. *excluſions*, 1135. 1252. 55. 1315.
Seilern, 1714.
Seine, *la riviere*, 493. 97.
Seize, *établiſſement*, 1585. *faction*, 1587. *duc de Guiſe*, 1588. 91. *diviſion*, 1592.
Sel, *impôt*, 1344.
Selden, 1275.
Selim *I.* 1517. *II.* 1189.
Selve, *Jean de*, 1515. *pag.* 453. *Dom Philippe de*, 1644. *pag.* 959.
Semblançai, 1522.
Seminare, *bataille*, 1495. 1503.
Sémiramis du Nord, 1391.
Sénateur, *dignité*, 1145. 1255.
Sénéchaux, 1214. *comte d'Anjou*, 978. 1116. *fonctions*, 978. *pag.* 49. 133. 175. 203. *juges*, 1498. 1560.
Senef, *bataille*, 1674.
Seneque, 1568.
Senlis, *ville*, 853. *concile*, 1315. *chancelier*, 1309. *traité*, 1477.
Sennecy, *marquiſe de*, 1663.
Senneterre, *ambaſſadeur*, 1637.
Senone, *abbaye*, 612.
Sens, 936. *comte de*, 840. *concile*, 1140. *primatie*, 1092. *aſſemblée*, 1612.

SE.

Senſano, 1704.
Septante, 636.
Septimanie, 508. 751.
Sépulture des Rois, 875-82. *pag.* 57. 395.
Séraphin, *anditeur*, 1592.
Serbellon, 1635. 37.
Serfs, affranchiſſement, 796. 1135. 1225. 1316. *pag.* 46. 51. 979.
Sergens *d'armes*, 1215.
Serizay, *académie*, 1635.
Serment, *reliques*, 1022. *de fidélité*, 1223. 1531.
Serpa, 1707.
Servet, *Michel*, 1553.
Service, *militaire*, 817. *pag.* 118. *roi d'Angleterre*, 1376. *Henri VIII.* 1547. *maréchal de Guébriant*, 1643.
Servien, *plénipotentiaire*, 1644. 47. 61.
Servitude, 1296. *pag.* 46. 51.
Seu, *la*, 1691.
Seve, *de*, 1667.
Sévigné, *de*, 1673.
Seurre, 1650.
Sexte, *Boniface VIII.* 1321.
Seymour, *Jeanne*, 1547. *Thomas*, 1547.
Sezane, 1708.

S F.

Sforce, *François*, 1447. 98. *Ludovic*, 1494. 95. 98. 1500. *Maximilien*, 1512. 13. 15. *François*, 1521. 22. 25. 26. 29. 34.

S I.

Siagrius, *général des Romains*, 486.
Siam, *Envoyés*, 1684. 86. *révolution*, 1688.
Sichilde, 628.
Sicile, 1026. 56. *mouvance*, 1056. *fondation*, 1026. 1130. *Roger*, 1150. *Guillaume II.* 1186. *Frédéric II.* 1226. *vêpres*, 1282. *Charles-Quint*, 1522. *Mainfroi*, 1255. *Charles d'Anjou*, 1283. *duc d'Anjou*, 1292. *ſéparation*, 1292. *Charles*, 1480. *Jacques*, 1283. 85. 92. *Louis II.* 1415. *Louis III.* 1428. 31. *Philippe*, 1555. *monarchie*, 1605. *M. de Vivonne*, 1678. *duc de Savoie*, 1713. *pag.* 707.
Sienne, *ſainte Catherine*, 1376. *ville*, 1554. 57.
Sigebert, *roi de Cologne*, 510. *roi d'Auſtraſie*, 663-75. *II. ou III.* 632. 36. 44. 46. 54. 70. *pag.* 49.
Sigiſmond, *roi de Bourgogne*, 523. 34. *empereur*, 1394. 1415. *duc d'Autriche*, 1443. *roi de Hongrie*, 1394. *roi de Pologne*, 1604. 27.
Signature des minutes, 1560. 79.
Sillery, *négociateur*, 1598. *Henri IV.* 1622. *chancelier*, 1614. 22. 24 *commandeur de*, 1623. 24.
Silva, *Juan de*, 1493.
Silveſtre *II. Gerbert*, 988.
Simon, 1682. *comte de Montfort*, 1206. 23.
Simonie, 1022. *pag.* 975.
Sinibalde, 1242.
Sintal, 780.
Sintzeim, 1674.
Sion, *cardinal*, 1521.
Sirk, 1643. 61. 1705.
Sirmond, *confeſſeur du roi*, 875. 1643.
Siſenand, *roi des Gots*, 634.
Sithiu, *ſaint Bertin*, 750.
Sixte *IV. pag.* 415. *Saint Bonaventure*, 992. *le roi de Navarre*, 1582. 85. 88-90.

S K.

Skenk, 1635. 36. 72.

S M.

Smalcade, *ligue*, 1532.
Smyrne, *flotte*, 1693.

TABLE

SO.

Sobieski, *roi de Pologne*, 1676. 83. 96. *les deux freres*, 1704.
Société, *de Jesus*, 1534. *royale de Londres*, 1660.
Socrate, 1553.
Soignies, 1706.
Soissons, *bataille*, 486. *siége de la monarchie*, 486. 593. 628. *Clotaire II.* 593. *royaume*, 628. *concile*, 1140. *Charles VII.* 1428. *comte de*, 1593. *Charles de Bourbon*, 1612. *Louis*, 1626. 36. 41. *Savoie*, 1573. 1661. *comtesse de*, 1665. 80. *chevalier de*, 1694. *académie*, 1674. *soldat*, 1214.
Soliman *II.* 1522. 29. 32. 41.
Solis, *Fernando*, 1644.
Solfonne, 1655.
Somme, *riviere*, 481. 93. 1344.
Sommerset, *Marguerite de*, 1485.
Somptuaires, *loix*, 813.
Soncino, 1705.
Songe du Vergier, 1371.
Sopha, 1683. 85.
Sophie, *Hanovre*, 1701.
Sorbonne, 1269. *arrêté*, 1587. *decrét*, 1589. 90. *le Czar*, 1642. *propositions*, 1682.
Sorcier, *Pucelle d'Orléans*, 1431. *Urbain Grandier*, 1634.
Sorel, *Agnès*, 1445.
Sort, 506. 789. 1397.
Soubize, 1621. 22. 25. *prince*, 1677.
Souche, *comte de*, 1674.
Soudan *de Babilone*, 1329.
Soultsbaie, *combat naval*, 1672.
Sourdis, *archevêque*, 1641. *marquis*, 1679.
Sous-inféodations, pag. 118.
Souverain, Souveraineté, *vassaux*, 1108. *roi d'Arragon*, 1255. *Charles VIII.* 1495. *Hollande*, 1609.

SO.

Soye, *Vers*, 511. *manufactures*, 1603.
Soyecourt, 1669.

SP.

Spaart, *baron de*, 1703.
Spenser, 1324.
Spezzia, *port de la*, 1495.
Spifame, 1538.
Spinola, 1588. 1614. 20. 21. 24. 25. 30.
Spinosa, 1674.
Spire, *diette*, 1529. *chambre impériale*, 1633. *François*, 1634. 44. 88. *bataille*, 1703. 06. *maréchal de Villars*, 1713.
Spolette, *duc*, 875. 77.
Spork, 1674.

ST.

Staffarde, *duc de Savoie*, 1690.
Stainville, *de*, 1665.
Standons, *Jean*, 1499.
Stanhoppe, *le roi d'Espagne*, 1710.
Staniſlas, *roi de Pologne*, 1675. 1704. 09.
Staremberg, 1688. 1703. 08-10. 13.
Stathouder, *prince d'Orange*, 1672. 77.
Statue, *Philippe le Bel*, 1304. *Cailus*, *Maugiron*, 1574. *Henri le Grand*, 1614. *Louis XIII.* 1639. *Louis XIV.* 1686. 99.
Statuts, 1269.
Steckembourg, 1705.
Steinkerque, 1692. 93.
Stenai, 1591. *duc de Lorraine*, 1632. 50. 54. 61.
Stetin, *Guſtave Adolphe*, 1631. 48. *électeur de Brandebourg*, 1677.
Stile, *vieux & nouveau*, 1699.
Stirum, *Hoeſtet*, 1703.
Stoïciens, pag. 223.
Stokolm, *Deſcartes*, 1659.
Stolophen, 1707.

ST.

Straford, *vicerοi d'Irlande*, 1641.
Stralſunde, *roi de Suéde*, 1630. *électeur de Brandebourg*, 1678. *roi de Suéde*, 1714.
Straſbourg, 636. 842. 1673-75. 78. 81.
Strozzi, *Pierre*, 1534. 54. 58. *Philippe*, 1582.
Stuart, *couronne d'Ecoſſe*, 1369. 1502. *Jean*, *connétable*, 1424. *Marie*, 1558. 61. 68. 71. 87. *Henri*, 1587. *prince de Galles*, 1712. *Jacques III.* 1502. *Ecoſſois*, 1559. 67. *Louiſe-Marie*, 1712. *maiſon*, 1649. 90. *Marie*, 1690. *compagnie des Ecoſſois*, 1690.
Stures, *Pont*, 1643.

SU.

Suabe, *maiſon de*, 920. 1026. 1255. *pag.* 183.
Suavegotte, 534.
Suaumerdam, 1672.
Sublet, *imprimerie royale*, 1642.
Subſide, *états généraux*, 1355. *Languedoc*, 1359. *duc de Savoie*, 1696.
Subſtitutions, 1560. 66.
Succeſſion, *pag.* 124. *enfans Saxons*, 803. 14. *des moines*, *pag.* 123. *conteſtations*, 1316. 28. 55. 1567. *des Pays-Bas*, 1667. *à la couronne de France*, 954. 1700. *pag.* 129. *enfans des rois*, *pag.* 49.
Sudermanie, *Charles de*, 1604. 27.
Suéde, Suédois, *Albert*, 1391. *Guſtave Vaſa*, 1542. *Charles de Sudermanie*, 1604. *Guſtave Adolphe*, 1611. 27. 30. 32. *Chriſtine*, 1633-36. 38. 41. 42. 46-48. 54. *Charles XI.* 1660. 67. 68. 69. 71. 75-78. 89. 97. *Charles XII.* 1699. 1700-07. 09-11. 14. *pag.* 75.

SU.

Suffolk, *duc de*, 1553.
Suger, *abbé de Saint Denis*, 1120. 35. 45. 49. 50.
Suiſſes, 888. 1305. 1443. 51. 64. 75-77. 80. 96. 97. 1500. 10-13. 16. 21. 24. 32. 49. 67. 73. 82. 89. 1602. 03. 16. 43. 48. 61. 63. 71. 73. 81. 1712. 15.
Suitz, *canton*, 1305.
Sulli, *évêque de Paris*, 1180. *Roſni*, 1600. 03. 06. 07. 11.
Summerhauſen, 1648.
Sunderland, 1688.
Sundgaw, 1648.
Superſtition, *reliques*, 1022. *Louis XI.* 1483. *époque*, 1503.
Suprematie, 1534. *ſerment*, 1558. 1649.
Surenne, *conférence*, 1593.
Surintendant, *de la maiſon du roi*, 1380. *de la maiſon de la reine*, 1619. 80. 1707. *des mers*, *cardinal*, 1627. 46. *duc de Vendôme*, 1650. *des mines*, *Roger de Bellegarde*, 1602. *des bâtimens*, *Sublet*, 1642. *Villacerf*, 1691. *des Poſtes*, 1699. *Manſard*, 1708. *des Poſtes*, 1708. *des finances*, 1589. 1603. *pag.* 521. 553. 591. 711. *de la muſique*, 1661. *charge ſupprimée*, 1661. *pag.* 711. *de l'éducation*, 1643. 714.
Surnom, 1643. 80.
Surville, 1709.
Survivance, 1692.
Suze, *pas*, 1629. 39. 90. *traité de*, 1629. *château*, 1704. 07.
Suze, *la*, 1635. 36.
Suzeraineté, 922. *pag.* 1184.

SY.

Synagogues, 1180.
Synode, *Dordrecht*, 1619. *Loudun*, 1659.

SY.

Synodus, pag. 122.
Syrice, 1150.

SY.

Syrie, 1148. 50. 89. 1522.
Syriens, 508.

TA.

TAbac, pag. 593.
Tabago, *comte d'Eſtrées*, 1677.
Tables, *les XII.* 511.
Tabor, 1645.
Tacite, 1553.
Taille *perpétuelle*, 1445. *changement de monnoies*, 1360. 1445. *augmentations*, 1483. 1547. 81. *édit*, 1600. pag. 971. 973. 983.
Taillebourg, 1242.
Talbot, *brave*, 1428. 43. 51.
Talion, 1215. 23.
Tallard, *maréchal de*, 1693. 98. 1702-04. *duché-pairie*, 1715.
Talon, 1667. 74. pag. 974.
Tamerlan, *Baiazet*, 1394.
Tancrede, *de Hauteville*, 1026. *de Rohan*, 1649.
Tannegui, *le Veneux*, 1572. 88.
Tannes, 1654.
Tanguerel, *arrêt*, 1561.
Tapiſſerie, *manufactures*, 1603.
Taraſcon, *cardinal de Richelieu*, 1642.
Tardieu, 1665.
Tardif, 1591.
Tards venus, 1361.
Targon, *Pompée*, 1628.
Tarn, 1592.
Tarragonne, 1171. 79. 1641. 44.
Taſſe, *le*, pag. 594.
Taſſillon, *voyez* Baviere.
Tavannes, *Charles IX.* 1535. 54. 67. *prince de Condé*, 1568.
Taxe, *Clergé*, 1223. *gens d'affaires*, 1688.
Taxis, *traité de Vervins*, 1598.

TE.

Te Deum, M. de Beauveau, 1708.
Teias, *roi d'Italie*, 568.
Teil, *du*, 1712.
Teingmouth, *comte d'Eſtrées*, 1690.
Tekeli, 1683. 85. 99.
Teleſcope, pag. 493.
Teligni, 1584.
Tellier, *le*, 1643. 44. 61. 85. *conſeiller du roi*, 1709.
Temple, *le*, 1193.
Temple, *Saxons*, 772. *chevaliers*, 1619. 68. 78.
Templiers, *ordre*, 992. 1092. 1309.
Tendes, *comte de*, 1572.
Ter, *paſſage*, 1694.
Terouenne, 577. 1479. 1513. 53.
Terracuſe, 1645.
Terre, *Salique*, pag. 117. *Sainte*, 1047. 1204. pag. 978. &c. *Sans*, *origine de ce mot*, 1200. *S. Louis*, 1242.
Terriers, 1067. 1691.
Teſin, 1636.
Teſſé, 1692. 96. 1703. 05-07.
Teſtament, *Charlemagne*, 805. *Philippe-Auguſte*, 1189. *Louis VIII.* 1225. *vicomte de Turenne*, 1591. *Ferdinand*, 1617. *Charles II.* 1685. 98. 99. 1700. 03. *interprétations*, 1703. *Louis XIV.* 1714. *cardinal de Richelieu*, 1344. pag. 961. *Longueville*, 1694.
Teſtons, *François II.* pag. 510.
Teutoniques, 1092. 1525.
Texel, *Hollandois*, 1694.

TH.

Thanes, 1638.
Thaun, *général*, 1707. 11.
Théatins, 1644.
Théâtre, *premieres repréſentations de*, 1179. *de Paris*, 1609. *Moliere*, 1673.
Temeſwar, *tréve*, 1664.
Themines, 1616.
Théodat, *roi d'Italie*, 535. 36.
Théodebalde, *roi d'Italie*, 548. 55.
Théodebert, *roi de Metz*, 534. *fils de Chilpéric*, 573. 75. *roi d'Auſtraſie*, 596-612.
Théodechilde, 511. 34.
Théodon, *Charlemagne*, 787.
Théodoric, *roi d'Italie*, 493. *roi des Oſtrogots*, 500. 08. 20.
Théodoſien, *code*, 511. 1137.
Théologie, *chaire*, 1230. *decret*, 1594. *faculté*, 1612.
Théophanie, 978.
Théorenus, *pag.* 453.
Théreſe, *Marie d'Autriche*, 1683. 98. *pag.* 705.
Thermes, 1553. 54. 58.
Théſe, *Tanquerel*, 1561.
Theudegilde, 566.
Theudichilde, 612.
Theudoalde, *maire du palais*, 714. 15.
Thiarre, 1331.
Thibaut, *roi de Navarre*, 1252. 70. *voyez* Champagne.
Thierri *I.* 511. 20. 31. 33. 34. *II. roi de Bourgogne*, 596-613. *III.* 656. 70. 73. 78. *rois faineans*, 688. 90. 92. *IV.* dit *de Chelles*, 715. 20. 37. *fils de Childéric III.* 750. *d'Alſace*, 1127.
Thionville, 1558. 1639. 43.
Tholuis, *paſſage du Rhin*, 1672.
Thomas, *Saint, de Cantorberi*, 1161. 69. 79. *pag.* 183. *à Kempis*, *pag.*

TH.

397. *du Louvre*, 1179. *prince de Savoie*, 1635. 37-46. 55. 56. *d'Aquin*, *pag.* 255. *de Piſan*, *pag.* 338.
Thorn, 1703.
Thou, *de*, *premier préſident*, 1576. 80. 88. 98. 1611. *pag.* 519. *de*, 1547. 59. 60. 74. *fils du premier préſident*, 1580. 1642. *Nic. pag.* 584.
Thouars, *Gui, comte de*, 1116. *duché-pairie*, 1595.
Thuilleries, *palais*, 1547. *aſſemblée*, 1626. 62.
Thun-l'Evêque, 1336.

TI.

Tibere, 1026. 1571.
Tibériade, *journée*, 1092. 1189.
Tider, *Owen*, 1420. 85.
Tiers-Etats, 1252. 1303. 1558. 1600. *parti*, 1591.
Tilladet, 1692.
Tillemont, *Sar*, 1635. *priſe*, 1705.
Tillemont, *de*, 1576.
Tillet, *du*, 1559. 60. 74. *pag.* 968.
Tilli, *comte de*, 1623. 26. 27. 31. 32. 93.
Tillieres, *Jacques de*, 1588. *Gilbert*, 1588.
Tinchebrai, *bataille*, 1100. 16.
Tiraqueau, 1574.
Tirconel, *Irlande*, 1689.
Tiriot, *Digne*, 1627.
Tirol, 1703.
Titre, 1644.
Titres anciens, 922. Eccléſiaſtiques, *pag.* 50. de la couronne, 1193.

TO.

Toiſon, *pag.* 967. *voyez* Ordre.
Toiras, 1627. 36.
Tokai, 1526.
Tokembourg, 1712.
Tolbiac, *bataille*, 496. *pag.* 941.

TO.

Tolède, 1001. 1654.
Tolérantiſme, 1553.
Tolet, *cardinal*, 1593. *pag.* 595.
Toloſe, 1206.
Tombeau *de Childéric*, 1655.
Tongres, *Cité*, 491. 1703.
Tontine, 1689.
Torbay, 1688.
Torci, 1689. 96. 99. 1708.
Torf, 1690.
Toris, 1711.
Toro, 1640.
Torrès, *Las*, 1706.
Tortenſon, *général des Suédois*, 1642. 45.
Tortonne, 833. 1642. 43.
Tortoſe, *priſe*, 1648. 50. 1708.
Toſcane, *marquis de*, 877. *Mathilde*, 1067. *duc de*, 1555. *Alexandre de Médicis*, 1530. 1675. *Philippe II.* 1557. *Grand-Duc*, 1598. *ſtatue équeſtre*, 1614. *Coſme III.* 1660. 75. *maiſon de Lorraine*, 1675.
Toſcans, 1494.
Touchard, *le cardinal de Bourbon*, 1591.
Touchet, *Marie*, 1566.
Toul, 1552. 85. 1648.
Toulon, 1681. 1707.
Toulouſe, *Clovis*, 508. 11. *Charibert*, 628. 30. *royaume d'Aquitaine*, 800. *concile*, 840. *comte*, 1156. 80. *comte de Montfort*, 1215. *univerſité*, 1215. *ſiége*, 1223. *le roi Jean*, 1361. *arrêts*, 1589. 94. *duc de Montmorenci*, 1632. *édit*, 1679. *comté de*, *guerre*, 1156. *Raimond VI.* 1206. 15. 26. *pag.* 173. *VII.* 1249. *comte*, 1226. 70. *Alphonſe*, 1270. 1331. *jeux floraux*, 1324. 1694. *réuni*, 1451. *préſéance*, 1694. *Bretagne*, 1695. 1704. *Louis-Alexandre*, *comte de*, 1598. 1704. 14. *comté*, 1697. *pag.* 949. 950. 957. 969. *diocèſe*, 1292. *Parlement* 1305. 1589. 1632.
Tour, *la*, *voyez* Bouillon *&* Turenne, *Henri*, 1591. *Bertrand*, 1477. *Madel. de la*, 1517. *Anne*, 1517.
Touraine, 594. *Philippe-Auguſte*, 1200. 15. *Louis*, *duc d'Orléans*, *pag.* 333. *duc d'Alençon*, 1576.
Tournai, 575. 76. 1340. 1513. 18. 21. 1667. 68. 1706. 09.
Tournelles, *Louis XII.* *pag.* 429. *Catherine de Médicis*, 1564. 1638. *ducheſſe d'Angoulême*, 1547.
Tournois, 1148. 1344. 1547. 59. *pag.* 489. 971. &c.
Tournon, *cardinal*, 1539. 41. 55. 61.
Tournus, *pag.* 950.
Tours, 543. 70. 732. *archevêque*, 996. *états*, 1468. 84. 1505. *Frédérie*, 1501. *concile*, 1510. *parlement*, 1589. 91. 94. *duc de Guiſe*, 1591.
Tourville, 1683. 85. 88. 90. 93. 94.

TR.

Traerbac, *château*, 1702-04.
Trahiſon, *de Campobaſſe*, 1477. *M. de Leganès*, 1705. *duc de Medina Cœli*, 1710.
Tragédies, 1179.
Traités, *de Saint-Clair*, 912. *entre S. Louis & Jacques I. roi d'Arragon*, 1258. *Bretigni*, 1360. *Landes de Beaumanoir*, 1364. *Guérande*, 1364. *entre Charles V. & le roi de Navarre*, 1365. *Troyes*, 1420. *Suiſſes*, 1451. *Conſtans*, *S. Maur*, 1465. *Bouvines*, 1474. *Piquigni*, 1475. *trêve de cent ans*, 1477. *Madrid*,

TR.

1477. 1621. *Crépi*, 1477. *Arras*, 1482. *Montargis*, 1485. *Louis XII.* 1503. 14. *avec Charles-Quint*, 1515. *Noyon*, 1516. *Fribourg*, 1516. *avec Léon X.* 1517. *Madrid*, 1525. 26. *Cambrai*, 1529. *Barcelone*, 1529. *Nuremberg*, 1532. *Château Cambresis*, 1477. 1559. *Peronne*, 1576. *en faveur de la ligue*, 1585. *ligue offensive & défensive*, 1596. *Vervins*, 1598. *Lyon*, 1601. *avec Achmet*, 1604. *Brusol*, 1610. *Sainte-Menehoud*, 1614. *Senten*, 1614. *Asti*, 1615. *Loudun*, 1616. *Pavie*, 1617. *Angoulême*, 1619. *Catholiques & Evangéliques*, 1620. *Compiégne*, 1624. *Monçon*, 1625. *Suze*, 1629. *Ratisbonne*, 1630. *la Suéde*, 1631. *Saint-Germain*, 1631. *Queraſque*, 1631. *Milleſleurs*, 1631. *Vic*, 1631. 32. *Liverdun*, 1632. *Charmes*, 1633. *la Suéde*, 1634. *la France & la Hollande*, 1634. *Gaſton avec l'Eſpagne*, 1634. *Paris*, 1635. *Veimar*, 1635. 36. *de commerce*, 1635. *Viſmar*, 1636. *Landgrave de Heſſe*, 1636. 40. *les Catalans*, 1641. *Monaco*, 1641. *Portugal*, 1641. *Saint-Germain*, 1641. *Eſpagne*, 1642. *d'échange*, 1642. *Savoie*, 1642. *avec les états généraux*, 1644. *Munſter & Oſnabrug*, 1648. *entre le roi & Cromvel*, 1655. *entre Cromvel & la Hollande*, 1654. *Weſtphalie*, 1657. *Pyrénées*, 1659. *Oliva*, 1660. *Vincennes*, 1661. *Montmartre*, 1662. *Piſe*, 1662. *avec la Hollande*, 1662. *de Breda*, 1667. *de la triple alliance*, 1668. *d'Aix-la-Chapelle*, 1668. *de neutralité*, 1673. *Nimégue*, 1678. *l'Angleterre & la Hollande*, 1687. 88. *Vienne*, (1738.) 1675. *Altena*, 1689. *avec la Savoie*, 1696. *Riſvick*, 1697. *Carlowits*, 1699. *Prut*, 1699. *Bellegrade*, 1699. *de partage*, 1700. *Vienne*, 1700. *Arraw*, 1712. *énumération des traités ſignés à Utrecth*, 1713-15. *Radſtadt*, 1714. *Bade*, 1714. *de commerce*, 1714. *de Barriere*, 1715.

Tranſactions philoſophiques, 1660.

Tranſilvanie, 1526. 75. 1699.

Transjurane, *royaume de Bourgogne*, 888.

Tranſlation, 892. *du ſaint Siége*, 1305. *du parlement*, 1589.

Tranſtamare, *Henri*, 1366. 67. 71. 1516. pag. 39.

Trébiſonde, *empire*, 1204.

Trente, Trentin, *concile*, 1387. *ouverture*, 1545. *proteſtations*, 1551. *clôture*, 1563. 79. *paſſage des montagnes*, 1703.

Treſmes, *duché-pairie*, 1648. *duc de*, 1669.

Tréſor, *du roi*, 992. *des chartes*, 1193. pag. 225.

Tréve, *du ſeigneur*, 1040. *entre la France & l'Angleterre*, 1156. 1230. *entre l'Angleterre & l'empereur*, 1340. *entre Louis XI. & le duc de Bourgogne*, 1475. *entre Louis XII. & Ferdinand*, 1513. 14. *avec les Ligueurs*, 1593. *de la Hollande*, 1609. 21. *entre la Hollande & le Portugal*, 1641. *entre Léopold & le Turc*, 1664. *de Ratisbonne*, 1684.

Treves, 511. 945.

Trevoux, 1642.

Triboulet, *fou*, 1539.

Tribunal, N. *Rienzi*, 1352.

Tribunaux, 1305.

Tribur, 1056.

TABLE

VE.

Velleius Paterculus, 1663.
Venaiſſin, *comté*, 1274. 1348.
Venalité, 1515. *pag.* 555. 954. 960. 963. 965. 973.
Venaſque, 1711. 12.
Vence, *baron de*, 1245.
Venceſlas, *fils de l'empereur Charles*, 1378. *empereur*, 1394.
Vendôme, *François de*, 1475. 95. *le duc*, 1523. 24. *Charles*, 1565. *Céſar Monſieur*, 1598. 1614. *légitimation*, 1602. *Gaſton*, 1626. 43. 48. 50. 53. 55. 61. *Louis*, 1598. *Alexandre*, 1614. 43. *duc de*, 1675. 86. 92-97. 1702-06. 08. 10. 12. *Grand-prieur*, 1704. 05. *cardinal*, 1590.
Vendredi, *ſuperſtition*, 1503.
Vénérable, *Pierre le*, 1140.
Venerande, 593.
Venerie, *la*, 1693.
Veneur, *Jean*, 1532. *Tannegui le*, 1572. 88.
Veniſe, Venitiens, *ducs*, 803. *Chypre*, 1189. *IV. croiſade*, 1204. *couronne d'épines*, 1238. *l'empire latin*, 1258. *vaiſſeaux*, 1269. *guerre d'Italie*, 1494. *ligue*, 1495. *Louis XII.* 1498. 1501. *ligue de Cambrai*, 1508. 09. 11-13. *François I.* 1515. 16. 22. *ligue*, 1525. *paix avec les Turcs*, 1572. *Henri III.* 1574. *Henri IV.* 1589. *interdit*, 1606. 07. *Mantoue*, 1613. 30. *conjuration*, 1618. *ligue*, 1623. *duc de Rohan*, 1629. 38. *médiateurs*, 1648. *Jéſuites*, 1657. *Candie*, 1660. *préſéance de la France*, 1661. *ligue d'Auſbourg*, 1687. *Lépante*, 1692. *Chio*, 1694. *Carlowitz*, 1699. *Turcs*, 1714.
Venlo, *bombes*, 1588. *priſe*, 1702.
Ventadour, *madame de*, 1661.
Vente, *pag.* 962.

VÉ.

Vêpres *Siciliennes*, 1282. 83.
Verberie, *Pepin*, 830.
Verceil, 1638. 1704.
Verdun, 1552. 59. 85. 1648. *premier préſident*, *pag.* 629.
Vérification, *parlement*, 1563.
Vermandois, *pag.* 947. 948. *Herbert*, 922. 28. 29. *comte de*, 992. 1142. *pag.* 153. *Raoul*, 1145. *réunion*, 1180. 1215. *Louis de Bourbon*, *pag.* 707. *amiral*, 1669. 83.
Verneuil, *marquiſe de*, 1566. 1605.
Vernon, *arrêt*, 1255.
Verole, *petite*, *Louis XIV.* 1647. *Monſeigneur*, 1711.
Veronne, 1516.
Verreikens, *négociateur*, 1598.
Verrerie, *manufactures*, 1603.
Vers *à ſoye*, 511.
Verſailles, 635. 1630. 82. 85. 87.
Vertamon, 1699.
Vertot, 1230.
Vertus, *Philippe*, *comte de*, 1407. *pag.* 333.
Vérue, 1625. 1705.
Vervins, *tréve*, 1475. *traité*, 1598. *Boulogne*, 1544.
Veſc, *de*, 1494.
Veſel, 1672.
Veſer, *le*, 555.
Véſeronce, 523.
Veſoul, 1674.
Veſpuce, *Americ*, 1492.
Vexin, *duc de Normandie*, 1032. 1135. 86.

VI.

Vianne, *prince de*, 1454. 62.
Vic, *de*, 1594. 1621. *traité*, 1631.
Viceroi, *de Naples*, 1526. *Catalogne*, 1642. 97.
Vicomtes, 819.

VI.
Victoire, *abbaye*, 1214. *pag.* 203. *places des*, 1686.
Victor, *papes*, *III.* 1067. *IV.* 1711 *de Savoie*, *pag.* 707.
Vidame, 818.
Vie, *information*, 1567.
Vieilleville, 1551.
Vienne, *ville*, 500. *archevêque*, 1120. *Jean de*, 1380. *concile*, 1309. *en Autriche*, *siége*, 1529. *Henri III.* 1574. *siége*, 1683. *cour*, 1689. 94.
Viennois, *comté*, 1037. 1349.
Vierge, *sainte*, *purification*, *pag.* 121. *protection*, 1638.
Vieuville, *la*, 1624. 83.
Vieux-Pont, 1706.
Vigevano, 1645.
Vignacourt, *Adrien de*, 1697.
Vignamont, 1694. *lignes*, 1705.
Vignaros, *M. de Vendôme*, 1712.
Vignerod, *mariage*, 1620. *Miguillon*, 1638.
Vigo, *port de*, 1702.
Viguerie, 1711.
Villacerf, 1691. 99.
Villadarias, 1704.
Villane, 1523.
Villareal, *comte de Las-Torres*, 1706.
Villaret, 1309.
Villars, *Honorat de Savoie*, 1572. *marquis de*, 1671. *maréchal de*, 1660. 79. 1702-09. 11-14. *comte de*, 1707. *marquise*, 1689. *marquis*, 1698.
Villaviciosa, *journée*, 1658. *bataille*, 1665. 1710.
Ville, *marquis de*, 1658.
Villefranche, *bataille*, 1642. *prise*, 1654. 91. 1705.
Villemor, 1650.
Villemur, *combat*, 1592.
Villeneuve, *baron de Vence*, 1245.

VI.
Villeneuve, 1673.
Villequier, *madame de*, 1445. *M. de*, 1574. 87.
Villeroi, *Charles IX.* 1574. *Henri III.* 1588. *Henri IV.* 1591. *marquis de*, 1645. *pag.* 704. *duché-pairie*, 1651. *maréchal de France*, 1667. 76. 93. 95. 97. 99. 1701-03. 05. 06.
Villes *Anséatiques*, 1238. *Impériales*, 1552.
Villiers, *de l'Isle-Adam*, 1415. *Philippe*, 1522. 65. *Georges*, 1628. *madame de*, 1674.
Villiers-Cotterets, *ordonnance*, 1539.
Villon, *pag.* 335.
Vimory, *en Gatinois*, 1587.
Vimphen, 1645.
Vincennes, 1324. 1422. 1643. 50. 52. 61.
Vinceslas, *fils de l'empereur Charles IV.* 1558.
Vincestre, *Jean de*, 1410.
Vinendale, *M. la Motte*, 1708.
Viole, 1580.
Virgile, 789. 1546.
Virginie, *flotte*, 1711.
Virtemberg, *prince de*, 1692. *duc de*, 1706. *duché*, 1707.
Virton, 1654.
Viscomti, 1447. 98. *général*, 1702. 03.
Visigots, 1186. *paix*, 508. 31. 34. 65. 85. *pag.* 47.
Visir, *Cara-Mustapha*, 1683.
Vismar, 1631. *traité*, 1636. 48. 75.
Viterbe, *ville*, 1522.
Vitigès, *roi d'Italie*, 536.
Vitikind, 780.
Vitri, *ville*, 1142. *gouverneur de Meaux*, 1589. 94. *l'hôpital*, 1617. 35. 43.
Vittehal, *Charles I.* 1649.

VI.

Vivant, *de*, 1707.
Vivarès, 562.
Viviers, 1603.
Vivonne, *duc de*, 1675. 76. 78.
Voie des Recours, 1329.

U K.

Ukraine, *les Turcs*, 1699.

U L.

Ulm, *pacification*, 1620. *duc de Bavière*, 1702. *maréchal de Villars*, 1707.
Ulnits, *Impériaux*, 1639.
Ultrogote, 558.

U N.

Underval, *canton Suiſſe*, 1305.
Union, réunion, *comté de Lyon*, 1309. *Dauphiné*, *comté de Viennois*, 1349. *comté de Valentinois*, 1445. *Bretagne*, 1532. *conſeil de l'*, 1589.
Univerſité, *ſon hiſtoire*, 1215. 1663. *troubles*, 1230. *fidélité*, 1558. *recteur*, 1371. *procès*, 1594. *quartier*, 1179. *de Toulouſe*, 1215. *de Montpellier*, 1283. *d'Orléans*, 1305. *d'Orange*, 1365. *de Poitiers*, 1431. *de Bourges*, 1463. *de Reims*, 1548. *de Douay*, 1562. *Beſançon*, 1564. 1674.

V O.

Voerden, 1672.
Vœu, *Saint Louis*, 1242. *de religion*, 1321. 1579. *l'empereur Charles*, 1378. *germanique*, 1567.
Voges, *les*, 612.
Voile de religion, 1321.
Voiſin, *ſecretaire d'état*, 1667. 1709. 14. *la*, 1680.
Voiture, 1660.
Volſei, *cardinal*, 1515. *François I.* 1518. 22. 25. 34.
Voragine, *Jacques de*, 1269.
Vortigerne, 1215.
Voſſius, 1663.

V O.

Vouglé, *bataille*, 507.
Voyage *de la cour*, 1625. 46.

V R.

Vrangel, 1648. 75. 86.

U R.

Urbain *II.* 1067. 92. 1186. *III.* 1186. *IV.* 1255. *V.* 1329. *VI.* 1379. 82. 83. *VIII.* 992. 1622. 25. 44. pag. 705.
Urgel, 1650. 57. 91.
Uri, *canton Suiſſe*, 1305.
Vrilliere, *la*, 1639. 43.
Urſelines, 1611.
Urſins, *madame des*, 1704. 14. *hôtel*, pag. 357.

U S.

Uſages, 1514. 15. 21. 47. 59. 80. 1643. 44. 74. pag. 519.
Uſſon, *marquis*, 1703.
Uſures, 1313.

U T.

Utrecht, 1672. *congrès*, 1712. *paix* 1712. *traité*, 1713-15.

W A.

Waas, 1638. 1703.
Waddon, pag. 482.
Waifre, 767.
Waldrade, 562.
Waltrade, *concubine de Lothaire*, 861.
Warnſton, 767.
Waroc, 591. 94.
Warti, 1710.
Warwick, *comte*, 1457. 70. 73. *traité*, 1678.

W E.

Welf, 1067.
Wert, *Jean de*, 1635. 38. 43.
Weſſex, 827.
Weſtminſter, *chambres*, 1646.
Weſtphalie, *duc*, 1180. *avantages* 1623. *traités*, 1657.

W I.

Wibourg, 1710.

W I.

Wich, 1647. 48.
Wiclef, *hérésie*, 1415. *pag.* 353.
Willekens, 1624.
Wilvorde, 1706.
Wirteneval, *bataille*, 1638.
Wirtzbourg, 1631.
Wisigarde, 534.
Wistoc, *l'électeur de Saxe*, 1636.
With, *Jean de*, 1665. 56. 68. 72. *Corneille*, 1672.

W L.

Wlfegonde, 636.

W O.

Wolfembuttel, *bataille*, 1641.
Wolgast, 1675.
Wormes, 888. 1103. 1644. 88. 1713.

U Z.

Uzès, 1572. 98.

X A.

Xaintes, 1242.
Xaintonge, *pag.* 950. *du Guesclin*, 1242. 1369.

X A.

Xantrailles, 1451. 57.

X I.

Ximenès, 1517. 1708.

Y O.

Yolande, *fille de Charles VII.* 1451.
Yorck, *maison d'*, 1457. 85. *Richard, duc d'*, 1435. *Perkins*, 1492. *bataille*, 1644. *duc d'*, 1685. 72. 730 85. 90. *mariage*, 1677. *cardinal d'*, *voyez* Volsei.

Y P.

Ypres, *chevalier d'*, *pag.* 303.

Y V.

Yvain, *de Galles*, 1371.
Yves de Chartres, *pag.* 172.
Yvetot, 534.
Yvoi, 1022. 1637. 39.
Yvrée, 1554. 1639. *cardinal de Savoie*, 1641. 1704.

Z A.

Zacharie, *pape*, 751.
Zapol, 1526.

Z E.

Zeel, *duc de*, 1675.
Zelande, 1424. 1645.
Zenon, *pag.* 225.

Z I.

Zizime, 1495.

Z U.

Zuentibold, 898.
Zuric, 1549.
Zutphen, 1672.
Zuvol, 1672.

Fin de la Table.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 65. *Derniere ligne*, 1021. *liſez* 1001.

72. année 813. *derniere ligne du ſecond alinea*, Cour, *liſez* Nation.

86. colonne *ligne* 13. couronner, *liſez couronner Empereur.*

88. *ligne* 3. 120. *liſez* 126.

107. *ligne* 6. qui regne aujourd'hui, *liſez* décédé en 1765.

149. *ligne* 22. IV. *liſez* VI.

165. année 1092. *ligne* 10. 1099. *liſez* 1095.

168. année 1100. *à ces lignes* 10. &c. Arpin, &c. *juſqu'au mot* indemnité, *ſubſtituez ce qui ſuit* : Arpin vend à Philippe ſa vicomté de la ville de Bourges, avec tout ce qui y étoit attaché, & dont une portion relevoit du comte de Sancerre. Nos rois, ſuivant l'ancienne coutume de France, ne devant faire hommage à perſonne, le faiſoient rendre par un de leurs officiers en leur lieu, ou donnoient aux ſeigneurs une récompenſe ſuffiſante & raiſonnable. Ordonnance de Philippe le Bel, 1302.

196. année 1179. *ligne* 18. *après ce mot* inféodées, *ajoutez*, ces dixmes, quoi qu'eccléſiaſtiques, étoient entre les mains des Laïcs ; on voulut remédier à cet abus, la poſſeſſion en reſta à tous ceux qui en jouiſ-

Page

ſoient avant le concile, mais celles qui y ſont poſtérieures ſont ſupprimées; enſorte cependant que quand il y a une poſſeſſion de cent ans, & que l'on ne peut pas prouver qu'elles ayent été inféodées depuis, elles ſont cenſées antérieures au concile : c'eſt le dernier état.

199. colonne 1. *ligne* 19. 1136. *liſez* 1236.
colonne 4. *aux papes* 1198. *liſez* 1191.
aux papes après Clément III, *liſez* Celeſtin III. 1198.
colonne 4. *aux empereurs d'Orient*, Henri IV. *liſez* Henri VI.
231. colonne 4. *aux rois de Suéde*, 1256. *liſez* 1276.
259. année 1283. *premiere ligne*, loi des appanages commence à être, *liſez*, la loi des appanages commence à être plus connue.
264. colonne 1283. *liſez* 1285.
289. colonne 3. *ligne* 5. Pierre, *liſez* Jean.
302. 303. 304. *pages chiffrées*, liſez 302. 303. 304. au lieu de 232. 333. 334.
315. *ligne* 3. *après ce mot* préjudice, *ajoutez*, en ce, non compris les offices du parlement, ſuivant un arrêt rendu depuis.
349. colonne 2. *ligne* 35. VII. *liſez* VI.
colonne 4. *aux rois d'Eſpagne*, 1400. *liſez* 1406.
352. *ligne* 1. VIII. *liſez* VII.
364. *ligne* 15. 1412. *liſez* 1413.
371. *ligne* 17. *après le mot* luxe, *ajoutez* qui regnoit dans Paris.
388. *ligne* 1. qualité, *liſez* dignité,

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 455. colonne 2. *ligne* 4. 1512. *liſez* 1522.

467. *premiere ligne après le mot* juſti-ciables, *ajoutez*, on y eut égard, & nous voyons, lors des lettres d'érection des pairies, l'appel reſervé au parlement du reſſort, à commencer par celles d'Uſez en 1565. ce qui eſt devenu de ſtile dans la ſuite, & qui forme, pour ainſi dire, un droit commun.

469. ligne 8. Philippe, *liſez* Philibert.

482. *ligne* 1ere, pendu, *liſez* décapité.

489. colonne 4. *aux papes*, Marcel III. *liſez* Marcel II.

aux rois de Pologne, 1574. *liſez* 1572.

500. *ligne* 12. *après le mot* vie, *ajoutez*, tout le monde ſait cela, mais il ne faut pas oublier que la perſécution eſt indigne d'un chrétien. (*Voyez l'année* 1685.)

517. *ligne* 9. *après ces mots* non ſigné, *ajoutez*, le jugement du prince de Condé rappelle le mot du Celeſtin de Marcouſſi; François I. voyant le tombeau de Jean de Montaigu, au château de Marcouſſi, plaignoit ce grand miniſtre d'avoir été condamné à mort par juſtice; pardonnez-moi, Sire, dit le bon Religieux, ce fut par des commiſſaires.

523. colonne 4. Andr. *liſez* Adr.

539. *ligne* 16. la, *liſez* le.

543. *ligne* 11. de Gordes, *liſez* de Gordes, de Villeneuve de Vauclauſe,

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 555. colonne 3. *ligne* 12. au, *liſez* du.

586. *ligne* 17. Morenigo, *liſez* Mocenigo.

594. *ligne* 17. Henri de la Tour, *liſez* Henri de la Tour d'Auvergne.

598. *ligne* 8. VII. *liſez* VIII.

624. année 1611. *à la fin du dernier alinea, ajoutez*, le duc de Sully eſt congédié: c'eſt un triſte début de ce régne. Quel royaume que la France quand elle produit un miniſtre égal à ſes reſſources! ce Miniſtre apprit aux François que pour gouverner les finances, la premiere qualité étoit un ſens droit. » Il paya deux cens millions » de dettes en dix ans, ſur trente- » cinq millions de revenu, & » amaſſa trente millions, qui ſe » trouverent à la Baſtille quand » il partit. (*Œconomies royales.*)

667. *derniere ligne*, fut, *liſez* ſera

690. *ligne* 21. 9. *liſez* 6.

694. *ligne* 10. 6. *liſez* 9.

707. *aux rois de Pologne*, 1667. *liſez* 1668.

710. *ligne* 17. reprendre, *liſez* reperdre.

727. année 1647. *ligne* 17. *après le mot* d'après, *ajoutez*, le prince d'Orange l'avoit prévu, & avoit averti le cardinal Mazarin, de ne pas preſſer les députés de Hollande, de ſe rendre ſitôt à Munſter, parce qu'il couroit riſque de n'en être plus le maître, dès qu'ils ne ſeroient plus à la Haye. (*Négoc. d'Eſtrades.*)

780. *à la fin du ſecond alinea, après* de

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page	
	Stainville, *ajoutez*, miniſtre &
840.	*ligne* 4. *après ces mots* environnée de, *ajoutez*, toute.
883.	*ligne* 9. *après le mot* garder, *ajoutez*, quoiqu'ils fuſſent devenus fort ſuſpects.
919. année 1711.	*ligne* 16. *après ce mot* d'Arpajon, *ajoutez*, fils du duc, qui avoit négligé de faire enregiſtrer ſes lettres.
926.	*ligne* 18. duc, *liſez* comte.

ERRATA DE LA TABLE.

Page 1.	*ligne* 7. 287. *liſez* 351.
	Auvergne, *après* 1517. *liſez* Henri de la Tour d', 1591.
	Bouillon, *après* 1521. *liſez* 91.
	Boulogne, 809. *liſez* 807.
	Mairès, *après* 19. *liſez* 807.
	Maures, *après* 715. *liſez* 807.
	Sénéchaux, *avant* 1214. *liſez* 807.

APPROBATION.

J'AI lû, par ordre de Monſeigneur le Vice-Chancelier, des Additions à *l'Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France :* il m'a paru qu'elles ne pouvoient qu'ajoûter un nouveau prix à cet Ouvrage, dont le mérite eſt univerſellement reconnu. A Paris, ce 15. Février 1766. GIBERT.

PRIVILÈGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra ; SALUT. Notre amé Laurent-François PRAULT, Libraire, Nous a fait expoſer qu'il deſiroit faire réimprimer & donner au Public, *l'Abregé Chronologiques de l'Hiſtoire de France, par M. le Préſident Henault, avec des Additions*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de renouvellement de privilége pour ce néceſſaire. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire réimprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter partout notre Royaume, pendant le temps de *douze* années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoint, d'en introduire de réimpreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi de réimprimer ou faire réimprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit ouvrage, ni d'en faire aucun extrait, ſous quelque prétexte que ce ſoit, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, &

l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que la réimpreſſion dudit ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractéres, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725. à peine de déchéance du préſent Privilége; qu'avant de l'expoſer en vente, l'Imprimé qui aura ſervi de copie à la réimpreſſion dudit ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur de Lamoignon, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notredit Sieur de Lamoignon; & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier & garde des Sceaux de France, le ſieur de Maupeou; le tout à peine de nullité des préſentes : du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Preſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conſeillers-Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires; CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Paris le ſeiziéme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-ſept, & de notre Régne le cinquante-troiſiéme. Par le Roi en ſon Conſeil. LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, Num. 1696 *Fol.* 313. *conformément au Réglement de* 1723. *qui fait défenſes, Art. XLI. à toutes perſonnes de quelques qualités & conditions qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement; & à la charge de fournir à la ſuſdite Chambre neuf Exemplaires preſcrits par l'Article CVIII. du même Réglement. A Paris ce 22. Décembre* 1767.

Signé, GANEAU, Syndic.